



UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



**ÉCOLE DOCTORALE 519
LABORATOIRE INTERUNIVERSITAIRE DE SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET
DE LA COMMUNICATION (EA 2310)**

**THÈSE présentée par : Ibrahima NDIAYE
Soutenue le : 04 Septembre 2015**

**Pour obtenir le grade de : Docteur de l'université de Strasbourg
Discipline/ Spécialité : Sciences de l'Éducation**

L'éducation musicale au Sénégal : enracinement et ouverture

THÈSE codirigée par :

Mme KIRCH Michèle : Professeure, Université De Strasbourg

M. VIRET Jacques : Professeur, Université De Strasbourg

RAPPORTEURS :

M. MADURELL François : Professeur, Université Paris IV Sorbonne

M. TAMBA Moustapha : Professeur, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

DEDICACE

A toute ma famille et mes amis dont le soutien a été toujours constant.

A tous les professeurs d'éducation musicale du Sénégal.

Et à tous ceux qui aiment la musique.

REMERCIEMENTS

Je ne saurais trop remercier mes directeurs de thèse, les professeurs Michèle KIRCH et Jacques VIRET pour leur bienveillance et leur patience sans bornes, et de m'avoir mis le pied à l'étrier de la recherche.

Mes remerciements vont aussi à mes collègues membres du laboratoire du LISEC pour leur soutien.

Merci aux autres membres du jury Messieurs MADURELL et TAMBA pour leur disponibilité et l'intérêt qu'ils ont bien voulu accorder à mon travail.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I. CONTEXTE SOCIO-CULTUREL DU SENEGAL

- 1.1. Géographie, histoire, démographie, culture et éducation, Islam et musique.
- 1.2. Tradition orale.
- 1.3. Apprentissage et transmission dans l'enseignement traditionnel.
- 1.4. Apprentissage de la musique moderne de danse.

CHAPITRE II. LA MUSIQUE DANS LE SYSTEME EDUCATIF SENEGALAIS

- 2.1. Musique à l'école.
- 2.2. Éducation musicale académique.
- 2.3. Politique culturelle du Sénégal.
- 2.4. École Nationale des Arts de Dakar (E. N. A.).
- 2.5. Informatique musicale.
- 2.6. Transcription de la musique sénégalaise.

CHAPITRE III. LES DIFFERENTES METHODES PEDAGOGIQUES MUSICALES.

- 3.1. Enseignement de la musique, psychopédagogie et pédagogies musicales
- 3.2. Réformes de l'enseignement musical en France : la formation musicale.

CHAPITRE IV. PROBLEMATIQUE.

- 4.1. Cadre théorique.
- 4.2. Questions de recherche.
- 4.3. Hypothèses.

CHAPITRE V. METHODOLOGIE.

- 5.1. Matériel d'enquête.
- 5.2. Guide d'entretien.
- 5.3. Retranscription des données.
- 5.4. Codage des données.

5.5. Identification des thèmes.

5.6. Traitement des données.

CHAPITRE VI. RESULTATS ET ANALYSE.

6.1 Résultats.

6.2. Analyse des données.

6.3. L'analyse de contenu.

6.4. Perspectives.

6.5. Métissage culturel.

CONCLUSION.

BIBLIOGRAPHIE.

ANNEXES.

TABLE DES MATIERES.

Liste des annexes

- 1- Carte du Sénégal.
- 2- Nombre de professeurs d'éducation musicale au Sénégal en service dans les lycées et collèges publics du Sénégal pendant l'année scolaire 2014-2015.
- 3- Programme d'éducation musicale au Sénégal (Février 2008).
- 4- Dépenses de personnel et de fonctionnement de l'ENA.
- 5- Réponses au questionnaire libre des collégiens des collèges d'enseignement moyen Lamine Guèyeet Scat Urbanme Dakar.
- 6- Réponses au questionnaire libre des élèves-professeurs d'éducation musicale en formation à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar (en troisième année d'études).
- 7- Réponses au questionnaire libre des élèves-professeurs d'éducation musicale en formation à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar (en quatrième année d'études).
- 8- Plaquette de présentation de l'Ecole Nationale des Arts de Dakar.
- 9- Transcriptions des entretiens avec les professeurs d'éducation musicale.

INTRODUCTION

Le titre de ma thèse : « éducation musicale au Sénégal : enracinement et ouverture », se reflète dans ces phrases : « le texte d'une culture est inscrit dans la personne qui se l'approprié à travers l'éducation. Le dialogue est possible si la structure de la personne est la relation d'ouverture à l'autre et si les personnes en dialogue sont capables de dépasser leur horizon personnel et culturel pour créer une réelle solidarité » (GiannaPallante 2015).

Mon questionnement sur l'éducation musicale au Sénégal est survenu dans une situation marquée par un discours très critique sur cette discipline aussi bien au niveau des élèves, que de celui de leurs parents, et même chez les acteurs de l'éducation (professeurs d'autres matières et administration scolaire). Une tension réelle existe entre l'enseignement de la musique et l'environnement scolaire sénégalais qui ne lui est pas favorable. J'ai remarqué que les élèves qui sont en général férus de musique, ne sont guère motivés pour suivre les cours d'éducation musicale, et j'ai été fort surpris par ce paradoxe. J'ai trouvé dommage que certains élèves allaient même jusqu'à dire que : « la musique est l'art de perdre son temps à l'école ». J'ai eu l'occasion de vérifier lors de cette recherche que ce phénomène paradoxal (entre la passion des jeunes pour la musique et leur rejet de l'éducation musicale académique) ne se limitait pas au Sénégal, mais était répandue en Afrique et même en France. Et pour dire la même chose, les élèves anglophones avaient créé un acronyme avec le mot music : "Music is the Most UnusefulSubjectIn Class" (Akrofi E. A. 1982). Et pour la France, où cette discipline scolaire existe depuis très longtemps, des enseignants ne la considèrent pas comme une discipline à part entière et disent que « la musique ne sert à rien » (Céline Cabré 2011). Et ce phénomène de « marginalisation » de la musique remonte à la nuit des temps : « déjà en son temps, Platon s'interrogeait sur l'utilité de la musique dans la République. Aujourd'hui même l'on n'hésiterait pas à prononcer à l'encontre de la musique et du musicien des propos semblables à ceux que Malherbe, faisant écho au grand philosophe grec, adressait à l'artiste : le musicien n'est pas plus utile à l'Etat que le joueur de quilles (B. NguessanKotchy 1974) ». A l'occasion d'un stage de formation continue au niveau de l'École Nationale des Arts de Dakar en 2000, j'ai entamé l'étude de ce phénomène social qui me préoccupait au plus haut point et qui était en même temps une réflexion sur ma pratique pédagogique de professeur d'éducation musicale.

Ma problématique est qu'après une quarantaine d'années d'existence au sein du système éducatif sénégalais, l'éducation musicale académique soit toujours l'objet de rejet de la part

des élèves et de leurs parents et de marginalisation par les ministères de la Culture et de l'Éducation.

Ma question de recherche est : en privilégiant l'ouverture au détriment de l'enracinement, l'éducation musicale héritée de la France peut-elle être greffée telle quelle et avec succès sur la société sénégalaise qui est de tradition orale, avec des contenus de cours basés essentiellement sur la seule musique classique européenne, ce qui crée un hiatus dû au manque de référence culturelle et d'émotion que suscitent ces œuvres-soutiens pédagogiques inadaptés au contexte ?

J'ai axé mon travail autour des hypothèses et intuitions qui suivent.

L'éducation musicale a échoué au Sénégal parce que l'idée qui a présidé à son intégration dans le système éducatif a été dévoyée par une trop grande ouverture sur l'extérieur au détriment d'un enracinement dans le patrimoine culturel musical sénégalais. Ce qui a inversé et bouleversé l'ordre des priorités initiales et des principaux buts qui lui avait été assignés par l'État sénégalais.

Les contenus des cours ne sont pas adaptés aux attentes et aspirations des élèves, car basés essentiellement sur la seule musique classique européenne pour l'audition d'œuvres, l'intonation, le chant et l'apprentissage des instruments de musique.

Dans les modules d'enseignement-apprentissage, les valeurs culturelles musicales sénégalaises n'occupent pas une place centrale, plus particulièrement la musique traditionnelle. D'où le fait que la formation des élèves-professeurs n'est pas réellement adaptée au contexte culturel sénégalais et n'intègre pas non plus les innovations apportées à la pédagogie ainsi qu'à la didactique de la musique depuis de longues décennies par des recherches qu'il suffirait d'adapter au contexte sénégalais.

Les préjugés culturels et religieux qu'ont les Sénégalais vis à vis de la musique freinent son apprentissage.

L'éducation musicale souffre d'un manque criant de moyens didactiques : manuels et matériels, ce qui fait qu'elle a raté sa vocation réelle à cause de la politique culturelle de l'État qui la néglige et l'a reléguée au dernier plan dans la hiérarchisation des disciplines scolaires.

Les jeunes sénégalais versent dans l'autodidaxie pour apprendre la musique par facilité et à cause de leur rapport au savoir académique (surtout à la musique écrite).

Pour inscrire mon sujet dans son cadre théorique, je me réfère à la pédagogie, à la didactique et à la psychologie de la musique, ainsi qu'aux théories de l'apprentissage et à l'autodidaxie en lien avec la méthode ancestrale de l'enseignement traditionnel qui a fait ses preuves.

Pour ce qui concerne la revue de la littérature dans le domaine de la musique, il existe peu de

travaux sur le sujet et j'ai dû me contenter de quelques ouvrages sur la musique du Sénégal et ai recouru à des ouvrages français traitant de l'éducation musicale, et dont les thèmes sont transposables au Sénégal.

Dans cette recherche, mon objectif principal est de comprendre l'échec de l'introduction de l'éducation musicale académique dans le système éducatif sénégalais. Qui ne serait peut-être pas adapté au contexte socioculturel sénégalais et ne correspondrait guère aussi à l'attente des élèves et aux finalités initiales de l'État sénégalais. Dans ces finalités figuraient un volet consacré à la recherche en éducation musicale qui est presque inexistante et j'espère contribuer à combler ce déficit de par ma modeste contribution.

Mon intention est aussi de trouver des réponses à un ensemble de questions relatives à la compréhension objective et scientifique des faits et situations d'éducation musicale au sein de l'école.

En adoptant la neutralité axiologique du chercheur et sous l'éclairage de l'appareillage conceptuel des sciences de l'éducation, je cherche des éléments de réponse à ces questionnements sur l'éducation musicale au Sénégal, qui me permettront de déceler ce qui émerge de cet enseignement, de tester son originalité, son adaptation, sa cohérence et sa pertinence en concorde avec la demande sociale.

J'ai abordé ce travail de recherche par une approche qualitative pour recueillir des données au moyen d'entretiens semi-directifs avec des professeurs d'éducation musicale dont trois sont des responsables de la formation à l'École Nationale des Arts de Dakar (ENA), et aussi des questions écrites au tableau (questionnaire libre) pour deux promotions d'élèves-professeurs et de collégiens en classes de troisième.

J'ai opté pour des entretiens parce qu'ils sont une technique plus adaptée à l'analyse qualitative à laquelle j'ai procédé, car ils permettent d'approfondir certains thèmes et de travailler sur les dimensions cognitive et affective des acteurs (leurs savoirs, leurs convictions, leurs vécus, leurs sentiments, leurs motivations).

La synthèse de mes données a abouti à trois thèmes principaux apportant des réponses et explications à mes hypothèses de recherche.

Le premier thème est : la politique culturelle et éducative du Sénégal, le traitement plus ou moins négligeant de l'éducation musicale aussi bien par les ministères de la Culture que de l'Éducation.

Le deuxième thème parle du contexte de déroulement des cours d'éducation musicale, des représentations qu'ont les Sénégalais de la matière et de l'accueil qui lui est réservé.

Le troisième thème concerne les identités professionnelles des professeurs d'éducation

musicale et les perspectives pour la matière : le choix du métier, les rôle et statut dans l'école sénégalaise et le sens à donner aux cours, la modernisation des enseignements-apprentissages, l'informatique musicale, le métissage et la symbiose de différentes musiques à enseigner, et la continuité de l'éducation musicale de la maternelle à l'université.

J'ai essayé d'obtenir des conclusions très près de la réalité qui répondent à ma problématique de recherche. Et j'ai relevé les enseignements à tirer des explications et réponses apportées par les enquêtés. La procédure d'interprétation factuelle que j'ai utilisée m'a permis d'effectuer une lecture globale des données qui éclaire et complète mes conclusions à la lumière de mes objectifs.

A partir des données recueillies, il est apparu dans le premier thème que l'ambition de l'Etat de démocratiser la culture et de la mettre à la portée de toute la jeunesse est très louable, mais les moyens de réussir ce pari ne sont pas mobilisés.

Dans le second thème, il est à noter que des préjugés culturels (existence de castes) et religieux (soit disant islamiques), inhérents à la société sénégalaise, freinent cet enseignement qui se déroule dans un environnement peu favorable.

Pour le troisième thème, l'absence de l'éducation musicale en amont et en aval (surtout) de l'enseignement moyen et secondaire, crée beaucoup de difficultés aux professeurs d'éducation musicale qui, faute de moyens didactiques, ne sont pas très motivés et n'ont pas une haute estime de leur métier, tel qu'ils l'exercent actuellement dans de très mauvaises conditions, car amputé de son volet pratique.

Avec un meilleur ancrage dans le patrimoine culturel sénégalais, une prise en compte de la réalité contemporaine mise en corrélation avec les pratiques musicales des élèves enrichies par l'intégration des outils numériques, en plus de l'équipement en moyens didactiques, l'éducation musicale au Sénégal s'améliorera et se développera dans un véritable métissage culturel.

Comme l'indique l'intitulé de mon sujet, les deux piliers sur lesquels repose ma problématique sont : éducation et musique. Donc nous allons commencer par les étudier en nous référant à quelques définitions que nous avons retenues :

_ « l'éducation doit être une sorte d'initiation afin que chacun soit aussi bien armé que possible pour mener sa vie personnelle et pour aider à enrichir la vie d'autrui et celle de la collectivité » (Art et Éducation. UNESCO 1999).

_ « L'éducation est un accès à l'humanité de l'homme » (Reboul 1989, p.25).

_ « L'éducation est une appropriation du patrimoine culturel (us et coutumes) et de ses manifestations artistiques qui sont le fondement et le ciment de la société » (Massa Makan Diabaté 1979).

_ « L'éducation est une socialisation méthodique de la jeune génération ».

Mais à la différence de la simple socialisation, l'éducation suppose cependant deux critères qui sont la formalisation et la transmission consciente des savoirs, des savoir-faire et des valeurs de la société.

L'éducation scolaire à dominante intellectuelle est fondée sur un éveil de la raison dans la personne. Alors que l'éducation familiale est caractérisée par un éveil global de type affectif, social et moral.

Pour la définition de la musique :

_ « Étudier la musique revient à analyser l'organisation de la société » d'où « la musique est l'un des systèmes symboliques dont nous nous servons pour construire des significations (appartenances culturelles) » (Rousseau 1781).

_ « La musique est forme d'expression artistique, source de divertissement et de plaisir esthétique, de communication de valeurs culturelles, d'échanges de connaissances et d'expériences » (Devey Muriel 2000, p.250).

Après cet ensemble de citations non exhaustif, je m'inspirerai de Rousseau pour dire que la musique est d'abord une activité ludique socialisée qui fait partie des fondements de toute société humaine. Elle se trouve au premier rang des activités humaines de même que les autres arts. La musique peut être un révélateur de l'organisation politique d'un pays.

Son premier rôle est de procurer du plaisir aux sens de par sa beauté, d'où son importance capitale dans l'épanouissement des individus et de toutes leurs facultés. La musique est un objet symbolique qui parcourt toute la société, créant un moment de réconciliation des âmes, des consciences et des comportements. Il n'est guère d'expression de l'homme plus vraie, plus subtile et plus profonde que celle qu'engendre l'univers des sons. Le mot « musique » évoque tout un monde de sentiments et d'associations d'idées. Pour les uns, musique signifie divertissement, récréation, détente ; pour les autres, elle est concentration de l'esprit, travail psychique intense, selon leurs statuts d'auditeurs ou musiciens actifs. L'homme cherche toujours à expliquer ses actes et ses sentiments, mais il n'est pas facile de circonscrire le phénomène de la musique qui est immatérielle. Elle est une production artistique, une activité

formelle et harmonieuse transcendant la réalité objective. Néanmoins elle se situe dans le temps et l'espace et a sa source dans le corps humain.

Les premières sensations du fœtus sont auditives : l'ouïe est le premier sens qui se développe chez l'homme. La musique comprend aussi des vibrations intimes du corps (des vibrations des molécules aux pulsations du cœur et de tout l'organisme). C'est pourquoi sont présents en l'homme la structure du monde sonore, ainsi que le rythme. Le rythme est un élément essentiel qui organise la musique, et les neuf muses inspiratrices des différents arts sont sœurs grâce à lui. On rencontre le rythme à tous les carrefours de l'expression et L. S. Senghor le définit ainsi : « la force qui, à travers les sens, nous saisit à la racine de l'être. Ce rythme s'exprime par les moyens les plus matériels, les plus sensuels : lignes surfaces, couleurs, volumes en architecture, sculpture et peinture ; accent en poésie et musique ; mouvement dans la danse » (in Kotchy B. Nguessan 1975).

Le chahut des élèves est quelque chose de fréquent à l'école; mais quand c'est répétitif et reproduit souvent sous forme de slogan écrit, ça peut donner à réfléchir. C'est un des motifs qui m'ont amené à m'interroger sur la mise en œuvre de ma pratique pédagogique.

Au début, je me disais que cette situation était causée par les maladresses immanquables d'un enseignant-débutant et que ce malaise ou mal-être que j'éprouvais disparaîtrait avec l'acquisition d'une meilleure expérience et donc la maîtrise de la classe et des perturbateurs. Mais tel n'a pas été le cas. De mon premier poste d'affectation à Saint-Louis du Sénégal à Dakar, le même slogan fleurissait au tableau et sur les murs des classes.

Ce phénomène m'inquiéta au plus haut point car malgré la passion des adolescents pour la musique, les élèves rechignent à suivre les cours constitués uniquement de leçons théoriques qu'ils trouvent rébarbatifs sauf s'ils sont accompagnés d'illustrations musicales, et ils qualifient la matière « d'art de perdre son temps ».

Et quand j'en ai discuté avec d'autres confrères, ils m'ont avoué être confrontés aux mêmes situations de défiance. Alors, avec un groupe d'amis professeurs d'éducation musicale et plastique, nous nous résolûmes à créer un groupe de réflexion sur nos deux disciplines sœurs; ce qui fut à l'origine de la création de l'Association des Éducateurs Artistiques du Sénégal (ASEDART).

Au cours de mes recherches documentaires, je découvris les travaux d'un confrère ghanéen qui était confronté au même problème; et d'ailleurs le fameux slogan « la musique est l'art de perdre son temps à l'école » est l'acronyme du mot music en anglais « Music is the Most

UnusefulSubject In Class » : « la musique est la matière la plus inutile de la classe » (Akrofi, E.A. 1982).

Après plus de trois décennies d'existence officielle et son rejet massif de la part des élèves, s'imposa la nécessité de faire une évaluation de la méthodologie pédagogique utilisée et des contenus de cet enseignement.

Je me demandais si cette aversion envers l'éducation musicale, particulièrement de la part des élèves, est inhérente à la discipline, à sa méthodologie d'enseignement ou aux conditions dans lesquelles elle est dispensée (manque de matériels et de manuels didactiques, locaux inadaptés etc.)?

Ce travail de recherche que j'ai entamé me permettra peut-être d'appréhender un ensemble de questions relatives à la compréhension des faits et situations d'éducation en musique.

CHAPITRE I : CONTEXTE SOCIO-CULTUREL SENEGALAIS

« A l'évocation du Sénégal, certains pensent à Gorée, l'île historique rendue tristement célèbre par des siècles de traite négrière. D'autres font référence à Saint-Louis la « Venise » sahélienne dont les maisons coloniales aux façades colorées abritaient jadis les belles signares (concubines locales des colons). D'autres encore évoquent William Ponty, la fameuse école d'administration d'où sortirent des générations d'intellectuels et de cadres « indigènes » à l'époque de l'Afrique Occidentale Française (AOF), dont certains devinrent de hauts responsables, voire des chefs d'État après les vagues d'indépendance (Muriel Dewey 2000) ».

1.1. Géographie, histoire, colonisation, démographie, culture et éducation au Sénégal, Islam et musique.

1.1.1. Géographie.

La République du Sénégal est un pays d'Afrique de l'Ouest. Sa pointe ouest est une presqu'île qui constitue la partie la plus occidentale de toute l'Afrique continentale. Le territoire sénégalais s'étend sur 196722 km², c'est un pays de petite taille.

Il est bordé par l'Océan Atlantique à l'Ouest, la Mauritanie au Nord et à l'Est, le Mali à l'Est et la Guinée et la Guinée-Bissau au Sud. La Gambie forme une quasi-enclave dans le Sénégal. Les îles du Cap-Vert sont situées au large de la côte sénégalaise.

Le pays doit son nom au fleuve qui le borde à l'Est et au Nord. L'origine du nom Sénégal reste controversée ; dès 1850 l'abbé David Boilat, dans ses *Esquisses sénégalaises*, y voyait une déformation de l'expression wolof « *sunugaal* », c'est-à-dire « notre pirogue ». Très populaire, c'est la version la plus souvent relayée par les médias. Elle est pourtant contestée depuis les années 1960 et plusieurs autres étymologies ont été avancées, par exemple celle qui rattache le toponyme à une tribu berbère du Sahara, les Zenaga. Mais le débat scientifique pencherait plutôt en faveur des Zenaga ou Sanhadja aujourd'hui.

Le climat est tropical et sec avec deux saisons des pluies. Pendant la période coloniale, plusieurs comptoirs appartenant à différents empires coloniaux s'établissent le long de la côte. La ville de Saint-Louis devient la capitale de l'Afrique Occidentale Française, puis ce sera la

ville de Dakar en 1902, laquelle deviendra ensuite la capitale de la république sénégalaise au moment de l'indépendance en 1960.

1.1.2. Histoire.

Pendant la préhistoire, la présence d'un peuplement assez ancien est estimée très antérieure à l'ère chrétienne.

Les fouilles menées dans les régions côtières ont mis au jour des restes de cuisine qui témoignent d'une importante population de pêcheurs et commerçants.

Les peuplements se sont progressivement consolidés pour aboutir à la création des premiers royaumes qui se forment au VII^e siècle. Parmi les différents royaumes, le plus puissant au XIV^e siècle était l'empire du Djolof qui regroupait le Cayor, le Baol, les royaumes du Sine et du Saloum, le Waalo, le Fouta-Toro et le Bambouk. Au sud du pays, existaient l'Etat du Kaabu, puis le Fouladou.

Le Djolof était un empire fondé par Ndiadiane Ndiaye, premier bourba (roi) djolof. Il avait été élu comme chef dans ce qui allait devenir le royaume du Oualo, au nord-ouest de l'actuel Sénégal, dans la région du fleuve. Il avait réuni toutes les populations d'ethnie wolof pour fonder cet empire au XIII^e siècle. L'empire s'effondra en 1549, avec la mort du dernier empereur du Djolof.

Les autres états allaient tour à tour prendre leur indépendance jusqu'à réduire le grand empire du Djolof aux dimensions d'une royauté dans la partie centrale du pays.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les colons français annexèrent progressivement tous les royaumes du Sénégal. Le Djolof fut le dernier royaume annexé avec le départ en exil d'Alboury Ndiaye, sous l'impulsion du gouverneur Louis Faidherbe.

Le XIX^e siècle est marqué par la chute des royaumes, l'avancée des colons européens ainsi que par la résistance anticoloniale, illustrée par des personnages tels que Lat Dior Diop, El Hadj Oumar Tall, Mamadou Lamine Dramé, Bouna Alboury Ndiaye, Alpha MoloBaldé, Maba Diakhou Ba, NdatéYallaMbodj, Sidya N. Y. Diop, Moussa MoloBaldé, Aline SiteoDiatta.

L'Islam est introduit au Sénégal pour la première fois entre le VIII^e siècle et le IX^e siècle par le biais des commerçants arabo-berbères. Ils diffusent pacifiquement cette religion et convertissent les Toucouleurs et les Sarakholés, lesquels la propageront partout au Sénégal. Plus tard, au XI^e siècle, les Almoravides, aidés des Toucouleurs, tentent d'islamiser les

groupes de religion traditionnelle par le Djihad. C'est l'une des raisons qui entraîne la migration des Sérères vers le Sine-Saloum, des Wolofs, des Peuls et des Mandingues ; qui étaient tous concentrés au Tékrou.

Une légende populaire, chantée par les griots et illustrée par le poète-président Senghor, rattache d'ailleurs la filiation du premier BourbaDjolofNdiadiane Ndiaye à la dynastie des Almoravides (fondatrice de Marrakech et qui combattit le célèbre Cid).

L'Islam se propage très tôt dans l'empire du Djolof. Mais c'est au XIX^e siècle qu'il gagne véritablement l'ensemble des populations pacifiquement grâce aux marabouts et à leurs confréries tels qu'El Hadj Malick Sy pour la tidjanya ou Cheikh Ahmadou Bamba fondateur de la confrérie mouride, qui émerveillent les populations par leur érudition et leurs miracles. C'est également un moyen pour les populations de s'unir et de se protéger contre les ravages que connaissent les royaumes au XIX^e siècle (djihads répétés, colonisation forcée).

La religion catholique se diffuse avec les missionnaires européens à partir du XIX^e siècle, en particulier au Sine et en Casamance.

Il existe plusieurs religions et croyances qui cohabitent pacifiquement au Sénégal dont la population est majoritairement musulmane (90 à 94%) ; mais les chrétiens (surtout catholiques) sont également présents (4 à 6%), ainsi que les animistes (principalement dans le Sud et le Sud-est).

1.1.3. La colonisation.

La conquête coloniale commence dès la découverte des terres en 1442 par le navigateur vénitien Cadamosto pour le compte du Portugal. Les Portugais se lancent alors rapidement dans la « traite des Noirs », mais devront bientôt faire face à la concurrence des négriers britanniques, français et hollandais à travers le « commerce triangulaire ». Les Hollandais fondent un comptoir sur l'île de Gorée, la France établit en 1659 celui de Saint-Louis qui deviendra la première capitale du Sénégal. En 1677, les Français occupent à leur tour l'île de Gorée (un des principaux centres du commerce des esclaves avec Saint-Louis et le fort de l'île James en Gambie).

La seconde République de 1848 crée un mandat de député pour Saint-Louis. L'ordre colonial s'impose avec Faidherbe, gouverneur du Sénégal de 1854 à 1861 et de 1863 à 1865 qui jette les bases de la future Afrique Occidentale Française (AOF). Respectueux des coutumes indigènes, il étend l'influence française très au-delà du Sénégal, travaille à développer l'économie locale et crée le port de Dakar.

La troisième République accorde le statut des quatre communes à Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque, puis sous l'influence du député noir Blaise Diagne, une citoyenneté française pour les habitants de ces communes en 1916, qui envoient des conscrits pendant les deux conflits mondiaux (les tirailleurs sénégalais).

Après Saint-Louis, Dakar devient en 1902 la capitale de l'Afrique Occidentale Française.

En Janvier 1959, le Soudan français (actuel Mali) et le Sénégal fusionnent pour former la Fédération du Mali, qui devient complètement indépendante le 20 Juin 1960. Cette indépendance est la conséquence des transferts de pouvoirs convenus dans l'accord signé en France le 4 Avril 1960. Cette date est considérée comme le jour officiel d'accession du Sénégal à l'indépendance.

Le 20 Août 1960, le Sénégal se retire de la Fédération du Mali et proclame son indépendance. Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique, car il n'y a jamais eu de coup d'état et le « modèle sénégalais » de démocratie est souvent cité en exemple.

Le Sénégal est une république démocratique (présence de plusieurs partis politiques). Le régime est présidentiel car à l'indépendance, le Sénégal a adapté le modèle politique français de 1958 comme d'autres pays africains qui étaient membres de l'AOF. Sa constitution date de 1959.

Divisions administratives : en 1960 le premier découpage administratif issu de l'indépendance avait créé une certaine disparité entre les sept régions d'origine. Ce déséquilibre a été corrigé par plusieurs réformes successives et notamment par un décret de 1996, dans le cadre de la politique de décentralisation qui a transféré aux collectivités locales certaines compétences d'abord détenues par le pouvoir central.

En 2009, le Sénégal compte 14 régions, 45 départements, 46 communes d'arrondissement, 113 communes de ville et 370 communautés rurales. Dirigés par un chef, les villages restent les cellules de base de cette organisation. On en dénombrait 13544 lors du recensement de 1988.

1.1.4. Démographie et groupes ethniques du Sénégal.

Selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD 2014), la population du Sénégal – qui comptait environ 1million d'habitants en 1900 et 2,8 millions au moment de l'indépendance en 1960 – s'élèverait à 12,8 millions de personnes (estimation en 2008), et a atteint 13 567 338 en 2013. Cette population croît donc très rapidement, avec un taux de fécondité supérieur à 4 enfants par femme. Les jeunes de moins de 24 ans représentent environ 65,8% et la population urbaine est de 42%.

On observe une grande diversité ethnique : Wolofs (43,3 %), Peuls (23,8%), Sérères (14,7%), Diolas (3,7%), Malinkés (3%), Soninkés (2,1%), Manjaques (2%) et quelques autres ethnies moins nombreuses et plus localisées.

Depuis longtemps la population était plutôt concentrée sur la façade atlantique, mais l'exode rural a accru l'inégalité de cette répartition. Désormais un sénégalais sur quatre vit dans la presqu'île du Cap-Vert (région de Dakar) et la capitale est au bord de l'asphyxie. Le taux de chômage urbain est de 25,6% (2010) et de 40% chez les jeunes citoyens. La population sous le seuil de pauvreté est de 54% (2008).

Le Sénégal possède la troisième économie de la sous-région ouest-africaine après le Nigéria et la Côte d'Ivoire. Compte tenu de sa situation géographique et de sa stabilité politique, le Sénégal fait partie des pays africains les plus industrialisés (bien qu'à l'origine les colonies ne devaient que produire de la matière première et une main-d'œuvre gratuite), avec la présence de multinationales d'origine française et américaine. Son économie est principalement tournée vers l'Europe et l'Inde.

1.1.5. Culture.

Le slogan du Sénégal est « la culture est au début et à la fin du développement » (L.S.Senghor 1966).

Bien qu'il soit un pays petit géographiquement et pas très prospère, le Sénégal s'est fait connaître à travers le monde par ses intellectuels et artistes grâce à la littérature, le cinéma, la musique, les arts plastiques.

Il existe une grande diversité linguistique au Sénégal : la Constitution reconnaît au français le statut de langue officielle et à six autres langues celui de langues nationales, le wolof qui est la langue parlée par le plus grand nombre de personnes, même appartenant à d'autres ethnies, le sérère, le peul, le mandingue, le soninké, et le diola. Cinq autres langues vernaculaires ont été promues peu après (hassaniyya, balante, mancagne, noon et manjaque), et d'autres ajouts de langues codifiées sont en cours. Au total ce sont près d'une vingtaine de langues qui pourraient bénéficier du statut de langue nationale au Sénégal.

La politique culturelle du Sénégal a engendré la notoriété dont jouissent les artistes et intellectuels sénégalais et qui est due en grande partie à la politique volontariste en faveur de la promotion de la culture du président Senghor. En effet pour Senghor, la culture est perçue comme condition première et moyen de développement social, économique et politique. Les grands axes de sa politique culturelle furent « l'enracinement » dans les valeurs de la civilisation négro-africaine et « l'ouverture » aux autres civilisations. Mais il considère

l'émancipation culturelle comme un préalable à toute indépendance (Delas Daniel 2007). Ainsi, dès que l'indépendance nationale est acquise, il accorde la priorité à la formation de l'homme sénégalais, aux lettres et aux arts. Car pour lui, l'indépendance est le choix de son propre système culturel conforme à ses aspirations profondes, à sa philosophie de l'existence et à sa vision du monde. Il met en place tout un ensemble de textes législatifs et réglementaires devant servir de fondements aux structures et institutions chargées d'impulser une dynamique à la vie culturelle nationale. Il crée des structures et institutions chargées de la préservation, de la promotion et de la diffusion des différentes formes d'expressions artistiques traditionnelles et modernes, sénégalaises et étrangères.

Former une élite artistique était la principale préoccupation de Senghor qui était pédagogue de formation. Pour ce faire, il érigea des structures d'enseignement artistique dont la principale était l'Institut National des Arts du Sénégal (INAS).

A la suite de la création du Théâtre National Daniel Sorano, son Ensemble Lyrique et ses ballets en 1965, le ministère de la Culture vit le jour en 1966 et plusieurs institutions suivirent dont les Archives Culturelles en 1967.

Au début des années soixante et jusqu'à celui des années quatre-vingt, les acteurs culturels ont bénéficié du mécénat d'état. Mais par la suite cette politique de soutien aux artistes n'a pas pu continuer à cause de la crise économique.

La littérature sénégalaise a été connue dans le monde depuis longtemps.

L'architecture sénégalaise est marquée par la symbiose de la tradition et du modernisme. La période coloniale a laissé des traces comme à Gorée ou Saint-Louis qui ont des sites qui figurent sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les arts plastiques et l'industrie de la mode connaissent un rayonnement international. Le cinéma sénégalais est l'un des plus anciens d'Afrique, mais il est fortement concurrencé par le marché de la vidéo. Nombre de films d'origines diverses ont été tournés au Sénégal qui a un climat clément et des paysages très photogéniques.

La musique sénégalaise connaît un grand succès international avec ses plus grands noms que sont : Touré Kounda, Xalam, YoussouNdour, Baba Maal, IsmaëlLô, Omar Pène, ThioneSeck, CoumbaGawloSeck, Pape Diouf, NdongoLô, Cheikh Lô, Souleymane Faye, Viviane Ndour etc.

Les instruments traditionnels les plus populaires sont le djembé, le sabar (tam-tam), la kora (harpe-luth), le xalam (luth), le tama (tambour d'aisselle) et le balafon (xylophone). Lesabar et le mbalax, instrument de percussion et rythme d'accompagnement, désignent à la fois

l'instrument (tam-tam), une danse et un style musical. Les sons typiquement sénégalais tels que ceux de la kora font partie de la world music et du jazz.

1.1.6. Education.

L'accès à l'éducation et le développement d'un Etat sont étroitement liés. Le faible niveau d'alphabétisation d'une population est un frein au développement économique et social.

Le Sénégal n'a pas les moyens d'assurer la scolarisation satisfaisante de sa population. C'est ainsi que l'enseignement n'y est pas obligatoire. On dénombre beaucoup d'analphabètes adultes dans le pays et la différence d'accès à l'éducation occasionne des inégalités entre les individus. « Face à une demande en forte croissance en matière d'éducation, l'offre de l'éducation publique n'augmente que lentement, tant en volume qu'en qualité, au détriment surtout des régions et populations rurales, celles de condition modeste étant les principales victimes.

« Trop souvent, au Sénégal comme dans le reste de l'Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, les filles ne vont pas à l'école, ou ne sont même pas scolarisés du tout, à cause de la pauvreté et de l'ignorance des parents. Les enfants sont considérés comme un moyen d'obtenir de la nourriture, une source de survie, et ce sont les filles qui sont les plus touchées » (Unicef 2008).

Si la discrimination à l'égard des filles en matière de scolarisation a pratiquement disparu dans les milieux les plus aisés, elle est encore importante dans les ménages économiquement faibles. » (F. Cissé, G. Daffe, A. Diagne, *Revue d'économie du développement*, 2004).

Le système éducatif sénégalais est l'un des plus évolués sur le continent africain. Le Sénégal peut se targuer d'avoir un enseignement de qualité avec des équivalences de diplômes des universités étrangères les plus prestigieuses tant en France qu'aux Etats-Unis d'Amérique. Ce qui permet des échanges d'étudiants dans les deux sens. La population étant très jeune (41% de 0 à 14 ans dans la population nationale) (source PNUD), la demande en formation est très forte.

Le taux brut de scolarisation est de : 72% dans le primaire ; 21,7% dans le secondaire dont 19% de filles et 25% de garçons (source Unicef en 2009).

Le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) est aussi de : 52,1% (2011) dont 66,3% d'hommes et 40,4% de femmes.

Mais le calcul de ce taux ne tient pas compte de ceux qui ont reçu l'enseignement traditionnel basé sur l'alphabet arabe ; alors qu'ils savent lire et écrire les langues nationales, mais avec des caractères arabes. Ce système a précédé même l'introduction du français dans le pays.

A côté de l'enseignement officiel existe un enseignement traditionnel à travers les écoles coraniques (daaras) où l'enseignement en langue arabe domine ; elles sont fréquentées par beaucoup d'élèves (appelés talibés) et l'Etat commence à les régler en les modernisant.

L'éducation est un critère important pour faire évoluer un pays et sa société. Mais les problèmes culturels, déjà difficiles, sont aggravés par les conditions de scolarisation des enfants : des classes de 100 élèves et plus ne sont pas rares. L'engorgement est tel que les autorités sénégalaises avaient mis en place un système de double flux : un premier groupe d'enfants occupe les locaux le matin, l'autre l'après-midi.

Le surnombre des élèves, le délabrement des établissements, le manque de matériel, de personnel, les difficultés financières expliquent en partie cette situation.

En outre, l'enseignement public, gratuit en principe, ne l'est pas totalement. Les livres, le matériel, le transport, ainsi que les frais d'inscription sont à la charge des familles. Pour certaines d'entre elles, c'est un luxe inabordable.

Repères clés sur l'économie et les investissements liés à l'éducation :

- Produit Intérieur Brut (par habitant) = 1600\$.
- Indice de Développement Humain = 0,50.

Part des dépenses de l'éducation dans le PIB = 6,04% ce qui équivaut à 43,7% des dépenses de l'Etat, dont 12,6% consacrés à l'enseignement secondaire (lycées pour les 15-17 ans) et 11,3% à l'enseignement moyen (collèges pour les 11-14 ans).

1.1.7. Islam et musique

Une bonne partie des sénégalais conçoivent la musique comme objet de divertissement uniquement et ne comprennent pas qu'elle puisse être enseignée académiquement comme discipline scolaire. Mais outre cette incompréhension, les professeurs d'éducation musicale sénégalais sont confrontés parfois à une certaine hostilité envers leur matière de la part de certains élèves et de leurs parents.

L'hostilité de beaucoup de musulmans sénégalais (95% de la population) envers la musique vient d'une interprétation étriquée de l'Islam héritée des arabes qui ont introduit cette religion dans le pays.

« La période entre 1040 et 1044 après J.C. correspond à la pénétration de l'islam au Sénégal (Thierno Ka 2002). « L'islam est la première religion révélée à faire son apparition dans ce milieu jusqu'ici naturellement ancré dans les traditions animistes, fétichistes et paganistes » (Saliou Dramé 2008). Selon N. Levzion (in Amnon Shiloah 2002) « on peut dégager trois étapes distinctes dans l'islamisation de l'Afrique de l'Ouest, d'abord la naissance d'une communauté musulmane sous l'autorité d'un roi non musulman, puis l'adoption de l'islam comme religion de cour, et finalement, la montée en puissance de militants qui imposèrent la loi islamique et soumirent la population. C'est la seconde étape, la plus caractéristique en Afrique de l'Ouest, qui s'est prolongée jusqu'au XVIII^e siècle ». L'islamisation de l'Afrique a été facilitée par l'africanisation de l'islam qui a été repensé, repétri, adapté (Amar Samb 1975).

L'impact des cultures arabe et islamique a influencé profondément la société sénégalaise, ce qui explique que certains musulmans véhiculent des préjugés envers la musique. Mais cette influence est réciproque car différents éléments culturels ont déteint aussi sur la religion musulmane à travers la continuité de l'héritage culturel. Car les Sénégalais ne se sont pas coupés totalement de leurs coutumes, et on constate une symbiose entre l'islam et leur culture. Et c'est conforme aux propos du Prophète Mohamed (psl) qui dit : « les traditions de chaque pays ont valeur de textes écrits » (Amar Samb 1975).

Une polémique, qui date du vivant du Prophète, existe entre penseurs musulmans sur l'interdiction ou la licéité de la musique et des instruments.

Dans la tradition islamique l'origine de la musique remonte aux enfants de Caïn (Friedlander in Amnon Shiloah 2002). Et l'invention des instruments à Lamech père de Jubal. Quant au chant, sa naissance est assimilée à une lamentation chez les Arabes » (A. Shiloah 02).

« A propos de la manière dont la musique agit sur l'individu, la perception qui prévaut est que l'on se situe en face d'un pouvoir irrésistible, capable d'affecter l'esprit de l'auditeur de différentes façons... Les puristes religieux estiment que les effets puissants de la musique agissent comme une intoxication, la musique s'avérant un agent corrupteur du démon.

En retour, les mystiques insistent sur l'origine divine de la musique, dont l'impact a pour conséquence d'illuminer et d'exalter les dévots. Sous ce rapport, il est intéressant de constater que les philosophes ont toujours considéré que la réaction sensuelle provoquée par la musique s'avérait un facteur déstabilisant l'harmonie de l'esprit et l'équilibre social. C'est pourquoi, et contrairement au rôle important rempli par la pensée musicale dans

l'éducation de l'homme, la pratique musicale ne fut jamais admise comme une part intégrée du système éducatif, de façon générale. En somme, l'attitude envers la musique a toujours été ambivalente, comme il ressort d'une série d'énoncés contradictoires : attirance-méfiante ; divin-démoniaque ; exaltée-déséquilibrée ; licite-prohibée ». (A Shiloah 02).

_ « De ce que le goût musical pouvait avoir la force d'une passion, il est résulté que la question de l'usage de cet art (la musique, c'est nous qui soulignons) s'est posé en morale. Le célèbre théologien Gazali a étudié l'émotion produite par la musique, d'une façon psychologique et surtout au point de vue de la sensibilité mystique. Gazali rapporte les divers arguments des docteurs qui sont hostiles à l'audition des chants, et de ceux qui la permettent ; il conclut de façon moyenne en distinguant les cas (B. Carra De Vaux 1904).

Parmi les penseurs préislamiques, les puristes prétendent condamner le chant comme excitant à la débauche ; et quelque chose de cette condamnation a passé dans l'Islam, qui n'admet guère la musique proprement dite dans les cérémonies religieuses, et ne connaît que la psalmodie » (B. Carra De Vaux 1904). La doctrine pure de l'islamisme est pourtant bien l'interdiction de la musique. « La musique et tous les instruments sont interdits au fidèle », dit l'excellent orientaliste d'Ohsson (in Carra De Vaux 1904) ; et cette interdiction est commentée par une parole attribuée à Mahomet : « Entendre la musique c'est pêcher contre la loi ; faire de la musique, c'est pêcher contre la religion. Y prendre plaisir, c'est pêcher contre la foi et se rendre coupable d'infidélité ». D'après ces principes : « la musique n'est permise ni en particulier, ni en public, ni dans aucune circonstance de la vie, pas même pour les noces ». On excepte, pour la musique vocale, l'appel à la prière et le cantique *Telbiyé* qui se chante à la Mecque lors du pèlerinage. Mais ces interdits théoriques n'ont point d'effet sur les mœurs.

« L'un des premiers écrits prohibant la musique fut le traité *Dhamm el-Malahi* (Le Livre de la Condamnation des instruments de diversion) du théologien et juriste Ibn Abil'-Dunya (823-894). C'est un violent réquisitoire à l'encontre de la musique, considérée, selon cet auteur, comme un dévoiement de la vie de piété ; cette condamnation vise autant la musique que les jeux et le plaisir » (Robson 51 in A. Shiloah 02).

_ « Les partisans de la musique citent des traditions en sens contraire ; il en résulterait que le Prophète approuvait l'usage des chants et des instruments dans les noces et les festins, ainsi qu'à l'occasion des fêtes musulmanes » (Carra De Vaux 1904).

Les juristes qui interdisent la musique se réfèrent principalement aux versets suivants entre autres : « Le Voyage nocturne n° 64 », « Luqman n° 6 », « Le Butin n° 35 », « Le Décernement n° 72 ». Ceux qui autorisent la musique se réfèrent à « La Vache n° 2 ».

« Mais aucun verset ne cite nommément la musique pour l'interdire formellement. Ces juristes se basent sur l'exégèse du Coran pour faire des interprétations. Mais ce qu'il faut souligner, c'est que l'avis d'un savant, aussi prestigieux soit-il, n'est pas une source de droit et nul n'a l'autorité de la spécification du sens des versets. Aucun des versets cités n'aborde le sujet de la musique directement. Dans les interprétations des juristes contre la musique, il y a des extrapolations et des spécifications injustifiées. Nul juriste ne peut d'aucune manière fonder son avis sur un verset coranique pour interdire la musique sous toutes ses formes. Ce que Dieu n'a pas interdit, nul n'est en mesure de le faire » (IslamMag 10 septembre 2014).

Les polémistes se sont tous basés sur l'exégèse qui prônait l'interdiction ou la licéité. Les partisans de la musique ou ceux qui la condamnent se sont référés au texte sacré coranique où rien dans le livre saint n'évoque la musique de manière explicite : le mot générique *ghina* qui désigne chant ou musique, n'apparaît pas dans le Coran. .

Hormis les versets coraniques, les juristes ont recours aux Hadiths (propos tenus par le Prophète et recueillis dans des ouvrages) pour y trouver des preuves plus convaincantes et étayer leurs propos. Avec le temps, les Hadiths obtinrent le statut de lois ; au début, on en avait recensé 600.000, qui furent limités à la fin à 7000 par al-Bukhari et Muslim et consignés dans deux ouvrages intitulés Sahih (La Vérité) (Chal32 in Amnon Shiloah 2002). Les Hadiths sont ainsi classés en sûrs ou irréfutables, discutables ou faibles et fausses, selon leurs de transmission qui doit remonter et sans rupture de celui qui les a rapportés jusqu'au Prophète.

« Dans l'Islam, aucune autorité juridique ou religieuse ne peut empêcher ou autoriser des faits à priori ; une décision est obligée de s'appuyer sur des références écrites religieuses, ou procéder par analogie. La source la plus sacrée est le Coran » (A. Shiloah 02).

Et pourtant des savants musulmans tels Avicenne, Farabi, Safi ed-Dîn, al-Isfahani, al-Kindi etc. ont écrit des traités de théorie musicale. L'un des premiers travaux sur la musique est « *Le Livre de la distraction et des instruments de musique* » du géographe Abul Qasim 'Ubayd Allah ibn Khurradadhbih. Cet ouvrage est constitué pour sa plus

grande partie par un dialogue échangé entre le calife abbasside al-Mu'tamid et l'auteur en personne.

Après l'extension rapide et les conquêtes de l'Islam, les deux cités saintes, La Mecque et Médine, centre du pouvoir politique et religieux, devinrent le siège d'une importante vitalité musicale, malgré l'autorité austère des califes orthodoxes. Mais l'unité du religieux et du profane dans l'Islam a fait que : « la tradition musicale de l'Islam n'a pas réalisé la systématisation parfaite qui l'aurait amené vers la consécration d'un art officiel universellement accepté, selon des normes inaltérables. Les califes omeyyades (661-750), partisans de la musique, sont entrés en conflit avec les "ulémas", autorités cléricales de la religion islamique et de la loi. Ces autorités condamnaient, dans l'activité musicale, le farniente, la recherche de jouissances et de plaisirs sensuels. Cette désapprobation entrava le prestige et la distinction nécessaires pour que soit acceptée l'idée d'un art systématique et officiel. Mais sous le règne du calife abbasside al-Mamoun (813-833), fut fondée "La Maison des sciences" qui permit la traduction d'ouvrages (grecs) dont ceux de théorie musicale classée comme science étrangère. Les savants musulmans les ont enrichis, transformés, remodelés.

A la différence du mot *ghina* désignant chant et musique, le *samà* signifie à la fois écoute musicale et musique sacrée et religieuse. Il a donné naissance à une prolifération d'écrits, essentiellement à caractère polémique, qui traitent de la licéité de la musique selon un point de vue juridique, théologique et mystique » (A. Shiloah 02).

Le théologien Abu Hamid al-Ghazali (1058-1111) affirme qu'aussi bien le statut légal que les rapports d'analogie rendent la musique licite. « Un trait majeur de son argumentation s'appuie sur l'idée que la musique et le chant sont des moyens d'évocation et reflètent réellement ce qui se cache dans le cœur. Sous leur influence, le cœur se révèle et livre son contenu. Ce point de vue prolonge l'énoncé du célèbre mystique al-Dàràni, selon qui « la musique ne provoque pas dans le cœur ce qui ne s'y trouve pas ». En d'autres termes, la nature de l'influence de la musique sur l'homme dépend principalement des intentions de l'auditeur et de la raison pour laquelle la musique est utilisée. Al-Ghazàli énonce de façon claire sept cas où la musique est autorisée et cinq autres où elle est frappée d'interdit » (A. Shiloah 02).

Elle est autorisée :

- 1) Pour encourager le pèlerinage, uniquement pour ceux à qui ce périple est permis.
- 2) Pour inciter à la guerre.
- 3) Pour inspirer le courage aux combattants sur le champ de bataille.

- 4) Pour évoquer la plainte et la lamentation : le chagrin est de double nature, d'une part il est condamnable, d'autre part il est louable.
- 5) Pour communiquer la joie les jours de fête et à l'occasion des réjouissances familiales.
- 6) Pour provoquer l'amour ou l'ardeur.
- 7) Pour évoquer l'amour de Dieu.

La musique est interdite :

- 1) Lorsqu'elle est tributaire des femmes, mais sous certaines conditions.
- 2) Si les instruments auxquels elle a recours sont expressément interdits.
- 3) Lorsque le contenu du chant n'est pas compatible avec l'esprit et les préceptes de la religion.
- 4) Lorsque l'auditeur est sous l'emprise de la luxure.
- 5) Si l'on écoute la musique dans son propre intérêt.

D'après tout ce qui précède, on voit que les puristes qui interdisent la musique mettent celle-ci sur le même pied d'égalité que les distractions illicites. Mais aussi qu'entre les deux extrêmes que sont l'autorisation totale et l'interdiction absolue, il y a une infinité de nuances. Et comme l'Islam prône la modération en toute chose (hadith du Prophète), essayons d'adopter la position sage qui consiste à conseiller la tolérance, en ne condamnant pas la musique et les musiciens. Et j'évoquerai ici le cas du rappeur Kerry James qui, après avoir abandonné la musique, y est revenu en abandonnant l'utilisation des instruments à cordes et à vent (bannis par l'Islam selon lui). Bien qu'il soit convaincu que ces instruments sont interdits, il affirme : « Ce qui ne veut pas dire que les musulmans qui en jouent sont des mécréants. Il ne faut pas tomber dans l'extrémisme » (interview de Stéphanie Binet 2001). Il est conseillé de faire plaisir aux membres de sa famille en assistant avec eux à des divertissements, au lieu de vivre dans un ascétisme austère en se privant et en privant les siens de moments de bonheur. L'Islam combat l'outrance et l'excès quels qu'ils soient, même au niveau du culte.

On a noté aussi que la différence, entre les partisans de la musique et ceux qui l'interdisent, est d'abord la conception que chacun a de l'origine de la musique, qui est divine parce que provenant de Dieu pour les uns, et démoniaque pour les autres parce que créée par Satan qui l'a transmise aux hommes pour les perdre. Ensuite les avis diffèrent sur l'usage qui est fait de la musique qui peut être utilisée à des fins religieuses ou uniquement ludiques. Et ici je rappellerai qu'il y a aussi un usage officiel de la musique, et qu'il n'y a pratiquement pas un seul pays qui n'ait pas son hymne national qui le représente partout dans le monde.

Les professeurs d'éducation musicale sénégalais font donc face à tous ces préjugés liés à la conception de la musique qu'a une grande partie des musulmans. Mais heureusement qu'avec la modernité et l'évolution des mentalités, cette vision change positivement.

1.2. La tradition orale.

L'expression tradition orale s'entend des traditions culturelles transmises dans le temps et dans l'espace de bouche à oreille. Et les traditions musicales en sont une partie essentielle.

En tant que tradition vivante à une époque ou à une autre, elle apporte des connaissances particulièrement utiles au présent. Cette tradition disparaît face aux agressions de la vie moderne et aux changements technologiques. C'est pourquoi il serait utile de l'introduire à nouveau pour consolider la société et lui redonner le sens de son identité profonde. On peut puiser dans son fonds des programmes éducatifs qui permettront de sauvegarder et de transmettre le patrimoine culturel qui permettra aux jeunes générations d'allier harmonieusement le passé et l'avenir.

Dans la tradition orale, la mémoire est le moyen de stockage et de traitement (classer, organiser et transformer) des informations, ainsi que de l'histoire. Les données affectives et sociales (mémoire) de traditions orales sont le plus souvent évaluées en termes d'exactitudes et de fidélité de restitution du passé. Cette fidélité évolue en même temps que la société ; les réalités changent aussi dans les sociétés de tradition orale. Ce qui fait sens change dans le temps tout en respectant les rites ou traditions.

La musique a d'abord été une forme de socialisation qui permettait de faire le pont avec le groupe et donc la solidarité par une seule et même passion. Elle est créatrice d'unité sociale englobant les formes symboliques et de socialisation. La musique était au service des activités religieuses, civiques et professionnelles. Elle était présente toujours et partout, répondant à un besoin psychosociologique profond de l'homme.

Définir et déterminer la place de l'éducation musicale dans la société sénégalaise est néanmoins difficile, car son domaine a varié selon les époques et les idées.

Le mode de transmission du savoir musical s'effectue par l'oral comme constitution et support du savoir. L'éducation musicale de l'enfant se faisait donc initialement par l'intermédiaire de la tradition orale.

Au Sénégal, la musique est fortement influencée par la tradition orale. Dans la culture orale, la musique est un moyen d'expression des sociétés et l'incarnation des valeurs spirituelles traditionnelles.

La musique traditionnelle est un vecteur d'identité et de conscience culturelle. Elle est intimement liée : aux langages, étant aussi l'art de la parole; aux chants et danses; aux événements et activités de la société; ainsi qu'aux religions. Musique populaire, elle puise son inspiration de la tradition orale (Dongala J. B. 1981).

La tradition orale qui n'est pas fondée sur l'écriture, a comme objectifs de préparer, d'insérer l'enfant dans la vie de la communauté et d'en faire un membre intégré dans la société. Son contenu tient beaucoup compte de l'initiation et de l'apprentissage social.

La tradition orale comporte, outre son aspect social qui est un instrument de conformité, un aspect historique qui appelle le changement, le progrès, l'innovation et le mouvement.

Elle recèle des procédés efficaces pour : éviter l'usure de la routine, expulser ou désamorcer les antagonismes générés par les systèmes d'inégalité et de domination, convertir toute pratique menaçant l'ordre social en un facteur de renforcement.

La tradition orale instaure ce lien social par excellence normé par le couple de la bouche et de l'oreille : la parole. L'importance de la tradition orale est un fait lié au statut même de la parole. Dans les sociétés orales où l'écriture ne servait pas de support, non seulement la mémoire conservatrice est extrêmement développée, donc fidèle et digne de confiance, mais encore la parole prononcée lie les hommes entre eux, car elle assure la cohésion de la société. En plus, la parole est aussi vecteur de terribles forces magiques. Ce rôle puissant de la parole créatrice et opératrice n'est pas à négliger, car bien dite et au moment opportun, la parole a bien valeur d'acte.

Par le don de l'esprit et de la parole, l'homme est instauré gardien de son univers et doit maintenir l'harmonie universelle, avec une parcelle de la puissance créatrice. L'esprit contemporain aurait tort de sous-estimer la puissance de cette parole qui a été au début de tout. Ce verbe séculaire et sacré génère toujours une puissance fascinante et régit tout.

L'écrit ne se construit-il pas que par référence à la parole? On peut produire tous les écrits que l'on voudra, mais tant qu'ils ne seront pas lus et entendus, ils demeureront « lettres mortes ».

Il faut sauvegarder ces importantes connaissances non écrites de la tradition orale qui risquent de disparaître avec leurs derniers gardiens qui les ont en mémoire.

Des pans entiers de la mémoire des patriarches ont disparu à jamais dans les tombes de leurs derniers détenteurs. Comme le disait le regretté Amadou Hampaté Ba : « en Afrique, un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle ».

Il est en effet indéniable que cette mémoire vivante qu'est la tradition orale constitue une source historique digne de ce nom et non du folklore seulement. Il en va de même de l'histoire ancienne, source précieuse d'enseignement. La tradition orale est souvent moins tendancieuse dans sa relation des faits que la source écrite, car elle est moins élaborée et remaniée.

1.2.1. Modes de l'expression orale.

La tradition orale utilise divers canaux de communication qui sont les : paroles et musiques, contes, légendes, épopées héroïques et textes dynastiques. Elle s'exprime à l'aide de :

- Devinettes, énigmes, adages et prédictions lors de cérémonies coutumières, récoltes, semailles, mariages, naissances et deuils.
- Récits de certains événements, exorcismes, charmes, incantations, serments.
- Formules magiques pour implorer des faveurs de la nature.
- Langages tambourinés : transmissions de message.
- Chants et musique: mélopées, chants de travail et corporatifs (forgerons, chasseurs, pêcheurs, bergers etc.) (Dongala 1981).

1.2.2. La collecte des traditions.

Il faut noter que la société traditionnelle est divisée en castes qui sont des sous-groupes hiérarchisés, endogames et spécialisés. D'ailleurs ces castes survivent toujours dans la société sénégalaise. Cependant, elles n'existent pas dans certaines ethnies (chez les Diolas par exemple).

Il y avait des informateurs locaux qui sont les membres des familles royales, les anciens fonctionnaires de l'administration, les personnes cultivées qui peuvent être des témoins de l'histoire. Mais les principaux détenteurs de la tradition orale sont les griots. La collecte des traditions est le domaine de témoins de l'histoire que sont les griots.

1.2.3. Les griots

Au sein de la société sénégalaise existe un système de castes qui assurait la séparation des pouvoirs, en codifiant les différents rôles sociaux. Une caste est un groupe d'individus exerçant la même profession par hérédité et endogamie (Ousmane Sylla 1968). Les castes se divisent en deux groupes : le premier comprend les artisans (forgerons, sculpteurs-boisseliers, cordonniers, tisserands) et les artistes (musiciens), le second les nobles. Cette structuration de

la société sénégalaise, qui était de tradition orale, était dictée par le fait que la conservation ainsi que la transmission des connaissances et pratiques professionnelles se faisaient au sein des familles à travers les générations. Ces règles sociales établies par la tradition ont été bousculées par l'islam introduit par les arabes et la colonisation européenne qui ont entamé le nivellement de la société sénégalaise. Ce nivellement a été parachevé par l'indépendance nationale de 1960 qui a vu le pays se doter d'une Constitution inspirée par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et de la Déclaration Universelle du 10 Décembre 1948 qui proclame que : « tous les êtres humains sont égaux devant la loi. Les hommes et les femmes sont égaux en droit. Il n'y a au Sénégal ni sujet ni privilège des liens de naissance, de personne ou de famille ». Avec la modernisation, le système monétaire, ainsi que l'ouverture des professions administratives à tous ont rompu les rapports de vassalité des castes du premier groupe avec les nobles. Mais il subsiste quand même encore des vestiges des anciennes pratiques avec le mariage et la parenté par les règles de l'endogamie, ainsi que le *woyane* (terme wolof signifiant chanter, mais désignant ici faire les louanges de personnes afin d'obtenir des récompenses de leur part).

Le Sénégal étant un pays qui n'avait pas d'écriture, avait besoin de chroniqueurs oraux qui faisaient la transmission des informations entre le peuple et les rois ou princes qui gouvernaient. Ce rôle fut assigné à des personnes qui étaient des conseillers des rois, ambassadeurs etc. Elles faisaient le compte-rendu des événements des royaumes et des guerres. Dans l'armée, elles avaient une fonction sociale homérique, par leurs chants qui étaient des récits de l'histoire du pays et des familles. Elles aidaient, forçaient même les combattants indécis ou peureux à se conduire en héros. Elles étaient un stimulant, une drogue par leur action psychologique (O. Sylla 1968). Ces personnes faisaient partie de la caste des griots. Leur origine est l'objet de diverses versions, mais c'est au début du XV^e siècle que les premiers à parler du mot griot (gaul) furent les portugais Valentin Fernandès en 1507, Alvares d'Almada en 1594 et Lemos Coelho en 1684 (Vincent Monteil in Hugo Zemp 1966). Et en langue française le mot apparut au XVII^e siècle dans les récits de voyage du Père Alexis de Saint-Lô (O. Sylla 1968). Si le terme « guiriot » est apparu au XVII^e siècle, on pense que le mot pourrait tirer sa racine du portugais *criado*, « qui vit dans la maison du maître ». Par la suite, sa signification s'étend à « domestique », « dépendant », « client », « favori » (Luciana Penna Diaw 2013). Il existe plusieurs légendes qui font remonter leurs origines à l'époque de la révélation du Prophète Mahomet.

Les griots forment une caste et sont de véritables encyclopédistes, poètes et musiciens. Jouer de la musique était un rôle qui leur était exclusivement dévolu. On est griot par filiation

héréditaire et les enfants, dès leur plus jeune âge, apprennent l'art de la parole (l'élocution) et développent leur mémoire qui sera leur outil de travail le plus précieux. Le métier de griot consiste donc à être le dépositaire de l'histoire et à être la mémoire vivante indispensable à la pérennité des institutions. Il n'y avait pas de pouvoir sans musique et pas d'événement public ou privé sans griot. Les musiciens étaient de toutes les fêtes et de toutes les cérémonies solennelles. « La musique est omniprésente dans toutes les étapes de la vie collective et individuelle. Elle revêt une importance fondamentale lors : d'événements profanes : tournois de lutte, courses hippiques, fêtes, travaux agricoles, bercement du bébé, travaux ménagers, jeux enfantins ; d'événements rituels : dation du nom, circoncision, tatouage, mariage, invocation pour la pluie ; d'événements religieux : nouvel an musulman, veillées, commémorations » (LucianaPennaDiaw 2013). La musique jouait un rôle important dans la société et les griots-musiciens excellents chanteurs et instrumentistes de talent, inventeurs de poèmes, de mélodies ou de rythmes nouveaux étaient très influents.

Suite à l'évolution des structures sociales et géopolitiques, les griots sont devenus de véritables professionnels du show-business, animateurs de fêtes locales dans leur communauté ainsi que de grandes scènes musicales internationales. Ils occupent aussi une place importante dans les médias audiovisuels.

Les traditions se perpétuent sous d'autres formes, mais l'héritage oral se réinvente tous les jours et évolue dans sa formulation. Les musiciens continuent de critiquer oralement certains usages de la société et profitent des événements circonstanciels pour approfondir et enrichir leur répertoire (sur le sida et autres thèmes). Dans les chants, les paroles sont directement liées au thème abordé : douleur du tatouage, combat des lutteurs, invocation des esprits pour avoir une bonne récolte, la religion etc. (LucianaPennaDiaw 2013). Certains musiciens ne chantent plus les hauts faits des nobles, mais les mérites des hommes politiques.

On peut classer les griots en historiens-généalogistes, musiciens-chanteurs etc. Ils sont les véritables dépositaires de la tradition orale et détiennent un savoir encyclopédique portant sur la musique, les techniques vocales et de jeu de certains instruments ainsi que leurs factures; l'histoire et l'art de flatter, de vanter les mérites des familles et des hommes; la meilleure manière d'amuser et de distraire. Pour les techniques vocales et les modalités d'exécution, LucianaPennaDiaw nous en cite quelques-unes « pour deux types de chants qui privilégient la voix de poitrine, très poussée, qui s'étale sur un *ambitus* important. Quant aux berceuses, elles sont souvent murmurées ou chantonnées. En ce qui concerne les modalités de l'émission vocale, précisons que les pièces de divertissement (*taasu*) sont exécutées *recto tono* : la parole est rythmée et les hauteurs sont indéterminées. Même si le répertoire musical est parfois

accompagné de battements de main ou d'instruments de musique, il est pour l'essentiel chanté *a capella*. Ces chants (*woy et taasu*) mesurés sont fondés sur une pulsation dont la division est soit binaire soit ternaire. La plupart des pièces sont réparties entre un soliste (ou un chœur) et un chœur, selon deux formes, l'une antiphonale (le soliste [ou le chœur] chante *a*, le chœur *a*, l'autre responsoriale (le soliste [ou le chœur] chante *a*, le chœur *b*) ». Ces compétences se transmettent de génération en génération et exigent des qualités de généalogiste et des aptitudes de poète, de danseur et de musicien. Ce qui fait des griots de fameux compositeurs, chorégraphes, chroniqueurs, fabulistes et louangeurs. Ils sont des professionnels ou semi-professionnels, hommes et femmes, sédentaires ou ambulants, vivant le plus souvent de leurs prestations. Certains griots étaient au service d'un monarque, d'un riche dignitaire ou de groupements professionnels. Autrefois, dans la société sénégalaise, jouer de la musique ou chanter en public était un rôle dévolu exclusivement aux spécialistes que sont les griots qui en faisaient leur affaire. En tant que conservateurs de la tradition orale, leurs mémoires prodigieuses (certains récitent des généalogies entières en remontant les siècles) font d'eux de véritables livres d'histoire détenteurs du souvenir des lignées et des faits d'armes des grands royaumes disparus. On est griot par filiation héréditaire et les jeunes griots apprennent à leur tour, dès le plus jeune âge, l'art de la parole dont ils deviendront maîtres et développent leur mémoire qui sera leur outil de travail le plus précieux, ainsi que leur voix qui doit être forte et belle et qui fera d'eux de bons chanteurs.

Le travail de griot consistait donc à être le dépositaire de l'histoire de dynasties, de généalogies et à être la mémoire vivante indispensable à la pérennité des institutions. L'adresse du griot se révélait lors de grandes manifestations publiques organisées par des dignitaires qu'il glorifiait. Il n'y avait pas de pouvoir sans musique et pas d'évènement public ou privé sans griot. Le pouvoir du griot plus que toute autre chose, est celui de manier les émotions et le subconscient, car les artistes sont naturellement des personnes hypersensibles et habiles.

Dans la société traditionnelle, les griots ont fort à faire, car ils sont la mémoire du peuple et servent parfois de précepteurs aux petits princes. Ils sont les médiateurs et porte-paroles du pouvoir, les nobles devant faire preuve de retenue quant à l'expression de leurs émotions et devant respecter les convenances. C'est par leurs voix que le souverain s'adresse à son peuple, le chef de guerre à son armée qu'ils étaient chargés de galvaniser parfois. Ils sont les « maîtres de la parole », donnent aux discours l'emphase nécessaire et évitent aux dirigeants maladresses, bévues et déshonneur. Car le sens des mots va parfois au-delà de la pensée et un mot lâché par inadvertance peut provoquer des dégâts et le griot était là pour les éviter. Le

griot était aussi conseiller du roi qui le consultait et il pouvait influencer ses décisions. Car le griot était un homme instruit qui connaissait l'histoire des villages et contrées depuis leur création. Le griot était aussi présent sur les champs de bataille à côté de son souverain qu'il glorifiait au son du tam-tam et des louanges lui rappelant les victoires glorieuses de ses ancêtres. Et ainsi il redonnait du courage aux combattants et les incitait à l'héroïsme. Le griot tirait aussi son influence du fait que c'était un devoir et un honneur de satisfaire ses demandes. Cette puissance des griots n'était limitée que par le système des castes qui assurait la séparation des pouvoirs en codifiant le rôle social de chacun. Les griots, comme les nobles, ont de véritables dynasties avec leurs légendes et leurs héros.

Les griots constituent des familles tentaculaires, véritables holdings musicaux entretenus par les alliances de génération en génération entre familles griottes, formant des virtuoses dans la descendance.

Les griots indépendants pouvaient se mettre au service d'une personnalité, notable ou commerçant pouvant leur assurer des subsides. Ils possèdent un répertoire riche et varié, sont souvent chanteurs et instrumentistes de talent. Ces excellents joueurs, inventeurs de poèmes, de mélodies et rythmes nouveaux, incarnaient l'importance du rôle de la musique et des musiciens. Ils étaient de toutes les fêtes et cérémonies solennelles.

Les griots étaient redoutés aussi pour leurs connaissances secrètes de la nature et des plantes, et leurs langages dont les paroles pouvaient être des éloges variés ou des critiques qu'ils orientaient dans le sens qu'ils voulaient.

Mais le rôle de griot était un sacerdoce au service de causes généreuses que sont l'unité du peuple, le respect de l'être humain et la sauvegarde de la culture. Cette culture étant comme le sang qui irrigue les veines d'une société et demeure responsable de sa survie, présente dans l'âme de chacun de ses membres dont elle constitue l'identité.

Malgré leur rôle sociologique et l'emprise qu'ils avaient sur les autres membres de la société, les griots souffraient jadis d'une forme de marginalisation des artistes due à leurs modes de vie débridés. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui où ils tiennent le haut du pavé et sont très aisés en gagnant bien leurs vies avec la valorisation du métier de musicien. De nos jours, principalement en ville, suite à l'évolution des structures sociales et géopolitiques, les griots sont devenus complètement indépendants et sont de véritables professionnels de la communication, du showbiz et des animateurs de fêtes locales et même internationales. Pas de mariage, baptême, deuil ou autres cérémonies sans leurs chants et musiques ou discours. Louant indifféremment nobles et notables présents, il ne leur est plus nécessaire de dire ce qui est vrai, mais surtout ce qui plaît pour inciter leurs auditeurs à la largesse, aux dons,

récompenses et cadeaux. Pour ces raisons, rares sont maintenant les jeunes qui apprennent « le savoir historique » dont la parfaite connaissance se raréfie, car ils succombent à l'appât du gain immédiat et ne sont plus attirés par un travail plus ou moins bénévole. Chacun est persuadé que le jour où il commencera à exercer marquera sûrement le début d'une belle carrière avec une renommée internationale couronnée par une richesse financière. Si le plus souvent cette tendance incite les griots à une certaine soumission au pouvoir de l'argent, leur fonction conserve toujours un caractère social non négligeable de par leurs interventions dans les démarches entre les familles pour régler certains problèmes sociaux. Ils occupent aussi une place importante dans l'audiovisuel. Les griots d'aujourd'hui occupent en outre le premier plan de la scène culturelle sénégalaise et s'inscrivent dans un rôle de médiation sociale (J-P. Sauvé 2007). Il est à noter que leur association nationale qui s'appelait « les grands griots du Sénégal », se nomme maintenant « les communicateurs traditionnels du Sénégal » ; ce changement de nom est symptomatique de la mutation que les griots veulent opérer dans leur statut au sein de la société sénégalaise.

Sur le terrain, l'hégémonie de l'oralité se confirme : l'apprentissage musical sur le tas, calqué sur le modèle traditionnel, demeure le moyen préféré des jeunes pour s'initier au métier de musicien.

1.2.4. Les instruments de musique des griots.

Depuis des temps immémoriaux, l'homme a fait preuve d'imagination et d'inventivité pour exploiter les propriétés de la matière et de l'air afin de produire de la musique avec d'autres sources sonores que la voix et créer des instruments produisant de la musique qui accompagne ses chants et danses (Schaeffner A. 1936). Et jusqu'à nos jours, ils demeurent les témoins de sociétés disparues depuis des millénaires dont ils sont la mémoire. Ils délivrent une foule d'informations non seulement sur le plan musical, mais encore dans tous les autres domaines qui constituent le contexte socioculturel. Ils constituent un élément très important de la connaissance de la musique traditionnelle. Par leur condition d'objets matériels, ils se prêtent plus aisément à la description, à l'étude et aux différentes mesures que la musique elle-même. Leurs structure et forme, les matériaux qui les composent offrent de précieux témoignages sur le plan historique et organologique.

Les instruments de musique véhiculent des valeurs culturelles, spirituelles, et esthétiques très profondes et assurent la transmission de connaissances en de nombreux domaines. Ils sont parfois des objets rudimentaires, utilitaires ou créés par d'habiles artisans. Les instruments de

musique sont l'expression du patrimoine immatériel et les représentants de cultures musicales qu'ils perpétuent.

Ils sont des outils à la fois émetteurs de sons et porteurs de sens, recèlent une valeur supplémentaire qui s'ajoute à l'activité musicale elle-même, jouent un rôle fonctionnel et symbolique dans les structures sociales, religieuses, hiérarchiques d'une communauté. Selon le temps et l'espace, on constate une diversité des instruments de musique dans les matériaux, la facture, les techniques de jeu, les sonorités et les usages dont ils sont l'objet.

Les griots utilisent des instruments de différentes familles : idiophones dont les vibrations sont produites par des matières solides (tambour de bois, xylophone, cloches etc.) ; membranophones qui vibrent à partir d'une matière élastique (tam-tam, djembé etc.) ; cordophones dont les vibrations viennent de cordes (harpe, luth, vièle etc.) ; et aérophones qui émettent des sons à partir des vibrations de l'air contenu dans un tuyau (trompes, flûtes etc.).

1.2.5. La fonction socioculturelle des instruments de musique.

En plus de ses ressources sonores, l'instrument de musique est doté d'une autre dimension déterminée par le rôle fonctionnel et symbolique qu'il joue dans son milieu traditionnel (Kotchy B. Nguessan 1974). Son usage relève aussi bien du domaine des croyances et de la magie que de l'exercice du pouvoir temporel ou spirituel. D'où les cérémonies particulières pour la consécration de l'instrument, les prescriptions tacites définissant ses interventions au cours des rituels, les interdits présidant à sa fabrication et à son utilisation, les récits et mythes concernant son origine, qui témoignent de l'importance et du rôle réel ou symbolique que la société lui attribue. Ceci est mis en évidence par les valeurs propres à l'instrument de musique ou celles qu'il transmet. C'est un précieux témoignage matériel représentant la mémoire collective et le patrimoine ancestral.

Ces instruments de musique servaient de : support mélodique et rythmique à la musique vocale ou instrumentale. L'instrument peut servir de support mélodique et rythmique à la musique vocale ou à l'exécution d'un répertoire purement instrumental. Quand il accompagne le chant, l'instrument constitue notamment le principal véhicule de la littérature orale (mythes, contes, légendes, épopées, généalogies) ; il peut aussi être associé à la danse et au théâtre. Dans le cas de récitals, de musiques de cour et de combat, le répertoire instrumental peut résulter d'une adoption de la musique vocale ou bien être conçu originellement pour la circonstance.

Les instruments servaient aussi de moyen de communication privilégié entre la communauté ou l'individu et les forces surnaturelles. C'est le cas dans des rituels de guérison ou d'exorcisme où les officiants utilisent les vertus spécifiques attribuées de tout temps au son musical (musicothérapie). Au Sénégal, c'est valable dans la cérémonie du Ndëpp (exorcisme) qu'a étudié Andras Zempleni en 1966. L'instrument joue un rôle primordial dans la plupart des rites religieux destinés à honorer les divinités et les esprits (mânes, ancêtres, génies).

Enfin, les instruments de musique servaient aussi de moyen de transmission de messages à caractère paralinguistique ou de signaux sonores. Ce rôle est tenu par les tambours en bois et les trompes qui annoncent les événements importants.

Les instruments traditionnels incarnent un patrimoine musical qui a toujours représenté un élément essentiel, physique aussi bien que mental et spirituel, dans la vie des communautés et des individus. L'instrument, outil de la musique traditionnelle, en plus des sons harmonieux qu'il produit, véhicule les valeurs culturelles et spirituelles d'une société et assure la transmission des connaissances dans les domaines des religions, mythologies, histoire et littérature orale.

Les instruments de musique sont les vestiges de sociétés disparues dont ils représentent la mémoire, étant des témoins matériels et culturels. Ils témoignent de l'imagination et du pouvoir d'invention des peuples pour produire des sons organisés destinés à accompagner ses prières et réjouissances.

Les instruments traditionnels de musique sont d'une très grande diversité et richesse de formes ainsi que de matières de fabrication. Ils sont faits de matières végétales, animales et minérales. L'instrument peut fournir un grand nombre d'informations différentes. Il peut beaucoup nous apprendre au point de vue de sa technique de fabrication, acoustique et musicale, esthétique et symbolique, historique et ethnologique.

1.2.6. Utilisation du patrimoine oral et instrumental.

Le patrimoine oral et instrumental peut servir pédagogiquement avec l'étude de la genèse des instruments de musique et autres mythes de création, de leurs symbolismes. Il peut aussi nous renseigner sur l'histoire en symbiose avec d'autres sciences.

L'enseignement traditionnel s'appuie sur des chants rituels, des paroles sacramentelles rythmiques.

En musique, le patrimoine oral et instrumental peut servir à l'analyse des rythmes et chants complexes. La chanson véhicule des conceptions reflétant l'air du temps et derrière lesquels on retrouve l'homme et sa société. Le patrimoine oral doit être considéré comme un moyen

éducatif irremplaçable, capable de consolider la mémoire collective et individuelle. Il peut redonner à la société le sens de son identité profonde. On peut puiser dans le fonds du patrimoine oral des programmes éducatifs. Il est essentiel de sauvegarder et de transmettre le patrimoine culturel aux jeunes générations pour leur permettre d'allier harmonieusement le passé et l'avenir afin de « se sentir bien dans leur peau » et d'être eux-mêmes.

1.2.7. Fonction sociale de la musique traditionnelle.

« La musique se définit à la fois comme l'art de l'harmonie, de la mélodie et du rythme, en même temps qu'elle se révèle de la parole. La musique est le phénomène social par excellence. Elle s'intègre à toutes les activités humaines et s'ouvre à tous les horizons de la vie : elle commence avec celle-ci et finit avec elle (B. NguessanKotchy 1974) ».

Le patrimoine musical joue un rôle important dans les sociétés traditionnelles. Les musiques vocales et instrumentales y interviennent à tous les stades de la vie. Leur fonction ne se réduit pas au seul divertissement car elles transmettent des valeurs éthiques, esthétiques, culturelles et spirituelles. « La musique traditionnelle est une dynamique qui est signe et signification, action et fonction multiple puisqu'elle joue le jeu esthétique, épistémologique, social, pédagogique, économique, politique, idéologique (Francis Bebey1969) ».

La musique traditionnelle est une identification culturelle et joue un rôle déterminant dans le développement de la société.

Le contenu de la musique traditionnelle est l'expérience que le musicien veut communiquer, et l'expérience est le fruit d'un sentiment personnel et social déterminé par l'époque historique où il vit et qui l'affecte de bien des façons. La musique est un phénomène social alliant le mouvement et la parole et qui met en communication divers individus, établit des correspondances entre les arts et entre différents groupes sociaux. La musique s'intègre à toutes les activités humaines, investit toute la personne humaine parce que douée d'un immense pouvoir de persuasion. C'est pourquoi elle célèbre la nature, les étapes de la vie : de la naissance à la mort, les sentiments humains, mais aussi les pratiques magiques, les rites initiatiques et cérémonies religieuses. Elle a même des effets thérapeutiques. La musique traditionnelle forme une globalité indivisible avec la vie et l'exprime à travers les activités sociales : elle accompagne le travail et les fêtes. Elle traduit et régénère la quintessence des deux qualités que sont la solidarité et la joie communicative. Elle participe au divertissement et à la distraction de tout un chacun, sert à amuser un auditoire et à soutenir son attention. Expression de la vie, elle a des fonctions esthétiques, sociales, pédagogiques, économiques et politiques. Son premier rôle est de procurer du plaisir aux sens et elle agrmente les contes,

épopées, pièces théâtrales et poèmes. Feu notre président-poète Léopold Sédar Senghor disait « le rôle primordial de la musique en Afrique noire n'est pas d'être concert, enchantement des oreilles, mais d'accompagner le poème ou la danse, cette sculpture dynamique... » . La musique traditionnelle donne un sens à la danse et au chant. En même temps que divertissement, elle est science et moyen de connaissance. Elle favorise les relations sociales, entretient les unions et vitalise la société. La musique traditionnelle, souvent liée au chant et à la danse, concourt au développement intellectuel, moral et physique harmonieux depuis les cordes vocales jusqu'aux membres.

Ainsi le chant de travail, stimulant psychique, permet un rendement maximum contre une moindre fatigue, car il tonifie le corps et émousse la peine en coordonnant les gestes collectifs et en permettant de travailler dans une atmosphère joyeuse. La musique traditionnelle favorise le développement de l'intelligence et de la mémoire par le fait de retenir les paroles, les mélodies et les rythmes, rendant ainsi l'esprit plus éveillé. La musique traditionnelle est non écrite et transmise oralement, mais garante d'une conservation exigeante et non figée par l'écrit. Néanmoins elle est très organisée avec des lois complexes mais implicites. La tradition orale impose des critères stylistiques et des modalités d'exécution contraignantes mais consenties. La musique est comme la langue, le bien commun de la collectivité qui la reconnaît comme sienne. Elle est une institution sociale autant qu'un art.

La musique est un facteur d'harmonie entre les hommes et allège les peines de la vie en faisant oublier les soucis. En incitant au travail et adoucissant la fatigue, elle intègre plusieurs activités économiques et permet au musicien-griot de gagner sa vie. La musique traditionnelle a toujours joué une fonction politique en étant un élément d'unité ou de discorde dans la société (surtout à l'occasion de la course au pouvoir pendant laquelle chacun glorifie son candidat préféré).

D'une manière générale, les chants et la musique obéissent à des nécessités historico-culturelles qui expliquent la société dans laquelle ils sont créés et ils sont déterminants pour le progrès. La musique est un phénomène social qui met en communication divers individus, établit des correspondances entre différents arts et groupes sociaux. Elle s'intègre à toutes les activités humaines; célèbre la nature, les différentes étapes de la vie : de la naissance à la mort, les sentiments humains, mais aussi les pratiques magiques, les rites initiatiques et les cérémonies religieuses. Elle a même des vertus thérapeutiques. La musique traditionnelle forme une globalité indivisible avec la vie et l'exprime à travers les activités sociales: elle est présente dans le travail et les fêtes... Comme expression de la vie, elle a plusieurs fonctions : esthétique, sociale, économique, politique et pédagogique. La musique puise son inspiration

de la tradition orale, son apprentissage se fait par la narration ; l'accent est mis moins sur la répétition que sur la re-création. Les objectifs sont de préparer, d'insérer l'enfant dans la vie de la communauté et d'en faire un membre intégré de la société. Le contenu tient beaucoup compte de l'initiation, de l'apprentissage social, instrument de conformité.

1.3. L'apprentissage et la transmission dans l'enseignement traditionnel.



Séance d'apprentissage de la musique traditionnelle en Guinée (photo exposée au siège de l'Unesco à Paris).

Dans la société traditionnelle, on accorde une très grande importance à la musique en tant que moyen d'expression et de communication, dans la mesure où elle est présente dans toutes les sphères de la vie. En effet, la vie familiale offre maintes occasions de chanter, depuis les berceuses jusqu'aux divers refrains populaires. La vie économique donne lieu aussi à des pratiques musicales liées au commerce (par exemple lors de la « traite » de l'arachide quand les paysans vendent leurs récoltes, ou des marchés hebdomadaires villageois, et que l'argent circule à flots) ou en relation avec les activités de certaines corporations tels les pêcheurs,

pasteurs etc. Le divertissement favorise l'intégration de la musique et de la danse dans les activités de loisir telles que les jeux, les activités sportives dont la lutte traditionnelle et les courses hippiques. Il permet la formation de groupes de musiciens qui égayent les assemblées. Les manifestations rituelles sont accompagnées de musique, au cours de diverses célébrations du cycle de la vie (naissance, initiation, mariage, deuil) et d'autres rites liés au statut et au bien-être des individus et groupes sociaux, ainsi que lors de cérémonies religieuses avec la musique sacrée. La vie à la cour royale est jalonnée de musique : hymnes (certains monarques se réveillaient au rythme de la musique), chansons de geste et épopées historiques, répertoires de divertissement.

La musique est partie intégrante de l'expérience sociale ou religieuse de la société traditionnelle. La transmission du savoir est liée au système social. Dans l'acte éducatif, il est question avant tout de transmission d'un savoir, d'un savoir-faire, d'un savoir-être. Cet acte fait partie d'une vie collective et de l'ensemble des moyens et modes d'échange et de communication que chaque type de société met en place pour pratiquer, diffuser, créer et enseigner la musique. C'est le rôle et le statut qu'assignent à la musique les individus, les peuples et les systèmes d'organisation qu'ils se donnent. L'organisation sociale désigne les voies de transmission de la culture et détermine les rôles et responsabilités. La musique reste le reflet le mieux conservé de la richesse culturelle d'une civilisation, car le langage musical s'enracine au plus profond des sensibilités traditionnelles.

La musique est l'expression de la culture par les sons et reflète l'expérience humaine dans le contexte de diverses sortes d'organisation socioculturelle. Elle est connaissance, doctrine et sagesse du peuple. L'apprentissage de la pratique musicale et la transmission du savoir qui lui correspond, renvoient immédiatement au rôle et à la fonction sociale de la musique, auxquels ils doivent être adéquats. Les formes traditionnelles de la transmission sont souvent étroitement imbriquées dans l'acte musical lui-même. L'apprentissage et la transmission de la musique traditionnelle ne sont pas détachées du réel et se font d'une manière harmonieusement intégrée à la vie, la musique n'étant pas coupée de son environnement, et sa fonction s'inscrit au cœur même du réel. Il n'y a pas de clivage, ni de discontinuité entre activités du quotidien et activités culturelles ou artistiques. Il n'y a non plus nulle distinction entre sacré et profane, car la musique est nécessairement reliée et accordée au sacré.

La musique est un fait culturel devant participer au processus d'échange ayant cours dans la société, et exige pour son apprentissage de s'inspirer de valeurs multiples (cosmogonie, philosophie etc.). Il y a une prédominance notable du fait culturel dans la formation

traditionnelle du musicien. Cette omniprésence de la culture dans l'apprentissage a pour effet d'engager la responsabilité du futur musicien envers la société et son art.

L'apprentissage traditionnel est le sens du musical relié à l'existence quotidienne. En plus de la musique elle-même, l'apprenti-musicien reçoit un enseignement sur les traditions. On lui inculque ainsi les secrets des rites associés à son métier : par exemple, l'instrument de musique traditionnelle qui est un support matériel et sonore, intègre souvent une dimension supplémentaire déterminée par le rôle fonctionnel et symbolique qu'il joue dans la société. Ce qui justifie les cérémonies particulières de consécration de l'instrument, les prescriptions tacites définissant ses interventions au cours d'un rituel, les interdits présidant à sa fabrication et utilisation, les récits concernant ses origines souvent surnaturelles et qui attestent de l'importance sociale qui lui est attribuée.

L'apprenti-musicien acquiert aussi des connaissances portant sur les structures des différentes parentés, dont il se servira dans l'exercice de ses fonctions. Il doit être un dépositaire de l'histoire des dynasties doublé obligatoirement d'un chroniqueur de la vie de la société. Une telle formation nécessite de solides connaissances en histoire ainsi qu'une bonne compréhension des coutumes et institutions.

L'enseignement traditionnel s'étend à tous les domaines qui recèlent des connaissances : l'éloquence et les coutumes, les institutions et les rites, les liens de parenté, les gestes techniques et rythmiques. Ces connaissances étaient le plus souvent détenues par des familles ou des communautés spécialisées dans la musique, le chant et la danse que sont les griots. Mais d'autres personnes de statut social différent, mais spécialisées dans des fonctions requérant l'emploi d'un instrument de musique (devins, guérisseurs etc.) possédaient aussi ces connaissances, ainsi que des individus errants (baladins, mendiants etc.) qui assuraient leur maigre pitance avec la pratique de la musique et du chant.

La distinction entre professionnels et amateurs n'est pas toujours tranchée. Les non-professionnels, membres du groupe culturel, participaient aux cérémonies, fêtes, réjouissances de la communauté. Certains acquièrent même une notoriété en rapport avec leur talent de musicien, chanteur ou conteur, sans pour autant entrer dans la catégorie des professionnels.

Outre la formation acquise au sein de la famille, on ne peut exclure systématiquement le talent potentiel au prétexte de la notion de lignage, ce qui se vérifie de nos jours avec beaucoup de jeunes musiciens aux différents cursus.

Dans la formation traditionnelle, les actions éducatives sont complètes, englobant connaissances de l'environnement ethnique, du milieu géographique, de l'histoire, des croyances religieuses et des langues etc. Le musicien devra donc maîtriser la langue et

développer son aptitude à citer et inventer des proverbes, tout en améliorant son talent lyrique. Tous ces aspects de l'éducation permettent à l'apprenti de mieux connaître son rôle et donc de mieux appréhender les règles de la musique qu'il apprend, dans le but de l'utiliser comme moyen à la fois de communication et d'épanouissement. L'adoption de cette double attitude face à la musique et à la société, est favorisée par une certaine conscience du rôle joué par la musique dans la vie sociale et de la valeur artistique du musicien. L'entraînement reçu est composé d'éléments techniques et d'un certain répertoire musical lui permettant de faire face aux exigences de l'auditoire, tandis que ses connaissances culturelles lui donnent la facilité d'étoffer le contenu de son art, mais aussi de participer pleinement et avec succès à toutes les manifestations, non seulement en tant que spécialiste mais aussi au titre de membre du groupe social. C'est cette dernière fonction qui le stimule lorsqu'il doit assurer une présence prolongée à divers spectacles.

La composition musicale fait appel à des comportements culturels bien précis. On adopte les techniques vocales de sa culture en chantant comme on l'a toujours entendu faire. Même les gestes n'échappent pas à l'influence culturelle : le chanteur et le muezzin qui portent la main à l'oreille en chantant, le musicien accompagnant son chant de tintements de clochettes ou de battements de mains complexes, les mouvements rythmés du corps tout entier ou le pas de danse, en sont des reproductions. Les styles ont une relation organique avec le milieu et toutes ces attitudes scéniques acquises par le biais de la simple observation, deviennent des réflexes. On habitue très tôt l'enfant aux comportements liés aux structures rythmiques des danses et musiques de chez lui. En effet, plus qu'une assimilation conceptuelle, l'exécution de la musique met en jeu des attitudes acquises par le truchement de l'éducation. La création musicale recèle des dimensions culturelles qui jouent un rôle important dans la formation de la personnalité.

La musique est partage et moyen d'expression de l'identité culturelle à travers des cérémonies, des rites collectifs. La musique est traditionnellement liée à l'histoire des sociétés (migrations, évolutions des institutions, changements politiques, guerres, commerces et religions etc.).

Avant même l'apparition de l'écriture chez nous, les griots s'instruisaient et se transmettaient réciproquement leurs connaissances. C'est un mode de transmission basé sur la mémoire, la relation de bouche à oreille d'un maître au disciple, qui est la caractéristique principale de la tradition. C'est un mode d'apprentissage fondé essentiellement sur une fidélité scrupuleuse au passé, mais duquel naît une musique vivante en constante évolution et variation. Un enseignement pratiqué dès le départ au plus haut niveau et globalement. Cet apprentissage est une ascèse doublée d'une dimension ludique comportant : reproduction, gestation, puis

interprétation et inspiration. La relation privilégiée que le maître entretient avec son élève en fait une école de la vie, même si ce maître n'est pas nécessairement un guide spirituel.

La transmission orale est avant tout une relation directe, immédiate du maître au disciple où une attention particulière et une écoute se développent à travers la qualité d'un rapport privilégié. La fréquentation du maître développe un processus mimétique favorable à l'assimilation des nuances esthétiques et des implications socio psychologiques de l'expression musicale.

L'information musicale est diffusée globalement par le maître, et saisie telle quelle par l'élève qui apprend à affiner sa perception et sa pratique au fil du temps, ainsi qu'à organiser les éléments musicaux inscrits dans sa mémoire. Une telle relation demande une disponibilité de chaque instant, entraîne une acuité de l'oreille et de la sensibilité. Elle est non seulement une école de savoir-faire musical, mais une école de la vie. C'est une sorte d'imprégnation progressive de tout l'être et l'intégration naturelle des lois et données musicales, non pas en tant que schémas spéculatifs intellectuels, mais comme une réalité concrète reliée au développement harmonieux de la personnalité.

Cet apprentissage n'exclut pas pourtant une certaine technicité, mais celle-ci ne se développe pas en tant que telle, isolée du sens du contexte musical dans lequel elle s'inscrit. Ce qui est transmis dès le début est un tout musical, il n'y a pas de cloisonnement des paramètres, ni de séparation des matières. Il n'y a pas de compartimentation intellectuelle.

L'une des constantes de la musique de tradition orale est que l'approche théorique n'apparaît jamais isolément au cours d'une transmission, la théorie vient après la pratique. Des rouages infiniment subtils sont intégrés dans une perception de la continuité et de la conscience de l'unité du fait musical qui est une réalité en perpétuelle mouvance.

La musique de tradition orale est indissociable du texte et du chant. Le souffle et le verbe précèdent, la musique s'articule sur la voix dont elle intègre le sens des mots avant tout, même l'enseignement instrumental se fait par le chant. En effet c'est le verbe qui est à la base, à l'origine du rythme et de la mélodie. Le texte définit aussi une structure essentielle de la musique en tant que cadre et forme. Le rôle du texte est non seulement premier dans l'ordre de la substance musicale originelle qu'il induit, mais de lui dépend le développement, l'improvisation, la liberté et la rigueur de la composition musicale.

L'art populaire n'est pas qu'arbitraire et hasard. Il comporte un ensemble cohérent de procédés artistiques régis par des lois intelligibles. En effet il n'y a rien d'arbitraire dans les musiques de tradition orale, toutes portent en elles une cohérence profonde, obéissent à des règles et systèmes rigoureux dans lesquels sont à l'œuvre des lois. Bien que les pratiquants de ces

musiques soient muets sur ces systèmes et lois, ils développent une musique populaire d'une grande perfection bien ordonnancée. Une autre constante des musiques de l'oralité est bien de ne pas expliciter, ni de livrer en pleine transparence les fondements sur lesquels s'exprime la logique parfaite de leur création. Car toute architectonie sonore comporte des normes relatives à ses composantes : timbre, rythme, consonance, justesse des intervalles et de l'intonation, clarté de l'articulation. Ces éléments sont à doser selon des critères objectifs relatifs aux conceptions esthétiques de la culture et des paramètres subjectifs relevant du goût et de l'intuition correctement guidée de chaque interprète, pour que la musique demeure un langage opérant.

La musique traditionnelle est réglée par des prescriptions sévères instinctivement suivies et le musicien traditionnel respecte les principes de véritables systèmes musicaux toujours rigoureux, parfois remarquablement subtils. Si la musique traditionnelle n'avait pas de système, étant sans écriture, elle ne pourrait se perpétuer inaltérée quant à l'essentiel et être adaptée par la World-Music, car elle est devenue une musique pour tout le monde.

La musique habite le musicien traditionnel et se confond avec son être, appréhende constamment la totalité de la personne et du geste musical.

Un attribut fondamental de la musique traditionnelle est la variation. Les instruments de musique traditionnelle sont souvent rudimentaires sans grande tessiture, avec des mélodies à ambitus restreint, donc le musicien utilise beaucoup de variations pour diversifier son jeu. Chaque interprétation est une variante, des schémas flexibles et sommaires sont légèrement modifiés selon la volonté de chacun. Le musicien traditionnel étudie les dimensions mêmes de la musique et a un sens aigu du réel qui lui permet de connaître de l'intérieur le contenu du message musical.

La mémoire a une grande importance dans les mécanismes d'apprentissage d'une réalité complexe et vivante transmise oralement. Ces modes de transmission comportent une réelle vitalité, les conditions de la création et de la transmission mettant en jeu des coordonnées humaines.

Les artistes traditionnels exploitent fréquemment l'intonation flottante à des fins expressives. Le musicien de l'oralité est souvent beaucoup plus apte à percevoir l'intonation naturelle et expressive d'une musique autre que la sienne. Il a le sens de l'irrégularité fondamentale du rythme qui est un système particulier constitué d'un ensemble de procédés cohérents. Le rythme basé sur le souffle, la respiration est beaucoup plus proche du rythme vital biologique que nous portons en nous. C'est la perception de la réalité vitale liant vie et respiration.

La musique traditionnelle renferme des cycles rythmiques en perpétuelle évolution, liées à une pulsation irrégulière sur le plan chronométrique mais qui correspondent à une harmonie profonde des agencements mélodiques et rythmiques. La transmission orale s'effectue dans une relation de voix à voix, d'instrument à instrument qui transmet le mouvement, le souffle de la musique.

Dans les cultures de tradition orale, c'est un savoir-faire qui est assimilé et plus particulièrement un savoir-être, qu'il s'agisse d'imprégnation autodidacte ou de relation maître-élève. L'acte musical est empirique, le musicien gérant plus ou moins implicitement un ensemble de techniques modelables par le milieu social et les conditions de jeu. Le temps est très déterminant et agissant, toujours fuyant, il impose une perception globalisante des variations et créations qu'entretient une telle pratique exigeante. Les musiques traditionnelles sont très fluides et nécessitent du musicien, en plus du son et de la technique, un rapport particulier avec le rythme ou feeling indissociable de la musique. Ce feeling s'acquiert par une pratique longue et assidue. L'enseignement traditionnel est fondé sur l'exemple et l'imprégnation. Elle demande donc de très nombreuses heures de jeu commun entre maître et disciple. Ce dernier ne reçoit pas son enseignement sous forme de cours, il accompagne simplement son maître sur le plan musical, à l'exemple de celui qui apprend à jouer du balafon ballante (ethnie du sud Sénégal) et qui doit jouer à quatre mains avec son maître, exécutant l'accompagnement, avant de pouvoir jouer un jour des soli. De même que le batteur de tam-tam (sabar) qui doit se contenter d'accompagner les plus expérimentés. Le disciple accompagne aussi son maître dans toutes les cérémonies où celui-ci joue (mariages, baptêmes, initiations etc.). Dans la société traditionnelle, on accorde une grande importance à la musique en tant que moyen d'expression et de communication présent dans toutes les sphères de la vie. Il faut près de dix ans de cette relation très intime entre le maître et le disciple pour faire de celui-ci un musicien confirmé. L'enseignement traditionnel compense les manques pédagogiques par le temps d'apprentissage. Le maître se limite généralement à une seule formule pédagogique : c'est bon ou mal. L'élève doit ainsi passer par toutes les erreurs avant d'être sûr de connaître une formulation juste. Ce type de pédagogie peut donner d'excellents résultats à condition que le contexte socio-économique permette à l'enseignant et à l'enseigné de travailler ensemble plusieurs heures par jour exclusivement.

A partir d'un tronc commun de connaissances, le musicien traditionnel développe sa propre sensibilité, son savoir-faire personnel. Il se dote d'acquisitions musicales au cours d'un itinéraire empirique où l'œil saisit le coup de doigt, l'oreille repère le temps d'une vibration. Le musicien traditionnel est sollicité entièrement par un ensemble cohérent de repères musicaux.

Pour leur cheminement, le formateur fournit à ses élèves les outils nécessaires que sont : la conscience du geste musical par le corps et la voix, l'acquisition de techniques de jeu de l'instrument en solo et au sein du groupe, mais aussi de chants collectifs.

L'éducation musicale traditionnelle développait la mémoire de l'enfant par l'enseignement oral. L'enfant écoutait, répétait ce qu'il avait entendu, imitait le maître d'abord sur des instruments qu'il fabriquait à l'image de ceux des adultes, ensuite sur ceux empruntés au maître.

L'apprentissage se faisait au sein de la famille du griot et aussi en dehors de celle-ci. Le griot atteint la virtuosité par un long apprentissage ardu et efficace sous la direction d'un oncle ou du père. Le vieux musicien restait avec les jeunes pour leur dispenser son enseignement. Il pouvait leur donner des raclées lorsqu'ils ne travaillaient pas convenablement. Des coups de baguettes en bois sont reçus sur les doigts par ceux qui apprennent le tam-tam pendant la répétition, même en plein jeu d'un morceau, en cas de fautes commises à plusieurs reprises.

L'enfant doté de dispositions naturelles sera confié à un maître pour développer ses dons. Son apprentissage devra se faire dans le respect et la fidélité envers le maître, lequel en retour aura une responsabilité de formateur.

Écouter et observer sont les premiers pas d'un apprentissage qui s'effectuera « sur le tas », souvent par simple mimétisme. L'apprenti-musicien va ensuite jouer les premiers airs et essayer de maîtriser les accompagnements rythmiques. Certains élèves peu intéressés ou aptes, ne vont jamais dépasser ce stade et restent de bons accompagnateurs. Cette étape achevée, l'apprenti peut commencer à imiter progressivement le maître dans ses soli et se responsabiliser face à une troupe d'accompagnateurs et parfois de danseuses. Ce sera lors de manifestations culturelles pendant lesquelles les élèves transportent les instruments qu'ils installent et en profitent pour assurer une première partie avant la venue du grand public; et aussi lors de fêtes de quartier que les jeunes organisent entre eux, où les apprentis mettent en pratique ce qu'ils ont appris, tandis que les filles s'exercent à chanter et à danser en les accompagnant. Ce n'est qu'après avoir parfaitement maîtrisé ces différentes phases que le musicien affine sa propre technique pour se lancer dans des variations plus personnelles.

Il arrivait aussi que pour apprendre à la source, les jeunes griots quittaient le toit familial et rejoignaient un grand maître (à l'instar des jeunes qui étudiaient dans des écoles coraniques) auprès duquel ils devaient parfois effectuer des travaux domestiques ou agricoles jusqu'à ce que ce dernier leur accorde sa confiance et son estime en les jugeant dignes de recevoir son savoir. Les jugeant aptes à apprendre avec humilité, il commençait par leur enseigner l'origine des institutions et des généalogies de familles griottes illustres, au travers desquelles les

jeunes se sentent fiers car il se trouvait toujours un ancêtre-héros parmi les lignées et qui pouvait leur servir de référence. Après avoir aiguisé leur intelligence et appris au maximum de leurs possibilités, ils pouvaient repartir avec la bénédiction du maître et devenir à leur tour des maîtres détenteurs du savoir des anciens.

L'apprentissage-transmission de la musique, art essentiellement auditif, insistait de préférence sur l'entraînement à la perception et à l'imitation pour développer le sens de la musique chez l'apprenant. L'enseignement pouvait être individuel (auprès d'un maître) ou collectif (école traditionnelle, retraite initiatique etc.). La conservation et l'apprentissage de la musique traditionnelle étaient souvent assurés par le modèle exemplaire qu'est le sage virtuose aux côtés du débutant. Le cursus des études s'étalait sur environ dix ans et se subdivisait en trois grandes étapes (Dongala1981).

L'initiation durait deux ans et comportait l'acquisition des outils généraux de la pratique et leur utilisation dans le cadre de réalisations personnelles et collectives.

La formation durait quatre ans et consistait à mémoriser puis utiliser des éléments constitutifs de la musique traditionnelle dans un jeu individuel ou collectif, ainsi que dans des créations mélodiques. C'est à ce moment aussi qu'on apprend à s'insérer dans un groupe et à s'intégrer dans une pratique musicale locale.

- La création-production durait aussi quatre ans : le disciple devient acteur à part entière du processus de création comprenant l'élaboration d'un projet de spectacles, sa mise en forme et sa diffusion lors de prestations. Il s'approprie des éléments de styles plus particuliers, élargit sa conscience historique des musiques traditionnelles et devient un interprète de sa société.

Après donc la période d'assistance, à l'âge de la majorité, c'est l'indépendance totale. Finies la discipline draconienne et les multiples contraintes, il faut se frayer maintenant son propre chemin vers une belle carrière et faire ses preuves parmi ses pairs. Le jeune musicien traditionnel doit parcourir le pays et se parfaire en tant que novice lors de différentes cérémonies en échangeant ses expériences avec d'autres griots et montrer ses capacités professionnelles. Ainsi se termine son éducation de griot.

La formation traditionnelle est la plus apte à développer l'esprit créateur, l'intelligence sociale et pratique, les relations humaines etc. Elle permet aussi à l'esprit d'observation et à l'imagination créatrice de l'enfant de s'exercer librement et l'aide à se situer dans le monde.

La transmission du savoir est liée au système social ; dans l'acte éducatif il est question avant tout de transmission d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être. Cet acte fait partie d'une vie collective et des moyens de communication de la société. Elle assigne un rôle et un statut

à la musique et en organise la pratique, la création, la diffusion et l'enseignement. L'organisation sociale désigne les voies de transmission de la culture et détermine les rôles et les responsabilités.

Les formes traditionnelles de la transmission sont souvent étroitement imbriquées dans l'acte musical lui-même. L'apprentissage et la transmission de la musique traditionnelle ne sont pas détachés du réel et se font d'une manière harmonieusement intégrée à l'existence. La musique n'est pas coupée de son environnement et sa fonction s'inscrit au cœur même du réel. Il n'y a pas de clivage, ni de discontinuité entre activité du quotidien et activité culturelle ou artistique.

Pour participer au processus d'échange dans la société, la musique en tant que fait culturel, exige pour son apprentissage de s'inspirer de valeurs multiples (cosmogonie, philosophie etc.). Il y a prédominance du fait culturel dans la formation traditionnelle du musicien. En plus de la musique elle-même, l'apprenti-musicien reçoit un enseignement sur les traditions. L'enseignement s'étend à plusieurs domaines: l'éloquence, les coutumes, les institutions, les rites, les généalogies, les gestes techniques et le répertoire musical. Dans la formation traditionnelle, les actions éducatives sont complètes: connaissance de l'environnement ethnique et géographique, de l'histoire, des croyances religieuses, de la langue.

L'enseignement traditionnel basé sur la transmission orale est une relation directe du maître avec le disciple pendant laquelle se développent une attention et une écoute particulières. La formation se fait par imprégnation progressive de tout l'être, et les lois et données musicales sont intégrées naturellement, et non pas en tant que schémas spéculatifs intellectuels. L'apprentissage-transmission de la musique par mimétisme a l'inconvénient de durer longtemps. Le cursus peut durer une dizaine d'années dont : deux ans d'initiation, quatre ans de formation, quatre ans de composition (improvisation, créativité).

Pour promouvoir la musique traditionnelle, il existe le grand prix du président de la république pour la musique traditionnelle. Un autre moyen de sa promotion est la réadaptation de sa pédagogie par l'apport d'autres approches complétant le mimétisme. C'est ce qu'avait tenté Anumu P. Santos qui était chef de la section musique africaine à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar, avec la collaboration de Mamadou Kouyaté qui était professeur de kora, par la confection d'une méthode comportant des chants traditionnels transcrits en partitions. Par la suite, cette méthode a été complétée et approfondie par les moines de Keur Moussa qui ont confectionné une nouvelle méthode de kora. Mais outre l'enseignement méthodique alliant techniques moderne et traditionnelle, ils ont amélioré la qualité de la facture instrumentale de

la kora, en utilisant des chevilles métalliques pareilles à celles qu'on utilise pour accorder les cordes de la guitare.

1.4. L'apprentissage de la musique moderne (de danse).



Répétition à l'INAS des professeurs Ndiaye et Diabaté.

La musique moderne a fait son apparition au Sénégal dans les grandes villes telles que Dakar, Saint-Louis, Rufisque, Thiès, Kaolack etc. Elle a été introduite par les colons français, d'autres européens et des américains, ainsi que par des sénégalais qui avaient voyagé et découvert d'autres horizons et cultures au début du vingtième siècle.

Les expatriés amenaient dans leurs valises non seulement leurs musiques, mais aussi leurs instruments. C'est ainsi que les premiers instruments de musique modernes firent leur apparition. Alors débuta la formation des premiers orchestres de variétés qui animaient les bals, guinguettes, autres cabarets et hôtels. Parmi ces orchestres, « La Lyre Africaine » de feu messieurs Omar Barraud Ndiaye (qui a travaillé par la suite au Conservatoire de Dakar)

et IbraKassé surnommé le père de la musique sénégalaise moderne, ainsi que d'autres précurseurs de celle-ci; cet orchestre fut un des premiers d'Afrique de l'Ouest.

Les musiciens de ces orchestres qui étaient formés sur le tas et appelés routiniers, provenaient pour la plupart des fanfares militaires. Leur formation était basée sur le même modèle que la méthode traditionnelle en partie. C'était l'imprégnation directe avec l'écoute des morceaux de musique relevés à l'oreille puis repris. On favorisait l'écoute, l'imitation, la reproduction approximative qu'on affinait et perfectionnait au fur et à mesure lors de multiples répétitions.

Ces orchestres jouaient des variétés françaises en reprenant les tubes des vedettes métropolitaines de l'époque, ainsi que les musiques liées à la danse telles les valse etc.

Lors de la seconde guerre mondiale, les américains apportèrent le Blues et le Jazz. Les musiciens sénégalais s'y mirent avec enthousiasme, d'autant plus qu'ils y retrouvaient un peu de leurs racines et étaient plus proches de ces musiques de nos cousins afro-américains.

Les orchestres se multiplièrent tels « Joe et ses Boys », « Baro et ses Déménageurs » etc. qui furent des creusets de formation de musiciens modernes. Plus tard, d'autres genres musicaux tels que la musique antillaise (biguine etc.) furent ajoutés aux répertoires.

L'arrivée de la radio vers les années quarante, suscita l'engouement pour les musiques modernes et nos musiciens furent branchés à tous les courants musicaux à la mode. Par la suite, le courant musical dominant fut la musique afro-cubaine qui eut un grand succès auprès des mélomanes sénégalais qui font partie de ses meilleurs danseurs dans le monde ; il y avait aussi le Rythm and Blues.

Les musiciens relevaient auditivement les morceaux en les écoutant attentivement et essayaient de les reprendre sur leurs instruments, chacun de son côté et quand tous avaient maîtrisé leurs parties, débutait la répétition générale.

Ainsi on peaufinait chaque œuvre musicale dans ses différentes composantes jusqu'à la connaître par cœur. Il y avait toujours un chef d'orchestre mieux outillé sur le plan de la théorie musicale et qui donnait quelques conseils d'exécution aux autres membres de l'orchestre. Les musiciens avaient une grande maîtrise technique de leurs instruments ainsi que de leurs répertoires et animaient de grandes soirées de bals. Outre le français, ils parlaient aussi des langues étrangères : anglais, espagnol dans lesquelles étaient chantés les différents morceaux.

A partir de l'indépendance nationale en 1960, les musiciens sénégalais commencèrent à se libérer partiellement de l'emprise de la musique étrangère. Ils gardèrent les rythmes et mélodies importés, mais remplacèrent les paroles par les langues locales, surtout le Wolof qui est la langue la plus parlée au Sénégal. Les pionniers de ce courant musical furent entre

autres : Kunta Mame Cheikh et Ablaye Ndiaye Thiossane de Thiès, Bira Gueye et MadaThiam de Dakar, Mba et Aminata Fall du Star Jazz de Saint-Louis etc.

Dans la quête de l'authenticité de leur musique et de la pertinence des thèmes de leurs chansons, les musiciens sénégalais prirent exemple sur leurs voisins guinéens de Conakry, qui auparavant étaient venus se perfectionner à l'Ecole des Arts de Dakar, et de retour dans leur pays qui vivait une révolution politique et culturelle, avaient créé leur propre musique nationale inspirée de leurs musiques traditionnelles. La musique guinéenne connut un immense succès même en dehors de ses propres frontières et rayonna dans tous les pays voisins et au-delà.

Les musiciens sénégalais à leur tour pensèrent à changer leurs mélodies et rythmes en s'inspirant du folklore local. Ils avaient senti et compris qu'il fallait que la musique traditionnelle supporte la musique moderne et qu'il fallait évacuer l'antagonisme entre tradition et modernité pour mettre en exergue l'innovation. Cette innovation va se faire progressivement en passant par les orchestres jouant de la musique cubaine, jusqu'à ceux qui essayaient d'adapter le patrimoine musical traditionnel à la musique moderne de danse.

Le Premier Festival Mondial des Arts Nègres de 1966, organisé à Dakar sous l'égide du regretté Léopold Sédar Senghor, et qui prônait l'enracinement et l'ouverture, eut un impact considérable sur nos musiciens qui prirent conscience de l'importance de leur propre identité culturelle.

Parmi les précurseurs de cette nouvelle vague, on peut citer le Kadd Orchestra qui deviendra plus tard le Super Diamono, le Wato Sita (qui fut le premier groupe à incorporer des instruments traditionnels dans sa musique), le Sahel, le Baobab de Dakar, le Ngewel, le Xalam I et II, l'Ucas Jazz de Sédhiou et Ouza qui revenait de Côte d'Ivoire où il avait étudié au Conservatoire d'Abidjan.

Le Xalam II employa aussi des instruments traditionnels dans sa musique et avec succès surtout en France où ils se basèrent. En plus de l'introduction des percussions traditionnelles, son batteur feu Ablaye Prosper Niang à qui il faut rendre hommage, adapta à la batterie moderne les rythmes traditionnels. Il reprenait notamment les rythmes du Sabar (tam-tam sénégalais) du grand tambour-major le maître Doudou Ndiaye Rose mondialement connu et qui a accompagné le défilé du Bicentenaire de la révolution française sur les Champs Elysées.

Le Xalam II avait renoncé à pratiquer de la musique commerciale de variété au milieu des années 70, pour se tourner vers une recherche musicale fondée sur le patrimoine culturel et les rythmes traditionnels. Et pour ce faire, les membres du groupe vont faire des voyages pour des séjours initiatiques (en Casamance surtout et dans les autres régions) et rencontrer les

musiciens traditionnels dans leurs villages pour animer des ateliers de musique très enrichissants qui leur permettront de changer radicalement de répertoire. Ils créent leur propre style du genre afro-beat avec des sonorités nouvelles. Mais le grand public, à l'exception de certains jeunes citadins, n'adhère pas tout de suite à ce genre musical, réfractaire qu'il est à toute nouveauté avant de l'adopter progressivement. Le Xalam II, après quelques tournées couronnées de succès à l'étranger notamment à Berlin, se fixe en France où à l'instar du Touré Kounda, autre groupe sénégalais, ainsi que d'autres musiciens africains, ils gagnent avec leurs musiques de quoi vivre correctement et peuvent conquérir le monde entier.

Un autre orchestre, le Star Band avait introduit dans sa section rythmique un instrument traditionnel, le Tama (petit tambour parleur d'aisselle) très prisé par les femmes, pour un peu sénégaliser la salsa qu'il jouait.

La plupart des groupes qui vinrent après ces précurseurs tels Ndeup, Sénémali, Talif etc. suivit cette voie de l'innovation et de recherches musicales, dans la solidarité, le partage qu'implique la vie communautaire, tout en se tournant vers la scène internationale. Mais il s'avère difficile pour ces musiciens de s'affranchir de la variété commerciale qui fournit des cachets substantiels, surtout qu'ils n'ont pas les moyens d'assurer leur indépendance financière. Ce problème fut un des principaux freins à l'essor de la musique moderne sénégalaise authentique pendant de longues années.

Mais les jeunes musiciens sérieux et déterminés forment des ateliers en persévérant dans la voie qu'ils ont choisie. Ils essayent de créer des musiques originales, de bien gérer leurs finances en évitant les dépenses de prestige inutiles et font l'acquisition progressive d'un bon matériel de musique et de sonorisation rare sur le marché sénégalais et qu'il fallait importer à des coûts exorbitants, ce qui leur permettra de perfectionner leurs techniques instrumentales.

Les musiciens de cette nouvelle génération rêvent d'une vie honorable à l'abri du besoin et se battent pour vivre de leur profession. Ils diffèrent de leurs prédécesseurs qui aimaient la vie facile.

Les recherches musicales aboutirent à de nouveaux rythmes, mélodies et arrangements. Avec la profusion des radiocassettes et par ricochet des cassettes audio, la musique prit de l'essor avec l'élargissement de l'auditoire et se propagea partout. Les retombées financières suivirent et le métier de musicien commença à nourrir convenablement son homme. Dès lors, beaucoup de jeunes commencèrent à s'intéresser à la profession, mais voulant produire le plus rapidement possible de la musique commerciale, la plupart veulent mettre la main à la pâte aussitôt et fréquentent les orchestre où ils s'initient à la musique de danse. Beaucoup de jeunes musiciens ont été formés par feu IbraKassé, le père de la musique sénégalaise moderne de

danse, au sein de l'orchestre de son night-club du Miami. Parmi ceux-ci YoussouNdour qui connut une émergence fulgurante; en compagnie de quelques amis, il fut l'un des précurseurs d'une musique populaire sénégalaise : le Mbalax né au milieu des années soixante-dix.

Le Mbalax est basé sur les rythmes du Sabar et du Tama (percussions traditionnelles sénégalaises), avec un style simple peu fouillé. Le Mbalax eut le mérite d'avoir introduit les danses traditionnelles sénégalaises dans la musique moderne, ce qui a démocratisé encore plus la pratique du bal populaire, qui n'était plus maintenant un loisir réservé à une élite urbaine sachant effectuer en ordre les deux, trois ou quatre pas de la musique cubaine qui était alors à la mode. A présent, même le paysan habitant le coin le plus reculé du Sénégal pouvait danser harmonieusement et avec aisance au son des orchestres modernes locaux. Nos musiciens retrouvaient leur vocation première qui était de divertir tout le peuple et non une de ses composantes seulement.

On peut citer d'autres précurseurs du Mbalax tels Laye Mboup, Ndiouga Dieng, ThioneSeck qui évoluaient au Baobab de Dakar ; Pape Seck et Doudou Sow au Number One; Omar Pène et IsmailaLô au Super Diamono etc. L'itinéraire d'IsmailaLô peut nous renseigner sur le parcours de ses confrères « routiniers » sénégalais. Confronté au manque d'instruments modernes qui provenaient souvent d'Europe, il a commencé par gratter sur une guitare bricolée de sa propre fabrication. Plus tard il obtient une guitare acoustique et y ajouta un harmonica; s'accompagnant lui-même lors de prestations publiques, il obtint un grand succès et fut surnommé « l'homme- orchestre ». Ensuite il se produisit dans des hôtels et dancings, et après quelques tournées dans les régions, il intégra le Super Diamono. Après y être resté pendant quelques années et quelques disques, il crée son propre groupe et entame une carrière couronnée de succès et par une notoriété internationale.

C'est ainsi que les « routiniers », d'abord poussés par une passion pour la musique, commencent par tâter de l'instrument ou par chanter en autodidacte avant d'approcher d'autres musiciens plus expérimentés qui leur donnent quelques ficelles du métier et ils s'aguerrissent tout au long des répétitions et prestations publiques. Donc leur apprentissage est essentiellement basé sur l'empirisme, tels les musiciens traditionnels.

Il y a d'autres musiciens méritants qui ont valorisé la musique et la langue de leurs terroirs, à l'instar de Baba Maal qui joue principalement du Yela en Pulaar (musique, danse et langue de l'ethnie toucouleur du Fouta, contrée au Nord du Sénégal) ; ainsi que les frères du Touré Kunda pour les langues Soninké et Mandingue à travers le Jambadong (danse des feuilles du Sud du Sénégal).

Le Touré Kunda fut d'ailleurs le premier groupe africain à obtenir un disque d'or en France en 1986.

Avec le développement de l'audiovisuel, la musique est présente dans tous les foyers et joue un rôle considérable dans la société sénégalaise, de par ses messages véhiculés à travers les différents thèmes abordés. Elle suscite ainsi beaucoup de vocations, surtout chez les jeunes griots qui pendant un moment s'étaient détournés de la tradition, et ont retrouvé un moyen de gagner leur vie décemment tout en perpétuant leur métier traditionnel. Mais les jeunes non castés se lancent de plus en plus nombreux dans la carrière de musiciens, à cause du chômage et des débouchés rentables offerts par le secteur de la musique, avec des industries culturelles émergentes.

Avec de nouvelles possibilités et opportunités sur le plan artistique, technique et financier, les musiciens sénégalais vont commencer à sillonner les continents et glaner des distinctions internationales parmi les plus prestigieuses du monde.

Dont un disque de platine pour CoumbaGawloSeck, un GrammyAward pour YoussouNdour etc.

Ces musiciens célèbres créèrent des émules passionnés de musique qui rêvent de devenir de futures stars. Alors commence le dur et long chemin de la consécration au bout duquel les plus doués et persévérants seuls émergent du lot et tirent leur épingle du jeu.

Les efforts fournis par les jeunes pour devenir de bons musiciens en abattant un travail quotidien énorme, sont souvent annihilés par le manque d'instruments de musique et de sonorisation. Car les instruments de musique sont taxés au niveau des douanes comme des objets de luxe et coûtent chers, d'où le fait que seuls quelques rares voyageurs en ramenaient de retour d'un voyage à l'étranger.

Les jeunes musiciens sont laissés à eux-mêmes dans une débrouillardise totale. Les rares jeunes groupes se formaient dans les quartiers périphériques de la capitale où vit une classe moyenne plus ou moins mieux lotie financièrement et pouvant se payer le matériel nécessaire à la viabilité d'un groupe de musique. Quant à la banlieue et les régions, on peut compter sur les doigts d'une main les orchestres qu'elles abritent.

Mais pour ceux qui arrivaient à surmonter ces difficultés d'équipement, se posaient les problèmes de production, de promotion et de diffusion. Les quelques rares producteurs et animateurs de médias audiovisuels préfèrent les vedettes confirmées. Ainsi le chemin est long et ardu pour se frayer un chemin et se faire un nom dans le showbiz sénégalais, mais le bout du tunnel est atteint au bout de multiples efforts.

Les jeunes musiciens moins bien nantis, comptent sur la solidarité des aînés confirmés qui leur prêtent des instruments pour s'exercer ou une sono et les font passer en première partie de leurs spectacles. Presque tous les grands ténors de la musique sénégalaise ont créé des studios ou des maisons de production pour promouvoir la nouvelle vague.

Outre ces soutiens, certaines structures ont aidé les jeunes musiciens dont l'ONG Enda Tiers Monde, les Centres Culturels français et sénégalais, en les encadrant par des stages de perfectionnement et en produisant des compilations pour plusieurs d'entre eux, les aidant à mieux s'organiser. C'est à partir de ce moment que les jeunes commencent à mieux se consacrer entièrement à la musique et ainsi devenir de véritables professionnels. Les structures susnommées organisent des manifestations qui sont un véritable tremplin pour beaucoup de musiciens, mettant gratuitement à leur disposition un podium bien équipé en matériels, leur permettant ainsi de se produire pour leur première fois en public. Avec toute la logistique nécessaire, les nouveaux talents se succédaient très motivés par cette occasion de prouver au public leur métier. S'y révélait toute une pépinière de jeunes musiciens, plusieurs groupes et folksingers pionniers de la musique acoustique au Sénégal.

Très souvent, les jeunes artistes concilient études scolaires ou activités professionnelles et répétitions. Ils ont tous comme dénominateur commun le manque de moyens. Le ministère sénégalais de la Culture aide à la promotion des jeunes musiciens en organisant des concours entre orchestres lors des semaines de la jeunesse organisées annuellement pendant les fêtes de l'Indépendance Nationale, et en primant les plus méritants. Il y a aussi un fonds d'aide aux musiciens mais dont le budget est insignifiant comparé aux besoins.

Pour mieux faire face aux difficultés rencontrées, les jeunes musiciens s'organisent en collectifs pour défendre leurs intérêts et il existe maintenant une Association des Métiers de la Musique (A.M.S).

Les télévisions et radios, avec leurs émissions musicales, sont aussi des tremplins pour les jeunes musiciens. L'existence de plusieurs studios d'enregistrement a permis également une bonne diffusion de la musique sénégalaise, en amoindrissant les coûts de production, opération qui s'effectuait souvent en France ou dans d'autres pays. Les home-studios ont encore beaucoup plus facilité la réalisation de maquettes qui est à la portée de n'importe quel groupe.

Après un parcours du combattant éprouvant, la nouvelle vague a relevé en partie le défi de la qualité et du professionnalisme. Elle est représentée par : Souleymane Faye, Cheikh Lô, Coumba G. Seck, Alioune Kassé, Alioune Mbaye Nder, Waflash, Fallou Dieng,

MapendaSeck, Assane Ndiaye, AssaneMboup, Frères Guissé, Pape et Cheikh, NdongoLô, Viviane Ndour, Pape Diouf, Abdou GuitéSeck et tant d'autres.

La tendance est maintenant à la perfection avec la profusion des moyens sur tous les plans. Avec les tournées internationales et les rencontres avec d'autres musiciens d'horizons différents pour des jam-sessions, nos musiciens se sont bonifiés en s'ouvrant à toutes les musiques du monde. Même les textes collent à la réalité maintenant en parlant des préoccupations de la société actuelle. Les thèmes conscientisent sur les problèmes de santé, d'environnement, d'éducation etc.

La musique et les instruments traditionnels sont de plus en plus présents dans cette musique moderne sénégalaise à laquelle le peuple s'identifie entièrement. Cette symbiose des instruments traditionnels et modernes a été à l'origine d'un nouveau courant musical : le tradi-moderne (mélange de musiques traditionnelle et moderne).

Le tradi-moderne consiste à ajouter à des instruments traditionnels, généralement une batterie, une basse et un clavier, avec parfois des variantes dans la composition des instruments. C'est le style préféré des chanteuses qui sont issues pour la plupart de l'Ensemble Lyrique du Théâtre National (créé par l'Etat sénégalais). Sont représentantes de ce courant toutes les divas sénégalaises d'origine griotte qui font revivre les veillées d'antan avec des airs anciens.

Maintenant, embrasser le métier de musicien est devenu honorable comme tout métier nourrissant son homme. C'est une profession très gratifiante avec les voyages en tournées, les bons cachets et le plaisir que procure le travail dans la joie. Mais ce sont toujours les chanteurs qui dirigent les groupes et seuls quelques ténors de la musique sénégalaise en bénéficient. La profession de musicien n'est pas encore réglementée au Sénégal où il n'y a pas de syndicats de musiciens, et les paies des musiciens négociées de façon informelle. Le leadership des chanteurs peut s'expliquer par le fait que parmi les musiciens le chanteur jouit d'une position privilégiée : sur le plan physique, il est au-devant de la scène et pour l'esprit ses paroles sont plus directes que les sons. Là où la musique instrumentale n'arrive à rendre et à exprimer que très indirectement par allusions et imitations le monde extérieur, les états d'âme et les sentiments, la parole vient en aide au chanteur en sorte qu'aucune incertitude ou équivoque ne saurait trahir son intention artistique. Aussi est-il plus facile au chanteur d'entrer en contact avec le public qui est plus proche de lui. A cet avantage se joint l'émotion qu'éveille la voix humaine avec son inépuisable richesse de nuances expressives. Le chanteur est aussi le plus personnel des musiciens, car en lui se trouve réunis l'instrument et l'exécutant. Ainsi il arrive à force de travail, à la plus haute expression musicale en atteignant les effets les plus saisissants. Et les sénégalais ne citent que le nom du chanteur en parlant d'une musique.

Outre les genres musicaux déjà cités, les jeunes musiciens ont trouvé leurs voies dans une musique de tous les temps qu'est le reggae. Ils se sont mis à l'école de leurs frères jamaïquains, mais en remplaçant l'anglais par des langues locales et en utilisant des instruments traditionnels dans la musique. Mais les reggae men trouvent rarement des producteurs qui jugent que leur public est restreint pour pouvoir rentabiliser leurs investissements.

Les jazzmen sénégalais sont confrontés au même problème et essayent de s'en sortir en faisant du jazz-fusion teinté de Mbalax.

Le principal frein au développement de l'industrie musicale au Sénégal au profit des musiciens est la piraterie musicale. C'est un fléau qui lèse beaucoup les musiciens et est difficile à extirper des habitudes de ceux qui s'enrichissent de cette pratique illégale. Les pouvoirs publics la combattent farouchement par le biais du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (B.S.D.A.) qui opère des saisies de produits piratés.

Malgré les difficultés, de plus en plus de jeunes passionnés de musique embrassent la carrière de musicien et il faudra les encourager et leur faciliter la voie.

Un nouveau courant musical occupe le devant de la scène et enthousiasme les jeunes : le Rap. Le Rap est le genre musical dominant et il consiste à parler ou chanter avec un débit saccadé sur un fond musical créé par un disc-jockey qui mixe plusieurs disques (d'anciens tubes qu'il remanie parfois à sa guise). Mais de plus en plus de rappeurs créent leurs propres musiques tirées d'une banque de sons et de rythmes, ou se font accompagner par des musiciens modernes ou traditionnels.

Le Rap est une musique très rythmée qui nous vient des Etats-Unis d'Amérique et dont les afro-américains sont à l'origine. Il a pratiquement envahi les médias et les oreilles. Quelques rappeurs américains se sont produits au Sénégal dont le premier est Deug-E-Fresh qui était en ce moment numéro deux aux USA derrière Public Enemy. Il était venu avec les musiciens du Jazz Messenger lors d'un festival. Par la suite d'autres jeunes rappeurs américains sont venus à Dakar à l'occasion d'un concert dédié à Mandela pour saluer sa lutte courageuse contre l'apartheid en Afrique du Sud. Mais c'est le rappeur français né au Sénégal M.C. Solaar qui a connu le plus grand succès parce qu'il chante en français, et est donc mieux compris au niveau des paroles.

Il se produisit un déclic chez les jeunes sénégalais qui s'inspirèrent des musiques étrangères importées. Les premiers possees (groupes de rap) firent leur apparition à Dakar au début des années quatre-vingt-dix, d'abord dans quelques quartiers aisés où les jeunes étaient branchés sur le marché musical international. Les premiers rappeurs chantaient avec des paroles

étrangères (anglais et français) sur des musiques importées, mais au fil du temps, ils intégrèrent des langues nationales dont en premier lieu le wolof. Après les textes, les musiques commencèrent à changer aussi avec des sonorités et rythmes locaux. Ce qui augmente la popularité du Rap qui gagne des couches sociales et des classes d'âges différentes.

Le Rap est une musique de protestation par excellence qui permet aux jeunes de crier leurs ras-le-bol et de dénoncer les tares de la société et la mal-gouvernance, et d'extérioriser leurs sentiments.

Le verbe étant le premier élément à l'origine du rythme puis de la mélodie, les rappeurs sont de vrais poètes qui créent de très belles rimes mélodieuses. Le Rap a permis aux jeunes de maîtriser la pose de leurs voix, car ils chantent souvent a cappella, ce qui rend leur voix en pleine mue de plus en plus juste. Le Rap est la musique de la nouvelle génération et a gagné tous les coins et recoins du Sénégal grâce aux radios F.M. Les posées naissent à profusion et chaque quartier en possède plusieurs. Beaucoup de jeunes se lancent dans le métier de rappeur avec quelque bonheur mais aussi avec des désillusions car il est difficile de réussir à percer dans un milieu où gravitent plusieurs milliers de groupes et où la lutte pour émerger et s'imposer est âpre et acharnée. Il faut dénoncer aussi la violence qu'engendre cette concurrence féroce entraînant l'excès de fougue et de zèle dans la rivalité entre posées. Cette rivalité malsaine se remarque aussi dans les propos malveillants ou insultes que certains rappeurs adressent à d'autres musiciens d'autres genres musicaux qu'ils tiennent en piètre estime. Dans ce sens ils devraient être plus humbles en sachant que le respect est réciproque, que chacun possède son style et son public, et que des pionniers de la musique ont déblayé le terrain sur lequel ils évoluent. Mais le vrai combat est de se doter d'atouts professionnels suffisants pour mettre toutes les chances de réussite de son côté, pour une musique de qualité. Le rap sénégalais a eu des succès notables sur les scènes nationales et internationales et rayonne dans le monde avec entre autres le Positive Black Soul, Daara J, Biddeu Bou Bess qui a obtenu un disque d'or en France avec Passi. Le Rap est aussi une nouvelle école d'une musique basée sur le système de l'oralité.

Il y a d'autres variantes du Rap que sont le Ragga et plus récemment le Slam plus posé et plus poétique.

CHAPITRE II : La musique dans le système éducatif sénégalais

2.1. La musique à l'école

L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais parce que les autorités politiques chargées de définir les finalités de l'éducation au Sénégal sont conscientes que la culture et les arts en général jouent un rôle clef dans une éducation complète permettant l'épanouissement de l'individu (Unesco). Et aussi que : « toute personne, en tant que membre de la société, est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité » (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme art.22) ; « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent » (art.27).

Introduire l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais constitue un réel atout, et résulte d'un désir de développement intellectuel, émotionnel et psychologique équilibré des individus et de la société. Quand on sait que les valeurs culturelles, artistiques et éthiques sont considérées comme étant importantes pour le développement de l'individu.

L'enseignement de la musique a pour but de favoriser sa pratique et son écoute. Et dans cette écoute, toutes les musiques sont à prendre en considération. Il faut accepter que toutes les musiques, tous les goûts, toutes les façons d'aimer la musique ont la même valeur ; et les présenter sans comparaison, ni hiérarchie. Il ne faut pas nier les musiques que les jeunes aiment, mais les prendre comme point de départ pour leur faire découvrir d'autres œuvres (dont celles classiques de la musique européenne). « Il n'est pas contradictoire de conserver l'essentiel de la signification poétique de la musique africaine et d'élargir l'horizon des Africains par l'apport des musiques européennes. Exemple : Senghor qui utilise des instruments traditionnels africains pour accompagner la récitation de ses poèmes d'inspiration africaine, écrits en français (Georges Snyders 2000) ». La musique est lieu de diversité que

peut faire aimer l'éducation musicale, en la rendant compréhensible, ainsi que les convergences et universaux qu'elle recèle. Mais cette diversité est unitaire car comme le disent Chailley et AkinEuba(1995) « les divergences les plus apparentes (entre les musiques) ne sont pas émanations de divers arbitraires inconciliables, mais manifestations différentes, applications différentes de principes fondamentalement identiques ».

C'est ici que se pose le problème du rapport au savoir qui demande temps, efforts et différents modes d'information pour se familiariser avec une musique et élargir son horizon.

L'école doit apporter quelque chose de vraiment neuf par rapport aux goûts et habitudes des jeunes. Et l'éducation musicale peut grandement y contribuer ; mais comme elle compte peu pour l'avenir professionnel des élèves, c'est un enseignement peu prisé. Il n'est pas valorisé par les élèves et leurs familles, ni par les collègues professeurs d'autres disciplines. La tâche du professeur d'éducation musicale est de les convaincre de son importance.

Le cours de musique est souvent vécu comme conflictuel aussi bien par les élèves que les professeurs. En effet, les tensions potentielles qui caractérisent toute situation pédagogique se doublent fréquemment, dans le cas de la musique, d'un désaccord profond sur le contenu même de la discipline qui occasionne des différences entre le professeur et les élèves et entre ces derniers-mêmes.

2.2 : L'éducation musicale académique

L'éducation musicale est une discipline d'éveil, partie intégrante d'une éducation globale dans le système éducatif sénégalais, plus précisément au niveau de l'enseignement moyen, secondaire et général.

Toute éducation exige de l'éducateur qu'il sache distinguer les trois éléments suivants :

- le point de départ du travail éducatif
- le but de l'éducation
- le chemin qui mène à ce but.

L'éducation musicale moderne favorise et applique plusieurs voies méthodiques :

- le chemin vers la musique, par l'accès à la musique elle-même avec l'expérience vivante de la musique.
- le chemin vers et par la théorie, qui mène droit aux secrets de tous les éléments techniques de la musique.
- la voie par l'histoire, qui permet d'étudier directement les modifications de la musique à travers les époques.

- la voie vers l'âme créatrice individuelle, qui permet de découvrir et de développer la faculté créatrice qui existe en tout enfant comme en tout individu. Elle a engendré la méthode psycho-individuelle qui a pour but de réunir le maximum de concentration avec le minimum d'effort, donc de fatigue, pour obtenir un optimum de progrès.
- le chemin vers la communauté, qui favorise l'épanouissement de l'individu dans un groupe. Et grâce au pouvoir unificateur, à la force collective et sociable de la musique.
- la voie vers l'entité que forment l'esprit, l'âme, le corps et leur coordination respective.
- la voie qui conduit vers l'humanité par la musique, menant à la foi, la bonté et la moralité (Dominique Vuillemin 1997).

Ces chemins constituent la plate-forme commune des tendances principales de la pédagogie musicale contemporaine et expliquent la multitude de méthodes et de principes éducatifs qui caractérisent le domaine de l'éducation musicale. L'éducation musicale a une profonde et permanente influence bénéfique dans l'éducation générale, surtout si celle-ci vise autant une tête bien faite qu'une tête bien pleine. L'éducation musicale est un outil de développement des facultés humaines. Elle permet de développer tour à tour les facultés de perception et de mémorisation, d'analyse et de synthèse.

Elle développe l'aptitude à l'expression et à la communication, renforce le potentiel d'invention et de création, autant de ressources particulièrement précieuses dans la société. L'éducation musicale est une activité à la fois physique et intellectuelle qui met en jeu l'ensemble de la personnalité de l'individu dans une synthèse harmonieuse et joyeuse. Mais l'éducation musicale au sein des systèmes éducatifs, est victime d'une politique de rendement, ainsi que d'un discrédit jeté sur l'expression artistique considérée comme une concession accordée aux besoins purement ludiques de l'enfant. Il semble parfois que l'on aimerait volontiers la voir disparaître le plus vite possible, afin de passer à un apprentissage soi-disant plus sérieux des autres matières dites essentielles. Si l'on pense que l'école doit prendre en charge la formation de l'individu tout entier, comment peut-on séparer les différentes formes d'expression naturelle? Il est vérifié que l'éducation musicale est d'un apport précieux dont peuvent bénéficier une série de domaines de l'éducation :

- le travail de l'oreille prépare à l'apprentissage des langues étrangères.
- la lecture de la notation musicale ouvre au langage symbolique, à l'abstraction et à l'imagination.
- les valeurs des figures de notes développent le sens des fractions et du comptage.
- l'apprentissage des chants augmente la mémoire, la concentration, l'autodiscipline, le sens du groupe et la régularisation du débit de la parole (M-F. Castarède 1995).

La musique est une activité de synthèse qui permet une appréhension de ces différents aspects éducatifs de manière globale. Elle favorise l'apprentissage dans les autres matières.

Au Sénégal, l'éducation musicale est un legs colonial français ; en effet c'est avant les indépendances des années soixante que les premiers cours de musique sont dispensés au sein des établissements d'enseignement secondaire. Ces cours étaient dispensés de manière occasionnelle par des professeurs d'autres disciplines ayant quelques connaissances musicales. Ils jouaient le rôle de bouche-trou et souvent certains professeurs faisaient écouter de la musique aux élèves en leur demandant de rester calmes et de faire leurs devoirs ; pendant ce temps, les professeurs se mettaient eux-mêmes à corriger des copies. D'autres dispensaient néanmoins quelques notions de théorie musicale.

L'éducation musicale n'a été introduite officiellement dans l'enseignement secondaire qu'en 1976. Ce fut une décision de politique éducative du président-poète Senghor qui prônait « l'enracinement et l'ouverture pour participer à la Civilisation de l'Universel ». Il avait compris qu'une telle éducation renforce le développement cognitif et l'acquisition de connaissances sur la vie, la pensée innovante et créative, la réflexion critique, les compétences communicationnelles et interpersonnelles. Elle participe aussi à l'adaptabilité sociale et à la prise de conscience culturelle des citoyens. Elle leur permet ainsi de construire une personnalité individuelle et collective et de comprendre, tolérer, accepter et apprécier les autres. L'impact de l'éducation musicale sur le développement des sociétés concerne l'amélioration de la cohésion sociale et de la diversité culturelle, mais aussi de la standardisation mondiale de la Culture.



Cours de piano à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar

2.3. La politique éducative et culturelle du Sénégal.

Après l'indépendance nationale, l'Etat s'est attelé à favoriser une société créative et sensible à ses spécificités culturelles. Et selon le président Senghor qui a tracé les grandes lignes de l'éducation et de la culture du Sénégal : « l'éducation et la formation sont des nécessités, et l'éducation de l'homme ne peut pas être celle de l'animal. L'éducation au Sénégal repose sur certains principes, mais aussi sur notre expérience de la Négritude. Au lendemain même de l'Indépendance, nous avons commencé de réformer le système de l'éducation dans notre pays. Il ne s'agissait plus de former des « français-noirs », mais des négro-africains, des sénégalais enracinés dans les valeurs de la Négritude, mais ouverts aux valeurs des autres continents et civilisations. C'est le sens du mot « éducation », e-ducere en latin qui signifie « conduire hors ». Mais on ne doit être conduit hors de soi qu'après s'être enraciné dans son sol natal, dans sa culture originaire. Je dis que l'éducation est un double mouvement d'enracinement et de déracinement, d'intégration dans ses valeurs ancestrales et d'assimilation des autres valeurs, c'est-à-dire d'ouverture aux pollens féconds de tous les autres continents et civilisations. Chacun doit s'enraciner dans les valeurs de sa race, de son continent, de sa nation pour être, puis s'ouvrir aux autres continents, aux autres races, aux autres nations, pour s'épanouir et fleurir. En résumé, pour s'associer, il faut être. Mais, pour être plus, il faut s'ouvrir à l'Autre. Avant 1960, c'était facile, nous consommions la culture française sans rien apporter en retour. Maintenant, enracinés dans la terre, dans les valeurs négro-africaines et

créant une nouvelle civilisation sénégalaise, nous participons vraiment à l'édification de la civilisation pan humaine qui sera celle du 21^e siècle » (Senghor 1980).

Au Sénégal, jusqu'à la fin des années soixante, l'éducation musicale était dispensée en cours occasionnels, souvent par des professeurs d'autres disciplines ayant quelques connaissances musicales.

Le Conservatoire de Dakar recruta en 1972 les premiers élèves-professeurs d'éducation musicale sur titre pour des titulaires du baccalauréat et les élèves-maîtres d'éducation musicale sur concours après le brevet d'études du premier cycle. Le premier sortant de la division éducation musicale prit son service en 1976. Depuis cette date et chaque année, quelques maîtres (qui ne sont plus formés maintenant car ce corps est en extinction) et professeurs d'éducation musicale sont injectés dans le système éducatif sénégalais. Ils exercent dans les écoles de formation d'instituteurs, les collèges et lycées : de la sixième à la terminale. Les cours sont obligatoires en classe, mais la matière est facultative à l'examen du baccalauréat et du brevet. L'éducation musicale obligatoire dans les programmes éducatifs découle donc des droits des enfants d'accéder à une éducation garantissant un épanouissement complet et harmonieux et la participation à la vie artistique et culturelle. L'éducation musicale est un droit de l'homme universel pour tous les élèves (droits de l'homme et des enfants).

Il existe une réelle inertie au niveau de la pratique musicale dans les écoles qui est due aux contraintes horaires, car on ne peut appliquer les textes qui permettent de scinder les classes pléthoriques en deux groupes, faute de place dans les emplois du temps. Tout ceci prive les élèves d'un pan important de l'éducation musicale qui favorise leur épanouissement. Les professeurs sont confrontés à l'impossibilité d'accomplir entièrement leur tâche, mais ils doivent faire face à toutes ces difficultés et essayer de trouver des solutions adaptées. Ils doivent aussi éviter que leur matière ne soit dominée par l'idée de rendement à l'instar des autres disciplines et ne soit juxtaposée à celles-ci, mais essayer de favoriser l'interdisciplinarité. Les professeurs d'éducation musicale doivent arriver à ce que les autres puissent considérer la musique comme une force de communication et non comme un simple agrément. Ils doivent aussi abattre un gigantesque travail sur trois plans : en premier lieu, engager un combat d'idées qui pourrait aboutir à l'abolition de tabous qui considèrent la musique comme un luxe réservé à quelques êtres originaux à la fois fascinants et subversifs ou rêveurs et inadaptés à la société, voués pour la plupart à l'échec sur le plan matériel. Et aussi celui qui assigne aux griots la pratique de la musique, ainsi que l'assertion qui fait croire que la musique est interdite par l'Islam. En second lieu, mener une réflexion sur la nature et la fonction du Beau dans notre société et son influence sur le développement total de la

personne. Et en troisième lieu, procéder à l'élaboration d'une pédagogie adaptée à nos réalités.

Un pas est fait dans ce sens avec l'acquisition par l'ENA d'un parc informatique à étoffer et moderniser.

Après une trentaine d'années d'existence, l'éducation musicale n'arrive pas encore à occuper la place qui devrait être la sienne dans le système éducatif sénégalais. On ne lui donne pas les heures auxquelles elle a droit et celles-ci sont intégrées dans les emplois du temps en dernière position. Etant une discipline plus ou moins méconnue aussi bien des confrères enseignants, de l'administration scolaire que des élèves eux-mêmes, elle est considérée comme sans importance.

C'est ainsi que l'éducation musicale pâtit d'un préjugé défavorable auprès de la plupart des collègues enseignants et des élèves.

Alors que si l'introduction de l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais a été décidée par l'ancien président-poète L. S. Senghor, c'est parce qu'elle contribue à l'épanouissement de l'enfant. Elle génère des bénéfices sur le plan éducationnel au même titre que les autres disciplines enseignées. L'éducation musicale produit des bienfaits sur le développement des élèves, notamment sur la mémorisation, la créativité et la sociabilité etc. Elle développe les capacités individuelles, mais à condition qu'elle soit complète et adaptée, ce qui est loin d'être le cas au Sénégal. Déjà que la quasi-totalité des professeurs d'éducation musicale dispense leurs cours sans faire entendre une seule note de musique à leurs élèves, faute d'instrument de musique ; et même s'ils y arrivent, ce sera de la musique occidentale et des chansons uniquement en français.

On occulte complètement la musique traditionnelle qui devrait être la base de cet enseignement, ainsi que celles qu'écoutent quotidiennement les jeunes. Ce qui crée un hiatus entre le besoin exprimé par ces derniers et l'éducation musicale qu'on leur offre. Car refuser et rompre avec la musique qui plaît aux jeunes et aussi avec l'ensemble de leur culture, c'est s'attendre à ce qu'ils renient leur propre vie.

Il existe aussi une césure en amont et en aval du système éducatif sénégalais pour cet enseignement. Il n'est institué que dans le secondaire (collèges et lycées). Alors qu'il devrait y avoir une continuité de la Maternelle à l'Université. Pour ce qui est de l'Université, l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) est en train de mettre en place un projet d'introduction de l'éducation musicale à la faculté de Lettres de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar. Ce qui aboutira prochainement à la création d'un département Arts au sein de cette faculté. Ce dernier permettra la création de débouchés pour la filière éducation

musicale qui s'arrêtait auparavant au baccalauréat, et servira aussi comme vivier pour le recrutement de professeurs d'éducation musicale déjà outillés dans le domaine qu'ils ont choisid'enseigner, ainsi que de cadres et d'acteurs culturels compétents. D'ailleurs il faut se féliciter de la création de la formation en arts et culture au sein de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis qui a lancé en 2011 un appel à candidature pour le poste de professeur de musicologie.

Actuellement, de plus en plus de jeunes s'intéressent à la musique et ont accès à toutes sortes de genres musicaux via les médias dont Internet. Donc le professeur d'éducation musicale gagnerait à élargir son horizon musical en faisant appel à un vaste répertoire diversifié de toutes les musiques du monde ; en commençant par les siennes (dont la musique traditionnelle) pour être enraciné dans sa propre culture et ouvert vers l'universalité; sans oublier les Technologies de l'Information,de la Création et de la Communication pour l'Enseignement (TICCE), et notamment l'informatique musicale qui facilite beaucoup la création, l'édition musicale etc.

A leur prise de service, les professeurs d'éducation musicale ne trouvent dans leurs classes comme matériel didactique, qu'un tableau noir et de la craie. Ils sont obligés de ne faire souvent que de l'enseignement théorique. Et au fil du temps, ils perdent la main pour le jeu du piano auquel ils sont formés pour accompagner leurs élèves et qui devait leur permettre d'illustrer concrètement leurs cours. Au contraire, ils se contentent d'enseigner la théorie et la seule lecture des notes; ce qui est d'un formalisme desséchant occasionnant une pratique technique et intellectuelle stérile. Car on sait que l'enfant est plus réceptif à l'écoute musicale avant l'étude des signes graphiques. L'audition d'œuvres musicales et le chant sont quasi absents des cours d'éducation musicale.

Le Ministère de l'Education et celui de la Culture n'équipent pas les professeurs d'éducation musicale en matériel didactique. Dans la formation des professeurs d'éducation musicale, il n'y avait pas de modules d'enseignement de la guitare et de la flûte à bec(qui vient d'être introduit) qui sont des instruments qui ne coûtent pas très cher et sont facilement transportables. Ils ne sont pas non plus formés à l'improvisation qui leur permettrait d'accompagner n'importe quel chant proposé par les élèves.

Pour le contenu des cours, l'éducation musicale au Sénégal est calquée sur l'ancien modèle français qui date du début du vingtième siècle. Alors que de cette époque à nos jours, cet enseignement musical a subi depuis lors de multiples évolutions et innovations.

Dans la quasi-totalité des cours dispensés au sein des établissements sénégalais, on n'enseigne que des notions élémentaires de théorie musicale, et on accuse un énorme retard par rapport au système éducatif français dont on a hérité cet enseignement.

Le programme officiel d'éducation musicale pour l'enseignement moyen, publié en Février 2008 (en annexe) par la commission nationale d'éducation musicale (dont la création est à louer), déplore l'enseignement livresque pratiqué actuellement, en mettant l'accent sur la nécessité de faire écouter aux élèves de la musique en classe, ce qui est le fondement même d'une éducation musicale de qualité. Mais paradoxalement, on n'y trouve pas trace d'œuvres musicales à écouter.

Il y est souligné aussi le manque de recherches et de méthodes d'enseignement relatives à cette discipline.

Mais ce programme recèle de nombreuses lacunes et semble avoir été élaboré sans une large concertation, quand on sait que la confection d'un programme nécessite la contribution de plusieurs spécialistes de différentes disciplines.

Pour ce qui concerne la théorie musicale, elle a fait l'objet d'études depuis fort longtemps. Et son enseignement est universel. Chaque pays peut y incorporer ses spécificités sur le plan des œuvres musicales à écouter et étudier.

Le concours des inspecteurs d'éducation musicale n'a jamais été organisé malgré son existence dans les textes. L'absence de ce maillon important est une lacune à combler, vue que la création d'un tel corps pourrait apporter dans la conception d'un programme, de chorales, de groupes de percussions dans chaque collège et d'un concours annuel entre différents collèges en partant du niveau départemental jusqu'au niveau national. Ceci aiderait à donner à l'éducation musicale la place qu'elle mérite d'occuper dans le système éducatif sénégalais. Après avoir mobilisé les ressources humaines nécessaires pour assurer une meilleure intégration de l'éducation musicale dans les écoles, il ne reste maintenant à l'Etat sénégalais que de fournir les moyens matériels et financiers adéquats au développement de cette discipline.

2.4 : L'Ecole Nationale des Arts de Dakar (E.N.A)

Dans sa plaquette actuelle de présentation (en annexe) l'Ecole Nationale des Arts se définit comme un établissement d'enseignement professionnel, moyen, secondaire et supérieur ayant pour vocation principale d'assurer une formation académique dans les domaines des arts vivants, des arts visuels et de la médiation culturelle. Elle est le principal outil par lequel l'Etat du Sénégal assure la promotion de la recherche pédagogique dans le domaine artistique

et culturel. Les activités de formation sont organisées dans trois départements : le département de formation de formateurs, d'animation culturelle et de recherche (DFFACR) ; le département des arts plastiques (DAP) ; le département des arts scéniques (DASC). Les enseignements sont regroupés selon leur spécificité en modules de formation : techniques professionnelles spécialisées, connaissances générales, recherche expérimentale professionnelle. Ils comprennent des séminaires, master-class, workshops stages... en complément des connaissances fondamentales de la didactique des disciplines. L'encadrement est assuré par des enseignants issus du milieu professionnel et universitaire...

Au sein du département formation des formateurs, il existe la filière des professeurs d'éducation artistique musicale : ce sont des artistes appelés à enseigner les bases de la théorie musicale (le solfège) et celles de la pratique d'instruments de musique, dans les établissements publics et privés d'enseignement général, technique et de formation des instituteurs. Le recrutement des élèves-professeurs se fait avec les titulaires du baccalauréat toutes séries ou autre diplôme admis en équivalence, après un concours d'entrée et la formation dure quatre ans avec à la sortie le diplôme de fin d'études supérieures artistiques option : musique. Mais avant de continuer à parler de l'ENA, je voudrai relater les réflexions et positions de quelques éminents acteurs culturels sur l'éducation musicale académique au Sénégal, et qui reflétaient à cette époque et peut-être maintenant encore les représentations qu'ont les sénégalais, même les intellectuels, de cet enseignement.

En Mai 1972, lors d'un colloque à Dakar sur « Picasso, Art Nègre et Civilisation de l'Universel », plutôt axé sur la peinture, mais avec des digressions sur la musique, M. Pape IbraTall, peintre et mélomane qui faisait une communication intitulée « situation de l'artiste négro-africain contemporain », s'insurgeant contre la critique occidentale qu'il trouve paternaliste, disait entre autre chose ceci : "pour qualifier la musique de la fanfare militaire sénégalaise qui s'était rendue en Allemagne, l'on a cru nous faire plaisir en disant qu'un auditeur qui l'entendrait sans voir ses musiciens, pourrait croire qu'il s'agissait d'Occidentaux qui jouaient. Les inconscients sont satisfaits et en déduisent que l'idéal est de ressembler aux Blancs quand nous ne sommes pas vus. Les conscients pensent que nous avons bien cherché cette insulte. En effet, pourquoi former nos musiciens dans des conservatoires et sur des théories formulées à partir de créations occidentales qui ne tenaient aucun compte de nous? Car une fois leurs études terminées, nos musiciens tentent vainement de plier notre génie musical à cette autre culture, au lieu de se livrer à une réflexion autonome qui donnerait peut être une nouvelle théorie et une nouvelle écriture musicale". Dans les débats qui suivront cette communication, M.GougoulBadji qui était professeur de piano et de solfège au Conservatoire

de Dakar à l'époque, intervint pour dire : "j'ai relevé une certaine contradiction dans ce que dit mon camarade M.Tall. Tout d'abord quand il parlait du comportement de l'artiste africain, il prônait une ouverture vers l'Universel tout en gardant sa personnalité. Ensuite il a parlé des ateliers libres en abordant le néocolonialisme culturel, tout en mentionnant la formation de certains musiciens. Et après il nous parle des problèmes de l'enracinement et de la technique pour laquelle il faudra une voie originale. Je ne vois pas comment on peut s'ouvrir vers le monde sans aller dans des conservatoires étrangers. Pour posséder une technique, on sort, on s'instruit, on s'informe des techniques améliorées dans l'art que l'on pratique. Je crois qu'il est nécessaire de s'ouvrir vers l'Occident ou l'Orient pour acquérir de nouvelles techniques; mais s'il ne faut pas aller dans des conservatoires, il faudrait bien qu'on nous indique d'autres méthodes. M.Tall est contre l'acheminement des artistes vers les conservatoires étrangers et il n'admet pas les ateliers libres. Or; on voit que c'est au sein de ces ateliers libres que l'individu peut se former tout seul, qu'il peut donner libre cours à son imagination créatrice et n'est pas influencé par des maîtres qui brisent sa personnalité. M.Tall s'expliquera sans doute à propos de la formation de musiciens au Conservatoire; nous avons vu des musiciens américains noirs qui, tout de même ont gardé cette personnalité négro-africaine dont on parle tant. Nous avons vu la révolution qu'ils ont provoqué dans le monde musical américain".

Ce à quoi M. Tall répondit : "M.Badji voudrait me faire examiner par un psychiatre; j'estime qu'il a raison, parce qu'en fait qu'est-ce qu'un artiste? L'artiste est un schizophrène, c'est tout; c'est un être tout à fait anormal, donc je suis tout à fait d'accord pour qu'il me recommande à un psychiatre. Il nous parle d'une contradiction où je me serais fourré en parlant d'apprentissage, de technique, d'universalité et d'ateliers libres. Et il nous donne comme exemple la musique nègre. Si je dis que nous devons aller à l'Universel, c'est conformément à la devise de Teilhard De Chardin « tout ce qui monte se rejoint ». Maintenant quant à l'importation des techniques, il y a les techniques culturelles, et j'ai été très clair là-dessus en parlant de musique. La technique musicale occidentale n'est que le résultat organisé, à posteriori, des compositions de musiciens occidentaux qui vivaient dans un univers donné, l'Afrique étant pour eux, à partir de la Méditerranée, un autre monde. Et c'est à partir du travail des musiciens, des compositeurs qu'on a réuni tout cela et dégagé des lois. Donc c'était des lois qui n'ont pas tenu compte de notre travail. Et vous avez bien fait de parler de musique négro-américaine et de la place de ces artistes. On a été obligé d'inventer une touche de piano spéciale pour exprimer le quart de ton de Thelonius Monk qui n'existait pas dans la musique occidentale. Thelonius n'était pas à l'aise dans les structures étroites d'une écriture et d'une théorie qui découlaient d'un génie musical donné. Et de plus en plus, les négro-américains

prennent contact avec l'Afrique, utilisent même des instruments africains. Tout récemment Pharoah Sanders, pour enregistrer son grand ensemble, entendait un balafon, il lui en fallait un pour l'y intégrer, et le balafon est un instrument faux en musique occidentale. Donc quand je parle de nous méfier de l'importation de certaines techniques, c'est parce que ces techniques découlent trop directement d'une forme de civilisation totalement différente de la nôtre. Mais quand cette technique n'a pas découlé d'une évolution culturelle, nous pouvons l'importer et en faire ce que nous voulons à l'intérieur de notre culture. Pour ce qui est des ateliers libres, j'ai été également assez clair; j'estime que si un artiste décide d'en ouvrir un, conscient de la spécificité de sa culture, de sa singularité, je suis tout à fait d'accord; mais où avez-vous vu ces ateliers libres? Tous les ateliers que l'on dit libres sont créés par des Occidentaux avec leurs idées de l'Afrique qu'ils veulent perpétuer. C'est contre cela que je m'élève".

Cette passe d'armes entre messieurs Tall et Badji montre que la question de la pertinence et de l'adaptation de l'enseignement académique de la musique chez nous est posée depuis bien longtemps et reste encore d'actualité.

Le second exemple est un éditorial d'un quotidien dakarois en date du 6 Avril 1999 de M. Ousmane SowHuchard musicologue formé au Canada, dans lequel il dit : « oui, nous devons codifier notre musique. La codification de la musique de nos instruments est un impératif qui apportera une contribution inestimable à son illustration, sa transcription, son étude, sa plus grande diffusion, sa conservation, son rayonnement et son développement, avec la possibilité extraordinaire qu'elle offrira pour son interprétation sous tous les cieux par les musiciens du village planétaire. Aussi avons-nous été très étonnés de lire des propos de personnalités du monde des arts et de la musique militant contre cette codification. Codifier une musique, c'est d'abord et avant tout procéder à son étude scientifique en tant que système de production et d'organisation de sons, afin de mettre à jour ses diverses articulations, d'élaborer ses concepts, ses codes et conventions, pour ensuite la fixer, la transcrire et l'écrire avec des signes graphiques à inventer au besoin, ou avec des signes déjà connus si ces derniers après analyse, se révèlent être capables de l'exprimer convenablement et fidèlement sans aucune dénaturation ou falsification. Codifier la musique de nos instruments (c'est-à-dire bien sûr celle que chantent nos femmes et nos hommes et celle qui est interprétée par les autres instruments, objets matériels socialisés de chez nous), c'est travailler activement à la mise en valeur, à la circulation et au rayonnement des œuvres musicales de nos créateurs et au dialogue des civilisations ».

On peut déduire de ce qui précède que la codification de la musique ne peut se faire sans une certaine formation académique. Et avec l'écriture nouvelle de la musique et les avancées

technologiques qui ont transcendé le problème du quart de ton (certains claviers et ordinateurs peuvent corriger jusqu'au dixième ou plus du demi-ton), une codification avec des normes universelles est bien possible.

Le troisième exemple est un texte d'une plaquette-programme qui présente un concert de musique classico-africaine : piano, violoncelle et djembé, du trio les frères Kété et Mbaye le 17 Juin 2003 à Dakar.

Ce texte, intitulé « parole aux artistes » dit ceci :

« Chers invités, on pense souvent que la musique classique est une musique élitiste destinée au seul public occidental. Il n'y a pas de raison pour que la richesse de cette musique classique reste fermée au public africain, il suffit de la présenter autrement. Nous sommes trois artistes musiciens sénégalais respectivement pianiste, violoncelliste et percussionniste, compositeurs ayant travaillé durant plus de trois décennies à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar en tant que formateurs-chercheurs. Notre projet vise à faire découvrir le patrimoine musical du pays et éventuellement sa réécriture. Nos recherches et expériences personnelles nous ont amenés à une nouvelle orientation de la pensée musicale : marier le classique à la rythmique africaine, introduire l'esprit et la sensibilité africains dans le concept classique. A partir d'œuvres de grands maîtres comme Bach, Beethoven, Chopin, nous introduisons la rythmique, la pulsation africaine en soulignant les contours... Par ailleurs, nous composons à partir de la musique folklorique traditionnelle qui est source d'inspiration. Nous créons donc une musique moderne, structurée, basée sur la science musicale, ce qui nous a donné des œuvres originales telles que : la Rapsodie Sénégalaise, Fatou Faye, les Improvisations Fugitives... » .

Cette symbiose qu'on estime réussie de musiques de styles différents et de musiciens de formations différentes, prouve qu'avec la collaboration franche de musiciens de tous bords, la musique sénégalaise peut être portée sur les plus hautes cimes.

2.4.1. Les débuts de l'Ecole des Arts de Dakar

C'est en 1948 que naît l'ébauche du Conservatoire de Dakar, qui évoluera au fil des ans vers l'École des Arts du Sénégal qui ouvrira ses portes au 3 avenue Roume (appelée maintenant avenue Léopold Sédar Senghor), le 5 Novembre 1962. Il est organisé par le décret n° 64-445 du 11 Juin 1964, et dans une brochure de l'époque intitulée : « l'École des Arts vous accueille », il est écrit : « l'École des Arts du Sénégal est un établissement d'enseignement artistique qui relève du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle réunit les caractéristiques d'un conservatoire de musique... Mais tout en inculquant une formation de base au niveau de chacune des sections, elle incite parallèlement à remonter aux sources et à exalter l'art

africain. C'est ainsi que chaque section est, en principe doublée d'une section recherche qui a pour effet de constituer par une quête de tous les instants, un fonds de documentation d'une part, et d'autre part de placer les jeunes artistes dans des conditions telles qu'ils puissent s'exprimer librement, spontanément, à l'écart de toute influence. L'Ecole des Arts se veut aussi un foyer vivant, le lieu de rencontre des artistes résidant au Sénégal et des artistes de toute provenance, dont le contact peut contribuer à enrichir son enseignement et stimuler l'activité culturelle de Dakar. L'intérêt qu'elle suscite de la part de la jeunesse du Sénégal, et l'attrait qu'elle commence à exercer à l'étranger, font augurer favorablement du rôle qu'elle est appelée à jouer au fur et à mesure qu'elle va se développer et s'affirmer. L'Ecole des Arts est ouverte à tous les jeunes gens et jeunes filles du Sénégal. Des inscriptions sont reçues au début de l'année scolaire et dans la limite des places disponibles, en cours d'année. Selon leurs goûts et leurs aptitudes, les élèves peuvent choisir dans les disciplines suivantes : musique classique et moderne : solfèges, guitare, trompette, violon, piano, saxophone. Les cours ont lieu aux heures normales de classe et pour certaines disciplines de 17h à 20h. Les études sont sanctionnées à la fin de chaque année scolaire par des examens et concours pour l'obtention de prix et récompenses ». Dans cette école exerçaient déjà des instructeurs de musique africaine que sont : Mamadou Kouyaté pour la kora, Sékou Diabaté et Dembo Kanouté pour le balafon, Doudou Ndiaye Rose pour le sabar et Noumoukounda Kouyaté pour la guitare traditionnelle. Cette Ecole des Arts a formé les premiers professeurs de musique du Sénégal dont Samba Ba pianiste virtuose qui a eu à accompagner Johnny Halliday, Gougoul Badji, Abdourahmane Diop et bien d'autres qui se sont perfectionnés en France. Par la suite, l'Ecole des Arts fut transférée à l'ancien camp militaire Lat-Dior sur la corniche de Dakar. Et dans sa brochure de présentation, on relate son organisation et ses objectifs qui suivent : « jeunes amis, vous qui avez des dons artistiques et qui un jour serez peut-être des artistes de renommée mondiale, vous dont la vocation est d'exercer un métier d'art, et vous aussi qui désirez simplement fixer ou discipliner vos aptitudes artistiques, l'école nationale des arts vous est ouverte. L'Ecole des Arts est un établissement d'enseignement artistique polytechnique (la nouveauté qui a été rajoutée). Outre la recherche pour la conservation des arts et des techniques sénégalais et africains, l'école a pour vocation d'enseigner les techniques artistiques universelles en les appliquant aux sources traditionnelles d'inspiration africaine. Elle a pour but, partant d'enfants sélectionnés pour leurs aptitudes, de leur donner des bases de culture artistique où le sujet puisera soit les outils lui permettant d'exprimer les élans de son inspiration, soit les techniques nécessaires pour l'exercice d'un métier d'art. Elle comporte différentes sections d'enseignement : musique, arts

plastiques et art dramatique. Dans la division recherche fonctionnera une section sur la musique africaine. Des classes de solfège fonctionnent à divers degrés en rapport avec les classes d'instruments... Les élèves peuvent également s'initier à la musique traditionnelle (balafon et kora au choix). A l'issue du cycle ceux qui se destinent à une carrière musicale pourront bénéficier d'une bourse pour se perfectionner à l'étranger. Ils pourront également trouver un débouché dans l'enseignement, la musique d'orchestre ou de l'armée.

Au fil des ans, l'École des Arts évoluera vers l'Institut National des Arts (INAS) qui est créé en 1972 par le décret 72-937 du 25 Juillet 1972, avec les mêmes programmes, on y ajoutera une section d'éducation musicale pour former des maîtres et professeurs d'éducation musicale et elle va dépendre du ministère de la Culture (donc changement de tutelle). « L'INAS fut créé en 1972 et se vit confier la mission d'entretenir et de promouvoir la philosophie de « l'enracinement et de l'ouverture » (NdiougaBenga 2008). Dans la brochure présentant l'organisation et les objectifs de l'INAS, il est noté : « l'INAS est un établissement artistique polytechnique et de recherche appliquée (nouvel ajout). Son premier but est de dispenser l'enseignement dans les domaines suivants : musique, arts plastiques, art dramatique et architecture. Afin de conserver, enrichir et universaliser les arts traditionnels du Sénégal et de l'Afrique, la recherche constituera un élément essentiel des activités de l'Institut au même titre que l'enseignement proprement dit. L'Institut éditera des notes d'études et de recherches relatives aux problèmes de développement artistique. L'Institut comprend le Conservatoire de musique qui pour but de former des musiciens, suivant les traditions musicales codifiées et reconnues tant sur le plan universel que sur le plan sénégalais et africain et des professeurs et maîtres d'éducation musicale destinés à l'enseignement de la musique dans les établissements scolaires relevant du ministère de l'Education Nationale et du ministère de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle. Le Conservatoire de musique comprend : une division formation des musiciens, composée de deux sections : musique classique et moderne et musique traditionnelle ; une division formation des enseignants comprenant : une section de formation des maîtres et une section de formation des professeurs d'éducation musicale. La division recherche répond à une double nécessité : établir un inventaire de l'acquis culturel traditionnel et utiliser la documentation ainsi rassemblée pour la recherche de voies nouvelles dans tous les domaines de la création et de l'interprétation artistique. Les travaux de recherche porteront sur trois aires culturelles : la culture sénégalaise, la culture africaine et la culture universelle dans ses rapports avec la culture africaine. La documentation sera principalement collectée dans les domaines suivants : traditions orales, instruments de musique, répertoire musical traditionnel, conceptions musicales etc. Le directeur de l'Institut était assisté d'un

conseil de perfectionnement (nouveau) composé de représentants de tous les ministères, de différentes institutions et regroupements corporatistes culturels. Ce conseil de perfectionnement était chargé entre autres : de s'assurer du bon fonctionnement de l'établissement et de donner son avis sur toutes les améliorations à apporter dans l'organisation des études etc.».

En 1975, une réforme du programme du Conservatoire de musique initie un stage pédagogique d'un an à l'Ecole Normale Supérieure de Dakar. A partir de 1978, il y eut plusieurs changements au sein de l'établissement qui sera restructuré plusieurs fois. Ce qui a abouti à l'actuelle Ecole Nationale des Arts de Dakar (ENA) en 1996.

L'ENA a changé dans son organisation avec la création de nouvelles structures administratives et dans ses programmes. Elle est répartie en trois départements : arts plastiques ; arts scéniques ; formation des formateurs, animation culturelle et recherche. Les programmes intègrent le système des unités de valeurs et de nouvelles matières. La formation des professeurs d'éducation artistique musicale innove avec un module de psychopédagogie, essentielle pour des éducateurs. Mais il faut souligner que l'enseignement musical est demeuré le même dans l'ensemble des matières. La formation de base est organisée sur le modèle de l'enseignement dans les conservatoires français. Mais c'est un enseignement au rabais qui se sclérose par manque d'infrastructures adéquates et de personnel enseignant de qualité, car les instruments servant de matériel didactique ne sont pas renouvelés, le personnel enseignant qui était composé en majorité de coopérants étrangers qui ne viennent plus n'ont pas été remplacés par une relève sénégalaise. Ce qui nous amène à faire l'historique de cet enseignement français qui a inspiré l'éducation musicale académique sénégalaise.

Au sein même de la culture française, dont est issu cet enseignement de la musique, depuis la création du premier conservatoire à Paris en 1795 par le capitaine Bernard Sarrette de la garde nationale. Sa mission était de former des instrumentistes qualifiés chargés d'assurer le bon fonctionnement des musiques militaires et de l'orchestre de l'Opéra. Les musiciens des conservatoire sont des professionnels compétents, ayant suivi des études très poussées sanctionnés par des examens exigeants, d'où le sérieux de l'enseignement (Dominique Vuillemin 1997). Mais le conservatoire n'est pas un musée et ne doit pas être sclérosé ; son enseignement ne doit pas se limiter à un dressage purement intellectuel. Il y a une remise en question et un réajustement régulier de son enseignement et des innovations y sont à chaque fois apportées. Ce qui est nécessaire au Sénégal où nous avons nos spécificités culturelles.

A L'Ecole des Arts de Dakar, l'enseignement académique s'effectue presque exclusivement avec une seule esthétique qui est la musique classique européenne; à l'exception des cours

d'instruments de musique traditionnels qui sont enseignés par la méthode traditionnelle sans aucune amélioration, et de l'introduction de l'harmonie du jazz qui ne date pas de longtemps et gagnerait à être encouragée. Il serait bénéfique aussi d'étendre cette ouverture aux autres formes musicales actuelles. Car il est temps de rompre avec la pratique d'antan, en intégrant un plus grand nombre de musiques. Et comme le dit G. Snyder (2000) : « toutes les musiques sont à prendre en considération ; il ne peut s'agir de nier les musiques que tant de jeunes aiment tellement, mais les prendre comme point de départ.

Actuellement on recourt à une pédagogie musicale de la mise en relation, de la relativité des éléments de connaissances et avec une conception plus expérimentale et analytique. Nos élèves-musiciens gagneraient à être préparés à l'insertion dans la vie professionnelle active dès leur sortie. D'où l'urgence de relier la formation aux centres d'intérêt du marché du travail. Car les raisons profondes d'apprendre, de faire, de vivre la musique et d'en faire un métier, évoluent dans un cadre culturel, mais aussi social, économique, technologique en pleine et perpétuelle mutation. L'enseignement musical est appelé à être à l'intérieur de la spirale du monde contemporain, faute d'en être rejeté. Comme le reste du monde, la musique évolue sur le fond et dans la forme. Quand on sait que les débouchés et perspectives de travail pour beaucoup de musiciens sénégalais, sont les orchestres modernes de danse, on favoriserait leur insertion professionnelle par la pratique de musique en groupes, car c'est la pratique collective qui permet d'acquérir un vrai sens musical, de s'amuser en jouant et en écoutant simultanément les autres. Jouer en groupe est un partage, une association de talents dans la joie, la bonne humeur et la simplicité.

Les musiciens routiniers qui forment la majorité des orchestres, ont l'avantage de cette pratique de groupe et reprochent à ceux qui ont reçu une formation académique leur inaptitude à intégrer automatiquement le jeu d'un groupe, surtout sur le plan rythmique.

En plus de la pratique collective de la musique, l'E.N.A. fait face à la nécessité d'avoir un studio d'enregistrement pour initier les musiciens aux techniques du son. Un autre débouché pour les musiciens sortants, est celui de musicien intervenant. L'E.N.A. peut s'inspirer des modules de formation des Centres de Formation de Musiciens Intervenants (C.F.M.I.) qui existent dans toutes les régions de France. Ces centres forment des musiciens qui exercent dans une inspection scolaire polarisant plusieurs écoles primaires où ils passent périodiquement pour l'éducation musicale des maîtres et de leurs élèves. Au Sénégal, les mairies investissent dans les écoles sous leur responsabilité, et pourraient employer des musiciens intervenants avec la collaboration des inspections départementales de l'enseignement. Ceci améliorerait l'éducation musicale au Sénégal de manière notable.

2.4.2. La formation à l'E.N.A.

_ Contenus des modules de formation et des diplômes de fin d'études des élèves-professeurs d'éducation musicale.

E - CONTENU DES DIPLOMES DE FIN D'ETUDES

Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures Artistiques (DFESA) :

Option Musique

Conformément au décret n°95-986 du 10 octobre 1995 portant création, organisation et fonctionnement de l'Ecole Nationale des Arts (ENA), le contenu du dossier pour l'obtention du Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures Artistiques (option Musicale) est fixé comme suit :

I - Epreuve de soutenance du mémoire de fin d'études	coefficient 5
II - Epreuve pratique de piano à caractère esthétique	coefficient 3
III - Epreuve pratique d'harmonie	coefficient 2
IV - Epreuve pratique de pédagogie libre	coefficient 2
V - Epreuve pratique de pédagogie imposée	coefficient 4
VI - Epreuve écrite de psychopédagogie	coefficient 2

1. EPREUVE DE SOUTENANCE DE MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Le mémoire est une relation écrite qui se présente sous le format d'un document dactylographié ou imprimé de cinquante (minimum) à deux cents (maximum) pages. C'est le résultat d'un travail d'études et de recherches présenté par un élève à l'issue de son processus de formation .

Le thème traité doit être en relation avec le domaine de spécialisation de l'élève et s'inscrire dans une perspective qui vise à respecter les règles de base d'une publication à caractère scientifique.

Le mémoire est donc un travail de type académique approfondi, autonome à la fois théorique et pratique qui doit refléter la créativité, l'imagination, l'originalité et la rigueur intellectuelle de l'élève. Ce dernier par le biais du mémoire doit prouver son savoir-faire en matière de :

- Qualification et délimitation d'un fait (action ou situation) significatif pouvant être objet pertinent d'étude et de recherche ;
- Mise en valeur, compilation et synthèse critique d'une documentation primaire et secondaire permettant de mieux faire connaître ledit fait significatif ;
- Construction d'un réseau de problématiques : hypothèses sous-jacentes au thème d'études et de recherches ;
- Organisation et exploitation des matériaux d'information en vue de l'adoption d'une démarche intellectuelle à la fois descriptive, analytique, critique et novatrice (nécessité d'une formulation d'esquisses de propositions /solutions nouvelles concernant les problématiques mises en relief) ;
- Communication écrite et orale correcte (respect des règles de style, de sémantique et de syntaxe)des résultats issus des investigations/ études ;

- Contribution personnelle pour une meilleure connaissance du fait significatif par les professionnels et l'ensemble de la société.

2. EPREUVE PRATIQUE DE PIANO A CARACTERE ESTHETIQUE

Commentaire du morceau avant exécution :

1. Parler du compositeur, sur sa vie, son influence, situer le morceau dans son œuvre.
2. Analyse musicale sommaire du morceau.

3. EPREUVE PRATIQUE D'HARMONIE

Cette matière consiste à étudier la formation et l'enchaînement des accords, donc mise en loge d'une durée de quatre (4) heures pour la réalisation :

- d'un chant donné
- d'une basse donnée

4. EPREUVE DE PEDAGOGIE LIBRE

- Intelligence du choix du sujet et du matériel
- Application des connaissances acquises en technologie éducative et en pratique artistique
- Cohérence dans l'utilisation des moyens didactiques et dans la tenue ou conduite de classe.

5. EPREUVE DE PEDAGOGIE IMPOSEE

- Mise en pratique des connaissances acquises en technologie éducative et en pratique artistique
- Préparation du matériel spécifique
- Conduite ou tenue de classe
- Pertinence plastique des exemples et des moyens didactiques

Diplôme de Fin d'Etudes Supérieures en Administration des Affaires Culturelles (D.F.E.S.A.C.)

Cette filière comprend trois (3) options :

- **Administration et Coopération**
- **Management et Entreprenariat**
- **Gestion du Patrimoine culturel.**

Conformément au décret n°95-986 du 10 octobre 1995 portant création, organisation et fonctionnement de l'Ecole Nationale des Arts (ENA), le contenu du dossier pour l'obtention du Dipôme de Fin d'Etudes Supérieures en Administration Culturelle est fixé comme suit :

- | | |
|---|---------------|
| I - Epreuve de soutenance du mémoire de fin d'études | coefficient 7 |
| II - Epreuve de présentation du projet culturel | coefficient 4 |
| III - Epreuve de critique filmique, littéraire ou théâtrale | coefficient 2 |

1. EPREUVE DE SOUTENANCE DE MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Le mémoire est une relation écrite qui se présente sous la forme d'un document dactylographié ou imprimé de cinquante (minimum) à deux cents (maximum) pages. C'est le résultat d'un travail d'études et de recherches présenté par un élève à l'issue de sa formation .

Le thème traité doit être en relation avec le domaine de spécialisation de l'élève et s'inscrire dans une perspective qui vise à respecter les règles de base d'une publication à caractère scientifique.

Le mémoire est donc un travail de type académique approfond, autonome à la fois théorique et pratique qui doit refléter la créativité, l'imagination, l'originalité et la rigueur intellectuelle de l'élève. Ce dernier par le biais du mémoire doit prouver son savoir-faire en matière de :

- Qualification et délimitation d'un fait (action ou situation) significatif pouvant être objet pertinent d'études et de recherches ;
- Mise en valeur, compilation et synthèse critique d'une documentation primaire et secondaire permettant de mieux faire connaître ledit fait significatif ;
- Construction d'un réseau de problématiques : hypothèses sous-jacentes au thème d'études et de recherches ;
- Organisation et exploitation des matériaux d'information en vue de l'adoption d'une démarche intellectuelle à la fois descriptive, analytique, critique et novatrice (nécessité d'une formulation d'esquisses de propositions/solutions nouvelles concernant les problématiques mises en relief) ;
- Communication écrite et orale correcte (respect des règles de styles, de sémantique et de syntaxe)des résultats issus des investigations/études ;
- Contribution personnelle pour une meilleure connaissance du fait significatif par les professionnels et l'ensemble de la société.

2. EPREUVE DE PRESENTATION DU PROJET CULTUREL

Le « projet culturel » est une relation écrite qui se présente sous la forme d'un document dactylographié ou imprimé de vingt (minimum) à cinquante (maximum) pages ; ce document réalisé à la fin du cursus de formation doit porter sur un sujet pratique axé sur une démarche d'élaboration ou d'évaluation d'un projet culturel. Donc, c'est le résultat d'un travail de recherche et de planification **à finalité strictement opérationnelle.**

Pour atteindre cet objectif, le projet culturel devra présenter les caractéristiques suivantes :

a) Illustrer l'intelligence et les capacités de l'élève en ce qui concerne l'utilisation des outils pratiques au cours de sa formation professionnelle dans le domaine de l'action culturelle.

b) Etre un élément de proposition à la fois professionnelle et originale pour la mise en place ,ou l'amélioration d'une situation/action socio-culturelle particulière intégrée dans un environnement plus global. En effet, face à une réalité socio-culturelle particulière, l'élève devra :

- Dans le cas d'une élaboration de projet : identifier les alternatives les plus pertinentes, les comparer et enfin sur la base d'argumentation et de justificatifs, procéder à des choix appropriés ;

- Dans le cas d'une évaluation de projet : faire l'évaluation du processus de constitution et des résultats présentés à partir de critères prévisionnels ou normatifs, pré-définis, puis établir des recommandations pour les actions à venir.

c) Refléter les prédispositions de l'élève en matière de mise en relation entre décideurs, encadreurs, acteurs, producteurs et « consommateurs » (public) de l'action culturelle.

3. EPREUVE DE CRITIQUE OU D'EVALUATION

Il s'agit de fournir et de soutenir une réflexion critique portant sur un film, un spectacle ou un genre littéraire.

FILIERE DES PROFESSEURS D'EDUCATION ARTISTIQUE MUSICALE

A - OBJET DE LA FORMATION

Le Département de Formation de Formateurs, d'animation Culturelle et de Recherche forme des professeurs d'Education Artistique Musicale chargés des cours de musique et de chant dans les Lycées, Collèges et Ecoles de formation professionnelle. Ils initient les élèves aux techniques de base de la musique et leur enseignent les rudiments de son histoire.

L'enseignement vise une formation à caractère généraliste dont la finalité est :

- d'ouvrir par la pratique à des expressions musicales diversifiées ;
- de développer l'autonomie de l'élève dans ses propres pratiques musicales ;
- de renforcer les références culturelles liées aux musiques rencontrées en classe ;
- d'inscrire les connaissances et les savoir-faire dans le tissu culturel de son environnement en s'appuyant notamment sur des structures musicales de proximité.

B - COMPÉTENCES ATTENDUES

Comme toutes les formations, cette filière se propose d'aider l'élève à acquérir savoir et savoir faire, à construire sa propre personnalité, à développer son esprit critique, à devenir un citoyen responsable et ouvert, susceptible de s'intégrer harmonieusement dans une société.

A l'issue de la formation, l'élève aura acquis des compétences d'ordre artistique, culturel, technique, méthodologique et comportemental. En réalité imbriquées, ces compétences, dont le repérage aidera à construire les grilles d'évaluation, sont distribuées ci-dessous en catégories distinctes, par souci de clarté et d'efficacité.

Par ailleurs, le dispositif proposé ne se veut pas "référentiel de compétences", il se propose plutôt :

- de faciliter l'harmonisation des jugements des formateurs ;
- d'explorer les différents aspects de l'évaluation et des résultats de l'élève ;
- de lui faire prendre conscience du chemin parcouru ainsi que des objectifs à atteindre.

Compétences artistiques	L'élève doit être capable, à l'aide de sa voix ou de son instrument et en utilisant les connaissances acquises : <ul style="list-style-type: none"> - d'interpréter un répertoire ; - d'en manipuler certains éléments remarquables ; - d'en proposer un bref développement.
Compétences culturelles	L'élève doit être capable de : <ul style="list-style-type: none"> - situer une œuvre entendue en rapport (ressemblances et différences) avec celles étudiées dans le cadre du programme ; - porter un regard critique argumenté et personnel sur ce qu'il écoute en s'appuyant sur les éléments du langage musical étudiés ; - commenter une œuvre originale ; - solliciter des compétences relevant d'autres champs artistiques pour élargir son commentaire.
Compétences techniques	L'élève doit être capable : <ul style="list-style-type: none"> - de chanter ou jouer sa partie dans une pratique

	<p>instrumentale et/ou chorale collective ou individuelle, d'en analyser les éléments constitutifs .</p> <ul style="list-style-type: none"> - de maîtriser les problématiques ou éléments liés à la musique - d'utiliser les connaissances techniques appropriées pour commenter objectivement une musique même éloignée de ses goûts personnels; - d'utiliser un ou plusieurs outils mis à sa disposition par les technologies de l'information et de la communication et l'informatique musicale.
Compétences méthodologiques	<p>L'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se documenter, de rechercher de l'information, d'organiser ses connaissances, de planifier son travail; - d'enrichir un choix personnel (écoute ou interprétation d'une pièce musicale) de connaissances diversifiées en puisant dans ses acquis et en sollicitant ses compétences ; - de dissocier dans son approche de l'œuvre les critères objectifs d'analyse de ceux, subjectifs, qui motivent une appréciation personnelle.
Compétences comportementales	<p>L'élève doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de s'insérer dans un groupe et dans un projet collectif; - de participer à un débat en argumentant avec rigueur et respectant la diversité des points de vue exprimés; - d'utiliser de sa propre initiative, à l'aide de sa voix ou de son instrument, ses connaissances techniques et culturelles pour développer un matériau musical. - de mener à bon port un enseignement grâce à une maîtrise des différentes méthodes pédagogiques.

C - LE CONTENU ET LA REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS

A1. Le 1^{er} CYCLE

La première Année : 121

a) Les buts

Faire découvrir aux élèves de la 1^{ère} Année, par le biais des enseignements au programme, les éléments du langage et les principes d'organisation formelle de la musique.

b) La méthode

L'enseignement s'organise autour de la pratique musicale, de l'approche théorique qui la renforce et l'interroge, et des apprentissages que l'une et l'autre requièrent.

Il privilégie l'expérimentation, le questionnement, la confrontation, le débat et la pluralité des démarches qui permettent d'aborder de façon diversifiée et ouverte « le fait musical » considéré dans toutes ses dimensions.

c) Le contenu des études

Unité de valeur	Code	Volume horaire hebdomadaire	Volume horaire annuel
1-Initiation à la théorie musicale	TPS121-01	2 heures	50H
2-Initiation à l'intonation	TPS121-02	4 heures	100 H
3-Initiation à la dictée musicale	TPS121-03	2 heures	50 H
4-Initiation au chant	TPS121-04	2 heures	50H
5-Initiation à l'instrument Principal	TPS121-05	8 heures	200H
6-Initiationaux instruments traditionnels	TPS121-06	2 heures	50H
7-Esthétique Musicale 1	TPS121-07	2 heures	50H

8-Initiation à l'instrument secondaire	TPS121-08	2 heures	50H
9-Instrumentation	TPS121-09	2 heures	50H
10-Initiation à la lecture musicale	TPS121-12	2 heures	50H
11-Histoire de la musique1	CG121-01	2 heures	50H
12-L'Afrique dans le monde contemporain	CG121-02	2 heures	50H
13-Expression-communication	CG121-09	2 heures	50H
14-Traditions africaines	CG121-10	2 heures	50H
TOTAL : 14 U.V	02 Modules	36H	900H

Séminaire pour l'UV Enjeux et Convergences des Langues Nationales.

La deuxième Année : 122

a) Les buts

Il s'agit à ce niveau de la formation de se servir des outils de base découverts en 1^{ère} année pour une élaboration de productions sonores, de développer un sens de l'audition critique aboutissant à une appréciation nouvelle de l'environnement auditif.

b) La méthode

Dans un premier temps les enseignants sensibilisent ,informent les élèves et leur donnent à explorer l'ensemble des notions considérées dans leur diversité, telles qu'elles sont énoncées dans les différents contenus d'enseignements.

Dans un deuxième temps ,ils opèrent des choix pour approfondir et développer certaines de ces notions, en fonction de la situation pédagogique qu'ils gèrent (intérêts et niveaux des élèves).

Des ateliers divers et encadrés permettrons ainsi de développer les habiletés par le biais d'exercices appropriés dans les différentes techniques professionnelles spécialisées. Par des stages et des visites parvenir à découvrir et à explorer l'environnement musical.

c) Le contenu des études

Unité de valeur	Code	Volume horaire hebdomadaire	Volume horaire annuel
1-Maîtrise de la théorie musicale	TPS122-01	2 heures	50H
2-Pratique de l'intonation	TPS122-02	2 heures	50H
3-Pratique de la dictée musicale 1	TPS122-03	2 heures	200H
4-Connaissance de l'instrument Ppl 1	TPS122-05	8 heures	300H
5-Pratique Instr. Traditionnels	TPS122-06	2 heures	50H
6-Esthétique Musicale 2	TPS122-07	2 heures	50H
7-Connaissance de l'instr. Secondaire 1	TP122-08	2 heures	25H
8-Analyse Musicale 1	TPS122-11	2 heures	50H
9-Maîtrise de la Lecture Musicale	TPS122-12	2 heures	50H
10-Rapport de Fin d'Année	REP 122-01		
11-Atelier de pratique musicale collective	REP122-02	4 heures	100H
12-Atelier de piano	REP122-03	4 heures	100H
13-Histoire de la Musique 2	CG122-01	2 heures	50H
TOTAL : 13 Unités de valeur	02 Modules	34H	850H

A2. Le 2^{ème} CYCLE

La troisième Année : 123

a) Les buts

- Pratique approfondie des instruments
- Atteinte d'une aisance dans l'interprétation
 - La participation créatrice en musique
 - Préparation d'un travail de recherche
 - La maîtrise des fondements .

b) La méthode

- Développement des aptitudes professionnelles spécifiques par des activités pluridisciplinaires au sein des espaces ateliers permettant ainsi à un ou plusieurs élèves de réaliser un projet individuel et/ou collectif sous la supervision du personnel encadreur.
- Des programmes de visites et de stages dans les entreprises et institutions culturelles viennent renforcer la démarche et les options personnalisées

c) Le contenu des études

Unité de valeur	Code	Volume horaire hebdomadaire	Volume horaire annuel
1-Pratique de l'intonation	TPS 123-02	2 heures	50H
2-Pratique de la dictée musicale 2	TPS 123-03	2 heures	50H
3-Connaissance de l'instrument Principal 2	TPS 123-05	4 heures	100H
4-Connaissance de l'instrument secondaire 2	TPS 123-08	2 heures	50H
5-Technique de communication	TPS 123-09	2 heures	50H
6-Méthodologie de recherche1 *semestriel	TPS 123-10		25H
7-Analyse musicale 2	TPS 123-11	2 heures	50H

8-Harmonie 1 *semestriel	TPS 123-12	4 heures	100H
9-Histoire de la musique ³	CG 123-01	2 heures	50H
10-Histoire des inst. culturelles du Sénégal	CG 123-03	2 heures	50H
11-Management culturel*semestriel	CG 123-04	2 heures	50H
12-Anglais spécifique *séminaire	CG 123-05		25H
13-Atelier de piano	REP 123-02	2 heures	50H
14-Atelier de création et d'expression musicale	REP 122-02	2 heures	50H
TOTAL : 14 Unités de Valeur	03 Modules	28H	825H

A4. La quatrième Année :124

a) Les buts

- Perfectionnement des acquis
- Formulation d'objectifs et réflexion sur les moyens pédagogiques
- Acquisition d'une autonomie dans le travail de recherche
- Réalisation d'une recherche originale sur l'un des multiples aspects de la discipline
- Développement du sens critique et des aptitudes à la communication orale et écrite.

b) La méthode

- Activités pédagogiques diverses pour développer les habiletés de communication de base à l'oral par des séminaires, fora et débats.
- Etudes des objectifs et procédés pédagogiques rejoignant les principes des méthodes actives et s'appliquant à la musique dans le cadre des ateliers de technologie éducative.

Respectant les objectifs de formation fixés par les programmes et prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et de l'environnement de façon générale, l'équipe pédagogique dispose de cet ensemble de présupposés pour orienter les élèves vers des thèmes de recherche qui aboutiront à l'élaboration du mémoire de fin d'études.

c) Le contenu des études

Unité de valeur	Code	Volume horaire hebdomadaire	Volume horaire annuel
1-Maîtrise de l'instrument Principal	TPS 124-05	4 heures	100H
2-Méthodologie de	TPS 124-10	2 heures	50H
3-Harmonie 2	TPS124-12	2 heures	50H
4.Anthropologie Musicale	TPS 124-16	2 heures	50H
5-Projet 2	REP 124-02	8 heures	200H
6-Atelier de l' instrument principal	REP 124-03	4 heures	100H
TOTAL :	02 Modules	22H	450H

Deux années supplémentaires sont prévues pour parachever le cursus des professeurs d'Education Artistique Musicale au cours desquelles la psychopédagogie sera prise en charge par l'Ecole Normale Supérieure.

D - LES CONTENUS DES DISCIPLINES ENSEIGNEES

La difficulté d'établir un programme précis d'enseignement dans un domaine où tout est essentiellement intuition, création, critique, récréation, expression personnelle nécessite une première étape de formulation globale des enseignements. Le souci constant étant d'allier la transmission des connaissances à la revalorisation culturelle à travers l'éducation de la sensibilité.

Les enseignements à l'E.N.A. gagneraient beaucoup à être améliorés, modernisés et adaptés. Il y a eu certes des améliorations avec des modules comme l'harmonie du jazz, et à l'exemple du professeur de ce cours, qui organise des jam-sessions avec ses élèves, on pourrait favoriser l'application des cours théoriques dans des groupes jouant différentes musiques. Ces expériences permettraient aux sortants de l'école de pouvoir évoluer aisément dans les orchestres. Ce que favoriserait une place plus importante et fondamentale à la pratique collective de la musique dans les modules de formation. La pédagogie musicale des formateurs est appelée à s'actualiser et à veiller à répondre à tous les besoins concernant tous les genres de musiques, à intégrer dans sa conception tous les outils scientifiques et esthétiques contemporains, y compris les technologies les plus récentes, et à façonner les structures institutionnelles de telle sorte qu'elles ne freinent pas le développement de ces nouveaux contenus qui peuvent et doivent cependant s'harmoniser avec l'expérience la plus féconde du passé. L'enseignement est toujours pris en étau entre les finalités d'en haut qui peuvent ne pas toujours concorder avec les objectifs d'apprentissage à la base que constituent les demandes des candidats à la formation. On s'aperçoit ainsi qu'on ne peut concevoir d'enseigner une musique exclusivement sans écarter délibérément de nombreuses catégories de candidats, mais qu'il faut prendre en compte la diversité des demandes. Les jeunes qui aspirent à devenir musiciens arrivent à l'E.N.A. avec un background musical constitué de mbalax, reggae, rap, jazz etc. Et là ils vivent une rupture brusque, car au lieu de jouer et d'écouter la musique qu'ils ont dans la tête, aiment et veulent pratiquer, on leur impose la musique classique européenne. Cette méthode traumatisante brise l'élan de ces jeunes et aggrave la division entre les notions de solfège et le jeu d'un instrument. La compréhension théorique favorisée au détriment des autres facultés telles que l'écoute, décourage bon nombre de candidats. Car les jeunes apprentis-musiciens veulent mettre directement « la main à la pâte ». En ce qui concerne le rapport entre écoute et pratique, la demande initiale en musique se structure à partir de l'écoute médiatisée de musiques très diverses, alors que les formations dispensées ne travaillent quasiment jamais sur les phénomènes d'écoute, font une place démesurée à la pratique technicisée d'un instrument et ignorent ou ne peuvent accéder à l'utilisation et l'intervention de médias. Pour ce qui est par ailleurs du rapport plaisir et travail, la pratique instrumentale de la musique n'est pas un objet extérieur pas plus qu'une culture à acquérir. Laisser à l'élève-musicien ses goûts musicaux permet à l'école de musique de ne pas s'enfermer sur un univers clos et de s'adapter à son siècle. Les études musicales institutionnalisées sont depuis longtemps passées à côté des phénomènes de demandes de groupes importants de jeunes pour la musique qui modèlent profondément la construction de leur identité personnelle et collective, de leur sensibilité et constitue un mode de reconnaissance. Alors que ces phénomènes musicaux peuvent faire l'objet de motivation pour une formation musicale. Des méthodes et des contenus pédagogiques adaptés permettent effectivement de préparer les jeunes à une attitude et une pratique ouverte de la musique et restent à être élaborés. L'idéal serait que le jeune qui apprend la musique puisse travailler sa voix ou son instrument en se basant sur une méthode comprenant les airs qu'il fredonne quotidiennement. L'école peut entraîner à la pratique spontanée de la musique, comme le font les musiciens de jazz ou de tradition populaire avec aisance. Et aider à se situer dans la dynamique de rendre l'apprentissage musical inscrit dans le réel, plus efficace dans ses contenus et méthodes.

Avec des moyens suffisants et en collaboration avec des professionnels de la musique (musiciens et professeurs de musique), il est possible de confectionner des ouvrages comportant des morceaux de musique traditionnelle et moderne en s'inspirant par exemple : de la méthode de guitare de SalifSy qui contient des airs pular, des chants populaires transcrits par l'ethnomusicologue Daouda Gueye et ses collègues des anciennes Archives Culturelles du Sénégal, et aussi par le maître de chœur Julien Jouga, ainsi que par le commandant Koundoulpour les fanfares de l'armée et de la police nationale sénégalaises, qui sont des initiatives à approfondir. Cette division pourrait aussi concevoir des ouvrages adaptés à notre culture musicale à faire éditer par l'Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE, service d'édition de manuels scolaires du ministère de l'Education) et diffusés dans les écoles, et compléter cette documentation par d'autres livres étrangers en plus des méthodes classiques françaises employées exclusivement aujourd'hui, qui sont excellentes mais ne suffisent plus à elles seules à répondre aux demandes diverses et actuelles de formation. La recherche et la formation continue sont à développer, mais la division recherche a failli à sa mission définie par les textes fondateurs de l'E.N.A. depuis plusieurs décennies. Elle ne dispose d'aucune archive, est en profonde léthargie et demande à être redynamisée le plus rapidement possible, pour jouer pleinement le rôle important qui lui est dévolu dans une formation de qualité au sein de cette école.

L'E.N.A. bénéficierait aussi de se doter aussi d'une médiathèque bien fournie en documents, cassettes audio et vidéo, cd et dvd musicaux.

En ce qui concerne le personnel enseignant la musique à l'E.N.A., il y a peu de pédagogues et la plupart sont des vacataires recrutés parmi les musiciens sortants qui ne sont pas destinés à l'enseignement et ne sont pas très motivés financièrement. Mais ces dernières années, elle fait appel à des professeurs d'éducation musicale qu'elle a formés et qui sont en exercice dans les lycées et collèges pour y effectuer des vacations. Ce que dénoncent quelques-uns parmi eux, ainsi que les élèves-professeurs qui estiment qu'ils devraient avoir des formateurs ayant une formation universitaire en troisième cycle. Et le Sénégal pourrait suivre l'exemple de la Côte d'Ivoire qui, en collaboration avec l'université de Tours, y a envoyé des étudiants qui ont été formés et sont devenus les enseignants de la faculté de musicologie d'Abidjan.

Quant aux infrastructures et matériels didactiques, ils demeurent vétustes et obsolètes s'ils existent. Les locaux actuels (une villa à usage d'habitation) et leurs équipements dérisoires étouffent les ambitions de formations qualitatives.

On espère que tous ces problèmes qui entravent le bon fonctionnement de cette institution qui a et peut encore beaucoup apporter au développement culturel de notre pays, seront résolus

définitivement par la construction de la nouvelle Cité des Arts vers laquelle tous les espoirs sont tournés et que ce précieux bijou répondra aux attentes des sénégalais et apportera des changements qualitatifs sur tous les plans.

Pour les moyens financiers et matériels, le budget alloué à l'E.N.A. est réparti ainsi : crédits ouverts en 2013 : 123 350 400 de francs CFA (188046€) et dans la loi de finances 2014 : 123 160 000 FCFA (187756€) pour les dépenses du personnel ; pour les dépenses de fonctionnement : 22 582 000 FCFA (34426€) en 2013, et la même somme pour 2014. Il est évident que ce budget est insuffisant pour le bon fonctionnement de l'établissement. L'ancien conseil de perfectionnement pourrait être réactualisé pour trouver d'autres ressources financières et matérielles en collaboration avec différentes institutions nationales ou internationales.

La situation de la formation à l'E.N.A. se reflète dans le résumé suivant d'une conférence organisée par l'amicale de ses élèves et donnée par Sahite S. Samb ancien directeur de l'ENA, le 9 Mai 2003 à la maison de la culture Douta Seckavec comme thème : « débouchés et opportunités pour les sortants de l'E.N.A. » : « Le constat est fait que les débouchés des filières doivent être des opportunités d'emploi et qu'il faut une bonne articulation entre réalité et formation. Les actes à développer pour une bonne formation-insertion sont le savoir et le savoir-faire. La formation donne un statut, une reconnaissance juridique, elle est un ensemble de procédures et de techniques de transfert de savoirs et de savoir-faire. Et vues les transformations technologiques et sociales, il faut une adaptation des formations par rapport au progrès actuel qui complexifie les métiers de la culture qui regroupent un ensemble de compétences. Il est donc nécessaire de codifier ces métiers de la création et de l'interprétation, ainsi que de les classer. Il y a une déconstruction des appellations professionnelles dont certaines ont changé et nous vivons une déconnexion par rapport à l'évolution technologique. L'offre de formation est en déphasage avec l'environnement actuel et le ministère de la Culture devrait réglementer le secteur pour le respect de la déontologie professionnelle.

L'autodidactisme n'est pas la meilleure solution de formation et il n'y a pas de règle de séparation entre théorie et pratique dans l'informel, mais l'offre publique de formation académique est insuffisante. L'insertion professionnelle est à optimiser par des emplois structurés, la formation doit s'adapter et être le reflet des exigences du marché ou la synthèse des deux. Les enjeux de la formation sont la recherche axée sur la vie intellectuelle et culturelle sénégalaise. D'où la nécessité de trouver des réponses aux questions et attentes de la société, l'E.N.A. étant une référence culturelle du pays. Il faut construire des compétences à la créativité et à l'entrepreneuriat, et sélectionner les élèves qui viennent à l'E.N.A. par

engagement pour la passion de l'art et de la culture, de ceux qui en font un pis-aller faute de mieux. Mais il faut lever les blocages de la formation par un défaut de moyens et des goulots d'étranglement administratifs.

Il serait judicieux d'avoir un statut pour l'E.N.A. et le regroupement de ses différents départements sur un même site. Cette fusion est un cheminement demandant une réflexion sur les contenus et profils de formation qui doivent réaménager et améliorer le contenant qu'est l'établissement ».

Il est à signaler qu'il y a maintenant à côté de l'ENA, d'autres lieux de formation académique en musique tels que certaines écoles privées, l'armée sénégalaise qui a une section de formation de musiciens militaires, ainsi que des initiatives privées dont le Club Olympique de Dakar, l'Institut Culturel Français de Dakar, Afro-Dunda Production de Ouza etc. Il y a aussi des formations informelles que les jeunes acquièrent empiriquement dans les chorales chrétiennes et musulmanes, ainsi que dans les cérémonies très populaires de simbs (faux-lion), de kassaks (chants de circoncision) et de lutte traditionnelle ; et souvent les jeunes arrivent à y façonner et affiner leurs voix à force de pratiquer le chant à capella.

2.5. L'informatique musicale

L'enseignement assisté par ordinateur est un système de formation qui n'est pas encore très développé au Sénégal, surtout dans l'enseignement de la musique. Et ce sont les studios d'enregistrement qui exploitent le plus l'informatique musicale, ainsi que les rappeurs qui programment leurs accompagnements musicaux. Il y a aussi des home-studios utilisant le système midi et qui confectionnent des maquettes initiales pour amoindrir les coûts de production des œuvres des musiciens. On pourrait réfléchir à l'intégration par l'enseignement musical sénégalais de cet outil pédagogique moderne et motivant pour les élèves qui sont férus d'informatique et sont presque tous « connectés » ; ce qui moderniserait l'éducation musicale avec de nouvelles pratiques musicales et façons d'apprendre la musique.

Du simple magnétophone jusqu'au synthétiseur et à l'ordinateur ; du réseau Internet jusqu'aux logiciels de création, d'édition de partition, didacticiels (logiciels d'apprentissage) et cédéroms musicaux, le pédagogue et l'apprenti-musicien disposent aujourd'hui d'outils destinés à faciliter ou à réorienter l'écoute, l'analyse et la composition. Pour l'apprenant, l'ordinateur permet d'acquérir des savoirs et des savoir-faire à un rythme personnel, d'aborder des étapes de l'apprentissage par la création... Pour l'enseignant, l'informatique peut être un formidable outil de culture, de ressources musicales et pédagogiques ; d'autre part, cet outil

l'incite à modifier sa pédagogie en accordant notamment une place plus importante à l'apprenant et en favorisant une pédagogie différenciée (Emmanuel Périer 2003).

Il y a trois catégories d'utilisation actuelle des Technologies de l'Information, de la Communication et de la Création pour l'Enseignement (TICCE acronyme créé par le ministère français de l'Education Nationale) dans l'enseignement musical :

- la production sonore qui mène vers la pédagogie d'écoute
- la production sonore conduisant à la pédagogie de créativité
- l'interface musicale ou la Musique Assistée par Ordinateur (M.A.O)

Toutes ces catégories associées pourraient avoir un résultat heureux.

L'Enseignement Assisté par Ordinateur utilise principalement deux aspects de l'ordinateur : la visualisation et l'interactivité.

Dans la première phase de l'apprentissage, il peut avoir une place importante comme une technique qui complète le solfège traditionnel. Les inconvénients sont aussi des désavantages classiques : le faible niveau esthétique du son et l'absence souvent de créativité (automatisme). Mais comme le dit A. Mucchielli (1987) « le renouveau de l'enseignement est loin d'être lié à l'arrivée d'une nouvelle technologie ». L'ordinateur ne peut pas servir de béquille à la mémoire pour apprendre, assimiler des connaissances. Le facteur déterminant dans l'apprentissage reste l'affect. Le moteur de l'apprentissage reste la relation entre l'enseignant et l'élève et non la machine (Périer 2003). Et c'est au professeur de fixer et de mettre en place des objectifs et actions pédagogiques que les outils numériques lui permettront de réaliser. « Ce n'est pas la technologie qui doit changer l'environnement pédagogique dans la salle de cours, ce sont les professeurs qui sauront utiliser la technologie à bon escient. Il n'appartient pas à l'enseignement de s'ajuster à la technologie, mais à celle-ci de répondre aux besoins de l'enseignant et des élèves » (Louis Dubé 1999).

Mais on ne peut demander à un système nouveau de remplir le rôle d'outil parfait sur tous les plans. On ne peut pas lui reprocher non plus les défauts de l'enseignement musical en général. L'E.N.A. qui n'a expérimenté l'enseignement de la MAO que pendant un an, bénéficierait à intégrer durablement ce module éducatif assisté par ordinateur dans ses programmes. Un pas a été fait dans ce sens avec l'acquisition d'un parc d'ordinateurs, mais reste à le développer avec des équipements complémentaires. Parmi tous les professeurs d'éducation musicale que j'ai rencontrés lors de mon enquête, à peine cinq utilisent des logiciels musicaux dans leurs cours. Et pourtant ces outils numériques peuvent pallier, tant bien que mal, au manque d'instruments de musique et répondraient en même temps à une demande des élèves pour une meilleure utilisation de leurs Smartphones qui allierait l'utile à l'agréable.

2.6. La transcription de la musique sénégalaise

Il existe deux façons de connaître une musique, comme pour une langue, c'est de l'entendre et de la comprendre.

La première façon est celle de la personne qui aborde une musique étrangère à sa culture; il peut la connaître suffisamment bien pour la reconnaître et ne pas la confondre avec d'autres musiques. Il peut même aller au-delà par l'analyse scientifique objective en déterminant l'échelle, la structure modale et acoustique, et donner aussi une description assez précise sur le plan rythmique, mélodique et formel, mais imprécise pour le timbre et l'ornementation. Quelle que soit la finesse de l'analyse, elle ne saurait tenir compte de l'aspect sémantique et essentiel de toute musique qui ne peut être saisi véritablement que de l'intérieur, par celui qui joue et son auditoire à qui s'adresse cette musique. A cette première façon d'aborder la musique se rattache souvent l'étude de la musique vivante du passé ou du présent par l'intermédiaire de la théorie musicale écrite et de la littérature s'y rapportant.

La deuxième façon d'aborder une musique est d'en être imprégnée depuis l'enfance par la culture musicale environnante. Cette connaissance permet de saisir au fil du temps les règles du jeu d'une musique, et c'est ainsi qu'après avoir étudié les aspects pratique, historique et théorique de cette musique, avoir trempé dans le bain religieux, philosophique, social, économique et avoir vécu les multiples moments au cours desquels se pratique et se consomme celle-ci, qu'il est possible d'accéder à la maîtrise supérieure d'une culture et de sa musique. Toute musique traditionnelle relève d'une systématique, et comme une langue, elle est dotée d'une grammaire et, à ce titre, elle est sanctionnée par un ensemble de règles qui constituent une théorie, même si celle-ci est le plus souvent implicite (Arom et Alvarez-Péreyre 2007). Et c'est l'aspect linguistique qui est le maillon faible de l'ethnomusicologie, parce que chaque langue a ses propres accents toniques qui lui sont spécifiques, ses prononciations et c'est une longue pratique qui permet d'en maîtriser toutes les nuances.

Mais il faut souligner que l'ethnomusicologie a levé les frontières du monde sonore en s'intéressant, étudiant, cherchant à comprendre et mettant en valeur les musiques du monde entier. Et ceci grâce à la collecte, la transcription, la classification, l'analyse et l'étude de l'histoire des musiques traditionnelles de nombreux pays qui n'ont pas de théories musicales explicites et de traités d'organologie de leurs instruments de musique.

La musique sénégalaise a été marquée au cours de son évolution historique, par la culture musicale arabe. Les traditions musicales sénégalaises ont été influencées et remodelées en partie par la pénétration et le développement de l'Islam, avec un important courant d'échanges

culturels. Chez les musiciens sénégalais des ethnies pular et mandingue, il existe trois modes musicaux distincts proches de la musique maure (Michel Guignard 1975). Les conséquences de cette influence sont importantes sur le plan musical et s'exercent nettement sur le domaine instrumental, vocal, modal, formel, ornemental, orchestral ou social. Cette influence islamique apparaît par un certain nombre de traits généraux caractéristiques. Elle se signale par l'homophonie, la modalité, l'ornementation, en synthèse avec des caractères musicaux locaux et on peut déceler son empreinte dans trois domaines que sont la construction, l'organisation mélodique et rythmique de la musique; les instruments de musique et l'art vocal. Dans l'organisation sonore on peut rencontrer l'homophonie, la modalité : les échelles sur lesquelles s'appuient certaines musiques sénégalaises sont variées, bien que souvent pentatoniques ou heptatoniques. L'absence ou la présence de demi-tons ou d'intervalles plus petits encore n'est pas plus déterminante que le nombre de degrés constitutifs de l'échelle. En revanche, il existe une constante qu'est la modalité : le pôle modal-degré privilégié par rapport auquel se développe le discours musical. Pour le rythme, la métrique repose sur la répétition régulière d'un cycle de valeurs définies par l'accent et la durée.

L'ornementation est de mise et joue un rôle important et permet au musicien d'exprimer librement sa fantaisie, son imagination et sa personnalité.

Le récitatif chanté, certains effets de voix (nasalisation, voix de tête), les contrastes d'intensité, l'usage fréquent des zones extrêmes (aigu ou grave) du registre, les dessins mélodiques descendants sont autant d'aspects qu'on relève assez couramment. L'islam a fait entrer et circuler au Sénégal des notions musicales et des éléments stylistiques dont : la ligne mélodique jouée simultanément à l'unisson ou à l'octave par plusieurs voix ou instruments, l'échelle pentatonique anhémitonique, la métrique rythmique avec pulsation régulière etc.

La transcription constitue un travail d'analyse qui permet d'avoir une compréhension intérieure des structures musicales. Si elle est exacte, la transcription reproduit fidèlement le mouvement d'une mélodie. Toutefois, les notations musicales demeurent des intellectualisations d'un processus vivant, même si on utilise des appareils électroniques perfectionnés. Néanmoins, la transcription a bénéficié des grands progrès techniques en électroacoustique et des avancées en transcription automatique. Mais malgré l'extrême perfectionnement des appareils, ils ne peuvent déterminer les traits musicaux. Et c'est là que se pose le problème de l'adéquation des systèmes de notation de la musique de tradition orale. Mais on arrive à l'analyser en repérant l'agencement interne de la musique par les critères et aspects que sont les échelles ou l'harmonie, les caractéristiques mélodiques et les techniques instrumentales et vocales. Les partitions qui suivent démontrent qu'il est bien possible

d'écrire nos musiques locales à l'aide de la notation musicale existante, ce qui permet de la diffuser et de l'enseigner académiquement.

Nous reproduisons dans les pages suivantes quelques exemples de transcription de musiques sénégalaises, il y a quelques partitions de Vincent Dehoux sur la musique des Bassari de l'est du Sénégal, des anciennes Archives Culturelles du Sénégal qui étaient chargées de collecter la musique de toutes les ethnies, de Julien Jouga qui était maître de chœur et compositeur-arrangeur de plusieurs hymnes et chants populaires, du père Dominique Catta qui a modernisé la kora (harpe-luth traditionnel) et adapté sa musique à la liturgie catholique.

Tous ces exemples démontrent que les musiques sénégalaises peuvent bien être écrites, lues et jouées avec des partitions à l'instar de toutes les musiques du monde.



Musique bassari transcrite par Vincent Dehoux (1983). Le musicien contribue à électriser l'atmosphère en anticipant progressivement les derniers temps de chaque cycle, si bien que l'auditeur aura la sensation d'entendre la cadence terminale avant la lettre et de plus en plus tôt.

3 / G N A N I /

Arr.: Julien JOUGA

Paroles: Léonold S. SENGHOR



1- Pour toi ô Sé-né-gal, Pays de lu-mière, Nous poussons comme
 2- Pour toi ô Sé-né-gal, Tel Lat-Dior NGoné Latir, Tendent nos jeunes
 3- Pour toi ô Sé-né-gal, Pour toi notre Pays, Sommes tou-jours



- les grands palmiers verts. Nos anciens de-puis les ten-
 coeurs vers ton soleil. Qu'il nous le fai-lait de-
 unis dans l'ac-tion. Dans les champs tout comme dans



Les masses noires ont tracé droit le che-min et for-gé no-tre destin
 En nous of-fri-rions notre souffle pour te défendre ô no-tre Patrie
 Ses usi-nes à la ville et au vil-lege, nous travaillons dans le jo

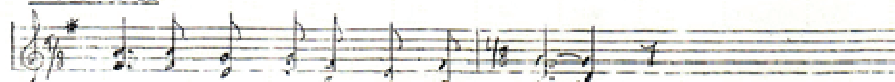


Nous di-sons Non ! NGoné La-tir, Nous di-sons Non ! NGoné La-tir
 Nous di-sons Oui ! NGoné La-tir, Nous di-sons Non ! NGoné La-tir



Nous di-sons Non ! A la peur qui fait fuir.
 Nous di-sons Oui ! A l'ap-pel de l'hon-neur !

Thème final



POUR QUE VI - VE LE SE - NE - GAL !

Collège Saint-Michel

Chant de la jeunesse avec un air griot traditionnel (Niani) de xalam (luth sénégalais) prônant la bravoure, transcrit par Julien Jouga. Il l'a écrit en Sol Majeur, mais la première version qui est de O. S. Huchard est en Si bémol Majeur.

réf.: ACS:

Contexte global: CHANT DE DIVERTISSEMENT

Titre: KANDAY

Incipit:

(Traduction): LANGAGE PERCUTÉ

Rythme	Diap.	Ambitus réel	Ambitus comparatif
Binaire			
Ternaire			
Mixte			
Composé			
Mt. $\text{♩} = 76$	6 4 0	R.F.	

Voix. 1^A

Haa noon naa la so. Haa noon naa la so.

CHANTIER PERCUTÉ

3^B

Ki na neeu laa hay jan. Bay Taa laa na neeu.

5^C

Gan tooh ca ki ti doo fi nee ne fan dee fi xew.

6^A

Haa Taa laa la so. Haa Taa laa la so waan ju

3
 gan tak cy di nân hâ má
 nit daa fan - hi ho.

8^E 2 2 3 9^A
 La na nân nân sa na ho gi sa
 ne yal laa ha dap a

3 10^A 2
 gan tak ca hi xi.
 Gan tak ca hi xi.

11^E 3
 Gan tak ca hi xi daa fi
 see sa fan daa fi seeu.

(Boppetaktung)
 12^A 3 13^A 3
 Baay Tee laa na neeu.
 Ha moon laay sib jil.

38

14 *D*
 Haa Tee Lal lo xaa waaj ju gaar Tee ay kô xim sa ma
 15 *F*
 i laa ju si ho, la ma mer mer sa ma ha gi see
 16 *A*
 aa gal laa ka dal a Gaan taah ca ki ki.
 17 *A*
 Gaan taah ca ki ki. ETC...

Chant percuté avec le pilon sur le rebord du mortier (tous deux en bois), lorsque les femmes pilent. C'était fait pour s'égayer tout en travaillant, mais aussi pour lancer des sarcasmes à ses coépouses et autres voisines.

réf.: ACS:

Contexte global: CHANT DE DIVERTISSEMENT

Titre: KU SA BANY BÉHAN TOOL

Incipit:

(Traduction): QUE CELUI DONT LE PÈRE ÉTAIT ALLÉ AUX CHAMPS.

Rythme	Diap.	Ambitus réel	Ambitus comparatif
Binaire			
Ternaire			
Mixte composé			
Mt. =	4/4	P. D.	

1^a

KU SA BANY DE MOON TOOL GA TA NDU Ji KO.

2^a

GAI NDE NJANY YA NGA SE WEEH CA MA NDIJ JA.

Chant wolof transcrit par les Archives Culturelles du Sénégal. C'est un chant de bravoure faisant allusion au fils qui doit porter secours à son père à qui le lion a tendu un piège sur le chemin du retour des champs.

réf.: ACS:

Contexte global: CHANT DE DIVERTISSEMENT

Titre: DAUR JEEN

Incipit:

(Traduction): DAOUR DIÈNE

Rythme	Disp.	Ambitus réel	Ambitus comparatif
Binaire			
Ternaire			
Mixte			
composé			

M^{tr} = 86

Sf. 1^a

ba ur jeen, see ga jeen, na an na

or jeen, a san jeen de ba do

20
 kéé mi yéé hu woum kié ri ba
 la.

ay jeen na la ba jig na ha

3B2

o Paa to Puy, Mga ne, A ni MBo
do?

7 Puy, da Lal Se en ma doon A

4B

a Kii ni yoo Lu woon Kii ni lo
wa.

3 yan ma la loo ty sae lo

5A2

A san jaen mee he san a na MBo
o do?

ou yam? ya a yi kun ba da xa ma

68
né yoo ku woon bi ré ba

y yam na la hoo tiy saa ha

o do? ETC..

Chant sérère transcrit en Sol Majeur par les Archives Culturelles du Sénégal.

réf.: ACS: 67-043-03

Contexte global: Chant de louanges

Titre: NQASA YO

Incipit: "

(Traduction): Louans nous

Rythme	Diap.	Ambitus réel	Ambitus comparatif
Binaire ()	=====	(2) 5 3 11 + 11 2 3	
Ternaire ()	=====		
Mixte ()	=====		

M^t.d. = 71 avec un sentiment de fierté.

Handwritten musical score for 'NQASA YO'. The score consists of eight staves of music. The lyrics are written below the notes. The music is in a key with a treble clef and a 2/4 time signature. The lyrics are: 'A nqa sa yo - , njoal ne yo e i 2A⁺ c', 'nqa sa yo njoal ne yo o nqa sa paaday maay. A', 'nqa sa yo, njoal ne yo e i 3A⁺ c', 'nqa sa - - yo njoal ne yo o nqa sa paaday maay. A', 'nqa sa yo, njoal ne yo guuf san - bed fa yoo maay ne 4A⁺ c', 'A⁺ nqa sa ngou . o - njoal ne yo - laa sim ba ni vba khaan.', 'E nqa sa yo, njoal ne yo guuf tu ka xoy ka joan E 6A⁺ c'. The score includes various musical notations such as notes, rests, and dynamic markings.

S 4 A⁺

E nga sa ya - , njool ne yo juul gaa nu Aa da juul ne

ngara ngara no - njool ne ya - ngara ke waji mpa sa.

S 9 A⁺

E - nga sa ya - , njool ne yo maadja - ga lam biraan ne

nga sa nga no - njool ne ya - ngara ke waji mpa sa.

S 13 A⁺

E nga sa ya - , njool ne yo juul gaa nu Aa da juul ne

nga sa ngara - njool ne ya - lam lam bel fa ya maay.

Chant sérère transcrit par les Archives Culturelles du Sénégal.

Handwritten musical score for a harp-lute piece in F major. The score consists of seven staves of music with various fingerings and articulations. The first staff is marked 'd)' and the second 'e)'. The sixth staff is marked 'f)'. The seventh staff is a short phrase with the instruction 'Reprendre au signe f) (f) et finir ainsi'.

45 Répéter plusieurs fois chacun des thèmes

Handwritten musical score for a 3/4 time signature piece, labeled 'a)'. It shows a single staff of music with fingerings and a final double bar line.

Air de kora (harpe-luth) transcrit en Fa Majeur par le Père Dominique Catta(1971) de l'abbaye des moines de Keur Moussa.

CHAPITRE III : LES DIFFERENTES METHODES PEDAGOGIQUES MUSICALES.

Nous retiendrons la définition de F. Regnard et E. Cramer (2003) de ce qu'est une méthode: organisation codifiée de techniques et de moyens mis en œuvre pour atteindre un objectif

Au Sénégal, l'éducation musicale est encore enseignée telle qu'elle l'était au XVIII^e siècle en France. Alors que le modèle français a évolué depuis lors, subissant différentes innovations et réformes. Et actuellement, les méthodes actives qui ont connu et connaissent encore un succès réel auprès des enseignants, sont plus ou moins remises en cause. L'éducation musicale au Sénégal est un désert en ce qui concerne les méthodes pédagogiques d'éducation musicale.

3.1. Enseignement de la musique, psychologie de l'enfant et pédagogies musicales.

Quelques ouvrages traitent de l'histoire de l'éducation musicale en France : Georges Favre (1980), Danièle Pistone (1983), Paul Gerbod (1988) etc., dont je me suis inspiré.

Au Moyen Age, en France, la musique était enseignée globalement sous tous ses aspects, techniques et répertoires, par les prêtres dans les maîtrises et par les jongleurs et ménestrels dans les ménestranderies. Au XVII^e et XVIII^e siècles, apparurent les académies de musique qui formaient des musiciens de métier. La pratique était privilégiée à la théorie qui l'explique et venait après la première. Au XIX^e siècle, avec la Révolution, se créèrent les conservatoires et la musique ne fut plus apprise uniquement pour en faire un métier. Le solfège fut mis au premier plan dans la formation, des méthodes furent créées et sont toujours utilisées (Théorie de la musique de Danhauser, Solfège des solfèges de Lavignac...). L'enseignement d'alors se focalisait sur la haute technicité similaire à un dressage et différenciait l'apprentissage du solfège de celui de l'instrument. Alors que de J.S.Bach jusqu'au-delà des romantiques, on enseignait en même temps le jeu instrumental et le solfège. La séparation opérée par la suite en a découragé plus d'un.

Plus tard, les pédagogues essayèrent des innovations basées sur des recherches concernant l'apprentissage étudié sous ses dimensions actives, cognitives et affectives. C'est ainsi que naquirent différentes approches de la pédagogie musicale.

En premier lieu, étudions les repères que donnent les deux courants pédagogiques théoriques : les comportementalistes et les cognitivistes (Dominique Vuillemin 1997). La position comportementaliste ou « de conditionnement, béhavioriste » évite les conceptions préalables de l'élève. Il s'agit d'une approche de l'activité intellectuelle qui s'attache aux corrélations entre des stimuli extérieurs et des comportements ou réponses de l'élève (C. Vieaux 2011). Tandis que la position cognitiviste tient compte des conceptions préalables de l'élève et

privilégie l'étude du fonctionnement de l'intelligence, de l'origine de nos connaissances (Académie de Lille 2006).

Ces courants permettent aux pédagogues de la musique de mieux se situer dans leur pratique, d'en cerner les avantages, les nécessités, les déterminismes, mais également et surtout les limites, voire les risques.

Les applications directes de la pédagogie des différents processus, résultats ou postulats diffèrent par les conditions de l'apprentissage.

Une véritable pédagogie de la musique éclairée par la recherche en Sciences Humaines, se doit d'être attentive à ce rôle de médiateur entre les domaines distincts mais complémentaires de l'activité humaine que sont la création, le jeu, la réalité subjective et objective.

Il y a une opposition entre les pédagogies traditionnelles et les pédagogies actives :

- les pédagogies traditionnelles proposent des apprentissages qui reposent sur un conditionnement intuitif et une mémorisation par la répétition.
- Les pédagogies actives préconisent la construction personnelle de la réponse adaptée par le tâtonnement expérimental et l'action en situation. Elles introduisent le jeu comme pratique éducative authentique. Le jeu est l'expression de l'âme créatrice, il encourage l'improvisation pour faire évoluer, éveiller et faire éclore la volonté créatrice de l'enfant. Elles se développent à partir des motivations réelles des sujets à instruire, en les concernant et impliquant personnellement. Elles s'articulent souvent sur des méthodes de travail de groupe, réalisant ainsi un apprentissage aux relations sociales. Elles posent en d'autres termes l'autorité du maître et développent la communication entre élèves.

Au début du XXe siècle, à partir de 1920, différents pédagogues réfléchirent sur l'enseignement du solfège et proposèrent de nouvelles façons de l'aborder de manière plus vivante et accessible (D. Vuillemin 1997).

En musique, les méthodes actives se sont développées à partir du souci d'adapter la didactique aux capacités de l'apprenant. Leur application dans le domaine de la formation musicale essentiellement, pose aujourd'hui de nombreux problèmes par rapport au contenu enseigné.

Ces méthodes pensées entre les années 1930 et 1950 sont pourtant orientées vers un apprentissage du système tonal considéré aujourd'hui comme un cas particulier n'ayant régi qu'une minorité de la production musicale mondiale

Tout en présentant à l'apprenant des difficultés assimilables à son niveau de développement, on réduit très largement son champ d'expériences et ses capacités d'expression vis à vis :

- des finalités de l'éducation musicale, parce qu'appliquées sans aucune ou très peu de concertation avec l'enseignement instrumental.
- de la représentation de l'apprenant, en ne tenant pas compte de l'évolution importante des projets musicaux des enfants en apprentissage. Elles fonctionnent comme si l'apprenant était toujours un être sans passé musical et pour qui la musique est un objet extérieur de savoir, alors que la profusion des marchandises musicales a développé la musique et les sons de manière très profonde et très tôt dans la vie de l'enfant.

La musique est devenue un élément important de la carte d'identité des jeunes d'aujourd'hui, modelant profondément les personnalités, relations et accès à la connaissance. Il est important pour les enseignants de prendre connaissance des informations que nous apportent les psychologies de l'enfant. Car se développent fructueusement des recherches sur l'identité sonore, les bases d'une psychologie de la perception auditive bâtie à partir des outils conceptuels des premières théories psychologiques.

Les types d'apprentissage à l'œuvre dans l'enseignement instrumental sont encore trop souvent bâtis sur des conceptions empiriques, relevant principalement de l'acquisition de réflexes conditionnés.

Les informations sur le développement de l'intelligence et les méthodes d'acquisition des connaissances devraient éclairer ces enseignements d'un jour nouveau.

L'ensemble des études musicales est bâti sur un report sans cesse du plaisir de jouer. La prise en compte du plaisir musical à tout moment de l'apprentissage pourrait bouleverser les conceptions de l'enseignement musical aussi bien que l'image donnée par le musicien.

Quant aux pédagogies musicales traditionnelles, elles sont en crise parce que essentiellement axées sur la haute technicité, le rapport unilatéral maître/élève, des visées professionnalisées, des normes strictes à respecter et une esthétique musicale unique. Un examen critique des pédagogies traditionnelles montre le divorce entre formation musicale et instrumentale, qui est la réalité dominante dans les conservatoires. Le professeur d'instrument n'enseigne que les techniques de son instrument (doigtés, souffle...). Les notions solfégiques nécessaires (lecture, rythme, tonalités...) doivent être acquises avec un autre enseignant bien avant l'apprentissage instrumental (Vuillemin 1997). Les méthodes fondées sur l'imitation ou l'utilisation d'une certaine tradition orale pour l'apprentissage ne sont pas représentées dans les conservatoires ou marginalement. Il y a une inadéquation entre le contenu et les méthodes du solfège et les exigences de la formation du musicien. Elles ne peuvent plus répondre à l'évolution des mentalités et des phénomènes musicaux.

D'après certains enseignants, l'usage de méthodes dissociées crée chez les enfants de nombreux blocages analogues à ceux rencontrés dans l'apprentissage de la lecture par la méthode analytique. Les méthodes dissociées empêcheraient la saisie globale de l'information musicale et la résolution des difficultés en ayant des points de repère sur lesquels s'appuyer.

De ce fait, une démarche comme l'animation musicale peut être une alternative.

L'animation musicale prend racine dans l'animation pédagogique et socioculturelle, avec des musiques dont les pratiques sont différentes : musiques traditionnelles, contemporaines, électriques, jazz etc. Dans les éléments de formation de l'animation musicale, le plaisir apparaît comme un des concepts les plus mis en valeur. Le concept de plaisir est lié à l'imaginaire et à un pouvoir créatif autonome. Il fait figure à lui seul de réponse aux différentes critiques formulées envers le système de pédagogie musicale traditionnelle.

On ne parle plus maintenant de formation mais d'animation, de sensibilisation, d'éveil, d'initiation, d'expression musicale, la problématique étant l'unique recherche du vécu du groupe. Le groupe improvise librement et cette conception du travail musical insiste essentiellement sur le vécu et l'expression la plus authentique des individus au sein d'un collectif. Les individus et les groupes perçoivent un développement de leurs capacités d'action au sein d'un travail de recherches concertées. Dans une perspective de formation, il est essentiel de dégager les éléments positifs de l'animation musicale qui permettent de :

- s'ouvrir à des domaines musicaux variés.
- se recentrer sur l'individu-apprenant et donc développer la communication au sein d'un processus d'acquisition de savoirs.
- se confronter aux savoirs à travers une démarche de type expérimental.

On ne peut dissocier imaginaire et expression personnelle de phénomènes tels que l'expérience, l'acquisition et la mémoire. Ces phénomènes nourrissent et développent les capacités de jeu du musicien. Les nouvelles générations d'enseignants, pédagogues évolués, doivent être à la pointe des nouvelles méthodes d'apprentissage. Des changements pédagogiques se sont faits à partir de méthodes et de notions aptes à prendre en compte le développement psychique de l'enfant.

L'éducation musicale sénégalaise est encore très loin de ce « bras de fer » entre les différents courants pédagogiques. La vieille méthode transmissive du cours magistral est toujours en vigueur (pour diverses raisons que nous expliciterons plus loin), et les cours sont encore focalisés sur la technicité similaire au dressage, avec comme méthodes « la théorie de la musique de Danhauser et le solfège des solfèges de Lavignac ».

3.1.1. Les différentes méthodes actives pour la musique.

Gaston Mialaret (2004) définit les méthodes actives comme : « méthodes (et techniques) pédagogiques qui utilisent et/ou provoquent l'activité de l'élève ».

Au début du XX^e siècle, partout dans le monde, des enseignants et chercheurs ont mis au point de nouvelles pédagogies actives, par exemple : John Dewey aux USA avec son *Project Method* (1916) qui base l'apprentissage sur l'expérience personnelle; Ovide Decroly (1929) en Belgique avec ses centres d'intérêts; Maria Montessori (1922) en Italie, qui a élaboré un matériel et des méthodes qui favorisent la manipulation, dont l'expérience a été améliorée et fait partie des méthodes vivantes avec des pratiques collectives respectueuses du corps et du psychisme. Elles ont deux caractéristiques : la première est le respect de l'enfant, de sa nature propre, de son identité culturelle. L'éducateur doit aller avec l'enfant, au rythme de son développement physique, psychique et intellectuel. La deuxième est que l'enfant ne doit pas recevoir les connaissances toutes préparées, mais doit prendre une initiative essentielle à son propre apprentissage. Le but n'est pas le savoir, mais l'être (revue *Médecine des arts* 1995).

Ces méthodes actives sont le fruit de recherches pédagogiques et virent le jour avec la démocratisation de la musique. Elles sont basées sur le travail collectif, axé sur le sensible et la créativité. On peut citer celles de Dalcroze, Jaëll-Montessori, Kodaly, Letourneau, Martenot, Orff, Suzuki et Willems. Ces méthodes sont innovantes avec des points positifs, mais on leur reproche leur manque de références culturelles concrètes (répertoires), et de maîtrise suffisante des différents éléments de la musique.

Nous en décrivons quelques-unes d'après la revue « *Médecine des arts* 12/1995 ».

- *La méthode Dalcroze : la gymnastique rythmique.*

Elle est née au début du siècle dans le cadre de cours de solfège donnés au Conservatoire de Genève. Son père spirituel est Emile Jacques Dalcroze qui était un compositeur aux qualités pédagogiques exceptionnelles. Il a transformé l'étude du solfège, jusque-là très théorique et répétitive, en un apprentissage actif et vivant. Son postulat est que pour comprendre et jouer la musique, il faut d'abord la ressentir et la vivre. Pour apprendre, il est nécessaire de pratiquer la musique et non de se servir uniquement de sa mémoire.

Jacques Dalcroze a été le premier pédagogue à avoir remarqué les possibilités éducatives et artistiques existant dans la liaison entre la musique et le mouvement en tant que geste. Tout enfant possède son geste propre et sa voix, c'est ainsi que tous les rythmes musicaux sont marchés-dansés, la musique étant avant tout le mouvement que chacun ressent. La musique

comporte également les nuances que même l'enfant très jeune sait exprimer grâce aux différentes tensions de son corps.

La rythmique est une méthode d'apprentissage sensoriel où l'enseignement évolue de la pratique vers la théorie. Le but en est la compréhension, on ressent d'abord la musique en l'écoutant activement, on exprime les sensations qu'elle provoque en soi par des gestes, puis on analyse et réfléchit. La théorie apprise de cette façon-là ne semble poser aucun problème à l'enfant qui est sensible à la musique. Pour les jeunes enfants, cet enseignement est constitué d'un ensemble de jeux corporels, de chants et de la pratique d'instruments de percussion simples (maracas, castagnettes, tambourins, triangle). Les notions de solfège sont apprises en conclusion de ces séries de jeux et d'exercices.

La rythmique de Dalcroze est une méthode adaptée aux enfants, à leur motricité et à leur sensibilité musicale. Elle montre que la musique est d'abord un art, des sentiments et du plaisir avant d'être une discipline et qu'elle est une passion qui doit être transmise dans la joie.

- *La méthode Jaëll-Montessori.*

C'est une méthode d'expression musicale élaborée par Marie-Charlotte Benoît qui a été initiée à la fois à la pédagogie de Maria Montessori et à l'œuvre de Marie Jaëll. Son enseignement affirme que l'éducation de la main conjointement avec celle du mouvement artistique influence évidemment l'éducation de l'oreille et de la voix. Ces influences inter-sensorielles aboutissent à faire tout à la fois penser et sentir la musique. Les partisans de cette méthode considèrent leurs élèves comme des musiciens en puissance, prédisposés comme tout être humain à cette forme d'expression aux modalités différentes selon les cultures.

- *La méthode Kodaly.*

La méthode de Zoltan Kodaly (1882-1967) compositeur, ethnomusicologue et pédagogue hongrois, concourt au plein épanouissement de l'apprenti musicien en stimulant ses qualités musicales et artistiques, sa sensibilité et toutes ses facultés intellectuelles : attention, mémoire, spontanéité, imagination, créativité, logique, raisonnement etc. Sans oublier le travail de groupe qui conforte le sens social et conduit à la chorale et à l'orchestre. D'après les préceptes à la base du système Kodaly : a) quiconque est capable d'habileté linguistique est doté d'habileté musicale et c'est l'obligation de l'école d'assurer celle-ci; il écarte la notion de « don » en disant : « on ne peut pas saisir la musique par l'intellect, aussi ne doit-elle pas apparaître devant l'enfant comme une notation algébrique, comme une écriture chiffrée, un langage qui lui est indifférent. Il faut que nous préparions pour l'enfant la voie d'une

perception directe et intuitive » (Kodály 1964) ;b) la voix humaine qui est l'instrument que chacun possède en naissant, est le meilleur pour commencer l'étude de la musique; c) la musique folklorique d'une langue et d'une culture est la meilleure musique pour l'enseignement; d) mais la musique de qualité, qu'elle soit populaire ou composée, doit être utilisée pour l'enseignement; e) pour être vraiment efficace, l'éducation musicale doit commencer dès le jeune âge; f) la musique doit occuper une place au centre du curriculum scolaire, au même titre que les autres disciplines.

Dans la méthode Kodaly, tout est fait dans un climat ludique, dont un élément majeur plaît beaucoup aux enfants : la phonomimie. La phonomimie (mimique des sons) est la représentation par des gestes de la main des syllabes affectant chacune des notes des gammes de Do majeur et La mineur. Ainsi les enfants sont censés vivre littéralement la ligne mélodique. Dans la phonomimie, il y a une interpénétration très étroite entre les gestes de la main, le vocal et l'auditif. Très vite, sans avoir la moindre notion théorique, les enfants peuvent acquérir les éléments du langage musical.

La solmisation y est une technique de transposition qui permet de travailler les pièces musicales en Do majeur et La mineur. Ainsi les apprentis musiciens ne sont plus gênés par les gammes difficiles, ce qui les met à l'aise. La méthode Kodaly est essentiellement vocale, et aussi une pédagogie du jeu dans un climat que l'on veut agréable, pour que les enfants prennent plaisir à suivre les cours de solfège.

La pédagogie Kodaly établit des progressions à tous les niveaux, et l'enfant apprend d'abord des chants dans sa langue maternelle, puis d'autres pays. Elle n'est pas un système pour enseigner la musique uniquement aux enfants, elle est plutôt une approche globale de la musicalité convenant autant au jardin d'enfants qu'au niveau universitaire.

- *La méthode Letourneau.*

Issue de l'enseignement de Suzuki au Japon et de John Galamian aux Etats-Unis, adaptée par le Québécois Claude Letourneau, cette méthode a été introduite en France en 1976 par Clotilde Münch.

Art de la communication et de la participation vivante directe, la musique devrait être considéré comme une discipline fondamentale offerte à tous les enfants. C'est dans ce courant que s'inscrit l'association musicale Vivaldi, dont l'objectif est l'apprentissage, la pratique et l'ouverture des enfants à la musique, abordés principalement par la guitare, le violon, le violoncelle et l'alto. Tous les enfants peuvent être formés à la musique, elle n'est pas une affaire de talent mais une réalité accessible à tous. C'est une méthode originale dont

l'apprentissage est facilité par un instrument adapté à la taille de l'enfant. Toutes les difficultés inhérentes à l'instrument sont abordées au travers de chansons et de rythmes folkloriques que tous apprennent dans leurs familles ou en classe. La connaissance du solfège n'est pas un préalable à la pratique instrumentale. Cet apprentissage favorise une multitude de qualités : le développement et la maîtrise du rythme interne, le sens de l'équilibre, l'habileté manuelle et la souplesse des articulations, l'aptitude à la concentration mentale.

La méthode s'appuie sur les capacités de l'enfant avec la décontraction naturelle dans tous les gestes, le don de l'imitation et une grande mémoire auditive. La progression se fait au rythme propre de l'enfant, le travail est contrôlé régulièrement mais il n'est pas découpé en années d'études comme dans l'enseignement traditionnel.

C'est une pédagogie active qui s'adresse à l'enfant dès l'âge de quatre ans. Celui-ci prend contact avec son instrument par un ensemble de jeux qui développent son équilibre et ses réflexes. Elle intègre l'activité musicale dans son milieu naturel, le rôle de la famille est extrêmement important et il est souhaitable qu'un de ses membres assiste aux leçons, son rôle sera d'inciter et non de forcer l'enfant à refaire à la maison les exercices donnés par le professeur. Un travail, même de courte durée mais régulier, est nécessaire pour donner des résultats probants. Les cours qui regroupent au plus six élèves (l'enfant s'habitue ainsi à écouter les autres), sont complétés par des jeux en ensembles et orchestres qui permettent d'aborder les difficultés de mise en place d'une œuvre (rythme, justesse...).

Pour le solfège, l'enfant de quatre ans ne sachant pas encore lire, une méthode traditionnelle est donc inadaptée, mais à l'inverse les méthodes de Willems, Martenot, Orff et Kodály déjà enseignées dans cette association, sont remarquablement efficaces et peuvent, parallèlement à la méthode d'instrument, amener l'enfant vers les études théoriques du solfège traditionnel.

- *La méthode Martenot.*

Maurice Martenot fut l'inventeur des ondes Martenot (instrument musical radioélectrique pour lequel de nombreux compositeurs ont écrit des œuvres). Dans les années cinquante, il fonda un cours de formation musicale pour les élèves des classes de danse du Conservatoire National de Musique de Paris. Il y développa le sens du rythme ainsi que la créativité spontanée. Il diffusa sa méthode au sein de son école. La relaxation tient une grande place dans son enseignement qui est une pédagogie active pour tous les niveaux. Pour sa formation musicale, l'apprentissage se fait sous forme de jeux, le travail est réellement effectué par l'expérimentation, chaque élément musical, rythmique ou mélodique se prépare sensoriellement. La théorie est appliquée à l'avance : avant de nommer une notion théorique,

les élèves participent à des jeux d'imitation, de reconnaissance et d'improvisation à partir de cette notion. Quand elle est intégrée par les élèves qui peuvent la reproduire et la reconnaître aisément, ils la nomment et l'écrivent. Une part importante est faite à l'audition intérieure et de nombreux jeux permettent de la cultiver tout au long des études musicales.

Cette formation d'une pensée musicale est indispensable au déchiffrage et à l'interprétation.

Pour les cours de piano, il n'y a pas une technique mais des techniques pour servir l'interprétation. Dès le départ cet enseignement utilise différentes qualités de toucher suivant les œuvres. L'improvisation permet, à tous les niveaux, une meilleure connaissance de soi-même, de son instrument et mène à la musique contemporaine. Les transpositions et les découvertes harmoniques permettent une maîtrise plus grande de l'instrument et contribuent à améliorer l'audition intérieure. Les élèves transposent à l'oreille des mélodies simples dès la première année.

La relaxation consiste en des séquences adaptées aux musiciens et qui permettent de trouver l'état d'éveil et de détente nécessaire à l'apprentissage et à l'interprétation.

- *La méthode Orff.*

Connue également sous le nom d'Orff-Schulwerk (travail d'école) ou musique pour enfants, c'est une méthode d'éducation musicale conçue par le compositeur allemand Carl Orff (1885-1982). Elle est mise au point dans les années 1920 et 1930 alors qu'Orff est directeur musical d'une école de musique et de danse à Munich. L'approche d'Orff, pensée pour les enfants mais appliquée également aux adultes plus tard, repose sur sa conviction que la méthode la plus simple pour enseigner la musique est de mettre en valeur les affinités inhérentes de l'étudiant pour le rythme et la mélodie, et permettre à celles-ci de se développer naturellement, faisant passer l'enfant de l'intuition d'une expression primitive à une autre plus sophistiquée en suivant des étapes parallèles à l'évolution de la musique. Orff atteint cet objectif au moyen d'un programme soigneusement planifié, commençant par des formules parlées, des mouvements rythmés et des airs de deux notes pour arriver logiquement à la mélodie pentatonique. Le dirigisme des adultes et l'exercice purement mécanique sont bannis, l'improvisation est encouragée. Les mélodies en majeur et mineur sont réservées à l'étape finale du programme. Orff conçoit une famille spéciale d'instruments comprenant glockenspiels, xylophones, métallophones, tambours et autres instruments de percussion adaptés aux exercices des cours de son Schulwerk.

Même si la méthode Orff et ses variations sont utilisées dans un nombre croissant d'écoles (surtout au Canada), certaines critiques déplorent l'absence relative d'une formation en bas âge

au niveau lecture, habileté technique et celle d'une pédagogie bien définie. A cause de ces imperfections, la popularité du programme d'Orff auprès des professeurs est limitée, et certains le considèrent davantage comme un cours complémentaire que comme un cours d'études de base. L'influence de la méthode Orff sur l'éducation musicale au XX siècle est néanmoins déterminante et son application continue à s'accroître au début du XXIe siècle et le nombre de professeurs de musique qui l'enseignent actuellement augmente.

- *La méthode Suzuki.*

Shinichi Suzuki part du principe que chaque enfant naît avec beaucoup de possibilités. Ce qui est prouvé par le fait que l'enfant en bas âge manie sa langue maternelle. Il apprend à parler en entendant et en imitant les adultes et les autres enfants qui sont autour de lui. Il sait parler correctement avant d'avoir besoin d'écrire. Suzuki pense que l'apprentissage de la musique chez l'enfant s'apparente à l'acquisition de la langue maternelle et il appellera plus tard sa pédagogie : la méthode de la langue maternelle. Pour lui, l'enfant doit entendre la musique avant de la reproduire sur son instrument, de même qu'il a entendu sa langue avant de la parler. Au départ, l'enfant n'aura pas de partition mais entendra la structure de la musique et l'apprendra par l'écoute de sa cassette, et en l'imitant, il jouera juste avec un bon rythme.

Il préconise que l'enfant apprenne la musique dès la maternelle par son écoute quotidienne et se familiarise avec son environnement musical et s'y sente à l'aise. L'écoute régulière va faire naître chez lui le goût des beaux sons et l'amour de la musique. Une approche positive et valorisante de la pratique instrumentale lui permet de développer sa sensibilité musicale et d'investir ses propres forces au moyen d'un effort régulier.

Pour les cours individuels, l'élève en reçoit chaque semaine et assiste également au cours de ses camarades. Le professeur s'attache au développement tant humain que musical, une attention particulière étant prêtée au rythme de travail de chaque élève et qui varie selon sa capacité de compréhension et l'épanouissement de sa sensibilité.

Pour les cours de groupe, une leçon collective a lieu chaque semaine permettant l'approfondissement du répertoire, de la mémoire et le développement de l'aisance du jeu. Ces cours sont une originalité propre à la méthode Suzuki, les réflexes, la vivacité d'esprit et l'écoute mutuelle sont stimulés essentiellement sur le mode du jeu pour le jeune enfant. Ce qui est censé l'amener à aimer retrouver ses camarades pour partager ses découvertes musicales et de techniques. Les leçons de groupe constituent un terrain pédagogique idéal dans lequel le professeur cultive un équilibre entre rigueur et sens de l'humour.

Les parents jouent un rôle important et l'un d'eux assiste au cours et a pour tâche de l'accompagner dans son travail quotidien à la maison. Les parents sont impliqués dès le départ dans l'éducation musicale de leur enfant, ils peuvent ainsi vivre totalement leur rôle d'éducateur grâce à une activité quotidienne. Ils apprennent la technique de l'instrument choisi afin de pouvoir guider leur enfant. Ils encouragent et soutiennent son effort dans les moments de réussite comme dans les difficultés.

La rencontre entre les parents et les professeurs est aussi importante, parce qu'étant un moment de réflexion sur la marche générale de l'enseignement Suzuki à l'école. On y débat de questions de pédagogie, de technique instrumentale et de philosophie, les participants peuvent y exposer librement les expériences diverses qu'ils vivent avec leurs enfants. Ils peuvent également formuler des suggestions et des idées auprès d'autres parents, se réunir en amicale et représenter l'ensemble de l'école ou se regrouper par niveau ou classe de leurs enfants. Au cours de ces rencontres semestrielles ou annuelles, les professeurs sont amenés à apporter leur écoute, soutien, sympathie et conseils.

Dans cette méthode, l'orchestre et la musique de chambre constituent une progression naturelle et sont le prolongement des leçons de groupe, créant ainsi une dynamique positive dans l'éducation des enfants. Les concerts mûrissent le jeu des enfants et affirment leur personnalité; après quelques années d'instrument, la musique d'ensemble s'ajoute ou remplace les cours de groupe selon la disponibilité des élèves et les possibilités de l'école. L'organisation d'événements comme les concerts, les stages d'été permettent de valoriser le travail accompli dans l'année.

Pour contribuer à l'élan de la vie musicale, un souci de qualité dans l'enseignement permet d'acquérir un dynamisme dans la recherche pédagogique. En accordant une importance suffisante à l'épanouissement de l'enfant, on l'aide plus aisément à trouver un rythme d'étude optimal qui le fera profiter pleinement de son éducation musicale.

- *La méthode Willems (1890-1978).*

Edgard Willems a cherché durant toute sa vie, par son œuvre et son rayonnement, à atteindre plusieurs buts humains et musicaux. Le plus important a consisté à établir les fondements vivants d'une véritable éducation destinée à harmoniser l'être humain par la musique et à favoriser son épanouissement, car la musique est reliée aux principes de vie de l'être humain.

Donc l'éveil musical peut commencer dès l'âge de trois ans. Du point de vue pédagogique, la méthode Willems s'inspire de la méthode globale pour tout ce qui concerne la vie et de la

méthode analytique pour la prise de conscience, une de ses conditions essentielles étant de respecter un ordre de développement identique à celui de l'acquisition de la langue maternelle. Ses buts principaux sont de : a) faire aimer la musique aux enfants et de les préparer dans la joie, à la pratique musicale, instrumentale ou vocale ; b) donner aux enfants, par des moyens pédagogiques appropriés et vivants, un maximum de possibilités d'apprendre la musique, même s'ils ne sont pas particulièrement doués. Et étendre cette chance à tous les enfants autant que possible. Les éléments fondamentaux de l'activité musicale tels que l'instinct rythmique, l'audition, la sensorialité, l'émotivité, l'intelligence ordonnatrice voire créative étant le propre de tout être humain ; c) doter l'éducation musicale de racines profondément humaines dès la prime jeunesse, en enseignant non seulement les rudiments de la musique, mais encore et surtout en établissant les fondements de l'art musical ; d) de favoriser l'épanouissement de l'enfant en développant en lui ce qui est donné à chacun par la nature, notamment le mouvement et la voix.

Sa démarche est de faire constamment appel à la participation active et inventive des enfants assistés de leurs professeurs pour créer des moments de vie grâce aux diverses qualités du son, du rythme, de la mélodie, de l'harmonie, du chant et du mouvement corporel. Toutes les facultés des enfants sont ainsi sollicitées, partagées, harmonisées et la progression pédagogique passe par plusieurs degrés. La pratique doit précéder la transmission des connaissances formelles et théoriques. Il convient donc de privilégier les sources de vie des éléments musicaux : rythme, mélodie, harmonie, improvisation, composition... Pour Willems : « la source de vie des éléments musicaux se trouve non dans la connaissance des enseignements scolaires, mais dans l'être humain en harmonie avec l'univers », dans sa multiple nature, motrice, sensorielle, affective et mentale, c'est-à-dire l'être humain dans sa globalité.

- *La méthode Ward (1875-1975).*

La méthode de Justine Ward s'inspire particulièrement de la chanson populaire de divers pays et du chant grégorien. Le but final est tous puissent chanter, elle est donc basée essentiellement sur la voix. Par un entraînement musical progressif, elle tend à l'enrichissement esthétique et spirituel de l'enfant. Pour cela, elle préconise une éducation musicale quotidienne destinée à transformer la voix parlante en un agréable instrument de musique.

Ces différentes méthodes que nous venons de citer sont innovantes, pertinentes et méritent certainement d'être expérimentées. Mais elles restent très peu connues ou appliquées de la part des professeurs d'éducation musicale sénégalais. Toutes ces méthodes ont la volonté de sortir des schémas traditionnels et ne sont ni figées, ni sclérosées. Il n'y a pas de bonne ou mauvaise méthode, et les professeurs peuvent puiser dans chacune d'elles des éléments à utiliser, « en faisant preuve d'imagination et d'ouverture d'esprit pour transmettre l'essence de chaque méthode » (Cristina Agosti-Gherban 2000). Ces méthodes peuvent être combinées avec la méthode traditionnelle pour plus d'efficacité (perfectionnement de la maîtrise technique). « Dans la conception d'une pédagogie musicale, tenir compte de la façon dont se transmettait, au gré d'un contact très profond, à la fois spirituel et musical, entre le maître et son disciple, l'héritage séculaire de la tradition non écrite. L'absence de notation, précisément, conserve à cet héritage une vitalité indéfectible en ne le rendant accessible qu'à des artistes d'élite, simultanément créateurs et virtuoses, et en le sauvant de tout formalisme sclérosant » (Jacques Viret 1976).

Ces méthodes prennent en compte aussi l'évolution des méthodes instrumentales, leur adaptation aux différents âges et niveaux, ainsi que leur articulation avec les bases de la formation. Compte-tenu du contexte socioculturel sénégalais, caractérisé par la tradition orale, les méthodes de Kodaly et Orff pourraient éventuellement mieux s'y appliquer et s'y adapter car elles sont plus proches de l'oralité. Kodaly préconise d'enseigner la musique folklorique et les chants populaires de la culture locale. Orff lui aussi recommande d'enseigner les musiques folkloriques de tous les pays, des mélodies pentatoniques et l'improvisation, deux caractéristiques des musiques sénégalaises. Tous les deux sont pour la « musique élémentaire », c'est à dire que la musique doit être accessible à tous, qu'on soit doué ou non. La musique étant élémentaire au début de son apprentissage, avec comme éléments fondamentaux et interdépendants : le rythme, le corps, le langage, la voix et les instruments (Céline Cabré 2011). Les avantages des méthodes actives sont qu'elles sont globales, intuitives et directes, accordant une place très importante au rythme et à l'audition intérieure, favorisant aussi la participation de l'élève à sa propre formation. Leurs inconvénients étant qu'elles sont fermées au restant du monde en ayant comme objectif premier l'acquisition d'un langage unique centré sur la tradition musicale occidentale.

3.1.2. L'éducation nouvelle.

Les nouvelles méthodes de pédagogie musicale sont les bases de l'éducation nouvelle. L'éducation nouvelle ou active a des pratiques et méthodes qui développent des thèmes sur l'expressivité, la différenciation entre le moi et l'autre, le rôle de l'imitation, l'influence du milieu (A. Grimont, B. Aumont, J. Beillerot, F. Best...1996), (P. Meirieu 2004).

L'éducation nouvelle est un courant pédagogique qui défend le principe d'une participation active des individus à leur propre formation. Elle considère que l'apprentissage doit avant tout être un facteur de progrès global de la personne, avant d'être une accumulation de connaissances. Pour cela, il faut partir de ses centres d'intérêt et s'efforcer de susciter l'esprit d'exploration et de coopération : c'est le principe des méthodes actives. Elle prône une éducation globale accordant une importance égale aux différents domaines éducatifs : intellectuels et artistiques, mais également physiques, manuels et sociaux. L'éducation nouvelle s'appuie sur les principes de la pédagogie active et la confiance dans les ressources propres à chacun. Elle fonde l'apprentissage à partir du réel et du libre choix des activités. Cependant, l'éducation nouvelle ne se limite pas à un enseignement par des méthodes actives venant se substituer à l'enseignement magistral.

Par ailleurs, face à la mondialisation, les spécialistes constatent la nécessité de passer de méthodes frontales (type cours magistral) à des méthodes constructivistes habituant l'apprenant à construire son savoir lui-même, seul ou en groupe.

L'éducation nouvelle a donc engendré différentes pédagogies qui privilégient la recherche et la découverte du plaisir d'apprendre et dans lesquelles l'acquisition de compétences est aussi importante que celle de connaissances.

La pédagogie active qui a pour objectif de rendre l'apprenant acteur de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche. Ses pratiquants défendent une pédagogie autre que celle de la transmission frontale, et croient que les acquisitions se font par l'expérience et non par l'étude des règles et lois.

La pédagogie de projet, pratique qui fait passer des apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète, socialisable en intégrant des savoirs nouveaux. Chaque projet comporte des étapes que sont le choix, la production et le bilan.

La pédagogie interactive vise à stimuler la partie droite du cerveau très souvent négligée dans le système éducatif classique. Le cerveau se divise en deux parties : le cerveau droit qui est le

centre de la sensibilité, de l'intuition, de l'irrationnel, de l'artistique et du manuel; le cerveau gauche qui est le siège de la rationalité. Gabriel Racle (1983) affirme : « qu'il ressort de la notion d'interactivité, un nécessaire équilibre entre notre cerveau droit (siège de l'affectivité, du concret et de l'imaginaire) et le cerveau gauche (siège des concepts rationnels et abstraits), pour bien assimiler toute connaissance nouvelle. Il y a interactivité entre les réseaux des neurones qui structurent ces cerveaux, et donc rejet d'enchaînements simplistes au profit d'associations d'idées. Il existe aussi une interactivité entre l'élève et son environnement, d'où l'influence de liaisons pédagogiques avec les arts et en particulier la musique... ». L'apprentissage de la musique fait appel à des circuits cérébraux et corporels qui forment des repères pour l'enfant. En effet « l'activité musicale sollicite des zones très étendues du cerveau au niveau des deux hémisphères. Cette coopération des deux hémisphères induit un développement des facultés cognitives, motrices et sociales de l'enfant qui, par conséquence, mobilise des compétences qui influent sur la réussite de nouveaux apprentissages différents.

La pédagogie par l'apprentissage repose sur les principes primitifs ou naturels d'apprentissage de l'être humain. L'enfant apprend par imitation et reproduction de ce qui lui est montré, sans que la relation pédagogique passe obligatoirement par la parole. En observant, l'enfant apprend un savoir, une théorie, un contenu, un savoir-faire, un savoir-être. C'est le mode de pédagogie mise en œuvre naturellement et de manière totalement empirique par tout parent dans les premières années de la vie de l'enfant.

La pédagogie par objectifs consiste à définir précisément les objectifs attendus d'une séquence d'apprentissage, avec une tâche à entreprendre et découpée en sous-tâches et capacités à mettre en œuvre ou à acquérir pour bien la maîtriser. La pédagogie par objectifs invite les enseignants à préciser non seulement la méthode et les moyens, mais aussi les objectifs, les buts et finalités, qui sont le terme de chaque action. Dans cette pédagogie, on opère habituellement une classification des objectifs pour montrer clairement la hiérarchie des capacités que les enseignants entendent développer. Réfléchir en termes de pédagogie par objectifs permet à l'enseignant de bâtir son cours plus efficacement. La mise en objectifs se réfère à une démarche intellectuelle qui utilise des concepts et un vocabulaire spécifique qui constituent un cadre de référence.

Parmi toutes ces pédagogies, la pédagogie active qui permet des acquisitions par l'expérience, ainsi que la pédagogie par l'apprentissage qui repose sur l'imitation et la reproduction

rejoignent l'éducation musicale traditionnelle et celle de la musique moderne que les jeunes sénégalais privilégient.

Les méthodes actives, les écoles nouvelles et leurs différentes pédagogies que nous venons de citer, ont pris naissance quand des psychologues et pédagogues tels Piaget, Wallon, Freinet etc., ont élaboré une pédagogie prenant en compte la psychologie de l'enfant et ses stades de développement. De même des musiciens comme Kodaly, Orff, Martenot etc., ont cherché une autre façon d'enseigner la musique, moins aride que le solfège et plus proche de la pratique musicale (C. Agosti-Gherban 2000). Et ainsi « changer la façon d'enseigner actuellement l'éducation musicale, sinon les élèves finiront par se désintéresser complètement de cette matière et la tentation sera grande de tout jeter par-dessus-bord, faute d'avoir su garder l'essentiel. On donnerait ainsi raison, ce serait grand dommage, à ceux qui prétendent que toute cette « Théorie » est superflue et inutilement contraignante. (Marie-Louise Sérieyx 1976). Il est important que les professeurs d'éducation musicale sénégalais soient au courant de ces recherches utiles et qui peuvent leur servir de base pour développer de nouvelles expériences pédagogiques et améliorer ainsi leurs enseignements. Du même coup, ils pourraient peut-être opérer des changements dans les mentalités en ce qui concerne l'apprentissage de la musique.

3.1.3. Les finalités et les buts pédagogiques.

Les objectifs qu'un enseignant se donne, en liaison avec les buts qu'il poursuit, sont toujours irrémédiablement entachés des valeurs de l'individu qui les conçoit et résultent d'un choix philosophique initial. De Landsheere (1983) exprime l'idée que nous vivons dans une culture qui voit coexister deux types essentiels de philosophies. Pour les « philosophes pérennialistes », cultiver un enfant c'est « l'enculturer dans un monde statique et donc l'initier à une vérité et à des connaissances toutes faites » ; à l'opposé, « les philosophes humanistes voient dans la culture un acte dynamique, conquête du milieu et construction continue de la connaissance et de la vérité ». Donc, à l'origine de tout acte éducatif, conditionnant les objectifs que l'enseignant se fixe, intervient un choix inévitable de buts qui sont fonction de la direction philosophique dont le professeur se sent le plus proche.

- Les objectifs.

Une fois les buts choisis, les objectifs permettent de concrétiser la volonté éducative de l'enseignant. Car les buts seuls ne peuvent garantir des résultats. La définition des objectifs permet de déterminer quels types de comportements vont jouer le rôle d'étapes dans le chemin

conduisant aux buts. Ce sont eux qui rendent opérationnels les buts et en fixent les jalons (comme l'évaluation).

- Les comportements adaptatifs.

L'ensemble des comportements permettent la «réalisation d'objectifs socialement pertinents dans des contextes sociaux spécifiques » (Ford 1982 in A. Guillaïn et R. Pry 2007).

La tâche éducative est toujours composite et les comportements sont classés en trois domaines : les objectifs cognitifs, socio-affectifs et psychomoteurs. Ce classement est nécessaire et se fonde sur la complexité croissante des activités attendues de l'élève dans chacun de ces domaines.

Les objectifs cognitifs correspondent à des activités qui prouvent que l'élève a acquis des connaissances, un savoir mais aussi un savoir-faire, c'est-à-dire des techniques intellectuelles lui permettant d'expliquer, d'argumenter, d'inventer.

Les objectifs socio-affectifs recouvrent tout ce qui a trait aux sentiments, émotions, convictions, vie affective, morale, aux aptitudes relationnelles, aux prises de position, au développement du goût etc.

Les objectifs psychomoteurs ou sensorimoteurs touchent aux mouvements, capacités apprises ou réflexes (utiliser son corps, bien voir et entendre) qui mettent le corps en relation avec le milieu extérieur par le truchement des sens. Ainsi jouer d'un instrument ressort essentiellement d'objectifs sensorimoteurs.

P. Meirieu (1984) développe sa conception d'une « pédagogie du contrat » en intégrant les apports des « méthodes actives » et ceux de la « pédagogie par objectifs ».

3.1.4. Les Taxonomies pédagogiques.

Devant développer des habiletés chez leurs élèves, les professeurs d'éducation musicale auraient intérêt à définir de manière efficace et cohérente leurs objectifs pédagogiques et la connaissance des différentes taxonomies, comme des différentes méthodes pédagogiques, les aideraient à se situer par rapport à leurs enseignements.

La taxonomie est la classification, la hiérarchie des opérations en jeu dans chaque domaine d'objectifs pédagogiques. Les théoriciens ont distingué trois domaines dans un effort de clarification théorique : le cognitif se focalise sur l'intelligence et ignore les autres aspects de la personnalité (passé...) ; l'affectif s'intéresse aux attitudes, au jugement et fait intervenir la personne dans son ensemble ; le psychomoteur : fait place au corps dans sa totalité.

Les auteurs de programmes scolaires peuvent s'inspirer de l'ensemble de la taxonomie qui peut leur donner l'idée d'objectifs qu'ils auraient pu négliger ou sous-estimer. En plus d'aider à

l'élaboration de programmes, la taxonomie permettra de même à un professeur de savoir exactement quelle catégorie d'objectifs vise habituellement son cours. C'est un modèle relativement concis de résultats pédagogiques.

Tout a débuté par une préoccupation d'évaluation en 1948 ; lors d'un congrès de l'American Psychological Association qui discute sur le contenu et la forme des examens, on se demande comment les analyser et les comparer. Une équipe se réunit autour de Bloom et se donne pour tâche de répertorier un grand nombre d'examens et ensuite de les classer. On demande des sujets d'examens à des centaines de professeurs et après les avoir collectés, on les catégorise. En 1951, un premier essai de catégorisation voit le jour et au bout de nombreux travaux, on aboutit à un tryptique : le cognitif, l'affectif et le psychomoteur. Ainsi la taxonomie comprend trois systèmes de catégories.

LA TAXONOMIE DU DOMAINE COGNITIF

- Taxonomie de Bloom (1975).

Elle est constituée par un système de catégories et de sous-catégories qui ont les propriétés suivantes :

- elles ne sont pas arbitraires, sont rangées selon un ordre qui correspond à l'ordre des phénomènes.
- elles sont exclusives les unes des autres (il n'y a pas recouvrement) , hiérarchisées selon le degré de complexité (depuis les plus simples jusqu'aux plus complexes) , subdivisées en sous-catégories obéissant aux mêmes principes d'exclusivité et de hiérarchie.
- l'ensemble des catégories coïncide avec les vues théoriques déduites des résultats obtenus par la recherche.

Dans cette taxonomie, les connaissances d'un côté, les capacités et les habiletés de l'autre, sont décrites dans six grandes catégories qui se distribuent ainsi :

- Connaissances = acquisition de connaissances
- Capacités et habiletés intellectuelles = compréhension, application, analyse, synthèse-crédation et évaluation.
- Connaissances : comportement de rappel des faits, simple restitution de mémoire de données particulières (terminologie, conventions, critères, lois, méthodes, théories...).

- Compréhension : transposition, interprétation, extrapolation. Montrer par la réponse fournie que l'on sait accomplir une tâche pour laquelle toutes les données nécessaires figurent dans l'énoncé du problème.
- Application : utilisation de représentations abstraites dans des cas particuliers et concrets. L'élève doit trouver un modèle général de solutions appris antérieurement pour résoudre un problème particulier. Les représentations peuvent être des idées générales, des règles de procédures ou méthodes, des principes, des idées ou théories qu'il faut se rappeler et appliquer à bon escient.
- Analyse : recherche des éléments, relations et principes d'organisation, des composantes d'une situation et des moyens employés par un auteur pour arriver à un résultat, en partant des critères et conditions.
- Synthèse-crédation : production d'œuvres personnelles, élaboration d'un plan, stratégie ou structure, combinaison d'un ensemble de relations abstraites.
- Évaluation : critique interne et externe avec analyse aboutissant à plusieurs réponses parce que les critères ne sont pas des règles ou faits univoques, mais des croyances et valeurs personnelles. Il faut juger, argumenter en fonction de la cohérence et de la rigueur.

LA TAXONOMIE DU DOMAINE SOCIO-AFFECTIF

- Le principal artisan de la taxonomie des objectifs du domaine socio-affectif est David R. Kratwohl (1976).

Dans le domaine affectif, il importe de voir si l'élève se comporte réellement comme il convient au moment approprié. Ce sont des objectifs qui mettent en relief un sentiment, une émotion ou une idée d'acceptation ou de refus. Les objectifs affectifs varient de la simple attention portée à des phénomènes choisis, aux qualités complexes mais cohérentes du caractère et de la conscience. Les lectures sur les intérêts, les attitudes, les appréciations, les valeurs, les traits émotifs et les préjugés fournissent de nombreux objectifs. Un autre intérêt de la taxonomie affective réside dans la mise en relation avec le domaine cognitif : ainsi commencerait à être restitué au niveau des dimensions d'un même objectif, l'unité de celui-ci dans ses divers aspects. Si l'école privilégie trop les connaissances, la considération des aspects affectifs devrait personnaliser l'apprentissage et l'enseignement en traitant l'élève comme un être autonome, complexe mais agissant et unifié.

Le système de classification retenu est celui de l'intériorisation croissante, l'incorporation d'idées, de pratiques, de normes ou de valeurs provenant d'une autre personne ou de la société. Les objectifs du domaine socio-affectif s'articulent en cinq grandes catégories subdivisées en sous-catégories : réception, réponse, valorisation, organisation, caractérisation par une valeur ou un système de valeurs.

- réception (présence) : conscience, volonté de recevoir, attention dirigée ou préférentielle.
- réponse : assentiment, volonté de répondre, satisfaction à répondre.
- valorisation : acceptation d'une valeur, préférence pour une valeur, engagement.
- organisation : conceptualisation d'une valeur, organisation d'un système de valeurs.
- caractérisation par une valeur ou un système de valeurs : disposition généralisée, caractérisation. C'est un stade où l'élève se montre psychologiquement adulte et les valeurs règlent son comportement.

Krathwohl a mis en parallèle les deux taxonomies.

- La taxonomie de Vandeveld (1982) : les situations contrastées d'apprentissage.

Les situations d'enseignement-apprentissage : comment peut-on?

Louis Vandeveld propose d'utiliser l'expression "situation d'enseignement-apprentissage scolaire" pour désigner l'ensemble des circonstances cognitives et sociales dans lesquelles des interventions définies, verbales ou non, sont délibérément exercées sur des élèves appelés à traiter des contenus-prétextes et en vue de modifier leur comportement de manière consciente et durable. La variété des situations d'enseignement-apprentissage possibles est évidemment illimitée. Vandeveld propose une procédure de détermination très générale qui répartit les situations d'une part, d'après des hypothèses de résonance socio-affective et d'autre part selon des degrés d'assistance didactique proposée.

Vandeveld propose une conception éducative qui consiste à faire en sorte que les élèves apprennent à prendre conscience de la manière dont ils réagissent dans des circonstances socio-affectives différentes (susciter la motivation).

Il décrit plusieurs situations d'enseignement-apprentissage que l'on peut rencontrer. Ces situations se subdivisent en catégories différentes de par les produits attendus de l'apprentissage. Les catégories intéressantes, parmi d'autres, pour l'enseignement de la musique et qui m'ont intéressé sont :

- celle qui conduit à l'ordre d'activité qu'est la sensibilisation à la production personnelle-crédation. La création consistant en une réalisation qui contraste avec la réalité existante et dont l'appréciation relève du jugement des destinataires de l'œuvre. L'intervention didactique ne consiste qu'en une mise au point relative à l'exigence de l'entreprise.
- celle relative à l'installation d'habiletés / exécutions imitatives.

L'acte d'enseignement pour cette catégorie est l'entraînement progressif et méthodique à la mise en exécution précise et rapide d'opérations commandées par des règles, lois, procédés ou autres séquences d'actions successives. Cette intervention didactique consiste en un travail éventuellement pratique basé sur l'exemple et la démonstration.

L'acte d'apprentissage est l'exécution imitative d'opérations intellectuelles, gestuelles de mise en œuvre de lois, règles, procédés ou autres démarches organisées, par stricte imitation et répétition de modèles.

LA TAXANOMIE DU DOMAINE PSYCHOMOTEUR

- La taxonomie de Harrow (1977).

Elle date de 1972 et définit six niveaux :

- Les mouvements réflexes sont une réponse à un stimulus sans volition consciente de l'élève. Fonctionnels à la naissance, ils se développent par maturation.
- Les mouvements fondamentaux de base sont des patterns moteurs innés, tels que les mouvements locomoteurs et mouvements de manipulation (préhension, dextérité) .
- Les aptitudes perceptives aident l'élève à interpréter des stimuli et à s'adapter à son environnement. Elles font l'objet d'un apprentissage focalisé sur le développement de ces aptitudes et non sur la réalisation d'un but par exemple : la relation entre le corps et l'espace, la discrimination visuelle et auditive, les aptitudes coordonnées etc.
- Les qualités physiques : souplesse, agilité etc.
- Les mouvements de dextérité : naissent de la structuration de mouvements, les aptitudes intellectuelles et affectives deviennent inséparables de l'acte moteur (jouer d'un instrument). Pour chaque catégorie, Harrow définit quatre niveaux de compétences : débutant, intermédiaire, avancé et expert.
- Les mouvements créatifs : à ce stade, la maîtrise du mouvement autorise l'interprétation, la personnalisation, la création de modèles nouveaux. C'est le niveau

où éclosent l'expression personnelle, le développement du style et l'esthétique. Les catégories correspondant à ce niveau sont l'improvisation, l'interprétation et la création.

Les taxonomies concernent le niveau occupé par les programmes scolaires et s'adressent à des auteurs de programmes et à des responsables de l'éducation. Les catégories comportent une véritable part de psychologie qui décrit ce qu'est le sujet (une mémoire, des capacités intellectuelles), comment il réagit (réception, assentiment, satisfaction) . Elle décrit également comment le sujet apprend et à ce titre, est une psychologie de l'apprentissage. Les taxonomies structurent les objectifs que poursuivent les enseignants dans leurs cours et les présentent de telle manière qu'ils acquièrent plus d'efficacité.

La psychopédagogie est un champ d'études basé sur l'acquisition de compétences et d'attitudes pédagogiques, professionnelles et sociales : savoir, savoir-faire et savoir-être. La psychopédagogie, pédagogie scientifique fondée sur la psychologie de l'éducation vise à apporter au futur enseignant un certain nombre de savoirs scientifiques indispensables à une pratique plus consciente de la classe avec la pédagogie expérimentale, la psychologie, la sociologie etc. Elle lui fournit des savoir-faire lui permettant de mieux réagir face aux difficultés pédagogiques qu'il rencontrera et de s'adapter à toute situation éducative.

La psychopédagogie a pour objectifs généraux de permettre :

- d'analyser l'action éducative dans son contexte et à ses différents niveaux.
- de choisir et formuler des objectifs généraux et spécifiques.
- de procéder à leur classification selon une taxonomie appropriée.
- de choisir les formes d'apprentissage adaptées.
- d'élaborer et varier les situations d'enseignement-apprentissage en rapport avec le contexte.
- de choisir les méthodes appropriées à son enseignement.
- de suivre l'évolution des sciences de l'éducation et d'y contribuer etc.

3.1.5. Les différents aspects et phases de l'apprentissage de la musique

Comme nous l'avons vu avec De Landsheere (1983) et Vandeveldde (1982), l'éducation musicale ressort essentiellement d'objectifs sensorimoteurs et dans des circonstances cognitives et socio-affectives différentes. Donc elle comprend plusieurs aspects et phases (D. Vuillemin 1997).

_ Aspects

Les nouvelles pédagogies considèrent que l'être humain est un tout : il possède un corps, des émotions, un intellect, et tout cela doit être développé harmonieusement. Donc l'apprentissage a des aspects corporels, sensoriels et psychologiques, donc il faut sensibiliser le corps pour éveiller à la pratique instrumentale. L'apprentissage d'un instrument de musique fait appel simultanément à plusieurs sens. La pratique instrumentale sollicite à la fois les bras, les mains, les oreilles, les yeux, les émotions, la respiration, l'attention en général. La formation en musique s'adresse à l'écoute, la gestuelle, la vision et l'émotion. Le premier travail auquel doit s'atteler le formateur est celui de l'oreille. Car en matière de recueil d'informations, l'oreille est l'organe le plus efficace puisque favorisant le plus l'attention. Il faut éveiller la sensorialité auditive en formant l'oreille et la voix d'abord, et les connaissances intellectuelles seront mieux comprises par la suite. Avec le développement de la sensorialité, l'affectivité est plus consciente et l'intelligence plus ouverte et complète. Ensuite, pour éviter que le corps ne soit bloqué pendant qu'on joue d'un instrument, on doit travailler la respiration, pour le chant, c'est la base même. La respiration fournit l'énergie nécessaire au corps pour travailler harmonieusement. Et une bonne maîtrise de la respiration permet au musicien de relaxer son corps, ce qui lui donne une meilleure précision de ses gestes spécifiques. La décontraction est primordiale chez un musicien.

_ Phases

Tout enseignement comprend plusieurs étapes : les phases d'observation, de reproduction, de répétition et d'intégration qui mènent finalement à la mémorisation.

- L'observation se développe tout au long de l'apprentissage.
- La reproduction est fondamentale pour l'acquisition des bons gestes par leur répétition consciente (jeu des gammes).
- La répétition permet d'améliorer la qualité du travail et quand elle est consciente et précise, elle donne rapidement la mémoire du jeu instrumental.
- L'intégration et la mémorisation favorisent l'assimilation du geste automatique gravé dans le cerveau.

Dans l'apprentissage du jeu instrumental, entre en compte une capacité essentielle qu'est la concentration. Il s'agit d'avoir conscience de son corps, du son, de son regard.

La musique est une discipline accessible à tous, mais demande un engagement affectif et physique régulier, car il est nécessaire de consacrer du temps à sa pratique.

3.2. Les différentes réformes de l'enseignement musical en France :

Nous prenons l'exemple de la France qui nous a inspiré notre système d'enseignement musical académique actuel.

Pendant des années, des réflexions importantes ont redéfini les bases, les objectifs et les moyens de l'enseignement musical français. Les démarches, structures et actions nouvelles se sont appuyées sur des documents officiels du Ministère de la Culture français (rapports de 1977 et 1982) (Noémie Duchemin 2000) (Odile Tripier-Mondancin 2014).

3.2.1. La formation musicale

Le terme « formation musicale » est pris au sens large incluant les autres enseignements théoriques. C'est dans les années 1970 que naquit une nouvelle conception : la formation musicale. Elle vit le jour avec la réforme de 1977 concluant que les méthodes traditionnelles ne sont pas réellement opérantes parce que la musique en est absente, et que les méthodes actives sont peu efficaces, tournent vite court et ne conduisent pas à un réel apprentissage de la musique. Cette réforme propose donc de nouvelles orientations :

- apporter une formation qui couvre de la façon la plus large possible le champ des connaissances, expériences, savoir-faire non directement instrumentaux. Ce sont : l'écoute, l'analyse, la forme, le style, la syntaxe, la théorie, la lecture, l'écriture, la connaissance des contextes, des systèmes musicaux, l'improvisation, la pratique vocale collective, le développement de la curiosité musicale.
- faire en sorte que ces éléments de formation prennent leurs sources dans une musique véritable dont ils doivent permettre une maîtrise accrue.

Cette réforme met l'accent sur le fait que la théorie ne doit pas être séparée de la pratique et que les enseignants de formation musicale doivent être intégrés à une démarche pédagogique plus active, plus cohérente aux côtés des professeurs d'instruments. Privilégiant le vécu musical (sensoriel, mémorisé), elle propose aux enseignants d'utiliser le répertoire avant tout, réservant les manuels à un travail technique plus pointu. Cette conception de l'enseignement musical, même si elle dénote un réel progrès, est cependant loin d'être appliquée de façon satisfaisante. Car l'utilisation d'un matériel didactique nouveau (des œuvres à la place des manuels de solfèges) n'induit pas automatiquement le renouvellement des méthodes. L'évaluation n'a pas été modifiée et il y a eu un problème de lien entre formation musicale et instrumentale. Le solfège continue à y jouer un rôle prédominant.

Dans les années 1980, trois initiatives furent prises pour évaluer l'enseignement musical, en saisir les dysfonctionnements et centraliser les critiques, pour cerner les acquis et les aspects positifs.

En 1981, se tiennent les Assises de la Musique à l'initiative du Ministère de la Culture. Elles concluent que l'enseignement musical n'est pas rentable, ne correspondant ni aux débouchés ni aux envies des jeunes. Les élèves formés deviennent de bons techniciens, mais maîtrisent mal l'écoute et ne connaissent pas les différents styles, à cause de la façon d'enseigner le solfège. Il est aussi noté un taux d'échec énorme : 1% des élèves deviennent professionnels et moins de 5% continuent la pratique en amateurs.

En 1982, parut le Rapport du Comité Technique de Réforme de l'Enseignement Musical. Il procède à l'examen critique du système d'éducation musicale dans son ensemble, pour formuler des propositions d'action. Ce comité s'intéressa à l'enseignement dans les écoles publiques, à l'enseignement dans les classes à horaires aménagés, à l'enseignement spécialisé et à l'université. Des lacunes sont relevées dans l'enseignement des Conservatoires, avec une pédagogie orientée vers la seule acquisition technique au détriment de la recherche du sens musical. On dénonce également la pratique de répertoires trop restreints et orientés vers la carrière de soliste, ainsi qu'une utilisation à peu près exclusive du système tonal : la musique pratiquée est rattachée au seul culte du passé (répertoire des XVIII^e et XIX^e siècles surtout) et ne cherche pas à intégrer l'évolution de la société, des modes de pensée et d'expression, des univers sonores divers du XX^e siècle. Une place infime est laissée à la pratique musicale collective, à l'improvisation et à la création. Le rapport souligne aussi que les conservatoires négligeraient également la formation à une forme d'attention sonore qui permettrait à leurs élèves d'entendre leur environnement, de le maîtriser, voire même de pouvoir l'améliorer, donc de développer insuffisamment la pédagogie de l'écoute. La philosophie de la pédagogie instrumentale et solfégique forme des techniciens et on néglige la formation musicale plus générale et approfondie, plus ancrée dans la réalité sonore de notre époque.

En 1983, une enquête sur les conservatoires est publiée : c'est le Rapport sur les élèves actuels et anciens des écoles de musique agréées par l'Etat. Les enquêteurs, Antoine Hennion, Françoise Martinat et Jean-Pierre Vignolle examinent les relations entre les origines sociales, culturelles des élèves et leur réussite aux études musicales. Ils interrogent les élèves sur la nature de leur demande, sur le degré de satisfaction de l'enseignement reçu et sur les raisons des abandons. Le décalage entre la demande des élèves et l'offre des institutions s'avère important, sauf pour les enfants de musiciens. Les conclusions dégagées sont que les conservatoires proposent aux élèves un apprentissage rigoureux, plus technique qu'artistique :

avec un parcours austère dans lequel le solfège garde une fonction sélective en décourageant et en éliminant une grande proportion d'élèves ; des méthodes de travail fondées sur la contrainte et sur une exigence constante de réussite car l'échec entraîne la radiation. La musique est apprise seulement comme un savoir, c'est une affaire de notes uniquement, considérée comme une matière de pure manipulation intellectuelle, la passion et le plaisir n'ont pas de place, l'interprétation est laissée en rade. Les conservatoires sont en porte à faux avec une demande qui évolue appelant des changements décisifs. Ils sont centrés autour d'un répertoire classique, excluant les autres musiques et sont fermés au reste de l'univers musical. Les élèves désirent jouer de la musique comme un loisir et sont très motivés par des groupes jouant des variétés, ils veulent aussi faire des arrangements, des accompagnements, jouer la musique de leur temps et le solfège les décourage.

En 1985, l'Institut de Pédagogie Musicale (IPM) organisa un colloque réunissant diverses personnalités qui s'interrogèrent sur la formation du musicien professionnel. Les reproches formulés à l'encontre de l'enseignement de la formation musicale furent développés. Il est apparu que tous les pays n'ont pas un enseignement spécialisé du solfège et qu'il y a d'autres stratégies judicieuses et efficaces d'apprentissage du solfège. Le colloque conclut que :

- le solfège est au service d'un enseignement instrumental non évolutif, sans cultiver sa différence ;
- il tendrait à fonctionner en circuit fermé, s'assimilant plus ou moins à une machine à exclure ;
- de longues années d'exercice semblent n'aboutir qu'à un résultat relativement sommaire et la formation solfégique laisse souvent à désirer ;
- le solfège semble être au service d'une idéologie qu'est le respect d'un type de répertoire et le seul système tonal ; dont la maîtrise permet de lire ce répertoire, mais qui n'amène pas à se l'approprier ni à le dépasser par l'improvisation et la création, à cause d'un manque d'ouverture, d'analyse, de connaissance des autres styles. L'enseignement du solfège continue de façon plus ou moins consciente à se baser sur un programme unique et à se considérer comme une méthode universelle ;
- le constat est fait qu'il y a une inadéquation entre ce que l'on apprend en solfège et les besoins réels d'une formation de musicien qui requiert des connaissances et des aptitudes plus polyvalentes que celles cultivées dans l'enseignement des conservatoires.

Les professeurs d'éducation musicale n'ont commencé à suivre des cours de psychopédagogie qu'à partir de 1990, à l'instar de leurs homologues des autres disciplines scolaires formés à l'Ecole Normale Supérieure de Dakar, actuelle Faculté des Sciences et Techniques de l'Education et de la Formation. Mais c'est un tronc commun sur des notions générales qu'ils doivent adapter à leur matière et non un enseignement de la pédagogie musicale. Ce serait un plus dans leur formation s'ils pouvaient avoir des cours axés sur leur spécialité et ces différentes méthodes et taxonomies que nous venons de citer y contribueraient efficacement. Ils bénéficieraient ainsi des recherches effectuées au XX^e siècle dans différents pays par « des musiciens qui se sont tournés vers la pédagogie centrée sur l'enfant et son développement pour mettre en place des méthodes vivantes plus proches de la pratique, pour l'apprentissage de la musique et éviter ainsi la coupure entre les notions intellectuelles et la pratique » (C. Agosti-Gherban 2000). L'orientation trop intellectuelle de l'éducation musicale, telle qu'elle est enseignée actuellement au Sénégal, laisse peu de place à la créativité. Car les professeurs se cantonnent à une abstraction desséchée qui se coupe radicalement de tout ce qui constitue la vie de la musique. Cet intellectualisme forcené empêche l'expression de la spontanéité. « Ne pas brimer la créativité de l'élève, mais la développer, la canaliser, l'affiner. Car il semble évident que jamais l'invention d'une mélodie ne pourra se réduire à la mise en œuvre purement spéculative d'un code de règles strictes. Rechercher plutôt une assimilation en quelque sorte intuitive des règles, au fur et à mesure que l'on avancerait dans une progression d'exercices ordonnés avec soin. Susciter une « animation » vivante grâce à la pratique constante de l'improvisation, de l'audition et du chant. D'où E. Willems préconise l'improvisation mélodique dans le cadre de sa méthode d'éducation musicale. » (Jacques Viret 1976).

Si les professeurs d'éducation musicale étudiaient ces méthodes, ils pourraient ainsi transformer leurs conceptions de la pédagogie musicale et des modes d'apprentissage de la musique. Car comme le dit Guillaume Machaut : « la musique est un art qui veut qu'on rit et chante et danse » (in J. Viret 1976).

CHAPITRE IV : PROBLEMATIQUE.

Pour le choix et la construction de mon thème d'études, ma question de départ a été : sur quoi doit s'appliquer ma réflexion ? Et ma première idée-intention porta sur le fait significatif qu'est la situation de l'éducation musicale dans l'école sénégalaise. Et ce que je cherche à savoir, élucider et mieux comprendre, c'est le rejet des cours d'éducation musicale par les élèves qui ne s'y intéressent guère. Ce qui est en totale contradiction avec la passion qu'ils éprouvent pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée. Les causes de ce phénomène social pouvant être diverses et variées, j'ai essayé de trouver des propositions explicatives en abordant le phénomène sous ses aspects socioculturels, éducatifs et économiques qui sont les grands axes inductifs qui vont orienter ma démarche de recherche. Et cette démarche que je veux cohérente me permettra peut-être de faire des découvertes qui répondront à mes questions de recherche et confirmeront ou infirmeront mes hypothèses. Ma problématique m'a permis d'organiser la première esquisse de mon plan indicatif.

Le Sénégal est une terre de symbiose des cultures de l'Occident, de l'Orient arabe et de la sienne propre. Situé au carrefour des Amériques et de l'Europe entre la civilisation occidentale et la civilisation arabo-berbère, la position géographique du Sénégal et son attachement aux valeurs négro-africaines lui assignent tout naturellement une vocation qui est la synthèse des différents courants de civilisation dont il a subit l'influence au fil des ans. Au sortir de l'ère coloniale française, l'indépendance a modifié les structures politiques et bouleversé profondément les structures socio-économiques et culturelles du pays. Le nouvel Etat réadapte les structures culturelles existantes et en crée de nouvelles, en ayant pris conscience que le fait culturel a son importance dans le développement du pays. Ainsi est élaborée une politique culturelle basée sur les principes et objectifs suivants entre autres : prise en compte du développement culturel dans le développement socio-économique de la nation, promotion d'une culture de masse, décentralisation culturelle et équipement des régions, intégration de la science et de la technologie (aujourd'hui on dirait des TICCE) à l'héritage culturel national, aide et soutien à la création intellectuelle et artistique etc. Mais malgré cette volonté politique culturelle, l'Etat n'a pas mis à la disposition du ministère de la Culture les fonds publics nécessaires qui auraient permis à l'art sénégalais en général d'atteindre un niveau élevé. Le ministère de la Culture a une des plus petites parts du budget national ; ce qui ne lui permet pas d'investir dans l'acquisition d'instruments de musique à des conditions avantageuses, car ces derniers étaient considérés comme objets de luxe dans la nomenclature douanière sénégalaise. Ce qui explique le dénuement en matériel didactique de

l'institution de formation des professeurs d'éducation musicale et des écoles dans lesquelles ils vont être affectés mais qui dépendent du ministère de l'Education. C'est le ministère de la Culture qui forme les élèves-professeurs et les met à la disposition du ministère de l'Education. Et après cette phase les deux ministères ne collaborent pas pour promouvoir et améliorer les cours d'éducation musicale. Le ministère de l'Education n'accorde pas beaucoup de moyens financiers à l'éducation musicale malgré sa grosse part du budget national.

L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais par la volonté politique du président Senghor qui était un éminent homme de culture qui disait que « la culture est au début et à la fin de tout développement ». Connaissant les bienfaits de l'éducation artistique en général et de l'éducation musicale en particulier, il voulait en faire profiter toute la nation sénégalaise. Le gouvernement sénégalais favorisa l'accès de tous à la culture en officialisant les enseignements artistiques qui furent introduits dans les programmes scolaires. Le corps des professeurs d'éducation musicale au niveau de l'enseignement secondaire fut créé avec la loi d'orientation de l'éducation nationale 06-1971 visant à élever le niveau culturel de la population. Pour ce faire furent recrutés des bacheliers et des brevetés qui devaient suivre une formation à l'Institut National des Arts du Sénégal (INAS) créé par décret 72-937 en 1972 et d'où les premières promotions de maîtres et professeurs d'éducation musicale sortirent en 1976. Et leur principale mission fut de former et d'informer le public sénégalais en matière de musique. Depuis une quarantaine d'années d'existence, l'éducation musicale mériterait d'occuper la place qui lui revient tant dans la formation harmonieuse du jeune sénégalais que dans la promotion d'un public averti et exigeant en matière de musique et de culture.

Le crédo du président Senghor était « enracinement et ouverture » et sa politique culturelle a été soutenue par la volonté d'enraciner le citoyen sénégalais dans sa propre culture tout en l'ouvrant aux apports féconds de l'extérieur pour lui permettre d'être un homme moderne de son temps bénéficiant des bienfaits de son patrimoine culturel national tout en étant perméable à toutes les cultures du monde. Il avait déjà vu venir la mondialisation et militait pour le métissage culturel. Et tout son combat pour la Négritude dont il était un des plus grands et premiers chantres allait dans ce sens. Et ses propos l'illustrent : « la culture doit assumer les valeurs de civilisation du monde noir, les actualiser et les féconder au besoin avec les apports étrangers, pour les vivre par soi-même et pour soi, mais aussi pour les faire vivre par et pour les autres, apportant ainsi la contribution des nègres nouveaux à la Civilisation de l'Universel » (L. S. Senghor 1964).

Mais en ayant privilégié le second terme au détriment du premier, cette volonté de démocratisation de la culture basée sur l'enracinement et l'ouverture n'a-t-elle pas échoué? Car avant d'emprunter et d'assimiler d'autres cultures étrangères, il faut s'affirmer dans sa propre culture. L'enracinement est un ancrage à ses valeurs culturelles propres avant l'ouverture vers les autres cultures pour le rendez-vous de l'Universel. Mais à la pratique, l'ouverture a pris la primauté sur l'enracinement, avec l'étude presque exclusive de la musique classique européenne (qui est codifiée depuis des siècles) et la négligence des musiques locales dont l'étude devait être privilégiée d'abord ; mais ceci nécessite de la codifier pour l'enseigner académiquement. Cet état de fait, en plus d'un enseignement uniquement théorique, pourrait être à l'origine du rejet des cours d'éducation musicale académique par les élèves. Et pourtant les jeunes sénégalais raffolent de musique. Ce hiatus résulte-t-il de la tension qui existe entre les contenus des cours basés sur la musique classique européenne totalement étrangère aux élèves et complètement différente des musiques urbaines populaires ou de variétés internationales qu'affectionnent ces derniers ? Si bien que coexistent deux éducations musicales : d'une part celle que reçoivent les élèves au sein de leurs familles et dans la vie courante notamment à travers les médias, et d'autre part celle académique qu'ils ne rencontrent qu'en entrant à l'école publique. Mais l'éducation musicale académique semble proposer un système de valeurs non partagées par la majorité de la population dont on ignore les spécificités culturelles. Ce qui peut entraîner une dépersonnalisation et motive le rejet de cet enseignement par le peuple qui ne se sent nullement concerné par celui-ci. Il faut rappeler que la grande majorité des sénégalais ne considère la musique que comme simple divertissement et non comme objet de savoir ; ainsi les élèves et leurs parents s'étonnent qu'elle puisse être étudiée comme discipline scolaire avec des leçons à apprendre comme pour les autres matières. Et pourtant un des rôles de l'école est d'apporter souvent du « nouveau » par rapport aux goûts et habitudes des jeunes et particulièrement dans nos pays africains où l'éducation musicale peut grandement y contribuer ; mais ne comptant pas beaucoup pour l'avenir professionnel des élèves, c'est un enseignement qui n'est guère prisé par ces derniers. L'éducation musicale n'a donc pas une très grande valeur au regard des élèves et de leurs parents, ainsi qu'à celui des professeurs des autres disciplines et même pour les décideurs du ministère de l'éducation nationale et des autorités de l'administration scolaire. Le professeur d'éducation musicale a pour tâche ardue de les convaincre tous du contraire. Il est aussi confronté à des freins culturels et religieux. La pratique de la musique était en effet dévolue à la caste des griots. D'autre part, la majorité des musulmans sénégalais croit que la musique est bannie par l'Islam. Il y a aussi le problème de l'inadéquation des programmes et des objectifs

par rapport aux réalités sociales. C'est peut-être pourquoi l'éducation musicale est jugée comme une matière secondaire, voire même inutile comme pour parodier le slogan des élèves sénégalais qui dit : « la musique est l'art de perdre son temps à l'école », les anglophones (ghanéens) qui utilisent un acronyme pour le mot music: « Music is the MostUselessSubject In Class » : « La musique est la matière la plus inutile de la classe » (Akrofi 1988), les français (et là ce sont des enseignants de la maternelle et du primaire) qui ne perçoivent pas la musique comme une discipline à part entière en soutenant que « la musique, ça ne sert à rien » (Cabré Céline 2011). Ce qui fait que le cours d'éducation musicale est le plus souvent vécu comme un moment conflictuel aussi bien par les élèves que par les professeurs. En effet les tensions potentielles qui caractérisent toute situation pédagogique se doublent fréquemment dans le cas de la musique, d'un désaccord profond sur les contenus mêmes des enseignements, ce qui occasionne des différends entre le professeur et les élèves et même entre les élèves eux-mêmes. Et aussi parfois entre les professeurs d'éducation musicale et leurs collègues enseignant d'autres matières, et, plus rarement, avec des parents d'élèves. Parce que certains d'entre eux considèrent l'éducation musicale uniquement comme un moment de détente, d'amusement et non comme source d'apprentissage scolaire.

Et pourtant l'éducation musicale fut accueillie avec enthousiasme à ses débuts par les élèves qui raffolent de musique. Mais quelle ne fut leur déception quand ils découvrirent que les cours étaient pareils aux autres cours et ne consistaient qu'à recopier des leçons théoriques. Ceci est dû au fait que les professeurs d'éducation musicale ne disposent que de craie et de tableau, sans aucun autre matériel didactique (instruments de musique pour accompagner les élèves), ni d'ouvrages de musique (comme supports pédagogiques) etc. pour accomplir leurs tâches. Il n'existe pas de manuels officiels sénégalais d'éducation musicale, car les chansons et musiques locales ne sont pas transcrites. Et le ministère de l'Education n'a pas importé de livres (internationaux) de théorie musicale, de méthodes de pédagogie et de didactique musicales ainsi que d'informatique musicale.

La société sénégalaise qui est de tradition orale, considère que la musique se vit mais ne s'apprend pas à l'école et que son apprentissage se fait par une imprégnation quotidienne. Pour réconcilier l'école et la société qu'elle veut servir, ne serait-il pas judicieux de l'adapter aux réalités culturelles sénégalaises ? Une collaboration étroite entre professeurs, griots et autres musiciens professionnels de variétés permettrait peut-être d'asseoir une éducation musicale avec des contenus éducatifs et culturels adaptés et appréciés de tous. Mais après cette étape, se posera le problème de transmission de ces contenus de cours car la majorité, pour ne pas dire tous les professeurs d'éducation musicale, ignore en général tout des

différentes méthodes nouvelles d'éducation musicale et ne pratique que la vieille méthode héritée du système français.

Et même s'ils les connaissent, ils ne peuvent les appliquer faute d'un minimum de matériel didactique approprié dans leurs classes.

En ce qui concerne la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale à l'Ecole Nationale des Arts (ENA), elle s'était fixé comme mission de former un personnel de qualité pourvu d'une solide formation et possédant toutes les aptitudes nécessaires à l'accomplissement de son métier. Au début les formateurs étaient en majorité des coopérants étrangers (français pour l'essentiel) et quelques sénégalais formés en France. C'est ce qui explique peut-être en partie le choix de la seule musique classique européenne comme base d'enseignement pour l'audition d'œuvres et l'apprentissage des instruments de musique, et cette tradition perdure jusqu'à présent. Mais ne serait-il pas temps d'inclure dans les modules de formation les musiques populaires traditionnelles, modernes de variétés locales et internationales, de jazz, de rap et surtout d'improvisation pour que les futurs professeurs d'éducation musicale puissent accompagner n'importe quelle mélodie ou chant présentés par les élèves ?

L'éducation musicale académique occupe une place périphérique au sein du système scolaire sénégalais très hiérarchisé qui privilégie les matières qu'elle considère comme principales et essentielles : les mathématiques, le français, l'anglais, etc.

Ces disciplines bénéficient du plus fort coefficient aux évaluations et examens, décidant ainsi du succès scolaire des élèves qui leur accordent plus d'importance. Alors que des neuroscientifiques ont démontré que l'éducation musicale dispensée dès l'enfance a un pouvoir stabilisateur pour l'équilibre mental et psychologique qui rend les élèves plus naturels et sereins (Racle 1983). Le Sénégal a hérité de l'école de type européen qui fait la distinction entre savoir, savoir-faire et savoir-être, ce qui a engendré la hiérarchie des disciplines. Ce qui n'est pas le cas du système éducatif traditionnel qui transmet à l'enfant les valeurs de son milieu en lui enseignant globalement le savoir, le savoir-faire et le savoir-être indispensables à l'adaptation à son environnement.

L'Etat sénégalais ne pouvant assurer une formation informelle, se doit de développer des programmes pédagogiques, veiller à leur respect et à leur bonne application. Mais il se heurte à des obstacles financiers et accorde la priorité au développement de l'agriculture, de l'industrie, de la santé et de l'éducation en général. D'où une part congrue du budget national allouée à la Culture dont le ministère n'arrive pas à équiper ses institutions de formation. Quant au ministère de l'Education qui a hiérarchisé les disciplines scolaires, elle relègue au

second plan l'éducation musicale qui ne bénéficie d'aucun matériel didactique ni de manuel pédagogique.

En résumé ma problématique porte sur l'échec de la démocratisation de l'éducation musicale au Sénégal, qui n'est toujours pas attractive pour les élèves après une quarantaine d'années d'existence officielle. Il existe pour moi un véritable paradoxe entre la passion réelle des jeunes sénégalais pour la musique et leur rejet de l'éducation musicale académique dispensée dans les lycées et collèges, ainsi qu'à l'École Nationale des Arts de Dakar. Même ceux qui veulent devenir musiciens professionnels préfèrent l'autodidaxie et font leurs apprentissages de manière informelle.

4.1. Cadre Théorique

Pour inscrire mon sujet dans son cadre théorique, je me référerai aux mots-clefs que sont : politique éducative et culturelle, éducation musicale, pédagogie, didactique et psychologie de la musique, théories de l'apprentissage et de la formation, autodidaxie, oralité, démocratisation de la culture.

La littérature sur la musique sénégalaise est presque inexistante. La recherche sur les musiques locales a été menée par les anciennes Archives Culturelles du Sénégal. Elles faisaient surtout la collecte des musiques de différentes ethnies sénégalaises et disparurent dans les années quatre-vingt, victime des politiques d'ajustement structurel de l'économie du pays.

A l'époque coloniale, il y eut des précurseurs que sont les sociologues, anthropologues et ethnomusicologues dont entre autres: Charles Beart (1960), Herbert Pepper (1965) qui est le compositeur de l'hymne national sénégalais.

Plus récents sont les travaux des ethnomusicologues Vincent Dehoux(1983-1999) sur l'ethnie des Bassaris, Ousmane S. Huchard sur la Kora, Daouda Guèye sur la musique africaine, et Luciana P. Diaw(2005) sur le Sabar (danse wolof) et les chants wolofs (2013). Ainsi que les mémoires de fin d'études des élèves-professeurs d'éducation musicale, qui portent sur la musique sénégalaise. Et ce n'est que dans ces derniers qu'on trouve parfois des problématiques sur la pédagogie musicale.

Pour trouver des réponses à mes interrogations sur la mise en œuvre des pratiques pédagogiques en musique, j'ai dû recourir aux ouvrages de l'Unesco ainsi qu'aux livres concernant principalement l'enseignement musical en France, notamment les recherches en sciences de l'éducation musicale et didactique de la musique à l'U.F.R. de musique et musicologie de l'Université de Paris-Sorbonne (Paris IV) entre 1993 et 1999.

Les sujets abordés dans cette littérature sont transposables au système éducatif sénégalais. Et notre intérêt a porté surtout sur : les contextes d'enseignement; les différences des goûts, conceptions et représentations des enseignants et des élèves ; l'autodidaxie ; l'apprentissage de la musique ; la transcription musicale ; les différentes manières d'apprendre ; l'utilité des stages ; les styles et manière d'enseigner; les dispositifs pédagogiques; la transposition didactique; les différentes méthodes; les manuels scolaires ; les outils pédagogiques musicaux ; les programmes et instructions ; l'informatique musicale.

4.2. Questions de recherche

Il existe un véritable paradoxe entre l'engouement réel des jeunes sénégalais pour la musique et leur manque d'enthousiasme en ce qui concerne l'éducation musicale académique dispensée dans les lycées et collèges et à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar. Même ceux d'entre eux qui s'adonnent à la pratique de la musique pour en faire leur futur métier, préfèrent faire leur apprentissage de manière plus ou moins informelle avec l'aide d'un musicien professionnel ou en fréquentant un orchestre.

Tout ceci m'amène à poser les questions qui suivent et peuvent éventuellement refléter l'impact respectif des causes possibles de ce manque de motivation pour l'éducation musicale. Dans le but de former un citoyen sénégalais émancipé et épanoui, l'éducation musicale académique, lors de son introduction dans le système éducatif sénégalais, avait comme mission d'aider à ancrer les jeunes dans leur propre culture en connaissant leur patrimoine musical national d'abord, mais aussi de leur faire découvrir et aimer par l'acculturation d'autres cultures étrangères à la leur, les disposant ainsi à intégrer la mondialisation et à vivre en harmonie avec les autres citoyens de ce monde.

Mais est-ce que l'éducation musicale académique, telle qu'elle est enseignée actuellement dans les lycées et collèges du pays, ne penche pas vers une trop grande ouverture sur l'extérieur au détriment d'un enracinement dans le patrimoine culturel sénégalais ? Ce qui a inversé l'ordre des priorités qui sont à la base de l'officialisation des cours d'éducation musicale et n'est-elle pas à l'origine de la marginalisation de cette dernière ?

L'éducation musicale académique héritée de la France étudie scientifiquement la musique à travers l'écriture et la lecture de la musique, ce qui est une des nouveautés introduites dans l'éducation des élèves pour moderniser la société sénégalaise. Seulement le problème qui se pose est celui de savoir si elle peut être greffée telle quelle et avec succès sur la société sénégalaise qui est essentiellement de tradition orale ?

Les musiques sénégalaises ne sont pas codifiées et écrites ; elles sont traditionnellement apprises de manière mimétique et par imprégnation. Les cours d'éducation musicale académique qui ont été conçus avec des contenus de cours basés essentiellement sur la seule musique classique européenne pour l'audition d'œuvres, l'intonation ainsi que l'apprentissage des instruments correspondent-ils aux aspirations et attentes des élèves ? Ainsi la tension qui sourd du manque de référence culturelle et d'émotion esthétique que suscitent des œuvres-supports pédagogiques utilisées pour les apprentissages, n'est-elle pas un barrage à l'adoption de cette éducation musicale académique ?

Dans les modules d'enseignement-apprentissage, les valeurs culturelles musicales sénégalaises occupent une place congrue. D'où l'inadaptation de la formation des élèves-professeurs au contexte culturel sénégalais, qui n'intègre pas les innovations actuelles en matière de pédagogie et de didactique musicales. Comme on en est toujours à l'ancienne méthode du cours magistral avec l'approche du modèle transmissif, ne pourrait-on pas expérimenter les nouvelles pédagogies musicales qui ont cours dans d'autres pays ? Donc quelle place a-t-on accordé aux valeurs culturelles sénégalaises ? Et tient-on compte dans les modules d'enseignement, de la musique traditionnelle dont le mode de formation est très pertinent même s'il reste à parfaire ?

Après leur formation à l'École Nationale des Arts de Dakar qui dépend du ministère de la Culture, les professeurs d'éducation musicale sont mis à la disposition de celui de l'Éducation. Et ils sont mis dans les mêmes conditions que leurs collègues enseignant les autres disciplines, avec comme matériel didactique la craie et le tableau. Ce qui ampute leur matière d'une de ses parties importantes qu'est la pratique musicale. Ce dénuement matériel (quasi inexistence de manuels, d'instruments de musique et de salles équipées) auquel est confrontée l'éducation musicale reléguée au second plan parmi les différentes disciplines scolaires, ne dénature-t-il pas la vocation de cette matière ? Ainsi, la responsabilité de l'échec de cette matière à remplir sa mission n'est-il pas imputable à l'Etat sénégalais ?

La société sénégalaise comprend des castes qui subsistent encore, avec leurs cloisonnements moins étanches maintenant, et elle avait instauré jadis une division du travail qui affectait la pratique de la musique aux griots. C'est aussi une société très islamisée qui bannit plus ou moins la musique. Ces préjugés culturels et religieux envers la musique, profondément ancrés dans les représentations des sénégalais ne freinent-ils pas l'éducation musicale ?

Dans les cours d'éducation musicale, on enseigne essentiellement des cours de théorie musicale et peu de pratique instrumentale (même pour le professeur). N'est-ce pas la raison

pour laquelle les jeunes versent dans l'autodidaxie, et parce qu'ils y trouvent plus de facilités pour leurs apprentissages, ce qui pose le problème de savoir quel est leur rapport au savoir ?

4.3. Hypothèses

Ma recherche a eu comme fil conducteur un certain nombre d'hypothèses que je cite ci-dessous.

Après quarante ans d'existence officielle, l'éducation musicale n'a connu aucune avancée significative, si ce n'est qu'elle a régressé par rapport à ses débuts. Sa mission première était d'enraciner le futur citoyen sénégalais qu'est l'élève, dans son patrimoine culturel musical et en même temps favoriser son ouverture aux cultures étrangères du monde entier pour lui donner le rang de citoyen du monde capable de dialoguer harmonieusement avec tous les autres humains de notre planète. Mais l'éducation musicale académique a échoué au Sénégal parce que l'idée qui a présidé à son intégration dans le système éducatif sénégalais a été faussée par une trop grande ouverture sur l'extérieur au détriment d'un enracinement dans le patrimoine culturel musical sénégalais. Ce qui a inversé l'ordre des priorités qui lui étaient assignées. Ce qui m'amène au constat que l'éducation musicale académique héritée de la France et qui a été greffée telle quelle sans aucune réforme, est la cause de son rejet.

Les contenus des cours d'éducation musicale sont trop théoriques et ne sont pas adaptés aux attentes et aspirations des élèves sénégalais, parce qu'ils sont essentiellement basés sur la seule musique classique européenne pour l'audition d'œuvres, l'intonation et l'apprentissage des instruments de musique quand il est possible, par exception, de travailler ces volets de l'éducation musicale. Et une tension sourd du manque de référence culturelle et d'émotion esthétique suscité chez les élèves-professeurs eux-mêmes, par les supports pédagogiques (œuvres) utilisés pour les enseignements-apprentissages. Et il est à constater que l'éducation musicale héritée de la France a été greffée telle quelle sans aucune adaptation, ce qui est à l'origine de son rejet.

Les musiques sénégalaises ont été toujours transmises oralement, si bien qu'elles n'ont pas été transcrites pour éditer des manuels pédagogiques pouvant servir à les enseigner académiquement. D'où l'utilisation des manuels et musiques occidentaux qui existent depuis longtemps comme supports didactiques. Ce qui a induit que dans les modules d'enseignement-apprentissage, les valeurs culturelles musicales sénégalaises n'occupent pas une bonne place (et particulièrement la musique traditionnelle). D'où la formation des élèves-professeurs n'est pas vraiment adaptée au contexte culturel sénégalais et n'intègre pas les innovations en matière de pédagogie et de didactique musicales. Si on intégrait les nouvelles

méthodes actives de pédagogie musicale, surtout celles de Kodaly, Orff et Ward adaptées à l'oralité, l'enseignement de l'éducation musicale au Sénégal serait plus efficient et ne s'en porterait sans doute que mieux.

La survivance de considérations ancestrales cloisonnant la société sénégalaise en castes auxquelles sont assignées des fonctions différentes dont celle de la pratique musicale qui est attribuée aux griots ; ainsi que le soi-disant bannissement de la musique par l'Islam, ont ancré des préjugés culturels et religieux défavorables dans les mentalités des sénégalais et qui freinent l'éducation musicale.

Il existe un paradoxe dans le traitement de l'éducation musicale par les pouvoirs publics, qui est que l'État sénégalais investit dans la formation des professeurs de cette discipline scolaire mais pas dans les moyens didactiques de celle-ci. Car le ministère de la Culture recrute des élèves-professeurs qui bénéficient d'une bourse mensuelle pendant quatre ans et à la fin de leur formation, il les met à la disposition du ministère de l'Éducation qui n'a rien prévu pour eux et les laisse avec les mains nues dans une débrouillardise totale. L'éducation musicale sénégalaise a raté sa vocation à cause de la politique culturelle de l'État sénégalais qui la néglige et l'a reléguée au second plan dans la hiérarchisation des disciplines scolaires. Elle souffre d'un dénuement total en matière de moyens didactiques, si bien que ses professeurs ne disposent pas du minimum de matériel : manuels et instruments pour bien exercer leur art.

Dans un pays où la culture orale a une grande importance, où le taux d'analphabétisme reste tout de même très élevé, et où les modes de transmission de la culture sont très différents de ceux de l'Occident, les conditions d'entrée dans les filières de formation en musique ne sont pas souvent remplies. Si bien que l'écrasante majorité des musiciens professionnels est autodidacte. Et cet état de fait influence beaucoup leurs jeunes fans qui veulent apprendre la musique. Ce qui fait que les jeunes Sénégalais versent dans l'autodidaxie pour l'apprentissage de la musique par facilité et à cause de leur rapport au savoir académique et particulièrement à la musique écrite.

CHAPITRE V : METHODOLOGIE.

La recherche implique l'utilisation d'un ensemble de plans et de procédures qui permettent une bonne interrogation de certains faits relevant de la réalité. L'ensemble de ces plans et procédures forme l'infrastructure de la connaissance. Cette infrastructure est composée de l'approche, la méthode et la technique. L'approche est une démarche strictement intellectuelle qui fait appel à la souplesse et à la vigilance de l'esprit. Dans un travail de recherche-production de connaissances, on peut avoir trois types d'approches par rapport à son interrogation (sujet), dont l'approche méthodologique (Alain Blanchet 2007).

Elle est l'ensemble des règles préétablies permettant une bonne explication des faits (données) et une compréhension exacte des théories. Les méthodes sont l'ensemble des procédures logiques inhérentes à toute démarche intellectuelle.

Elles peuvent être relativement indépendantes de tout contenu, puisqu'elles concernent des processus de raisonnement. Une méthode est donc un plan ou une stratégie d'opérations à effectuer en vue d'atteindre un but. Les méthodes de recherche concernent la collecte des données au moyen d'observations, de lecture d'ouvrages et d'articles, d'enquêtes et d'entretiens et leur traitement (Christian Puren 2013).

J'ai choisi la méthodologie de type qualitatif pour conduire ma recherche. Pour recueillir des données, j'ai procédé à des entretiens semi-directifs basés sur un guide d'entretien mais ouverts et à un questionnaire. La population que j'ai ciblée est composée de collégiens ayant suivi des cours d'éducation musicale pendant deux ans au moins, des professeurs et élèves-professeurs d'éducation musicale, ainsi que les responsables de la formation de ces derniers à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar.

J'ai opté pour des entretiens parce qu'ils sont une technique plus adaptée à l'analyse qualitative, car ils permettent d'approfondir certains thèmes et de travailler sur les dimensions cognitive, affective et volitive des acteurs (leurs savoirs, leurs convictions, leurs vécus, leurs sentiments, leur motivations etc.). Le questionnaire libre m'a permis d'obtenir les réponses de collégiens et de recueillir les avis d'élèves-professeurs sur l'éducation musicale. L'éducation musicale, comme chaque phénomène social, englobe une multitude de variables indépendantes qui font que souvent causes et effets des faits sociaux apparaissent indissociables. Une telle réalité peut engendrer des dérives qui sont en contradiction avec toute forme de démarche rationnelle. D'où la nécessité d'avoir l'esprit critique par rapport aux données et informations recueillies, et de procéder ainsi à une analyse rationnelle et neutre des faits qui n'est ni simple ni évidente. Mais de pertinentes hypothèses de travail peuvent servir

de base efficace à cette analyse. J'utilise l'analyse qualitative pour mes données, ce qui me permet de comprendre leur nature et leurs qualités profondes. Car la théorie doit émerger de l'observation compréhensive de la réalité elle-même (Puren 2013).

C'est grâce à l'analyse structurale de contenu que j'essaie d'aborder les différents thèmes qui constituent le fil conducteur de ma recherche. L'analyse structurale considère un ensemble ou un système comme étant la somme de phénomènes solidaires et interdépendants. Elle me permettra d'effectuer une analyse approfondie, systématique et sélective qui débouchera sur des commentaires neutres qui décrivent la réalité et des commentaires orientés qui expliquent cette réalité.

L'analyse de contenu est la plus connue des analyses de données qualitatives et aussi la méthode la plus répandue pour étudier les interviews qualitatives que j'ai effectuées (Krippendorff 2003 in Andreani et Conchon 2005). Après avoir retranscrit les données, j'ai confectionné une grille d'analyse à travers les thèmes que j'ai dégagés, codé les informations qui m'ont été fournies avant de les traiter.

5.1. Matériel d'enquête.

Pour le choix des professeurs d'éducation musicale interviewés et de leurs élèves, j'ai dû passer par certaines Inspections de l'Education et de la Formation (I.E.F.) qui couvrent les quarante-cinq départements, ainsi que les Inspections d'Académie (I.A.) qui supervisent les quatorze régions du Sénégal, afin d'obtenir des autorisations d'enquêter dans les établissements scolaires. Pour l'Ecole Nationale des Arts, je suis passé par la direction pour pouvoir obtenir l'autorisation de poser des questions aux élèves-professeurs.

J'ai eu à transcrire soixante-deux entretiens de professeurs d'éducation musicale dont des responsables chargés de la formation à l'Ecole Nationale des Arts et à dépouiller trente-neuf réponses écrites d'élèves-professeurs en troisième et quatrième année de formation, et soixante-dix-sept réponses écrites de collégiens en classe de troisième dans deux collèges. J'ai procédé ensuite à l'étude de la signification de ce matériel d'enquête ainsi collecté.

C'est la méthode d'analyse de contenu qui m'a permis de rendre compte de ce qu'ont dit les interviewés de la façon la plus objective et la plus fiable possible (Berelson 1952 in Andreani et Conchon 2005). Cette procédure (selon Bardin 1977) comprend généralement la transformation des discours oraux en textes, puis la construction d'un instrument d'analyse pour étudier la signification des propos et établir le sens du discours. Mais elle recèle des difficultés qui sont de rassembler des informations ambiguës, incomplètes et contradictoires,

d'interpréter les similitudes et différences entre les interviewés et de parvenir à une analyse objective.

5.2. Guide d'entretien.

J'ai interviewé des professeurs d'éducation musicale sur la discipline qu'ils enseignent sous les aspects politique, scolaire, socioculturel et économique qui sont les différents items principaux sur lesquels ils ont été interrogés, mais avec le loisir d'aborder d'autres volets ayant trait à l'éducation musicale. Les huit principales questions, en corrélation avec mes hypothèses, autour desquelles tournaient les entretiens sont :

- 1) Pourquoi avez-vous fait le choix d'enseigner l'éducation musicale ?
- 2) D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent-ils les cours d'éducation musicale ?
- 3) L'éducation musicale occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?
- 4) Les attentes des élèves sont-elles satisfaites par les contenus des cours ?
- 5) Il est rare de trouver un instrument de musique dans un foyer sénégalais à cause de préjugés culturels et religieux, est-ce qu'ils ne sont pas des freins à l'éducation musicale ?
- 6) L'éducation musicale n'est pas présente à tous les niveaux du système éducatif sénégalais, cette absence ne démotive-t-elle pas les élèves ?
- 7) Comme les élèves sont presque tous « connectés », l'utilisation des Techniques de l'Information et de la Création pour l'Enseignement (TICCE) ne pallierait-elle pas le manque d'instrument et ne moderniserait-elle pas l'éducation musicale au Sénégal ?
- 8) Que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale sénégalaise ?

Pour les élèves-professeurs d'éducation musicale et les collégiens, ils ont répondu à un questionnaire libre sous forme de questions écrites au tableau, car c'était pendant leurs heures de cours. Et ces questions ont porté sur leurs avis sur l'éducation musicale.

Les questions aux élèves-professeurs sont au nombre de trois :

- 1) Que pensez-vous de l'éducation musicale en général, et des cours que vous recevez en particulier ?

- 2) Est-ce que vous êtes satisfait de votre formation à l'Ecole Nationale des Arts ?
- 3) Que faut-il ajouter aux cours d'éducation musicale pour l'améliorer et la développer ?

Pour les collégiens, il y a eu deux questions :

- 1) Que pensez-vous de l'éducation musicale en général et des cours que vous suivez en particulier ?
- 2) Selon-vous, que faut-il ajouter aux cours pour améliorer l'éducation musicale ?

5.3. Retranscription des données.

J'ai retranscrit les entretiens à la main et commencé par faire l'inventaire des informations que j'ai recueillies et les ai mis en forme par écrit. Donc mon verbatim représente les données brutes de mon enquête mises sous un format directement accessible à l'analyse. J'ai mis à plat par écrit les entretiens pour en faciliter la lecture et en avoir une trace fidèle (Auerbach et Silverstein 2003 in Andreani et Conchon 2005).

5.4. Codage des données.

J'ai exploré les textes des entretiens (Berg 2003 in Andreani et Conchon 2005), décrit, regroupé et transformé les données qualitatives brutes en fonction d'une grille d'analyse des entretiens. Cette grille d'analyse a été construite après la retranscription des données, et avant de procéder à leur codage. Elle est composée de critères et d'indicateurs (catégories d'indices) établis d'après les informations que j'ai recueillies en tenant compte des objectifs de ma recherche. Il existe deux sortes de codages que j'ai combinés :

- le codage ouvert qui recherche des ensembles similaires, les classe et les compare. C'est le codage des idées centrales et répétitives.
- Le codage fermé qui consiste à lire les données entretien par entretien et à faire un codage en fonction des hypothèses de recherche (processus de traduction).

J'ai opté pour la procédure ouverte et inductive en établissant des catégories d'analyses issues des entretiens et en élaborant une grille à partir du verbatim.

Ce codage ouvert m'a permis de repérer des sous-catégories dans le texte à l'aide des questions du guide d'entretien et des thèmes de ma recherche. Ces sous-catégories correspondent à des idées de base, à des aspects spécifiques de thèmes plus généraux ou à des phrases qui sont comparées et regroupées en catégories : codage axial (Strauss et Corbin 1998 in Andreani et Conchon 2005). C'est ainsi que les idées fréquentes m'ont aidé à faire ressortir

les idées centrales. Et dans cette procédure ouverte, ma création de catégories d'analyse a répondu aux règles édictées par Berelson (1952) qui sont :

- l'homogénéité qui fait regrouper les idées des interviewés en éléments de signification semblables
- l'exhaustivité pour coder toutes les pensées des interviewés sans qu'aucune n'échappe ou ne soit écartée de l'analyse
- l'exclusivité qui fait que les catégories soient exclusives mutuellement les unes des autres et qu'un thème ne puisse être que dans une seule catégorie
- l'objectivité qui exclue la subjectivité du chercheur et fait éviter la variation de jugements
- la pertinence qui guide le choix d'une catégorie afin qu'elle corresponde aux objectifs de la recherche. J'ai ensuite déterminé des unités de codage à partir d'une analyse sémantique qui m'a permis d'effectuer un découpage des idées-clefs ; ainsi que des unités de contenu pour découper les thèmes. Les idées-clefs sont des passages ayant une signification dégagée par des règles d'opposition et de contraire. Les unités de contenu sont les idées-clefs des interviewés repérées dans le texte par une série de phrases évoquant une idée.

J'ai codé les données en associant les réponses plus ou moins similaires en sous-catégories, puis ces sous-catégories ont été regroupées en catégories à l'aide de ce que j'ai appelé l'inventaire des réponses et c'est à partir de là que les différents thèmes ont été dégagés.

5.5. Identification des thèmes

J'ai identifié les thèmes-clefs selon les principes de l'analyse thématique qui consiste à reprendre les thèmes du guide d'entretien et à faire un compte-rendu des entretiens. Elle consiste aussi à synthétiser les réponses principales ou les renseignements importants. Les thèmes ou unités d'analyse qui sont des réponses aux questions que j'ai posées, ont été découpés en fonction des préoccupations et des objectifs de ma recherche. Par exemple, j'ai regroupé les réponses ayant trait au contexte socioculturel, à la politique culturelle, à l'environnement scolaire etc.

5.6. Traitement des données.

Ce volet de mon travail a été mené d'un point de vue sémantique (Andreani et Conchon 2005) par le recours au traitement manuel, donc une analyse conduite à la main selon la démarche de

l'analyse de contenu. Ce traitement sémantique a consisté à étudier les idées des interviewés et elle découle de l'analyse empirique.

L'analyse empirique étudie le sens des idées émises et leur signification. Elle est appelée aussi analyse traditionnelle (Ezzy 2003 in Andreani et Conchon 2005) et repose sur une compréhension approfondie des données et sur une démarche itérative qui organise un va et vient entre les informations recueillies et l'analyse. Plus le chercheur s'imprègne du verbatim et plus il est capable d'en comprendre le sens et d'en creuser les idées, ce qui permet de dégager des catégories et thèmes. Par exemple, quand des interviewés évoquent : la négligence de l'éducation musicale par l'Etat, le manque de considération et la marginalisation de cette matière par les autorités administratives ; je classe ces réponses dans la politique éducative et culturelle de l'Etat sénégalais.

L'analyse empirique suit une procédure en quatre stades :

- un stade analytique (étude en profondeur des sous-catégories) ;
- un stade synthétique (mise en évidence des idées centrales et des catégories) ;
- un stade explicatif (recherche des facteurs explicatifs et des critères de relation entre les catégories et les sous-catégories) ;
- un stade d'évolution (Andreani et Conchon 2005).

Règles de l'analyse empirique : lire et relire le verbatim à plusieurs reprises, en essayant de comprendre ce que les interviewés disent ou veulent dire. S'imprégner et épouser les idées des interviewés en se mettant dans leur peau. Tout en restant le plus près possible des mots et phrases des interviewés sans les traduire dans son propre langage. Rester neutre le plus possible et laisser de côté ses préjugés et convictions personnelles afin de ne pas biaiser l'analyse. Néanmoins, mettre en évidence les contradictions apparentes et chercher à les élucider. En restant objectif et en prenant de la distance face aux informations qui plaisent ou déplaisent en les critiquant et en expliquant pourquoi.

CHAPITRE VI : RESULTATS ET ANALYSES

Je voudrais débiter ce chapitre par cette citation de Lacan : « tout discours s'avère s'aligner sur les plusieurs portées d'une partition ». Et il suffit d'écouter pour entendre en polyphonie. Et plusieurs clés peuvent servir à entendre la musique à nombreuses voix qui sourd d'êtres humains qui communiquent (in Bardin 2005).

Le stade analytique approfondit les idées de base (les sous-catégories). J'ai repris l'examen des données, les phrases et les idées qu'elles évoquent, noté les positions convergentes et divergentes par sous-catégories.

Dans une seconde phase, le stade synthétique étudie les idées-clefs et les catégories centrales (concepts, variables, construits). Je les ai classées par caractéristiques (composantes à expliquer) ou causes (composantes explicatives), par leur contexte (composantes standards de situation et de temps) et des conséquences qui en sont issues. Mon objectif ici est de sélectionner les dimensions essentielles en réduisant la masse d'informations (sous-catégories), en reliant le particulier au général, en fusionnant les variables, en organisant les données de base et en les décomposant. Le troisième stade est celui de recherche des facteurs explicatifs et de validation des relations. J'ai recherché si les différentes composantes (catégories) varient dans le même sens (relations positives) ou en sens contraire (relations négatives).

Le dernier stade est d'évaluation des idées-clefs et des facteurs qui les influencent. Je vais élaborer cette évaluation à partir de mes hypothèses de départ en les confirmant ou en les rejetant selon qu'elles s'approchent ou non de la réalité du terrain (méthode déductive).

6.1. Résultats.

J'ai transcrit les entretiens, les ai répertoriés, analysés et fait le recoupement entre eux. Après avoir lu et relu plusieurs fois les verbatim, j'ai rassemblé les réponses des enquêtés par catégories qui ont ensuite constitué les différents thèmes. Après en avoir dégagé les idées, je les interprète.

J'utilise une approche interprétative qui s'attache à dégager les résultats en fonction des réflexions et de la subjectivité du chercheur autant que des données elles-mêmes (Denzin, Lincoln 2005 / Mucchielli 2003 in Andreani J-C. et Conchon F. 2005). Mon but est de mieux répondre à la problématique de ma recherche et d'obtenir des conclusions plus près de la réalité. J'établis les enseignements à tirer des explications et réponses apportées à ma problématique de recherche. Pour ce faire il y a des procédures d'interprétation des résultats

que sont l'interprétation factuelle et l'interprétation subjective ou créative et de leur mise en forme. La procédure d'interprétation des résultats fournit une lecture globale des données en éclairant et en complétant ses conclusions à la lumière des objectifs de la recherche. Il s'agit de dépasser les résultats premiers et immédiats de la recherche que sont les propos des entretiens et de proposer des perspectives.

L'interprétation factuelle

C'est la suite logique de l'analyse de contenu (Wolcott 1994 in Andreani et Conchon 2005). Elle détermine par écrit ce que l'on comprend des données et ce qu'elles veulent dire. Elle commente les résultats (les points de vue des interviewés) en fonction des questions posées. Elle permet de procéder à un diagnostic des informations analysées et de les classer en identifiant les plus ou moins importants, les points forts et faibles, les hypothèses vérifiées ou non validées (Buber, Gardner et Richards 2004 in Andreani et Conchon 2005). Plusieurs scénarii sont possibles en ce moment : ce que disent les interviewés et les objectifs de l'enquête. Parfois les informations recueillies sont en contradiction avec les hypothèses de recherche et les réfutent.

Cette étape me permet de faire une synthèse de tout ce qui précède et l'ouverture sur d'autres questions.

6.2. Analyse des données.

Ma collecte de données et leur analyse sont guidées par ma problématique, à partir de la construction de mes hypothèses.

Après la transcription des données issues de mon enquête de terrain, je les ai analysées à partir de l'analyse structurale de contenu qui considère un ensemble ou un système comme étant la somme de phénomènes solidaires et interdépendants. Cette forme d'analyse est pertinente pour une recherche en éducation musicale (André Picard 1992). Elle m'a permis de comparer significativement les réponses et idées des élèves, élèves-professeurs et professeurs d'éducation musicale sur la matière scolaire qu'est l'éducation musicale. Cette analyse m'a permis d'obtenir trois thèmes : le premier est relatif à la politique culturelle et éducative du Sénégal, ainsi qu'au traitement de l'éducation musicale par les ministères de la Culture et de l'Education Nationale. Le second thème évoque le contexte de déroulement des cours, les représentations qu'ont les sénégalais de l'éducation musicale et l'accueil qui lui est réservé. Le troisième thème concerne les identités professionnelles des professeurs et les perspectives pour la matière.

6.3. Analyse de contenu.

Elle est un mode de traitement de l'information qui comprend deux aspects fondamentaux dont le premier est la compréhension du sens explicite de la communication et le second est le dévoilement implicite du message. L'analyse de contenu a une fonction heuristique, c'est à dire qu'elle contribue à supporter des intentions de découvertes, des tâtonnements exploratoires. Mais elle peut avoir aussi une fonction d'administration de la preuve, c'est à dire qu'elle peut apparaître comme un mode de vérification d'hypothèses, de questionnements ou d'affirmations provisoires. Elle a pour but d'étayer des impressions, des jugements intuitifs (Bardin 1989). Elle permet d'établir la signification et la compréhension éclairée des documents analysés. L'analyse de contenu est appliquée à des disciplines diverses et variées, ce qui confirme sa pertinence et son utilité dans le domaine de la recherche. Il existe plusieurs types d'analyse de contenu que sont l'analyse catégorielle, l'analyse de l'évaluation, l'analyse de l'énonciation, l'analyse propositionnelle du discours, les analyses de l'expression et l'analyse des relations (Picard 1992).

Pour analyser les entretiens et enquêtes que j'ai effectués au Sénégal auprès de professeurs d'éducation musicale, dont des responsables de formation à l'École Nationale des Arts de Dakar, d'élèves-professeurs d'éducation musicale et de collégiens, j'utilise la méthode d'analyse catégorielle qui me permettra de dégager des thèmes que voici :

- la politique culturelle et éducative du Sénégal, qui induit le traitement réservé à l'éducation musicale par les ministères de la Culture et de l'Éducation
- le contexte où se déroulent les cours d'éducation musicale : représentations qu'ont les sénégalais de l'éducation musicale et l'accueil qui lui réservé
- les identités professionnelles des professeurs d'éducation musicale et les perspectives d'amélioration et de développement de l'éducation musicale au Sénégal : choix du métier, rôle et statut dans l'école sénégalaise et sens à donner aux cours, modernisation des enseignements-apprentissages, informatique musicale, métissage et symbiose des différentes musiques à enseigner et éducation musicale de la maternelle à l'université.

La réalisation de l'analyse de contenu comprend trois grands volets : la pré-analyse, l'exploitation proprement dite des documents et la formulation des conclusions (A. Picard 1992).

6.3.1. La pré-analyse

La pré-analyse constitue la période d'élaboration d'un plan d'ensemble des opérations successives qu'il faudra effectuer : « il faut savoir pourquoi on analyse et l'explicitier, pour savoir comment analyser » (Bardin 1989). La pré-analyse comprend le choix des documents à analyser et la phase de formulation des hypothèses. On repère déjà les indices et les indicateurs éventuels ; on prépare le matériel. On s'assure aussi de l'intelligibilité des textes, de la cohérence du corpus (ensemble des textes). On récapitule les buts de l'étude et ceux de l'analyse de contenu et on veille à ce que les critères anticipés d'inventaire d'éléments et de catégories soient à la fois pertinents à la nature du discours et aux objectifs de l'étude (Goetz et LeCompte, 1984 in A. Picard, 1992).

Ma pré-analyse.

- Contexte de recherche et buts de l'étude : ce travail a été effectué auprès de collégiens des classes de quatrième et troisième ayant suivi des cours d'éducation musicale depuis deux ans au moins. D'élèves professeurs d'éducation musicale de troisième et quatrième année en formation à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar. De professeurs d'éducation musicale exerçant dans la région de Dakar et sa banlieue et dans la région de Thiès. J'ai voulu recueillir leurs opinions et constats, sur le terrain, de l'éducation musicale (statut, rôle et fonction sociale) qu'enseignaient les uns et qu'apprenaient les autres. Il y a eu des entretiens semi-directifs (avec des questions ouvertes) enregistrés avec les professeurs et des questionnaires libres sous forme de deux ou trois questions écrites au tableau en classe pour les élèves-professeurs et les collégiens (voir en annexes) dont l'anonymat était garanti pour qu'ils puissent s'exprimer librement devant leurs professeurs. Cette collecte de données s'est échelonnée sur trois mois.

- Buts de l'analyse de contenu : elle m'a permis d'identifier des pensées, des conceptions et des concepts sur l'éducation musicale propres aux enquêtés. J'ai ainsi pu relever que certains élèves ont une fausse idée des buts de l'éducation musicale quand ils croient qu'elle les forme à devenir des musiciens. Et des professeurs qui ne se considèrent pas comme des artistes-musiciens etc.

- Choix et adaptation de la méthode d'analyse : j'ai fait appel à la méthode de l'analyse catégorielle afin de dégager des catégories par le découpage du texte en séquences (idées et thèmes). Par exemple, en regroupant les réponses qui apprécient ou qui critiquent l'éducation musicale, j'ai pu obtenir des catégories qui ont été ensuite réunies pour définir des thèmes. Les résultats obtenus me permettront de faire une analyse verticale (mes impressions) qui sera émise à la suite de l'analyse horizontale (décompte des catégories) qui facilitera l'exposé des étapes successives d'inférence et d'interprétation (Picard 1992).

6.3.2. L'exploitation des documents

L'exploitation des documents se réalise en général à partir de deux types de lecture des documents. L'analyse horizontale, aussi appelée synchronique et transversale, embrasse tout le texte et comprend toutes les opérations de décompte des éléments. L'analyse verticale, aussi désignée comme diachronique, consiste à consigner les impressions subjectives de l'analyste à l'égard des éléments observés (Bardin, 1989). La première étape de l'exploitation des documents est le tamisage (A. Picard 1992). Cette étape comprend tout le processus descriptif de données : codage, découpage, énumération, catégorisation, comparaison.

Le codage est la transformation des données brutes du texte en termes concis, aisément repérables. Le découpage est la fragmentation du texte opérée par l'analyste. L'énumération répond à des règles de comptage appliquées à différentes caractéristiques des éléments recherchés (présence, absence, fréquence, intensité, direction, ordre, cooccurrence, distribution, association etc.).

La catégorisation comprend d'abord l'inventaire des éléments qui doivent être isolés du discours, puis leur classification ou répartition (regroupement) selon des principes déterminés : homogénéité, pertinence, objectivité, fidélité, productivité.

Compte tenu du contexte de la communication et des caractéristiques du communicateur, un élément peut se retrouver parfois dans plus d'une catégorie (L'Écuyer, 1987 in A. Picard 1992). La comparaison est une forme de mise en relation de deux ou plus de deux éléments. Elle peut s'effectuer de plusieurs façons différentes (inter-groupes, infra-groupes, inter-fragments, en référence à un témoin, à une norme implicite) et peut même s'appuyer sur une absence de comparaison possible (d'Unrug, 1974 in A. Picard 1992). La deuxième étape de l'exploitation des documents comprend d'abord un traitement des résultats puis un processus d'interprétation provisoire. On y retrouve les traitements statistiques (pourcentage, fréquence

etc.) des tableaux, des diagrammes et des figures qui ont pour but de faciliter une première synthèse des données. On en tire alors des résultats qui font l'objet du processus suivant : l'inférence. L'inférence est une forme de déduction logique. Elle est une étape intermédiaire essentielle qui permet de passer d'une manière explicite et contrôlée de la description à l'interprétation finale des données.

6.3.3. Les différents thèmes : données brutes et discussion.

Mon exploitation des documents.

Tamassage : j'ai utilisé l'analyse structurale de contenu pour aborder de façon approfondie les différents thèmes qui constituent le fil conducteur de ma recherche.

Après la transcription des entretiens avec des professeurs d'éducation musicale et le dépouillement des réponses des élèves-professeurs et des collégiens, j'ai répertorié des catégories pour aboutir à trois thèmes principaux.

Les données ont été classées par thèmes (les données brutes peuvent être retrouvées dans les annexes).

Après avoir rassemblé mes données qualitatives et en avoir dégagé les idées, je les interprète en établissant les enseignements à tirer des explications et réponses apportées à ma problématique de recherche.

L'interprétation finale des résultats me fournira une lecture globale des données en éclairant et en complétant mes conclusions à la lumière des objectifs de ma recherche. Il s'agit ici de dépasser les résultats premiers et immédiats de ma recherche tirés des propos contenus dans les entretiens, et de proposer des recommandations et de dégager des perspectives.

Il y a des procédures d'interprétation des résultats et de leur mise en forme que sont l'interprétation factuelle et celle subjective (Andreani et Conchon 2005). Pour interpréter les données que j'ai recueillies et en tirer des conclusions, j'ai choisi l'interprétation factuelle qui est la suite logique de l'analyse de contenu (Wolcott 1994 in Andreani et Conchon 2005). Elle détermine par écrit ce que l'on comprend des données et ce qu'elles veulent dire. Elle commente les résultats (le point de vue des interviewés) en fonction des questions posées. Elle procède à un diagnostic des informations analysées et les classe en identifiant les plus ou les moins, les points forts et les points faibles, les hypothèses vérifiées ou non validées (Buber, Gadner, Richards 2004 in Andreani et Conchon 2005). Plusieurs scenarii sont possibles : d'abord les situations peuvent être claires et tous les points de vue peuvent s'accorder quand

ce que disent les interviewés et les objectifs de la recherche correspondent. Parfois les informations recueillies sont en contradiction avec les hypothèses de recherche et les réfutent. Les enquêtés dénoncent presque tous les contenus pédagogiques inadaptés au contexte socioculturel sénégalais et l'inexistence de moyens didactiques pour l'éducation musicale sénégalaise. Et c'est ce qui explique largement le malaise que vit l'éducation musicale et ceux qui l'enseignent au sein des écoles sénégalaises. C'est d'abord au niveau de la formation des élèves-professeurs que commence le problème. En effet les contenus des modules de formation ne sont pas très adaptés au contexte socioculturel sénégalais, d'où une tension entre le vécu musical des élèves et leurs attentes vis à vis de cette matière et ce que leur offrent les professeurs d'éducation musicale. Ces derniers rejettent la faute aux autorités du ministère de la Culture chargé de leur formation et qui ne les met pas dans les meilleures conditions d'études, aussi bien matérielles que pédagogiques. Je n'en veux pour preuve que les propos récents du chef du département de la formation des formateurs qui déplore l'orientation de la politique culturelle du Sénégal qui ne donne pas la priorité à la formation des acteurs culturels, mais à la construction de monuments et théâtres, pendant que l'ENA a un problème de locaux adaptés à sa mission de formation (dépêche de l'Agence de Presse Sénégalaise du 07- 04-2015). Le ministère de l'Education nationale a aussi une grande part de responsabilité dans cette impossibilité pour l'éducation musicale à remplir son rôle. Dans les lycées et collèges publics, rien n'est prévu pour soutenir le professeur d'éducation musicale dans ses enseignements : ni cahier de musique, manuels ou méthodes ; nul trace d'instruments et de locaux spécifiques (qui seraient un luxe inespéré). La majeure partie des professeurs imputent l'absence de pratique musicale dans leurs cours à ce dénuement total auquel ils sont confrontés. Ensuite viennent le coefficient très bas, le caractère facultatif et l'horaire réduit de la matière qui sont les facteurs de démotivation des élèves. Il y a aussi l'environnement socioculturel empreint de préjugés culturels et religieux hostiles à la musique qui amène un surcroît de difficultés à cet enseignement. Si bien que les professeurs vivent un certain malaise au sein du système éducatif évoluant dans une incompréhension totale de leur rôle dans la formation des élèves, même de la part de leurs collègues.

Les thèmes sont au nombre de trois et reflètent les catégories de réponses fournies par les collégiens, les élèves-professeurs, ainsi que les professeurs d'éducation musicale.

Le thème numéro un a trait à la politique éducative et culturelle de l'Etat du Sénégal, qui explique le traitement de l'éducation musicale au niveau des ministères de la Culture et de l'Education. Le second thème s'intéresse au contexte dans lequel se déroule les cours

d'éducation musicale, très marqué par les représentations que les différents acteurs de l'école ont de cette matière. Le troisième thème concerne les identités professionnelles des professeurs d'éducation musicale qui sont souvent issus de filières et de milieux différents, leurs conceptions du métier qu'ils exercent et leurs visions pour son futur dans le système éducatif sénégalais.

THEME 1 : la politique culturelle et éducative du Sénégal, traitement de l'éducation musicale par les ministères de la Culture et de l'Éducation.

Catégories de réponses données et leur fréquence (une catégorie peut revenir à plusieurs reprises dans les réponses d'un interviewé) chez les différentes populations interrogées.

CATEGORIES	COLLEGIENS	ELEVES-PROFESSEURS	PROFESSEURS
1 Le début tardif des cours d'éducation musicale	1 fois	9 fois	45 fois
2 L'éducation musicale négligée par l'Etat et parent pauvre de l'école sénégalaise	2 fois	48 fois	67 fois
3 Défaut de moyens financiers et matériels	35 fois	29 fois	140 fois
4 Horaire insuffisant	18 fois	5 fois	49 fois
5 Coefficient trop faible	2 fois	4 fois	51 fois
6 Matière facultative	6 fois	10 fois	65 fois
7 Continuité de l'éducation musicale dans tous les cycles	–	–	45 fois

Citations de professeurs d'éducation musicale à propos des catégories ci-dessus :

Pour la catégorie 1 :

PEM 1 : *«l'éveil musical des jeunes peut se faire dans un système éducatif qui offre ses chances à tout le monde, ce qui n'est pas le cas au Sénégal contrairement aux pays européens*

où les traditions de pratique musicale font que dans beaucoup de familles on retrouve un instrument tel que le piano, jouer de la musique en famille est quelque chose de courant dès le bas âge ». **PEM 2** : « Avant d'arriver au grand niveau, l'éducation musicale doit être institutionnalisée même au niveau maternel d'abord, et ensuite au primaire. Et vous savez, les gens en ont tellement conscience qu'actuellement, même le privé catholique est en train de se lancer dans ça ». **PEM15** : « Et tout est faussé dès le début, car avant d'arriver au collège l'élève devrait savoir au moins chanter juste. Ce qui l'inciterait à vouloir en savoir un peu plus sur la musique au collège. Mais je crois qu'il faudrait bien former d'abord ceux qui enseignent à la maternelle et au primaire, qui se chargeraient des cours d'éducation musicale dans ces différents niveaux et initieraient les élèves dès le bas âge ». **PEM 21** : « les élèves ne sont pas préparés à l'éducation musicale dès le bas-âge, comme dans les pays occidentaux ». **PEM 34** : « si elle était enseignée depuis la maternelle jusqu'à l'université, elle permettrait d'aiguiser l'intelligence de nos élèves et étudiants ».

PEM 38 : « Effectivement l'éducation musicale est principalement cantonnée au cycle moyen où les élèves arrivent sans aucune notion en musique, car les instituteurs leur apprennent juste quelques chansons apprises sur le tas ». **PEM 42** : « Pour le préscolaire et l'élémentaire, l'éducation musicale figure dans le nouveau curriculum, mais est enseignée informellement par des instituteurs qui n'ont aucune formation musicale ». **PEM 51** : « Il n'y a pas de secret, il faut faire comme les autres disciplines, l'enseigner de la maternelle à l'université ». **PEM 53** : « C'est toute une politique éducative à changer car elle ignore l'éducation musicale et il faut des réformes scolaires pour enseigner convenablement cette matière à tous les niveaux ». **PEM 60** : « C'est vrai qu'il n'y a pas d'enchaînement de cette matière du préscolaire au supérieur. Et avec la réforme du curriculum, cette année il n'y a pas eu d'épreuve de chant pour les élèves de CM2 ». **PEM 64** : « ...l'Université Gaston Berger de Saint-Louis a initié une formation de licence en arts et culture ; mais le problème qui se pose est que les étudiants recrutés dans cette filière n'ont jamais suivi de cours d'éducation musicale dans leurs cursus au Secondaire et n'ont aucune notion en musique. On ne peut faire un enseignement de niveau supérieur avec de grands commençants. C'est à la base qu'il faut instituer l'éducation musicale dès la sixième dans tous les collèges du Sénégal. Si je prends mon cas, jusqu'à la Terminale je n'avais jamais fait de cours d'éducation musicale et ce n'est qu'au début de ma formation d'élèves-professeur que j'ai été en contact pour la première fois avec l'éducation musicale ».

Pour la catégorie 2 :

PEM 1 : « *Il faut reconnaître que des efforts sont faits de la part du législateur en ce sens que l'éducation musicale figure dans les enseignements, alors qu'il y a des pays africains où elle ne figure pas dans les emplois du temps. Le caractère facultatif est au niveau des examens, mais c'est une discipline laissée en rade* ». **PEM 2 :** « *Donc le problème en fait n'est pas surtout au niveau des élèves, mais c'est surtout au niveau politique, la gestion politique de cette discipline que l'on traite de parent pauvre. Mais ce n'est pas au niveau des acteurs, mais par rapport aussi aux décideurs... Comment une matière de l'éveil de conscience peut être reléguée au second plan ? Je crois que c'est une inconscience. Je crois que l'éducation doit revoir... On a un support qui éveille les consciences, on le laisse ou on le délaisse, il y a un problème* ». **PEM 3 :** « *L'appellation matière facultative disqualifie déjà celle-ci des premières places dans la hiérarchie des disciplines. Le coefficient 1 fait que les élèves qui sont à la recherche du maximum de points ne s'intéressent qu'aux matières qui peuvent leur en procurer beaucoup, telles que les maths. Et les élèves et même certains collègues méconnaissent le profil intellectuel des professeurs d'éducation musicale qu'ils assimilent souvent à de simples artistes-musiciens* ». **PEM 4 :** « *Il faut dire que les élèves n'apprécient pas la discipline comme elle devrait l'être et il y a des raisons qui nous poussent à dire que c'est dû au fait que le système éducatif sénégalais ne lui donne pas la place qu'elle devrait occuper au sein des enseignements. Il y a un manque de volonté politique des dirigeants chargés de l'éducation qui n'ont pas défini les objectifs assignés à cette discipline... Comme je vous l'ai dit, ceux qui décident de la politique éducative ne connaissent pas l'importance que revêt l'éducation musicale et c'est à nous de leur expliquer son rôle dans le dispositif éducatif* ». **PEM 5 :** « *L'éducation musicale est traitée en parent pauvre par le système éducatif sénégalais, tout simplement parce que dans un premier temps, c'était une matière facultative. Il y a même des professeurs d'éducation artistique musicale qui n'ont pas fait d'éducation musicale en tant qu'apprenants... au niveau du CFEE (Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires), actuellement, avec la mise en place du curriculum, l'éducation musicale est carrément zappée. Ce qui veut dire qu'elle est traitée en parent pauvre par rapport à d'autres disciplines fondamentales* ». **PEM 6 :** « *Dans les écoles, c'est vrai que l'éducation musicale est reléguée au second rang et même les collègues professeurs d'autres matières ont un préjugé défavorable envers elle... Réellement l'école n'a pas encore intégré cette musique en son sein* ». **PEM 7 :** « *A vrai dire, elle n'a pas la place qu'elle mérite dans le système éducatif sénégalais, car considérée comme une matière facultative* ». **PEM 8 :** « *...l'Etat ne met aucun moyen à notre disposition et c'est à nous de débrouiller pour faire cours* ». **PEM 9 :** « *Les*

professeurs d'éducation musicale sont confrontés à d'énormes problèmes pédagogiques... On devrait convoquer les assises de l'éducation musicale pour trouver des solutions pérennes aux problèmes auxquels est confrontée cette matière ». **PEM 10** : « les gens reconnaissent verbalement son utilité, mais rien n'est fait concrètement pour lui permettre de jouer pleinement son rôle. Il n'y a aucune considération pour l'éducation musicale au plan officiel ». **PEM 11** : « Je ne suis pas satisfait de ma formation car l'ENA manque de moyens dont particulièrement des instruments de musique. Il n'y avait qu'un seul piano pour toute ma classe et il était impossible de travailler sérieusement son instrument. Mais on a dû faire tant bien que mal pour réussir les examens... Mais la faute est aux autorités administratives qui font de sorte que cette matière compte pour quantité négligeable ». **PEM 12** : « Même les collègues ont une piètre opinion de l'éducation musicale par méconnaissance... Nous sommes restés au même point depuis l'indépendance nationale ; il n'y a pas d'évolution dans le domaine de l'éducation musicale ». **PEM 13** : « Il y a parfois des confrères qui sont confrontés à des problèmes d'emplois du temps... Ce qui dénote un manque de considération envers l'éducation musicale de la part des autorités scolaires ». **PEM 14** : « A mon humble avis, l'éducation musicale n'a pas atteint ses objectifs, du fait que d'abord les professeurs ne sont pas nombreux sur le terrain, et même ceux qui sont en activité n'ont aucun moyen pour mener à bien leur mission, ce qui fait qu'ils dispensent un enseignement au rabais ».

PEM 15 : « Malheureusement c'est le système éducatif qui n'accorde pas beaucoup d'importance à cette matière et les élèves en font de même... L'Unesco a fait des études sur l'importance de l'éducation musicale, mais c'est le ministère de l'Education qui peut accorder à cette matière la place qui lui revient et qu'elle ne soit plus traitée en parent pauvre du système éducatif sénégalais ». **PEM 16** : « Mais il faudrait que l'Etat accorde plus d'importance à l'éducation musicale... Alors que dans notre société, on ne voit pas la nécessité d'apprendre la musique, alors qu'elle peut participer au développement de l'intelligence. Et c'est à l'Etat d'apporter des solutions innovantes afin de changer cette vision de l'éducation musicale... Et si l'Etat y mettait du sien, tout irait pour le mieux ».

PEM 17 : « La priorité est accordée aux autres matières et peut-être qu'à force de lutter on pourra la hisser dans l'ordre hiérarchique des disciplines scolaires... et c'est une politique éducative de l'Etat qui néglige l'éducation musicale ». **PEM 18** : « C'est une politique qui ne vise pas à valoriser la matière et ce n'est ni la faute du professeur ni de l'élève, mais de l'autorité scolaire qui n'a pas inscrit l'éducation musicale dans un contexte favorable, ce qui vise à décrédibiliser cette matière au niveau des élèves et même des collègues des autres disciplines. L'introduction de l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais a pu

se faire grâce au premier président sénégalais Léopold et depuis les autorités étatiques n'ont rien fait pour cette matière. Pour exemple l'ENA qui forme les professeurs d'éducation musicale est dépourvue de tout : infrastructures adéquates, matériel didactique et formateurs qualifiés. Donc c'est à la base même de la formation que se situe le problème ». **PEM 19** : « *C'est dommage que cette matière soit négligée, ce qui n'honore pas notre culture dont la musique est le soubassement. L'éducation musicale est une discipline de l'intelligence et ceux qui pensent que c'est une perte de temps se font de fausses idées ».*

PEM 20 : « *L'administration scolaire ne prend pas en considération l'éducation musicale ».*

PEM 21 : « *on a créé une association pour notre battre en vue de la reconnaissance de l'utilité de la matière ».*

PEM 22 : « *L'éducation artistique en général, compte beaucoup dans l'éveil de leur intelligence et créativité. Mais malheureusement chez nous, c'est relégué au second plan ».*

PEM 23 : « *Mais le problème est que l'administration scolaire ne comprend pas l'utilité de l'éducation musicale. Et elle ne bénéficie pas de bonnes conditions pour être enseignée correctement ».*

PEM 24 : « *Beaucoup de chefs d'établissement font fi des besoins de l'éducation musicale au profit des matières dites principale ».* **PEM 25** : « *C'est une discipline un peu négligée...C'est une matière délaissée par les autorités scolaires ».*

PEM 26 : « *...j'interpelle les décideurs politiques par rapport à leur attitude à l'égard de l'éducation musicale ».*

PEM 27 : « *L'éducation musicale a toujours été le parent pauvre du système éducatif sénégalais et il est de notoriété publique que les élèves n'ont aucune considération pour cette matière ».*

PEM 28 : « *C'est à l'Etat sénégalais de mettre les moyens qui permettront de valoriser l'éducation musicale ».*

PEM 29 : « *...les élèves ne lui accordent aucune importance. Même le professeur d'éducation musicale, s'il ne fait pas attention, ne sera pas respecté par ses collègues. Tout cela reflète la place qui est accordée à l'éducation musicale...Le principal problème à résoudre est la valorisation de l'éducation musicale au Sénégal...L'éducation sénégalaise elle-même est généralement en décadence ».*

PEM 30 : « *Je crois que la faute incombe au gouvernement qui devait sensibiliser les populations à l'importance de la musique qui éveille les élèves. Des études ont été faites entre deux cohortes d'élèves dont l'une faisait musique et l'autre non ; on a constaté que le groupe qui faisait musique avait l'intelligence plus développée que l'autre groupe...C'est un manque de volonté politique pour promouvoir la matière qui est presque méconnue des sénégalais...C'est à l'Etat de revaloriser cette discipline qui peut beaucoup apporter aux élèves ».*

PEM 31 : « *Je tiens à préciser qu'au Sénégal on ignore l'importance de cette matière, d'où la négligence qu'elle subit de la part de l'administration scolaire...Les professeurs d'éducation musicale ont en général des compétences transversales. Ils sont*

*parfois capables de donner même des cours d'anglais, d'espagnol, mais leurs cours à eux sont tout à fait particuliers. Les autorités scolaires devraient leur accorder plus d'importance ».***PEM 33** : « *Malheureusement, dans le système éducatif sénégalais, une grande importance n'est pas accordée à l'éducation musicale.* **PEM 34** : « *Parce que la matière n'est pas très considérée au Sénégal, elle est délaissée par les autorités et c'est aux professeurs de se débrouiller chacun dans son petit coin.... Il n'y a pas une volonté politique de former assez de professeurs pour couvrir toutes les régions du Sénégal ».* **PEM 35** : « *La volonté politique manque dans le sens de la promotion de l'éducation artistique ».*

PEM 37 : « *Néanmoins l'éducation musicale n'est pas soutenue par les autorités de ce pays et pourtant la musique est une filière qui peut créer de nouveaux emplois, mais nos dirigeants politiques sont myopes sur le plan artistique ».* **PEM 38** : « *L'éducation musicale demande des conditions d'enseignement spécifiques qui ne sont pas réunies dans les écoles sénégalaises...L'éducation musicale...est reléguée au second plan dans la hiérarchie des disciplines scolaires ».***PEM 39** : « *Il faut dire que les moyens ne suivent pas et nous devons nous débrouiller pour faire correctement nos cours et il faut reconnaître que la profession n'est pas trop respectée dans le milieu scolaire, alors que c'est une formation bac+4. Parfois tu es même un des plus gradés parmi les professeurs de l'école, mais la matière que tu enseignes est une des plus insignifiantes..., d'où ce manque de considération... Il faut dire qu'elle est laissée en rade, alors que c'est une matière très importante parce que la musique permet de diminuer le stress, de détendre et d'y puiser des forces permettant l'endurance dans le travail. Et les autorités administratives doivent en tenir compte et la promouvoir en lui accordant plus de valeur...Je pense que Léopold S. Senghor qui a introduit l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais a fait le premier pas et c'était à ses remplaçants d'améliorer cet héritage. Donc c'est au gouvernement de valoriser cette matière qui peut même aider à créer de nouvelles filières professionnelles qui résorberont le chômage ».*

PEM 40 : « *Je crois que, pour être sincère, c'est une matière traitée en parent pauvre du système éducatif...il est du ressort de l'Etat d'appliquer une politique culturelle visant à promouvoir l'éducation musicale ».***PEM 41** : « *Il y a une méconnaissance avérée de cette matière de la part des autorités chargées de gérer l'éducation. Il faudra revoir toute l'organisation de cet enseignement pour le revaloriser depuis la formation des élèves-professeurs jusqu'aux cours en classe. Il risque de se poser aussi le problème de la relève des professeurs partant à la retraite ».***PEM 43** : « *Je crois que toute la faute incombe à l'Etat qui mène une politique culturelle à deux vitesses qui n'est pas conséquente en investissant dans la formation des élèves-professeurs et les salaires des professeurs d'éducation musicale et*

négliger cette matière au niveau des écoles...Je voudrais rendre d'abord hommage à Léopold S. Senghor mon aïeul, qui est un grand homme de culture et qui est à l'origine de l'introduction de l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais. Il disait toujours que « la culture est au début et à la fin de tout développement » et ayant compris que la musique peut être enseigné de manière scientifique, ainsi que son rôle dans le développement de l'élève, il a essayé de promouvoir l'éducation artistique en général. Mais depuis son départ du pouvoir, ces enseignements liés aux arts ont été négligés et relégués au second plan ». **PEM 46 :** *« L'éducation musicale au Sénégal est confrontée à beaucoup de problèmes...L'éducation musicale est le parent pauvre de l'école sénégalaise...les professeurs font leur cours par conscience professionnelle, mais ne sont pas mis dans de très bonnes conditions de travail ».* **PEM 48 :** *«...il n'y a pas une volonté politique de la promouvoir ».* **PEM 49 :** *« il faut reconnaître que c'est une discipline déshéritée et que c'est difficile de l'enseigner. Au sein du système éducatif sénégalais, il y a une hiérarchisation des disciplines dans laquelle les matières facultatives sont reléguées au second plan...La perception qu'ont les autorités politiques de l'éducation est qu'elle doit être hiérarchisée. Des priorités sont définies et la culture est souvent mise au second plan. Le président Senghor qui accordait beaucoup d'importance à la culture dont il disait qu'elle était au début et à la fin de tout développement, a initié l'enseignement de l'éducation musicale à l'école publique. Mais ses successeurs n'ont pas continué dans la même lancée et l'ont négligée ».* **PEM 50 :** *« Les responsables de l'éducation ne connaissent pas l'apport des matières artistiques qu'ils relèguent au second rang... La musique est un art aimé par tout le monde du plus petit au plus grand, mais le constat que je fais après trente ans de carrière, c'est qu'il n'y a pas une volonté politique de promouvoir cette discipline...les bonnes conditions ne sont pas réunies pour permettre aux professionnels de l'éducation musicale de valoriser cette matière... Du temps de Senghor l'art était privilégié, mais depuis la période des ajustements structurels, l'Etat s'occupe de l'essentiel et les disciplines artistiques sont rangées aux oubliettes ».*

PEM 51 : *« même les inspections académiques, les directions des écoles ne connaissent pas la matière et les professeurs d'éducation musicale sont regardés comme des martiens. Pendant toute ma carrière, aucun de ces responsables de l'éducation ne m'a contacté pour s'enquérir de mon travail et c'est valable pour tous les professeurs d'éducation musicale qui sont marginalisés et laissés à eux-mêmes au sein de l'école. Il n'y a pas de corps de contrôle tels des inspecteurs pour l'éducation artistique ».* **PEM 52 :** *« Je dirais que la musique est secondaire dans les préoccupations des sénégalais...Mais c'est dommage qu'on ne lui donne pas son importance...elle est laissée en rade et ça décourage les élèves ».* **PEM 53 :** *« c'est la*

politique de l'administration scolaire envers l'éducation musicale qui crée une incompréhension de cette matière par les élèves. L'Etat ne met pas les professeurs d'éducation musicale dans de bonnes conditions pédagogiques et didactiques pour enseigner convenablement leur matière...Le problème est que les autorités qui gèrent l'éducation nationale ne connaissent pas grand-chose de cette matière. Au niveau de l'institution de formation qu'est l'Ecole Nationale des Arts (ENA), des problèmes pédagogiques et didactiques restent à résoudre...il faut des changements pour accorder à l'éducation musicale l'importance qu'elle mérite...C'est toute une politique éducative à changer car elle ignore l'éducation musicale...Il faut des réformes depuis la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale à l'ENA jusqu'au programme enseigné dans les écoles...et préparer la relève des formateurs qui donnent des vacances même après la retraite par manque de personnel ». **PEM 54** : « c'est un problème de politique éducative qu'il va falloir revoir entre ministères. Il y a le problème du corps de contrôle aussi et tant que ces problèmes ne seront pas résolus, l'éducation musicale ne progressera pas...Il faut constater que l'enseignement public est en retard sur celui privé, car dans les écoles privées on trouve des salles spécialisées bien équipées et dédiées à la musique, ce qui n'est pas le cas dans les écoles publiques. D'où un problème d'installations adaptées à son enseignement pour le professeur d'éducation musicale. Je crois que le gouvernement pourrait en faire de même dans les établissements publics. Il y a aussi l'ignorance de cette discipline par l'administration scolaire qui n'accorde pas beaucoup d'importance à l'éducation artistique en général ». **PEM55** : « L'éducation musicale et l'éducation artistique tout court favorisent l'épanouissement et l'ouverture d'esprit des élèves et doivent être mieux considérées ».

PEM 56 : « on a créé cette formation sans la doter de moyens ; la volonté politique de la promouvoir faisant défaut ». **PEM 57** : « L'éducation musicale est laissée au second plan dans l'enseignement sénégalais... ici, quand on parle d'éducation artistique, automatiquement les gens en ont ras-le-bol, ça il faut le dire, et il y a même des inspecteurs qui soutiennent que ça doit disparaître...cause pour laquelle il y a beaucoup de lycées qui n'ont pas d'éducation artistique ou de professeurs d'éducation artistique. Quand on leur envoie quelqu'un, ils le remettent à l'inspection pour que l'inspection à son tour le remette au ministère. Si les gens ne se battent pas, l'éducation artistique musicale va disparaître, alors que c'est un pilier fondamental pour l'éveil d'un enfant...Senghor défendait l'éducation artistique, mais depuis qu'il est parti, les choses perdent leur valeur ».

PEM 58 : « L'influence de l'éducation musicale a vraiment porté, mais il y a toujours un retard par rapport aux autres matières, déjà au niveau de l'administration scolaire, ça ne suit

pas ». **PEM 59** : «...et figure parmi les parents pauvres de l'école sénégalaise...Au fond, l'éducation musicale n'est pas classée au même rang que les autres disciplines ».

PEM 60 : *Ce n'est pas une matière respectée...Elle est traitée en parent pauvre de l'éducation et il y a beaucoup d'écoles où il n'y a pas de cours d'éducation musicale faute de professeurs...Et avec la réforme du curriculum, cette année il n'y a pas eu d'épreuve de chant pour les élèves de CM2. Dans tout le département de Rufisque, il n'y a que deux collèges qui ont des cours d'éducation musicale. Cette tendance à faire disparaître l'éducation musicale est inquiétante et ne motive aucunement les élèves à l'apprendre ».***PEM 61** : « *Maintenant, il va sans dire que compte tenu des conditions de travail, peut-être on va y revenir un peu plus tard, les élèves, en tout cas certains d'entre eux, n'embrassent pas la discipline comme ça se devrait, et ça c'est une réalité...nous sommes traités en parents pauvres, il faut le dire. Bon, il y en a certains quand même qui comprennent l'importance de la discipline ...Voilà, tout cela ça entre dans le système qu'on a dit, on n'a pas donné la place qu'il faut à l'éducation musicale dans notre pays. Alors, il faut dire que ce sont les anciens dirigeants de ce pays qui avaient quand même œuvré pour que certaines disciplines soient enseignées au niveau des écoles, telles que l'éducation artistique, l'éducation musicale, et autres...On devrait donc accorder beaucoup de crédit à l'éducation musicale, malheureusement ce n'est pas le cas... On n'a pas expliqué suffisamment l'éducation musicale, son importance, et puis on n'a pas donné le poids qu'il faut à l'éducation musicale de telle sorte que les élèves, les parents, tous, puissent savoir quelle est l'importance de cette discipline et pouvoir aider les enfants à s'épanouir autour de cette discipline-là...il faudrait sensibiliser ceux qui nous gouvernent pour qu'ils sachent que l'éducation musicale doit occuper une place de choix, parce que quand même, quoi qu'on dise, si notre hymne national est connu, c'est grâce à la musique. Partout dans le monde où tu vas, on te joue notre hymne national. Comme c'est un langage universel, il faudrait avoir les hommes qu'il faut pour développer cet art-là. C'est très important pour notre pays, très important...Malheureusement, comme je vous l'ai dit, le pays a un problème de survie, c'est un pays pauvre, sous-développé. Espérons qu'avec la nouvelle situation, les gens pourront quand même penser à réorganiser l'éducation musicale ».*

PEM 64 : « *Les professeurs d'éducation musicale sont les parents pauvres de l'école ; d'abord les salles de classes ne sont pas adaptées aux cours de musique...il y a aussi l'attitude, que je peux qualifier d'hostile ou méprisante de l'administration scolaire ».*

Pour la catégorie 3 :

PEM 3 : « *Je sais qu'ils auraient manifesté beaucoup plus d'intérêt pour l'éducation musicale s'il y avait des instruments pour faire un peu de pratique musicale...doter les écoles*

de piano, instrument auquel sont formés les professeurs ». **PEM 4** : « Pour les instruments de musique, celui qui est le moins cher est la flûte à bec, mais malgré son prix modique de 1500 fcf, ce n'est pas à la portée de tous les élèves qui ont des difficultés pour payer l'inscription qui leur permet de suivre les cours. Mais comme il n'y a pas de salle spécialisée, la pratique de la musique dérange les autres cours. Même pour le chant, il est presque impossible d'en faire avec mes classes de sixièmes qui font 150 élèves, de cinquièmes et quatrièmes à 120 et de troisièmes qui font 100 élèves. Donc je suis obligé de diviser chaque classe en deux groupes, mais sur deux semaines car j'ai onze classes et si je les prenais tous dans une semaine, ça me ferait quatre heures supplémentaires que l'Etat ne paye plus. Il y a aussi le problème de disponibilité des salles qui sont au nombre de quinze pour plus de vingt classes pédagogiques ». **PEM 6** : « ...On a toujours déploré le manque de professeurs d'instruments et ces mêmes instruments de musique font cruellement défaut...Pour la pratique, il serait idéal que chaque élève ait une flûte à bec, car c'est l'instrument le moins cher, mais il y en a qui ne peuvent même pas l'acheter et ont même des difficultés pour s'acquitter de l'inscription administrative annuelle...que les écoles mettent à la disposition des professeurs d'éducation musicale quelques instruments de musique. Car actuellement c'est moi-même qui amène mes propres instruments en classe ». **PEM 7** : « Pour le moment, j'emmène mon piano personnel en classe, mais le principal de l'établissement m'a promis d'en acheter un ». **PEM 8** : « Pour le matériel didactique, c'est là où le bât blesse, car l'Etat ne met aucun moyen à notre disposition et c'est à nous de débrouiller pour faire cours ». **PEM 9** : « Les professeurs d'éducation musicale sont confrontés à d'énormes problèmes pédagogiques. Il n'y a pas de manuels scolaires à leur disposition concernant l'enseignement musical, à ma connaissance, parce que je n'en ai jamais vu dans les écoles. L'autre problème est qu'il n'existe pas de salle de musique, ainsi que des instruments, ce qui fait que les gens ne font que de la théorie, alors il manque un élément important de l'éducation musicale qu'est la pratique qui fait que les élèves puissent distinguer les différentes notes, chanter juste et s'intéresser aux cours...Comme on a un réel problème d'accès aux vrais instruments de musique, je fais recours aux instruments virtuels tels que le piano, la guitare, la batterie...que je leur montre à travers l'ordinateur et beaucoup les découvrent pour la première fois arrivent à découvrir les différents timbres d'instruments. Et j'utilise aussi la projection vidéo qui m'aide beaucoup dans les explications et démonstrations du cours. C'est ainsi que j'ai pu leur faire comprendre la différence par exemple entre les notes naturelles et celles altérées.

_ Et le vidéoprojecteur vous a été fourni par l'école ?

_ Oui, heureusement qu'ici un effort a été fait par l'administration pour nous doter de matériels didactiques ». **PEM 10 :** *« Au niveau des écoles, vous ne trouvez rien comme matériel didactique : pas de salle adaptée, ni d'instrument, ni de livres. Et si vous parvenez à trouver un instrument, les collègues d'à côté se plaignent d'être gênés si vous jouez ou chantez. L'environnement des écoles n'est pas vraiment propice pour une éducation musicale de qualité...Si même les professeurs n'arrivent pas à acquérir des instruments, ne parlons pas des élèves et de leurs parents qui sont souvent préoccupés par des problèmes de survie. Et pourtant au niveau des écoles, il y avait une circulaire ministérielle qui alloue 8% des inscriptions payées par les élèves à l'éducation musicale et plastique. Mais comme beaucoup de confrères l'ignorent, les chefs d'établissements s'asseyent dessus ».* **PEM 11 :** *« Je ne suis pas satisfait de ma formation car l'ENA manque de moyens dont particulièrement des instruments de musique. Il n'y avait qu'un seul piano pour toute ma classe et il était impossible de travailler sérieusement son instrument. Mais on a dû faire tant bien que mal pour réussir les examens...Il y a aussi l'absence d'instruments de musique mis à la disposition des professeurs ; nous n'avons souvent comme matériel didactique que la craie et le tableau noir. Le ministère de l'Education devrait doter les établissements du minimum, ne serait-ce qu'un piano électronique pour le professeur...A défaut d'acheter les instruments, les chefs d'établissements devraient nouer des partenariats pour en acquérir...les moyens font défaut. Au cours de notre formation, on a suivi des cours de musique assistée par ordinateur (MAO). Mais il est rare de pouvoir accéder à internet dans les classes et parfois il n'y a même pas de prise électrique. Je dis bravo aux confrères professeurs d'éducation musicale, car même si le minimum manque, on fait d'énormes efforts pour valoriser la matière ».* **PEM 12 :** *« Je crois que l'établissement de formation qu'est l'ENA doit être réhabilité en commençant par les locaux qui l'abritent et qui ne sont pas adaptés car étant à usage d'habitation...Il faudrait aussi équiper l'ENA en instruments de musique suffisants pour les apprentissages et en matériel musical, pour la formation soit de qualité ».*

PEM 13 : *« Heureusement que cette année, le proviseur m'a achetée 25 flûtes à bec, ce qui m'a permis de former un club de musique...Mais il y a des milieux tellement démunis que ces outils leur sont inaccessibles. Ensuite le contexte même n'est pas favorable pour dispenser des enseignements de qualité. Par exemple dans mon école, il n'y a que vingt salles pour trente-trois classes qui sont obligées de rouler pour les occuper à tour de rôle. Il y a une promiscuité qui ne favorise pas la pratique et l'écoute de la musique, sinon on va gêner ceux qui font un autre cours dans la salle contiguë ».* **PEM 14 :** *« A mon humble avis, l'éducation musicale n'a pas atteint ses objectifs, du fait que d'abord les professeurs ne sont pas*

nombreux sur le terrain, et même ceux qui sont en activité n'ont aucun moyen pour mener à bien leur mission, ce qui fait qu'ils dispensent un enseignement au rabais... Il faut dire que les professeurs n'ont pas les moyens d'accrocher les élèves faute d'outils de travail. Le minimum de matériel didactique qu'est un piano pour accompagner les élèves fait défaut, et l'existence d'instruments de musique pour illustrer les cours d'éducation musicale motiveraient les élèves à mieux s'intéresser à cette matière. J'ai dû acheter mon propre piano électronique que j'emmenais aux cours, et après qu'on me l'ait volé, je ne faisais que des cours théoriques et du déchiffrage car je faisais des photocopies de partitions pour mes élèves. Et même les manuels d'éducation musicale font cruellement défaut, ce qui illustre les conditions contraignantes dans lesquelles évoluent les professeurs d'éducation musicale... mais vous savez qu'il n'existe presque pas de partition de chants sénégalais ... Et il y a un manque de cohérence dans cet enseignement avec l'absence de programme officiel et de manuels scolaires. Et par exemple, il est aberrant d'enseigner l'histoire de la musique en parlant de grands musiciens sans jamais écouter leurs œuvres. Il faudra mettre les bouchées doubles pour réhabiliter l'éducation musicale afin qu'elle puisse jouer son véritable rôle dans le système éducatif sénégalais... mais si les écoles sont incapables d'avoir des livres, ne parlons pas de matériel informatique. Un piano et une chaîne hi-fi régleraient une bonne partie des difficultés auxquelles sont confrontés les professeurs d'éducation musicale. Il faudrait commencer par-là, et toutes les écoles aussi n'ont pas de connexion internet. Je crois qu'il faudrait avant tout concevoir des ouvrages sénégalais, africains pouvant servir de supports pédagogiques ; il faut pousser la réflexion à ce niveau-là. Mais s'il y avait une plateforme commune à tous les professeurs d'éducation musicale, ce serait un grand progrès... Je crois qu'il faut mettre en place dans les écoles le matériel didactique qu'il faut : des livres pour la théorie, le solfège, l'histoire ; des disques et du matériel pour les écouter ; des instruments pour la pratique ; et un auditorium, car les classes sont mitoyennes et les cours d'éducation musicale peuvent gêner les classes où se déroulent d'autres disciplines».

Pour la catégorie 4 :

PEM 3 : «... relever le taux horaire d'une heure par classe et par semaine ce qui est très peu ». **PEM 4 :** « Dans un mémorandum nous avons souligné les problèmes de l'éducation musicale : relever le coefficient de 1 à 2, augmenter le taux horaire d'une heure hebdomadaire qui ne suffit vraiment pas pour faire de la théorie, de la pratique et de l'histoire de la musique ». **PEM 7 :** «...et que le crédit horaire soit augmenté ; c'est ainsi qu'elle sera revalorisée ». **PEM 12 :** « Et même certains chefs d'établissements placent l'éducation musicale à des heures impossibles comme bouche-trou de l'emploi du temps ».

PEM 13 : « Nous avons des classes de 60 à 90 élèves, et pour une heure de cours, il est quasiment impossible de faire une quelconque pratique...Il y a parfois des confrères qui sont confrontés à des problèmes d'emplois du temps, car leurs heures de cours sont placées bien après toutes les disciplines. Ce qui dénote un manque de considération envers l'éducation musicale de la part des autorités scolaires ». **PEM 15 :** « Bon, je crois que vouloir faire une heure de cours avec 90 ou 100 élèves, c'est trop. Il faudrait scinder chaque classe en groupes, mais si on fait des réductions horaires pour les autres disciplines, l'éducation musicale n'en aura pas plus ». **PEM 16 :** «... l'élève n'a ce cours qu'une fois par semaine...Il faudrait... augmenter l'horaire et l'amener au moins à deux heures hebdomadaires... ». **PEM 19 :** « Il faut... augmenter le coefficient et l'horaire ». **PEM 21 :** « Il est impossible de terminer le programme à la fin de l'année avec une heure hebdomadaire par classe ». **PEM 23 :** « Le législateur a défavorisé cette matière au départ...avec... un horaire insuffisant ».

PEM 25 : « Mais le temps imparti, une heure de cours, est vraiment bref et j'essaie de faire trente minutes de théorie et trente minutes de pratique...C'est une matière délaissée par les autorités scolaires, surtout à cause... de son taux horaire insuffisant ». **PEM 27 :** « Les perspectives d'avenir ne sont pas très favorables, mais si on augmentait...le taux horaire alloués à cette matière qui est d'une heure par semaine et par classe, c'est nettement insuffisant, on pourrait rendre l'éducation musicale plus attractive et plus valorisée aux yeux des élèves et même des professeurs ». **PEM 28 :** « Dans les emplois du temps, on ne lui accorde qu'une heure hebdomadaire, après avoir placé toutes les autres matières ».

PEM 29 : « Le crédit horaire est d'une heure hebdomadaire, ce qui est loin d'être suffisant ».

PEM 30 : «...les heures d'éducation musicale sont les dernières à être placées dans les emplois du temps après toutes les autres disciplines ». **PEM 32 :** « Avec une heure de temps par classe et par semaine, il est impossible au professeur de dérouler son programme avant la fin de l'année. On est toujours confronté à ce manque de temps et il faut que cette organisation soit révolutionnée ». **PEM 33 :** «... Il lui est attribué une heure hebdomadaire par classe, ce qui est beaucoup trop insuffisant et la pratique musicale est presque impossible en plus de la théorie pendant ce laps de temps. Les principaux vous casent dans des tranches horaires situées en fin d'après-midi, au moment où les élèves sont complètement lessivés par une journée continue qui débute à huit heures ».

Pour la catégorie 5 :

PEM 37 : « Le coefficient 1 alloué à la matière est aussi une des causes qui provoquent le désintérêt des élèves pour cette matière ». **PEM 38 :** « L'éducation musicale est notée sur le coefficient...tout ceci fait qu'elle est reléguée au second plan dans la hiérarchie des

disciplines scolaires...Pour que la matière soit crédible et mise en valeur, il faut augmenter son coefficient... ». **PEM 40** : «...Ensuite au niveau du faible coefficient, on constate là une des plus grandes disparités du système éducatif ; alors que démocratiquement toutes les disciplines se valent, on favorise certaines disciplines au détriment d'autres. Le système d'évaluation ne tient pas compte des aptitudes qui ne sont pas les mêmes chez les élèves ; certains sont bons en maths, d'autres non et il ne faut pas que ça crée des inégalités ».

PEM 41 : « Il y a aussi le coefficient très faible qui est de 1 avec le système du bonus à l'examen. Tout ceci fait que les élèves ne sont pas très « imprégnés » en ce qui concerne cette matière et s'en détournent ». **PEM 42** « ...son coefficient est 1...ce qui est insuffisant...Il faut aussi... relever le coefficient ». **PEM 43** : « Il y a aussi le problème de l'augmentation du coefficient et du volume horaire que nous demandons ». **PEM 46** : «...il y a une pénurie de professeurs, si bien que beaucoup de collègues ne font pas cette matière, ce qui en fait une matière...avec le coefficient 1 ». **PEM 49** : « Le coefficient...sont faibles...D'abord augmenter... le coefficient ». **PEM 52** : « Le coefficient étant égal à un, les élèves ne s'inquiètent pas d'avoir un zéro dans la matière ». **PEM 54** : « Son coefficient est 1, donc il y a des problèmes à ce niveau...Le coefficient est 1... Et il faudrait prendre des mesures visant à relever le coefficient, ainsi que l'effectif des professeurs d'éducation musicale. Ce qui aura pour conséquence une meilleure estime de cette matière et de ses enseignants auprès des élèves et des collègues eux-mêmes ».

Pour la catégorie 6 :

PEM 53 : « Elle est facultative aux examens, faute d'un nombre suffisant de professeurs d'éducation musicale ». **PEM 55** : «... revoir aussi la dénomination de matière facultative, terme que je n'aime pas et préfère l'appeler matière à bonus ». **PEM 57** : «...ce sont les sixièmes et les cinquièmes qui font ça, les troisièmes préfèrent valoriser les matières scientifiques au détriment de la musique. L'élève qui arrive en troisième, on dit que la matière est facultative, mais la matière doit être obligatoire, dans tout le cycle, jusqu'en terminale ».

PEM 58 : «...ici en troisième, la musique est un choix depuis deux ans, l'élève choisit dès le début de l'année l'éducation musicale qu'il va faire à l'examen. On divise les classes, donc je n'ai qu'une classe de troisième ; donc ceux qui ont déjà choisi l'éducation musicale, tu te dis que ces élèves sont bien intéressés par la matière ». **PEM 59** : «...elle est considérée comme facultative et figure parmi les parents pauvres de l'école sénégalaise ». **PEM 60** : «...elle est facultative à l'examen et avec le système du bonus, elle n'a aucun effet sur les moyennes ».

PEM 61 : « Mais il faut dire que dans les examens, la discipline est considérée comme une épreuve facultative, et donc ça ne lui donne pas quand même le poids qu'elle devrait avoir ».

dans le système éducatif et dans le système des évaluations, surtout en ce qui concerne le bac et le bfem dans notre pays, et c'est un défaut qu'il faut corriger ». PEM 62 : « Les élèves se disent que cette matière est facultative et n'a pas d'avenir, et se limitent à ce qui est obligatoire ». PEM 63 : « Je peux dire qu'elle est sous-estimée même par l'administration... considérée comme matière facultative et tout ça décourage les élèves, il faut le dire ».

PEM 64 : *« Mais malheureusement il n'y a pas assez de professeurs dans les écoles, ce qui explique qu'elle soit facultative aux examens ».*

Pour la catégorie 7 :

PEM 1: *« D'ailleurs dans la réforme, on a proposé d'instituer un bac musical, à défaut de celui artistique, pour aboutir aux métiers d'instrumentiste, de professeur d'éducation musicale, de compositeur-arrangeur, et à tous ceux annexes à l'économie de la musique et de la culture d'une manière générale... Quant au côté socio-éco, il apparaît dans le secondaire avec l'instauration du baccalauréat musical et c'est quelque part pour une préparation au cycle professionnalisant post-bac qui incorpore maintenant un master à composante culturelle à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et un nouvel institut dans le domaine des arts et de la culture à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Mais ces masters ont un caractère plus ou moins administratif, ce qui est bien, mais la commission préconise des études supérieures musicales professionnalisantes débouchant sur le métier de compositeur, de luthier ». PEM 2 : « La tendance c'est ça, il y a même beaucoup de réunions que l'université a eues avec l'École, parce que les universités maintenant veulent s'impliquer dans ce domaine-là. La continuité de la formation de l'École Nationale des Arts c'est les études supérieures. Même si le système n'a pas encore visé tout ça, mais la pensée est là, la pensée est là, c'est déjà bien écrit dans la réforme, maintenant on attend pour voir. Nous attendons, mais j'ai l'espoir que ça va se faire bientôt ». PEM 4 : « L'éducation musicale devait être aussi introduite dans l'enseignement supérieur depuis longtemps, je crois que le projet de création d'un bac artistique était émis depuis 1981. Espérons que les décisions d'initier des filières artistiques au sein des universités de Dakar et Saint-Louis vont continuer, mais c'est la disponibilité de formateurs sénégalais de haut niveau qui se pose. Déjà qu'à l'ENA, les formateurs sont des professeurs d'éducation musicale qui sont sortis de cette école et qui y reviennent enseigner sans aucune autre formation supplémentaire, ce qui n'est pas sérieux. Il faut envoyer des formateurs dans les universités étrangères pour suivre un cursus de troisième cycle et revenir former de bons professeurs d'éducation musicale ».*

PEM 10 : *« ...lors de mon premier cours les élèves ne m'ont pas répété le fameux slogan que je disais à mon professeur : « la musique est l'art de perdre son temps à l'école », mais ils*

m'ont posé la question de savoir à quoi va les mener l'éducation musicale. Et je ne savais réellement quelle réponse satisfaisante leur donner... Le constat est que cette absence de l'éducation musicale à certains niveaux de l'enseignement démotive les élèves ».

PEM 11 : *« Effectivement, le problème se pose et des élèves de troisième m'ont interpellé dans ces sens ; car ils risquent de ne pas continuer les cours d'éducation musicale au second cycle. Car nous sommes trois professeurs ici qui enseignons de la sixième à la troisième, mais à partir de la seconde, il n'y a aucun professeur. Et même les lycéens qui ont la chance de faire ça au baccalauréat ne la retrouvent pas à l'université. Et ceci ne les encourage pas à étudier l'éducation musicale. Et plus grave encore, il y a des chefs d'établissement qui disent ouvertement qu'ils n'ont pas besoin de professeur de musique et privilégient les autres matières; le cas m'est personnellement arrivé. Mais la faute est aux autorités administratives qui font de sorte que cette matière compte pour quantité négligeable ».* **PEM 12 :** *« Le système est à revoir entièrement d'amont en aval. Ensuite, le diplôme délivré par l'ENA qui est l'équivalent d'unmaster1 n'est pas reconnu par l'université, ce qui ferme les portes à la poursuite d'une carrière universitaire. Sinon, il y a des embryons de formations en art et culture à l'université de Saint-Louis et à l'ISAAC (Institut Supérieur des Arts et de la Culture) et un projet du même genre à l'université de Dakar. En tout cas nous accueillons à bras ouverts toute initiative visant à permettre la formation continue des professeurs d'éducation musicale...En 2010-2011, les élèves-professeurs ont mené une grève pour que le département de formation des formateurs de l'ENA soit rattaché à l'université. Parce que ce n'est pas normal qu'une formation de bac+4 ne soit pas incluse dans l'enseignement supérieur. On nous avait promis qu'une réforme allait y remédier, mais jusqu'à présent rien n'a été fait. Il y a aussi l'absence du corps des inspecteurs d'éducation musicale et c'est la seule matière sans inspectorat. Notre amicale des sortants de l'ENA a soumis cette doléance au niveau du ministère de l'Education où on nous a promis sa création ».* **PEM 20 :** *« Cette rupture montre le peu d'intérêt que les autorités scolaires accordent à l'éducation musicale et même le professeur qui l'enseigne est bloqué dans sa carrière car il ne peut continuer ses études au Sénégal ».* **PEM 23 :** *« Il s'avère nécessaire de créer une filière artistique dans les facultés de lettres et de philosophie de nos universités. Ce qui amènerait de nouveaux débouchés aux étudiants sénégalais ».* **PEM 27 :** *« Espérons que les futures générations de professeurs d'éducation musicale aient de meilleures perspectives pour ce métier et qu'ils puissent bénéficier du système LMD comme leurs collègues des autres disciplines ».*

PEM 31 : *« Beaucoup de professeurs d'éducation musicale ont l'ambition de poursuivre leurs études dans ce domaine, mais il n'existe aucune offre de formation de ce type au*

Sénégal. Il n'y a pour le moment qu'un institut l'ISAC qui propose des masters en art et culture, mais pas spécifiquement en musique. Nous aimerions bien avoir des perspectives de poursuite d'études et de carrières. Par exemple l'Etat pourrait y aider avec l'aide de la coopération internationale ». **PEM 48** : « Les professeurs d'éducation musicale réfléchissent sur un programme officiel, ainsi que sur une réforme de la formation des élèves-professeurs, que leurs diplômes soient équivalents à ceux de l'université, comme ceux de la Faculté des Sciences de l'Education et de la Formation. Ce qui prolongerait l'éducation musicale dans l'enseignement supérieur et permettrait de passer de la hiérarchie A3 à A1. Il existe même des essais de création de master d'art et de culture dans les universités de Saint-Louis, de Dakar et à l'Institut Supérieur des Arts et des Cultures (ISAC). Si tout cela aboutit, ce serait un avancement pour cette matière qui ne doit plus être qualifiée de facultative et nécessite une réforme en profondeur sur tous les plans ». **PEM 51** : «... Tout à fait, bien qu'il y ait des lycées comme Kennedy où l'éducation musicale continuait jusqu'en terminale, mais le plus souvent elle se limite aux collèges d'enseignement moyen. Ce qui est néfaste pour cette matière et qui fait qu'elle ne compte pas dans les orientations, alors qu'elle pourrait créer de nouvelles filières dans les universités et bénéficier d'une nouvelle synergie. Il faut donc créer un cadre d'évolution plus large pour à cette matière pour qu'elle puisse jouer son véritable rôle de vecteur culturel ». **PEM 53** : « C'est toute une politique éducative à changer car elle ignore l'éducation musicale et il faut des réformes scolaires pour enseigner convenablement cette matière à tous les niveaux. Et dans les séries littéraires, on pourrait inclure un baccalauréat artistique avec orientation depuis la classe de seconde et ensuite dans l'enseignement supérieur en créant des départements d'art dans les facs de lettres. Les études musicales au Sénégal s'arrêtent au diplôme des professeurs d'éducation musicale qui est égal à bac+4. Il faudrait leur permettre d'aller jusqu'au doctorat comme dans les pays occidentaux ». **PEM 54** : « Pour le supérieur, il devrait y avoir une possibilité de continuer des études de troisième cycle pour les élèves-professeurs qui sortent d'ici avec un master professionnel. Mais dans ce cas il faudrait préparer la formation des enseignants de cette faculté à mettre en place. Il y a l'Institut Supérieur des Arts et de la Culture (ISAC) qui vient d'ouvrir ses portes pour former jusqu'au master2 en art et culture, mais ce sont des enseignements généraux théoriques et pas spécialement centrés sur l'éducation musicale ou plastique ». **PEM 64** : « C'est une bonne chose, il paraît que l'Université Gaston Berger de Saint-Louis a initié une formation de licence en arts et culture ; mais le problème qui se pose est que les étudiants recrutés dans cette filière n'ont jamais suivi de cours d'éducation musicale dans leurs cursus au Secondaire et n'ont aucune notion en musique. On ne peut

faire un enseignement de niveau supérieur avec de grands commençants. C'est à la base qu'il faut instituer l'éducation musicale dès la sixième dans tous les collèges du Sénégal. Si je prends mon cas, jusqu'à la Terminale je n'avais jamais fait de cours d'éducation musicale et ce n'est qu'au début de ma formation d'élèves-professeur que j'ai été en contact pour la première fois avec l'éducation musicale. Cette matière a sa place dans les enseignements dispensés dans les universités ; l'autre jour, je suis allé dans un des établissements d'enseignement supérieur les plus prestigieux, l'Ecole Polytechnique de Thiès, et j'ai trouvé des étudiants en train de jouer de la musique, ce qui prouve qu'ils portent de l'intérêt à cet art ».

Ci-dessous, les commentaires de chaque catégorie de réponses :

A ses débuts officiels en 1976, les professeurs et maîtres d'éducation musicale étaient affectés dans les lycées et collèges, mais aussi dans les Ecoles Normales Régionales de formation d'instituteurs et de l'Ecole des enseignants du Préscolaire. Et ces enseignants qui exerçaient dans les écoles maternelles et primaires dispensaient à leur tour les cours d'éducation musicale. Mais ces institutions de formation d'enseignants disparurent en 1993 avec les politiques financières drastiques d'ajustement structurel imposées par la Banque Mondiale et le FMI au Sénégal. Depuis lors, l'éducation musicale est cantonnée dans l'enseignement moyen et secondaire avec une tendance récente à n'être enseignée que de la sixième à la troisième des collèges où on ne l'enseigne parfois qu'en classes de quatrième et troisième. La retrouver dans les lycées, de la seconde à la terminale est maintenant une exception.

L'éducation musicale est négligée par l'Etat et devient le parent pauvre de l'école sénégalaise, car après avoir investi dans la formation des élèves-professeurs (bourses mensuelles), l'Etat ne met aucun moyen didactique (manuels et matériels) à leur disposition dans les établissements scolaires. Ils doivent se contenter de craie et de tableaux noirs uniquement comme outils d'enseignement, si bien que l'éducation musicale est la discipline scolaire la plus déshéritée.

Il y a un défaut de moyens financiers et matériels : à leur prise de service, les professeurs d'éducation musicale n'ont pas de programme précis à suivre et ne sont dotés que de craie pour écrire au tableau (sans portées tracées). Deux professeurs ont quand même pu former des clubs de musique avec une dotation de flûtes à bec (une trentaine) de la part de leurs principaux. Deux autres préconisent la fabrication d'instruments de musique avec des objets recyclés et deux autres évoquent leur collaboration à la confection d'un manuel d'éducation

musicale élaboré par la coopération japonaise (JICA) à l'intention des écoles élémentaires, mais qui n'est pas encore diffusé ni distribué aux enseignants.

Avec une heure hebdomadaire par classe (mais deux heures pour le professeur, d'après les textes officiels qui préconisent de scinder chaque classe en deux groupes), les professeurs disent presque tous ne pas disposer d'assez de temps pour faire de la théorie et de la pratique dans le même cours. Deux professeurs sont sceptiques quant à l'augmentation du taux horaire étant données les classes nombreuses et leurs effectifs pléthoriques qu'ils ne pourront pas encadrer en totalité.

Le coefficient est faible, égal à un (ce qui était le cas pour l'éducation physique et sportive qui est passée à 2 depuis), il n'a aucune incidence sur les moyennes des notes des élèves qui ne sont pas inquiétés par l'obtention d'un zéro dans cette matière qu'ils pourront combler avec une autre matière qui a six de coefficient (mathématiques par exemple).

Matière facultative, l'éducation musicale n'est officiellement facultative qu'aux examens (brevet et baccalauréat), mais de plus en plus de principaux appliquent ce fait aux cours mêmes pour des raisons de commodité. Et plus grave encore, certains chefs d'établissements orientent les garçons en éducation artistique (musicale et plastique) et les filles en économie familiale, ce qui est une forme de sexisme à bannir. Un élève-professeur signale qu'il y a beaucoup de collègues qui ne font pas de cours d'éducation musicale, ainsi que la majorité des lycées.

Il y a discontinuité de l'éducation musicale dans tous les cycles du système éducatif sénégalais. En effet, on ne retrouve cette matière que dans l'enseignement moyen, alors qu'elle aurait dû commencer à la maternelle et aller jusqu'à l'université. Et ce problème s'est posé quand l'université Gaston Berger de Saint-Louis a voulu expérimenter une licence avec des étudiants qui n'avaient jamais suivi de cours d'éducation musicale et étaient de grands commençants. Mais néanmoins certaines universités pensent à créer de nouvelles filières artistiques, ce qui est à encourager et laisse présager la création future de facultés d'art dans les universités sénégalaises.

THEME 2 : contexte de déroulement des cours d'éducation musicale, représentations qu'ont les Sénégalais de cette matière et l'accueil qui lui est réservé.

Rapport au savoir académique (à l'écrit et à l'école).

Le rapport au savoir est défini comme « l'ensemble d'images, d'attentes, de jugements qui portent à la fois sur le sens et la fonction sociale du savoir et de l'école, sur la discipline d'enseignement, sur la situation d'apprentissage et sur soi-même » (Béatrice Dubost 2002). Le rapport au savoir est comme une relation de sens et donc de valeur entre un individu et les processus d'apprentissage d'une part, ou les produits du savoir que sont les compétences d'autre part.

Le contexte psychoaffectif, sociologique et culturel de tradition orale fait que la majorité des Sénégalais ne conçoit pas que la musique puisse être enseignée et apprise théoriquement comme les autres disciplines scolaires. Et ne confirment-ils pas là l'affirmation de Watson qui dit que : « l'acquisition du savoir par l'affectivité est plus importante que la même acquisition par la perception intellectuelle » (G. Watson 1972).

La représentation de l'apprentissage de la musique qu'ont la plupart des Sénégalais, pousse les jeunes à préférer l'autodidaxie ou la formation informelle quand ils veulent apprendre à jouer de la musique et même si c'est pour devenir un professionnel. Et ça peut s'expliquer par le fait que : « les contenus d'enseignement sont abordés par les jeunes d'un point de vue identitaire, social ou culturel : savoirs chauds et savoirs froids qui suscitent un investissement différencié en fonction de leur état psychologique, de leur histoire personnelle, de la valeur culturelle ou symbolique du savoir concerné » (B. Charlot 2001). Mais ces jeunes Sénégalais qui préfèrent l'autodidaxie ont-ils entièrement tort ? Quand on sait que « l'homme a fait de la musique bien avant la notation et que pendant des siècles des peuples de tradition orale ou d'écoute transmettent leurs musiques oralement » (Agosti-Gherban 2000), ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a aucune codification de ces musiques. Et que « on peut faire de la musique sans connaître le solfège qui est un outil pour faire de la musique et non un but en soi » (Agosti-Gherban 2000). Et vu le contexte actuel d'enseignement académique de la musique, où dans les cours, le lien n'est pas fait entre le signe écrit et le son qu'il représente, ces jeunes ont-ils intérêt à apprendre sans référence concrète, des signes purement abstraits ? Etant donné qu'ils sont beaucoup plus intéressés par les sons que par les signes qui les symbolisent.

Cette conception serait-elle la cause du rejet de l'enseignement académique? D'où la question de Gérard De Vecchi(1987) : « les concepts des apprenants sont-elles des aides ou des obstacles aux apprentissages? ».

Il existe de fausses conceptions à changer, qui sont de véritables obstacles aux apprentissages. Une des premières tâches des professeurs d'éducation musicale est de faire évoluer ces représentations, dont il faut tenir compte, pour mieux corriger l'état d'esprit de leurs élèves. Et c'est bien possible avec l'utilisation d'une approche qui part de ce qui existe en tentant progressivement de le modifier. Le professeur a aussi comme tâche de susciter la motivation d'apprendre à ses élèves qui doivent s'approprier des savoirs et savoir-faire qui les aideront à l'acquisition de compétences. Les compétences acquises par les autodidactes sont souvent incomplètes si on en croit la définition de l'autodidaxie qui suit : « acquis mal organisés, lacunaires, mal construits et n'ont pas de sens pour le sujet dans l'apprentissage » (B. Dubost 2002). Cette définition de l'autodidaxie, de Dubost, qui est un apprentissage privilégiant la pratique, suppose que la meilleure formation est celle qui alterne théorie et pratique. Ce qui n'est pas le cas actuel de l'enseignement de l'éducation musicale au Sénégal qui, pour diverses raisons, n'est axé presque que sur la théorie qui à la fin rebute les élèves. Ce qui ne devrait pas être le cas car « rien n'est plus utile que la théorie, dès lors qu'elle parle du monde, en un langage accessible à tous » comme le dit Bernard Charlot (1999), le concepteur de la notion de rapport au savoir. Mais Chrystel Marchand (2007) « remarque que ce concept est incomplet si l'on considère le cas particulier d'une didactique artistique : en effet, ce n'est pas tant la transmission d'un savoir qui est visé, que celui d'une culture musicale, via une œuvre particulière ». Elle distingue ainsi l'œuvre musicale des savoirs pratiques et théoriques qui la sous-tendent.

(Tableau).

Les catégories différant ici selon la population, chacune a son propre tableau :

CATEGORIES	COLLEGIENS
1 L'éducation musicale est une matière importante	52 fois
2 Enrichissement Culturel	6 fois
3 Développement de la créativité...	38 fois
4 Acquis musicaux	6 fois
5 Moyen de communication,	20 fois

langage universel	
6 Absentéisme, perte de temps, trop de théorie...	15 fois
7 Pas de chants, ni d'audition...	12 fois
8 Changer de mode d'apprentissage...	16 fois

« *L'éducation musicale :*

- *est une matière importante comme les autres, qui permet d'obtenir de bonnes notes et une bonne entente avec le professeur qui guide sur le droit chemin.*
- *participe au développement du pays, à l'enrichissement culturel des élèves,*
- *favorise le développement de l'esprit, la créativité, divertit, calme la nervosité, permet d'étudier dans la bonne humeur, l'harmonie et la joie en désinhibant le trac,*
- *permet de lire et d'écrire la musique, de comprendre les musiques écoutées qui sont des acquis musicaux,*
- *est un moyen de communication qui transmet des messages, favorise une bonne articulation et une bonne expression, ainsi que le dialogue ; c'est aussi un langage universel qui rend moderne en ouvrant sur le monde.*

Il y a un absentéisme délibéré (boycott des cours) de certains camarades de classe qui considèrent l'éducation musicale comme une perte de temps à cause de leçons trop théoriques et ennuyeuses, d'où un manque de motivation.

Pendant les cours, il n'y a jamais d'auditions d'œuvres musicales, de chants ou de sorties pédagogiques pour découvrir par exemple un studio d'enregistrement de musique.

Les cours d'éducation musicale sont compliqués, pas bien expliqués et certains élèves suggèrent de changer (transformer) et de donner plus de sens aux cours en revoyant le mode d'apprentissage et étudier des chants populaires. Le collégien 18 de Scat Urbam souligne « qu'il faut apprendre des leçons pour faire des devoirs théoriques. Donc si vous pouvez changer le mode d'apprentissage, ce serait mieux (et c'est lui qui souligne) ».

CATEGORIES	ELEVES-PROFESSEURS
1 L'éducation musicale est une matière importante	18 fois
2 Développe identité culturelle et personnalité	17 fois
3 Musique est une science qui éveille les sens	24 fois
4 Elle développe la sensibilité auditive	8 fois
5 C'est une matière du cœur	4 fois
6 Désintérêt des élèves	73 fois
7 Déficit de formateurs	fois
8 Manque de pratique instrumentale	9 fois
9 Pas assez d'écoles de formation	2 fois
10 Préjugés et pesanteurs sociaux	5 fois

« L'éducation musicale est une matière importante, utile comme les autres disciplines scolaires, mais méconnue.

Elle développe l'identité culturelle et la personnalité, les aptitudes artistiques et permet de déceler des talents, c'est en même temps un outil de communication et d'information qui ancre dans le milieu socioculturel, conserve le patrimoine culturel, favorise l'enracinement et l'ouverture, avec un impact politique et socio-économique.

La musique est une science qui éveille les sens, stimule l'intelligence et la créativité, forme l'intellect (esprit, concentration et attention).

Elle développe la sensibilité auditive, forme le goût et l'appréciation de chefs-d'œuvres musicaux.

C'est une matière du cœur qui chasse le stress et la timidité, libère et distrait.

Les élèves se désintéressent des cours d'éducation musicale qu'ils qualifient de perte de temps, parce que les contenus sont inadaptés et incomplets avec trop de théorie et peu de

pratique, ce qui en fait un domaine complexe, et les cours se déroulent dans des conditions difficiles et des locaux inadaptés, avec un manque criant d'instruments de musique et de moyens didactiques.

Il y a un déficit de professeurs-formateurs à l'École Nationale des Arts. Ils sont pour la plupart des professeurs d'éducation musicale qui n'ont pas continué des études de chercheurs, ce qui devrait être le cas d'enseignants formant jusqu'au niveau du master. La formation trop longue et trop théorique des élèves-professeurs est en totale inadéquation avec les critères internationaux de formation. Il y a une absence d'innovations pédagogiques et d'enseignements portant sur la culture sénégalaise aussi bien traditionnelle que moderne.

Il est à déplorer le manque criant de pratique instrumentale, l'absence de programme et de recherche sur l'éducation musicale, ainsi que celle de sorties pédagogiques.

Au Sénégal, il n'y a pas assez d'écoles de formation en musique, l'ENA étant la seule, mais elle n'est pas connue des populations par manque de communication.

Il existe des préjugés et pesanteurs culturels, des freins religieux (musulmans), d'où il faut éviter « l'art pour l'art » que certains assimilent à de la perversion ».

CATEGORIES	PROFESSEURS
1. Bon accueil de l'éducation musicale par les élèves	58 fois
2. Éveil des sens	92 fois
3. Musique vectrice de culture générale	44 fois
4. Manque de motivation des élèves	98 fois
5. Plus de théorie que de pratique	160 fois
6. Vision ludique de la musique	64 fois
7. Mauvaises conditions	13 fois

Citations de professeurs interviewés et qui illustrent les problèmes qu'ils rencontrent à cause de la représentation de certains musulmans sénégalais sur la musique par rapport à l'Islam :

PEM 13 : «... mais je trouve quand même que la cause principale est l'ignorance. Par exemple des élèves refusent de chanter en prétextant que l'Islam l'interdit. Ce qui constitue un frein...Ça joue beaucoup dans cette démotivation. J'essaie d'expliquer aux élèves la différence entre la musique profane et la musique religieuse et les chants dans les églises et mosquées en font partie. C'est en ce moment qu'ils font la relation ».

PEM 14 : « Néanmoins cette perception négative n'a pas complètement disparu et dans certaines familles, il est hors de question que leurs enfants fassent de la musique, car pour eux ça mène vers la déviance sans aucun débouché professionnel. Car pour ces parents, il faut tracer un plan de carrière aux jeunes, suivre des études, avoir un diplôme et travailler, de préférence dans des bureaux, et fonder une famille. Mais ce schéma est remis en cause avec l'évolution de la société et le modernisme qui a engendré d'autres professions ».

PEM 16 : « ...dans notre société, on ne voit pas la nécessité d'apprendre la musique... On enseigne la musique la musique en que connaissance, science et le Prophète recommandait aux musulmans d'aller chercher la connaissance jusqu'en Chine. Ce n'est donc pas cette musique qui est interdite par l'Islam. Il y a un aspect de la musique qui est critiquée, mais ce n'est pas tout en elle qui est rejeté. Les réticences envers la musique proviennent plutôt de notre culture. Je me rappelle que des décennies en arrière, il était difficile pour le professeur d'éducation musicale d'organiser sa classe, ce qui n'est plus le cas actuellement ».

PEM 18 : «... Mais j'ai eu des cas plus graves où ce sont des parents d'élèves qui sont venus me dire qu'ils ne voulaient pas que leurs enfants fassent musique. Et j'ai dû déployer des talents de pédagogue pour leur enlever de la tête ces préjugés et les persuader que l'éducation musicale aider à améliorer leur intelligence etc... Je suis bien placé pour en parler car j'ai été d'abord formé à l'école coranique, ensuite j'ai obtenu une licence en histoire que je pouvais enseigner, mais j'ai choisi la musique qui était un mystère qu'il me fallait percer. Et j'ai su par la suite que ces préjugés sur la musique ne sont pas fondés et que c'était un moyen d'émulation de l'intelligence. Si j' reviens au parent d'élève qui ne voulait pas que son enfant fasse musique, je lui ai demandé de quelle confrérie musulmane il était ; il m'a répondu qu'il était tidiane et je lui ai fait remarquer que chaque jour la wazifa (prière collective) qu'ils faisaient à la mosquée, pourquoi ils ne récitent pas seulement le texte ? Ils chantent les textes sacrés pour atteindre la sensibilité de l'âme et dans toutes les confréries sénégalaises, il existe des chants religieux en chœur.... Je suis né dans une famille où la musique était synonyme de débauche et il fallait l'écouter en cachette, même à la radio. Mais actuellement cette

conception est largement dépassée et faire de la musique est devenu un travail sérieux.... Il est temps qu'on brise tous ces tabous et faire comprendre aux populations sénégalaises ce qu'est réellement l'éducation musicale et son rôle dans le système éducatif sénégalais ».

PEM 19 : « Les traditions culturelles demeurent encore dans les consciences, mais la vision de la musique a changé et les mentalités évoluent au fur et à mesure. Du point de vue religieux la musique peut aider à la méditation et à la communion avec Dieu à travers les chants religieux et il est illogique de dire qu'elle est bannie ». **PEM 22** : « ... On avait réuni des imams, des marabouts d'écoles coraniques, des artisans et des instituteurs. Dans leurs interventions, les religieux ont reconnu l'existence d'une musique religieuse musulmane, mais que la musique actuelle ne faisait que pervertir notre jeunesse. Mais quand on leur a expliqué le but de l'éducation musicale et le rôle qu'il jouait dans la formation de la personnalité du sénégalais moderne, ils étaient ébahis et ont avoué leur ignorance en la matière, ce qui a donné naissance à toutes sortes de préjugés. Ils ont enfin compris qu'ils fallait que l'élève devait consacrer une partie de son temps à l'éducation physique et sportive, à chanter ou dessiner pour égayer son esprit et non à ingurgiter et répéter des leçons du matin au soir. C'est pour dire aussi que l'éducation musicale à beaucoup à gagner en intégrant des acteurs extérieurs à l'école... Pour le côté religieux, c'est surtout les danses excentriques et à la limite obscènes qui accompagnent la musique populaire qui les choquent et induit un amalgame qui fait qu'ils mettent tout dans le même panier des interdits. Mais la musique peut véhiculer des paroles qui peuvent aider à donner une bonne éducation ». **PEM 25** : « Et quand j'ai commencé les cours, une élève "ibadou" (fondamentaliste voilée) m'a dit que son père lui interdisait de suivre mes cours d'éducation musicale. Il a fallu convoquer ce parent et lui expliquer qu'on enseignait la musique en tant que discipline d'éveil et que si son enfant refusait le cours d'éducation musicale, elle serait exclue du collège, et il est revenu à de meilleurs sentiments en autorisant sa fille à suivre les cours tout en avouant son incompréhension de ce qu'était l'éducation musicale enseignée au collège.. Je leur explique toujours que dans les appels et à la prière, dans les psalmodies et chants religieux, ils chantent et produisent de la musique. Et certains marabouts (chefs religieux) ont créé des orchestres ».

PEM 26 : «Pour l'aspect religieux, c'est une interprétation erronée des textes sacrés qui ne disent nullement que la musique est bannie. Mais il y a de la musique dans certains aspects de célébrations que sont les chants religieux du Coran et des hadiths ». **PEM 36** : « Pour expliquer l'importance de la musique dans la vie des élèves, j'ai fait un sondage sur leurs confessions et ils étaient musulmans à 100%. Je leur ai expliqué que les chants religieux qu'ils entonnent dans les « dahiras » (associations religieuses) qu'ils fréquentent, c'est de la

musique, car ils ne font pas le lien entre les deux. Mais ils sont écartelés entre les conceptions contradictoires de la musique que se font la famille et l'école. Parmi eux certains ont honte ou même peur de dire qu'ils font des cours d'éducation musicale à l'école parce qu'on leur a fait comprendre que la musique est « haram » (bannie). **PEM 37** : « Je vais formuler une critique, nous vivons dans une société fortement islamisée où la femme est un peu enfermée, mais on leur a ouvert des fenêtres pour évacuer leur surplus libidinal avec la danse dans un cercle féminin. Mais avec les médias et en particulier la télévision, cette sphère privée féminine est devenue publique. Et c'est cela que les imams dénoncent de manière gauche en englobant toute la musique dans le même panier. Dans la société traditionnelle Il y avait des scènes de chants et danses qui se déroulaient à l'abri du regard des enfants. Il y avait aussi des chants et danses d'initiation non seulement cachés aux enfants, mais aux hommes et aux femmes suivant le genre qui les organisait. Mais ces traditions ont tendance à disparaître en même temps que les forêts qui les abritaient... Il y a des problèmes dans les familles qui ne font pas la différence entre musique sacrée et musique profane. Et je suis en porte-à-faux avec ceux qui affirment que l'Islam bannit la musique. Par exemple en Iran, on joue de la musique même dans les mausolées des saints musulmans. Ici chez nous, ceux qui ont fondé les confréries ont appris les chants de leurs poésies aux disciples qui les transmettent de génération en génération. Et ils ont adapté leurs mélodies à nos traditions musicales et non à celles des arabes ». **PEM 46** : « Sur le plan religieux, il faut distinguer quel genre de musique est fustigé, car il existe plusieurs sortes de musiques : instrumentales, vocales dont font partie les chants religieux qu'apprécient beaucoup les musulmans sénégalais, même les prières et les appels à celles-ci sont chantées. Tous les peuples et toutes les religions chantent à diverses occasions, donc on ne peut parler de bannissement de la musique. J'avais un ami dont le père était imam, et il nous interdisait d'écouter la musique chez lui ; mais parfois, il empruntait la radiocassette de son fils et se mettait à écouter des chants religieux des confrérie. Je faisais remarquer au copain que son père était en train d'écouter pourtant de la musique vocale religieuse tandis qu'il nous interdisait de la musique profane tout simplement... Il y a même des marabouts comme Serigne Modou Kara et Serigne Moustapha Sy qui ont monté des orchestres, d'autres groupes qui reprennent des chansons de Oum Kalsoum qui chante les louanges du prophète Mouhamed (psl) avec un orchestre symphonique. Les élèves viennent à l'école avec certaines idées arrêtées que leur ont transmis leurs parents. Mais au fur et à mesure, ils arrivent à démêler le vrai du faux ». **PEM 51** : « Tout ceci commence à disparaître parce que les dahiras avec des chorales religieuses et même des orchestres ont proliféré. Et les musulmans ont des positions très prudentes par rapport à la musique et à la poésie même à

cause d'antécédents ; les exégètes ont des avis différents sur le sujet : il y en a qui font la distinction entre la musique profane et la musique religieuse dont font partie le "bourde", les "khashaïdes" (prières chantées collectives), la psalmodie du Coran et l'appel à la prière du muezzin, qui ont des airs (mélodies) précis. Le chant est un moyen d'émouvoir très important dans la religion et les professeurs d'éducation musicale doivent être bien documentés dans ce sens et mettre à jour leurs cours pour pouvoir argumenter face à leurs détracteurs ». **PEM 53** : « Pour ce qui concerne la religion, elle a toujours cheminé avec la musique et il faut que les gens comprennent qu'elle vient de Dieu avec les sept notes, les sept jours etc., mais chez nous c'est un tabou d'en parler. Alors que la musique adoucit les mœurs et agit sur le spirituel. Nous en savons quelque chose, nous qui avons étudié l'histoire de la musique et sa codification dans l'Eglise, son rôle dans le développement social en Grèce. Alors que l'imam ou le prêcheur qui prône le bannissement de l'Islam croit détenir toute la connaissance alors qu'il est limité en culture générale et ne connaît pas la quintessence même de la musique... Même dans les pays arabes qui nous ont amené l'Islam, il y a des orchestres symphoniques, et le muezzin en appelant à la prière ou en psalmodiant le Coran, il chante des mélodies... Même moi, quand je vais à la mosquée, je décèle les notes que chante le muezzin ; c'est à nous de faire comprendre à nos compatriotes musulmans qu'il existe plusieurs formes de musique. Et ce qu'il faut qu'ils condamnent c'est peut-être des danses avec des tenues obscènes qui accompagnent nos musiques locales ». **PEM 54** : « En ce qui concerne l'Islam, je ne vois pas où est-ce que ces religieux musulmans ont vu que la musique était interdite. Le prophète lui-même a été accueilli à Médine par de la musique et il n'a pas arrêté cette musique. Moi je suis muezzin et appelle à la prière à la mosquée de mon quartier ».

Réponses des professeurs en ce qui concerne les catégories du tableau précédent :

Pour la catégorie 1 :

PEM 5 : « et en classe, maintenant, pourquoi ils sont intéressés ? Parce que c'est l'aspect technique qu'ils sont en train de voir, la portée, les notes, ils vont apprendre la musique. Donc au-delà de l'écoute, ils vont apprendre à lire un morceau ». **PEM 20** : « ... avec beaucoup de pédagogie et de tact, ils s'y sont intéressés... ». **PEM28** : « les élèves aiment beaucoup la musique et il y a plein de mélomanes au Sénégal ». **PEM 33** : « quant aux élèves, ils sont intéressés par l'éducation musicale... », « ... c'est quand ils commencent à avoir de bonnes notes qu'ils commencent à s'y intéresser. ». **PEM 64** : « les élèves aiment bien la musique vous savez, la musique ne laisse personne indifférent... mais si le professeur n'accompagne son cours avec des instruments de musique, les élèves ne sont pas tellement intéressés ».

Pour la catégorie 2 :

PEM 4 : «... des livres écrits notamment par des chercheurs allemands qui expliquent l'impact positif de la musique chez l'élève et notamment sur son cerveau ». **PEM28** : « la pratique musicale est quasi inexistante. Donc l'éducation musicale n'est pas en mesure, dans ces conditions, de jouer son rôle d'éveil. ». **PEM30** : « ...le gouvernement qui devait sensibiliser les populations à l'importance de la musique qui éveille les élèves. Des études ont été faites entre deux cohortes d'élèves dont l'une faisait musique et l'autre non ; on a constaté que le groupe qui faisait musique avait l'intelligence plus développée que l'autre groupe »

Pour la catégorie 4 :

PEM 4 : « il faut dire que les élèves n'apprécient pas la discipline comme elle devrait l'être et il y a des raisons qui nous poussent à dire que c'est dû au fait que le système éducatif sénégalais ne lui donne pas la place qu'elle devrait occuper au sein des enseignements. Ensuite le coefficient 1 attribué à cette discipline ne la valorise pas, mais c'est au professeur d'essayer de pallier à cela en motivant les élèves pour qu'ils obtiennent de bonnes notes ».

PEM 20 : « ce n'est pas facile, car j'ai constaté à mes débuts de professeur que les élèves étaient réticents envers la matière... mais il faut avouer que c'est toujours difficile pour les professeurs d'éducation musicale de motiver les élèves et de faire passer leurs messages. Les élèves ne se retrouvent pas dans les cours car au fond le professeur n'a pas d'objectifs précis. A sa sortie, il ne lui est fixé aucun objectif à atteindre. ». **PEM 24** : « nous avons un effectif total de deux mille élèves avec cinq cent cinquante environ en classe de troisième dont deux cent ont choisi l'éducation musicale comme épreuve facultative à l'examen du brevet. ».

PEM28 : « l'éducation musicale étant considérée comme une épreuve facultative à l'examen, les élèves ne la mettent pas sur le même pied d'égalité que les autres disciplines ; elle est reléguée au second plan. Et son faible coefficient aussi ne pousse pas les élèves à vraiment s'y intéresser. Ils sont déçus quand ils ne doivent apprendre que des notions théoriques et ne sont évalués qu'avec des questions écrites sans même chanter ». **PEM 30** : « ils disaient que la musique est l'art de perdre son temps à l'école, que l'on apprenait rien en musique qui était comme un cours de français, de grammaire, d'histo-géo. Faute de pratique, les cours n'avaient pas beaucoup d'impact sur les élèves ». **PEM33** : « toutes les conditions ne sont pas réunies pour travailler convenablement. L'éducation musicale est incomprise dans le milieu scolaire... **PEM63** : « je peux dire qu'elle est sous-estimée même par l'administration avec son coefficient 1, considérée comme matière facultative et tout ça décourage les élèves, il faut le dire. ». **PEM 64** : « mais concernant l'enseignement musical, les élèves ont quelques

problèmes par rapport aux coefficients. C'est pourquoi en général les élèves ne sont pas très favorables à cette matière-là, voilà

Pour la catégorie 5 :PEM4 : « à l'ENA, la théorie qu'on y apprend peut se faire très rapidement, pourquoi lui accorder la primauté sur la pratique ? Pour mon premier cours, dès que je suis entré en classe, les élèves m'ont demandé où sont les instruments ? Et c'est normal que pendant un cours de musique, ils s'attendent à voir des instruments de musique. Alors que même à l'ENA, 90% des cours sont théoriques sauf quelques cours de piano et c'est seulement depuis quelques années qu'on laisse aux étudiants le choix d'un autre instrument».

PEM20 : « *ma définition de l'éducation musicale est que c'est le plaisir musical partagé. Il est impossible d'enseigner l'éducation musicale sans chant ; par exemple le professeur d'éducation physique et sportive ne peut se contenter de faire recopier des leçons pendant son cours ; il en est de même pour l'éducation musicale où la pratique est nécessaire et quelle que soit la forme de musique. Malheureusement on s'attarde plus la théorie musicale dont les élèves n'ont pas besoin.* ».

PEM24 : « *les professeurs n'ont à leur disposition que le tableau noir et la craie, si bien qu'ils n'enseignent que la théorie musicale faute d'instruments de musique et d'autres matériels didactiques.* ».

PEM28 : « *les cours ne doivent pas être que théoriques, les élèves veulent du concret ; ils veulent entendre des sons. Il faut améliorer son cours, inciter les élèves à mieux suivre le cours avec des instruments de musique ; les instruments de musique sont très importants aussi* ».

PEM 30 : « *j'apprenais plus la musique à la chorale qu'au collège où je ne faisais que de la théorie... avec le nombre pléthorique d'élèves qu'il y a maintenant dans les classes, il est impossible de faire de la pratique musicale. Avec des classes de 70 à 80 élèves, c'est tout un problème pour obtenir le silence. Il n'y a même pas un manuel de musique dans les écoles, ne parlons pas d'instrument dans ce cas. Ici en banlieue, il y a des élèves qui n'ont jamais vu réellement un clavier. Sans matériel didactique, les professeurs ne peuvent que donner des cours de théorie musicale*».

PEM 33 : « *à Ziguinchor, j'avais pu créer une chorale avec laquelle je répétais le mercredi et le samedi et on donnait des représentations lors de la fête de l'école. Mais à Dakar, avec des effectifs pléthoriques de cent élèves par classe, impossible de faire de la pratique musicale ; j'ai un clavier avec lequel je travaillais en classe, mais j'ai dû arrêter. Et je ne fais plus que de la théorie, sachant que les épreuves à l'examen sont uniquement théoriques.* ».

Pour la catégorie 6 :

PEM4 : « *... faire comprendre aux élèves que la musique n'était pas qu'un simple divertissement et qu'elle était source de créations d'emplois* ».

PEM20 : « *tout récemment, un parent d'élève m'a interpellé pour me dire que « j'ai envoyé mon enfant à l'école pour*

étudier et non pour jouer en faisant de la musique ». Ce qui montre qu'il considère la musique comme un objet de divertissement et non d'éducation, et la majorité des Sénégalais pense comme lui. C'est une donnée socioculturelle dont il faut tenir compte ». PEM 28 : « et si les cours alliaient théorie et pratique musicale avec la dotation des écoles en instruments de musique, je crois qu'ils adoreraient cette matière. Et ça commence par la formation des professeurs qui ne maîtrisent pas leur instrument». PEM 30 : « ils ne font pas le lien entre l'éducation musicale avec la musique qu'ils écoutent et on voit bien que nos plus célèbres musiciens ne savent pas lire la musique, donc ils ne voient pas l'utilité de l'étudier académiquement ». PEM 63 : « ce qui manque, c'est le matériel didactique, et lors de notre formation, on nous a appris à jouer au piano pour accompagner les élèves, instrument qu'on ne trouve pas dans les écoles. Mais j'ai essayé de jouer de la flûte à bec pour intéresser les élèves et ne pas faire de cours uniquement théoriques. Mais les parents sont réticents pour acheter des flûtes dont ils ne voient pas la nécessité et se plaignent que les élèves leur cassent le tympan avec ».

Pour la catégorie 7 :

PEM 4 : « mais comme il n'y a pas de salle spécialisée, la pratique de la musique dérange les autres cours. Même pour le chant, il est presque impossible d'en faire avec mes classes de sixièmes qui font 150 élèves, de cinquièmes et quatrièmes à 120 et de troisièmes qui font 100 élèves. Il y a aussi le problème de disponibilité des salles qui sont au nombre de 15 pour plus de vingt classes pédagogiques ». **PEM5 :** « ... il faut commencer avec la formation des formateurs au niveau de l'ENA. Parce que c'est une école pratiquement dépourvue de tout. C'est une école qui est logée dans un bâtiment à usage d'habitation, qui ne répond pas aux normes d'une école nationale des arts. Pour y faire de la dictée musicale, c'est tout un problème, quand une voiture passe, il faut tout suspendre puis recommencer ». **PEM20 :** « s'il y avait des salles spécialisées bien équipées pour la musique et l'informatique, ça nous faciliterait la tâche. ». **PEM 24 :** « beaucoup de chefs d'établissement font fi des besoins, de l'éducation musicale, auprofit des matières dites principales. Si on ne peut pas avoir le minimum de matériel didactique, des manuels, un piano électronique ou des flûtes à bec, ne parlons pas de matériel informatique. ». **PEM 28 :** « mais actuellement il y a une grande pénurie d'instruments à l'ENA et les élèves-professeurs n'ont pas les moyens de travailler convenablement leurs instruments ». **PEM 30 :** « avec les effectifs pléthoriques des classes, je suis pour qu'on fasse une sélection des élèves qui veulent suivre la matière et travailler avec eux, au lieu de mettre tout le monde dans le même moule. Il faudrait des salles équipées où les élèves se rendent pour les cours d'éducation musicale et pas que le professeur se déplace de

salle en salle. Cela pourrait changer les choses ». **PEM33** : « les principaux vous casent dans des tranches horaires situées en fin d'après-midi, au moment où les élèves sont complètement lessivés par une journée continue qui débute à huit heures. Il arrive que des collègues vous interpellent pour vous signaler la gêne que vous occasionnez et que leurs élèves ne peuvent se concentrer. Vous ne pouvez pas faire chanter toute une classe en sourdine quand même, et c'est pourquoi je vous ai dit que je ne fais plus que de la théorie musicale... les cours devraient se dérouler dans une salle spécialisée équipée d'instruments. Le manque d'instruments de musique est un grand problème qui handicape l'éducation musicale au Sénégal. Comment peut-on enseigner la musique sans en jouer ? C'est difficile d'acquérir un instrument, car on en trouve peu et qui coûtent cher. Quand je demande à mes élèves d'acheter l'instrument le moins cher qu'est la flûte à bec, seul un tout petit nombre parmi eux parviennent à en acheter, et pour être équitable avec eux en les mettant tous sur le même pied d'égalité, je renonce à ces cours de pratique musicale. ». **PEM 63** : « c'est vrai que traditionnellement, ce sont les griots qui étaient musiciens, et il y a jusqu'à présent des parents d'élèves qui pensent ainsi. Une consœur nous a raconté qu'un parent d'élève lui a dit qu'il interdisait à son enfant de suivre ses cours parce qu'eux n'étaient pas des griots et qu'il était n'acceptait même pas que l'on écoute de la musique chez lui et qu'il était pieux. Donc il faut faire attention et expliquer à tout le monde ce que c'est que réellement l'éducation musicale ». **PEM64** : « ... nous avons vraiment d'énormes difficultés, les salles ne sont pas adaptées au cours de musique, voyez-vous. Le grand problème, c'est la disponibilité des instruments de musique, voyez-vous, mais quand on n'a pas d'instrument de musique, comment on peut être un bon instrumentiste ? C'est comme dans le football, quand on n'a pas de ballon, on ne peut pas être un bon joueur. Voilà, il faut nécessairement avoir la possibilité d'avoir des instruments de musique, voyez-vous. S'il n'y a qu'un instrument pour 90 élèves, comment les intéresser à cet instrument ? ».

Il est apparu au vu des différentes catégories, qu'il y a une corrélation de cause à effet entre celles-ci. En effet l'accueil réservé à l'éducation musicale par les élèves et leur manque de motivation à l'égard de cette matière, ainsi que l'absence de pratique musicale dans les cours, n'est dû qu'aux mauvaises conditions dans lesquelles cette matière s'enseigne. A commencer par l'institution chargée de la formation des professeurs d'éducation musicale qu'est l'ENA, qui est en dans un état de dégradation continue, en pente descendante. Car elle est de en plus dépourvue aussi bien en ressources humaines, surtout des formateurs chevronnés et de haut niveau, qu'en infrastructures de qualité. Et c'est parce que le ministère de la Culture la néglige de plus en plus, ce qui a induit une baisse de la qualité des compétences professionnelles des

professeurs d'éducation musicale (exemples donnés par les interviewés de professeurs ne sachant pas bien chanter et déchiffrer, et ayant le niveau de l'initiation pour le piano. A cela s'ajoute qu'au niveau des écoles, ils ne trouvent rien qui leur permet d'illustrer leurs cours afin de motiver leurs élèves qui ont des représentations des cours d'éducation musicale diamétralement opposées aux leurs. Ils ont donc du mal à s'intégrer harmonieusement dans le moule du système éducatif sénégalais. Et certains des professeurs émettent des craintes quant à l'avenir de cette matière qui commence à être supprimée (le chant) des examens de fin du cycle primaire.

THEME 3 : les identités professionnelles des professeurs d'éducation musicale et perspectives pour la discipline, choix du métier, rôle et statut dans l'école sénégalaise et sens à donner aux cours, modernisation des enseignements-apprentissages, informatique musicale, métissage et symbiose de différentes musiques à enseigner et éducation musicale de la maternelle à l'université.

Ce troisième thème ne concerne que les professeurs d'éducation musicale, pour l'option d'enseigner l'éducation musicale : sur les 62 interviewés, 32 l'ont choisi par vocation et passion de la musique, 9 par hasard parmi plusieurs concours d'entrée dans la fonction publique sénégalaise ou pour avancer dans la hiérarchie des fonctionnaires, 15 pour les deux cas et 1 n'a pas répondu à cette question. Parmi tous ceux-ci, 9 avaient déjà entamé d'autres études universitaires avant de se présenter au concours, 10 étaient déjà en fonction comme instituteurs et ont réussi le concours professionnel de recrutement d'élèves-professeurs.

CATEGORIES	PROFESSEURS
1. Absence de l'éducation musicale dans tous les cycles	115 fois
2. Revoir statut et hiérarchie des professeurs	29 fois
3. Manque d'instruments et de moyens didactiques	145 fois
4. Déficit de salles	56 fois
5. Effectifs pléthoriques	29 fois
6. Absence d'inspection	70 fois
7. Formation au rabais	82 fois
8. Déclin ENA	143 fois
9. Foyers sans instruments de musique	145 fois
10. Chanter, créer chorales et clubs	62 fois
11. Informatique musicale	87 fois

12. Programme	119 fois
13. Transcription	67 fois
14. Collaboration avec les musiciens professionnels	70 fois

Il est à noter l'absence de l'éducation musicale dans tous les cycles du système éducatif sénégalais : elle est cantonnée aux classes de sixième à la troisième des collèges, sans déboucher sur un baccalauréat musical qui permettrait la continuité de l'éducation musicale dans les universités. Il n'existe pas d'équivalence des diplômes délivrés par le Ministère de la Culture avec ceux des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur.

Il serait judicieux de revoir les statuts et la hiérarchie des professeurs d'éducation musicale qui sont peu nombreux. Certains soulignent que l'éducation musicale est une matière interdisciplinaire.

Il y a un manque total d'instruments de musique et de moyens didactiques qui ampute l'éducation musicale de sa partie pratique musicale.

Les écoles font face à un déficit de salles de cours, donc pas de salles de musique qui existaient avant dans les lycées publics et qu'on ne retrouve actuellement que dans certaines écoles privées qui valorisent mieux l'éducation musicale (surtout dans le privé catholique).

Partout au Sénégal, on se retrouve avec des classes avec des effectifs pléthoriques (une centaine d'élèves ou plus) et des problèmes d'indiscipline se posent fréquemment.

L'éducation musicale est la seule discipline scolaire, avec l'éducation plastique, qui ne disposent pas d'inspecteurs attitrés, ni de cellules pédagogiques ou de formation continue en pédagogie et didactique, ce qui fait que chaque professeur d'éducation musicale peut rester dans son coin et faire son travail comme il l'entend, n'a de compte à rendre à personne sur sa pratique pédagogique et n'est contrôlé que par sa conscience professionnelle.

Pour les catégories 7 et 8, les citations des professeurs et élèves-professeurs d'éducation musicale qui suivent sont très édifiantes.

CITATIONS DE PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE SUR LA FORMATION DE L'ENA.

PEM 4 : « *Il faut signaler qu'il y a d'autres problèmes dont le premier est celui de la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. Au niveau de l'Ecole Nationale des Arts (ENA), la formation qui y est dispensée laisse à désirer et il n'existe pas de formation continue, ni de cellules pédagogiques pour faire échanger des confrères sur leurs pratiques... Aussi bien dans les contenus que dans la pratique. A l'ENA, la théorie qu'on y apprend peut se faire très rapidement, pourquoi lui accorder la primauté sur la pratique ? ... Alors que même à l'ENA, 90% des cours sont théoriques sauf quelques cours de piano et c'est seulement depuis quelques années qu'on laisse aux étudiants le choix d'un autre instrument. D'où la nécessité de créer un lien, qui n'existe pas encore entre le ministère de l'Education qui recrute les professeurs et celui de la Culture qui les forme. Le problème peut être résolu si le ministère de l'Education soumet un cahier de charges au directeur de l'ENA pour exiger un profil précis du professeur d'éducation musicale qu'il va recruter, celui-ci va revoir la formation donnée par son institution* ». **PEM 5** : « *il faut commencer avec la formation des formateurs au niveau de l'École Nationale des Arts. Parce que c'est une école pratiquement qui est dépourvue de tout. C'est une école qui est logée dans un bâtiment à usage d'habitation, qui ne répond pas aux normes d'une école nationale des arts. Pour y faire la dictée musicale c'est tout un problème, quand une voiture passe, il faut suspendre puis recommencer.*

L'autre aspect également au niveau de l'ENA est qu'il n'y a pas assez de professeurs titulaires. Les gens ont recours aux vacataires alors que des professeurs pourraient être affectés à l'ENA une fois la formation terminée, ou bien une fois une expérience acquise sur le terrain ». **PEM 6** : « *A l'ENA le côté théorique est plus privilégié, et le peu de pratique que j'ai eu, c'est plus en autodidacte. On a toujours déploré le manque de professeurs d'instruments et ces mêmes instruments de musique font cruellement défaut* ». **PEM 7** : « *Les contenus qu'on enseigne nous été fournis lors de notre formation, mais c'est un peu vague et sur le terrain, c'est au professeur d'habiller ces contenus par lui-même et ne pas se contenter uniquement de théorie, mais de jouer de la musique. C'est pourquoi au niveau de la formation, il y a une nouvelle unité de valeur, le DAMI (Dossier Artistique Musical Individuel) qui se fait à partir de la troisième année et qui consiste à réécrire, adapter un morceau de musique qu'on joue devant le jury* ». **PEM 8** : « *Le programme est adapté, mais c'est au professeur de faire des recherches aussi bien pendant sa formation, qu'au cours de toute sa carrière et de mettre à profit son expérience pour dispenser un enseignement de*

qualité ». **PEM 10** : « Mais franchement, la formation des professeurs ne permet pas de répondre à l'attente des élèves et il y a beaucoup de lacunes ». **PEM 11** : « Satisfait ? Je ne dirais pas, mais j'ai pu acquérir le bagage nécessaire pour enseigner. Je ne suis pas satisfait de ma formation car l'ENA manque de moyens dont particulièrement des instruments de musique. Il n'y avait qu'un seul piano pour toute ma classe et il était impossible de travailler sérieusement son instrument. Mais on a dû faire tant bien que mal pour réussir les examens ». **PEM 12** : « ... et si je remonte à la formation même, les élèves-professeurs qui sont recrutés avec le baccalauréat et doivent faire quatre années avant leur sortie, ne sont pas formés par des professeurs de l'enseignement du supérieur mais par des professeurs d'éducation musicale comme eux. Les élèves-professeurs reçoivent une formation au rabais et les autorités administratives doivent revoir le fonctionnement de l'ENA. Il y a parfois des sortants qui ne maîtrisent même pas le jeu du piano. Pour la pédagogie, les cours ne débutent qu'à partir de la troisième année et ils sont dispensés par un inspecteur de l'enseignement élémentaire, alors que la pédagogie musicale est spécifique. Le système est à revoir entièrement d'amont en aval. Ensuite, le diplôme délivré par l'ENA qui est l'équivalent d'un master 1 n'est pas reconnu par l'université, ce qui ferme les portes à la poursuite d'une carrière universitaire... Nous sommes restés au même point depuis l'indépendance nationale ; il n'y a pas d'évolution dans le domaine de l'éducation musicale. Toute la formation se fait à base de ce que nous ont légué les français, alors que nous avons nos propres réalités culturelles. Un de nos formateurs nous disait qu'il était temps d'innover et de jouer par exemple des morceaux de Samba Diabaré Samb (célèbre joueur de luth) au piano. Il reste un énorme travail à faire pour la transcription de nos musiques. Il faut d'abord s'enraciner avant de s'ouvrir ; au lieu d'étudier des musiques qui ne nous parlent pas tout de suite et qu'il faut du temps pour s'y habituer... Je crois que l'établissement de formation qu'est l'ENA doit être réhabilité en commençant par les locaux qui l'abritent et qui ne sont pas adaptés car étant à usage d'habitation. Ensuite le recrutement des élèves-professeurs est à revoir, ainsi que celui des formateurs qui devraient être titulaires au moins d'un master 2. Il faudrait aussi équiper l'ENA en instruments de musique suffisants pour les apprentissages et en matériel musical, pour la formation soit de qualité... Bien sûr qu'on ne peut pas rester à la marge de la marche du monde et il est temps d'intégrer cette nouvelle donne dans la formation d'abord à l'ENA, puis dans les cours d'éducation musicale. En 2008-2009, nous avons suivi un cours de MAO, mais ça s'est arrêté cette année-là. Actuellement la musique va de pair avec l'informatique. Il existe maintenant plusieurs logiciels musicaux qui aident à l'apprentissage de la musique ». **PEM 20** : « ... mais je trouve que la formation des élèves-

professeurs n'est conforme à la réalité de l'enseignement à donner sur le terrain. Il faut par exemple se tenir au courant des goûts musicaux des élèves ». **PEM 21** : « Il y a une grande différence entre la passion des élèves pour la musique et l'intérêt qu'ils portent à l'éducation musicale. Et de par notre formation à l'ENA, on n'arrive pas à répondre à leurs attentes du point de vue musical ». **PEM 22** : « D'abord revoir la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. Il y a un déficit de formateurs à l'ENA ». **PEM 23** : « C'est vrai que la formation des élèves-professeurs est axée sur la musique classique européenne qui est complètement inconnue de ces derniers eux-mêmes, à plus forte raison des élèves sénégalais. Et c'est au professeur d'adapter son enseignement aux réalités culturelles de notre pays et au milieu où vivent les élèves, tout en y incluant d'autres musiques venant d'ailleurs.... Il faut souligner aussi la formation donnée à l'ENA n'est pas en phase avec les réalités du terrain. Il faudrait revoir aussi bien les contenus de la formation que le recrutement des formateurs qui devraient avoir au moins le master2... D'abord revoir la formation à l'ENA qui devrait intégrer le système Licence Master Doctorat qu'ont adopté les universités sénégalaises qui l'appliquent désormais. Appliquer officiellement un programme d'éducation musicale avec des manuels et des salles dotées du matériel didactique nécessaire ». **PEM 25** : «... on avait marqué dans notre emploi du temps un cours d'informatique qui n'a jamais eu lieu. Et pourtant ça aurait permis aux sortants de l'ENA d'être au top niveau. Certains comme moi ont dû payer de leurs poches des cours d'informatique pour ne pas être laissés en rade par les élèves ». **PEM 26** : « Ces cours sont une nouveauté pour eux, et c'est aux professeurs de dissiper cette incompréhension. Et c'est là qu'intervient la formation des professeurs d'éducation musicale qui doivent être imaginatifs et créateurs. Et c'est un rôle qui incombe à l'Etat à travers l'ENA, qui doit les préparer à adapter les enseignements- apprentissages à leur contexte socioculturel. Les bases de l'enseignement de la musique sont universelles et peuvent aider à théoriser une culture musicale. Et c'est à partir de ces bases qu'on peut inclure les musiques locales traditionnelles et modernes et doter les professeurs d'outils pédagogiques et didactiques leur permettant de répondre à l'attente des élèves ».

PEM 27 : « Il faudrait remonter à la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale même dans laquelle la pratique instrumentale est trop limitée. C'est le piano qui est l'instrument principal enseigné et il faut reconnaître que le niveau est celui de l'initiation. Donc c'est au niveau de la maîtrise des instruments que le bât blesse. Il faut reconnaître que le temps de formation de quatre ans ne permet pas une totale maîtrise de la pratique instrumentale. Ce n'est qu'au plan de la théorie musicale que le niveau est bon ».

PEM 28 : «...à notre époque, on avait à notre disposition des pianos et de bons professeurs étrangers, mais le seul inconvénient est que parmi eux il y avait des russes qui ne parlaient pas français et ne pouvaient expliquer clairement leurs méthodes pédagogiques. Mais actuellement, il y a une grande pénurie d'instruments à l'ENA et les élèves-professeurs n'ont pas les moyens de travailler convenablement leurs instruments. Et la sélection pour le recrutement était plus sévère, ce qui n'est plus le cas maintenant. En plus de l'écrit, on devrait prendre en compte d'autres critères pour sélectionner les candidats à former, en se basant par exemple sur l'aptitude à bien chanter. Dans notre promotion, certains n'ont jamais pu maîtriser le solfège et chantaient toujours faux jusqu'à leur sortie. Le moins que l'on puisse exiger d'un professeur d'éducation musicale est de savoir bien chanter ».

PEM 29 : « il m'a fallu beaucoup d'efforts pour maîtriser mes classes. Et mes cours de psychopédagogie à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) m'ont beaucoup aidé dans ce sens... L'éducation sénégalaise elle-même est généralement en décadence. On doit revoir les programmes enseignés et les adapter au contexte sénégalais ; pour l'éducation musicale, on doit former les professeurs à la direction de chorale, à la maîtrise des instruments traditionnels entre autres. Ils doivent avoir une bonne culture générale pour pouvoir parler aux élèves de leur propre patrimoine culturel et les informer de tout ce qui se passe dans le monde sur le plan culturel ». **PEM 34** : « Mais même s'il y a ce qu'il faut comme matériel, les professeurs ne sont pas très à l'aise pour adapter leurs enseignements. Je suis en même temps formateur des élèves-professeurs à l'Ecole Nationale des Arts, mais normalement il m'aurait fallu un diplôme de troisième cycle pour enseigner dans le supérieur, mais ce cursus n'existe pas au Sénégal. Ce qui explique qu'on recrute comme formateurs, des professeurs d'éducation musicale qui ont de l'expérience. Il est nécessaire de créer un troisième cycle, ainsi que l'inspection d'éducation musicale. C'est la seule discipline scolaire qui n'a pas d'inspecteur... mais ce serait d'abord nous les professeurs qui doivent être formés à la musique assistée par ordinateur. C'est un module à intégrer dans la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale ». **PEM 35** : « La formation ne permet pas au professeur de bien asseoir sa pratique pédagogique et là se trouve le maillon faible de cette discipline. C'est une formation qui laisse à désirer, qui est toujours décriée mais sans apporter de changement. D'abord elle n'est pas en adéquation avec notre culture, parce qu'à l'Ecole Nationale des Arts (ENA), les modules de formation sont basés uniquement sur la musique classique européenne et un peu américaine. Et en ce qui concerne notre culture musicale, le professeur n'est nullement outillé pour l'enseigner. La première réforme à envisager est celle des contenus pédagogiques de la formation des élèves-professeurs. Ensuite loger l'ENA dans

des locaux dignes de ce nom, et l'équiper de matériel didactique en nombre suffisant, ce qui fait défaut actuellement où on n'y trouve même pas un seul piano bien accordé. La volonté politique manque dans le sens de la promotion de l'éducation artistique... C'est une bonne solution aux problèmes de moyens didactiques auxquels est confrontée l'éducation musicale. Mais il y a l'obstacle de la maîtrise de l'outil informatique par les professeurs, avant qu'ils ne puissent utiliser la musique assistée par ordinateur dans leurs cours. Il faut avouer que les élèves sont actuellement plus à l'aise avec ces outils numériques que leurs professeurs. Les TIC sont indispensables à tout enseignement qui se veut en phase avec l'époque actuelle. Des cours d'informatique musicale avaient été initiés à l'ENA, mais ont été vite abandonnés faute de financement. Et j'ai payé de ma propre poche des cours d'informatique ».

PEM 36 : *« Il faudrait aussi qu'à l'ENA, on mette l'accent sur le volet pédagogique de la formation des élèves-professeurs, pour qu'ils puissent participer aux débats pédagogiques actuels et être considérés comme des éducateurs à l'instar de leurs collègues. Il ne faut pas accepter de se ou d'être marginalisés... C'est important d'utiliser ces TIC dans les cours, mais il faudrait que les professeurs soient formés à l'informatique et à la musique assistée par ordinateur. Ça nécessite aussi que le matériel informatique soit disponible dans les écoles qui doivent être électrifiées et connectées à Internet. L'utilisation des TIC pourrait faciliter l'enseignement de cette matière, mais il faut un minimum de matériel et de formation. Certains aussi ont peur de l'évolution de la technologie, et pour preuve, quand j'étais à Bandafassy, j'avais un rendez-vous médical à Dakar, et comme le collège est bien équipé en ordinateurs, vidéoprojecteur avec un grand écran qui fonctionnent à l'énergie solaire, j'ai proposé au principal de faire mon cours à distance par vidéoconférence, mais il n'en a pas voulu. Donc en plus du matériel, il faut vaincre l'ignorance ou la réticence que beaucoup d'enseignants ont encore par rapport aux avancées technologiques qui peuvent pourtant les aider à faire face aux nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement dans les écoles ».* **PEM 37 :** *« Néanmoins l'éducation musicale n'est pas soutenue par les autorités de ce pays et pourtant la musique est une filière qui peut créer de nouveaux emplois, mais nos dirigeants politiques sont myopes sur le plan artistique. J'ai suivi une émission télévisée à laquelle participaient le conseiller culturel du ministre de la Culture et le chargé de la culture à la mairie de Dakar. Mais ils étaient incapables de répondre à une question portant sur l'offre de formation en musique à l'ENA. Alors que cette institution de formation manque aussi bien de moyens humains que matériels. Elle n'a même pas de locaux adaptés et c'est nous les sortants qui font des vacances là-bas. Et il n'y a pas pour le moment une politique culturelle mise en place pour améliorer les choses ».* **PEM 38 :** *« la formation est basée sur*

la musique classique européenne qui est inconnue au départ des professeurs eux-mêmes et à plus forte raison des élèves. J'ai été nommé récemment dans une commission chargée de réactualiser le programme et d'y introduire la culture sénégalaise et africaine. Parce que l'éducation musicale sénégalaise est héritée de la colonisation française et ce n'est pas du tout évident de la changer du jour au lendemain. Il n'est pas dit aussi que le cours d'éducation musicale doit se transformer en une séance de hit-parade de la semaine. Il faudra donc théoriser nos musiques sénégalaises et africaines pour qu'on puisse les étudier en les écrivant et en les lisant... que les effectifs de professeurs d'éducation musicale soient augmentés et leur formation améliorée, car le niveau baisse de plus en plus et il y a nécessité d'une formation continue ». **PEM 39** : « Nous avons eu la chance d'avoir suivi des cours d'informatique musicale lors de notre formation à l'ENA. Et par le biais de l'association des professeurs d'éducation musicale, on pourrait initier une formation aux TIC à ceux qui ne les maîtrisent pas encore. Et ce serait un plus pour l'éducation musicale qui doit être soutenue par les responsables de l'école sénégalaise ». **PEM 40** : « Le fond du problème est l'inadéquation entre la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale et la pratique sur le terrain. Au conservatoire, l'instrument de base pour la formation est le piano que l'on ne trouve pas dans les établissements scolaires. Les professeurs travaillent sans support pédagogique, se contentent des moyens du bord et sont confrontés à d'énormes difficultés ». **PEM 41** : « C'est un problème pointu qui existe, car les professeurs d'éducation musicale n'ont aucun manuel, ni programme officiel mis à leur disposition lorsqu'ils sortent du Conservatoire. Ils ne se basent que sur les leçons apprises lors de leur formation pour délivrer leurs cours. Normalement les professeurs devraient enseigner non seulement la théorie musicale, mais faire un peu de pratique musicale. Mais faute d'instrument de musique, ils ne peuvent faire entendre des sons aux élèves, ni les accompagner pour chanter avec justesse. Nous sommes formés à jouer du piano, mais impossible d'en trouver dans les écoles... Il y a une méconnaissance avérée de cette matière de la part des autorités chargées de gérer l'éducation. Il faudra revoir toute l'organisation de cet enseignement pour le revaloriser depuis la formation des élèves-professeurs jusqu'aux cours en classe. Il risque de se poser aussi le problème de la relève des professeurs partant à la retraite ». **PEM 44** : « Je dirais qu'il y a exceptionnellement des confrères qui ne maîtrisent pas bien la pratique et en plus il n'y a aucun moyen didactique pour l'éducation musicale dans les écoles. On est obligé de demander aux élèves d'acheter des flûtes à bec qui ne coûtent pas cher (environ 1500 fcfa) pour pouvoir faire de la pratique. Sinon beaucoup de confrères ne font que de la théorie musicale et n'arrivent pas à motiver les élèves, alors que la pratique est partie intégrante de

la musique. A la formation on nous initie au piano et à la flûte à bec, mais certains confrères ont des difficultés pour en jouer et renoncent ainsi à la pratique musicale et certains ne songent même pas à chanter avec leurs élèves... Désormais la flûte à bec fait partie des modules de formation des élèves-professeurs et comme ça s'ils ne disposent pas de clavier ou de guitare dans leurs futurs établissements, ils pourront jouer de la flûte avec leurs élèves ».

PEM 46 : « La première chose à faire est de bien préparer les élèves-professeurs à la pratique instrumentale. Un élève-professeur de quatrième année qui préparait son examen de sortie, était venu me voir pour que je lui prête mon clavier. Mais il arrivait à peine à jouer un morceau de la « Méthode Rose » qui est la base de l'initiation au piano en première année ; ce qui est inadmissible pour quelqu'un qui doit donner des cours d'éducation musicale. Il m'a donné comme raison de cette lacune, le fait qu'ils ne disposaient que d'un seul piano pour travailler à l'Ecole Nationale des Arts. Il est impérieux de résoudre cette pénurie de matériel didactique au niveau de l'institution chargée de la formation. Alors que le professeur d'éducation musicale devrait être en mesure d'accompagner les chants des élèves, cette formation se dégrade de plus en plus ».

PEM 48 : «... notre promotion n'a pas fait d'informatique musicale, mais certains parmi ceux qui nous ont précédés ont eu la chance de faire un module de musique assistée par ordinateur. L'utilisation des TIC en éducation musicale est à renforcer, développer et consolider pour que cette matière puisse être au diapason du développement du monde... Les professeurs d'éducation musicale réfléchissent sur un programme officiel, ainsi que sur une réforme de la formation des élèves-professeurs, que leurs diplômes soient équivalents à ceux de l'université, comme ceux de la Faculté des Sciences de l'Education et de la Formation. Ce qui prolongerait l'éducation musicale dans l'enseignement supérieur et permettrait de passer de la hiérarchie A3 à A1. Il existe même des essais de création de master d'art et de culture dans les universités de Saint-Louis, de Dakar et à l'Institut Supérieur des Arts et des Cultures (ISAC). Si tout cela aboutit, ce serait un avancement pour cette matière qui ne doit plus être qualifiée de facultative et nécessite une réforme en profondeur sur tous les plans ».

PEM 49 : « En ce qui concerne notre formation, elle a été bonne car outre les frères KETE, nous avons des formateurs russes, belges. Nous avons beaucoup de modules et devons réfléchir de façon critique sur notre formation et proposer des améliorations. Ce qu'il faudrait c'est moderniser cette formation en y incluant l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) etc. Mais il faudra articuler ces modules de formation aux finalités et objectifs du terrain, mais c'est leur application qui reste difficile... Effectivement il se pose un problème d'anachronisme dans certains programmes pour ce qui concerne les contenus enseignés.

Parce qu'il faut voir qu'au fil du temps une matière doit évoluer, car les générations changent ainsi que les genres musicaux. Le programme qu'on enseigne est calqué sur le programme français et basé sur la musique classique écrite. Alors que notre musique est de tradition orale, mais on doit l'inclure dans notre enseignement. Ce qui exige la modernisation et l'adaptation à notre contexte de nos programmes qui doivent suivre la mouvance des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Maintenant des compositeurs autodidactes arrivent à créer à partir du numérique sans savoir jouer d'un instrument de musique. Il y a un décalage entre ce qu'on enseigne à l'école et ce que vivent réellement les jeunes en matière de musique. Il est extrêmement difficile de les convaincre uniquement par le discours théorique du professeur. C'est aux pouvoirs publics d'initier de profondes réformes et de les accompagner de moyens conséquents, en commençant par l'ENA qui est chargée de la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. En ce moment ces derniers dépendent du ministère de la Culture qui les forme pour ensuite les mettre à la disposition du ministère de l'Education qui les emploie sur le terrain. Il faudrait une meilleure coordination entre ces deux ministères pour une meilleure efficacité de l'éducation musicale... Je pense qu'on pourrait mieux intéresser les élèves par ce biais et je l'ai souligné dans mon mémoire de sortie qui portait sur la Musique Assistée par Ordinateur (MAO). J'ai proposé d'inclure ce module dans la formation des élèves-professeurs, l'ENA l'a arrêté après l'avoir débuté faute de moyens. Avec les didacticiels qui existent aujourd'hui, on pourrait initier facilement les élèves à la pratique musicale. Ce serait une solution possible aux nombreux problèmes de moyens auxquels l'éducation musicale se trouve confrontée ».

PEM 52 : *«...et j'ai beaucoup appris pendant les quatre années qu'ont duré cette formation, avec des cours sur l'histoire des institutions culturelles du Sénégal, de solfège, de piano, de psychopédagogie pour savoir comment gérer une classe, travailler avec un groupe etc. ».*

PEM 53 : *« Le problème est que les autorités qui gèrent l'éducation nationale ne connaissent pas grand-chose de cette matière. Au niveau de l'institution de formation qu'est l'Ecole Nationale des Arts (ENA), des problèmes pédagogiques et didactiques restent à résoudre... L'ENA ne joue aucun rôle dans le perfectionnement de la musique sénégalaise, alors qu'elle devrait aider à développer les dons de ces autodidactes. Les jeunes voulant devenir musiciens préfèrent apprendre dans le tas, parce qu'ils ne considèrent pas les formateurs qui y officient comme des musiciens professionnels. Donc il y a de profondes difficultés de formation à la musique qu'il faut surmonter.... Les études musicales au Sénégal s'arrêtent au diplôme des professeurs d'éducation musicale qui est égal à bac+4. Il faudrait leur permettre d'aller jusqu'au doctorat comme dans les pays occidentaux... Tenir compte aussi de l'environnement*

musical des élèves et de leur culture. Il manque aussi du matériel didactique permettant au professeur d'accomplir correctement son cours. Il faut des réformes depuis la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale à l'ENA jusqu'au programme enseigné dans les écoles. Créer des filières pour les enseignements artistiques dans les universités et préparer la relève des formateurs qui donnent des vacances même après la retraite par manque de personnel ». **PEM 54** : « Les cours théoriques ennuyaient vraiment les élèves et on a dû changer de système au fil des ans, en faisant entrer la musique dans les classes. L'enseignement de la flûte à bec est littéralement instauré comme module dans la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale... Pour le supérieur, il devrait y avoir une possibilité de continuer des études de troisième cycle pour les élèves-professeurs qui sortent d'ici avec un master professionnel. Mais dans ce cas il faudrait préparer la formation des enseignants de cette faculté à mettre en place... C'est vrai qu'il faut une symbiose de musiques dans les cours et des élèves-professeurs font des mémoires de sortie sur des musiciens locaux dont ils transcrivent et jouent les morceaux et ils sont invités lors de la soutenance de ces mémoires. On tient compte de tout ça et la nouvelle génération des professeurs d'éducation musicale pourra changer les contenus des cours... Ici à l'ENA, nous avons prévu de travailler avec les TIC et avons aménagé une salle d'informatique où les étudiants s'initient à la musique assistée par ordinateur. C'est vrai que nous n'avons pas beaucoup d'ordinateurs, mais on compte renforcer le parc et nous sommes là-dessus et espérons que dans les prochaines années cette innovation sera généralisée à toutes les formations que nous dispensons ici ». **PEM 55** : « Dans tout le Sénégal, il n'existe pas d'institution d'enseignement de la musique autre que l'Ecole Nationale des Arts (ENA), ce que j'ai déploré lors d'un passage à la télé où je demandais à ce que l'Etat crée des démembrements de l'ENA au niveau de toutes les régions où on retrouve des centres culturels qui pourraient être équipés et faire appel aux professeurs d'éducation musicale pour y donner des cours de musique. Car il y a actuellement une forte demande des jeunes qui veulent faire de la musique mais l'offre ne suit pas et c'est vraiment désolant... Il faut dire qu'entre ce que nous apprenons là-bas et ce que nous trouvons dans les écoles, il y a une différence. Il y a à l'ENA un déficit incroyable de matériel didactique pour bien s'exercer aux instruments tels le piano et la guitare et ses locaux ne sont même pas appropriés. Il faudra construire une école digne du nom pour bien former les professeurs, qui devront acquérir des compétences utiles dans leurs cours. Il y a aussi un déficit de formateurs au niveau supérieur où il y a un vide total quant à cette matière qui pourrait créer de nouveaux emplois, mais je crains pour son avenir qui peut être hypothéqué ». **PEM 56** : « La musique est universelle dans sa partie

scientifique, la formation est bonne mais trop courte quand on sait que pour maîtriser le solfège, il faut sept ans, alors que les élèves-professeurs ne sont formés que sur quatre ans. Il y a aussi le problème d'accessibilité des instruments de musique tel que le piano ».

PEM 57 : «Les élèves-professeurs sont laissés à eux-mêmes, ils ne sont pas préparés par leur formation à affronter les élèves, ça manque. S'ils pouvaient avoir une augmentation dans les années de formation pour exercer dans les collèges et lycées, ça leur ferait du bien. On les parachute dans les établissements à leur sortie de l'ENA sans stage de préparation...Ce que j'ai l'habitude de dire, c'est qu'il faut valoriser le cours. Le cours, ce n'est pas uniquement de la théorie, mais on se rend compte que nos professeurs actuellement ont une carence, surtout dans la pratique, il faut faire l'ENA pour le savoir ». **PEM 59 :** « On n'informe pas les élèves sur ce qui concerne les domaines artistiques. Ils ignorent même les formations de l'ENA. Au fond, l'éducation musicale n'est pas classée au même rang que les autres disciplines. C'est nous qui formions la quinzième promotion des professeurs d'éducation musicale qui avons initié la rédaction d'un mémoire de fin d'études à l'instar de tous les autres étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Dakar. Ce qui a montré que nous avions le même niveau que les élèves-professeurs des autres disciplines...C'est une bonne idée, mais c'est un travail à faire d'abord à la formation des élèves-professeurs. Car parmi eux certains font leurs DAMI et mémoires sur des musiciens locaux en soulignant l'impact qu'ils ont sur la société. Je transcris souvent pour eux les œuvres qu'ils ont choisies et ils ont les partitions et les textes de ces chansons qu'ils doivent pouvoir utiliser en classe. Reste peut être à étoffer le répertoire et l'éditer pour le mettre à la disposition de tous les professeurs d'éducation musicale. On n'est pas obligé de se cantonner uniquement à des œuvres étrangères, mais on doit les associer à celles de notre patrimoine culturel. Il est nécessaire d'adapter et de moderniser les contenus de notre enseignement pour mieux intéresser les élèves aux cours d'éducation musicale. Il faudrait collaborer avec les musiciens confirmés qui n'ont pas une formation académique et tout le monde y gagnerait car nous sommes complémentaires. Mais c'est un travail non négligeable qu'il faut accomplir... Personnellement, c'est mon rêve et je suis dans l'informatique musicale depuis longtemps et j'essaie de l'appliquer aux cours de technique vocale des élèves-professeurs. Actuellement les jeunes professeurs sont en mesure de s'approprier ces nouveaux outils didactiques. Mais il faut qu'il y ait la volonté politique de doter les écoles de matériel informatique suffisant et de former les formateurs ».

PEM 60 :«... Et certains professeurs sont bloqués quand il s'agit de jouer d'un instrument ou de chanter en classe. Donc il faut revaloriser cet enseignement en le réformant de fond en comble... Ce serait un plus, mais il se trouve que les professeurs sont formés à la musique

classique, les musiques traditionnelle et populaire sénégalaises sont occultées parce que non transcrites. Pour que la musique sénégalaise soit enseignée dans les classes, les professionnels de cette musique doivent faire des efforts de recherche pour la transcrire. Ce n'est que comme ça qu'on parviendra à adapter l'éducation musicale aux réalités socioculturelles sénégalaises. Parce qu'étudier l'histoire de la musique étrangère sans mentionner celle de notre pays, ne participe pas au développement culturel de celui-ci. Donc il faut confectionner des programmes avec la participation de musiciens confirmés pour une éducation musicale sénégalaise, mais comportant un volet international ». **PEM 61** : « Je crois que c'est là où le bât blesse. Il faut dire que même au niveau de la formation des élèves-professeurs, cet établissement-là (ENA) aujourd'hui souffre, au point de vue pédagogique, au point de vue personnels, et même au point de vue orientation. Ce qui fait que quand on descend sur le terrain, il faut s'attendre à des difficultés beaucoup plus ardues... c'est pourquoi j'ai parlé tout de suite de la modernisation des instruments et de comment il faut faire pour apprendre la musique. Tout ce qui peut faire avancer l'homme dans le cadre de la connaissance est utile, il faut l'utiliser. On peut prendre les nouvelles technologies actuelles, voir ce qui peut nous aider à développer notre système éducatif ; ça pourra nous permettre en tout cas de voir qu'on peut avancer dans certains domaines. Mais seulement il y a une discrimination à ce niveau-là. Parce que ceux qui ont les moyens d'acheter leurs instruments, tels qu'ordinateurs, smartphones, etc., et d'être connectés à l'Internet, c'est une minorité, or cette minorité-là ne pourra pas quand même faire l'essentiel. C'est pourquoi moi j'ai toujours dit dans ce cadre-là que les écoles de formation puissent en disposer et que les professeurs maintenant qui vont descendre sur le terrain puissent en disposer et les utiliser avec leurs élèves. Ça, ça serait la bonne chose ». **PEM 63** : « Lors d'une réunion des professeurs d'éducation musicale, on a envisagé d'enseigner l'histoire de la musique de notre pays, parler des musiciens sénégalais aux élèves avant Mozart, Beethoven etc... faire des leçons d'histoire de la musique sénégalaise et non de musique classique seulement comme nous on l'a appris ». **PEM 64** : « Les professeurs d'éducation musicale n'ont pas été formés aux musicales locales qui ne sont pas codifiées pour être enseignées académiquement. Et ils ne restituent que ce qu'ils ont reçu lors de leur formation. Ils sont essentiellement formés à la musique classique européenne et c'est ce qu'ils vont enseigner. De mon côté, j'essaie d'innover en prenant l'initiative de leur faire écouter du Mbalax qui est le genre musical sénégalais le plus populaire, de la musique traditionnelle et d'autres musiques étrangères pour les ouvrir au monde ».

CITATIONS D'ELEVES-PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE SUR LEUR FORMATION.

ELEVES-PROFESSEURS EN 3ème année

EPeM 1 : « *Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faudrait avant tout des locaux dignes de ce nom, c'est-à-dire que l'environnement même de l'ENA n'est pas très encourageant pour mener à bien des études. Nous disposons d'instruments vétustes, voire inexistantes. Depuis le début de notre formation, j'ai constaté une surcharge sur les emplois du temps. Beaucoup de matières devraient être enlevées au profit d'autres qui sont plus intéressantes* ».

EPeM 2 : « *Pour ce qui est de notre formation, notre souci majeur est de contribuer, de par notre profession, à la vulgarisation de l'éducation musicale... Il faut ajouter aux cours plus de contenus pour améliorer la formation des élèves-professeurs. La titularisation des professeurs à l'ENA s'inscrirait dans cette dynamique. Pour les matières pratiques (ex. piano), il faut doter l'ENA d'instruments suffisants pour une meilleure formation des élèves-professeurs* ».

EPeM 3 : « *La formation à l'École Nationale des Arts ne répond plus aux besoins. Il y a une négligence de l'État qui fait que l'École ne bénéficie pas de matériel didactique pour permettre aux étudiants de recevoir un bon enseignement pour redorer le blason de la musique. Selon moi, il faut délocaliser l'École, augmenter les instruments pour nous mettre dans de bonnes conditions* ».

EPeM 4 : « *En ce qui concerne notre formation, on constate qu'elle est bonne puisque nous sommes formés par des professeurs expérimentés. Mais il y a beaucoup de difficultés : nous ne détenons pas d'instruments en nombre suffisant ; on s'entasse dans des classes exigües ; les locaux ne sont pas adaptés. L'ENA devrait avoir sa propre faculté et être rattachée à l'Université, ce qui nous permettrait d'avoir la même carte que les autres étudiants et accéder aux services universitaires. Il faut ajouter un nombre suffisant d'instruments et valoriser la discipline* ».

EPeM 5 : « *Cependant, l'éducation musicale est reléguée au second plan dans notre cher pays. Nos autorités politiques ignorent royalement la valeur intrinsèque de cette science formidable. Les conséquences se vivent tous les jours au niveau de l'unique école de formation en arts du pays : manque de matériels didactiques, pédagogiques, absence de locaux bien construits dignes d'une École des Arts (l'État a loué un immeuble à usage d'habitation), les conditions d'étude des étudiants sont lamentables. Adapter l'éducation musicale aux innovations pédagogiques (approche par les compétences), renforcer le solfège* ».

EPeM 6 : « *Quant à notre formation à l'École Nationale des Arts, nous dirons qu'au bout de trois ans, nous acquerrons beaucoup d'expérience. Malheureusement, pour les professionnels c'est une formation tardive, car si à*

*45 ans on doit commencer à apprendre la musique, c'est sûr que ce sera compliqué, l'esprit et les articulations ne répondent plus aisément, en plus des conditions draconiennes que nous vivons à Dakar et la pression que nous subissons à l'école. On perd en outre beaucoup de temps pour cette formation, vu que ce qu'on fait en quatre ans est bien faisable en deux ans. Il faut revoir aussi les enseignements. Comme nous sommes des élèves-professeurs, les sciences de l'éducation devaient être une priorité pour nous. La musique est une science sociale, pour l'enseignant la pédagogie est capitale. Il faut également des professeurs qualifiés, un seul professeur enseigne plusieurs spécialités à la fois ». **EPEM 7** : « Notre formation, par rapport à ce qui se faisait du temps de notre cher feu président-poète Léopold Sédar Senghor, est au rabais à plusieurs niveaux. Pour le cadre, nous sommes dans une maison à deux étages louée et qui ne favorise pas l'inspiration et la liberté requises pour un "artiste-musicien".*

Du point de vue matériel, nous manquons presque de tout, même comparativement à ce qui existe au Mali.

*_ Ce qu'il faut ajouter aux cours, c'est à mon avis un renforcement des matières musicales comme la musicologie, l'ethnomusicologie. Supprimer certaines matières presque inutiles pour notre futur travail. Enlever le DAMI (dossier) et nous donner par exemple une partition de flûte pour la 3ème et 4ème année, et nous serons beaucoup plus armés, car c'est le seul instrument qui pourra être accessible une fois sur le terrain. Arrêter le DAMI où on perd deux ans juste pour une seule chanson à interpréter. Réhabiliter l'École des Arts, c'est aussi revaloriser l'éducation musicale ». **EPEM 8** : « Toutefois, la formation que nous recevons ici à l'École Nationale des Arts reste beaucoup à parfaire. Notamment sur bien des plans, à savoir sur le personnel des formateurs qui sont en nombre dérisoire. Exemple : six professeurs- formateurs permanents, le reste des formateurs sont des vacataires qui ne dispensent des cours qu'au gré de leur disponibilité. Le cadre de l'école aussi ne favorise pas des enseignements-apprentissages de qualité. Et last but not least, il y a un manque criard de matériel didactique ». **EPEM 9** : « Notre formation est bien parce qu'elle met en nous les germes qui nous permettront de poursuivre nos recherches après celle-ci. Mais elle a des limites, parce que trop générale, on acquiert des connaissances floues et pas bien assises. On nous apprend beaucoup d'instruments que nous n'allons pas maîtriser, au lieu de nous orienter selon nos aptitudes vers l'instrument qui nous convient. Les élèves-professeurs entrent à l'école sans grandes aptitudes musicales et en sortent avec un niveau acceptable en pratique et seulement moyen en théorie. Pour améliorer les cours, il faut avoir des professeurs mieux formés pour enseigner au niveau supérieur. Plus orienter les cours vers les cultures traditionnelles. Recruter de meilleurs candidats et leur donner une formation en deux*

ans en leur permettant de se spécialiser ». **EPEM 10** : « Ma formation, je la vois difficile mais très importante. Elle me plaît beaucoup, car c'est depuis le bas âge que j'ai commencé à faire la musique qui est ma passion. Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faut ajouter aux cours de la documentation, des instruments suffisants, faire beaucoup de pratique ». **EPEM 11** : « Mais la négligence des autorités à l'égard de cette matière cause d'énormes problèmes. Exemple : le ministre de la Culture ne sait même pas où se trouve l'École Nationale des Arts qui est censé former des acteurs culturels, fonctionnaires de l'État. Un cadre adéquat et des moyens matériels dignes d'une École Nationale des Arts ».

EPEM 12 : « Cependant, de façon particulière, elle n'est pas bien intégrée dans le système éducatif. Si on prend le cas de l'École Nationale des Arts, elle souffre d'un manque de moyens (instruments, personnels administratifs, professeurs ...) ».

EPEM 13 : « Pour ce qui est de notre formation, les professeurs se donnent corps et âme pour renforcer nos apprentissages et notre savoir, mais l'État ne met pas les moyens adéquats pour aider l'École (locaux et matériels). Pour qu'il y ait amélioration dans l'enseignement musical, il faut :

. Des locaux plus spacieux pour favoriser les apprentissages, à savoir une école et non une maison transformée en école.

. Augmenter le matériel didactique, plus de séances vidéos et des sorties.

. Revoir le système d'évaluation des unités de valeur qui s'avère très stressant ».

EPEM 14 : « Notre formation nous permet, après quatre années d'étude de la musique, d'enseigner cette dernière dans les écoles. Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faudrait en premier lieu revaloriser l'École Nationale des Arts, mettre les moyens pour une bonne formation. Beaucoup de professeurs sortent de l'ENA sans savoir vraiment jouer d'un instrument, chose que nous trouvons anormale. L'ENA souffre d'un manque d'instruments, d'espace et les conditions d'étude sont très difficiles ».

EPEM 15 : « L'éducation musicale dans certains pays à majorité musulmane comme le nôtre est traité en parent pauvre, la musique rime avec perversion, débauche, alcoolisme et autres maux. Lutter contre cette conception été notre motivation pour ce concours d'entrée à l'ENA (Ecole Nationale des Arts) ou la formation il faut le dire du point de vu théorique est irréprochable. C'est la pratique qui flanche avec le manque de moyens (instruments surtout de tous ordre Ex : 2 piano pour 100 élèves). Ce qui fait qu'au sortir, on a de bon théoriciens nuls en pratique. Les professeurs sont affecter dans les CEM et les lycées ou ils n'enseignent pratiquement que la théorie, ce qui fait dire aux élèves que la musique est l'art de perdre son temps à l'école. Rien mais insister sur la pratique en dotant l'école de moyens (instruments) et faire un travail de sensibilisation pour faire savoir aux masses que la musique est une science d'abord avant

d'être un art et comme tel, forme l'esprit, l'intelligence et la créativité de l'enfant ». **EPEM 16** : «... on constate que le législateur n'a pas élaboré un programme d'enseignements apprentissages. De la finalité jusqu'aux objectifs spécifiques il n'y a rien de cohérence dans la loi d'orientation pour la formation en particulier, on note un petit écart entre ce qui est fait ici et ce qu'on va enseigner après la formation ». **EPEM 17** : « La formation quant à elle, souffre de beaucoup de problèmes liés surtout au manque de matériel et à l'exiguïté des locaux. Il faudra nécessairement revoir l'opportunité d'enseigner certaines disciplines et ne point perdre de vue que l'on forme de futurs enseignants et non musiciens en tant quel ». **EPEM 18** : « Pour améliorer les enseignements à l'ENA il faut cadre plus propice et bien équipé d'instruments de musique en quantité suffisante ». **EPEM 19** : « D'ailleurs le Gouvernement Sénégalais plus particulièrement au Ministre de la culture ne connaît même pas là où se trouve (situe) l'Ecole des Arts. Acceptons et avouons cette école est bannie premièrement par les dirigeants de ce pays à part L.S. Senghor qui avait beaucoup investi pour que l'art en particulier ne soit pas seulement pour l'art mais l'art qui se développe dans toute les autres domaines ». **EPEM 20** : « Le retard qu'accuse ce domaine est d'abord d'ordre politique, car au Sénégal il n'y a pas une véritable politique culturelle digne de ce nom. La culture dont fait partie ce domaine est laissée en rade. Ensuite l'état n'assiste pas l'Ecole Nationale des Arts pour l'accomplissement de sa mission qui est celle de former des véritables cadres dans le domaine culturel. Et en plus à l'intérieur de l'école même les moyens manquent il n'y pas assez d'instruments de musique, pas assez de classes ».

ELEVES-PROFESSEURS EN QUATRIEME ANNEE

EPEM 1 : « Les cours que j'ai reçu à l'École Nationale des Arts à savoir la théorie, l'intonation, l'harmonie, l'histoire de la Musique, la pratique instrumentale etc. m'ont permis à prendre conscience de l'utilité de cette discipline. En comparaison de ce qui se fait ailleurs, je ne suis pas trop satisfait cette formation. Ma première remarque a été l'inexistante d'une École Nationale des Arts digne de ce nom. D'abord commencer à former des professeurs pour chaque matière étudiée au lieu de prendre un professeur pour trois à quatre matières en même temps. Ensuite, revoir le programme dispensé suivant les classes par exemple il y a des cours que nous pouvons anticiper dès la deuxième année comme la méthodologie de recherche et l'harmonie. Et enfin, organiser des compétitions dans les différents niveaux pour motiver et redonner l'envie de continuer et tout ceci dans une concurrence saine entre les étudiants ». **EPEM 2** : « Les cours que nous recevons lors de la formation sont riches en

*théorie, mais il en manque la pratique du fait de la presque inexistence d'un bon matériel didactique et de l'état de ceux qui existent à l'école et l'étroitesse des bâtiments qui représente l'école. Dans le domaine des études, oui puisque tous les bases de la formation sont dispensées. Ce qui manque dans ce domaine, c'est la documentation qui n'existe presque pas à l'école du côté de la musique (livres de théorie, d'histoires de musique, d'harmonie) qui devaient permettre aux étudiants de compléter leur cours par leurs propres recherches. L'amélioration de la formation rime avec un espace adéquat, un bon matériel didactique la disponibilité continue des classes, même en période de vacances, l'équipement de la bibliothèque et l'amélioration des conditions de vie sociale, des étudiants, le recrutement des professeurs titulaires pour l'école ».***EPÉM 3 :**« En ce qui concerne notre formation, elle pouvait être beaucoup plus valorisée ; en ce sens que nous devrions avoir beaucoup plus de professeurs dans les différents disciplines, beaucoup plus d'heures de travail pour être très habile avec les instruments. Mais également comme le dit le président poète Léopold Sédar Senghor : « s'enraciner avant de s'ouvrir ». Il faut démultiplier des écoles de formation et recruter beaucoup plus de professeurs d'éducation musicale, faciliter l'accès et la qualité de la formation, valoriser cette discipline dans les écoles depuis le préscolaire jusqu'à l'université, en faire une discipline obligatoire, revoir le statut des professeurs et favoriser l'accès aux diplômes de 3ième cycle ». **EPÉM 4 :**« Notre formation aussi bute sur ce manque de considération que l'état a de l'éducation musicale. De ce fait la formation n'est pas des meilleurs. La quasi-totalité des formateurs n'ont pas le niveau requis pour une pareille tâche car ils n'ont fait que quatre années de formation. En plus, l'école ne dispose pas de salles d'instruments pour l'amélioration du niveau des élèves. L'école aussi n'a pas de local pour une formation adéquate. Pour améliorer l'éducation musicale il faut :

. Un respect de la discipline par l'état, ceci aura comme résultat de mettre la discipline au même titre que les autres

. Créer une école digne de ce nom dont le local sera équipé de salles d'instruments pour l'amélioration du niveau des élèves

. Recruter suffisamment de professeur compétant

. Améliorer le contenu des cours ». **EPÉM 5 :** « Pour ce qui est de la formation, elle est de qualité moyenne du fait du manque de professeurs titulaires, des instruments obsolètes, de la moindre importance qu'accorde l'état du Sénégal aux métiers de la culture, de l'art en général. Comme on a eu à le faire dans nos rapports de fin de 1er cycle, il faut que l'état et les autorités compétentes améliorent les conditions et donnent une autre dimension à l'art en général mais particulièrement à l'EM. La musique assistée par ordinateur semble être une

des solutions qui pourrait révolutionner l'EM mais encore faut-il que les professeurs soient formés, et qu'ils aient de meilleures conditions de travail pour donner une dimension à l'EM ». **EPEM 6** : « En ce qui concerne notre formation, il reste beaucoup de choses à faire. Sur le plan pratique, les insuffisances sont notoires, les moyens font défauts à l'école et le volume horaire est insuffisant pour amener les étudiants à une maîtrise des notions de base des instruments. Il n'y a qu'un seul piano pour la seule école des arts du Sénégal et chose inadmissible dans la mesure où les étudiants ne sont pas aussi nombreux. On a un déficit de professeur, et le local de l'école devait être délocalisé dans la mesure où l'endroit n'est pas idéal. C'est difficile de se concentrer aux heures de cours surtout quand on fait dictée musicale qui demande une concentration. Pour améliorer et développer l'éducation musical il faut : Délocaliser l'école nationale des arts. Lui trouver un endroit idéal. Doter les professeurs et les étudiants de bagages suffisants pour assurer une bonne formation. Sensibiliser les parents de l'importance de cette discipline. Commencer son enseignement dès le primaire ». **EPEM 7** : « Notre formation doit être adoptée aux exigences annexes à la musique (orchestration, mise en production, manager etc.). Notre formation doit être axée davantage sur le patrimoine national pour mieux valoriser notre culture. Notre formation doit être soutenue par l'État par une mise à disposition d'un lieu adapté, d'un matériel conséquent et d'une valorisation de la profession. Il faut ajouter aux cours :

.Une mise à nombre suffisant de professeur. Des salles équipées. Un équipement en matériel conséquent. Beaucoup de plan de pédagogie pour les professeurs. Une plus grande attention aux professionnels pour leur permettre de transférer leur capital expérience à la musique ».

EPEM 8 : « Aussi il faut noter que l'école nationale des arts qui sont composé d'un vivifié de talents demeure un milieu jusqu'ici étrange à la plupart des jeunes et des intellectuels. Cette situation est aggravée par le fait que les autorités n'ont jusqu'ici mis aucune politique allant dans le sens d'une redynamisation culturelle par le promouvoir l'enseignement musicale. En tant qu'élève professeurs d'éducation artistique, il est souhaitable d'accentuer le volet pratique dans la mesure où la pratique du piano pose problème. Aussi donner une certaine visibilité de l'école pour intéresser davantage les jeunes. Pour cela tous les acteurs doivent apporter leur expertise. Les autorités, les élèves, les professeurs et les anciens, tous doivent travailler la main dans la main pour une meilleur considération de cette discipline ». **EPEM 9** : « Pour ce qui de notre formation, 4 années pour une formation ce n'est pas n'importe quoi d'autant plus que chaque année il y a de nouvelles matières ou la continuité de certaines matières dont chacune d'elle est d'une importance capitale quelqu'un qui fait cette formation sort comme prof de musique mais aura aussi la chance de maîtriser au moins quelques

instruments ce qui est un plus. Ce qu'il faut ajouter aux cours c'est le nombre d'heures des instruments surtout le piano ». **EPEM 10** : « *Pour ma formation beaucoup de problèmes se sont posés en ce qui me concerne : L'étroitesse du bâtiment de l'école. Manque d'instrument de musique ».* **EPEM 11** : « *Pour ce qui est de notre formation je pense qu'on doit surtout corriger l'erreur commise sur la hiérarchie et nous mettre directement à la hiérarchie A1. Aussi nous donner plus de moyens financiers et matériels et surtout plus de liberté. Pour améliorer les cours il faut : Doter à l'école plus de matériels musicaux (piano, guitares...). Ouvrir l'école à la population. Désenclaver dans d'autres locaux plus appropriés. Chercher des professeurs pour l'école et arrêter la vacation des professeurs ».* **EPEM 12** : « *La formation à l'ENA est passable voir même médiocre car : Les formateurs n'ont pas le niveau (piano, analyse harmonique, guitare, balafon, kora, xalam). Il y a un manque de matériel criard. Les conditions ne sont pas réunies (le local c'est un immeuble à usage d'habitation). L'état n'accorde aucun crédit à l'art en particulier à la musique dans les collèges et lycées. La musique est considérée comme une matière facultative. Il faut former les formateurs, mettre des moyens à l'ENA et appliquer la réforme IMC (Institution des métiers de la culture) ».* **EPEM 13** : « *Concernant notre formation, il faut aussi noter que la formation dispensée à l'ENA de nos jours n'est pas à la hauteur des attentes des formés par le seul fait que la politique de l'état pour la bonne marche de cette structure comporte beaucoup de failles. Pour améliorer l'éducation musicale il faut d'abord mettre en place à la formation de prof de musique un établissement adéquat et répondant aux critères internationaux des grandes écoles de musique avec bien entendu des équipements en appoint et des formateurs de haut niveau en nombre suffisant ».* **EPEM 14** : « *Pour ce qui est de notre formation en particulier, elle est loin d'être complète. Le niveau de pratique musicale est estimé à moins de 5%. L'étudiant touche pas aux instruments et l'Ecole des arts n'en dispose presque pas. Le programme doit être repensé, il doit y avoir aussi un bon site pour accueillir l'école. Le bâtiment qui abrite l'école est peu adapté. Pour améliorer et développer l'éducation musicale, on doit renforcer le niveau de pratique instrumentale, motiver davantage les étudiants, revisiter la théorie musicale, améliorer certaines disciplines comme l'intonation, la dictée musicale, l'instrumentation, l'histoire musicale... ».*

EPEM 15 : « *S'agissant de notre formation, qui dure 4 années, elle n'est pas du tout évidente même si elle dure 4 ans. La majeure partie des étudiants de l'école n'ont jamais fait la musique avant leur entrée à l'école. Ce qui rend leur formation difficile avec l'utilisation des instruments qui sont nouveaux pour eux. Pour améliorer les conditions d'études, il nous faut d'abord une école bien adaptée à l'apprentissage de l'éducation musicale. Ce qui va sans*

doute développer le niveau des professeurs qui sortent de l'école. En effet, on peut dire que toutes les conditions ne sont pas réunies pour former au mieux des élèves à l'éducation musicale ». **EPEM 16** : «... la formation de professeur en art musicale n'est pas si développer et ne redore pas de son blason qui s'y est. Pour la formation elle reste à désirer ayant été formé ou en faisant la formation nous avons remarqué beaucoup de maladresse mais aussi la population formé n'est pas si conséquent et la manière de faire ou former reste à désirer .Une manque criarde formateur est aussi constaté. Selon moi il faut avant tout donner un sens à l'éducation musicale et aussi changé la formation en lui redonnant comme tous les autres matières. Une formation de rigueur et bien garantie est à l'honneur .Un enseignement de qualité mais le manque matériel ne doit pas faire défaut. Enfin intéresse les jeunes à l'art musical en leur faisant découvrir ses atouts ». **EPEM 17** : « une meilleure formation des professeurs, rendre plus pratique un enseignement que théorique pour répondre à l'atteinte des élèves et susciter leur motivation ». **EPEM 18** : « Pour notre formation, j'avoue que nous sommes confrontés à un manque criard de matériel d'où des manquements, des contreperformances notées dans toutes les matières. Il faut moderniser les cours en usant des nouvelles techniques des professeurs de l'information, les TIC, mais aussi en formant des professeurs de niveau supérieurs pour mieux gérer les enseignements apprentissages ». **EPEM 19** :« Notre formation est très intéressante dans la mesure où elle permet non seulement de dispenser des cours à des collégiens mais aussi d'exploiter certaines capacités qui sommeillent en nous. A mon avis, on aimerait avoir plus de supports dans nos cours et plus particulièrement dans l'apprentissage des instruments (piano, guitare) ».

D'après les professeurs et les élèves-professeurs d'éducation musicale, les conditions et les contenus de formation à l'ENA sont déplorables et méritent une réforme de fond. A propos de réforme, les futurs programmes (ci-dessus) apportent quelques innovations, mais ne sont pas encore tout à fait adaptés au contexte socioculturel sénégalais, en n'adaptant pas et ne diversifiant pas les contenus, en termes surtout de musiques locales et actuelles (chants traditionnels...). Dans tout le nouveau programme, on retrouve une phrase sur l'enseignement à la fin de la page 28. Dans B. Compétences attendues = compétences comportementales : l'élève (-professeur) doit être capable de mener à bon port un enseignement grâce à une maîtrise des différentes méthodes pédagogiques. Et à la page 33 : a) Dans les buts : formulation d'objectifs et réflexion sur les moyens pédagogiques. b) La méthode : étude des objectifs et procédés pédagogiques rejoignant les principes des méthodes actives et s'appliquant à la musique dans le cadre des ateliers de technologie éducative.

Peu de place est réservée à l'enseignement et à la pédagogie proprement dits. Et dans leur formation, les élèves professeurs n'étudient et n'expérimentent pas les différentes méthodes de pédagogie musicale pour les comparer et choisir la ou les plus adéquates à leurs milieux d'évolution.

Il serait temps de changer la formation au rabais (un minimum de savoirs surtout en matière de pratique instrumentale) des élèves-professeurs qui comporte des modules aux contenus trop théoriques et insuffisants (mais trois responsables de l'ENA ont noté qu'il y a eu des changements dans cette formation avec le Dossier Artistique Musical Individuel(DAMI) que présentent les élèves-professeurs à l'examen de sortie et qui comporte des morceaux de musique (souvent sénégalais) à écrire et à interpréter.

L'École Nationale des Arts décline de plus en plus (si on la compare à ses débuts) au point de vue infrastructures, équipements et enseignements (surtout des instruments), et n'est pas décentralisée dans les régions (malgré des missions d'information louables de sa direction) ; l'École est complètement méconnue des populations sénégalaises (ainsi que l'éducation musicale). L'ENA est située dans des locaux inadaptés, une villa à usage d'habitation, manque de formateurs chevronnés de haut niveau et ne correspond pas à une institution de formation artistique supérieure comme il en existe à l'international.

La cherté des instruments de musique tels que le piano, la guitare, et la flûte à bec qui est beaucoup moins onéreuse, mais que beaucoup de parents d'élèves ne peuvent acheter faute de moyens financiers, fait qu'on ne les retrouve souvent dans les foyers sénégalais que sous forme de jouets. Mais certains professeurs ont quand même réussi à convaincre les élèves ou principaux de collèges d'en acheter et s'en servent dans leurs cours.

A défaut d'instruments de musique, il y a la possibilité de faire chanter les élèves, de monter des chorales scolaires. Et quand il y a des possibilités d'acquérir des instruments, il est intéressant de créer des clubs de musiques et des orchestres d'élèves (un seul lycée public, celui de Djignabo à Ziguinchor en possède un dans tout le Sénégal). Ainsi les élèves pourront se produire en public en chantant, en jouant l'hymne national, de la jeunesse ou de l'Afrique, et d'autres airs lors des levées de couleurs, des fêtes des écoles, des festivals de la jeunesse etc. (mais certains ont souligné qu'il est pratiquement impossible de faire chanter correctement une classe d'une centaine d'élèves à cause des nuisances sonores causées au voisinage).

L'ENA avait inclus de manière éphémère (pendant un an) dans la formation des élèves-professeurs, un module d'informatique musicale qui est pourtant d'une grande utilité actuellement pour les cours avec l'existence de logiciels de musique assistée par ordinateur que trois des professeurs interviewés utilisent à l'instar de leurs confrères ivoiriens.

La commission nationale de l'éducation musicale qui vient d'être créée à l'inspection générale de l'éducation du ministère de l'Éducation, est chargée d'élaborer un nouveau programme officiel en adaptant les contenus des cours. Ce serait judicieux d'y intégrer les musiques de référence des élèves que sont les musiques modernes locales et occidentales (dont le rap qui a été mentionné 12 fois).

La commission nationale pourrait avoir aussi comme missions de revoir les enseignements-apprentissages de la musique basés essentiellement sur la musique classique européenne, la transcription de toutes sortes de musiques dont la musique traditionnelle et incluant les techniques de jeu des instruments traditionnels, l'édition d'ouvrages d'éducation musicale.

La collaboration avec les musiciens professionnels locaux et étrangers qui peuvent valoriser l'éducation musicale aux yeux des élèves qui sont leurs fans pourrait être envisagée. Mais certains professeurs sont réticents à cette idée en évoquant la différence des langages musicaux entre les musiques moderne, traditionnelle et académique.

6.3.4. La formulation des conclusions.

La formulation des conclusions ou l'interprétation finale est le troisième volet de l'analyse de contenu. C'est le moment de situer les résultats obtenus en rapport avec les résultats recherchés par l'étude. C'est un temps de consolidation et d'application théorique (critique des hypothèses, de la démarche etc.) en plus d'être un moment de synthèse intra-disciplinaire ou interdisciplinaire (Goetz et LeCompte, 1984 in Picard 1992). Cette étape a la propriété de pouvoir relancer les résultats dans trois directions possibles. En premier lieu, elle peut mettre les résultats en relation avec les composantes mêmes de l'analyse proprement dite (contenu, contenant, méthode). En deuxième lieu, elle peut rendre possible l'insertion de ces résultats à l'intérieur d'un modèle théorique ou pratique qui fait l'objet de la recherche. Finalement elle peut indiquer des pistes pour une prochaine analyse ou une prochaine recherche (démarche, perspective). L'interprétation génère les implications de la recherche. C'est à dire qu'elle situe son utilité au-delà du cas unique dans le champ de la recherche. Elle produit aussi la signification de la recherche. C'est à dire qu'elle permet de porter un jugement de valeur sur les

implications de la recherche au-delà de son propre champ (d'Urung, 1974 ; Goetz et LeCompte, 1984 ; Bardin, 1989).

Ma formulation des conclusions.

Cette étape me permet de faire une synthèse de tout ce qui précède et une ouverture sur d'autres questions. Après le recensement et le classement des différentes catégories découlant des réponses des enquêtés, quelques grands traits sont ressortis. J'ai essayé d'obtenir des conclusions très près de la réalité, par la compréhension des données et de leur signification, qui répondent à ma problématique de recherche. J'ai aussi relevé les enseignements à tirer des explications et réponses fournies par les enquêtés. La procédure d'interprétation factuelle que j'ai utilisée m'a permis d'effectuer une lecture globale des données qui éclaire et complète mes conclusions à la lumière de mes objectifs.

Les enquêtés dénoncent presque à l'unanimité les contenus pédagogiques inadaptés au contexte socioculturel sénégalais et l'inexistence de moyens didactiques pour l'éducation musicale. Mais l'un d'entre eux loue l'existence officielle de cette discipline dans le système éducatif sénégalais, ce qui n'est pas courant en Afrique, deux autres évoquent la dotation en flûtes à bec (une vingtaine) de la part de leurs établissements, ce qui leur a permis de monter des clubs de musique pour faire de la pratique musicale avec leurs élèves ; deux autres préconisent de fabriquer des instruments de musique à partir d'objets recyclés (ce qui nécessiterait une formation).

Et à partir des données, il est apparu que dans le premier thème, presque tous les enquêtés dénoncent le fait que l'éducation musicale pâtit d'une méconnaissance et d'une piètre estime à tous les niveaux, administratif, scolaire et de la population en général.

L'ambition de l'État sénégalais de démocratiser la culture et de la mettre à la portée de toute la jeunesse scolarisée est très louable, mais les moyens de la réaliser n'ont pas été mis en place, si bien que ce pari n'est gagné que partiellement. Dans la dotation en moyens didactiques des écoles, l'État n'a pas tenu compte de la spécificité des besoins de l'éducation artistique en général et de ceux de l'éducation musicale en particulier. Beaucoup de professeurs, ce qui n'est pas le cas des collégiens et élèves-professeurs, évoquent le début tardif de l'éducation musicale qui n'existe réellement que dans les collèges, alors qu'elle serait plus efficiente en débutant à l'amont (maternelle) jusqu'en aval (université) du système d'enseignement ; ce qui fait que sa démocratisation n'est que partielle. Ce fait est dû aussi au petit nombre d'élèves-professeurs recrutés en formation, d'où le fait que maints établissements au Sénégal sont privés des bienfaits de l'éducation artistique. L'horaire d'une

heure hebdomadaire par classe allouée à l'éducation musicale (d'aucuns ont souligné l'impossibilité de faire dans ce laps de temps de la théorie et de la pratique), son coefficient égal à un, sont décriés par tous les enquêtés, ainsi que sa qualification de matière facultative qui conduit à ce que certains chefs d'établissement la dévoient carrément en inscrivant les filles aux cours d'économie familiale et les garçons à l'éducation musicale ou plastique. Peut-être qu'avec les effectifs pléthoriques des classes, proposer de faire un choix dès le début d'année entre les matières facultatives est une solution pratique, mais il est à retenir qu'officiellement toutes les matières sont obligatoires et que celles qui sont facultatives ne le sont qu'aux examens du brevet et du baccalauréat. Tous les élèves aiment la musique, mais certains d'entre eux trouvant son enseignement rébarbatif, l'obligation de leur faire suivre tous les cours d'éducation musicale est-elle pertinente ? L'équivalence des diplômes d'éducation musicale délivrés par l'École Nationale des Arts de Dakar qui dépend du Ministère de la Culture, avec les diplômes du Ministère de l'Éducation a été posée. Car c'est le ministère de la Culture qui est chargé de recruter à partir du diplôme du baccalauréat et de former les élèves-professeurs d'éducation musicale pendant quatre ans, qu'il met ensuite à la disposition du Ministère de l'Éducation dont ils vont dépendre dorénavant et qui les affecte dans les établissements scolaires. Mais les professeurs d'éducation musicale, ne pouvant continuer des études supérieures de troisième cycle dans leur domaine au Sénégal, essaient de le faire en essayant de s'inscrire en master d'esthétique que proposent les départements de philosophie, mais ils sont confrontés à des réticences de la part de l'administration universitaire. Les ministères de la Culture et de l'Éducation pourraient se coordonner pour résoudre le problème des équivalences de diplômes. Heureusement qu'avec la nouvelle tendance à créer des filières artistiques qu'ont entamée les universités sénégalaises, ce problème disparaîtra. Et il faut saluer ici le projet de l'U.A.F. d'intégrer l'éducation artistique dans les modules d'enseignement des universités sénégalaises qui est encore à ses premiers balbutiements, mais que nous espérons voir se développer pour créer de nouvelles filières professionnelles et diversifier l'offre de formation proposée aux étudiants.

Dans le second thème, à propos des représentations et accueil de l'éducation musicale, les professeurs et élèves-professeurs ont plus souligné les aspects négatifs, malgré leur conviction de l'utilité de l'éducation musicale. Tandis que la majorité des élèves considèrent les côtés positifs. Les professeurs pensent que les Sénégalais ont une vision uniquement ludique de la musique et que les cours d'éducation musicale sont mal vus par les élèves et leurs parents. Ils estiment qu'ils sont souvent en butte à un rejet de l'éducation musicale causé par des préjugés culturels et religieux (chez les musulmans) ancrés dans les mentalités, difficiles à enlever et

qui freinent cet enseignement qui se déroule dans un environnement peu favorable. Certains élèves vont jusqu'à boycotter les cours d'éducation musicale sous l'influence de leurs parents qui prônent à tort que la pratique de la musique est réservée à la caste des griots et plus régulièrement que la musique est interdite par l'Islam. Ces préjugés, ainsi que les difficultés économiques des familles expliquent la quasi inexistence d'instruments de musique dans la grande majorité des foyers sénégalais.

Il subsiste encore dans la société sénégalaise des représentations négatives tenaces envers la musique, qui font que l'éducation musicale est considérée comme une matière secondaire, récréative qui ne sert à rien d'autre. Ainsi l'accent est mis sur les matières scientifiques (mathématiques etc.) prioritaires qui sont au plus haut de l'échelle de la hiérarchisation des disciplines scolaires et considérées comme jouant un rôle important dans la réussite professionnelle. Même la politique éducative de l'État va dans ce sens, car il les privilégie comme contribuant beaucoup plus au développement du pays.

En ce qui concerne le troisième thème, les professeurs, dont une majorité affirme avoir choisi le métier par vocation et passion de la musique, avouent être démotivés et ne pas avoir une très haute estime de leur travail à cause des conditions déplorables dans lesquels ils l'exercent qui prouvent le peu de considération que manifestent les autorités en charge de l'éducation à l'égard de l'éducation musicale. Les classes pléthoriques, dont les textes officiels préconisent la division en deux groupes pendant les cours d'éducation musicale et qu'on ne respecte pas sous prétexte d'emplois du temps surchargés et de manque de salles de classes, où l'indiscipline règne en maître, ne favorisent même pas la pratique du chant ou le jeu de la flûte à bec. La proximité des salles de classes occasionne souvent des plaintes de collègues qui évoquent la gêne causée par les cours d'éducation musicale. Alors que comme le dit Chrystel Marchand (2007) : « si la musique est réellement pratiquée pour « en faire », au sens propre du terme, c'est-à-dire pour la constituer en soi en tant que musique, alors les savoirs pratiques qu'il faut acquérir doivent être replacés dans cette finalité au risque de perdre sinon tout sens. Enseigner la musique est alors tout autant enseigner des savoirs, que les structurer, ou mieux encore conduire l'apprenant à les structurer pour leur donner un sens ».

Il est à noter aussi le maintien de l'éducation musicale dans une sorte de confidentialité à cause du nombre insignifiant d'élèves-professeurs recrutés et formés, malgré l'augmentation actuelle des effectifs, par rapport au nombre croissant d'écoles construites. Pour motiver les élèves et adapter les contenus des cours, tous les professeurs suggèrent la réforme profonde des programmes qui prendront en compte les musiques de référence des jeunes dans lesquelles ils baignent en permanence. Cette adaptation passe par la transcription des

musiques traditionnelles et modernes, locales et étrangères qui permettra l'édition de manuels de musique mettant ces musiques à la portée de tout élève. Ce qui va de pair avec la collaboration entre les professeurs qui ont suivi un enseignement académique de la musique et les musiciens professionnels qui ont suivi un cursus d'autodidactes pour la plupart d'entre eux. La répétition des hymnes : national, de la jeunesse et africain permettront de participer à la levée quotidienne des couleurs dans les écoles et aux fêtes et autres cérémonies scolaires, ce qui montrera un volet de l'utilité de l'éducation musicale.

6.4. Perspectives.

Il est à noter une première avancée pour l'amélioration des contenus pédagogiques qu'est la création au sein de l'inspection générale de l'éducation du ministère de l'Éducation, d'une commission nationale de l'éducation musicale, que certains professeurs ont évoquée et dont font partie quelques-uns des interviewés. Elle est chargée de confectionner un nouveau programme couvrant tout le cursus de l'enseignement moyen et secondaire allant de la sixième à la terminale. Depuis sa création en 2008, elle a tracé les grandes lignes de ce programme et il reste maintenant à mettre des contenus basés sur des chants et morceaux de musique faisant partie du patrimoine musical sénégalais (que certains enseignent de leur propre initiative) ou s'en inspirant et qui serviront de canevas à une pratique musicale tant réclamée aussi bien par les enseignants que par les apprenants. Pour ce faire, il serait nécessaire de procéder à la transcription de chants et mélodies traditionnels et modernes locaux (préconisée par beaucoup), sans oublier les musiques du monde qui sont pour la plupart déjà éditées dans des méthodes d'apprentissage de la musique (mais qu'on ne trouve pas au Sénégal). Et la collaboration, à faciliter par les responsables officiels, entre les éducateurs et les musiciens professionnels sénégalais (que certains ont initié et que beaucoup appellent de leurs vœux, mais que certains récusent en arguant de différences de cursus et de styles) et étrangers, dont la valeur de leurs expériences serait ainsi reconnue, est d'un grand intérêt dans cette phase. L'édition d'ouvrages musicaux sénégalais (des professeurs ont conçu des fascicules à titre individuel) peut être prise en charge par l'Institut National d'Etudes et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE). Mais tout ceci suppose un soutien de l'État à la recherche en éducation musicale pour établir un lien entre théorie et pratique (la division recherche de l'ENA est en complète léthargie). Et la coopération internationale peut aider à développer cette recherche qui débouchera sur des productions scientifiques qui fourniront des ressources pour les professeurs et qui aideront à vulgariser l'éducation musicale. Cette vulgarisation passera par une explication (démonstration) de

l'impact positif de l'éducation musicale (dont tous les professeurs et élèves-professeurs sont convaincus) qui peut aider à promouvoir des pratiques créatives et novatrices en faveur du développement global de la société dans les domaines social, culturel et économique. Mais cela passera par des programmes d'enseignement incluant des pédagogies novatrices et des approches créatives qui tiennent compte du contexte spécifique du pays et adaptent les pratiques éducatives à la situation locale pour motiver les apprenants, ce qui peut renforcer l'engagement des élèves et réduire le décrochage scolaire. A propos d'innovations pédagogiques, il est à noter qu'en France, l'éveil musical a été plus appliqué que les méthodes actives (C. Cabré 2011). L'éveil musical a repris les idées des méthodes actives par le biais de l'expérimentation pour poursuivre et approfondir sa base de réflexion. L'éveil musical vise le développement global de l'élève et adopte une progression non linéaire. L'éveil musical tend vers d'autres musiques, d'autres esthétiques et se veut une ouverture au monde et place la création au premier plan (C. Cabré 2011). « L'éveil musical est un cheminement de la pensée et de l'expérience et de ce fait, il va plus loin que les méthodes actives, car il ouvre un vaste champ dans les domaines de la créativité. Il ne se limite pas au sonore, mais utilise aussi d'autres formes d'expression (graphisme, mouvement, langage » (Agosti-Gherban 2000). Ses paramètres essentiels sont : l'écoute active, le paysage sonore, la motivation et le plaisir, l'expérimentation, le mouvement corporel, l'improvisation et la création, l'ouverture d'esprit, le climat de classe encourageant et sécurisant. « L'éveil musical est une activité collective qui aide à la socialisation de l'élève, développe la concentration et l'attention. Il couple l'écriture à la pratique musicale, son objectif n'étant pas de faire intégrer uniquement des connaissances théoriques, mais de faire découvrir la musique en s'amusant et en la vivant à travers sa voix et son corps par le biais d'activités riches et variées (activités auditives, rythmiques, corporelles et vocales) » (C. Cabré 2011). L'une des meilleures perspectives pour l'éducation musicale sénégalaise est de combiner méthodes actives et éveil musical pour associer l'actif au ludique. Pour ce faire, les professeurs feront appel à la raison, à la sensibilité et au sens critique des élèves, tout en développant chez eux des savoir-être, des attitudes et des compétences. Dans chaque population d'enquêtés, on exprime la nécessité de changer le mode actuel d'apprentissage de la musique.

Ces innovations pédagogiques accroîtront la capacité créatrice et novatrice de la nouvelle génération de citoyens créatifs à former pour un avenir meilleur. Pour faciliter toutes ces tâches, l'utilisation de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) qui a été améliorée par les Technologies de l'Information de la Création et de la Communication pour l'Enseignement (TICCE, appellation créée par le ministère de l'éducation français), est indiquée avec les

logiciels d'édition de partitions. Ces TICCE aideront aussi à innover en matière de communication et de création. Les élèves pourront ainsi utiliser les outils numériques dont ils sont férus, pour des expériences artistiques. Pour les professeurs, ces outils numériques les aideront à fédérer les diverses initiatives individuelles prises ici ou là pour confectionner un fascicule de théorie, qui des transcriptions de chants afin d'améliorer leurs cours. Ils pourront ainsi se concerter en cellules pédagogiques (idée revenue plusieurs fois dans les vœux de professeurs) pour harmoniser leurs pratiques professionnelles.

Mais la première initiative à prendre de la part de l'État est d'ordre financier, malgré les difficultés économiques du Sénégal confronté le plus souvent à des urgences de développement, mais il est chargé aussi du développement culturel de ses citoyens pour l'évolution des mentalités. Et l'éducation musicale comporte des dimensions socioculturelles de bien-être social et culturel, car elle peut contribuer au développement équilibré des élèves sur le plan créatif, cognitif, émotionnel, esthétique et social. Elle peut aider aussi à la promotion de la responsabilité sociale et de la cohésion sociale à travers les messages véhiculés dans les hymnes et chants qui peuvent traiter de sujets sociétaux et culturels contemporains sur les droits de l'enfant, la démocratie, la paix, l'émigration, l'environnement etc. Les autorités publiques gagneraient à prendre conscience de la valeur de l'éducation musicale et de son impact sur la personne et la société. Elle peut contribuer à la socialisation des élèves dans l'école et en dehors de celle-ci par le développement du savoir-faire qu'est la compréhension de l'autre. Ce serait une initiative salvatrice de réintégrer l'éducation musicale dans la formation initiale des instituteurs et dans leur formation continue. Pour améliorer les systèmes et structures éducatifs, l'État pourrait introduire (c'est actuellement à l'état de projet) les dimensions artistiques et culturelles à l'université afin d'encourager les étudiants talentueux qui voudraient suivre ces filières artistiques, mais s'autocensurent à cause de préjugés culturels et religieux (de leurs parents et entourage) que nous avons déjà évoqués. Seront mises en place à cette fin des formations adaptées, des ateliers d'information pour les préparer et les accompagner vers leur insertion professionnelle.

Afin de revigorer ce secteur de la culture, il est nécessaire d'engager des moyens importants. Mais il est possible de faire appel à la coopération internationale pour fournir les installations et ressources nécessaires et appropriées pour l'éducation musicale, les équipements et le matériel didactique nécessaires, et aussi pour former des musiciens-pédagogues compétents. Quant aux professeurs d'éducation musicale, ils peuvent monter des chorales qui ne demandent pas beaucoup de matériel. Et penser plus tard à des orchestres scolaires qui demandent quand même des moyens conséquents. Néanmoins, l'éducation musicale demande

un minimum de moyens matériels adaptés : (salle polyvalente ou spécifique), équipement audio et instruments.

6.5. Métissage culturel.

On peut définir le métissage culturel comme une influence mutuelle de cultures différentes en contact les unes avec les autres notamment dans les domaines artistiques.

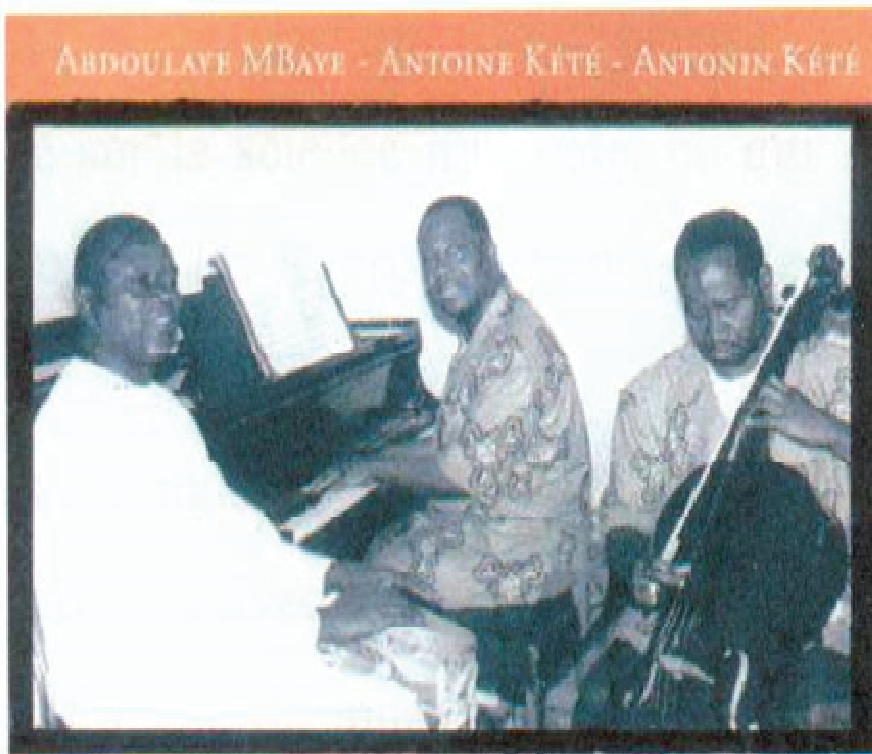
Le métissage culturel est un concept leitmotiv de Senghor dont l'inspiration artistique était profondément métisse, car fondée sur l'enracinement et l'ouverture. Et il le définissait ainsi : «l'enracinement dans l'émotion nègre et l'ouverture à la rationalité euraméricaine » (Senghor 1980). «Mais c'est sans doute l'appartenance de notre pays à plusieurs sources culturelles et l'indispensable nécessité pour chaque culture nationale d'être le produit d'une symbiose progressive réalisée au fil des siècles, et non le résultat d'un mouvement centrifuge, qui faisait dire à L. S. Senghor que nous sommes tous des « métis culturels » (Mamadou S. Mbengue 1974). Ce métissage culturel permet de connaître et de comprendre diverses expressions culturelles et artistiques, ouvrant ainsi la voie vers une citoyenneté internationale. C'est un droit à la différence qui privilégie le dialogue des cultures. Toute culture est originellement métisse, enrichie par des apports extérieurs. Le premier exemple de métissage culturel m'a été donné par un de mes anciens professeurs au Conservatoire de Dakar, monsieur Bouhey Alain qui avait composé « deux convergences pour saxophone alto, balafon et percussions » qui est une parfaite synthèse musicale des traditions orale et écrite. On peut citer aussi comme exemple de métissage culturel la musique de l'Abbaye de Keur Moussa, à cinquante kilomètres de Dakar, où les moines composent une musique liturgique jouée sur des instruments africains tels que la kora (harpe-luth) et les sabars (percussions). Il existe actuellement plusieurs exemples de ce type aussi bien en musique classique que moderne, et dont la collaboration entre l'orchestre classique « Confluences » de Lyon et le musicien sénégalais Cheikhou Keita basé à Londres, est une parfaite illustration.

Le métissage culturel est propre à développer et promouvoir la diversité, le dialogue et la compréhension interculturelle et transculturelle. L'éducation musicale académique dispensée à l'école comprenant des musiques étrangères, combinée aux musiques du patrimoine musical sénégalais contribuerait efficacement à former le citoyen de demain.

Jean-Loup Amselle concepteur de la notion de « logique métisse », la trouve galvaudée actuellement et préfère parler de « branchement » qu'il trouve plus neutre (Amselle 1990 et 2003).

Il est à constater que de tout temps, les sociétés se sont développées par métissage culturel autant que biologique. Le dialogue des cultures est, pour l'Humanité, le moyen de surmonter les déséquilibres qui sont sources de conflits.

Le métissage culturel se reflète dans cette qualification de la culture de Souleymane Bachir Diagne (2002) : « la véritable signification de la culture est dans le mouvement, non pas de dessiner indéfiniment autour de soi les frontières de son appartenance, mais de les franchir. ».



Symbiose d'instruments et de musiques classiques (piano et violoncelle) et traditionnels (sabar).

CONCLUSION

Ce travail a eu comme soubassement initial une exploration sur ma pratique professionnelle, ce qui n'est pas facile sur le plan épistémologique, et qu'illustre ma problématique qui est qu'après une quarantaine d'années d'existence officielle au sein du système éducatif sénégalais, l'éducation musicale académique ne soit toujours pas bien intégrée dans le moule des disciplines scolaires étudiées dans les établissements publics du Sénégal. Les élèves, leurs parents, ainsi que les ministères de la Culture et de l'Éducation la marginalisant dans la hiérarchisation des disciplines qui est très prégnante au Sénégal.

J'ai exploré mon objet de recherche qu'est l'éducation musicale au Sénégal en essayant d'être objectif, critique et distancié le plus possible envers ma problématique, surtout en tant qu'ancien praticien.

Ma question de recherche est que l'éducation musicale au Sénégal qui avait comme objectif d'enraciner dans leur patrimoine culturel et d'ouvrir au monde les élèves, n'a-t-elle pas raté sa vocation en privilégiant le second verbe (ouvrir) au premier (enraciner) ? Pour rendre opératoire ma problématique, j'ai essayé d'axer mon travail sur des réponses tournant autour de mes hypothèses de recherche qui sont le fil conducteur de mon travail et dont les plus importantes sont les suivantes :

_ Depuis qu'elle est intégrée officiellement dans le système éducatif sénégalais en 1976, l'éducation musicale n'a connu aucune avancée significative, si ce n'est qu'elle régresse de plus en plus par rapport à ses débuts. L'éducation musicale académique a échoué dans sa mission d'enraciner dans le patrimoine culturel musical sénégalais et d'ouvrir aux cultures étrangères du monde entier, le futur citoyen sénégalais qu'est l'élève.

_ Les contenus des cours d'éducation musicale sont trop théoriques et ne sont pas adaptés aux attentes et aspirations des élèves sénégalais, parce qu'ils sont essentiellement basés sur la seule musique classique européenne pour l'audition d'œuvres, l'intonation et l'apprentissage du chant et des instruments. Et une tension sourd du manque de référence culturelle et d'émotion esthétique suscitée chez les élèves-professeurs eux-mêmes, par les supports pédagogiques utilisés pour les enseignements-apprentissages.

_ Les musiques sénégalaises ont été toujours transmises oralement, si bien qu'elles n'ont pas été transcrites pour éditer des manuels pédagogiques pouvant servir à les enseigner académiquement. Ce qui a induit que dans les modules d'enseignement-apprentissage, les valeurs culturelles musicales sénégalaises n'occupent pas une bonne place (et particulièrement la musique traditionnelle). D'où le fait que la formation des élèves-professeurs n'est pas vraiment adaptée au contexte culturel sénégalais et n'intègre pas les innovations en matière de pédagogie et de didactique musicales.

_ La survivance de considérations ancestrales cloisonnant la société sénégalaise en castes auxquelles sont assignées des fonctions différentes dont celle de la pratique musicale qui est attribuée aux griots ; ainsi que le soi-disant bannissement de la musique par l’Islam, ont ancré des préjugés culturels et religieux défavorables dans les mentalités des sénégalais et qui freinent l’éducation musicale.

_ Il existe un paradoxe dans le traitement de l’éducation musicale par les pouvoirs publics, qui est que l’État sénégalais investit dans la formation des professeurs de cette discipline scolaire mais pas dans les moyens didactiques de celle-ci. Car le ministère de la Culture recrute des élèves-professeurs qui bénéficient d’une bourse mensuelle pendant quatre ans et à la fin de leur formation, il les met à la disposition du ministère de l’Éducation qui n’a rien prévu pour eux et les laisse avec les mains nues dans une débrouillardise totale. L’éducation musicale sénégalaise a raté sa vocation à cause de la politique culturelle de l’État sénégalais qui la néglige et l’a reléguée au second plan dans la hiérarchisation des disciplines scolaires. Elle souffre d’un dénuement total en matière de moyens didactiques, si bien que ses professeurs ne disposent pas du minimum de matériel : manuels et instruments pour bien exercer leur art.

_ Dans un pays où le taux d’analphabétisme reste tout de même très élevé, et où les modes de transmission de la culture sont très différents de ceux de l’Occident, l’écrasante majorité des musiciens professionnels est autodidacte. Ce qui fait que les jeunes sénégalais versent dans l’autodidaxie pour l’apprentissage de la musique par facilité et à cause de leur rapport au savoir académique et particulièrement à la musique écrite.

Pour apporter des éléments de réflexion autour de ces hypothèses, j’ai procédé à des entretiens semi-directifs de professeurs d’éducation musicale dont certains sont responsables de la formation à l’École Nationale des Arts de Dakar ; j’ai soumis également deux questionnaires libres aux élèves-professeurs d’éducation musicale et à des collégiens. Tous ces acteurs qui sont sur le terrain ont décrit l’éducation musicale selon leurs positions respectives. Les entretiens semi-directifs que j’ai eus avec les professeurs, ainsi que les réponses des élèves-professeurs et des collégiens, m’ont permis de prononcer un diagnostic sur l’état actuel de l’éducation musicale au Sénégal. Mais certaines déclarations, peu nombreuses, peuvent être loin de la réalité et jouer un tant soit peu, de manière infime, sur la pertinence de certains résultats, comme en ce qui concerne l’accueil des cours d’éducation musicale par les élèves que certains professeurs enjolivent pour ne pas se sentir dévalorisés.

Pour analyser toutes ces données, j’ai recouru à l’analyse thématique de contenu.

Les résultats de ma recherche vont dans le sens de mes hypothèses de départ, sauf pour l’une d’entre elles. C’est celle concernant la musique utilisée pour les enseignements-apprentissage

qui est valable pour les élèves-professeurs mais pas pour les collégiens qui sont pour le moment demandeurs de pratique musicale tout simplement et sont avides d'entendre des sons pendant le cours et sans distinction, quels que soient les styles ou formes.

J'ai commencé mon travail par une approche contextuelle qui fait l'état des lieux de l'éducation musicale en général au Sénégal : l'éducation musicale traditionnelle, l'apprentissage de la musique moderne et l'éducation musicale académique qui est au centre de ma problématique.

Pour constituer un corpus relatif à mon sujet, j'ai dû recourir pour l'essentiel à de la littérature étrangère transposable au Sénégal où n'existe pratiquement pas d'études ayant trait à l'éducation musicale.

Ceci m'amène à envisager comme première perspective, la multiplication de ce genre de recherches sur différents aspects de l'éducation musicale, ce qui rejoint une remarque des interviewés sur le besoin de formateurs-chercheurs en éducation musicale, avec le projet de plusieurs universités sénégalaises d'intégrer les enseignements artistiques dans leurs facultés. Mais il est souhaitable que l'État sénégalais initie une nouvelle politique de reconstruction (pédagogique et matérielle) d'une éducation musicale basée sur l'enracinement dans le patrimoine musical local et l'ouverture aux autres cultures du monde. Pour confectionner des ouvrages d'éducation musicale, on pourrait s'inspirer par exemple des recherches que des étrangers (dont des étudiants de l'Université du Québec à Montréal) ont effectué sur la culture sénégalaise ; des recherches en sciences de l'éducation musicale de l'U.F.R. de musique et musicologie de l'Université de la Sorbonne Paris IV, ainsi que plusieurs livres édités par l'Unesco portant sur l'enseignement de la musique. Les sujets abordés dans cette littérature, bien qu'ils portent sur d'autres pays, sont adaptables et applicables au système éducatif sénégalais pour étudier les contextes d'enseignement-apprentissage de la musique, les conceptions et représentations sur la musique des Sénégalais (surtout les enseignants et élèves), les différentes méthodes de pédagogie et de didactique musicales, les nouveaux curricula et l'informatique musicale etc.

Les limites de cette recherche sont le nombre réduit du corpus des données, surtout en ce qui concerne les avis des collégiens. J'aurais voulu interroger davantage d'élèves, leurs parents, des religieux surtout parmi ceux qui ont créé des orchestres, complètement à l'opposé de bon nombre de leurs pairs qui rejettent catégoriquement la pratique de la musique, mais que je n'ai pu rencontrer faute de temps et de moyens financiers. Ces obstacles m'ont empêché aussi d'effectuer des observations de cours qui auraient pu me fournir des informations précises sur

le déroulement des séances d'enseignement-apprentissage d'éducation musicale, et m'auraient permis d'isoler les démarches pédagogiques mises en œuvre par les professeurs, ainsi que l'activité des élèves et leurs réactions réelles pendant le cours d'éducation musicale. Ces observations m'auraient beaucoup mieux édifié sur la concordance des réponses reçues et la réalité du terrain. L'observation in situ et systématique permet de mieux percevoir la dimension qualitative de l'enseignement de la musique et d'en tirer des conclusions plus directes en termes de formation initiale et continue (B. Suchaut 2000). Je n'ai pas pu non plus faire les mêmes observations sur les cours des élèves-professeurs et établir des tableaux synthétiques de leur formation, du nombre et des qualifications des formateurs qui exercent à l'Ecole Nationale des Arts de Dakar.

Ce travail de thèse n'est que la tentative d'un apprenti-chercheur de commencer à débroussailler le vaste champ en friche qu'est l'éducation musicale sénégalaise. Je ne prétends pas avoir été exhaustif, mais être un pionnier ouvrant la voie que d'autres émules emprunteront pour développer la recherche en éducation musicale dont a tant besoin cette matière, ses enseignants et apprenants.

Les années de cheminement aux côtés de ma directrice de thèse et des collègues du LISEC, m'ont permis de m'immerger dans la recherche qui est maintenant une part de moi.

BIBLIOGRAPHIE

- _ Agosti-Gherban Cristina. *L'éveil musical, une pédagogie évolutive*. Paris : L'Harmattan, 2000, 176p.
- _ AKROFI Eric. *L'enseignement de la musique en Afrique*(1982). Perspectives, vol. 32, n°12/2002.
- _ AMSELLE Jean-Loup. *Logiques métisses*. Paris : Payot, 1990/2003, 320 p.
- _ ANDREANI Jean-Claude et CONCHON Françoise. Fiabilité et validité des enquêtes qualitatives. Revue française du marketing n° 201- 1/5, mars 2005.
- _ Art et Education. *L'impact de l'éducation artistique*. Paris : Unesco, 1999.
- _ AROM Simha et ALVAREZ-PEREYRE Frank. *Précis d'ethnomusicologie*. Paris : CNRS Editions, 2007, 244p.
- _ BA Amadou Hampâté. *Aspects de la civilisation africaine : personne, culture, religion*. Paris : Présence Africaine, 1972, 139 p.
- _ BALARDELLE Alix. *L'enseignement de la musique de 800 à nos jours*. CefedemRhônes Alpes, 2008, 85 p.
- _ BARDIN Laurence. *L'analyse de contenu*. PUF, 1977, 289 p.
- _ BEART Charles. *Recherche des éléments d'une sociologie des peuples africains à partir de leurs jeux*. Paris : Présence Africaine, 1960, 151 p.
- _ BEBEY Francis. *Musique en Afrique*. Paris : Horizons de France, 1969.
- _ BENGA Ndiouga. *Mise en scène de la culture et espace public au Sénégal, 1960-2000*. Codesria, 2008, 9 p.
- _ BERELSON Bernard (1952). *Les enquêtes sociologiques in GHIGLIONE et MATALON (1978)*. Paris : Armand Colin, 1978, p. 155-217.
- _ BINET Stéphanie. *Interview de Kerry James*. Libération du 24 Décembre 2001.
- _ BLANCHET Alain et GOTMAN Anne. *L'enquête et ses méthodes. L'entretien*. Paris : Armand Colin, 2007, 126 p.
- _ BLOOM B.S. *Taxonomie des objectifs pédagogiques I, domaine cognitif*. Presses Universitaires Québec Montréal, 1975, 232 p.
- _ BOILAT David. *Esquisses sénégalaises*. Paris : Karthala, 2000, 499 p.
- _ CABRE Céline. *L'éveil musical : comment et pourquoi apprendre la musique quand on ne sait pas lire*. Orléans : IUFM Centre Val de Loire, 2011.
- _ CARRA DE VAUX Bernard. *Les penseurs de l'Islam*. P. Geuthner, 1921, 431p.
- _ CASTAREDE Marie-France. *L'éveil sonore et musical du jeune enfant*. Enfance n° 3/1995 vol 48, p. 357-371.

- _ CATTA Dominique. *Exercices pratiques de Kora*. Dakar : abbaye moines bénédictins de Keur Moussa, 1971, 31 p.
- _ CHAILLEY Jacques et al. *Précis de musicologie*. Paris: PUF, 1984, 496 p.
- _ CHARLOT Bernard. *La notion de rapport au savoir : points d'ancrage théorique et fondements anthropologiques*. Paris : Anthropos, 1999, 390 p.
- _ CISSE F, DAFFE G, DIAGNE A. *Les inégalités dans l'accès à l'éducation au Sénégal*. Paris : De Boeck Supérieur, 2004, 124 p.
- _ DALCROZE Emile Jacques. *La technique intérieure du rythme*. La Revue Musicale n° 1, 1925, p. 31.
- _ De Landsheere Gilbert. *Introduction à la recherche en éducation*. Liège-Belgique : Colin Bourrelier, 1983, 453 p.
- _ DECROLY Ovide. *La fonction de globalisation et l'enseignement*. Bruxelles : Lamertin, 1929.
- DELAS Daniel.
- _ DEHOUX Vincent. *Variantes vocales de la catégorisation musicale des Bassari*. Paris : Journal des Africanistes n° 69/2, 1999, p. 15-34.
- _ DEWEY John. *L'école et l'enfant*. Paris : Delachaux-Niestlé, 1922, 174 p.
- _ DEWEY Muriel. *L'enseignement élémentaire au Sénégal*. Mémoire de sciences de l'éducation. Université de Strasbourg. 2000.
- _ *La danse sabar, une expression de l'identité féminine chez les Wolof du Sénégal*. Cahiers de Musiques Traditionnelles n° 18, 2005.
- _ DIABATE Massa Makan. *Le style du griot*. Paris : Hatier International, 1979, 159 p.
- _ DIAGNE Souleymane Bachir. *La leçon de musique. Réflexions sur une politique de la culture*. In Momar Coumba Diop (dir). *Le Sénégal contemporain*. Paris : Karthala, p.243-259.
- _ DIAW Luciana Penna. *Chants Wolofs du Sénégal*. Paris : les éditions Cité de la Musique, 2013, 94 p.
- _ DONGALA J.B. *De l'usage du patrimoine oral africain à des fins éducatives*. Paris : Unesco, 1981, 26 p.
- _ DRAME Saliou. *Le musulman sénégalais face à l'appartenance confrérique*. L'Harmattan, 2011, 218 p.
- _ DUBE Louis. *Psychopédagogie et technologies nouvelles*. Revue virtuelle de l'ACELF vol XXV n° 2, 1999- [http : // acelf.ca/revue/XXV 2](http://acelf.ca/revue/XXV%202). Site consulté le 12/06/2013.
- _ DUBOST Béatrice. *Le rapport au savoir dans le déchiffrement pianistique, regard sur les erreurs de lecture*. JREM vol 1 n° 2, 2002, p. 23-48.

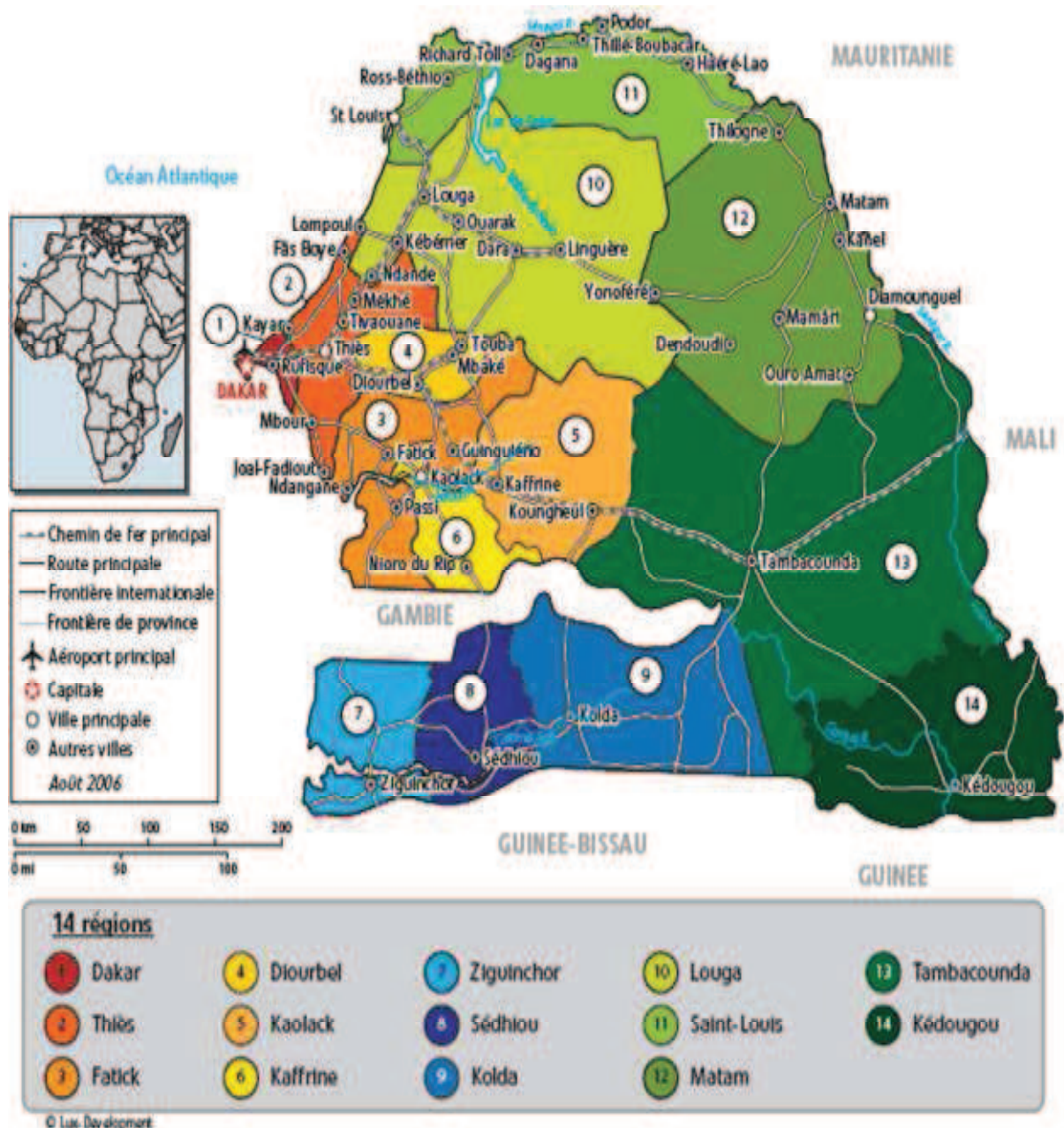
- _ DUCHEMIN Noémi. *Maurice Fleuret et l'invention d'une politique de décentralisation musicale in Affaires culturelles et territoires (1959-1999)*. Paris : la Documentation française ; comité d'histoire du Ministère de la Culture et de la Communication, 2000, p. 283-290.
- _ FAVRE Georges. *Ecrits sur la musique et l'éducation musicale*. Paris : Durand et Cie, 1966, 225 p.
- _ GERBOD Paul. *L'enseignement de la musique en France de la Révolution à nos jours. In Recherches pour l'Education Musicale*. Paris : éditions J. P. Mialaret, 1988, p. 49-74.
- _ GUILLAIN André et PRY René. *L'adaptation scolaire et la réorganisation des compétences sociocognitives chez les enfants entre 3 et 4 ans : stabilité et changement de styles pédagogiques*. Paris : Revue Française de Pédagogie n° 158, janvier-mars 2007.
- _ GUIGNARD Michel. *Musique, honneur et plaisir au Sahara*. Paris : Geuthner, 1975, 260 p.
- _ GRIMONT J, Beillerot J et al. *Les chemins de l'apprentissage : l'actualité des méthodes d'éducation nouvelle*. Paris : Retz, 2004, 152 p.
- _ HARROW A. J. *Taxonomie des objectifs pédagogiques III, domaine psychomoteur*. Montréal : Presses Universitaires du Québec, 1977, 125 p.
- _ KA Thierno. *Ecole de Pir Saniokhore : histoire, enseignement et culture arabo-islamiques au Sénégal du XVIII^e au XX^e siècle*. GIA, 2002, 359 p.
- _ KOTCHY B. Nguessan. *La fonction sociale de la musique traditionnelle*. Paris : Présence Africaine n° 93, 1975, p. 80-91.
- _ KRATHWOHL D. R. *Taxonomie des objectifs pédagogiques II, domaine affectif*. Montréal : PUQ, 1976, 125 p.
- _ L'HEUREUX Marie-Hélène. *La négritude et l'esthétique dans les œuvres de l'Ecole De Dakar*. UQAM, 2009, 149 p.
- _ MARCHAND Chrystel. *Pour une didactique de l'art musical*. Paris : L'Harmattan, 2009, 312 p.
- _ MARCHAND Geneviève. *L'économie informelle au Sénégal. Logique de fonctionnement de quelques entreprises informelles à Saint-Louis*. Université Laval, 2005, 126p.
- _ MBENGUE Mamadou Seyni. *La politique culturelle du Sénégal*. Paris : Unesco, 1973, 64p.
- _ MEIRIEU Philippe. *Apprendre...oui, mais comment ?* Issy-les-Moulineaux : ESF éditions, 2009, 194 p.
- _ MIALARET Gaston. *Les méthodes de recherche en Sciences de l'Education*. Paris : Que Sais-je ? N° 3699, 2004, 128 p.

- _ Ministère de la Culture et de la Communication français. *La politique culturelle 1981-1985 : la musique et la danse, bilan de législature*. Paris : ministère de la Culture et de la Communication, 1985, 34 p.
- _ *Etudes de formation musicale, article « esprit général »*, 1977.
- _ *Comité technique de réforme de l'enseignement musical (1982)*, article 6-7, 1983.
- _ MONTESSORI Maria. *La pédagogie scientifique*. Paris : Desclée De Brouver, 1992, 263 p.
- _ MUCCHIELLI Alex. *L'enseignement par ordinateur*. Paris : PUF, 1987, 128 p.
- _ PALLANTE Gianna. *Essai d'interprétation des phénomènes culturels. Du dialogue interculturel*. Cameroun : Harmattan, 2015, 172 p.
- _ PEPPER Herbert. *Jeune Afrique chante !* Paris : éditions Leduc, 1965.
- _ PERIER Emmanuel. *Formation musicale et informatique*. Paris : Cité de la Musique, 2003, 130 p.
- _ PICARD André. *Utilisation de l'analyse de contenu dans une recherche en éducation musicale*. Canada : revue Recherche en Education Musicale n° 11, 1992, p. 33-56.
- _ PISTONE Danièle. *Musique et musicologie*. Paris : éditions Honoré Champion, 1983, 261p.
- _ PUREN Christian. *La formation à la recherche en didactique des langues-cultures, entre exigence de conformité et exigence d'originalité : le cas des concepts/ Méthodes de la recherche en DLC*. Publication exclusive pour le site : [www. Christianpuren.com](http://www.Christianpuren.com), janvier 2013. Consulté le 02 avril 2014.
- _ REBOUL Olivier. *La philosophie de l'éducation*. Paris : PUF « Que Sais-je ? », 1989, 127p.
- _ REGNARD Françoise et CRAMER Evelyne. *Apprendre et enseigner la musique*. Paris : L'Harmattan, 2003, 272 p.
- _ ROUSSEAU Jean-Jacques. *Dictionnaire de la musique*. Genève, 1781.
- _ RACLE Gabriel. *La pédagogie interactive, au croisement de la psychologie moderne et de la pédagogie*. Paris : éditions Retz, 1983, 206 p.
- _ Revue Médecine des Arts. *Dalcroze*. N° 14, 1995.
- _ SAMB Amar. *Islam et culture nègre*. Hilal, 1975, 22 p.
- _ SAUVE Jean-Philippe. *La culture des griots face à la modernisation : représentations de l'évolution de leur musique et de leur rôle social à Saint-Louis du Sénégal*. UQAM, 2007, 99 p.
- _ SCHAFFNER André. *Origine des instruments de musique*. Paris : éditions de l'EHESS, 1936, 493 p.
- _ SENGHOR Léopold Sédar. *Ce que je crois, négritude, francité et civilisation de l'universel*. Paris : éditions Grasset, 1988.

- _ *Négritude et humanisme (Liberté I)*. Paris : édition du Seuil, 1964, 438 p.
- _ *Négritude et Civilisation de l'Universel (Liberté III)*. Paris : Seuil, 1977, 573 p.
- _ SHILOAH Amnon. *La musique dans le monde de l'Islam*. Fayard, 2002, 405 p.
- _ SNYDERS Georges. *La musique comme joie à l'école*. Paris : L'Harmattan, 1999, 224 p.
- _ SOW Ousmane Huchard. *La Kora : objet-témoin de la civilisation mandingue*. Dakar : Presses Universitaires de Dakar, 2000, 539 p.
- _ SUCHAUT B. *Une analyse éco-comparative des systèmes éducatifs africains*. Paris : De Boeck, 308 p.
- _ SYLLA Ousmane. *Quelques particularités de la société sénégalaise*. Dakar : Notes Africaines n°122 Avril 1969, Université de Dakar-Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), p. 37-41.
- _ TRIPIER-MONDANCIN Odile. *Histoire et caractéristiques de la musique au lycée, en France : entre académisme et socioconstructivisme*. 2014 (BO du 24/06/1982, BO spécial n°1 du 5 février 1987 : Programme enseignement facultatif et optionnel au choix).
- _ VANDEVELDE Louis. *Aider à devenir, pédagogie-efficacité*. Paris : Fernand Nathan, Labor. 1982.
- _ VECCHI Gérard de. *Les origines du savoir : des concepts des apprenants aux concepts scientifiques*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1987, 212 p.
- _ VIEAUX Christian. *Trois grandes positions en éducation et leurs liens avec la transmission des savoirs en matière d'éducation artistique*. Académie de Paris, 2011.
- _ VUILLEMIN Dominique. *L'apprentissage de la musique*. Paris : éditions du Seuil, 1997, 218 p.
- _ WATSON G. *Pour ou contre Summerhill*. 1972.
- _ WILLEMS Edgar. *La valeur humaine de l'éducation musicale*. Bienne : Pro-musica, 1975, 189 p.
- _ ZEMPLÉNI Andras. *Aspects sociologiques du « ndëp »*. Psychopathologie Africaine 11, 1966, p. 295-439.

ANNEXES

Annexe 1 :



ENSEIGNANTS EN MUSIQUE

IA	Nbre Prof de Musique
IA Dakar	55
IA Diourbel	3
IA Fatick	6
IA Kaffrine	2
IA Kaolack	4
IA Kedougou	10
IA Kolda	4
IA Louga	2
IA Matam	3
IA Sedhiou	1
IA St Louis	11
IA Tamba	4
IA Thies	22
IA Ziguinchor	8
Total général	135

REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTERE DE L'EDUCATION
INSPECTION GENERALE DE L'EDUCATION
COMMISSION NATIONALE
D'EDUCATION MUSICALE

EDUCATION MUSICALE
PROGRAMME D'EDUCATION MUSICALE

PRESENTATION ET JUSTIFICATION DES OPTIONS DU PROGRAMME

La mémoire musicale est d'abord une mémoire de l'oreille. Cette mémoire est en effet la plus spontanée et la plus vive de toutes les autres mémoires, et elle demeure une faculté tout à fait indispensable à l'éducation musicale. Malheureusement, on remarque aujourd'hui que nos systèmes modernes d'enseignement général font presque fi de ces facultés auditives et ne pratiquent qu'une éducation purement livresque. Cela s'applique en musique alors qu'elle est avant tout un art d'audition. Sachant reconnaître par l'ouïe et reproduire par la voix les différentes intonations mélodiques, l'enfant saisira bien mieux la grande beauté de l'écriture musicale et ses dons d'observation et de spontanéité en seront considérablement accrus.

Partant de cette constatation générale que nous venons de faire, nous nous sommes longtemps étonnés qu'une matière d'une importance si capitale n'ait jamais fait au Sénégal, l'objet d'études approfondies qui puissent proposer des méthodes rationnelles pour sa culture et son développement.

L'ambition de ce programme est alors de donner véritablement au professeur d'éducation musicale, les moyens de développer chez les élèves la sensibilité artistique et musicale avec tout ce que cela requiert. Enfin, sachant que la théorie musicale est intrinsèquement liée à la pratique, toutes ces leçons doivent être accompagnées d'une pratique instrumentale ou musicale.

ENSEIGNEMENT MOYEN

CLASSE DE SIXIEME

CHAPITRE I : LE SON ET SON ENVIRONNEMENT *CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES*

Leçon 1 : Production du son. *L'élève doit être en mesure de savoir comment se produit le son.*

Leçon 2 : La hauteur. *L'élève doit être en mesure de différencier le son aigu du son grave en utilisant la voix ou l'instrument.*

Leçon 3 : La durée. *L'élève doit être en mesure de faire la différence entre un son long et un son court.*

Leçon 4 : L'intensité. *L'élève doit être en mesure de différencier le son fort du son faible.*

Leçon 5 : Le timbre. *L'élève doit être en mesure de différencier les timbres vocaux.*

CHAPITRE II : LA PORTEE ET LA CLE DE SOL *CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES*

Leçon 1 : Numérotation des lignes et des interlignes. *L'élève doit être en mesure de bien compléter les lignes et les interlignes.*

Leçon 2 : représentation de la clé de sol. *L'élève doit être en mesure de représenter la clé de sol sur une portée.*

Leçon 3 : Les notes sur les lignes. *L'élève doit être en mesure de bien lire les notes sur les lignes.*

Leçon 4 : Les interlignes. *L'élève doit être capable de bien lire les notes sur les interlignes.*

Leçon 5 : Les notes hors de la portée (lignes supplémentaires). *L'élève doit être en mesure de bien placer les notes en dehors de la portée en utilisant les lignes supplémentaires.*

Leçon 6 : Synthèse des activités précédentes. *L'élève doit être en mesure de placer, de lire et d'identifier les notes.*

CHAPITRE III : LES NOTES *CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES*

Leçon 1 : La ronde. *L'élève doit être capable de dessiner et de connaître la valeur de la ronde.*

Leçon 2 : La blanche. *L'élève doit être capable de différencier la ronde de la blanche.*

Leçon 3 : La noire. *L'élève doit être capable de différencier les trois figures.*

Leçon 4 : la croche. *L'élève doit être capable de différencier les quatre figures.*

CHAPITRE IV : LES SILENCES CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : La pause *L'élève doit être en mesure de dessiner la pause et de savoir qu'elle correspond à la ronde.*

Leçon 2 : La $\frac{1}{2}$ pause *L'élève doit être en mesure de dessiner la $\frac{1}{2}$ pause et de savoir qu'elle correspond à la blanche.*

Leçon 3 : Le soupir *L'élève doit être en mesure de dessiner le soupir et de savoir qu'il correspond à la noire.*

Leçon 4 : Le $\frac{1}{2}$ soupir *L'élève doit être en mesure de dessiner le $\frac{1}{2}$ soupir et de savoir qu'il correspond à la croche.*

CLASSE DE CINQUIEME

CHAPITRE I : NOTES ET SILENCES CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : rappel des notions étudiées en sixième. *L'élève doit être en mesure de bien représenter la ronde, la blanche, la noire et la croche.*

Leçon 2 : la double croche, la triple croche et la quadruple croche. *L'élève doit être en mesure de bien représenter la double croche, la triple croche, et la quadruple croche.*

Leçon 3 : les silences restants ($\frac{1}{4}$ soupir, $\frac{1}{8}$ soupir, $\frac{1}{16}$ soupir) et leurs figures de notes correspondantes. *L'élève doit être capable de bien représenter les silences et leurs notes correspondantes*

Leçon 4 : tableau de correspondance entre figures de notes et figures de silences. *L'élève doit être capable de bien faire la correspondance entre figures de notes et figures de silences.*

CHAPITRE II : PRATIQUE DES MESURES CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Mesure à $\frac{2}{4}$. *L'élève doit être capable de bien pratiquer la mesure à $\frac{2}{4}$*

Leçon 2 : Mesure à $\frac{4}{4}$. *L'élève doit être capable de bien pratiquer la mesure à $\frac{4}{4}$*

Leçon 3 : Révision des leçons 1 & 2. *L'élève doit être capable de bien maîtriser les deux mesures déjà étudiées.*

Leçon 4 : Le point. *L'élève doit être capable de connaître la valeur du point dans les mesures à $\frac{2}{4}$ et $\frac{4}{4}$*

Leçon 5 : La liaison. *L'élève doit être capable de bien solfier les notes liées.*

Leçon 6 : La mesure à $\frac{3}{4}$. *L'élève doit être capable de pratiquer la mesure à $\frac{3}{4}$.*

CHAPITRE III : LES ALTERATIONS CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : le dièse (en altération accidentelle). *L'élève doit être capable de pratiquer un dièse.*

Leçon 2 : le bémol (en altération accidentelle). *L'élève doit être capable de pratiquer un bémol.*

Leçon 3 : le bécarré. *L'élève doit être capable de comprendre l'effet d'annulation du bécarré.*

Leçon 4 : Révision des altérations *L'élève doit être capable de maîtriser l'usage des altérations étudiées.*

CLASSE DE QUATRIEME

CHAPITRE I : L'ECHELLE MUSICALE CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Différentes fonctions des clés de Fa et de Sol. *L'élève doit être en mesure de comprendre la position des notes en clé de Fa et Sol.*

Leçon 2 : Registre des voix. *L'élève doit être en mesure de connaître son registre vocal.*

Leçon 3 : Registre de quelques instruments. *L'élève doit être en mesure de connaître le registre de quelques instruments.*

CHAPITRE II : LES SIGNES D'ACCENTUATION ET DE MOUVEMENT CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Le Mouvement. *L'élève doit être en mesure de chanter et de jouer plus ou moins vite.*

Leçon 2 : Les Nuances. *L'élève doit être en mesure de jouer et de chanter les différents degrés de force.*

CHAPITRE III : LES INTERVALLES CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Nom des intervalles simples. *L'élève doit être en mesure de connaître et de pratiquer les intervalles simples.*

Leçon 2 : Intervalles composés. *L'élève doit être en mesure de connaître et de pratiquer les intervalles composés.*

CHAPITRE IV: LA GAMME DE DO MAJEUR CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Définition ; gamme ascendante, gamme descendante. *L'élève doit être en mesure de bien définir la gamme et de la solfier.*

Leçon 2 : Nom des degrés de la gamme. *L'élève doit être en mesure de bien connaître les différents noms des degrés de la gamme.*

Leçon 3 : Tons et $\frac{1}{2}$ Tons *L'élève doit être en mesure de connaître l'emplacement des tons et $\frac{1}{2}$ tons.*

CLASSE DE TROISIEME

CHAPITRE I : LES ALTERATIONS ; Ton et $\frac{1}{2}$ ton CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Rôle, effet, place du dièse et du bémol. *L'élève doit être apte à produire une note diésée, la différencier de la note à l'état naturel et placer correctement l'altération sur une portée.*

Leçon 2 : Le ton et le $\frac{1}{2}$ ton. *L'élève doit être apte à connaître la position des tons et $\frac{1}{2}$ tons en Do majeur, et aussi à produire vocalement les demi-tons naturels : mi- fa et si- do.*

Leçon 3 : Division du ton avec le dièse : $\frac{1}{2}$ ton diatonique ; $\frac{1}{2}$ ton chromatique. *L'élève doit être apte à diviser les tons de Do majeur avec le dièse et à reproduire les $\frac{1}{2}$ tons par la voix.*

Leçon 4 : Rôle, effet et place du bémol et du bémol. *Obtenir les mêmes aptitudes qu'avec le dièse*

Leçon 5 : Division du ton avec le bémol. *L'élève doit être apte à diviser les tons de Do majeur avec le bémol et à les reproduire vocalement.*

CHAPITRE II : LES INTERVALLES CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Définition et nom des intervalles. *L'élève doit être apte à reconnaître les différents intervalles et à les pratiquer.*

Leçon 2 : Composition des intervalles. *L'élève doit être capable de décomposer tout intervalle simple.*

Leçon 3 : Qualification des intervalles. *L'élève doit être apte à qualifier tout intervalle quel que soit sa composition et à pratiquer des exercices avec différents intervalles.*

Leçon 4 : Le redoublement des intervalles. *L'élève doit être apte à identifier les intervalles composés.*

Leçon 5 : Le renversement des intervalles. *L'élève doit être apte à renverser tout intervalle simple.*

CHAPITRE III : LA TONALITE CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Les degrés : Nom et Signification (en Do majeur). *L'élève doit être apte à reconnaître les différents degrés de la gamme selon leur place et leur rôle.*

Leçon 2 : Place des tons et $\frac{1}{2}$ tons dans des gammes majeures à une puis à deux altérations (dièses et bémols). *L'élève doit être apte à connaître la place des tons et $\frac{1}{2}$ tons dans des gammes majeures jusqu'à deux altérations et à les pratiquer.*

Leçon 3 : Le Tétracorde. *L'élève doit être apte à identifier les deux tétracordes en Do majeur et à les décomposer.*

Leçon 4 : Ordre des gammes majeures en dièse. *L'élève doit connaître l'ordre de toutes les gammes majeures en dièse.*

Leçon 5 : ordre des gammes majeures en bémol. *L'élève doit connaître l'ordre de toutes les gammes majeures en bémol.*

CHAPITRE IV : LES SIGNES SECONDAIRES CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Le Point. *L'élève doit être apte à pratiquer des valeurs pointées.*

Leçon 2 : Le Triolet. *L'élève doit être apte à pratiquer le rythme ternaire.*

Leçon 3 : La liaison de prolongation. *L'élève doit être apte à produire la liaison des notes.*

CHAPITRE V : LA MESURE SIMPLE ET LA MESURE COMPOSEE CONTENUS COMPETENCES EXIGIBLES

Leçon 1 : Mesure simple à $\frac{3}{4}$ et à $\frac{3}{8}$. *L'élève doit être apte à pratiquer des fragments ou morceaux à $\frac{3}{4}$ et $\frac{3}{8}$.*

Leçon 2 : La mesure composée à $\frac{6}{8}$. *L'élève doit être apte à pratiquer des mesures à $\frac{6}{8}$.*

Leçon 3 : Autres mesures composées. *L'élève doit être apte à pratiquer des mesures à $\frac{9}{8}$; $\frac{6}{4}$ etc.*

Annexe 4

République du Sénégal



Un Peuple-Un But-Une Foi

TABLEAU D'ANALYSE PAR CHAPITRE ET ARTICLE

Section: 53 Ministère de la Culture et de la Communication			Crédits Ouverts en LFI 2013	Loi de Finances pour l'année 2014		
Titre: 3 Dépenses de fonctionnement				Services votés/Crédits de Paiement	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total
Chapitre	Art.	Libellé				
30314044010	62	Inspection Interne	3 440 000	3 440 000	0	3 440 000
44117176010	62	Ecole Nationale des Arts	22 582 000	22 582 000	0	22 582 000
60111036010	62	Cabinet du Ministre	51 765 000	51 765 000	0	51 765 000
50117175010	62	sage	51 594 000	0	0	0
51017147001	62	Cellule des Etudes, de prospective et de planification	7 975 000	7 975 000	0	7 975 000
51017260000	62	SERV. RELATIONS PUBLIQ. DOCUMENTATION	2 574 000	5 447 000	0	5 447 000
510172750100	62	Cellule de Passation des marchés MCPHCLN	10 288 000	10 282 000	0	10 282 000
510223820100	62	Direction de la Francophonie	34 318 000	34 318 000	0	34 318 000
51022527011	62	DAGE	0	56 423 000	0	56 423 000
51115072010	62	Fonds Aide aux Artistes Dev.Culture	2 350 000	2 350 000	0	2 350 000
51115073010	62	Sécret. Génér. de la Biennale	23 670 000	23 670 000	0	23 670 000
51115075010	62	Galerie Nationale des Arts	4 603 000	6 000 000	0	6 000 000
51117177010	62	Orchestre National	2 178 000	4 500 000	0	4 500 000
51117185010	62	VILLAGE DES ARTS	4 409 000	4 409 000	0	4 409 000
511173020111	62	Service de coordination des centres culturels régionaux	6 110 000	6 110 000	0	6 110 000
511173030111	62	Place du souvenir	36 309 000	23 703 000	0	23 703 000
51122263010	62	Direction des Arts	37 865 000	35 046 000	0	35 046 000
51134408080	62	Centre Culturel Régional de Louga	7 315 000	7 315 000	0	7 315 000
51134409100	62	Centre Culturel Régional de Kolda	7 315 000	7 375 000	0	7 375 000
51134410060	62	Centre Culturel Rég.Kaolack	7 315 000	7 315 000	0	7 315 000
51134411030	62	Centre Culturel Rég.de Diourbel	7 315 000	7 315 000	0	7 315 000
51134412040	62	Centre Culturel Rég. de St.Louis	7 315 000	7 315 000	0	7 315 000
51134413020	62	Centre Culturel Rég. de Ziguinchor	8 315 000	8 315 000	0	8 315 000
51134414050	62	Centre Culturel Rég.de Tamba	7 315 000	7 315 000	0	7 315 000
51134415070	62	Centre Culturel Rég. de Thies	8 272 000	8 302 000	0	8 302 000
51134416090	62	Centre Culturel Rég. Fatik	7 315 000	7 315 000	0	7 315 000
51134417110	62	Centre Culturel Régional de MATAM	7 315 000	7 315 000	0	7 315 000
511347211210	62	Centre culturel régional de Kaffrine	4 085 000	7 315 000	0	7 315 000
511347221310	62	Centre culturel régional de Sédhiou	4 220 000	7 315 000	0	7 315 000
511347231410	62	Centre culturel régional de Kédougou	4 690 000	7 315 000	0	7 315 000
51317133010	62	Bureau Architecture et Monuments Historiques	12 674 000	12 674 000	0	12 674 000
51322265010	62	Direction Patrimoine Culture	6 465 000	6 465 000	0	6 465 000
51334421070	62	Musée Rég. de Thies	2 850 000	3 850 000	0	3 850 000
51422264010	62	Direction du Livre et de la Lecture	29 276 000	22 276 000	0	22 276 000
51522266010	62	Direction de la Cinématographie	15 770 000	16 730 000	0	16 730 000
Total Titre: 3 Dépenses de fonctionnement			457 367 000	457 167 000	0	457 167 000



TABLEAU D'ANALYSE PAR CHAPITRE ET ARTICLE

Section: 53 Ministère de la Culture et de la Communication			Crédits Ouverts en LFI 2013	Loi de Finances pour l'année 2014		
Titre: 2 Dépenses de personnel				Services votés/Crédits de Paiement	Mesures Nouvelles/Crédits de Paiement Nouv	Total
Chapitre	Art.	Libellé				
44117176010	61	Ecole Nationale des Arts	123 350 400	123 160 000	0	123 160 000
50111035010	61	Cabinet du Ministre	100 508 840	128 685 160	0	128 685 160
60117176010	61	sage	133 422 980	0	0	0
51014093011	61	Inspection Interne	8 288 000	9 216 000	0	9 216 000
51017147001	61	Cellule des Etudes, de prospective et de planification	14 836 520	8 786 000	0	8 786 000
51017260000	61	SERV. RELATIONS PUBLIQ. DOCUMENTATION	14 085 620	11 683 000	0	11 683 000
510223820100	61	Direction de la Francophonie	21 115 760	25 802 000	0	25 802 000
51022527011	61	DACE	0	61 674 000	0	61 674 000
51115073010	61	Sécret. Génér. de la Biennale	17 413 920	9 451 000	0	9 451 000
51115075010	61	Galerie Nationale des Arts	19 216 000	17 572 000	0	17 572 000
51117177010	61	Orchestre National	14 622 840	15 033 000	0	15 033 000
51117178010	61	Spectacle. Son et Lumière	10 364 980	7 589 000	0	7 589 000
51117179010	61	Fest. Nat. des Arts et de la cult.(FESNAC)	16 695 940	9 986 000	0	9 986 000
511173030111	61	Place du souvenir	15 501 080	16 887 000	0	16 887 000
51119081011	61	Grand Théâtre	23 591 500	25 628 000	0	25 628 000
51122263010	61	Direction des Arts	21 421 140	34 329 000	0	34 329 000
51134408080	61	Centre Culturel Régional de Louga	10 155 960	7 971 000	0	7 971 000
51134409100	61	Centre Culturel Régional de Kolda	3 266 000	6 408 000	0	6 408 000
51134410060	61	Centre Culturel Rég. Kaolack	5 918 200	10 365 000	0	10 365 000
51134411030	61	Centre Culturel Rég. de Diourbel	3 542 300	8 041 000	0	8 041 000
51134412040	61	Centre Culturel Rég. de St.Louis	17 688 280	13 958 000	0	13 958 000
51134413020	61	Centre Culturel Rég. de Ziguinchor	3 089 540	3 984 000	0	3 984 000
51134414050	61	Centre Culturel Rég. de Tambacounda	3 917 780	4 561 000	0	4 561 000
51134415070	61	Centre Culturel Rég. de Thiès	14 384 220	14 170 000	0	14 170 000
51134416090	61	Centre Culturel Rég. Fatick	7 621 360	9 140 000	0	9 140 000
51134417110	61	Centre Culturel Régional de MATAM	10 941 940	10 197 000	0	10 197 000
511347211210	61	Centre culturel régional de Kafrine	3 866 580	3 864 000	0	3 864 000
511347221310	61	Centre culturel régional de Sédhiou	3 594 300	4 554 000	0	4 554 000
511347231410	61	Centre culturel régional de Kédougou	4 744 800	5 401 000	0	5 401 000
51136462010	61	Centre Culturel Blaise SENGHOR	33 269 640	27 558 000	0	27 558 000
51136463010	61	Maison de la Culture DOUTA SECK	25 755 880	20 197 000	0	20 197 000
51322265010	61	Direction Patrimoine Culture	74 724 160	53 677 000	0	53 677 000
51422264010	61	Direction du Livre et de la Lecture	40 223 720	41 200 000	0	41 200 000
51434418070	61	Centre de lecture et d'Animation (CLAC) de Thiès	4 924 640	4 451 000	0	4 451 000
51434420101	61	Centre de Lecture et d'Animation (CLAC) de Kolda	4 828 640	4 390 000	0	4 390 000
51522266010	61	Direction de la Cinématographie	48 321 240	50 729 000	0	50 729 000
Total Titre: 2 Dépenses de personnel			879 204 500	810 297 160	0	810 297 160

Annexe 5.

QUESTIONNAIRE COLLEGIENS DE TROISIEMES

I. Que pensez-vous de l'éducation musicale, en général, et des cours que vous suivez, en particulier ?

II. Selon vous, que faut-il ajouter aux cours pour améliorer et développer l'éducation musicale ?

Élèves de troisièmeA du CEM SCAT URBAM (GRAND YOFF)

C.1.

_ Je pense que l'éducation musicale est quelque chose de bien, car elle pourra nous être utile dans l'avenir et nous éviter le chômage. On pourra devenir compositeur ou musicien. C'est pourquoi l'État doit revaloriser l'éducation musicale et l'exiger dans les écoles élémentaires, les collèges et lycées.

_ Pour améliorer l'éducation musicale, il faut ajouter aux cours : des instruments pour chaque élève, augmenter le temps et le coefficient, faire beaucoup de pratique, sanctionner ceux qui fuient les cours, donner du sens à la musique et expliquer les avantages aux élèves.

C.2.

_ Quand j'étais en sixième, je disais que l'éducation musicale est une perte de temps, mais au fil des années, je me suis rendu compte que non, ça valait bien la peine de la faire, car à travers l'éducation musicale, j'ai connu trop de choses. Les cours que nous suivons en classe nous ont permis d'avoir beaucoup de connaissances. Personnellement, je crois que l'éducation musicale n'est pas difficile, car si on fait un devoir, les élèves s'en sortent très bien avec de bonnes notes. Donc pratiquons la musique, parce qu'elle nous aide.

_ Bon, même si on fait les cours aisément dans de bonnes conditions, il y a des choses qui nous manquent. En guise d'exemple, le matériel ; car on ne parvient pas à faire de la pratique, mais seulement de la théorie. Donc, chaque école qui pratique l'éducation musicale doit avoir au moins un piano ou plus, ce qui améliorera nos conditions.

C.3.

_ L'éducation musicale est importante pour moi. Elle nous aide à nous enrichir en n'importe quelle culture ; que ce soit une personne ou un pays. Concernant les cours, en tout cas personnellement, j'aime beaucoup la musique, pas seulement en tant que telle, mais j'aime chanter. Et aussi les cours m'aident sur beaucoup de choses. Si on pouvait augmenter un peu plus les heures et découvrir d'autres instruments comme la guitare, la flûte... ça nous aiderait un peu. Et me concernant, j'aime la musique à tel point que je rêve de devenir chanteuse et de participer à des concours de chant. Mais j'ai honte de chanter en public.

_ Selon moi, pour améliorer l'éducation musicale, on peut augmenter les heures, engager des professionnels, faire un peu plus de pratique parce qu'ici on passe tout le temps à faire de la théorie, faire des dons d'instruments et aider ceux qui veulent chanter en organisant des concours de chant et ouvrir des écoles de chant.

C.4.

_ L'éducation musicale est l'une de mes matières préférées. Elle est importante car elle nous apprend beaucoup de choses que nous ne connaissons pas sur la musique. Par exemple, je ne savais pas qu'avant de faire une chanson, il fallait écrire des notes, des silences etc. Et je sais maintenant que les artistes qui font la musique ne la font pas seulement pour un moment, mais qu'ils adorent ça.

Pour moi, l'éducation musicale est l'une des matières les plus importantes. Et pour qu'elle triomphe, il faut que nous l'aimions et l'adorions.

_ Pour améliorer l'éducation musicale, nous avons besoin d'instruments de musique comme : le piano, la guitare etc.

C.5.

_ Je pense que l'éducation musicale est une matière essentielle pour l'élève qui cherche du savoir. En effet, elle nous procure des choses que nous ne savions pas, mais grâce aux cours nous avons su et compris beaucoup de choses sur cette matière et aussi à quoi elle peut nous servir demain.

_ Pour moi, il nous faut des instruments de musique pour savoir comment en jouer.

C.6.

_ Je pense que l'éducation musicale est très intéressante et bénéfique parce qu'elle nous permet de jouer du piano et d'autres instruments de musique à la maison.

_ Pour améliorer l'éducation musicale, il faut : ajouter des instruments de musique, avoir beaucoup de professeurs bien formés, augmenter le temps de cours dans la semaine et appliquer les cours théoriques. Par exemple, faire de la Musique Assistée par Ordinateur, initier les élèves depuis la classe de CE2, faire comprendre aux élèves que la musique est très importante et peut nous servir dans l'avenir, organiser des compétitions entre écoles.

C.7.

_ L'éducation musicale est une matière facultative, mais elle est importante pour pouvoir développer un pays. Donc j'en déduis qu'elle est intéressante et essentielle.

_ On peut ajouter aux cours : faire plus de pratique que de théorie, amener des instruments pour apprendre aux élèves à bien les manier.

C.8

_ Dans notre société, il y a des gens qui se demandent si la musique s'apprend et si elle est importante. Moi je pense que le fait d'enseigner la musique est une bonne chose ; ça nous permet de lire des sons, de savoir la composition d'un morceau de musique, d'où son importance. Les cours ne sont pas ennuyants et on est enthousiastes ; et c'est beau d'entendre le professeur chanter ou lire des sons. Et rien n'est plus beau que d'apprendre l'art de la musique.

_ Pour améliorer l'éducation musicale, il nous faut des instruments à notre disposition : piano, guitare et autres instruments essentiels pour étudier la musique. Il faut aussi que : les professeurs favorisent la pratique plus que la théorie, les heures de cours soient augmentées.

C.9.

_ Je pense que l'éducation musicale est importante parce qu'elle permet aux élèves de savoir surtout ce qu'ils ignoraient. Par exemple, moi je ne savais pas qu'en chantant le musicien fait des sons aigus, médiums ou graves. L'importance se manifeste surtout de la manière dont on fait le cours. Ce cours nous permet de savoir comment on place les notes et les silences sur la portée, comment on lit des sons sur la portée et de nous distraire. En un mot, je peux sincèrement dire que l'éducation musicale est essentielle, c'est à dire a un sens bien déterminé.

_ Pour l'amélioration des cours d'éducation musicale, je pense qu'il faut y ajouter des instruments pour aider les élèves à mieux comprendre les leçons et à faire de la pratique avec le meilleur matériel. Et aussi, il faut ajouter que l'heure de musique hebdomadaire dans les établissements est insuffisante. Et pour cette amélioration aussi, je crois qu'il faut pousser les élèves à aimer l'éducation musicale comme je l'ai aimée. Pour tout vous dire, personnellement c'est grâce à l'éducation musicale que je peux lire les sons sur la portée et faire même mes propres sons.

C.10.

_ En général, nous pensons que l'éducation musicale est l'art qui nous permet de nous exprimer pour le plaisir de l'oreille et la combinaison des sons. Elle est aussi un moyen de divertissement. Les cours que nous suivons nous permettent de mieux comprendre la musique et de pouvoir nous en servir.

_ Pour l'amélioration de l'éducation musicale, nous aurons à ajouter quelques points comme :

1) les instruments de musique qu'il faut mettre à la disposition des élèves, tels que le clavier pour mieux apprendre à jouer et à lire la musique.

2) Respecter et être à jour au niveau du programme et faire beaucoup de pratique.

C.11.

_ L'éducation musicale nous permet de composer un morceau de musique, mais aussi de pouvoir lire la musique. Elle fournit des acquis musicaux, c'est à dire de pouvoir distinguer un son et un bruit, de connaître les sons audibles à l'oreille humaine et ceux qui ne le sont pas. Pour les cours, l'essentiel est fait, mais il y a un manque de considération encore au niveau de

l'administration, à savoir le coefficient qui est resté constant à un depuis des années. En un mot, je veux dire que c'est une matière très importante et facile à comprendre.

_ Les choses à ajouter pour améliorer les cours sont nombreuses :

1) d'abord, il y a le manque de matériels ; les professeurs ne sont pas outillés pour le bon déroulement des cours.

2) Ensuite, il faudra aussi que les professeurs fassent beaucoup de pratique avec leurs élèves.

3) Enfin, les professeurs doivent pousser les élèves à découvrir des studios de musique et leur apprendre à manipuler les instruments de musique.

C.12.

_ Ayant commencé l'éducation musicale depuis presque l'âge de 4 ans, j'en déduis qu'elle est intéressante en tant que telle, mais seulement que les cours sont parfois ennuyeux, on a l'impression de perdre du temps. Cependant ceci ne m'empêche pas de faire souvent le bilan des opportunités qu'elle nous procure, surtout nous les élèves qui devons passer un examen.

_ Pour l'amélioration des cours d'éducation musicale, je propose plus de pratique que de théorie. Beaucoup de matériel musical et un peu de volonté de la part des élèves et bien sûr des professeurs.

C.13.

_ On peut dire que la musique est un bon moyen de distraction, car elle calme notre nervosité. Les cours sont intéressants car le professeur explique bien ; il nous donne beaucoup d'exercices. Je pense que les cours sont abordables.

_ Il faut ajouter beaucoup de choses aux cours : des instruments de musique dans les écoles, des livres de musique dans les bibliothèques scolaires pour plus d'exercices., des studios pour enregistrer les créations des élèves et les améliorer.

C.14.

_ L'éducation musicale est une matière comme les autres, donc je pense qu'on doit l'aimer comme les mathématiques. Grâce à l'éducation musicale, on peut avoir un métier.

_ Pour améliorer les cours, on peut ajouter des instruments de musique comme le piano, augmenter l'horaire pour mieux expliquer les leçons. Grâce à ces moyens, je pense qu'on va mieux comprendre ce que c'est la musique. Je peux dire que l'éducation musicale est une bonne matière.

C.15.

_ Je pense que l'éducation musicale est un art, une science très importante. Elle permet de créer des morceaux de musique, de reconnaître les sons et les temps (forts, faibles) dans les portées ou mesures. Elle sert de moyen de communication (avec les sons). Pendant les cours, nous nous en sortons très bien ; on comprend tout ce que le professeur explique ; nous nous

améliorons de plus en plus. L'éducation musicale favorise aussi la gaieté, l'harmonie, la joie dans certains cas, par exemple si on est stressé.

_ Selon moi, la théorie c'est bien, mais il faut renforcer davantage les cours de musique en faisant de la pratique, montrer aux élèves comment manier un clavier, créer des chants en classe par groupes d'élèves accompagnés d'instruments de musique comme la flûte, la guitare, les claviers etc. Il faut aussi permettre aux élèves de montrer leurs capacités.

C.16.

_ Je pense que l'éducation musicale est très intéressante. Il peut nous aider à l'avenir, surtout si on veut devenir plus tard musicien, compositeur. Pour les cours, vraiment il n'y a rien à dire de négatif, notre professeur nous explique bien jusqu'à ce que nous comprenions.

_ Pour améliorer les cours, il faut faire beaucoup de pratique, avoir des instruments de musique, augmenter l'horaire des cours pour pouvoir terminer le programme.

C.17.

_ Je pense que l'éducation musicale est une bonne matière, parce que j'ai appris beaucoup de choses qui me serviront bientôt.

_ Je crois qu'il faut des instruments et plus de temps aussi pour mieux comprendre les cours.

C.18.

_ Je pense que l'éducation musicale à l'école est une bonne chose qui nous permet d'être modernes. Par exemple, en suivant de la musique à la télé, on peut distinguer les différents types de sons, les temps... Nos cours sont bien faits, le professeur détaille tout, on comprend beaucoup de la musique.

_ Les cours sont bons, mais les élèves ne le voient pas ainsi. Ils disent qu'en musique, ils faut apprendre les leçons pour faire les devoirs. Donc si on peut changer le mode d'apprentissage ce serait mieux. Ensuite augmenter l'horaire, car une seule heure ne suffit pas. Essayer de faire de la musique une vraie matière, c'est à dire la sortir des matières facultatives. Enfin avoir du matériel pour faire un bon cours et motiver les élèves à l'aimer.

C.19.

_ D'après moi, l'éducation musicale peut nous servir d'avantage si nous voulons être des musiciens.

_ Je pense que pour améliorer l'éducation musicale, il faut prendre les chansons des grands chanteurs pour nous les faire écouter et les étudier en classe.

C.20.

_ L'éducation musicale est très intéressante. Il faut reconnaître qu'on ne fait jamais la musique comme on veut.

_ Il nous faut beaucoup de choses pour améliorer les cours : du matériel pour la pratique, augmenter le temps de cours, distribuer des livres de cours et d'exercices pour tous les élèves.

C.21.

_ Je pense que l'éducation musicale est très intéressante, car ça nous permet de bien écrire, comprendre et lire les sons musicaux.

_ Il faut faire au moins 2 à 3 cours de musique par semaine. Faire des cours de musique dans toutes les écoles. Expliquer aux élèves qui refusent de faire les cours de musique que c'est bénéfique et important à la fois. Apporter plus d'instruments de musique.

C.22.

_ Je pense que l'éducation musicale est une matière très intéressante et elle fait partie des matières facultatives qui peuvent nous aider à réussir notre brevet. Les cours se déroulent très bien et nous obtenons de bonnes notes. Tout cela c'est grâce à notre professeur M. DIAGNE, du fait qu'il explique très bien et clairement.

_ Il faut ajouter des cours de musique assistée par ordinateur (M.A.O.).

C.23.

_ J'apprends l'éducation musicale depuis la classe de sixième et ça a beaucoup d'avantages. On adorait écouter de la musique sans connaître les sons, les notes, les altérations. Mais avec l'éducation musicale, tout est clair. Personnellement, j'adore la musique et j'ai une amie qui a un piano sur lequel j'applique ce qu'on nous a appris et en jouer me fait du bien. Et je veux devenir musicienne un jour. La musique change le monde. L'éducation musicale nous apprend beaucoup de choses : comment jouer en se concentrant sur le temps, éviter de sortir de la gamme, savoir composer des sons virtuels avec AUDACITY. En somme, l'éducation musicale développe l'esprit d'une personne, surtout l'enfant.

_ Même si on pratique virtuellement, il faudrait : un piano, une guitare, des tams-tams à l'école. Et tous les instruments qui peuvent nous permettre de travailler. Pour illustrer ce que je viens de dire, les élèves doivent opter entre l'éducation musicale et l'éducation plastique, et beaucoup d'entre eux choisissent l'éducation plastique parce qu'ils pourront dessiner avec des gouaches, du matériel sophistiqué. Alors qu'en musique, on pratique virtuellement, mais nous voulons de vrais instruments pour montrer aux autres élèves ce que nous savons faire pendant les fêtes de l'école. Je suggère que l'on fasse des compétitions pour que les élèves montrent leurs niveaux en musique.

C.24.

_ Je pense que l'éducation musicale est une des matières facultatives les plus excitantes, captivantes. C'est une matière avec laquelle on peut avoir vingt sur vingt si l'on suit et comprend bien en classe. Je suis très intéressée par les cours.

_ Pour améliorer l'éducation musicale, il faut : avoir à disposition des instruments de musique comme des guitares, des pianos, des flûtes... Installer des ordinateurs pour les cours de

musique assistée par ordinateur. Construire des salles de musique comme les laboratoires de S.V.T. et de physique-chimie. Faire musique au moins deux fois par semaine.

Élèves de 3M1B du CEM LAMINE GUEYE (DAKAR)

C.1._ L'éducation musicale fait partie des matières les plus importantes parce qu'elle nous permet de nous divertir.

_ Il faut utiliser des instruments de musique qui nous permettent de jouer, pour ceux qui veulent devenir musiciens.

C.2._ L'éducation musicale est très bien, ça nous apprend beaucoup de choses. Les leçons sont très bonnes à apprendre. Les chansons à la fin des cours nous mettent de bonne humeur. La musique est très bonne surtout quand vous avez une professeure merveilleuse qui vous apprend tout.

_ Il faut juste augmenter l'heure de musique pour que les leçons soient bien écrites et plus faciles à apprendre. Il faut aussi des instruments, des livres pour les élèves.

C.3._ L'éducation musicale permet de s'exprimer, développer des idées et aussi de dialoguer.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faut mettre en place du matériel musical dans les écoles et augmenter les professeurs de musique et les centres de formation musicale.

C.4._ L'éducation musicale est une matière nécessaire pour les élèves.

_ Je pense qu'aujourd'hui il devrait y avoir des instruments de musique comme des pianos, des guitares.

C.5._ L'éducation musicale, c'est cool franchement je l'adore.

_ Je pense qu'il faut ajouter des chansons et des instruments.

C.6._ On pense que l'éducation musicale permet de connaître la musique et d'entendre les sons. La musique est le langage le plus universel parce que compris de tous.

_ Pour améliorer l'éducation musicale, il faut chanter.

C.7._ Je pense que la musique est très importante, mais elle comporte des aspects positifs et négatifs, car elle permet à l'homme de lancer des messages.

_ Il faut ajouter des heures de cours et des instruments de musique, par exemple : guitare, kora, tam-tam, bongo.

C.8. _ La musique est un art spirituel et à travers elle on peut transmettre des messages.

_ Faire beaucoup de devoirs, surtout augmenter le temps parce qu'une heure ne suffit pas.

C.9. _ Je pense que l'éducation musicale est bonne et très utile. Elle chasse le stress et nous fait oublier beaucoup de problèmes.

_ Il faut mettre de la bonne musique.

C.10. _ Je pense que la musique est très importante pour tous les élèves parce que c'est le langage le plus universel compris de tous.

_ Pour notre établissement, l'éducation musicale est très bonne, mais pour les autres, il faut des instruments.

C.11. _ L'éducation musicale est une discipline qui nous permet de mieux articuler la voix, de mieux lire les notes. Elle est très importante sur le plan collectif et individuel, parce qu'elle nous permet d'étudier dans l'harmonie et dans la joie même dans des moments difficiles.

_ Pour développer les cours d'éducation musicale, il faut créer de grandes salles avec des instruments.

C.12. _ L'éducation musicale a des avantages en fonction des élèves. Elle permet de développer notre culture.

_ Il faut augmenter les heures de cours et faire de sorte que les élèves sachent les opportunités que la musique peut leur offrir sur le plan international.

C.13. _ L'éducation musicale est une matière assez compliquée, mais bonne.

_ Il faut beaucoup chanter.

C.14. _ L'éducation musicale est l'une des matières facultatives qui nous permet de gagner des points. Et en même temps il participe à l'éducation des élèves qui leur permet de connaître comment utiliser la musique et ce qui la compose. La musique est la langue la plus universelle, car comprise de tous.

_ Pour le développement et l'amélioration de l'éducation musicale, il faut augmenter le temps de cours et une meilleure explication des leçons.

C.15. _ Je pense que l'éducation musicale est une bonne chose et nous aide à oublier certains soucis.

_ Pour développer l'éducation musicale, il faut ajouter aux cours de la bonne musique et des instruments de musique.

C.16. _ Mon point de vue par rapport à l'éducation musicale est que c'est une bonne chose, mais aussi que ça permet aux élèves qui veulent devenir chanteurs dans l'avenir, d'avoir de jolies voix.

_ Ce qu'il faut ajouter aux cours pour améliorer et développer l'éducation musicale : organiser des séances de répétition ; la concentration des élèves sur les explications du professeur.

C.17. _ Je pense que l'éducation musicale est utile pour moi car je chante, et c'est bien car c'est un moyen de dialoguer avec les élèves.

_ Aux cours de musique, il faut ajouter des instruments et laisser les élèves chanter pendant les cours. Pour mon développement, je pense que l'éducation musicale est excellente, car elle nous permet en tant qu'élèves d'être libres dans ce que nous faisons, et de plus à travers la musique nous nous exprimons le mieux et nous combattons le stress.

C.18. _ Je pense que l'éducation musicale a une grande importance dans la vie de l'enfant et l'aide à développer son esprit.

_ On peut utiliser des flûtes, pianos et guitares pendant les cours et créer des écoles spécialement pour l'éducation musicale.

C.19. _ L'éducation musicale est l'une des meilleures matières en troisième. C'est facile à comprendre et même si l'élève ne réussit pas à l'école, il peut alors devenir musicien. La musique permet de transmettre des messages. C'est une matière très importante et intéressante, et vraiment les professeurs de musique sont géniaux.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faudra amener des instruments de musique en classe pour mieux faire comprendre les cours aux élèves.

C.20. _ Je pense que la musique est très intéressante, de plus c'est un art noble.

_ Souvent il y a des élèves qui n'ont jamais fait de musique et quand ils arrivent en classe, les professeurs doivent les aider et mieux leur expliquer. L'État aussi peut apporter des instruments de musique : piano, flûte pour passer à la pratique de ce que nous enseignent les professeurs.

C.21. _ La musique est l'art qui peut véhiculer des messages à travers le monde. C'est l'art le plus communicatif, et elle chasse le stress, rend joyeux et éveille.

_ Il faut ajouter des salles consacrées à la musique avec des instruments de musique appropriés comme dans les pays développés.

C.22. _ Je pense que l'éducation musicale est bonne pour les élèves et les gens qui s'expriment en musique. Il permet de bien éduquer les élèves.

_ Il faut beaucoup plus de temps, parce qu'une heure ne suffit pas pour bien comprendre ; amener des instruments de musique pour la découverte.

C.23. _ La musique est le langage le plus universel.

_ Il faut améliorer les moyens parce que chaque professeur doit être équipé d'instruments de musique.

C.24. _ Je pense que l'éducation musicale est très importante pour tous les élèves parce que la musique est le langage le plus universel, parce qu'il est compris de tous.

_ Dans notre établissement, l'éducation musicale est très bonne, mais il faut amener des instruments de musique.

C.25. _ L'éducation musicale est très importante pour les enfants parce qu'elle nous permet de savoir beaucoup de choses à travers la musique, comment les chanteurs font pour avoir de belles voix, très merveilleuses à écouter. Elle lutte aussi contre le stress.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faut juste se concentrer, être toujours content, aimer les enfants et les comprendre, organiser des séances de musique aussi.

C.26. _ Étant l'art de combiner des sons d'une manière agréable à l'oreille et ne représentant aucune forme matérielle, comprise de tous, je pense que l'éducation musicale est essentielle parce que la musique est un moyen d'épanouissement et de distraction. Quand tu écoutes la musique, ça va droit au cœur. J'aime beaucoup la musique, franchement je l'adore.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faut du matériel musical, expliquer mieux les leçons, être compréhensif, respecter ceux qui apprennent la musique.

C.27. _ L'éducation musicale est un art amusant qui nous permet de chanter.

_ Il faut que les professeurs y ajoutent des instruments de musique.

C.28. _ L'éducation musicale permet aux gens de connaître leur culture, de savoir comment faire passer un message ; il permet aussi de développer un pays.

_ Il faut ouvrir des écoles d'éducation musicale et avoir un bon financement pour qu'elle se développe.

C.29. _ L'éducation musicale est un art très divertissant et amusant, permettant l'épanouissement, qui développe et ouvre l'esprit, crée en même temps de bonnes relations entre professeur et élèves.

_ Pour développer cette éducation, on pourrait ajouter quelques instruments comme le piano ou la flûte, la guitare...

C.30. _ C'est un art amusant qui nous permet de chasser le stress. Et nous avons une professeure aimable et ouverte.

_ Ce qu'il faut ajouter aux cours pour les améliorer et les développer : des instruments comme des pianos, guitares, flûtes pour permettre aux élèves de mieux comprendre la musique.

C.31. _ L'éducation musicale est une très bonne chose, car ça permettra aux élèves qui voudront devenir musiciens dans l'avenir de se familiariser plus avec cette matière. L'éducation musicale à l'école permet à ceux qui veulent apprendre la musique et qui n'ont pas les moyens d'engager un professeur de musique, de l'apprendre gratuitement.

_ Il faudrait ajouter aux cours des instruments de musique. Et faire cette matière dans toutes les écoles.

C.32. _ Je pense que l'éducation musicale est une bonne chose dans l'instruction d'un élève, car si un élève veut devenir musicien ou professeur de musique, il lui faudra apprendre l'éducation musicale. Et aussi, la musique enlève le stress, ça fait oublier le malheur.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faudra ajouter aux cours des instruments de musique, apprendre comment composer une chanson et jouer d'un instrument. Faire des exercices de composition de chants.

C.33. _ L'éducation musicale est bonne si elle contient de bonnes paroles, et non avec des instruments...

_ Pour l'améliorer et la développer, il faut qu'il y ait de bonnes paroles, des messages, des conseils et guider vers le droit chemin...

Annexe 6

QUESTIONNAIRE DES ELEVES-PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE EN FORMATION AL'ECOLE NATIONALE DES ARTS DE DAKAR

I. Que pensez-vous de l'éducation musicale en général, et de votre formation en particulier ?

II. Selon vous, que faut-il ajouter aux cours, pour améliorer et développer l'éducation musicale ?

_ TROISIEME ANNEE

EPEM.1.

_ L'éducation musicale est un parent pauvre de l'enseignement à cause du coefficient bas qui lui est accordé. Les élèves s'intéressent plus aux autres matières (scientifiques ou littéraires), c'est-à-dire les matières où ils peuvent obtenir le maximum de points pour passer en classe supérieure. Obtenir un zéro en musique influe peu sur le décompte final. Il faudrait donc, pour parer à ce désintérêt, hausser le coefficient, mais aussi attribuer aux professeurs les moyens qui leur permettent de bien dispenser leurs cours.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faudrait avant tout des locaux dignes de ce nom, c'est-à-dire que l'environnement même de l'ENA n'est pas très encourageant pour mener à bien des études. Nous disposons d'instruments vétustes, voire inexistantes. Depuis le début de notre formation, j'ai constaté une surcharge sur les emplois du temps. Beaucoup de matières devraient être enlevées au profit d'autres qui sont plus intéressantes.

EPEM.2.

_ L'éducation musicale est une discipline incontournable dans le système éducatif au Sénégal. En effet, elle contribue largement au développement de l'identité culturelle et permet de déceler des talents par "l'éclosion" des potentialités chez les apprenants.

L'éducation musicale a un impact au niveau social, économique et même politique. Donc d'une manière générale, l'éducation musicale contribue au développement du pays.

Pour ce qui est de notre formation, notre souci majeur est de contribuer, de par notre profession, à la vulgarisation de l'éducation musicale.

_ Il faut ajouter aux cours plus de contenus pour améliorer la formation des élèves-professeurs. La titularisation des professeurs à l'ENA s'inscrirait dans cette dynamique. Pour les matières pratiques (ex. piano), il faut doter l'ENA d'instruments suffisants pour une meilleure formation des élèves-professeurs.

EPEM.3.

_ L'éducation musicale n'occupe pas sa véritable place dans l'évolution du monde des arts. L'éducation musicale souffre à présent au Sénégal. Ce ne devrait pas être le cas, car la musique est le reflet d'une civilisation, un moyen didactique. La formation à l'École Nationale des Arts ne répond plus aux besoins. Il y a une négligence de l'État qui fait que l'École ne bénéficie pas de matériel didactique pour permettre aux étudiants de recevoir un bon enseignement pour redorer le blason de la musique.

_ Selon moi, il faut délocaliser l'École, augmenter les instruments pour nous mettre dans de bonnes conditions.

EPEM.4.

_ Je serai toujours sceptique quant à une bonne considération de l'éducation musicale dans les établissements scolaires sénégalais, puisque c'est un domaine marginalisé. Quand j'entends des élèves dire que "la musique est l'art de perdre son temps", je suis offusqué tout en me posant des questions sur le domaine où j'évolue. L'éducation musicale est moins considérée avec son coefficient faible ; elle est toujours une discipline facultative, alors qu'elle devrait avoir la même valeur que les autres disciplines comme les mathématiques, l'histoire et la géographie.

En ce qui concerne notre formation, on constate qu'elle est bonne puisque nous sommes formés par des professeurs expérimentés. Mais il y a beaucoup de difficultés : nous ne détenons pas d'instruments en nombre suffisant ; on s'entasse dans des classes exigües ; les locaux ne sont pas adaptés. L'ENA devrait avoir sa propre faculté et être rattachée à l'Université, ce qui nous permettrait d'avoir la même carte que les autres étudiants et accéder aux services universitaires.

_ Il faut ajouter un nombre suffisant d'instruments et valoriser la discipline.

EPEM.5.

_ L'éducation musicale est une science très importante, fondamentale dans la formation de l'individu. Elle développe sa culture et sa créativité. En outre, la musique est une voie sûre pour participer au développement de notre nation et à la résolution des fléaux qui gangrèment nos sociétés. Car elle est écoutée partout et par tout le monde sous quelque forme que ce soit. Cependant, l'éducation musicale est reléguée au second plan dans notre cher pays. Nos autorités politiques ignorent royalement la valeur intrinsèque de cette science formidable. Les conséquences se vivent tous les jours au niveau de l'unique école de formation en arts du pays : manque de matériels didactiques, pédagogiques, absence de locaux bien construits dignes d'une École des Arts (l'État a loué un immeuble à usage d'habitation), les conditions d'étude des étudiants sont lamentables.

_ Adapter l'éducation musicale aux innovations pédagogiques (approche par les compétences), renforcer le solfège.

EPEM.6.

_ L'éducation musicale est un champ très vaste, difficile voire impossible à parcourir de long en large. C'est une science qui demande beaucoup d'apprentissage. Pour ce faire, il faut la commencer très jeune. C'est une science qui doit donc s'apprendre dès le bas âge vu son importance, sa complexité et son immensité.

Quant à notre formation à l'École Nationale des Arts, nous dirons qu'au bout de trois ans, nous acquerrons beaucoup d'expérience. Malheureusement, pour les professionnels c'est une formation tardive, car si à 45 ans on doit commencer à apprendre la musique, c'est sûr que ce sera compliqué, l'esprit et les articulations ne répondent plus aisément, en plus des conditions draconiennes que nous vivons à Dakar et la pression que nous subissons à l'école. On perd en outre beaucoup de temps pour cette formation, vu que ce qu'on fait en quatre ans est bien faisable en deux ans. Il faut revoir aussi les enseignements.

_ Comme nous sommes des élèves-professeurs, les sciences de l'éducation devaient être une priorité pour nous. La musique est une science sociale, pour l'enseignant la pédagogie est capitale.

Il faut également des professeurs qualifiés, un seul professeur enseigne plusieurs spécialités à la fois.

EPEM.7.

_ La musique, au-delà de nous procurer des sensations fortes pour le cœur, remplit et assure, à travers une satisfaction intérieure, un certain nombre de fonctions utiles à l'histoire, à la santé, à la perpétuation de la culture, bref à l'humanité.

Notre formation, par rapport à ce qui se faisait du temps de notre cher feu président-poète Léopold Sédar Senghor, est au rabais à plusieurs niveaux. Pour le cadre, nous sommes dans une maison à deux étages louée et qui ne favorise pas l'inspiration et la liberté requises pour un "artiste-musicien".

Du point de vue matériel, nous manquons presque de tout, même comparativement à ce qui existe au Mali.

_ Ce qu'il faut ajouter aux cours, c'est à mon avis un renforcement des matières musicales comme la musicologie, l'ethnomusicologie. Supprimer certaines matières presque inutiles pour notre futur travail. Enlever le DAMI (dossier) et nous donner par exemple une partition de flûte pour la 3^{ème} et 4^{ème} année, et nous serons beaucoup plus armés, car c'est le seul instrument qui pourra être accessible une fois sur le terrain. Arrêter le DAMI où on perd deux ans juste pour une seule chanson à interpréter. Réhabiliter l'École des Arts, c'est aussi revaloriser l'éducation musicale.

EPEM.8.

_ De manière générale, l'éducation musicale est très intéressante et très bénéfique pour la formation de l'intellect chez l'individu, en ce sens qu'elle procure des aptitudes et des dispositions fondamentales pour devenir un homme accompli.

Toutefois, la formation que nous recevons ici à l'École Nationale des Arts reste beaucoup à parfaire. Notamment sur bien des plans, à savoir sur le personnel des formateurs qui sont en nombre dérisoire. Exemple : six professeurs- formateurs permanents, le reste des formateurs sont des vacataires qui ne dispensent des cours qu'au gré de leur disponibilité. Le cadre de l'école aussi ne favorise pas des enseignements-apprentissages de qualité. Et last but not least, il y a un manque criard de matériel didactique.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faut donner à la discipline plus de valeur dans le système éducatif. Aujourd'hui à l'école, l'éducation musicale est traitée en parent pauvre et elle est même considérée comme discipline facultative. Cela ne favorise pas une émancipation et un bon développement de l'éducation musicale.

EPEM.9.

_ L'éducation musicale est une discipline fondamentale pour le système éducatif de tout pays. Elle permet d'humaniser les citoyens en développant leurs facultés émotives, la capacité à apprécier le Beau afin de ne pas devenir des automates. Malheureusement, à cause des crises économiques, elle est de plus en plus négligée par les États, surtout africains.

Notre formation est bien parce qu'elle met en nous les germes qui nous permettront de poursuivre nos recherches après celle-ci. Mais elle a des limites, parce que trop générale, on acquiert des connaissances floues et pas bien assises. On nous apprend beaucoup d'instruments que nous n'allons pas maîtriser, au lieu de nous orienter selon nos aptitudes vers l'instrument qui nous convient. Les élèves-professeurs entrent à l'école sans grandes aptitudes musicales et en sortent avec un niveau acceptable en pratique et seulement moyen en théorie.

_ Pour améliorer les cours, il faut avoir des professeurs mieux formés pour enseigner au niveau supérieur. Plus orienter les cours vers les cultures traditionnelles. Recruter de meilleurs candidats et leur donner une formation en deux ans en leur permettant de se spécialiser.

EPEM.10.

_ L'éducation musicale est pour moi une discipline qui est indispensable dans la vie de l'individu, vu que dès l'enfance la musique est présente oralement ou gestuellement.

Ma formation, je la vois difficile mais très importante. Elle me plaît beaucoup, car c'est depuis le bas âge que j'ai commencé à faire la musique qui est ma passion.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faut ajouter aux cours de la documentation, des instruments suffisants, faire beaucoup de pratique.

EPEM.11.

_ L'éducation musicale est une branche incontournable dans le développement socio-culturel, au niveau de tous les cycles de formation et d'enseignement. Mais la négligence des autorités à l'égard de cette matière cause d'énormes problèmes. Exemple : le ministre de la Culture ne sait même pas où se trouve l'École Nationale des Arts qui est censé former des acteurs culturels, fonctionnaires de l'État.

_ Un cadre adéquat et des moyens matériels dignes d'une École Nationale des Arts.

EPEM.12.

_ L'éducation musicale devrait occuper une place importante dans tous les cycles de formation, car elle développe l'acquisition des connaissances chez l'élève ou l'étudiant. Cependant, de façon particulière, elle n'est pas bien intégrée dans le système éducatif. Si on prend le cas de l'École Nationale des Arts, elle souffre d'un manque de moyens (instruments, personnels administratifs, professeurs ...).

_ Vu que le cours dure une heure au collège, ça devrait être augmenté d'une heure en plus, car une seule heure ne suffit pas pour que le professeur puisse terminer son programme. L'éducation musicale ne devrait plus être une matière facultative.

EPEM.13.

_ L'éducation musicale est traitée en parent pauvre par les pouvoirs publics, car elle est encore une matière facultative aux examens. Pour ce qui est de notre formation, les professeurs se donnent corps et âme pour renforcer nos apprentissages et notre savoir, mais l'État ne met pas les moyens adéquats pour aider l'École (locaux et matériels).

_ Pour qu'il y ait amélioration dans l'enseignement musical, il faut :

. revoir le caractère facultatif de la matière en la rendant obligatoire comme toutes les matières.

. Des locaux plus spacieux pour favoriser les apprentissages, à savoir une école et non une maison transformée en école.

. Augmenter le matériel didactique, plus de séances vidéos et des sorties.

. Revoir le système d'évaluation des unités de valeur qui s'avère très stressant.

EPEM.14.

_ L'éducation musicale est très importante parce qu'elle développe en l'homme beaucoup de facultés.

Notre formation nous permet, après quatre années d'étude de la musique, d'enseigner cette dernière dans les écoles.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, il faudrait en premier lieu revaloriser l'École Nationale des Arts, mettre les moyens pour une bonne formation. Beaucoup de professeurs sortent de l'ENA sans savoir vraiment jouer d'un instrument, chose que nous trouvons anormale. L'ENA souffre d'un manque d'instruments, d'espace et les conditions d'étude sont très difficiles.

EPEM. 15.

_ L'éducation musicale dans certains pays à majorité musulmane comme le nôtre est traitée en parent pauvre, la musique rime avec perversion, débauche, alcoolisme et autres maux. Lutter contre cette conception est notre motivation pour ce concours d'entrée à l'ENA (Ecole

Nationale des Arts) ou la formation il faut le dire du point de vue théorique est irréprochable. C'est la pratique qui flanche avec le manque de moyens (instruments surtout de tous ordre Ex : 2 piano pour 100 élèves). Ce qui fait qu'au sortir, on a de bon théoriciens nuls en pratique. Les professeurs sont affecter dans les CEM et les lycées ou ils n'enseignent pratiquement que la théorie, ce qui fait dire aux élèves que la musique est l'art de perdre son temps à l'école.

_Rien mais insister sur la pratique en dotant l'école de moyens (instruments) et faire un travail de sensibilisation pour faire savoir aux masses que la musique est une science d'abord avant d'être un art et comme tel, forme l'esprit, l'intelligence et la créativité de l'enfant.

EPEM.16.

_L'enseignement de l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais est traité en parent pauvre car on constate que le législateur n'a pas élaboré un programme d'enseignements apprentissages. De la finalité jusqu'aux objectifs spécifiques il n'y a rien de cohérence dans la loi d'orientation pour la formation en particulier, on note un petit écart entre ce qui est fait ici et ce qu'on va enseigner après la formation. Une discipline facultative, dont les enfants ne donnent aucune valeur.

_Ce qu'il faut ajouter au cours :

. Considérer EM comme une discipline obligatoire mais pas facultative

. Doter les enfants de matériels : piano, flute etc.

EPEM.17.

_L'éducation musicale en tant que science sociale participant au développement de la personnalité de l'individu et à son ancrage dans le milieu, occupe une place importante dans le processus de maturation et de développement d'une nation. La formation quant à elle, souffre de beaucoup de problèmes liés surtout au manque de matériel et à l'exiguïté des locaux.

_Il faudra nécessairement revoir l'opportunité d'enseigner certaines disciplines et ne point perdre de vue que l'on forme de futurs enseignants et non musiciens en tant quel.

EPEM.18.

_L'éducation musicale est une bonne chose pour notre société et en particulier dans notre système éducatif, seulement il faut œuvrer pour que son enseignement soit obligatoire aux cours moyen avec un coefficient au même titre que les autres discipline pour une plus grande considération de la matière qui ne devrait plus avoir un caractère facultatif dans notre système éducatif.

_Pour améliorer les enseignements à l'ENA il faut cadre plus propice et bien équipé d'instruments de musique en quantité suffisante.

EPEM.19.

_L'éducation musicale est tout à fait une discipline comme les autres. Mais c'est vraiment dommage qu'au Sénégal cette considération ne se passe pas comme telle même si dans les textes ou dans la hiérarchie le professeur de Maths et le professeur d'EM sortent avec le même niveau. L'on ne sent pas l'existence de ce dernier et osons le dire que « l'éducation musicale n'est pas considérée au Sénégal ». D'ailleurs le Gouvernement Sénégalais plus particulièrement au Ministre de la culture ne connaît même pas là où se trouve (situe) l'Ecole des Arts.

Acceptons et avouons cette école est bannie premièrement par les dirigeants de ce pays à part L.S. Senghor qui avait beaucoup investi pour que l'art en particulier ne soit pas seulement pour l'art mais l'art qui se développe dans toute les autres domaines.

EPEM.20.

_L'éducation musicale est un domaine très complexe qui requiert la mise en œuvre d'un ensemble de mécanismes, de moyens pour la rendre plus ou moins aisée l'acquisition de connaissances. Le retard qu'accuse ce domaine est d'abord d'ordre politique, car au Sénégal il n'y a pas une véritable politique culturelle digne de ce nom. La culture dont fait partie ce domaine est laissée en rade. Ensuite l'état n'assiste pas l'Ecole Nationale des Arts pour l'accomplissement de sa mission qui est celle de former des véritables cadres dans le domaine culturel. Et en plus à l'intérieur de l'école même les moyens manquent il n'y pas assez d'instruments de musique, pas assez de classes.

Annexe 7

QUESTIONNAIRE DES ELEVES-PROFESSEURS D'EDUCATION MUSICALE EN FORMATION A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS DE DAKAR

_QUATRIEME ANNEE

- I. Que pensez-vous de l'éducation musicale, en général, et des cours que vous recevez en particulier ?
- II. Est-ce que vous êtes satisfait de votre formation à l'École Nationale des Arts ?
- III. Que faut-il rajouter aux cours d'éducation musicale pour l'améliorer et la développer ?

EPEM.1.

_L'éducation musicale est un facteur clé qui participe vivement à la formation intellectuelle et culturelle de l'élève. Elle permet à l'élève de développer sa sensibilité auditive avec l'apprentissage des chants mais aussi de découvrir la langue d'autrui à travers les paroles de la musique. Et d'acquérir des connaissances théoriques qui lui serviront à l'avenir. Les cours que j'ai reçu à l'École Nationale des Arts à savoir la théorie, l'intonation, l'harmonie, l'histoire de la Musique, la pratique instrumentale etc. m'ont permis à prendre conscience de l'utilité de cette discipline.

_En comparaison de ce qui se fait ailleurs, je ne suis pas trop satisfait cette formation. Ma première remarque a été l'inexistante d'une École Nationale des Arts digne de ce nom.

_D'abord commencer à former des professeurs pour chaque matière étudiée au lieu de prendre un professeur pour trois à quatre matières en même temps. Ensuite, revoir le programme dispensé suivant les classes par exemple il y a des cours que nous pouvons anticiper dès la deuxième année comme la méthodologie de recherche et l'harmonie. Et enfin, organiser des compétitions dans les différents niveaux pour motiver et redonner l'envie de continuer et tout ceci dans une concurrence saine entre les étudiants.

EPEM.2.

_Les cours que nous recevons lors de la formation sont riches en théorie, mais il en manque la pratique du fait de la presque inexistence d'un bon matériel didactique et de l'état de ceux qui existent à l'école et l'étroitesse des bâtiments qui représente l'école.

_Dans le domaine des études, oui puisque tous les bases de la formation sont dispensées. Ce qui manque dans ce domaine, c'est la documentation qui n'existe presque pas à l'école du côté de la musique (livres de théorie, d'histoires de musique, d'harmonie) qui devaient permettre aux étudiants de compléter leur cours par leurs propres recherches.

_L'amélioration de la formation rime avec un espace adéquat, un bon matériel didactique la disponibilité continue des classes, même en période de vacances, l'équipement de la

bibliothèque et l'amélioration des conditions de vie sociale, des étudiants, le recrutement des professeurs titulaires pour l'école.

EPEM.3.

_ La musique est une forme artistique qui intéresse tous les peuples du monde et que à travers chaque musique on peut reconnaître le peuple correspondant. C'est-à-ce titre que l'éducation musicale nous enracine dans notre culture. Sous ce registre elle mérite une attention particulière de la part de nos gouvernants. En ce qui concerne notre formation, elle pouvait être beaucoup plus valorisée ; en ce sens que nous devrions avoir beaucoup plus de professeurs dans les différents disciplines, beaucoup plus d'heures de travail pour être très habile avec les instruments. Mais également comme le dit le président poète Léopold Sédar Senghor : « s'enraciner avant de s'ouvrir ».

_ Il faut démultiplier des écoles de formation et recruter beaucoup plus de professeurs d'éducation musicale, faciliter l'accès et la qualité de la formation, valoriser cette discipline dans les écoles depuis le préscolaire jusqu'à l'université, en faire une discipline obligatoire, revoir le statut des professeurs et favoriser l'accès aux diplômes de 3ieme cycle.

EPEM.4.

_ L'éducation musicale est très utile, car la musique peut être conçue comme un stimulateur de l'intelligence de l'apprenant. Souvent l'élève qui est bon en musique est bien sur les autres matières. Cela peut s'expliquer par l'aspect distraction qu'installe l'éducation musicale. Cette distraction réveille souvent l'apprenant et libère ses autres facultés intellectuelles qui sont comme emprisonnées par des facteurs telles que la timidité, le stress etc. Donc cette libération amène l'apprenant à plus produire intellectuellement. Mais hélas, l'éducation musicale est dans beaucoup de pays laissée comme parent pauvre de l'éducation nationale. Ceci est souvent lié par un manque de considération des autorités étatiques de la matière qui est souvent rangée dans les disciplines facultatives. Notre formation aussi bute sur ce manque de considération que l'état a de l'éducation musicale. De ce fait la formation n'est pas des meilleurs. La quasi-totalité des formateurs n'ont pas le niveau requis pour une pareille tâche car ils n'ont fait que quatre années de formation. En plus, l'école ne dispose pas de salles d'instruments pour l'amélioration du niveau des élèves. L'école aussi n'a pas de local pour une formation adéquate.

_ Pour améliorer l'éducation musicale il faut :

- . Un respect de la discipline par l'état, ceci aura comme résultat de mettre la discipline au même titre que les autres
- . Créer une école digne de ce nom dont le local sera équipé de salles d'instruments pour l'amélioration du niveau des élèves
- . Recruter suffisamment de professeur compétant
- . Améliorer le contenu des cours

EPEM.5.

_L'éducation musicale est la matière du cœur, elle m'a permis d'avoir confiance en moi, de pouvoir m'exprimer sans complexe, de mettre en avant mes idées bref elle m'a permis de faire valoir ma culture, mes opinions. Pour moi elle est essentielle dans la vie d'un individu (elle la forme, l'éduque...).Au Sénégal elle n'a pas une grande valeur aux yeux des autorités et de la population (relégué au second plan). Pour ce qui est de la formation, elle est de qualité moyenne du fait du manque de professeurs titulaires, des instruments obsolètes, de la moindre importance qu'accorde l'état du Sénégal aux métiers de la culture, de l'art en général.

_Comme on a eu à le faire dans nos rapports de fin de 1^{er} cycle, il faut que l'état et les autorités compétentes améliorent les conditions et donnent une autre dimension à l'art en général mais particulièrement à l'EM. La musique assistée par ordinateur semble être une des solutions qui pourrait révolutionner l'EM mais encore faut-il que les professeurs soient formés, et qu'ils aient de meilleures conditions de travail pour donner une dimension à l'EM.

EPEM.6.

_Comme les mathématiques et le français, l'éducation musicale est une discipline comme les autres. Enseignée dès le primaire dans les pays développés, l'éducation musicale permet à l'enfant de développer ses aptitudes artistiques. Mais ce que l'on constate dans les pays en voie de développement, elle est enseignée en classe de secondaire et des fois même on voit des écoles où il n'y a même pas de professeurs d'art musical. Chez nous au Sénégal, on constate que c'est une discipline reléguée au second plan du fait de son coefficient, et du fait aussi de certains pesanteurs sociales comme exemple il nous est arrivé lors de mon stage pratique dans une école, le fait de faire entonner à un élève la gamme de Do et il a refusé prétextant non seulement qu'il n'est pas griot et aussi qu'il portait le nom d'un marabout. En ce qui concerne notre formation, il reste beaucoup de choses à faire. Sur le plan pratique, les insuffisances sont notoires, les moyens font défauts à l'école et le volume horaire est insuffisant pour amener les étudiants à une maîtrise des notions de base des instruments. Il n'y a qu'un seul piano pour la seule école des arts du Sénégal et chose inadmissible dans la mesure où les étudiants ne sont pas aussi nombreux. On a un déficit de professeur, et le local de l'école devait être délocalisé dans la mesure où l'endroit n'est pas idéal. C'est difficile de se concentrer aux heures de cours surtout quand on fait dictée musicale qui demande une concentration.

_Pour améliorer et développer l'éducation musical il faut

.Délocaliser l'école nationale des arts

.Lui trouver un endroit idéal

.Doter les professeurs et les étudiants de bagages suffisants pour assurer une bonne formation

.Sensibiliser les parents de l'importance de cette discipline

.Commencer son enseignement dès le primaire.

EPEM.7.

_Elle est importante en ce sens qu'elle éveille des potentialités susceptibles d'accompagner l'apprenant à la résolution d'autres problèmes connexes aux autres disciplines.

.Elle est peu considérée par nos autorités étatiques.

.Elle doit être obligatoire tant au moins jusqu'au niveau de la classe de 3^{ème} secondaire.

.Notre formation doit être adoptée aux exigences annexes à la musique (orchestration, mise en production, manager etc.).

.Notre formation doit être axée davantage sur le patrimoine national pour mieux valoriser notre culture

.Notre formation doit être soutenue par l'État par une mise à disposition d'un lieu adapté, d'un matériel conséquent et d'une valorisation de la profession.

_Il faut ajouter aux cours :

.Une mise à nombre suffisant de professeur

.Des salles équipées

.Un équipement en matériel conséquent

.Beaucoup de plan de pédagogie pour les professeurs

.Une plus grande attention aux professionnels pour leur permettre de transférer leur capital expérience à la musique

EPEM.8.

_Au Sénégal comme un peu partout d'ailleurs en Afrique, l'éducation artistique et musicale en particulier demeure une discipline méconnue de la population et intellectuelle en particulier. En effet la plupart des élèves ont une mauvaise appréhension des arts d'autant plus que ces derniers se focalisent de plus en plus vers les matières scientifiques. Il est évident qu'une telle conception ne peut aller de pair avec le développement harmonie de l'éducation musicale. Aussi il faut noter que l'école nationale des arts sont composé d'un vivifié de talents demeure un milieu jusqu'ici étrange à la plupart des jeunes et des intellectuels. Cette situation est aggravée par le fait que les autorités n'ont jusqu'ici mis aucune politique allant dans le sens d'une redynamisation culturelle par le promouvoir l'enseignement musicale.

_En tant qu'élève professeurs d'éducation artistique, il est souhaitable d'accentuer le volet pratique dans la mesure où la pratique du piano pose problème. Aussi donner une certaine visibilité de l'école pour intéresser davantage les jeunes. Pour cela tous les acteurs doivent

apporter leur expertise. Les autorités, les élèves, les professeurs et les anciens, tous doivent travailler la main dans la main pour une meilleure considération de cette discipline.

EPEM.9.

_Je pense bien qu'il n'y a pas une autre discipline qui vaille mieux que l'éducation musicale. Lorsque vous étudiez la musique se développe votre esprit si nous prenons la théorie mais c'est les maths, le piano lorsque vous le jouez vous battez des mesures en même temps vous avez en face de vous une partition et un clavier à jouer. Elle est très importante et intéressante. Pour ce qui est de notre formation, 4 années pour une formation ce n'est pas n'importe quoi d'autant plus que chaque année il y a de nouvelles matières ou la continuité de certaines matières dont chacune d'elles est d'une importance capitale quelqu'un qui fait cette formation sort comme prof de musique mais aura aussi la chance de maîtriser au moins quelques instruments ce qui est un plus.

_Ce qu'il faut ajouter aux cours c'est le nombre d'heures des instruments surtout le piano et pour ce qui est des collègues et lycées augmenter les heures de cours et le coefficient de la discipline.

EPEM.10.

_L'éducation musicale est une matière que l'on enseigne dans les établissements ou de manière didactique. Elle utilise un ensemble de signes et de règles des plus simples aux plus complexes. Pour ma formation beaucoup de problèmes se sont posés en ce qui me concerne :

.L'insuffisance du bâtiment de l'école

.Manque d'instruments de musique

_Selon vous que faut-il ajouter aux cours pour améliorer et développer l'éducation musicale

.Augmenter les heures pour chaque classe (2h/semaine)

.Élever le coefficient (2 au lieu de 1)

.Avoir des ouvrages de musique dans les bibliothèques des établissements

.Utiliser l'ordinateur (les logiciels) dans les cours pour une bonne compréhension des élèves

EPEM.11.

_L'EM est une science qui permet à l'apprenant de s'imprégner des connaissances musicales. Elle éveille surtout les sens, développe l'attention et la concentration, permet une ouverture au monde et donne une identité. Elle est aussi un outil de communication et d'information. Pour ce qui est de notre formation je pense qu'on doit surtout corriger l'erreur commise sur la hiérarchie et nous mettre directement à la hiérarchie A1. Aussi nous donner plus de moyens financiers et matériels et surtout plus de liberté.

_Pour améliorer les cours il faut :

.Doter à l'école plus de matériels musicaux (piano, guitares...) :

.Ouvrir l'école à la population

. Désenclaver dans d'autres locaux plus appropriés

.Chercher des professeurs pour l'école et arrêter la vacation des professeurs

EPEM.12.

_L'EM est fondamentale, nécessaire et utile à l'homme car la musique est en nous surtout en tant Africain et particulièrement Sénégalais ou tout est rythme. La formation à l'ENA est passable voir même médiocre car :

.Les formateurs n'ont pas le niveau (piano, analyse harmonique, guitare, balafon, kora, xalam)

.Il y a un manque de matériel criard

.Les conditions ne sont pas réunies (le local c'est un immeuble à usage d'habitation)

.L'état n'accorde aucun crédit à l'art en particulier à la musique dans les collèges et lycées

.La musique est considérée comme une matière facultative

_ Il faut former les formateurs, mettre des moyens à l'ENA et appliquer la réforme IMC (Institution des métiers de la culture).

EPEM.13.

_L'éducation musicale est nécessaire pour la formation de l'esprit humain. En effet elle développe non seulement la réflexion mais aussi et surtout, elle éveille tous nos sens et par son biais naît en nous une conviction déterminante à une restitution ou une revisite de notre patrimoine culturel afin de mieux nous l'approprier. Concernant notre formation, il faut aussi noter que la formation dispensée à l'ENA de nos jours n'est pas à la hauteur des attentes des formés par le seul fait que la politique de l'état pour la bonne marche de cette structure comporte beaucoup de failles.

_Pour améliorer l'éducation musicale il faut d'abord mettre en place à la formation de prof de musique un établissement adéquat et répondant aux critères internationaux des grandes écoles de musique avec bien entendu des équipements en appoint et des formateurs de haut niveau en nombre suffisant. Au niveau des écoles d'enseignement moyen donner plus de crédibilité à la matière en lui accordant un coefficient consistant de même un programme mettant en valeur les soubassements de notre culture bien que trop diversifiée.

EPEM.14.

_L'éducation musicale en général a une importance capitale dans l'éveil, la formation et l'éducation des enfants. Au plan psychologique, elle permet à l'enfant de s'assurer un bon

développement psychomoteur et sensoriel. Au plan social avec l'éducation musicale l'enfant et la société seront plus outillés pour explorer les faces cachées de leur terroir du point de vue artistique et culturel .L'éducation musicale permet à l'enfant d'être en adéquation avec son milieu. Malheureusement elle est négligée par les décideurs. Pour ce qui est de notre formation en particulier, elle est loin d'être complète. Le niveau de pratique musicale est estimé à moins de 5%.L'étudiant touche pas aux instruments et l'Ecole des arts n'en dispose presque pas .Le programme doit être repensé, il doit y avoir aussi un bon site pour accueillir l'école .Le bâtiment qui abrite l'école est peu adapté.

_ Pour améliorer et développer l'éducation musicale, on doit renforcer le niveau de pratique instrumentale, motiver davantage les étudiants, revisiter la théorie musicale, améliorer certaines disciplines comme l'intonation, la dictée musicale, l'instrumentation, l'histoire musicale...

EPEM.15.

_ L'éducation musicale est une discipline assez importante qui permet aux apprenants d'acquérir des connaissances sur la théorie musicale afin de pouvoir apprécier au mieux les œuvres musicales. Elle permet de développer des comportements dans le domaine culturel pour dire qu'elle permet aux gens de s'intéresser plus à leur culture. Mais aujourd'hui elle est traitée en parent pauvre parce qu'on ne lui a pas donné les moyens nécessaires pour que cette discipline puisse émerger comme les autres disciplines.S'agissant de notre formation, qui dure 4 années, elle n'est pas du tout évidente même si elle dure 4 ans. La majeure partie des étudiants de l'école n'ont jamais fait la musique avant leur entrée à l'école. Ce qui rend leur formation difficile avec l'utilisation des instruments qui sont nouveaux pour eux.

_ Pour améliorer les conditions d'études, il nous faut d'abord une école bien adapté à l'apprentissage de l'éducation musicale. Ce qui va sans doute développer le niveau des professeurs qui sortent de l'école. En effet, on peut dire que toutes les conditions ne sont pas réunies pour former au mieux des élèves à l'éducation musicale.

EPEM.16.

_ L'éducation musicale est très important dans la vie de l'homme. Même si plusieurs gangs se forment dans son épanouissement et son élargissement parce que accuser à tort ou à raison de moins important et mit au second rang. Même si elle commence à retrouver son visage elle est méconnue de la plus part des sociétés mais au-delà, la formation de professeur en art musicale n'est pas si développer et ne redore pas de son blason qui s'y est. Pour la formation elle reste à désirer ayant été formé ou en faisant la formation nous avons remarqué beaucoup de maladresse mais aussi la population formé n'est pas si conséquent et la manière de faire ou former reste à désirer .Une manque criarde formateur est aussi constaté.

_ Selon moi il faut avant tout donner un sens à l'éducation musicale et aussi changé la formation en lui redonnant comme tous les autres matières. Une formation de rigueur et bien garantie est à l'honneur .Un enseignement de qualité mais le manque matériel ne doit pas faire défaut. Enfin intéresse les jeunes à l'art musical en leur faisant découvrir ses atouts.

EPEM.17.

_ L'éducation musicale est une discipline qui ne doit pas être prise au rabais car comme toutes les autres disciplines elle a son importance dans le développement de la personnalité de l'enfant, elle contribue à son éveil à l'éducation de son corps, son esprit et à la formation du goût

_ Pour améliorer et développer l'enseignement de l'éducation musicale il faut une volonté politique de l'état qui doit le rendre obligatoire une meilleure formation des professeurs, rendre plus pratique un enseignement que théorique pour répondre à l'attente des élèves et susciter leur motivation.

EPEM.18.

_ L'éducation musicale en général est très importante dans la mesure où elle outille et renforce la société toute entière. Elle enrichit et renchérit les cultures de nos sociétés car travaillant à rapprocher des personnes, des cultures, des civilisations. Pour notre formation, j'avoue que nous sommes confrontés à un manque criard de matériel d'où des manquements, des contreperformances notées dans toutes les matières.

_ Il faut moderniser les cours en usant des nouvelles techniques des professeurs de l'information, les TIC, mais aussi en formant des professeurs de niveau supérieurs pour mieux gérer les enseignements apprentissages.

EPEM.19.

_ Les sciences musicales sont différentes des autres sciences. Elles sont objectives et précises. L'éducation musicale participe à mon avis à la formation de la personnalité. Notre formation est très intéressante dans la mesure où elle permet non seulement de dispenser des cours à des collégiens mais aussi d'exploiter certaines capacités qui sommeillent en nous.

_ A mon avis, on aimerait avoir plus de supports dans nos cours et plus particulièrement dans l'apprentissage des instruments (piano, guitare).

Ecole Nationale des Arts (ENA)

L'Ecole Nationale des Arts (ENA) est un établissement d'enseignement professionnel, moyen, secondaire et supérieur ayant pour vocation principale, d'assurer une formation académique dans les domaines des Arts vivants, des Arts visuels et de la Médiation culturelle. Elle est le principal outil par lequel l'Etat du Sénégal, assure la promotion de la recherche pédagogique dans le domaine artistique et culturel.

Les activités de formation sont organisées dans trois (03) départements :

- le Département de Formation de Formateurs, d'Animation Culturelle et de Recherche (DFFACRI)
- le Département des Arts Plastiques (DAP)
- le Département des Arts Scéniques (DASC)

Les enseignements sont regroupés selon leur spécificité en modules de formation :

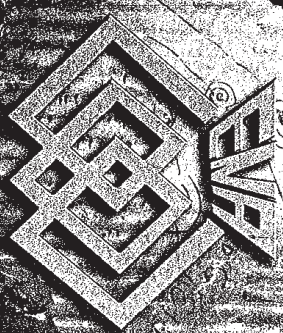
- Techniques Professionnelles Spécialisées (TPS)
- Connaissances Générales (CG)
- Recherche Expérimentale Professionnelle (REP)

Ils comprennent des séminaires, masters-classes, workshops stages... en complément des connaissances fondamentales de la didactique des disciplines.

L'encadrement est assuré par des enseignants issus du milieu professionnel et universitaire.

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - ONE FOI

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE-CLASSE



ECOLE NATIONALE DES ARTS

Direction : Immeuble N° 65 Nord, Liberté VI

Classes et Ateliers : Immeuble N° 10 Liberté VI Extension (VDN) - BP 3111 Dakar Fann
Tél. : 867 38 96 - 867 39 05 - Fax : 867 38 96 - www.ena-sn.org

Adresse e-mail d'informations : info@ena-sn.org

Filières de formation

- Conditions d'accès
- Diplômes délivrés

L'École Nationale des Arts (ENA) forme à différents métiers de la Culture, dans les filières suivantes :

1. Filière des professeurs d'éducation artistique plastique

Ce sont des artistes appelés à enseigner les matières du graphisme, de la couleur et du volume dans les établissements publics et privés d'enseignement général technique et de formation des instituteurs.

Cycle de formation : Baccalauréat toutes séries ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 4 ans + diplôme de fin d'études supérieures artistiques option : art-plastique.

2. Filière des professeurs d'éducation artistique musicale

Ce sont des artistes appelés à enseigner les bases de la théorie musicale (le solfège) et celles de la pratique d'instruments de musique, dans les établissements publics et privés d'enseignement général, technique et de formation des instituteurs.

Cycle de formation : Baccalauréat toutes séries ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 4 ans + diplôme de fin d'études supérieures artistiques option : musique.

3. Filière des animateurs culturels

Ce sont des agents de maîtrise chargés de la mise en œuvre de l'action culturelle et socio-culturelle, conçue par les conseillers culturels ou tout autre cadre de profil similaire. Ils exercent leur métier dans les structures de l'action culturelle au niveau national, régional ou local.

En contact direct et permanent avec les décideurs comme avec les populations, une polyvalence dans la charge de la promotion de la création culturelle leur confère une fonction d'interface généralement bien appréciée par les divers partenaires publics et privés de l'action culturelle.

Cycle de formation : Baccalauréat toutes séries ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 3 ans + diplôme de fin d'études supérieures d'animation culturelle.

4. Filière des artistes plasticiens d'expression

Ce sont des peintres, des graveurs, des sculpteurs, des graphistes, des dessinateurs en couleur, volume et graphisme, sur différents supports, se traduisant en œuvres d'art.

Cycle de formation : Brevet de fin d'études moyennes ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 4 ans + diplôme national des Beaux-Arts, option : art plastique.

5. Filière des artistes graphistes

Ce sont des spécialistes du design graphique et de l'image publicitaire.

Cycle de formation : Brevet de fin d'études moyennes ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 4 ans + diplôme national des Beaux-Arts, option : communication.

6. Filière des artistes plasticiens de l'environnement

Ce sont des spécialistes du design architectural (perspective, maquette) du design mobilier textile et artistique.

Cycle de formation : Brevet de fin d'études moyennes ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 4 ans + diplôme national des Beaux-Arts, option : environnement.

7. Filière des musiciens (Musique classique, musique négro-africaine moderne)

Ce sont des artistes musiciens instrumentalistes capables d'interpréter un répertoire et maîtrisant le langage musical.

Cycle de formation : Brevet de fin d'études moyennes ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 5 ans + Médailles et prix

8. Filière des comédiens

Ce sont des interprètes, créateurs et acteurs sociaux.

Cycle de formation : Brevet de fin d'études moyennes ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 4 ans + Certificat d'études théâtrales.

9. Filière des metteurs en scène et autres techniciens de scène

Ce sont des metteurs en scène, régisseurs de scène et lumière, régisseurs de spectacle, scénographes, producteurs de spectacle.

Cycle de formation : Brevet de fin d'études moyennes ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 4 ans + certificat d'études scéniques.

10. Filière des danseurs et des chorégraphes metteurs en scène

Ce sont des professionnels, justifiant d'une formation pluridisciplinaire polyvalente, qui leur permet de s'insérer dans tous les secteurs de la production comme interprètes chorégraphes.

Cycle de formation : Brevet de fin d'études élémentaires ou autre diplôme admis en équivalence + concours d'entrée + 5 ans + Médailles et prix

En complément à ces filières de formation, l'ENA dispose de classes d'initiation et de perfectionnement aux métiers de la culture et du spectacle, sous forme de séminaires (formation continue), de cours du soir (séminaires, ateliers), ou de cours d'adultes (séminaires, ateliers) au profit des enfants de parents âgés de 18 ans ou plus, qui souhaitent bénéficier de formations ou de stages de perfectionnement. Ces formations sont ouvertes à tous les citoyens et à tous les étrangers résidents en France.

Annexe 9 : entretiens avec les professeurs d'éducation musicale

PEM.1.

Je voudrais m'entretenir avec vous à propos de l'éducation musicale sous l'aspect politique, socioculturelle, économique et scolaire.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2000. Je suis actuellement responsable de la division formation des musiciens au sein de l'École Nationale des Arts.

_ Qu'est-ce qui vous a motivé à choisir cette profession ?

_ C'est une envie que j'ai eu depuis l'adolescence, car je voulais être batteur et de fil en aiguille, je me suis inscrit en 1995 comme élève-musicien tout en continuant mes études secondaires et quand j'ai eu mon baccalauréat, j'ai fait le concours d'élève-professeur d'éducation musicale en 1996.

_ D'après votre expérience, comment les collégiens accueillent-ils l'éducation musicale dans leurs emplois du temps ?

_ Il faut reconnaître que des efforts sont faits de la part du législateur en ce sens que l'éducation musicale figure dans les enseignements, alors qu'il y a des pays africains où elle ne figure pas dans les emplois du temps. Le caractère facultatif est au niveau des examens, mais c'est une discipline laissée en rade. D'après mon expérience dans les établissements secondaires de banlieue et urbains, je me suis rendu compte que les élèves n'accordaient pas une certaine importance à la discipline et il y avait même un adage qu'ils utilisaient : « la musique est l'art de perdre son temps à l'école ». Alors quelles sont les raisons ? Nous aurons peut-être l'occasion d'en discuter, mais le constat est là qui est que la discipline n'a pas encore atteint ses objectifs auprès des apprenants.

_ Là il y a une contradiction entre l'engouement des élèves pour la musique dont ils sont fêrus et qu'ils écoutent à longueur de journée et ce désintérêt qu'ils éprouvent envers les cours d'éducation musicale. Et ce n'est pas seulement au Sénégal que cet adage existe, car Akrofi (1982) a eu à faire le même constat au Ghana où les élèves ont fait du mot music l'acronyme : music un. Donc c'est un fait plus ou moins général en Afrique. Selon vous quelles en sont les raisons principales ?

_ En fait ce paradoxe est avéré et ma réponse individuelle ne serait pas pertinente ; il faudrait un travail de recherche beaucoup plus pointu. Mais à mon humble avis, le problème est à rechercher dans les us et coutumes, c'est à dire la relation qu'a l'africain avec la musique en tant que fait et production artistique. Nous professeurs d'éducation musicale, abordons nos cours sous l'angle scientifique ; est-ce que c'est une approche qui peut susciter l'intérêt des élèves ? C'est une question à se poser ; est-ce qu'on ne devrait pas aborder la musique sous l'angle d'identité sonore ? S'il n'y a pas un rapport à la musique qui tient compte de cette

première identité vivante, et qu'à la place on cherche à inculquer aux élèves une connaissance basée exclusivement sur des signes écrits, c'est ce qui fait qu'ils sont réticents envers cette discipline. Donc les professeurs doivent privilégier le caractère sonore, vivant de la musique et ne pas privilégier le caractère graphique qu'il faudrait introduire dans les cours au fur et à mesure que les apprenants avancent dans la découverte du sonore.

_ Vous venez d'aborder le caractère socio-culturel de la musique et l'acception fonctionnelle qu'en ont les africains. Mais le législateur, comme vous l'avez souligné, a introduit l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais en tant que discipline d'éveil qui procure des bienfaits aux élèves, comme l'ont constaté même les neuroscientifiques. Est-ce que qu'une partie du problème de l'éducation musicale au Sénégal ne vient pas des contenus enseignés et des outils didactiques utilisés ?

_ Ça c'est sûr, car j'ai eu à siéger dans une commission qui a travaillé sur le projet de nouveau programme et qui a eu à analyser les programmes de 1972 et de 2008. Et au regard de cette analyse critique, nous avons élaboré un projet qui a été soumis à l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale (IGEN), et qui ne devrait pas tarder à être publié. Il y a eu une réforme de fond en comble de ce qui existait et la création de domaines musicologiques à mettre en avant. Le professeur dans sa démarche pédagogique doit mettre en exergue le côté sonore de la musique et privilégier des domaines comme l'écoute qui est le côté vivant de la musique, avant de passer du côté intellectuel (la théorie, le langage écrit en général, la culture générale en musique : l'histoire etc., la connaissance des chefs d'œuvres internationaux, le développement du goût des apprenants afin qu'ils puissent apprécier de manière scientifique leur propre patrimoine musical, ainsi que des musiques exogènes.

Les conclusions de cette commission 2011-2013 ont tenu compte du problème des contenus enseignés et sont en attente de validation auprès de l'IGEN où elles sont disponibles.

_ Quel est le rôle des évaluations et examens en éducation musicale ?

_ Jusqu'ici, en ce qui concerne l'évaluation formative dans les classes et les examens du brevet et du baccalauréat, on ne tient pas compte du caractère vivant de la musique et l'approche est exclusivement théorique. Les approches d'évaluation ne sont pas satisfaisantes en termes de connaissances et d'acquis des élèves. C'est parfois dans les écoles privées qu'on essaie de faire de la pratique avec la flûte à bec par exemple. Ce qui serait idéal ce serait de privilégier des évaluations mettant en avant la pratique, sans pour autant négliger le côté théorique.

_ Et là nous en venons au côté pédagogique et donc les contenus enseignés et les moyens didactiques. Parce que pour les évaluations et les examens au niveau national aient ce caractère vivant, il faudrait que tous les profs d'éducation musicale aient un même

programme contenant la théorie et la pratique. Donc ce côté pratique que vous prévoyez pour les examens ne doit pas être précédé par une réforme des contenus et des programmes ?

_ Oui, évidemment en termes de réforme, elle a été effectuée par la commission et il reste la validation par l'autorité compétente et elle n'est pas encore officielle. Et dans le nouveau programme, les contenus prennent en compte tous les domaines musicologiques et tous les champs d'évaluation. D'ailleurs à côté du listage des leçons qui devaient être vues de manière théorique et pratique, il y a un complément sous forme de tableau référentiel de compétences qui sont attendues de chaque apprenant selon son niveau. Ça va de la sixième à la Terminale et chaque domaine musicologique, suivant les leçons, a une compétence attendue et chacune met en exergue le savoir-faire pour acquérir le savoir. On ne va pas chercher à former des instrumentistes, des musiciens, mais on veut utiliser le caractère ineffable et graphique pour faire passer des connaissances théoriques et de culture générale. On reste dans le cadre de l'enseignement général, mais si au terme de son cursus dans le moyen, le collégien veut s'orienter vers les métiers de la musique, il aura déjà une base assez convenable pour pouvoir se spécialiser. D'ailleurs dans la réforme, on a proposé d'instituer un bac musical, à défaut de celui artistique, pour aboutir aux métiers d'instrumentiste, de professeur d'éducation musicale, de compositeur-arrangeur, et à tous ceux annexes à l'économie de la musique et de la culture d'une manière générale.

_ A propos de nouveau programme, est-ce qu'il y a des chants qui y sont inclus et par exemple lesquels ?

_ En fait il y a une variété de littérature musicale, à titre d'exemple pour le moyen, la commission a demandé à ce qu'il y ait préalablement à l'ouverture sur la musique occidentale, ce qui est un héritage de la colonisation, une appropriation par l'apprenant de son répertoire local et progressivement élargir vers les œuvres étrangères. Je n'ai pas exactement tout en tête, car je n'ai pas le nouveau programme sous les yeux. Mais la littérature musicale ne se limite pas seulement au chant et on envisage un répertoire instrumental. Mais je pense que si vous avez en main le document, vous serez beaucoup plus édifié.

_ Dans cette perspective d'amélioration et de développement de l'éducation musicale, est-ce que vous avez tenu compte aussi du rôle socio-économique de la musique dans la société sénégalaise, en associant d'autres musiciens modernes et traditionnels qui eux préfèrent l'autodidaxie pour leurs apprentissages ?

_ Quand on est devant des disciplines au caractère vivant comme la musique, on ne peut adopter une démarche pédagogique classique. Le caractère scientifique de la musique a vu le jour au X^{ème} siècle avec une écriture savante. La commission a même préconisé de collaborer

avec les musiciens locaux dans les cours. Quant au côté socio-éco, il apparaît dans le secondaire avec l'instauration du baccalauréat musical et c'est quelque part pour une préparation au cycle professionnalisant post-bac qui incorpore maintenant un master à composante culturelle à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et un nouvel institut dans le domaine des arts et de la culture à l'Université Cheikh AntaDiop de Dakar. Mais ces masters ont un caractère plus ou moins administratif, ce qui est bien, mais la commission préconise des études supérieures musicales professionnalisantes débouchant sur le métier de compositeur, de luthier...

_ Concernant la modernisation de l'éducation musicale, si on tient compte de la mondialisation et de la culture numérique des jeunes, est-ce que les TIC ont été inclus ?

_ C'est sûr qu'on en a tenu compte dans le cycle moyen, vu que dans celui du supérieur qui est très professionnalisant et aussi que dans le rapport entre la musique et l'homme, la machine n'est qu'un médium, l'appropriation du savoir-faire est directe, mais pour l'acquisition du savoir, l'informatique peut être d'une grande aide avec les logiciels de programmation musicale.

_ Dans l'enthousiasme ou non des jeunes pour la musique, est-ce que le manque d'instruments dans les foyers ne joue pas un rôle ?

_ Si, l'éveil musical des jeunes peut se faire dans un système éducatif qui offre ses chances à tout le monde, ce qui n'est pas le cas au Sénégal contrairement aux pays européens où les traditions de pratique musicale font que dans beaucoup de familles on retrouve un instrument tel que le piano, jouer de la musique en famille est quelque chose de courant dès le bas âge. Tandis que chez nous, cette pratique musicale ne se retrouve que dans les familles griottes. Avec le temps et l'urbanisation, cette tendance disparaît même petit à petit. Ce qui a provoqué le désintérêt des gens pour la pratique instrumentale. Mais actuellement, beaucoup de jeunes et particulièrement des filles pratiquent la guitare et les médias ont joué un grand rôle dans cette appropriation populaire des instruments.

_ A propos des instruments traditionnels ?

_ Là non, car le référent pour les jeunes est la musique moderne occidentale (pop) et ce qui joue en défaveur de la pratique instrumentale est le phénomène rap qui n'utilise que de la musique enregistrée ou mao. Entre la musique et son créateur le rapport a changé et toute la musique est puisée dans des banques de données et les jeunes ne s'intéressent pas à la musique traditionnelle ainsi qu'à ses instruments. Peut-être que la tendance va s'inverser et que la nécessité d'être original va les ramener vers le traditionnel qui est la tendance contemporaine.

Merci.

PEM 2

D'après votre expérience d'enseignant, comment vos élèves accueillent-ils l'éducation musicale dans leur emploi du temps ?

_ On peut tout simplement dire qu'ils l'accueillent bien, parce que le problème n'est pas au niveau des élèves, parce que les élèves veulent connaître l'éducation musicale dans son ensemble, la structuration de la matière. Donc le problème en fait n'est pas surtout au niveau des élèves, mais c'est surtout au niveau politique, la gestion politique de cette discipline que l'on traite de parent pauvre. Mais ce n'est pas au niveau des acteurs, mais par rapport aussi aux décideurs.

_ Si moi je vous pose cette question au niveau des élèves, c'est parce que moi j'avais constaté un manque d'enthousiasme envers cette matière et les élèves sont allés jusqu'à utiliser le slogan qui est : « la musique est l'art de perdre son temps » à l'école. Ce n'est même pas seulement au Sénégal, parce que moi au cours de mes recherches j'ai découvert qu'un professeur ghanéen *ACROFI*(1982) a fait une thèse sur : « l'éducation musicale en Afrique ». Le plus grave là-bas c'est que le mot music en anglais était utilisé comme l'acronyme de « la musique est la discipline la plus inutile en classe » : « Music is the Most Unuseful Subject In Class ». Donc ce n'est même pas seulement au niveau sénégalais, mais au niveau de l'Afrique.

_ Exactement, je crois que c'est un problème d'entendement, parce que quand on voit les générations d'avant, les années 80 jusqu'aux années 90, c'est aussi je crois un problème d'hommes par rapport à l'enseignant, parce que la manière dont on enseignait la musique peut-être ne donnait pas un engouement aux élèves pour qu'ils aiment la matière. Parce que l'enseignement musical ne doit pas être basé sur la théorie uniquement, l'enseignement musical doit être accompagné d'une pratique, et cette pratique-là, parce qu'en fait les élèves connaissent la musique par rapport à la pratique qu'ils entendent. Donc ce n'est pas parce qu'ils n'aiment pas la musique, mais je crois que c'est la manière dont elle est enseignée, la musique, parce que tout élève, par exemple en sixième, connaît ses clips musicaux, connaît les chants. Mais quand il découvre pour la première fois la matière, la discipline musicale, il ne croyait pas avant qu'il y avait de la théorie, eh bien, dans notre formation, que nous donnons aux formateurs, nous avons voulu baser, axer, l'enseignement musical non seulement dans la théorie, mais dans la pratique. Et depuis des années, il y a beaucoup de changements. Parce que la première année, quand j'étais au collège Martin Luther King, moi c'était le contraire. Les élèves voulaient, demandaient même à ce qu'on puisse faire de la musique chaque jour. Donc ça dépend du professeur, c'est lui qui, vraiment, a la discipline en main. Si cette personne-là vraiment a de l'enthousiasme et donne le nécessaire, je crois aussi qu'il

permettra, obligera ses élèves à vraiment aimer la matière. Moi je suis plus optimiste. Je dis que les élèves ne détestent pas la matière, mais c'est parce qu'aussi on n'a pas donné un coefficient suffisant. Depuis qu'on est dedans, on sait vraiment comment se comporter par rapport à ces élèves-là, et je sais que ça peut changer de visage, mais selon les professeurs.

_ Nous sommes d'accord que les élèves adorent la musique. Mais est-ce que donc ce sont les contenus enseignés, ou les moyens didactiques qui sont employés, qui ne sont pas adéquats, et quels changements pratiques mettez-vous en place ici au niveau de la formation des professeurs, pour qu'ils puissent, comme vous dites, enseigner non seulement la théorie, mais presque la musique ?

_ C'est tout cela en même temps, c'est tout cela en même temps, parce que je crois qu'on doit revoir la manière d'enseigner la musique. La revoir signifie qu'il faut délaissier vraiment l'ancienne méthode et revenir à une nouvelle méthode, une méthode qui peut associer la théorie et la pratique. Quand on dit pratique, il faut comprendre par-là que toute théorie peut être soutenue par une pratique. Tous les élèves peuvent disposer d'une flûte. Quand vous faites un cours, vous pouvez trouver vraiment des gens qui vont, qui peuvent illustrer cela, et déjà les élèves vont jouer, le maître va accompagner, et le cours va passer plus. C'est pourquoi aussi nous à notre niveau nous avons institué ce qu'on appelle le Dossier Artistique Musical Individuel, DAMI par abréviation. Donc ce sont ces dossiers-là qui permettent aux petits professeurs de prendre, de faire une bonne prise en charge de leurs cours, côté théorie, côté pratique, et depuis vraiment quatre ou cinq ans, ça se passe bien, et ces nouveaux professeurs que nous avons, ils sont bien à l'aise dans leur classe, parce qu'ils savent mener leur classe, et même s'ils n'ont pas d'instrument, ils savent que la voix est le premier instrument de l'homme, et ils peuvent l'utiliser. Et nous les suivons parce que nous avons des échos. Ceux qui sont à Kolda, Kédougou (régions de l'intérieur), nous voyons le travail qu'ils ont mené, et même des femmes. Ils ont créé des chorales, ils ont créé des cours de musique. Même les communautés commencent à les soutenir. Parce que les gens, quand ils savent qu'il y a un engouement, il n'y a pas de problème. Parce que quand tu es affecté dans un collège ou dans un lycée, il faut montrer d'abord ce que tu sais, et si les gens apprécient, ils pourront changer de politique. Je crois que c'est tout cela, c'est tout cela qu'on doit revoir, mais il faut donner les preuves d'abord. Que nous sommes capables de faire ceci, et de faire cela. Et revaloriser la discipline, et je crois que ça ira.

_ Et au niveau de la formation, est-ce que les cours de flûte à bec sont réellement dispensés ?

_ Voilà, les cours de flûte sont dispensés, et sont devenus même des unités de valeur, au même titre que les autres. Donc ils sont logés dans les instruments secondaires. Parce que

nous avons classifié un peu l'étude des instruments, eh bien, l'instrument principal demeure toujours le piano, et il y a les instruments secondaires, en l'occurrence la guitare, la flûte dont les cours sont donnés au même titre que les autres, sans compter maintenant les instruments traditionnels. Mais pour les instruments traditionnels, comme il y en a beaucoup, vraiment on dit aux étudiants d'en choisir. Mais la flûte comme la guitare, ce sont des unités de valeur.

_ On revient toujours à l'éducation musicale, c'est une discipline d'éveil. Ça a été prouvé par des neuroscientifiques qui ont constaté qu'il y avait un impact positif de l'éducation musicale sur les élèves. Est-ce que, vu ce constat, la place de l'éducation musicale dans les évaluations, les examens et les concours ne pourrait pas être mieux considérée ?

_ Avant d'arriver au grand niveau, l'éducation musicale doit être institutionnalisée même au niveau maternel d'abord, et ensuite au primaire. Et vous savez, les gens en ont tellement conscience qu'actuellement, même le privé catholique est en train de se lancer dans ça. Non seulement l'éducation musicale en tant que telle, mais une bonne partie de l'éducation musicale peut aider les autres disciplines. Nous avons fait des séminaires avec des professeurs à Mbour (70 kms de Dakar) pour les former et ils ont vu alors que même les règles de grammaire sont mises dans les mélodies. Et ils se rendent maintenant compte que les élèves retiennent mieux les règles de grammaire en s'appuyant sur les mélodies, sur la musique. Alors non seulement on doit revoir tout cela, mais même ça doit être institutionnalisé au niveau même des maternelles. En plus le langage des maternelles c'est déjà la musique. Au primaire ils doivent avoir des maîtres de musique, avant le secondaire. Parce que c'est de l'éveil de conscience, une matière de l'éveil de conscience. Comment une matière de l'éveil de conscience peut être reléguée au second plan ? Je crois que c'est une inconscience. Je crois que l'éducation doit revoir... On a un support qui éveille les consciences, on le laisse ou on le délaisse, il y a un problème. Donc ça mérite d'être revu au point de vue coefficients, au point de vue heures, et même au point de vue de la fonctionnalité, parce que tout à l'heure je vous ai dit, non seulement c'est une matière transversale, on peut l'utiliser pour d'autres disciplines. Alors notre matière sera plus grande que leur matière.

_ Pour que les professeurs d'éducation musicale puissent exercer au niveau maternel et primaire, comme vous l'avez dit, est-ce que vous avez inclus dans le cursus de formation des modules leur permettant d'exercer leur art au niveau du primaire vu qu'ils ne sont destinés qu'à l'enseignement secondaire ?

_ N'oubliez pas que l'école nationale des arts a plusieurs départements. Parce que c'est une école multidimensionnelle qui commence avec des enfants du Primaire jusqu'aux étudiants du Supérieur. Le département des arts scéniques recrute à partir du BFEM, de même que celui

des arts plastiques et le supérieur recrute à partir du Bac. Mais ceux qui sont formés à partir du BFEM peuvent enseigner dans le Primaire et les bacheliers dans le Secondaire. Il suffit juste d'intégrer dans leurs cours une formation pédagogique, et ils pourront servir vraiment à ce centre-là.

_ Selon vous, ils vont intervenir dans les écoles maternelles et primaires. Par exemple dans le système français, ce sont des musiciens, qui ne sont pas des pédagogues, qui interviennent dans les écoles maternelles et primaires, est-ce qu'officiellement ça a été envisagé de les embaucher ?

_ Exactement, c'est le pas que l'État doit faire. L'École en a fait la proposition dans la réforme (2002), parce que dans la réforme il y a pas mal de points qui ont été indiqués, mais il faut que ce programme soit accepté. Mais il faut redire à l'État de revoir ce système et de revoir la place de l'éducation musicale dans son système éducatif. Parce que c'est lui qui détient la responsabilité. S'il veut vraiment que cette discipline soit enseignée partout, il saura trouver les gens qu'il faut et les mettre à la place qu'il faut, avec une formation normale. Parce que l'enseignement, c'est de la pédagogie, mais il faut aussi de la connaissance. Parce qu'avoir de la pédagogie sans la connaissance, ça ne peut pas marcher. Quand les gens qui doivent intervenir sont formés, qu'ils ont des connaissances musicales, qu'ils sont formés au point de vue pédagogique, alors il n'y a pas de problème. Mais je crois que c'est l'État aussi qui doit jouer vraiment sa partition dans ce domaine-là. Et il n'y aura pas de problème, parce que je sais qu'il y a des formés ici au niveau inférieur et qui sont embauchés dans les écoles privées, donc pourquoi ne pas l'officialiser ?

_ Comment enseigner aussi le rôle économique et social que joue la musique dans la société sénégalaise ? Est-ce que vous avez envisagé de vous rapprocher, de collaborer aussi avec les musiciens confirmés, aussi bien modernes que traditionnels, qui, eux, n'ont pas été formés académiquement et qui préfèrent l'autodidaxie pour leurs apprentissages ?

_ Ça a toujours existé aussi à l'école, parce qu'à l'école il y a ceux qu'on appelle les professionnels, qui interviennent dans le secteur des instruments traditionnels. Les instruments traditionnels, nous savons que la plupart des gens qui les jouent sont des autodidactes. Mais on a besoin de leur recours pour l'apprentissage, parce qu'ils maîtrisent leurs instruments, donc on a recours à ces gens-là aussi pour l'enseignement des instruments, et c'est ça aussi l'art musical. L'art musical, c'est un domaine qui fait partie du formel et de l'informel. Parce qu'en matière d'instruments, il faut quelqu'un qui sait jouer et qui peut apprendre à un autre à en jouer. Parce qu'il y en a d'autres, maintenant, qui sont des professionnels, des éducateurs, mais qui ne savent pas jouer des instruments. Donc on a

toujours privilégié au niveau du DAS, c'est-à-dire le Département des Arts Scéniques, on fait toujours appel à ces professionnels, au niveau musique et au niveau même du théâtre on fait appel aux comédiens du théâtre national Daniel Sorano et aussi au niveau animation culturelle. Donc l'école a toujours associé tous ces gens-là. Sauf que ce sont les langages qui diffèrent, parce qu'il y a le langage académique, mais jouer un instrument reste toujours un seul langage. Mais l'école est ouverte par rapport à d'autres.

_ Le côté traditionnel, vous l'avez souligné, mais moi, je voulais aussi souligner le côté musique de variétés. Comme c'est le Mbalax (genre musical) qui prévaut au sein de la société sénégalaise, je voulais parler des musiciens de variétés, plus ou moins célèbres. Parce qu'il faut reconnaître aussi que souvent les jeunes, quand ils se lancent dans le métier de la musique, ils ont des modèles, ils veulent ressembler peut-être à telle ou telle vedette de Rap, de Mbalax ou de Reggae etc. qui a réussi. Ce sont donc à ces célébrités que je fais référence.

_ Ce genre de célébrités, comme Youssou Ndour, nous avons voulu toujours être ouverts à ces gens-là. La plupart d'entre eux, tels que Ouza et Oumar Pène ont leurs enfants à l'école. Mais le problème maintenant c'est que ces deux secteurs ne sont pas les mêmes. Parce que quand tu es ici dans l'informel, aller vers le formel c'est très difficile. Et l'engouement que les jeunes ont, c'est juste par rapport à la réussite. Mais des fois aussi, ils ignorent que ces gens-là n'ont pas réussi du jour au jour. Ils ont galéré et ils ont eu un soutien, parce que derrière eux, derrière l'arbre, il y a beaucoup de choses. Mais quand même, dans notre politique actuelle, nous voulons ouvrir l'école, de telle sorte que tous ces gens-là puissent voir ce que l'école est capable de faire, et nous l'avons commencé, parce qu'actuellement, même nos élèves commencent à faire des mémoires sur des grands musiciens, si ces gens-là sont présents, c'est parce qu'il y a une ouverture. Il y en a pas mal, une dizaine de musiciens dont on a les mémoires ici. Alors ça veut dire qu'il y a une ouverture. L'École a fait un grand pas. Au-delà de ça, nous sommes en train de partir dans les régions, ce que nous avons appelé Écoles Nationales des Arts dans les régions : ENA régions. Cela pour aller rencontrer ces musiciens-là, et travailler avec eux. On l'a fait à Saint-Louis, Tambacounda et Fatick. Et cette année on veut encore choisir trois autres régions, rencontrer des musiciens dans tous les domaines pour travailler avec eux, leur montrer que vous êtes dans ça, nous nous sommes dans ça, et puis la complémentarité qu'on peut avoir. Parce que beaucoup parmi eux aussi ignorent ce que fait l'École Nationale des Arts, donc il y a beaucoup, il y a pas mal d'ouverture, donc nous allons vers eux maintenant, alors que c'est le contraire qui devait avoir lieu, l'École va vers ces gens-là, et surtout par le soutien de la Fondation SONATEL.

_ C'est bien cette ouverture dont vous parlez, mais ne faudrait-il pas aussi organiser des

master-class non seulement avec les chanteurs, mais aussi avec les instrumentistes de ces groupes-là qui pourraient venir ne serait-ce que le temps d'un cours dispenser leur savoir ?

_ Oui, ça se fait ici, on les appelait «mercredis stars-up », des américains et pas mal de musiciens sont venus se produire ici avec nos étudiants. Cette année on va même démarrer ça pour bientôt, et l'année dernière on a accueilli pas mal d'orchestres, de jazz comme de variété, et c'est bien vrai que nous manquons à le faire avec les musiciens locaux ici, mais nous accueillons pas mal d'orchestres étrangers. Dans ce domaine-là, on fait un effort.

_ Je voulais qu'on aborde un autre volet, je veux qu'on parle de l'introduction de l'éducation musicale dans l'enseignement supérieur, est-ce que vous en tenez compte dans la formation de vos élèves-professeurs, et dans la réforme que vous envisagez, le système LMD est-il prévu ?

_ Oui, effectivement, parce que la tendance c'est ça. La tendance c'est ça, il y a même beaucoup de réunions que l'université a eues avec l'École, parce que les universités maintenant veulent s'impliquer dans ce domaine-là. La continuité de la formation de l'École Nationale des Arts c'est les études supérieures. Même si le système n'a pas encore visé tout ça, mais la pensée est là, la pensée est là, c'est déjà bien écrit dans la réforme, maintenant on attend pour voir. Nous attendons, mais j'ai l'espoir que ça va se faire bientôt. Mais le mal maintenant c'est la position de l'École.

_ La position par rapport à ?

_ Par rapport aux structures de l'école, il faut commencer par réformer les bâtiments, que l'École puisse avoir un lieu adéquat pour les ateliers, qu'on puisse vraiment accueillir tout cela. Parce que c'est bien beau de demander tout ça, mais il faut aussi qu'il y ait de l'accompagnement.

_ Et pour la modernisation de l'enseignement de la musique, nous savons que les jeunes Sénégalais sont férus de TIC, technologies de l'information et de la communication et qu'ils sont ouverts au monde par l'intermédiaire d'Internet. Avez-vous tenu compte de tout ça au niveau de l'École ? Envisagez-vous d'introduire les TIC dans l'enseignement de la musique ?

_ C'est ce qu'on appelle la musique assistée par ordinateur (MAO), c'est une discipline que nous donnons pour le moment par séminaires, même s'il y a l'informatique qui est institutionnalisée, mais il y a les MAO qu'on a intégrées dans les programmes, mais il faut des efforts dans ce sens, des efforts restent à faire dans ce sens-là. On ne peut plus se détourner vraiment de cela. Mais c'est un autre problème encore, parce que vous savez, quand vous avez parlé des jeunes maintenant qui font de la musique avec ce nouvel outil, il y a un autre problème, parce que la musique est devenue machinale, la musique n'a plus d'âme, parce que je préfère toujours qu'il y ait une formation d'abord puis intégrer ces logiciels-là plutôt que de

commencer par ces logiciels-là, parce que la musique actuelle, c'est une sorte de musique métallique, en fait, une musique sans vie. Mais on est obligé de faire avec.

_ Si on vient à la pratique instrumentale, croyez-vous que vu notre division socio-culturelle du travail, est-ce que le manque d'instruments au niveau des foyers ne joue pas un rôle dans l'éducation musicale des jeunes Sénégalais ?

_ Oui, un rôle très négatif. Parce que vous savez, la musique au-delà de la théorie, comme on l'a vu, c'est de la pratique. Et quand on dit pratique, il faut que tout acteur puisse avoir ses instruments. Parce que tu ne peux pas être guitariste sans guitare. Tu ne peux pas être pianiste sans piano. Ce n'est pas possible. Donc quand on ne s'exerce pas, on a du mal à vraiment maîtriser son instrument. Donc c'est un handicap majeur, vraiment, dans les foyers. On a beaucoup de gens qui ont du talent mais n'ont pas d'instrument. Donc ça joue un rôle même trop négatif dans ce domaine-là.

_ A défaut d'instrument de musique, on peut utiliser notre premier instrument naturel qui est la voix, et comme vous êtes maître de chœur, est-ce que vous avez introduit la pratique du chant choral au niveau de la formation ici à l'École Nationale des Arts ?

_ Exactement, ils ont eu le cours de chant, et non seulement il y a le cours de technique de chant, mais même, on a introduit une chorale à l'École. Et les élèves aiment bien.

_ Merci beaucoup et au revoir.

PEM.3

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1987.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Les élèves participent parfois et d'autres fois non. Mais actuellement ils ne s'intéressent à aucune matière et semblent ne pas être motivés pour les études. Je sais qu'ils auraient manifesté beaucoup plus d'intérêt pour l'éducation musicale s'il y avait des instruments pour faire un peu de pratique musicale, mais la théorie uniquement les lasse.

_ Donc vous avez souligné le manque de moyens didactiques et le contenu uniquement théorique des cours. Mais il y a une contradiction entre la passion des élèves pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée et leur désintérêt pour l'éducation musicale. Est-ce que ce n'est pas aussi parce que leurs attentes ont été déçues ?

_ Dans notre culture, on entend par musique : chants et danses et l'étude de la musique à travers la théorie est quelque chose de tout à fait nouveau. Comme ils n'aiment pas trop les calculs, on devrait leur faire écouter de la musique et surtout celles qu'ils aiment.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves à condition d'être complète en alliant théorie et pratique, comme l'ont constaté des neuroscientifiques. Mais est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ L'appellation matière facultative disqualifie déjà celle-ci des premières places dans la hiérarchie des disciplines. Le coefficient 1 fait que les élèves qui sont à la recherche du maximum de points ne s'intéressent qu'aux matières qui peuvent leur en procurer beaucoup, telles que les maths. Et les élèves et même certains collègues méconnaissent le profil intellectuel des professeurs d'éducation musicale qu'ils assimilent souvent à de simples artistes-musiciens.

_ Dans la société sénégalaise, l'exercice de la musique était vu négativement, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Est-ce que les professeurs ne gagneraient pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ C'est possible, j'ai d'anciennes élèves qui sont devenues des chanteuses célèbres : Aïda Samb et ArameThioye qui viennent animer les journées culturelles du collège et discutent avec les élèves.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen

d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces facteurs ne constituent pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Tout à fait, et moi-même lorsque j'ai eu mon bac et que j'ai choisi d'être professeur d'éducation musicale, mes parents étaient réticents. Et c'est toujours le cas pour beaucoup de parents d'élèves, malgré l'évolution des mentalités qu'entraîne la modernité. Et ça se reflète dans le comportement des élèves qui aiment bien écouter de la musique et danser, mais ne veulent pas du tout l'apprendre.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de cet enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a pas de débouché ?

_ C'est bien le cas et les élèves suivent les cours sans aucune conviction et ne pensent qu'aux notes qu'ils vont glaner.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Est-ce que ces outils numériques ne permettraient pas de moderniser l'éducation musicale sénégalaise ?

_ Ce serait vraiment intéressant et je crois qu'ils seraient plus enthousiastes et motivés, car ils sont férus d'informatique et de ces technologies.

_ Selon vous, que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Déjà résoudre le problème des effectifs pléthoriques dans les classes où il est impossible de capter l'attention des élèves, en les divisant en deux groupes ; relever le taux horaire d'une heure par classe et par semaine ce qui est très peu ; doter les écoles de piano, instrument auquel sont formés les professeurs ; faire découvrir aux élèves la pratique de la musique et non seulement le côté théorique.

_ Merci.

PEM.4.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2001. J'ai d'abord servi à Kaolack pendant quatre ans avant de venir ici à Pikine.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Il faut dire que les élèves n'apprécient pas la discipline comme elle devrait l'être et il y a des raisons qui nous poussent à dire que c'est dû au fait que le système éducatif sénégalais ne lui donne pas la place qu'elle devrait occuper au sein des enseignements. Il y a un manque de volonté politique des dirigeants chargés de l'éducation qui n'ont pas défini les objectifs assignés à cette discipline.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif comme discipline d'éveil qui a un impact positif sur les élèves qu'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Comme je vous l'ai dit, ceux qui décident de la politique éducative ne connaissent pas l'importance que revêt l'éducation musicale et c'est à nous de leur expliquer son rôle dans le dispositif éducatif. Et avec des arguments scientifiques dont des livres écrits notamment par des chercheurs allemands qui explique l'impact positif de la musique chez l'élève et notamment sur son cerveau.

Il faut signaler qu'il y a d'autres problèmes dont le premier est celui de la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. Au niveau de l'Ecole Nationale des Arts (ENA), la formation qui y est dispensée laisse à désirer et il n'existe pas de formation continue, ni de cellules pédagogiques pour faire échanger des confrères sur leurs pratiques. Ensuite le coefficient 1 attribué à cette discipline ne la valorise pas, mais c'est au professeur d'essayer de pallier à cela en motivant les élèves pour qu'ils obtiennent de bonnes notes. Dans un mémorandum nous avons souligné les problèmes de l'éducation musicale : relever le coefficient de 1 à 2, augmenter le taux horaire d'une heure hebdomadaire qui ne suffit vraiment pas pour faire de la théorie, de la pratique et de l'histoire de la musique. Car si vous jouez un morceau de musique, vous devez expliquer son historique.

_ Est-ce que le problème de formation que vous avez souligné ne se reflète pas aussi dans les contenus enseignés ?

_ Aussi bien dans les contenus que dans la pratique. A l'ENA, la théorie qu'on y apprend peut se faire très rapidement, pourquoi lui accorder la primauté sur la pratique ? Pour mon premier cours, dès que je suis entré en classe, les élèves m'ont demandé où sont les instruments ? Et c'est normal que pendant un cours de musique, ils s'attendent à voir des instruments de musique. Alors que même à l'ENA, 90% des cours sont théoriques sauf quelques cours de piano et c'est seulement depuis quelques années qu'on laisse aux étudiants le choix d'un autre instrument. D'où la nécessité de créer un lien, qui n'existe pas encore entre le ministère de l'Education qui recrute les professeurs et celui de la Culture qui les forme. Le problème peut être résolu si le ministère de l'Education soumet un cahier de charges au directeur de l'ENA pour exiger un profil précis du professeur d'éducation musicale qu'il va recruter, celui-ci va revoir la formation donnée par son institution.

_ Et pour les moyens didactiques à employer ?

_ Pour les instruments de musique, celui qui est le moins cher est la flûte à bec, mais malgré son prix modique de 1500 fcfa, ce n'est pas à la portée de tous les élèves qui ont des difficultés pour payer l'inscription qui leur permet de suivre les cours. Mais comme il n'y a pas de salle spécialisée, la pratique de la musique dérange les autres cours. Même pour le chant, il est presque impossible d'en faire avec mes classes de sixièmes qui font 150 élèves, de cinquièmes et quatrièmes à 120 et de troisièmes qui font 100 élèves. Donc je suis obligé de diviser chaque classe en deux groupes, mais sur deux semaines car j'ai onze classes et si je les prenais tous dans une semaine, ça me ferait quatre heures supplémentaires que l'Etat ne paye plus. Il y a aussi le problème de disponibilité des salles qui sont au nombre de quinze pour plus de vingt classes pédagogiques.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ On peut bien dire aux élèves que la musique que vous aimez si bien écouter, je vais vous l'expliquer à travers la théorie. Aujourd'hui il est nécessaire de faire intervenir des personnes-ressources dans l'enseignement. Et ça peut être source d'émulation pour que les élèves pratiquent un instrument de musique. On l'a fait l'année dernière ici avec Aziz NDIAYE musicien et sociologue que j'avais invité à faire un exposé autobiographique suivi d'un petit concert. Et ça m'a permis de faire comprendre aux élèves que la musique n'était pas qu'un simple divertissement et qu'elle était source de créations d'emplois.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; et comme vous l'avez déjà souligné, le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir qui leur est bénéfique. Ces différents facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il y a beaucoup d'élèves qui ne viennent pas à nos cours parce que leurs parents n'en veulent pas. Mais ces préjugés culturels et religieux disparaissent de plus en plus, parce que nos stars de la chanson ne sont pas griots pour la plupart d'entre eux et sont aussi des musulmans. Mais c'est le frein religieux qui pose le plus problème. Des élèves affirment ne pas écouter de la musique et me disent qu'ils préfèrent écouter des chants religieux ; je leur explique que ces chants et même la psalmodie du Coran font partie de la musique et que le premier instrument de musique de l'homme est la voix. Et que réciter un texte et le chanter n'ont pas la même portée ; le chant atteint mieux l'âme comme le disait Bach.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les

différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Déjà certains confrères l'utilisent et aujourd'hui les TIC sont indispensables dans toutes les disciplines scolaires. Mais ça va se faire difficilement au Sénégal, parce qu'il faut des salles spéciales qui ne font partie des priorités de l'administration scolaire. Donc c'est au professeur lui-même de se débrouiller pour utiliser ces outils dans son cours. Si les effectifs n'étaient pas pléthoriques, on pourrait utiliser le net pour donner des travaux de recherche de documents ou de musiques aux élèves par email. Moi j'utilise parfois une tablette pour faire des cours théoriques et pratiques avec des logiciels comme « Perfect Piano » et je leur fais des démonstrations d'instruments et de boîtes rythmiques etc.

_ Selon vous que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Les perspectives sont bonnes car les confrères commencent à donner de la valeur à la discipline et le problème d'absentéisme qu'on nous reprochait n'existe plus. Il y a aussi plus de cohésion et nous avons une commission nationale de l'éducation musicale qui travaille sur un nouveau programme qui va faire que la discipline aura de beaux jours devant elle. L'éducation musicale devait être aussi introduite dans l'enseignement supérieur depuis longtemps, je crois que le projet de création d'un bac artistique était émis depuis 1981. Espérons que les décisions d'initier des filières artistiques au sein des universités de Dakar et Saint-Louis vont continuer, mais c'est la disponibilité de formateurs sénégalais de haut niveau qui se pose. Déjà qu'à l'ENA, les formateurs sont des professeurs d'éducation musicale qui sont sortis de cette école et qui y reviennent enseigner sans aucune autre formation supplémentaire, ce qui n'est pas sérieux. Il faut envoyer des formateurs dans les universités étrangères pour suivre un cursus de troisième cycle et revenir former de bons professeurs d'éducation musicale.

_ Merci.

PEM.5.

-Je suis professeur d'éducation musicale au CEM Ndiarka Diagne, mais auparavant j'ai enseigné à l'école élémentaire de 1992 à 2012. L'éducation musicale est traitée en parent pauvre par le système éducatif sénégalais, tout simplement parce que dans un premier temps, c'était une matière facultative. Il y a même des professeurs d'éducation artistique musicale qui n'ont pas fait d'éducation musicale en tant qu'apprenants. Donc sur ce plan-là, on gagnerait à former davantage de professeurs d'éducation artistique musicale pour que cette discipline ne soit plus facultative et qu'elle devienne une discipline obligatoire. Pour ce faire également, il faut commencer avec la formation des formateurs au niveau de l'École Nationale des Arts. Parce que c'est une école pratiquement qui est dépourvue de tout. C'est une école qui est logée dans un bâtiment à usage d'habitation, qui ne répond pas aux normes d'une école nationale des arts. Pour y faire la dictée musicale c'est tout un problème, quand une voiture passe, il faut suspendre puis recommencer.

L'autre aspect également au niveau de l'ENA est qu'il n'y a pas assez de professeurs titulaires. Les gens ont recours aux vacataires alors que des professeurs pourraient être affectés à l'ENA une fois la formation terminée, ou bien une fois une expérience acquise sur le terrain. Avec l'avènement du curriculum au niveau de l'enseignement élémentaire, la discipline, en tout cas au moment où l'on parle, ne fait plus partie du certificat de fin d'études élémentaires donc cela pose également un problème. Puisque cette discipline n'est plus prise en compte au niveau de l'examen, je me demande même si son maintien sera à faire pour le certificat d'aptitude pédagogique des enseignants, parce que jusque-là c'était une obligation. Si vous prenez également le guide pratique du curriculum, vous vous rendez compte qu'il y a des manquements par rapport à la conduite de la leçon, le guide du curriculum reste muet par rapport à la révision et pour la préparation de la voix également. Le guide ne parle que de raclement de la gorge, alors qu'on sait que quand on prépare la voix c'est surtout par rapport aux hauteurs des notes, alors que là c'est tout simplement un raclement.

Il faut également venir sur le rapport que les enseignants ont par rapport au livre parce que certain enseignants pour eux le livre ce sont des paroles d'évangile. C'est pourquoi aussi une fois dans les classes, dans le cadre du mémoire de fin de formation, on s'est rendu compte que certains collègues faisaient imiter le mouton, le chat, pour la préparation de la voix, donc cela influe effectivement sur la leçon à apprendre. L'autre manquement également est qu'au niveau de ces écoles-là, il n'y a pas également d'instruments. Comme je vous l'ai dit tantôt, bon nombre de collègues n'ont pas été formés à la didactique du chant, voilà autant de faits

qui normalement devraient concourir à repenser même le guide qui comprend des insuffisances.

Ce qui repose un autre problème c'est de coopter au moment opportun les gens, les professionnels de la discipline pour l'élaboration du guide. L'autre aspect également est que si on doit emprunter une nouvelle démarche, des innovations en tout cas, avant de les mettre en œuvre au niveau local, il faudrait au moins les tropicaliser, c'est-à-dire essayer de voir si nous avons les mêmes réalités que les gens là-bas et essayer de prendre en compte les réalités du milieu, les réalités de notre pays, pour pouvoir mener à bien les innovations pour l'éducation musicale.

_ Et vous, qu'est-ce qui vous a poussé à quitter l'enseignement élémentaire pour devenir professeur d'éducation musicale ?

_ Dans un premier temps il faut dire que c'est une nouvelle expérience mais également, sur le plan social, je quitte la hiérarchie B pour la hiérarchie A. Donc c'est plus par réalisme que par amour par rapport à l'éducation musicale.

_ Et d'après votre expérience, comment les élèves accueillent-ils l'éducation musicale dans les enseignements qui leurs sont dispensés au collège ?

_ Je pense que comme dans toutes les autres disciplines, les élèves sont attentifs par rapport à la discipline, maintenant, cependant il faut peut-être trouver des mesures d'accompagnement par rapport au dispositif. Une classe qui abriterait des salles de vocalises etc.

_ Donc auprès des élèves, vous n'avez pas noté un manque d'enthousiasme par rapport à la musique qu'ils écoutent à longueur de journée, et quand ils sont en classe ce n'est plus pareil ? Parce qu'il y a un slogan qui dit que la musique est l'art de perdre son temps à l'école. Et ça ne se limite pas au Sénégal, parce que dans mes recherches, j'ai eu à lire une thèse d'un Ghanéen, qui a même souligné que le mot musique en anglais correspondait au slogan, la musique est la matière la plus inutile dans la classe (music is the most useless subject in class).

_ Je pense que c'est perdre de vue la place qui est la sienne dans le concept de formation de manière générale, parce que la formation c'est un tout, on a aussi bien besoin de mathématiques et de la science de manière générale, et on a besoin des arts de manière générale. Et en classe, maintenant, pourquoi les élèves sont intéressés ? parce que c'est l'aspect technique qu'ils sont en train de voir, la portée, les notes, ils vont donc apprendre la musique. Donc au-delà de l'écoute ils vont apprendre à lire un morceau.

_ Comme vous le soulignez, donc, on n'a pas besoin seulement de leurs former l'esprit, mais l'émotion aussi, d'où l'importance de l'éducation musicale comme discipline d'éveil. Ce qui

a été constaté par les neuroscientifiques. Mais est-ce que l'éducation musicale a la place qu'elle mérite dans les évaluations et les examens ?

_ Comme je l'ai dit dans l'ensemble de mon propos, je pense que non, parce qu'au niveau du CFEE, actuellement, avec la mise en place du curriculum, l'éducation musicale est carrément zappée. Ce qui veut dire qu'elle est traitée en parent pauvre par rapport à d'autres disciplines fondamentales.

_ Ne croyez-vous pas que c'est par rapport aussi aux contenus enseignés et aux moyens didactiques appliqués ?

_ Il y a d'abord une volonté politique parce ce que comme je l'ai dit c'est une matière facultative. Donc il n'y a pas assez de professeurs, il y a des lycées qui n'en n'ont pas. A l'élémentaire, il y a des enseignants qui n'ont pas été formés, qui n'ont jamais fait de musique en tant qu'apprenants, qui n'ont pas même été formés à la didactique de la discipline, donc ça pose problème.

_ Selon vous, quelles sont les perspectives d'amélioration et de développement de l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je pense qu'il faut d'abord tendre vers une matière obligatoire, ensuite construire une école nationale des arts, comme c'était prévu dans les sept merveilles (projet de l'ancien président WADE d'une Cité des Arts), accentuer le recrutement et accentuer aussi le maniement des instruments.

_ Et si on vient justement au maniement des instruments, est-ce qu'au niveau des foyers sénégalais, culturellement, on trouve des instruments de musique, qu'ils soient modernes ou traditionnels ?

_ Au niveau des foyers je pense que c'est plutôt rare, ce n'est que ceux-là qui font de la musique, sinon on n'en trouve pas.

_ Vous parlez des griots ?

_ Oui, les griots, mais pas seulement, ceux qui pratiquent la musique comme un métier.

_ En parlant des griots, je voulais souligner le côté socio-économique de la musique dans la société sénégalaise. On constate que les populations, les jeunes en particulier aiment bien la musique de variété, et ils adorent les musiciens de Mbalax et autres rappeurs. Mais est-ce que vous envisagez de collaborer avec ces musiciens confirmés, aussi bien modernes que traditionnels, qui eux ont fait leur apprentissage par l'autodidaxie ?

_ Je pense que certains d'entre eux, à un moment donné de leurs carrières, ont senti la nécessité de recourir à l'ENA, ne serait-ce que pour pouvoir lire une partition. Parce que la musique est un art universel, je pense que c'est aussi bien pour eux que pour nous de

collaborer. Maintenant, pour les jeunes, de manière générale, pour eux il y a le rythme et la mélodie, mais au-delà du rythme et de la mélodie, il y a un message que la musique doit véhiculer, et ce message-là pour moi est fondamental.

_ Comment envisager la modernisation de l'enseignement de la musique si on sait que les jeunes Sénégalais sont branchés, et qu'ils utilisent les réseaux sociaux et les nouvelles technologies de l'information et de la communication ?

_ On doit pouvoir apprendre la musique même assistée par ordinateur, on doit pouvoir apprendre la musique même chez soi avec les nouvelles technologies, comme vous venez de le dire. Donc vraiment je pense qu'on doit utiliser à bon escient ces nouvelles technologies- là pour aller plus de l'avant dans l'enseignement de la discipline.

_ Et pour ce qui concerne l'évolution de l'éducation musicale dans l'enseignement supérieur, qu'est-ce que vous en pensez ?

_ Je pense que ce serait une bonne chose. Ça permet à ceux qui ont été formés à l'ENA de continuer leurs études, parce qu'à ma connaissance, il y a l'Institut Supérieur des Arts et de la Culture (ISAC) qui est là, mais pour certains ça coûte excessivement cher.

_ Vous êtes au courant du projet que l'université Gaston Berger de Saint-Louis a initié pour l'éducation musicale ?

_ Oui je pense même qu'il y a un confrère là-bas qui enseigne la théorie.

_ Merci beaucoup

PEM.6.

_ Je suis sorti de l'ENA depuis 2011 et sers au collège P.A. U.19.

_ Et qu'est-ce qui vous a amené à l'éducation musicale ?

_ C'est la passion de la musique, et le virus ne m'a jamais quitté depuis le collège où je jouais de la guitare en autodidacte en reprenant des chansons de variétés à la mode. J'aurais voulu embrasser très tôt la carrière de musicien, mais mes parents s'y opposaient et voulaient que je fasse des études supérieures. Je rêvais de travailler dans le domaine de la musique, mais j'ai dû aller à l'Université pour faire de l'anglais jusqu'à la licence et c'est en ce moment que j'ai appris qu'il y avait le concours d'entrée à l'ENA pour devenir professeur d'éducation musicale. C'est ainsi que j'ai intégré cette filière qui m'a permis de devenir professeur d'éducation musicale. Mais parallèlement, quand j'étais élève-professeur en deuxième année, j'ai commencé à jouer dans des groupes locaux et je continue à être soliste (de Pape DIOUF vedette de mbalax).

_ Avez-vous suivi des cours d'éducation musicale au collège et au lycée ?

_ Non, je n'ai jamais fait éducation musicale durant tout mon cursus secondaire.

_ Selon vous, comment les élèves accueillent l'éducation musicale parmi les cours qui leur sont dispensés ? Montrent-ils le même enthousiasme qu'ils ont pour la musique qu'ils écoutent quotidiennement ?

_ Dans les écoles, c'est vrai que l'éducation musicale est reléguée au second rang et même les collègues professeurs d'autres matières ont un préjugé défavorable envers elle. Mais cette tendance est en train de changer, car au niveau de la formation maintenant, on insiste sur la pratique de la musique dans les classes, au lieu de surcharger les élèves de leçons de théorie, qu'ils ont déjà à satiété dans les autres matières. Cette illustration sonore des cours a fait que les élèves s'intéressent de plus en plus à l'éducation musicale.

_ Est-ce que vous êtes satisfait de votre formation à l'ENA, et est-ce que les élèves-professeurs sont bien préparés à cette pratique de la musique et à leur sortie disposent-ils des moyens didactiques indispensables à cette pratique ?

_ A l'ENA le côté théorique est plus privilégié, et le peu de pratique que j'ai eu, c'est plus en autodidacte. On a toujours déploré le manque de professeurs d'instruments et ces mêmes instruments de musique font cruellement défaut.

_ L'éducation musicale est une discipline d'éveil dont les neuroscientifiques ont constaté l'effet bénéfique sur les élèves, quand elle allie théorie et pratique. Mais dans la hiérarchie des disciplines, les emplois du temps, les évaluations et examens, occupe-t-elle la place qu'elle mérite ?

_ Je dirais que non, et c'est le problème de cet enseignement au Sénégal. Déjà que le coefficient de 1 n'est pas incitatif pour les élèves, il y a même des établissements où l'éducation musicale ne fait pas partie des compositions, on ne fait que la moyenne des notes de classe. Ce qui fait que les élèves ne lui accordent aucune importance. Mais moi je les incite à toujours avoir de bonnes notes pour compenser de mauvaises notes qu'ils pourraient avoir dans d'autres matières.

_ Dans la société sénégalaise les musiciens étaient considérés négativement, mais cette vision a tendance à changer positivement. Et c'est grâce aux musiciens professionnels de variétés qui ont prouvé que la musique pouvait être un métier qui pouvait bien nourrir son homme, l'enrichir et même créer des emplois. Même s'ils sont presque tous des autodidactes, ils constituent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Est-ce qu'il ne serait pas bénéfique pour l'éducation musicale de profiter de leur aura en les approchant pour les amener dans les cours par l'écoute de leurs œuvres, des conférences ou master-class, des concerts lors de la fête des écoles pour mieux intéresser les élèves ?

_ C'est dommage qu'on le fasse pour des lutteurs qu'on invite dans les écoles et non les musiciens. Et il est même difficile d'organiser un concert dans une école, car il faut que le principal soit très compréhensif. Réellement l'école n'a pas encore intégré cette musique en son sein. Mais moi j'apprends aux élèves les chansons à la mode, tout en leur conseillant de ne pas négliger les études et d'essayer d'obtenir des diplômes, car on gère mieux ses affaires si on est instruit.

_ A propos de cursus scolaire, on ne retrouve pas l'éducation musicale à tous les niveaux du système éducatif sénégalais. C'est presque inexistant ou informelle en maternelle et au primaire, et l'élève ne peut la rencontrer qu'au collège et après la troisième, même s'il veut la continuer, il n'est pas toujours possible que ça se fasse car beaucoup de lycées n'en dispensent pas. De même que dans les rares lycées où elle est enseignée, après le bac, il n'y a plus de continuité à l'université. Est-ce que cette rupture ne décourage pas les élèves à opter pour cette discipline ?

_ Cette absence de suite dans les études musicales constitue un handicap pour l'éducation musicale. Mais il est envisagé la création de filières artistiques dans les universités publiques dans un proche avenir ; espérons que ça se réalise pour encourager les élèves qui ont choisi cette matière.

_ Il y a aussi des freins au sein de la société sénégalaise qui brident encore l'éducation musicale : le premier est culturel et faisait que dans la division du travail, la musique était dévolue à la caste des griots. Le second est d'ordre religieux car beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam, si bien que certains parents refusent même que leurs enfants jouent ne serait-ce que de la flûte à bec à la maison. Enfin le troisième est financier et lié au faible pouvoir d'achat des ménages sénégalais qui pensent à l'alimentation avant les loisirs et qui ne peuvent se payer le luxe d'acheter un instrument de musique. Et pourtant dont l'étude est bénéfique pour l'élève l'aiderait à appliquer les leçons apprises au cours d'éducation musicale.

_ C'est la triste réalité au Sénégal, mais ça a tendance à changer et beaucoup de parents ont changé de vision par rapport à la musique et je m'en rends compte lors des rencontres parents- professeurs. Pour la pratique, il serait idéal que chaque élève ait une flûte à bec, car c'est l'instrument le moins cher, mais il y en a qui ne peuvent même pas l'acheter et ont même des difficultés pour s'acquitter de l'inscription administrative annuelle. Pour pallier à ce problème, j'ai commencé à monter une chorale qui se produira à la fête de l'école. Quant à la religion, les gens deviennent de plus en plus tolérants, et je peux en témoigner de par mon parcours.

_ Concernant la modernisation de l'éducation musicale, les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Est-ce qu'on ne pourrait pas employer ces outils pour la pratique et l'écoute en leur montrant, même si c'est de façon virtuelle, les différents instruments et sons ?

_ A partir de la cinquième je pousse les élèves à faire des recherches sur internet pour avoir une documentation sur la guitare par exemple. Et même ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou de connexion chez eux, peuvent payer une ou des heures de connexion dans les cybercafés afin de surfer dans des sites.

_ Selon vous, qu'est qu'il faudrait ajouter aux cours actuels d'éducation musicale pour améliorer et développer cette discipline scolaire ?

_ C'est plus de pratique et que les écoles mettent à la disposition des professeurs d'éducation musicale quelques instruments de musique. Car actuellement c'est moi-même qui amène mes propres instruments en classe et les élèves sont enthousiasmés rien qu'à leur vue. Il faut que les professeurs d'éducation musicale allient théorie et pratique et ne se cantonnent pas au tableau noir et à la craie. Il y a un minimum que l'élève qui a suivi des cours d'éducation musicale doit savoir aussi bien en théorie qu'en pratique.

_ Merci.

PEM. 7

_ J'ai été d'abord instituteur pendant quatorze ans, avant de faire le concours professionnel d'entrée à l'Ecole Nationale des Arts où j'ai fait quatre ans pour sortir avec le diplôme de professeur d'éducation musicale.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent l'éducation musicale dans leur emploi du temps ?

_ Je viens d'être affecté dans un collège où les élèves accueillent la matière à bras ouverts et sont très motivés et pressés pour suivre les cours. Je les intéresse aux cours par des illustrations sonores avec un piano électronique.

_ Et qu'est-ce qui vous a poussé à passer de l'enseignement dans l'élémentaire à l'éducation musicale ?

_ C'est d'une part pour une promotion hiérarchique et d'autre part à cause d'une fibre artistique qui était en moi, car j'ai écrit des poèmes et notamment sur la musique qui ont même été publiés dans le journal de l'éducation "Tim Timol".

_ Dans votre cursus scolaire, est-ce que vous avez eu à rencontrer l'éducation musicale ?

_ Non, ce n'est que durant ma formation à l'ENA que j'ai commencé des cours de musique.

_ Vu l'engouement des jeunes pour la musique, est-ce qu'ils manifestent le même enthousiasme pour les cours d'éducation musicale ?

_ Plus ou moins, car maintenant la musique est devenue une vraie industrie et il y a une nouvelle donne par rapport aux préjugés qu'avaient les gens sur la musique. Maintenant il y a des musiciens qui ont bien réussi dans leurs carrières tels que Akon aux Etats-Unis, Youssou NDOUR ici au Sénégal qui a même été nommé ministre. Donc ces musiciens professionnels et qui sont nombreux sont devenus des modèles pour les jeunes et ils ont prouvé que la musique était aussi un métier qui pouvait nourrir son homme.

_ Donc ces musiciens professionnels très populaires ont rehaussé l'image de l'éducation musicale au niveau des sénégalais. Mais comme la plupart d'entre eux n'ont pas eu une formation académique, mais sont des autodidactes ; est-ce que les élèves trouvent dans l'éducation musicale qui leur est dispensée leurs musiques qu'ils écoutent tout le temps et n'auront-ils pas tendance à les imiter en préférant l'autodidactisme ?

_ Moi je passe par le jeu et la pratique de la flûte à bec par exemple pour susciter l'intérêt des élèves.

_ A propos de contenu des cours, est-ce que les élèves s'y retrouvent en général ?

_ Les contenus qu'on enseigne nous ont été fournis lors de notre formation, mais c'est un peu vague et sur le terrain, c'est au professeur d'habiller ces contenus par lui-même et ne pas se contenter uniquement de théorie, mais de jouer de la musique. C'est pourquoi au niveau de la formation, il y a une nouvelle unité de valeur, le DAMI (Dossier Artistique Musical Individuel) qui se fait à partir de la troisième année et qui consiste à réécrire, adapter un morceau de musique qu'on joue devant le jury.

Mais quand on est sur le terrain, est-ce qu'il est toujours possible de continuer cette expérience avec les moyens didactiques adéquats ?

_ Pour le moment, j'emmène mon piano personnel en classe, mais le principal de l'établissement m'a promis d'en acheter un, car il faut motiver les élèves et les intéresser pour qu'ils aiment la matière.

_ L'éducation musicale considérée comme discipline d'éveil a-t-elle la place qui lui revient dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ A vrai dire, elle n'a pas la place qu'elle mérite dans le système éducatif sénégalais, car considérée comme une matière facultative. Alors qu'elle peut jouer un grand rôle pour une meilleure éducation des élèves, qui au lieu d'être stressés et oisifs parfois, peuvent jouer de la musique pendant ce temps. On voit que l'éducation musicale peut avoir des vertus thérapeutiques, en cas de crise d'adolescence et éviter aux jeunes de verser dans la délinquance.

_ Quelles sont les perspectives d'amélioration et de développement de l'éducation musicale selon vous ?

_ Il faudra que l'éducation musicale devienne obligatoire et non facultative, que son coefficient passe de 1 à 2 et que le crédit horaire soit augmenté ; c'est ainsi qu'elle sera revalorisée.

_ Et pour la modernisation de cet enseignement, vu que grâce aux TICS les élèves sont connectés, ne serait-il pas temps d'intégrer ces nouvelles technologies aux enseignements ?

_ C'est faisable, car un collègue qui exerce dans un établissement situé en ville, me dit certains de ses élèves ont des ordinateurs et grâce au net ils trouvent des morceaux de musique avec leurs mélodies et des accords d'accompagnement et lui ne joue qu'un rôle de catalyseur pour les guider. Mais c'est souvent des élèves issus de familles aisées. Mais l'informatique est vraiment l'outil adapté à notre temps actuel.

_ La musique revêt un caractère particulier dans la société sénégalaise, ce qui fait qu'il est rare de trouver un instrument de musique dans un foyer sénégalais. Est-ce que cette absence d'instrument sur lequel les élèves pourraient continuer leurs apprentissages à la maison, ne pénalise pas l'éducation musicale ?

_ C'est vrai qu'on ne trouve pas d'instrument de musique dans beaucoup de foyers, car ceux qui se considèrent comme d'ascendance noble ne veulent pas jouer de la musique. Mais c'est une vieille conception qui a tendance à disparaître ; et même dans les établissements les plus prestigieux de la capitale, il y a des cours d'éducation musicale.

_ En parlant de grandes écoles, est-ce que l'éducation musicale est enseignée dans le supérieur ?

_ Au niveau du supérieur, il y a maintenant certaines universités privées qui ont intégré l'éducation musicale dans leurs formations. Donc elle est en train de se frayer un chemin dans l'enseignement supérieur.

_ C'est la preuve qu'on ne forme pas l'esprit seulement avec les sciences, mais aussi avec l'affectif et l'émotionnel.

_ La créativité est prise en compte actuellement et on cultive de plus en plus le sens de l'humain et la musique y aide beaucoup.

_ Merci.

PEM. 8.

_ je suis professeur d'éducation musicale depuis 1983 ; mon premier poste est à Tambacounda où je suis resté pendant dix ans. Ensuite j'ai été affecté à Yoff de 1993 à 2006 et après je suis devenu principal du collège Ndiarka Diagne que j'ai quitté en 2010 pour venir au CEM U 20.

_ Qu'est-ce qui vous a poussé à embrasser le métier de professeur d'éducation musicale ?

_ C'est l'amour de la musique qui m'a fait opter pour cette carrière et intégrer l'Ecole Nationale des Arts en 1979, où notre promotion a été l'une des meilleures, car de neuf au départ, nous avons fini à cinq.

_ D'après votre expérience, comment les élèves accueillent-ils l'éducation musicale dans les enseignements qui leur sont dispensés ?

_ Les élèves sont réceptifs et aiment la matière qu'ils considèrent comme récréative ; au sortir de cours de maths, de français, d'anglais, d'histoire-géographie... qui sont "lourds", elle leur permet de s'aérer l'esprit et de redevenir performant.

_ Vous parlez d'intérêt des élèves pour les cours d'éducation musicale, mais est-ce que vous n'avez jamais été confronté au slogan : « la musique est l'art de perdre son temps à l'école », qui est en parfaite contradiction avec l'engouement des jeunes pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée ?

_ Je n'ai jamais été confronté à ce problème car dès le premier cours je leur explique que la musique est une dimension culturelle chez l'homme. Si on arrive à leur faire comprendre ce qu'est réellement la musique, ils vont bien suivre et j'ai même eu d'anciens élèves qui sont devenus professeurs d'éducation musicale.

_ A propos de contenus enseignés, est-ce que la formation au niveau de l'Ecole Nationale des Arts est adaptée au contexte socioculturel sénégalais et est-ce qu'à niveau des établissements le professeur d'éducation musicale est doté de tous les moyens didactiques pour bien exercer son métier et répondre à l'attente des élèves ?

_ Le programme est adapté, mais c'est au professeur de faire des recherches aussi bien pendant sa formation, qu'au cours de toute sa carrière et de mettre à profit son expérience pour dispenser un enseignement de qualité. Pour le matériel didactique, c'est là où le bât blesse, car l'Etat ne met aucun moyen à notre disposition et c'est à nous de débrouiller pour faire cours.

_ Quelles sont les perspectives d'amélioration et de développement de l'éducation musicale et ne croyez-vous pas que l'absence de formation continue qui permettrait un accès aux innovations en matière de pédagogie par exemple, ne nuit pas à cette matière ?

_ Si, effectivement ça freine cette discipline ; mais ce qui m'a aidé c'est la maîtrise de l'outil informatique qui m'a permis même de confectionner des fascicules pour différents niveaux (de la sixième à la terminale), sur lesquels je travaille avec les élèves. Je les ai distribués à certains collègues qui les ont trouvés intéressants.

_ En parlant d'outils informatiques, si on sait que la majorité des élèves sont connectés à internet et aux réseaux sociaux, est-ce qu'il ne serait pas temps d'introduire les TICS dans les cours d'éducation musicale ?

_ Si, il est grand temps, car on dit que les analphabètes du siècle seront ceux qui ne maîtrisent pas l'outil informatique. Et nos élèves doivent être mis au courant des ressources qu'ils peuvent trouver grâce à l'informatique, et même moi je trouve des contenus pour mes cours dans internet.

_ Il existe un manque de continuité de l'éducation musicale dans tous les niveaux du système éducatif : après la classe de troisième, l'élève ne retrouve pas souvent cette matière au lycée et dans les rares lycées où il la trouve, il n'y a pas beaucoup de débouchés après le baccalauréat. Est-ce que ceci n'est pas un autre frein ?

_ L'éducation musicale peut être enseignée jusqu'à l'université, car en plus d'être une dimension culturelle chez l'homme, la musique est le plus spiritualiste de tous les arts. Et alliée à l'informatique, elle peut beaucoup apporter aux étudiants.

_ En parlant de manque de moyens didactiques, on trouve rarement un instrument de musique dans un foyer sénégalais. C'est dû à trois freins qui sont d'ordre culturel d'abord : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; ensuite beaucoup de musulmans sénégalais considèrent que la musique est interdite par l'Islam ; et enfin les ménages sénégalais ont un faible pouvoir d'achat qui ne leur permet pas d'acheter un instrument de musique traditionnel ou moderne. Et ce manque d'instrument de musique, qui aurait permis à l'élève d'appliquer à la maison ce qu'il a appris au cours d'éducation musicale, et quand on sait l'effet bénéfique de cette pratique, ne bride-t-il pas l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Non, l'Islam n'interdit pas la musique car il y a des chants religieux. Beaucoup de jeunes ne demandent qu'à pouvoir jouer d'un instrument de musique, mais même s'ils en disposent, ils ne peuvent payer des cours particuliers parce qu'issus de familles démunies.

_ Ceci est causé aussi par l'absence de méthodes instrumentales dont peuvent se servir les élèves. Cet engouement des élèves pour la pratique de la musique est dû en grande partie à l'admiration qu'ils ont pour les musiciens professionnels, malgré qu'ils soient pour beaucoup autodidactes, ils ont prouvé que la musique pouvait être un métier. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale ne devraient pas approcher ces musiciens confirmés de rap, mbalakh etc., collaborer avec pour incorporer leurs musiques dans leurs cours par différents biais (conférences, concerts ...) et mieux intéresser les élèves à leurs cours ?

_ Il faudrait initier les élèves à fabriquer des instruments traditionnels d'abord. Quant à déplacer des musiciens professionnels, ça sera très difficile.

_ Merci.

PEM. 9.

_ Je suis professeur au CEM SCAT URBAM depuis trois ans.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent l'éducation musicale dans leurs enseignements ?

_ Ici les élèves adorent la matière et quand je m'absente parfois, ils se plaignent. Mais il y a quelques petits problèmes qui sont la facultativité de la matière qui fait que les élèves, les collègues et même les parents ne lui accordent aucune importance. Mais le plus souvent c'est par méconnaissance et les élèves qui la découvrent ne le regrettent pas.

_ Est-ce que vous n'avez pas été confronté au slogan : « la musique est l'art de perdre son temps à l'école », qui est une contradiction par rapport à leur passion de la musique qu'ils écoutent à longueur de journée ?

_ Parfois ils y en a qui le disent par ironie, mais d'autres aussi le pensent vraiment. Mais c'est toujours par méconnaissance de ce qu'est réellement l'éducation musicale ; et il faut dire qu'ils ont raison en ce sens que ce n'est pas seulement de la théorie qu'il faut enseigner. Moi j'ai initié ici la musique assistée par ordinateur (MAO) et l'informatique musicale a suscité la curiosité et l'intérêt des élèves, ainsi ceux des collègues.

_ On va parler de l'informatique musicale plus tard, mais est-ce que par rapport au contenu des cours et aux moyens didactiques, l'éducation musicale est mal enseignée ?

_ Les professeurs d'éducation musicale sont confrontés à d'énormes problèmes pédagogiques. Il n'y a pas de manuels scolaires à leur disposition concernant l'enseignement musical, à ma connaissance, parce que je n'en ai jamais vu dans les écoles. L'autre problème est qu'il n'existe pas de salle de musique, ainsi que des instruments, ce qui fait que les gens ne font que de la théorie, alors il manque un élément important de l'éducation musicale qu'est la pratique qui fait que les élèves puissent distinguer les différentes notes, chanter juste et s'intéresser aux cours.

_ Par rapport au manque de pratique que vous déplorez, vous avez essayé d'y pallier en recourant à l'informatique musicale, comment procédez-vous ?

_ Je travaille avec le logiciel Audacity, à l'aide duquel je leur démontre les différents sons et comment rassembler plusieurs échantillons de sons pour en faire une mélodie. En fait je leur montre comment ils peuvent composer eux-mêmes leurs propres morceaux de musique. Et il y en a qui m'ont émerveillé de par ce qu'ils ont pu créer.

_ C'est une bonne initiative à saluer, car les élèves sont presque tous « connectés » et c'est bien de les initier à l'utilisation des TICS et de la MAO, afin de moderniser l'éducation musicale.

_ Comme on a un réel problème d'accès aux vrais instruments de musique, je fais recours aux instruments virtuels tels que le piano, la guitare, la batterie...que je leur montre à travers l'ordinateur et beaucoup les découvrent pour la première fois arrivent à découvrir les différents timbres d'instruments. Et j'utilise aussi la projection vidéo qui m'aide beaucoup dans les explications et démonstrations du cours. C'est ainsi que j'ai pu leur faire comprendre la différence par exemple entre les notes naturelles et celles altérées.

_ Et le vidéoprojecteur vous a été fourni par l'école ?

_ Oui, heureusement qu'ici un effort a été fait par l'administration pour nous doter de matériels didactiques.

_ L'éducation musicale ayant un impact bénéfique sur les élèves, car étant considérée comme une discipline d'éveil, a-t-elle la place méritée au niveau des emplois du temps, des évaluations et examens ?

_ Il y a des problèmes avec certains dirigeants d'établissements qui ne comptent pas les notes d'éducation musicale dans les évaluations. Malgré qu'il y ait des épreuves d'éducation musicale aux examens du brevet et du baccalauréat, les sujets de ces examens ne correspondent pas souvent à ce que les élèves ont étudié et ils passent souvent à côté. Il faudrait associer le maximum de professeurs d'éducation musicale pour la confection des sujets d'examen.

_ Est-ce que les élèves qui choisissent l'éducation musicale à ces différents examens ne se découragent pas quand ils ne retrouvent pas cette matière au lycée et à l'université ?

_ Certains élèves me posent la question et c'est un problème à revoir, car il faut qu'on donne à chacun sa chance de réussir. Car il faut de tout pour un monde, on n'a pas besoin que de mathématiciens et de physiciens ; il faut aussi des artistes, que serait le monde sans musicien ? Il y a des élèves qui optent pour cette voie et on doit les y aider.

_ Selon vous, quelles sont les innovations qui pourraient améliorer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je pense qu'il faut que cette matière facultative devienne obligatoire pour qu'on puisse la respecter. Il faut aussi revoir à la hausse le coefficient et le crédit horaire. Un programme adapté à l'école sénégalaise doit être conçu et qu'on ne se limite plus à enseigner uniquement la théorie musicale et l'histoire de la musique occidentale. Qu'on initie les élèves à notre propre histoire de la musique et à la musique sénégalaise, qu'ils puissent reconnaître nos propres instruments de musique. On devrait convoquer les assises de l'éducation musicale pour trouver des solutions pérennes aux problèmes auxquels est confrontée cette matière.

_ Pour ce qui est de l'introduction de la musique sénégalaise dans les contenus des cours, est-ce qu'il ne faudrait pas faire appel aux musiciens professionnels qui ont rehaussé l'image de la musique auprès des populations sénégalaises qui la jugeaient négativement ? Car malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils ont démontré que la musique pouvait être un métier aussi honorable qu'un autre. Ils sont des idoles, des modèles et des symboles pour les élèves ; et si on écoutait et jouait leurs musiques pendant les cours ou les invitaient de temps en temps, cela motiverait peut-être un plus les élèves ?

_ Les professeurs d'éducation musicale doivent mieux s'organiser pour réfléchir ensemble sur un programme adapté à nos réalités socioculturelles. Mais cela ne pourra se faire qu'avec une politique culturelle de l'Etat sénégalais visant à promouvoir l'éducation musicale. Il faut que nos dirigeants se persuadent qu'il y a un créneau de créations d'emplois avec les industries culturelles.

_ Que pensez-vous des freins à la musique qui existent dans la société sénégalaise : le premier concerne la division du travail qui confie la pratique de la musique à la caste des griots ; et le second qui interdit la musique soi-disant bannie par l'Islam ?

_ Pour le premier, le problème des castes commence à être relégué au second plan et pour preuve la plupart des musiciens actuellement ne sont pas castés. Pour ce qui concerne la religion musulmane, elle n'interdit pas la musique car il existe des chants religieux. Ce que l'on condamne c'est la perversion qui sévit dans les dancings où on joue de la musique et où il y a parfois des comportements obscènes qui heurtent la pudeur des gens. Mais la musique en elle-même n'est pas mauvaise.

_ Merci.

PEM. 10.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2001, j'ai servi d'abord à Linguère et je suis actuellement à Mbaou.

_ Et qu'est-ce qui vous a amené à l'éducation musicale ?

_ Quand j'étudiais au lycée AouneSouané de Bignona, nous avions un professeur d'éducation musicale qui m'a fait aimer cette matière et j'ai aussi découvert qu'on pouvait apprendre la musique, mais avant on jouait de la musique au village. Quand j'étais étudiant à l'université de Dakar, un frère qui était inscrit au Conservatoire de Dakar m'a informé du concours de recrutement d'élèves-professeurs d'éducation musicale, je m'y suis présenté et après l'avoir réussi, j'ai fait une formation de quatre ans.

_ Au lycée vous avez fait l'éducation musicale pendant combien d'années ?

_ En classes de sixième et cinquième et par la suite le professeur a quitté et n'a pas été remplacé.

_ Donc vous ne faisiez pas partie des élèves qui n'étaient pas intéressés par l'éducation musicale et qui disaient que « la musique est l'art de perdre son temps à l'école » ?

_ Cette phrase, je l'ai entendue à l'école et certains perturbateurs essayaient d'influencer les autres élèves à ne pas s'intéresser aux cours d'éducation musicale et arrivaient parfois à entraîner une grande partie de la classe. Mais il y avait des élèves qui aimaient néanmoins la matière.

_ L'éducation musicale a été incluse dans le système éducatif sénégalais parce qu'étant une discipline d'éveil et qu'on a constaté, dont des neuroscientifiques, son effet bénéfique sur les élèves. Mais est-ce que cette importance lui a permis d'occuper la place qui lui revient dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ? Nous sommes confrontés ici à un problème de salles de classes qui sont au nombre d'une quinzaine pour deux mille élèves. Et les matières facultatives ont été reléguées au second rang, car l'éducation musicale qu'on débutait en classe de cinquième, ne se faisait plus qu'en classe de troisième pour une heure de temps par semaine, ce qui n'est pas suffisant.

_ Mais pas du tout, les gens reconnaissent verbalement son utilité, mais rien n'est fait concrètement pour lui permettre de jouer pleinement son rôle. Il n'y a aucune considération pour l'éducation musicale au plan officiel.

_ Les contenus des cours répondent-ils à l'attente des élèves ? Ne sont-ils pas frustrés de ne pas retrouver dans les cours d'éducation musicale les musiques qu'ils écoutent ? Et les conditions didactiques sont-elles réunies pour permettre aux professeurs d'exercer convenablement leur art ?

_ Mais franchement, la formation des professeurs ne permet pas de répondre à l'attente des élèves et il y a beaucoup de lacunes. Au niveau des écoles, vous ne trouvez rien comme matériel didactique : pas de salle adaptée, ni d'instrument, ni de livres. Et si vous parvenez à trouver un instrument, les collègues d'à côté se plaignent d'être gênés si vous jouez ou chantez. L'environnement des écoles n'est pas vraiment propice pour une éducation musicale de qualité. Quant aux contenus des cours, c'est en déphasage total avec l'attente des élèves. Ils sont enthousiasmés la première fois qu'ils entendent parler de cours de musique, mais après quelques séances, ils sont vraiment déçus. Par exemple avec les élèves de troisième qui doivent passer un

examen à la fin de l'année et où il n'y a que des épreuves théoriques en éducation musicale, je me cantonne à leur donner des leçons de théorie afin qu'ils puissent espérer une bonne note. Et c'est au détriment des autres aspects de l'éducation musicale que sont le déchiffrage, l'intonation etc.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était étiquetée négativement pour plusieurs raisons. Mais cette vision a tendance à changer positivement grâce aux musiciens professionnels, même s'ils sont autodidactes, qui sont parvenus à démontrer que la musique est un métier qui pouvait nourrir son homme, l'enrichir et même créer des emplois. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale n'auraient pas intérêt à se rapprocher d'eux, les intégrer à leurs enseignements par l'audition et le jeu de leurs musiques, des conférences etc. pour mieux intéresser les élèves pour qui ces derniers sont des idoles, des modèles et des symboles ?

_ Ce serait l'idéal, et ils sont des personnes-ressources qui peuvent beaucoup apporter à l'éducation musicale. En tout cas moi, j'ai commencé cette année-ci à travailler avec un musicien de l'orchestre Oriazul que j'invite dans mes cours et les élèves apprécient beaucoup ses interventions. L'éducation musicale a de l'avenir, mais malheureusement, il manque une réelle volonté politique pour la soutenir.

_ Mais est-ce qu'il n'existe pas un autre facteur de découragement des élèves quand ils optent pour l'éducation musicale et ne la retrouvent pas à tous les cycles d'enseignement ? L'éducation musicale est inexistante, si ce n'est de manière informelle, dans les cycles maternel et primaire. L'élève ne la rencontre qu'au collège et dans beaucoup de lycées, il n'y a pas de professeur d'éducation musicale, de même que dans les universités. Cette rupture n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est pertinent comme questionnement, car j'ai vécu personnellement ce problème à Linguère où lors de mon premier cours les élèves ne m'ont pas répété le fameux slogan que je disais à mon professeur : « la musique est l'art de perdre son temps à l'école », mais ils m'ont posé la question de savoir à quoi va les mener l'éducation musicale. Et je ne savais réellement quelle réponse satisfaisante leur donner. Au lycée Alboury Ndiaye, ils m'ont dit être resté des années sans professeur d'éducation musicale après le départ de mon prédécesseur. Le constat est que cette absence de l'éducation musicale à certains niveaux de l'enseignement démotive les élèves.

_ Il y a d'autres freins de plusieurs ordres : culturel d'abord qui est que la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; d'ordre religieux qui fait que la majorité des musulmans considèrent à tort que la musique est interdite par l'Islam et un confrère m'a dit qu'une de ses élèves lui avait révélé que son père lui interdisait de jouer de la flûte à bec à la maison ; le troisième frein qui est moins grave est d'ordre financier, car les parents d'élèves n'ont pas souvent les moyens d'acheter un instrument pour que leurs enfants puissent appliquer ce qu'ils ont appris au cours ou de jouer d'un instrument de musique comme loisir. Est-ce que cette absence d'instrument de musique dans les foyers sénégalais ne constitue pas un handicap pour l'essor de l'éducation musicale ?

_ Il y a vraiment des barrières qu'on constate sur le terrain et qui sont à lever surtout dans les ethnies où existe cette hiérarchie des castes, comme chez les wolofs, les mandingues etc. Mais ça disparaît petit à petit avec l'émergence de musiciens célèbres qui ne sont pas castés. C'est comme la lutte qui est très prisée maintenant par les jeunes sénégalais parce que rapportant gros. Si même les professeurs n'arrivent pas à acquérir des instruments, ne parlons pas des élèves et de leurs parents

qui sont souvent préoccupés par des problèmes de survie. Et pourtant au niveau des écoles, il y avait une circulaire ministérielle qui alloue 8% des inscriptions payées par les élèves à l'éducation musicale et plastique. Mais comme beaucoup de confrères l'ignorent, les chefs d'établissements s'asseyent dessus. Pour ce qui concerne la religion, avec la mondialisation des moyens de communication qui montrent et informent de ce qui se passe dans les autres pays musulmans, les sénégalais savent maintenant que la musique en tant que telle n'est pas bannie par l'Islam, mais que ce sont certains comportements liés à la musique qui sont réprochés. Maintenant il y a plusieurs orchestres montés par des marabouts et des chants religieux sont organisés au Grand Théâtre pour commémorer la naissance du Prophète. . Espérons aussi que ces changements concernant la musique puissent continuer.

_ Les élèves sont presque tous « connectés » sur internet et les réseaux sociaux et savent se servir d'un ordinateur, d'une tablette et d'un smartphone. Pour moderniser l'enseignement de la musique, est-ce qu'il n'est pas temps d'intégrer dans les cours d'éducation musicale ces technologies et à travers les logiciels musicaux initier les élèves à reconnaître les différents instruments et sons, même si c'est virtuellement ?

_ C'est la solution car les jeunes sont en avance dans ce domaine qu'ils maîtrisent bien et ça peut faciliter la tâche aux professeurs.

_ Selon vous, que faudrait-il ajouter aux contenus actuels des cours pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ On n'est trop focalisés sur la théorie uniquement. On n'enseigne pas notre propre histoire de la musique et elle est très importante surtout pour les jeunes qui ont besoin de repères culturels. A Linguère, j'avais demandé à mes élèves de faire des recherches sur les différentes musiques et instruments de leur terroir ; et ils ont apprécié ce travail qui leur a permis de découvrir plein de choses qu'ils ignoraient concernant leur histoire locale même et ont appris des chants cérémoniels. Il faudrait changer les contenus des cours et les adapter à nos réalités.

Merci.

PEM. 11.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2010. J'ai débuté au lycée Kennedy et suis ici à Blaise Diagne depuis un an.

_ Qu'est-ce qui vous poussé à embrasser la carrière de professeur d'éducation musicale ?

_ Je peux dire que c'est presque un héritage, car étant devenu orphelin très tôt, j'ai grandi chez mon grand-père qui était instituteur et maître de chœur d'une église de Ziguinchor. Et c'est lui qui m'a fait aimer la musique en m'emmenant avec lui à la chorale. De fil en aiguille, moi aussi je suis devenu choriste tout en poursuivant mes études de lycéen. Quand j'ai eu mon baccalauréat, je suis venu à l'université de Dakar et me suis inscrit au département d'anglais tout en continuant à aller à la chorale. Et c'est un ami qui m'a fait la remarque que malgré mon amour pour le chant choral, je ne savais pas lire la musique, car on ne lisait que les paroles et les mélodies étaient apprises à l'oreille. Il m'a alors conseillé de faire le concours d'élève-professeur de l'Ecole Nationale des Arts (ENA) dont j'ignorais l'existence même. C'est ainsi que j'ai pu faire la formation après avoir réussi le concours.

_ Est-ce que vous avez été satisfait de la formation que vous avez eu à faire pendant quatre ans ?

_ Satisfait ? Je ne dirais pas, mais j'ai pu acquérir le bagage nécessaire pour enseigner. Je ne suis pas satisfait de ma formation car l'ENA manque de moyens dont particulièrement des instruments de musique. Il n'y avait qu'un seul piano pour toute ma classe et il était impossible de travailler sérieusement son instrument. Mais on a dû faire tant bien que mal pour réussir les examens.

_ D'après votre expérience dans les classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Au début il faut dire que c'était très dur, parce que les élèves sont déçus par ce qu'ils constatent. Plusieurs fois des élèves m'ont interpellé pour me dire qu'ils s'attendaient à chanter et jouer de la musique en venant au cours d'éducation musicale et non à recopier des cours théoriques. C'est pourquoi je m'efforce d'allier théorie et pratique. Il y a aussi le problème du faible coefficient de la matière et de l'appellation matière facultative qui n'incite pas l'élève à apprendre ses leçons.

_ Le manque de motivation des élèves pour les cours d'éducation musicale n'est-il pas dû aussi aux contenus des cours qui sont à l'opposé de ce qu'aiment et écoutent ces derniers ? Et pour un professeur qui a la chance de pouvoir faire de la pratique musicale, est-ce qu'il ne serait pas judicieux d'adapter au contexte culturel sénégalais les chants et musiques qu'il fait travailler à ses élèves et ne pas se cantonner uniquement à la musique classique européenne ?

_ Effectivement c'est ce que j'essaie de faire et pas plus tard que tout à l'heure j'ai fait chanter aux élèves « Lamlamo » et c'est ainsi qu'ils se reconnaîtront dans ce qu'ils font en classe. On doit commencer par leur apprendre nos propres mélodies et intégrer progressivement les mélodies occidentales. Et il faudrait aussi partir de ces mélodies qu'on leur apprend pour expliquer la théorie. Et c'est la meilleure méthode pour mieux intéresser les élèves et les motiver à bien apprécier les cours d'éducation musicale.

_ L'éducation musicale a été intégrée dans le système éducatif sénégalais parce qu'elle est considérée comme discipline d'éveil. Mais est-ce que les autorités scolaires l'ont accompagnée de conditions didactiques permettant aux professeurs de l'enseigner convenablement ?

_ Non, car le caractère facultatif de la matière et le système de bonus à l'examen qui fait que la note en dessous de zéro n'est pas comptabilisée dans la moyenne de l'élève, ne jouent pas en faveur de cette discipline scolaire. Il y a aussi l'absence d'instruments de musique mis à la disposition des professeurs ; nous n'avons souvent comme matériel didactique que la craie et le tableau noir. Le ministère de l'Éducation devrait doter les établissements du minimum, ne serait-ce qu'un piano électronique pour le professeur.

_ Vous avez souligné la facultativité de l'éducation musicale et la place secondaire qu'elle occupe dans les évaluations et examens. Mais est-ce que le problème de l'absence de la matière dans différents cycles du système éducatif ne lui porte pas tort aussi ?

_ Effectivement, le problème se pose et des élèves de troisième m'ont interpellé dans ces sens ; car ils risquent de ne pas continuer les cours d'éducation musicale au second cycle. Car nous sommes trois professeurs ici qui enseignons de la sixième à la troisième, mais à partir de la seconde, il n'y a aucun professeur. Et même les lycéens qui ont la chance de faire ça au baccalauréat ne la retrouvent pas à l'université. Et ceci ne les encourage pas à étudier l'éducation musicale. Et plus grave encore, il y a des chefs d'établissement qui disent ouvertement qu'ils n'ont pas besoin de professeur de musique et privilégient les autres matières; le cas m'est personnellement arrivé. Mais la faute est aux autorités administratives qui font de sorte que cette matière compte pour quantité négligeable.

_ Vous avez déploré le manque d'instrument de musique dans les écoles, mais c'est la même chose aussi dans les foyers sénégalais où il est très rare de trouver un instrument de musique traditionnel ou moderne. Cela peut être dû à plusieurs facteurs dont : celui culturel qui fait que la pratique de la musique soit dévolue à la caste des griots ; celui religieux qui fait croire que la musique est interdite par l'Islam ; et celui financier qui fait que la majeure partie des parents n'ont pas le pouvoir d'achat leur permettant de payer un instrument de musique à leurs enfants. Alors que la présence d'un instrument à la maison aurait permis à l'élève de s'exercer à pratiquer ce qu'il a appris au cours et d'avoir comme loisir le jeu de la musique qui a un effet bénéfique. Est-ce que cette absence d'instrument ne constitue pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Justement, tout à l'heure une élève m'a dit qu'elle n'avait pu faire l'exercice de flûte à bec que je leur avais donné, car son père lui a interdit de jouer à la maison, car elle s'amuse au lieu d'étudier. Donc certains parents sont réticents à ce que leurs enfants fassent de l'éducation musicale. Alors que la flûte à bec est l'instrument le plus accessible, étant le moins cher. A défaut d'acheter les instruments, les chefs d'établissements devraient nouer des partenariats pour en acquérir.

_ La musique avait mauvaise réputation dans la société sénégalaise, mais cette vision a tendance à changer positivement, car les musiciens professionnels ont su prouver que la musique était un métier honorable qui pouvait nourrir son homme et même créer des emplois. Malgré qu'ils soient des autodidactes pour la majorité d'entre eux, est-ce qu'il ne serait pas temps d'inclure leurs musiques dans les cours, de les inviter si possible, car ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves qui pourraient ainsi être plus motivés envers l'éducation musicale et s'y reconnaîtraient ?

_ En premier lieu, il faudrait qu'on ait un programme d'éducation musicale et ensuite y inclure ces musiques modernes. Quand j'étais stagiaire au lycée Kennedy, mon encadreur M.SY procédait de cette manière en invitant des musiciens qui venaient faire des conférences et de l'animation et les élèves étaient ravis. Mais jusqu'à présent il n'y a pas de programme officiel pour notre matière.

_ Dans le cadre de la modernisation de l'enseignement de la musique, comme les élèves sont presque tous « connectés » à internet, aux réseaux sociaux et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone ; est-ce qu'il ne serait pas judicieux d'introduire ces outils informatiques dans les cours afin de montrer aux élèves les différents instruments et sonorités, même si c'est virtuellement, avec les logiciels musicaux ?

_ C'est une très bonne idée, mais les moyens font défaut. Au cours de notre formation, on a suivi des cours de musique assistée par ordinateur (MAO). Mais il est rare de pouvoir accéder à internet dans les classes et parfois il n'y a même pas de prise électrique. Je dis bravo aux confrères professeurs d'éducation musicale, car même si le minimum manque, on fait d'énormes efforts pour valoriser la matière.

Selon vous que faudrait-il ajouter aux cours d'éducation musicale actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Beaucoup de pratique, supprimer le caractère facultatif, doter les professeurs de moyens didactiques adéquats et ainsi l'éducation musicale ira de l'avant.

_ Merci.

PEM. 12.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2012 au CEM U.5. Auparavant j'étais instituteur pendant 16 ans, avant de faire le concours professionnel d'entrée à l'ENA.

_ Et qu'est-ce qui vous a poussé vers l'éducation musicale ?

_ C'est l'amour de la musique et aussi pour éviter la routine et évoluer dans ma carrière d'enseignant.

_ D'après votre expérience, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale parmi les enseignements qui leur sont dispensés ?

_ Ils reçoivent ça plus ou moins bien. Mais il existe des frustrations car la matière est facultative à l'examen et beaucoup d'élèves préfèrent suivre d'autres matières dites fondamentales telles les mathématiques, le français... Même les collègues ont une piètre opinion de l'éducation musicale par méconnaissance. Et même certains chefs d'établissements placent l'éducation musicale à des heures impossibles comme bouche-trou de l'emploi du temps. J'ai six heures de cours le samedi matin quand les autres ne travaillent pas. L'éducation musicale se situe au bas de l'échelle dans la hiérarchie des disciplines.

_ Pourtant l'éducation musicale est considérée comme une discipline d'éveil et aurait des effets bénéfiques sur l'élève comme les neuroscientifiques l'ont constaté. Mais en plus du taux horaire et de la place dans les emplois du temps, est-ce qu'il n'y a pas aussi des frustrations au niveau des évaluations et examens ?

_ Si, car j'ai eu à corriger des épreuves du brevet de l'année dernière, mais sur 125 copies, 10 ont eu la moyenne. Ce qui prouve que les élèves ne suivent pas sérieusement les cours ou qu'il faut revoir la manière d'enseigner l'éducation musicale. Il faut toucher du doigt le problème qui est que certains confrères ne respectent même pas leur propre matière. Ils n'ont qu'une heure par classe et par semaine et se permettent de s'absenter. Il faudrait aussi que les autorités scolaires accordent de l'importance à cette matière.

_ C'est ce qui m'a poussé à entamer cette recherche, car les jeunes sénégalais sont férus de musique, mais ne montrent pas le même enthousiasme envers l'éducation musicale. Mais ce désintérêt n'est-il pas lié aux contenus enseignés et au manque de moyen didactique ?

_ Si, parce que les deux sont liés, et si je remonte à la formation même, les élèves-professeurs qui sont recrutés avec le baccalauréat et doivent faire quatre années avant leur sortie, ne sont pas formés par des professeurs de l'enseignement du supérieur mais par des professeurs d'éducation musicale comme eux. Les élèves-professeurs reçoivent une formation au rabais et les autorités administratives doivent revoir le fonctionnement de l'ENA. Il y a parfois des sortants qui ne maîtrisent même pas le jeu du piano. Pour la pédagogie, les cours ne débutent qu'à partir de la troisième année et ils sont dispensés par un inspecteur de l'enseignement élémentaire, alors que la pédagogie musicale est spécifique. Le système est à revoir entièrement d'amont en aval. Ensuite, le diplôme délivré par l'ENA qui est l'équivalent d'un master1 n'est pas reconnu par l'université, ce qui ferme les portes à la poursuite d'une carrière universitaire. Sinon, il y a des embryons de formations en art et culture à l'université de Saint-Louis et à l'ISAAC (Institut Supérieur des Arts et de la Culture)

et un projet du même genre à l'université de Dakar. En tout cas nous accueillons à bras ouverts toute initiative visant à permettre la formation continue des professeurs d'éducation musicale.

_ Est-ce qu'au niveau de la formation à l'ENA, il n'y a pas un problème au niveau du genre de musique généralement utilisée pour l'audition d'œuvres et l'apprentissage d'instruments. Car on privilégie le plus souvent la musique classique européenne au détriment de nos musiques locales traditionnelles ou modernes dont les élèves sont férus. Est-ce que si on alliait les différents genres de musique les élèves ne seraient pas plus motivés à suivre les cours d'éducation musicale ?

_ Nous sommes restés au même point depuis l'indépendance nationale ; il n'y a pas d'évolution dans le domaine de l'éducation musicale. Toute la formation se fait à base de ce que nous ont légué les français, alors que nous avons nos propres réalités culturelles. Un de nos formateurs nous disait qu'il était temps d'innover et de jouer par exemple des morceaux de Samba DiabaréSamb au piano. Il reste un énorme travail à faire pour la transcription de nos musiques. Il faut d'abord s'enraciner avant de s'ouvrir ; au lieu d'étudier des musiques qui ne nous parlent pas tout de suite et qu'il faut du temps pour s'y habituer.

_ « S'enraciner et s'ouvrir » était le crédo du président Senghor qui a initié l'éducation musicale au Sénégal. C'est en partie mon sujet de recherche, et par rapport à ce que vous venez d'évoquer, on constate la primauté de l'ouverture sur l'enracinement. Et c'est un des problèmes de l'éducation musicale au Sénégal. Selon vous, quelles sont les perspectives d'amélioration et de développement de l'éducation musicale ?

_ Je crois que l'établissement de formation qu'est l'ENA doit être réhabilité en commençant par les locaux qui l'abritent et qui ne sont pas adaptés car étant à usage d'habitation. Ensuite le recrutement des élèves-professeurs est à revoir, ainsi que celui des formateurs qui devraient être titulaires au moins d'un master2. Il faudrait aussi équiper l'ENA en instruments de musique suffisants pour les apprentissages et en matériel musical, pour la formation soit de qualité.

_ Pour le contexte socioculturel, maintenant la musique est considérée beaucoup plus positivement qu'auparavant. Et c'est essentiellement l'œuvre des musiciens professionnels autodidactes qui ont réhabilité la musique et qui pourraient être des personnes-ressources pouvant apporter leurs contributions aux cours d'éducation musicale afin de mieux motiver les élèves pour qui ils sont des idoles, des symboles et des modèles. Qu'en pensez-vous ?

_ C'est bien possible car ils peuvent jouer un grand rôle pour la promotion de l'éducation musicale. Mais la plus grande motivation pour un élève, c'est la pratique du chant ou d'un instrument.

_ Les élèves sont presque tous « connectés » à internet et aux réseaux sociaux, savent utiliser un ordinateur, une tablette et un smartphone. Pourquoi ne pas utiliser ces outils pour leur faire découvrir les différents instruments de musiques et sonorités, même si c'est virtuellement, afin de moderniser l'éducation musicale à travers les technologies de l'information et de la communication ?

_ Bien sûr qu'on ne peut pas rester à la marge de la marche du monde et il est temps d'intégrer cette nouvelle donne dans la formation d'abord à l'ENA, puis dans les cours d'éducation musicale. En 2008-2009, nous avons suivi un cours de MAO, mais ça s'est arrêté cette année-là. Actuellement la musique va de pair avec l'informatique. Il existe maintenant plusieurs logiciels musicaux qui aident à l'apprentissage de la musique.

_ En Occident presque toutes les universités ont un département d'art, mais au Sénégal ça n'existe pas. D'ailleurs on ne retrouve pas l'éducation musicale à la maternelle et au primaire. Cette non-présence dans tous les cycles du système éducatif ne décourage-t-elle pas les élèves à opter pour cette matière ?

_ En 2010-2011, les élèves-professeurs ont mené une grève pour que le département de formation des formateurs de l'ENA soit rattaché à l'université. Parce que ce n'est pas normal qu'une formation de bac+4 ne soit pas incluse dans l'enseignement supérieur. On nous avait promis qu'une réforme allait y remédier, mais jusqu'à présent rien n'a été fait. Il y a aussi l'absence du corps des inspecteurs d'éducation musicale et c'est la seule matière sans inspectorat. Notre amicale des sortants de l'ENA a soumis cette doléance au niveau du ministère de l'Education où on nous a promis sa création.

_ Le contexte socioculturel sénégalais est caractérisé par des freins à l'éducation musicale dont le premier est que la pratique de la musique est réservée à la caste des griots, le second est que beaucoup de musulmans croient que la musique est interdite par l'Islam ; le troisième est relatif au pouvoir d'achat des ménages sénégalais qui est si faible que les parents songent d'abord à nourrir la famille plutôt qu'à l'achat d'un instrument de musique considéré comme un luxe. Ce qui a pour conséquence l'absence d'instrument dans quasiment tous les foyers sénégalais. Ce fait ne porte-t-il pas préjudice à l'éducation musicale ?

_ Bien sûr que si, j'ai un élève qui m'a dit qu'il ne pouvait jouer de la musique chez lui parce qu'il n'était pas griot. Je lui ai fait savoir que moi aussi je ne l'étais pas et que la musique est enseignée au même titre que toutes les autres disciplines scolaires. Et j'ai dû expliquer à son père qu'il fallait développer toutes les facultés de l'élève et qu'il puisse être, bien informé dans tous les domaines et aussi qu'il fallait comprendre que la musique est maintenant un métier comme un autre que n'importe qui pouvait exercer en lui donnant les exemples des grandes vedettes de la musique sénégalaise qui ne sont pas des griots.

_ Merci.

PEM. 13.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2003 au CEM Médina FALL de Thiès qui est devenu maintenant un lycée.

_ Qu'est-ce qui vous a amenée à embrasser ce métier de professeur d'éducation musicale ?

_ En fait, j'ai toujours aimé la musique que j'ai pratiquée à travers la chorale où je chantais tout en continuant mes études au lycée. Et après l'obtention du baccalauréat, j'ai fait le concours pour faire la formation à l'ENA.

_ Et dans votre cursus scolaire, avez-vous suivi des cours d'éducation musicale ?

_ Oui, en classe de quatrième au collège Joseph CORREA de Guédiawaye avec M. WANE, mais seulement pendant un an.

_ D'après votre expérience, comment les élèves accueillent l'éducation musicale ?

_ C'est mitigé, parce que certains aiment, d'autres trouvent que c'est une perte de temps. Et ce sont ceux qui disent que « la musique est l'art de perdre son temps à l'école ». Mais je les comprends en partie, car les cours sont théoriques, la pratique y est absente, les classes sont pléthoriques. Nous avons des classes de 60 à 90 élèves, et pour une heure de cours, il est quasiment impossible de faire une quelconque pratique. J'essaie néanmoins de leur apprendre quelques chansons.

_ Pourtant les jeunes adorent la musique qu'ils écoutent à longueur de journée. Est-ce que ce manque d'enthousiasme envers les cours d'éducation musicale n'est pas dû au contenu des cours qui les déçoit, quand ils s'attendent à retrouver les musiques qu'ils aiment et découvrent autre chose ?

_ Il se peut, car lors de mon premier cours, quand je leur demande à quoi est-ce qu'ils s'attendent en venant au cours d'éducation musicale ? La réponse est chanter, écouter et jouer de la musique. Mais je les préviens tout de suite que la pratique de la musique est presque exclue à cause du contexte défavorable dans lequel se déroule le cours. Heureusement que cette année, le proviseur m'a achetée 25 flûtes à bec, ce qui m'a permis de former un club de musique. Et il y a plus de demandes que de places et je suis obligée de faire un tri parmi mes meilleures élèves. Vous voyez un peu pourquoi on se contente de dispenser uniquement des cours de théorie de la musique. Et à l'examen aussi les élèves ne sont évalués que sur des questions de théorie.

_ L'éducation musicale complète, qui est considérée comme une discipline d'éveil et dont beaucoup de scientifiques ont constaté l'effet bénéfique sur les élèves, a-t-elle la place qui lui revient dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Il y a parfois des confrères qui sont confrontés à des problèmes d'emplois du temps, car leurs heures de cours sont placées bien après toutes les disciplines. Ce qui dénote un manque de considération envers l'éducation musicale de la part des autorités scolaires.

_ Est-ce que l'éducation musicale ne pâtit pas d'une méconnaissance certaine, du fait qu'elle n'est présente, si ce n'est de manière informelle, en maternelle, au primaire, souvent au lycée et à l'université ? Car on ne la retrouve généralement qu'au collège.

_ Oui c'est le cas, mais je trouve quand même que la cause principale est l'ignorance. Par exemple des élèves refusent de chanter en prétextant que l'Islam l'interdit. Ce qui constitue un frein.

_ Vous venez de souligner le frein religieux, mais il y a aussi le frein culturel qui veut que la pratique de la musique soit réservée aux griots et le frein financier qui fait les parents d'élèves ne songent pas à acheter un instrument de musique pour leurs enfants qui auraient pourtant tiré un double bénéfice de la pratique de la musique en appliquant les leçons d'éducation musicale et en se divertissant sainement. Il est exceptionnel de trouver un instrument de musique dans un foyer sénégalais, et cette absence ne démotive-t-elle pas les élèves ?

_ Ça joue beaucoup dans cette démotivation. J'essaie d'expliquer aux élèves la différence entre la musique profane et la musique religieuse et les chants dans les églises et mosquées en font partie. C'est en ce moment qu'ils font la relation.

_ Les sénégalais, en général, avaient une image négative de la musique. Mais au fil du temps, cette vision change positivement, grâce aux musiciens professionnels qui sont presque tous autodidactes, mais ont prouvé que le métier de musicien pouvait nourrir son homme, l'enrichir et même créer des emplois. Pour innover et adapter l'éducation musicale à nos réalités socioculturelles, n'est-il pas temps de se rapprocher de ces musiciens confirmés qui sont des idoles pour les élèves, de collaborer avec eux pour mieux intéresser ces derniers aux cours d'éducation musicale ?

_ Les musiciens professionnels doivent soutenir les professeurs d'éducation musicale qui forment leurs publics. Mais je me dis que c'est aux professeurs de mobiliser pour ficeler un programme d'enseignement, d'aucuns ont commencé à former des groupes de réflexion et de travail, mais c'est encore à l'état de balbutiement, et on doit officialiser ça. C'est à nous d'agrémenter nos cours en y intégrant les autres.

_ Les élèves savent presque tous utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TICS) et peuvent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Et il existe actuellement des logiciels de musique qui peuvent aider à faire découvrir aux élèves les différents instruments de musique et sonorités, même si c'est virtuellement. Ces outils pourraient-ils aider à moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Mais il y a des milieux tellement démunis que ces outils leur sont inaccessibles. Ensuite le contexte même n'est pas favorable pour dispenser des enseignements de qualité. Par exemple dans mon école, il n'y a que vingt salles pour trente-trois classes qui sont obligées de rouler pour les occuper à tour de rôle. Il y a une promiscuité qui ne favorise pas la pratique et l'écoute de la musique, sinon on va gêner ceux qui font un autre cours dans la salle contiguë.

_ Que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour les améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Essayer d'allier autant que faire se peut la théorie et la pratique. C'est à partir du terrain qu'il faut imaginer des solutions concrètes aux problèmes de l'éducation musicale au Sénégal.

Merci.

PEM. 14.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1976, et j'ai été affecté à ma sortie du Conservatoire de Dakar à l'Ecole Normale de MBOUR qui formait des instituteurs. Par la suite j'ai servi pendant 25 ans au lycée LIMAMOULAYE où je suis resté jusqu'à la retraite l'année dernière.

A mon humble avis, l'éducation musicale n'a pas atteint ses objectifs, du fait que d'abord les professeurs ne sont pas nombreux sur le terrain, et même ceux qui sont en activité n'ont aucun moyen pour mener à bien leur mission, ce qui fait qu'ils dispensent un enseignement au rabais.

_ Comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Comme toute matière étudiée au lycée, elle est imposée par les autorités scolaires et je faisais cours de la seconde à la terminale. Les élèves n'avaient pas le choix et n'optaient qu'à l'examen entre l'éducation musicale ou plastique et l'économie familiale. Il faut dire que les professeurs n'ont pas les moyens d'accrocher les élèves faute d'outils de travail. Le minimum de matériel didactique qu'est un piano pour accompagner les élèves fait défaut, et l'existence d'instruments de musique pour illustrer les cours d'éducation musicale motiveraient les élèves à mieux s'intéresser à cette matière. J'ai dû acheter mon propre piano électronique que j'emmenais aux cours, et après qu'on me l'ait volé, je ne faisais que des cours théoriques et du déchiffrement car je faisais des photocopies de partitions pour mes élèves. Et même les manuels d'éducation musicale font cruellement défaut, ce qui illustre les conditions contraignantes dans lesquelles évoluent les professeurs d'éducation musicale.

_ Le manque de matériel didactique déteint sur les contenus des cours, mais est-ce que pendant la formation des professeurs, on a pensé à adapter ces contenus au contexte socioculturel sénégalais afin de répondre à l'attente des apprenants ? Car ils peuvent être déroutés quand ils sont confrontés à une musique différente de celles auxquelles ils sont habitués.

_ Souvent l'attente des élèves est déçue parce qu'ils s'attendent à avoir une formation de musicien. Dès le début, il faut leur faire comprendre qu'il s'agit simplement d'une initiation à la musique. Beaucoup d'entre eux veulent jouer de la guitare etc. ce qui ne peut se faire pendant l'heure d'éducation musicale. On chantait parfois des morceaux de musique, mais vous savez qu'il n'existe presque pas de partition de chants sénégalais, si bien qu'on le faisait à l'oreille. Je crois que ce qui pourrait se faire c'est que les professeurs, en dehors des heures de cours officiels, donnent de leur temps en travaillant avec les élèves intéressés à monter une chorale par exemple. Peut-être qu'ils pourraient susciter ainsi des vocations.

_ L'éducation musicale est considérée comme une discipline d'éveil, notamment par les neuroscientifiques, et elle est bénéfique pour les élèves quand elle est complète. Mais est-ce qu'elle occupe une bonne place dans la hiérarchie des disciplines au sein des emplois du temps, des évaluations et examens ?

_ L'impact de l'éducation musicale est ignorée de la société sénégalaise de manière générale. Ce sont les instituteurs, en particulier, qui appréhendent mieux l'incidence de cette matière sur les élèves et même sur les autres disciplines scolaires. Car les leçons de morale et d'éducation civique qui sont chantées sont mieux retenues par les élèves, de même que les tables de multiplication. Les instituteurs arrivent à véhiculer des messages d'hygiène et de bons comportements à travers des chansons et les élèves font ce travail comme en s'amusant.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était classée négativement, considérée comme source de déperdition. Cette mauvaise image a tendance à changer positivement, grâce à la réussite de musiciens professionnels qui ont prouvé que l'on pouvait bien gagner sa vie avec la musique et même créer des emplois. Même s'ils sont presque tous autodidactes, ils demeurent des idoles, des modèles et des symboles pour les élèves qui les écoutent à longueur de journée. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale n'auraient pas intérêt à les approcher pour collaborer avec eux afin de les associer à leurs cours de diverses manières et ainsi motiver les élèves ?

_ Bien sûr, car il y a maintenant une prolifération de jeunes musiciens qui ont complètement bouleversé les formes musicales. De la musique cubaine de notre jeunesse, jusqu'au mbalax typiquement sénégalais, malgré qu'il y ait beaucoup de choses à dire dessus, ils ont réussi à bousculer l'ordre établi en créant leurs propres styles, même au niveau du rap. Mais il faut signaler aussi qu'il y a beaucoup de rêves déçus. Parce que tous ne bénéficient pas des retombées financières générées par leurs œuvres. Au plan de la formation des jeunes musiciens, il y a beaucoup de choses à revoir. Beaucoup ont acquis du métier sur le tas, mais traînent aussi des lacunes qui se ressentent dans leurs musiques, et ils gagneraient à connaître des bribes de théorie musicale. Malheureusement il n'existe pas d'établissement public de formation en musique autre que le Conservatoire qui dispense un enseignement académique tourné vers la musique classique européenne et qui aurait intérêt à s'adapter aux réalités culturelles sénégalaises et africaines d'abord avant de s'ouvrir aux cultures étrangères. Pour revenir à la musique sénégalaise, il y a un genre qui est en vogue, le mbalax, qui est un terme galvaudé désignant à l'origine un des rythmes de la batterie de tam-tams wolofs qui anime le sabar. Mais les populations se sont approprié ce terme pour désigner un genre musical qui irait de l'avant si ses musiciens étaient mieux formés.

_ Toujours dans le volet socioculturel, il est très rare de trouver un instrument de musique, traditionnel ou moderne, dans les foyers sénégalais. Il y a plusieurs causes à cela : dans la société sénégalaise, la pratique de la musique a toujours été dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est bannie par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des sénégalais ne leur permet pas d'acheter un instrument de musique considéré comme un objet de luxe. Ce qui ne permet pas à l'élève d'appliquer les leçons d'éducation musicale et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique. Est-ce que ce n'est pas aussi un frein à l'éducation musicale ?

_ C'est vrai qu'il existe des résistances au plan culturel, mais il y a quand même une évolution considérable, due en partie aux médias. Et faire de la musique est devenu un métier honorable que n'importe qui peut exercer. Et l'écouter aussi est actuellement un hobby généralisé très prisé par toutes les couches de la société sénégalaise. Quand on trouve des instruments de musique dans les maisons, c'est souvent sous forme d'objets de décoration pour des instruments traditionnels miniatures et de jouets pour enfants pour ceux occidentaux. Mais on trouve de plus en plus des guitares acoustiques dont jouent les jeunes apprentis-musiciens. Néanmoins cette perception négative n'a pas complètement disparu et dans certaines familles, il est hors de question que leurs enfants fassent de la musique, car pour eux ça mène vers la déviance sans aucun débouché professionnel. Car pour ces parents, il faut tracer un plan de carrière aux jeunes, suivre des études, avoir un diplôme et travailler, de préférence dans des bureaux, et fonder une famille. Mais ce schéma est remis en cause avec l'évolution de la société et le modernisme qui a engendré d'autres professions.

_ Est-ce qu'il n'y a pas un autre facteur de désintérêt des élèves pour l'éducation musicale, qui est dû au fait que l'éducation musicale n'est pas présente à tous les cycles du système éducatif sénégalais : à la maternelle et au primaire, c'est enseigné de manière informelle ; au secondaire c'est étudié au collège et de plus en plus rarement au lycée ; elle est quasiment inexistante à l'université. Ce qui peut pousser les élèves à se dire qu'il n'y a pas débouché pour cette matière et que ce n'est pas la peine de l'étudier ?

_ Certes, la place de l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais devient de plus en plus congrue. Et le qualificatif de matière facultative y joue un grand rôle, mais c'est à cause du petit effectif de professeurs d'éducation musicale et du grand nombre de classes. Et il y a un manque de cohérence dans cet enseignement avec l'absence de programme officiel et de manuels scolaires. Et par exemple, il est aberrant d'enseigner l'histoire de la musique en parlant de grands musiciens sans jamais écouter leurs œuvres. Il faudra mettre les bouchées doubles pour réhabiliter l'éducation musicale afin qu'elle puisse jouer son véritable rôle dans le système éducatif sénégalais.

_ La grande majorité des élèves sénégalais sont « connectés » à internet et aux réseaux sociaux et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Est-ce qu'il ne faudrait pas profiter de ces outils des TICs pour leur faire découvrir les différents instruments de musique et sonorités qui existent, même si ce n'est que virtuellement à travers les logiciels de musique, et ainsi moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Ce serait une bonne innovation, mais si les écoles sont incapables d'avoir des livres, ne parlons pas de matériel informatique. Un piano, et une chaîne hi-fi régleraient une bonne partie des difficultés auxquelles sont confrontés les professeurs d'éducation musicale. Il faudrait commencer par-là, et toutes les écoles aussi n'ont pas de connexion internet. Je crois qu'il faudrait avant tout concevoir des ouvrages sénégalais, africains pouvant servir de supports pédagogiques ; il faut pousser la réflexion à ce niveau-là. Mais s'il y avait une plateforme commune à tous les professeurs d'éducation musicale, ce serait un grand progrès.

Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale ?

_ Je crois qu'il faut mettre en place dans les écoles le matériel didactique qu'il faut : des livres pour la théorie, le solfège, l'histoire ; des disques et du matériel pour les écouter ; des instruments pour la pratique ; et un auditorium, car les classes sont mitoyennes et les cours d'éducation musicale peuvent gêner les classes où se déroulent d'autres disciplines. Et il faut surtout étudier nos musiques locales et y ajouter les musiques étrangères. Et intégrer l'éducation musicale dans les cursus universitaires pour au moins qu'il y ait une finalité à son étude.

Merci.

PEM. 15.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1988.

_ Et qu'est- ce qui vous a poussé vers ce métier ?

_ Franchement, après le bac j'ai fait plusieurs concours et j'avais commencé par le tronc commun de l'école d'agronomie et comme ça n'a pas marché, j'ai viré à l'ENA où j'ai été admis. Mais j'avais un ami qui avait déjà intégré la formation et c'est lui qui m'a incité à le rejoindre.

_ Et dans votre cursus scolaire, vous n'avez pas eu à suivre des cours d'éducation musicale ?

_ Non jamais, ce n'est qu'en préparant le concours que j'ai commencé à m'intéresser à l'éducation musicale.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent l'éducation musicale comme discipline scolaire ?

_ J'insiste toujours pour leur signifier que c'est une discipline obligatoire en classe comme toutes les autres et qu'elle n'est facultative qu'à l'examen. Malheureusement c'est le système éducatif qui n'accorde pas beaucoup d'importance à cette matière et les élèves en font de même. L'éducation musicale est plus valorisée dans le privé catholique que dans les écoles publiques, et j'en ai fait l'expérience à Bignona où j'ai été bénévole pour former une clique qu'une école privée catholique avait créée. Et les élèves suivaient bien les cours d'éducation musicale.

_ Les jeunes aiment beaucoup la musique qu'ils écoutent à longueur de journée, mais montrent peu de motivation pour les cours d'éducation musicale. Est-ce que cette contradiction n'est pas due aux contenus des cours qui ne répondent pas à leurs attentes ? En constatant qu'ils trouvent autre chose que ce qu'ils ont l'habitude d'écouter, ne sont-ils pas découragés ? Et les professeurs sont-ils formés à faire face à cette demande en adaptant leurs enseignements au contexte socioculturel sénégalais ?

_ Les professeurs sont dotés d'outils pour mener à bien leurs enseignements, mais ce sont les moyens didactiques qui font défaut. A l'époque de l'ancien ministre de l'éducation Iba Der Thiam, il était prévu de doter tous les collèges d'un clavier électronique. Mais cette circulaire est demeuré lettre morte. Et même en dehors du milieu scolaire, j'ai eu à proposer au centre culturel de Thiès d'y organiser des cours de musique. Mais malgré la modicité des frais d'inscription qui étaient de 2500 FCFA l'année, il n'y a pas eu plus de cinq inscrits qui étaient presque tous des choristes appartenant à des chorales chrétiennes. Mais le fond du problème c'est de faire ressortir l'aspect scientifique de l'éducation musicale. Mais nos prédécesseurs dans le métier ne nous ont pas beaucoup aidé dans ce sens, car beaucoup d'entre eux jouaient à l'artiste, et étaient des rastas etc., et ne faisaient pas une bonne publicité de l'éducation musicale. Et j'ai trouvé dans l'établissement où je sers un jeune professeur d'éducation musicale qui ne faisait qu'amener son magnétophone pour faire reprendre des chansons et faire danser les élèves et le principal m'a prié de dispenser des cours sérieux de théorie. Et je crois qu'il faut qu'on lave le linge sale en famille et discuter entre nous du rôle que nous avons à jouer dans le secteur de l'enseignement.

_ En parlant du rôle de l'éducation musicale qui est une discipline d'éveil, il est établi par les neuroscientifiques qu'elle a des effets bénéfiques sur l'élève lorsqu'elle est complète en alliant

théorie et pratique. Mais occupe-t-elle pour autant la place qu'elle mérite au sein des emplois du temps, des évaluations et des examens ?

_ Non et nous avons posé le problème lors de notre rencontre avec le secrétaire général du ministre de l'Éducation. Nous avons demandé que le coefficient soit revu à la hausse, ainsi que le taux horaire et que la matière ne soit plus facultative à l'examen, mais avec ce dernier point se pose l'équation du petit effectif des professeurs d'éducation musicale. On nous a promis des changements seront effectués dans le cadre d'une prochaine réforme des examens. Il y a aussi les effectifs pléthoriques des classes ; j'ai eu cette année une classe qui comportait 108 élèves. Que faire pendant juste une heure par semaine avec ce nombre élevé d'élèves ? Et il y a une grande différence avec mes débuts à Bignona où j'avais des classes de 40 élèves et qui étaient plus intéressés aux cours et à la culture en général. Mais peut être que maintenant les gens ne s'intéressent pas à l'éducation musicale par ignorance et incompréhension de son véritable rôle. Avant il y avait des professeurs d'éducation musicale qui enseignaient dans les écoles normales d'instituteurs, ce qui n'est plus le cas maintenant. Et tout est faussé dès le début, car avant d'arriver au collège l'élève devrait savoir au moins chanter juste. Ce qui l'inciterait à vouloir en savoir un peu plus sur la musique au collège.

_ L'éducation musicale n'est pas présente dans tous les cycles du système éducatif sénégalais. Elle est enseignée informellement à la maternelle et au primaire, et n'existe même pas dans la majorité des lycées et universités. Est-ce que cette absence ne décourage pas les élèves à opter pour cette matière qu'ils vont qualifier de sans débouché ?

_ Absolument, j'avais soumis un projet à Ismaïla Lô dont la dame avait une école privée et ils voulaient y instaurer l'éducation musicale dès la maternelle, mais je n'ai pas suivi la réalisation. Mais je crois qu'il faudrait bien former d'abord ceux qui enseignent à la maternelle et au primaire, qui se chargeraient des cours d'éducation musicale dans ces différents niveaux et initieraient les élèves dès le bas âge. A ce propos, la coopération japonaise a confectionné un manuel de chants pour les élèves de l'école élémentaire à laquelle nous avons collaboré. Les jeunes sénégalais sont très créatifs, nous fabriquons nous mêmes nos propres instruments à partir d'objets recyclés.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était considéré négativement ; mais grâce aux musiciens professionnels, dont Ismaïla Lô que vous venez de citer, cette vision a changé du côté positif, car ils ont prouvé que la musique était un métier qui pouvait nourrir son homme. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, est-ce qu'il ne faudrait pas les approcher, collaborer avec eux, pour qu'ils puissent participer, de temps à autre, aux cours sous diverses manières? Ce qui pourrait peut-être mieux motiver les élèves pour qui ils sont des idoles, des symboles et des modèles.

_ Les stars de la musique sénégalaise, à quelques exceptions près, n'ont pas étudié académiquement la musique. Mais ça a tendance à changer, car la nouvelle génération de musiciens ressent ce besoin. Par exemple, j'ai un ancien élève dont le clip passe souvent à la télé. Les musiciens professionnels qui en ont les moyens devraient penser à aider l'éducation musicale qui forme leurs publics de demain. C'est à eux de faire le premier pas, mais comme ils n'ont pas fait ce cursus musical académique, certains n'en éprouveront pas la nécessité.

_ Dans les foyers sénégalais, il est très rare de trouver un instrument de musique traditionnel ou moderne. Il y a plusieurs raisons à ça : la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est bannie par l'Islam ; les ménages

sénégalais sont trop démunis pour acheter des instruments de musique qui ne figurent pas dans leurs priorités. Ce qui fait que l'élève ne peut pas appliquer à la maison ses leçons d'éducation musicale, ni avoir la pratique de la musique comme loisir bénéfique pour lui. Cette absence d'instrument n'est-elle pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Absolument, mais certaines écoles travaillent avec la flûte à bec qui est un instrument à la portée de toutes les bourses. Beaucoup de musiciens sénégalais célèbres et qui ont réussi dans la vie, vous disent que leurs parents voulaient qu'ils soient bureaucrates. Mais maintenant, le métier de musicien est très bien prisé au Sénégal. Néanmoins beaucoup de musiciens vivent dans la galère, même ceux qui sont formés académiquement.

_ Presque tous les élèves sénégalais sont connectés à internet et aux réseaux sociaux ; ils savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Est-ce qu'il ne faudrait pas orienter cet engouement pour les TIC à des fins pédagogiques et moderniser l'éducation musicale ? Et avec l'aide des outils numériques que sont les logiciels musicaux, montrer les différents instruments et sonorités, même si c'est virtuellement ?

_ Mais il y a un problème de moyens et il faudrait un soutien institutionnel. Les écoles peuvent payer une partie du matériel didactique à travers les conseils de gestion qui s'occupent de dépenser l'argent des inscriptions annuelles des élèves. C'est pourquoi nous avons suggéré aux responsables du ministère de l'Education, de donner des directives pour mettre des fonds pédagogiques à la disposition des différentes matières. Et il faut noter aussi qu'on a commencé à étudier l'informatique dans les écoles, et pourquoi pas l'informatique musicale ?

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Bon, je crois que vouloir faire une heure de cours avec 90 ou 100 élèves, c'est trop. Il faudrait scinder chaque classe en groupes, mais si on fait des réductions horaires pour les autres disciplines, l'éducation musicale n'en aura pas plus. L'Unesco a fait des études sur l'importance de l'éducation musicale, mais c'est le ministère de l'Education qui peut accorder à cette matière la place qui lui revient et qu'elle ne soit plus traitée en parent pauvre du système éducatif sénégalais.

_ Merci.

PEM. 16.

_ Je suis presque en fin de carrière, puisque j'ai commencé à enseigner en 1985.

_ Et qu'est-ce qui vous a amené à l'éducation musicale ?

_ En fait, c'est le hasard, car à l'époque on ne connaissait pas la matière. De la sixième à la terminale, au lycée de Kaolack où j'ai étudié, nous n'avons jamais fait de cours d'éducation musicale. Et après le baccalauréat, je suis venu à Dakar et un ami qui était élève-professeur d'éducation musicale en troisième année, m'a parlé de ses études et c'est grâce à lui que j'ai fait le concours pour faire la formation.

_ Et d'après votre expérience, comment les élèves accueillent cette matière parmi les enseignements qui leur sont dispensés ?

_ Je ne peux pas affirmer qu'ils l'aiment ou la détestent ; je crois que ça dépend de celui qui l'enseigne. Il y a aussi la façon dont les collègues appréhendent la matière. En tout cas personnellement je n'ai jamais rencontré de réticence de la part des élèves. Mais il faudrait que l'Etat accorde plus d'importance à l'éducation musicale. Par exemple le coefficient qui est un, l'élève n'a ce cours qu'une fois par semaine et l'aspect facultatif également. Les textes administratifs aussi sont interprétés différemment d'un établissement à un autre : ici on fait obligatoirement l'éducation musicale et autre part on la choisit en option dès la sixième. Tout ceci fait que les élèves relèguent cette matière au second plan, derrière celles dites principales. Je crois que ce sont ces problèmes que je viens de citer qui entravent l'éducation musicale.

_ Mais à part l'horaire insuffisant et la facultativité à l'examen ou au cours, ne voyez-vous pas autre chose qui explique la contradiction entre la passion des élèves pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée et le manque d'enthousiasme qu'ils manifestent envers les cours d'éducation musicale ?

_ Il y a un problème culturel dans notre pays qui diffère des autres pays occidentaux. Par exemple, dans ces derniers la musique fait presque partie intrinsèquement de la vie de l'individu. Alors que dans notre société, on ne voit pas la nécessité d'apprendre la musique, alors qu'elle peut participer au développement de l'intelligence. Et c'est à l'Etat d'apporter des solutions innovantes afin de changer cette vision de l'éducation musicale.

_ Comme vous venez de le souligner, le sénégalais moyen ne conçoit pas que la musique puisse faire l'objet de leçons et d'évaluations écrites. Mais l'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais comme une discipline d'éveil pouvant favoriser la créativité chez les élèves. Mais est-ce que l'esprit de départ n'est pas faussé par les contenus pédagogiques des cours? Quand on sait que si on parvient parfois à faire écouter, chanter ou jouer des œuvres aux élèves, ce sera le plus souvent de la musique classique européenne qu'ils ne connaissent pas. Cette inadaptation des contenus des cours, ajoutée au manque criard de matériel didactique ne contribuent-ils à cette réticence envers cette matière ?

_ Les professeurs d'éducation musicale ne disposent d'aucun document pédagogique pouvant servir de support à leurs cours. Ils ne disposent pas de salle spécialisée bien équipée dédiée aux cours d'éducation musicale. Et je tire mon chapeau aux confrères et aux élèves, car malgré ces énormes

difficultés, les cours continuent à se dérouler tant bien que mal. Et si l'Etat y mettait du sien, tout irait pour le mieux.

_ Grâce au rôle socio-économique joué par la musique, elle est mieux considérée qu'auparavant dans la société sénégalaise. Et c'est en grande partie dû aux musiciens professionnels qui ont prouvé qu'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois par l'intermédiaire de la musique. Est-ce que l'éducation musicale n'a pas intérêt à les approcher et collaborer avec eux, par l'audition et le jeu de leurs musiques, des conférences, master class, vus qu'ils sont par les élèves comme des idoles, des idoles et des modèles ?

_ Je dis souvent à mes élèves que la musique est devenue un moyen de réussite sociale, contrairement au passé. Et que maintenant un musicien peut même devenir un leader politique. Pour intégrer ces musiciens professionnels à nos enseignements, il faudra des moyens, car ces derniers ne se déplacent pas si facilement Et ces interventions doivent être régulières pour être efficaces et avoir un impact. Ceci nécessite une intervention de l'autorité administrative.

_ Dans les foyers sénégalais, on ne trouve pratiquement pas d'instrument de musique traditionnel ou moderne. A cause de trois facteurs qui sont d'ordre culturel : la pratique de la musique était dévolue traditionnellement à la caste des griots ; d'ordre religieux : beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est bannie par l'Islam ; d'ordre financier : le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour les élèves qui pourtant pourraient du coup appliquer les leçons apprises en classe et faire du jeu de la musique un loisir bénéfique. Cette absence d'instrument de musique n'est-elle pas un frein à l'éducation musicale?

_ On enseigne la musique la musique en que connaissance, science et le Prophète recommandait aux musulmans d'aller chercher la connaissance jusqu'en Chine. Ce n'est donc pas cette musique qui est interdite par l'Islam. Il y a un aspect de la musique qui est critiquée, mais ce n'est pas tout en elle qui est rejeté. Les réticences envers la musique proviennent plutôt de notre culture. Je me rappelle que des décennies en arrière, il était difficile pour le professeur d'éducation musicale d'organiser sa classe, ce qui n'est plus le cas actuellement.

_ Pour contourner le problème de manque de moyens didactiques, si on constate que la plupart des élèves savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone, ne faudrait-il pas intégrer la musique assistée par ordinateur à travers les instruments virtuels que sont les logiciels musicaux dans les cours d'éducation musicale pour la moderniser?

_ C'est une bonne idée, mais sa concrétisation ne pourra être réalisée que dans les années à venir. Pour que tout ça soit possible à l'avenir, de bonnes conditions de travail doivent être réunies.

_ L'éducation musicale n'est pas présente à tous les cycles du système éducatifs sénégalais. A la maternelle et au primaire, la musique est enseignée de manière informelle ; au lycée et à l'université, on ne la retrouve pas le plus souvent ; ce n'est donc qu'au collège qu'il existe des cours d'éducation musicale officiels. Est-ce que cette rupture que connaît cet enseignement en amont et en aval du système éducatif sénégalais, ne décourage pas les élèves qui ont opté pour cette matière aux examens et qui peuvent se dire qu'il n'y a aucun débouché pour cette dernière ?

_ C'est à l'Etat de remédier à cette discontinuité et donner ainsi plus d'importance à l'éducation musicale.

_ Que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faudrait des salles spécialisées, des instruments de musique, augmenter l'horaire et l'amener au moins à deux heures hebdomadaires, relever le coefficient et prolonger les cours de musique à l'enseignement supérieur et enfin communiquer sur les débouchés et perspectives professionnels que peut offrir la musique de la part de l'Etat.

_ Merci.

PEM. 17.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1991.

_ Qu'est-ce qui vous a amené à l'éducation musicale ?

_ C'est après le baccalauréat que j'ai fait le concours d'entrée à l'ENA.

_ Comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Ils aiment bien suivre les cours dans les onze classes où je l'enseigne. Ils manifestent un véritable engouement envers la matière et il règne un climat vraiment convivial dans l'établissement en ce qui concerne les collègues. Pour les cours, les élèves de troisième optent pour l'éducation musicale en épreuve facultative et bénéficient du bonus au brevet. Mais ce système n'encourage pas trop les élèves et les plus paresseux ne font aucune épreuve facultative à l'examen.

_ Les élèves sont férus de musique qu'ils écoutent à longueur de journée ; montrent-ils un tel enthousiasme à l'égard de l'éducation musicale ? Les contenus des cours répondent-ils à leurs attentes ? Et le professeur dispose-t-il des moyens didactiques adéquats pour mener à bien son cours ?

_ Les élèves consomment une musique que j'appellerai folklorique commerciale, dont la plupart des créateurs sont des autodidactes qui se sont formés sur le tas. Ce qu'ils jouent est complètement différent de ce que nous enseignons. Et toujours en début d'année scolaire, avant de débiter mes cours, je souligne aux élèves cette différence. Car ils ne s'imaginent pas qu'on puisse apprendre la musique à travers des leçons. Il faut donc leur faire savoir qu'on va étudier les aspects scientifiques et techniques de la musique.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais en tant que discipline d'éveil qui, pourvu qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique, a un impact positif sur l'élève, ce que les neuroscientifiques ont constaté. Mais est-ce qu'elle occupe la place qui lui revient dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Pas du tout, surtout que tous les collèges n'ont pas de professeur d'éducation musicale et que c'est une matière qui ne peut pas être obligatoire pour tous les élèves. Avec un coefficient fixé à 1, elle n'est pas valorisée. La priorité est accordée aux autres matières et peut-être qu'à force de lutter on pourra la hisser dans l'ordre hiérarchique des disciplines scolaires.

_ Dans la société sénégalaise, la musique avait mauvaise réputation, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels confirmés qui ont prouvé que l'on pouvait bien gagner sa vie, devenir riche et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, comme vous le souligniez tout à l'heure, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves entre autres. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale ne devraient pas se rapprocher d'eux pour les associer dans leurs cours par l'audition et le jeu de leurs musiques, des interventions en classe, et ainsi mieux motiver les élèves à suivre les cours d'éducation musicale avec beaucoup plus d'intérêt ?

_ Ce serait une bonne chose, car la musique est un ensemble, ils ont besoin de nous comme nous d'eux. Mais beaucoup parmi ces musiciens confirmés pensaient que l'éducation musicale et ce qu'ils

faisaient n'étaient pas la même réalité. Car ils ne voyaient eux que le côté commercial et non le côté éducatif de la musique. Mais ça a commencé à changer, car il y a des confrères qui commencent à collaborer avec eux. Ils comprennent que la musique est un tout et qu'on doit travailler main dans la main. Ils voyagent, rencontrent d'autres musiciens et comprennent l'importance d'une bonne formation.

_ Il est rare, voire exceptionnel de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais. Ceci est dû à trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est bannie par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des sénégalais ne leur permet pas de payer un instrument de musique encore considéré comme un objet de luxe. Ce qui pénalise doublement l'élève qui ne peut appliquer ce qu'il a appris à l'école et ne peut jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour lui. Est-ce que cette absence d'instrument de musique ne constitue pas un frein pour l'éducation musicale ?

_ Chaque société a ses propres réalités, si je voulais faire acheter des instruments aux parents d'élèves, ce serait un grand problème car ils ont d'autres priorités. Même dans nos établissements scolaires on n'a pas de piano qui nous est nécessaire pour illustrer nos cours et accompagner les élèves. Si bien que nous nous contentons de dispenser des cours théoriques.

_ Pour contourner ce manque d'instrument, est-ce que l'informatique musicale n'est pas une solution ? Les élèves sont presque tous connectés, savent se servir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone ; à l'aide des logiciels de musique, on peut leur montrer les différents instruments et sonorités, même si c'est virtuellement. Ces outils technologiques numériques ne peuvent-ils aider à moderniser l'éducation musicale sénégalaise ?

_ Bien sûr, car maintenant tout est informatisé et c'est un fait qui est universel. Ce serait innovant si on pouvait faire cours à l'aide de ces nouvelles découvertes.

_ L'éducation musicale n'est pas présente dans tous les cycles du système éducatif sénégalais : à la maternelle et au primaire, elle est plus ou moins informelle ; inexistante dans quasiment les lycées et universités. Est-ce que cette rupture en amont et en aval du cursus scolaire des élèves ne les décourage pas à opter pour cette matière qu'ils peuvent considérer sans débouchés ?

_ Si et c'est une politique éducative de l'Etat qui néglige l'éducation musicale.

_ Merci.

PEM. 18.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2011 et suis affecté ici depuis cette date.

_ Qu'est-ce qui vous a amené à l'éducation musicale ?

_ J'ai toujours aimé la musique, donc on peut dire que c'est une passion. Et j'ai commencé à jouer de la guitare depuis ma jeunesse. J'ai intégré l'ENA pour approfondir mes connaissances musicales et mieux réfléchir et comprendre ma pratique à partir de la théorie. Du coup j'ai intégré la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Il y a des élèves réfractaires à ce cours, mais je crois que c'est aux professeurs de les motiver, en passant par des moyens pédagogiques pour les convaincre. Il faut aussi leur expliquer dès le début les buts et enjeux de l'éducation musicale. Je constate un regain d'intérêt pour les cours depuis mes trois années d'exercice.

_ Mais est-ce que cet engouement pour les cours d'éducation musicale est proportionnel à la passion qu'ont les élèves pour la musique qu'ils écoutent tout le temps ?

_ Dans les autres cours, seul le professeur a droit à la parole. Tandis que le cours d'éducation musicale doit permettre aux élèves de s'exprimer et ils s'y sentent plus libre. Même si cette liberté d'expression frise parfois le chahut, on doit laisser les élèves extérioriser leur sensibilité artistique.

_ En parlant de chahut, il y a longtemps, le slogan : « la musique est l'art de perdre son temps à l'école » était en vogue dans les écoles. Est-ce que c'est toujours d'actualité ?

_ On est tous confronté à ce problème qui est lié à l'approche pédagogique de cette matière. Un professeur d'éducation musicale qui ne fait que des cours théoriques ; imaginez la déception des élèves qui se contentent uniquement de recopier des leçons comme dans les autres matières. Il est indispensable que le cours d'éducation musicale allie théorie et pratique pour marquer sa différence. En ce moment, les élèves montreront de l'intérêt pour cette matière. Mais j'ai eu des cas plus graves où ce sont des parents d'élèves qui sont venus me dire qu'ils ne voulaient pas que leurs enfants fassent musique. Et j'ai dû déployer des talents de pédagogue pour leur enlever de la tête ces préjugés et les persuader que l'éducation musicale aide à améliorer leur intelligence etc. Avec mes deux collègues, nous avons initié des cours de flûte à bec et on essaie convaincre l'administration scolaire de nous acheter du matériel didactique dont un piano électronique pour pouvoir accompagner et faire chanter les élèves. Même si se pose le problème de matériel didactique, la flûte à bec est à un prix abordable et tous mes élèves en sont équipés et je consacre une moitié de l'heure de cours à la pratique et l'autre à la théorie.

_ Pour les contenus des cours, les professeurs qui ne disposent que d'un tableau noir et de la craie pour tout matériel didactique, ne sont pas ainsi obligés à ne faire que de la théorie ? Et pour ceux qui ont par chance la possibilité de faire un peu de pratique, la musique classique européenne qui est le support pour conduire le cours ne rebute les élèves, dont elle est loin de la culture musicale ?

_ On doit adapter cet enseignement au contexte culturel sénégalais, si on veut susciter l'intérêt des élèves. On ne peut pas leur parler de musique sans faire référence aux musiques locales. Donc le professeur lui-même doit être imprégné des réalités musicales nationales.

_ Beaucoup de sénégalais ont des préjugés sur la musique qu'ils ne voient uniquement que comme un divertissement.

_ Je suis bien placé pour en parler car j'ai été d'abord formé à l'école coranique, ensuite j'ai obtenu une licence en histoire que je pouvais enseigner, mais j'ai choisi la musique qui était un mystère qu'il me fallait percer. Et j'ai su par la suite que ces préjugés sur la musique ne sont pas fondés et que c'était un moyen d'émulation de l'intelligence. Si j' reviens au parent d'élève qui ne voulait pas que son enfant fasse musique, je lui ai demandé de quelle confrérie musulmane il était ; il m'a répondu qu'il était tidiane (confrérie religieuse) et je lui ai fait remarquer que chaque jour la wazifa (prière collective) qu'ils faisaient à la mosquée, pourquoi ils ne récitent pas seulement le texte ? Ils chantent les textes sacrés pour atteindre la sensibilité de l'âme et dans toutes les confréries sénégalaises, il existe des chants religieux en chœur.

_ On va aborder ce côté religieux plus tard, mais parlons de la hiérarchisation des disciplines scolaires. L'éducation musicale est considérée comme une discipline d'éveil bénéfique pour les élèves, mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations ainsi que les examens ?

_ Non, parce qu'elle est appelée matière facultative et n'a qu'un coefficient de 1 et à l'examen ne compte que le bonus, c'est-à-dire les points au-dessus de 10. C'est une politique qui ne vise pas à valoriser la matière et ce n'est ni la faute du professeur ni de l'élève, mais de l'autorité scolaire qui n'a pas inscrit l'éducation musicale dans un contexte favorable, ce qui vise à décrédibiliser cette matière au niveau des élèves et même des collègues des autres disciplines. L'introduction de l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais a pu se faire grâce au premier président sénégalais Léopold et depuis les autorités étatiques n'ont rien fait pour cette matière. Pour exemple l'ENA qui forme les professeurs d'éducation musicale est dépourvue de tout : infrastructures adéquates, matériel didactique et formateurs qualifiés. Donc c'est à la base même de la formation que se situe le problème. Les professeurs d'éducation musicale sont tous mus par la passion de cette matière et n'ont pas opté pour celle-ci à défaut d'autre chose. Et je dis souvent aux autres collègues que nous sommes en mesure d'enseigner la plupart de leurs disciplines alors que le contraire n'est pas valable. Et le professeur d'éducation musicale est plus proche des élèves et mon principal en tient compte en me consultant toujours à propos des élèves.

_ Par rapport aux perspectives, qu'est- ce qu'il faudrait améliorer dans les cours actuels pour mieux développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faut simplement des moyens didactiques suffisants aussi bien pour les professeurs que pour les élèves ; augmenter le nombre de professeurs et bien les répartir sur l'ensemble du territoire national ; allier la théorie musicale à la pratique.

_ Si on constate que l'éducation musicale n'est pas présente dans tous les cycles du système éducatif sénégalais : à la maternelle et au primaire, c'est enseignée de manière informelle ; elle est presque absente des lycées et universités ; si bien que l'élève ne la rencontre qu'au collège. Est-ce que ceci ne

décourage pas la plupart des élèves qui considèrent qu'il n'y a pas de débouchés pour cette matière ?

_ Il y a quelques lycées qui font éducation musicale jusqu'à la terminale, ce qui n'est pas le cas chez nous où on s'arrête en troisième. Mais j'ai été sollicité pour leur donner des cours par des élèves de terminale qui voulaient opter pour l'éducation musicale au baccalauréat. Donc il y a parfois des élèves qui sont demandeurs pour cette matière, et ce sont souvent les meilleurs qui ont de bonnes notes dans les autres matières.

_ La musique était négativement considérée dans la société sénégalaise, mais cette vision a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont prouvé que l'on pouvait bien vivre du métier de musicien, s'enrichir et même créer des emplois. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale ne devraient pas s'approcher de ces musiciens confirmés pour les associer à leurs cours à travers leurs musiques, des interventions à l'école, vu qu'ils sont des idoles, des modèles et des symboles pour les élèves ?

_ C'est vrai que jouer de la musique n'était qu'un divertissement, mais maintenant que des gens ont commencé à en vivre décemment, on sait que c'est un métier comme un autre. Je suis né dans une famille où la musique était synonyme de débauche et il fallait l'écouter en cachette, même à la radio. Mais actuellement cette conception est largement dépassée et faire de la musique est devenu un travail sérieux. Et les musiciens professionnels doivent donner l'exemple par un comportement correct et ils pourront être intégrés dans les cours d'éducation musicale.

_ Il est exceptionnel de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais et c'est à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est bannie par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des ménages sénégalais ne permet pas aux parents d'élèves d'acheter un quelconque instrument de musique à leurs enfants ; si bien que l'élève ne peut ni appliquer les leçons apprises, ni avoir comme loisir bénéfique, jouer de la musique. Est-ce que ceci ne constitue pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Les instruments de musique sont onéreux au Sénégal, et le seul qui soit à la portée des bourses est la flûte à bec, c'est pourquoi je travaille avec et donne des exercices à faire à la maison aux élèves. Il est temps qu'on brise tous ces tabous et faire comprendre aux populations sénégalaises ce qu'est réellement l'éducation musicale et son rôle dans le système éducatif sénégalais.

_ La majeure partie des élèves sont connectés et savent utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone. On peut utiliser les outils numériques que sont les logiciels de musique pour leur montrer virtuellement les différents instruments et sonorités. Ne serait-il pas temps d'intégrer ces TIC pour la modernisation de l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il y a un blocage en ce qui concerne les réseaux sociaux, car le professeur n'a pas le droit de communiquer avec ses élèves en dehors de l'école, pour des raisons déontologiques. Et c'est au cercle familial de prendre en charge ce volet.

_ Je parlais de l'utilisation de l'informatique en classe, car certains de vos confrères utilisent des tablettes et des ordinateurs pour montrer aux élèves ce qu'est un piano et leur faire entendre ses différents sons. Et même l'un d'eux dispose d'un vidéo-projecteur.

_ Cette évolution est à prendre en compte et ça ne peut être que positif si c'est bien géré et encadré.
C'est un plus qui peut améliorer l'éducation musicale au Sénégal.

_ Merci.

PEM. 19.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2007. J'ai débuté à Vélingara où je suis resté pendant quatre ans avant de venir ici.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ La motivation est l'amour de la musique et j'ai fait partie d'une chorale et jouait avec l'orgue de la Cathédrale de Dakar en amateur sans quelqu'un pour me l'enseigner. J'ai fait le séminaire aussi où on fait des cours d'éducation musicale, mais c'est professeur d'éducation musicale M. Fofana qui m'a montré la voie pour être élève-professeur d'éducation musicale.

_ D'après votre expérience des classes comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ A Vélingara les élèves aimaient beaucoup la matière et j'avais le principal du collège qui me soutenait à fond et qui avait imposé la matière à toutes les classes. Mais ici les élèves choisissent entre l'éducation musicale ou plastique et l'économie familiale. Et j'avoue que j'ai des élèves qui sont vraiment accros à la matière et me donnent pleine satisfaction.

_ Est-ce que les contenus enseignés sont adaptés au contexte culturel sénégalais et le professeur dispose-t-il des moyens didactiques nécessaires à l'exercice de son art ?

_ Je ne dirais pas que les contenus sont mal faits mais je ne suis pas satisfait du programme de Février 2008 qu'on nous demande d'enseigner. Il n'y a pas de cohérence entre l'agencement des chapitres et des leçons. Il fallait impliquer le plus grand nombre de professeurs exerçant sur le terrain à l'élaboration de ce programme. Pour les moyens didactiques on ne dispose que de la craie et du tableau alors qu'il nous faut au moins un instrument de musique pour illustrer de manière concrète les exemples que nous donnons. C'est dommage que cette matière soit négligée, ce qui n'honore pas notre culture dont la musique est le soubassement. L'éducation musicale est une discipline de l'intelligence et ceux qui pensent que c'est une perte de temps se font de fausses idées.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Malheureusement elle ne l'a pas et je partirais du constat qu'elle est facultative à l'examen et peu d'élèves la choisissent comme épreuve. A la correction du brevet de cette année, pour toute l'inspection de Pikine nous étions six professeurs et chacun a corrigé soixante-onze copies. Ce qui montre qu'il y a de gros efforts à faire pour motiver les élèves.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université, et presque du lycée. Cette discontinuité de son enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est un problème réel lié à l'effectif restreint des professeurs d'éducation musicale qui ne sont pas présents dans tous les établissements scolaires. Le gouvernement n'a pas réfléchi à la continuité à long terme de l'éducation musicale. Pourquoi ne pas envisager des facultés d'art pour donner leurs

chances à ceux qui ont des prédispositions dans ce domaine ? La meilleure politique éducative est celle qui oriente chacun selon ses possibilités.

_ Dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont presque tous des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ C'est une nouvelle touche à apporter aux enseignements-apprentissages et malgré le manque de moyens, les professeurs doivent faire preuve de débrouillardise. Je me suis procuré un clavier avec mes propres ressources rien que pour les motiver. On doit tout faire pour capter l'attention des élèves qui aiment la musique qui est présente à toutes les cérémonies familiales. Ce qui va être difficile ce sera de déplacer les musiciens dans les écoles. Et leur présence drainerait tellement de monde qu'il n'y aurait aucun cours. Mais il faudrait réfléchir à faire intervenir des personnes-ressources dans l'animation de nos cours.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument pour leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces différents facteurs ne constituent-ils pas un frein pour l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Les traditions culturelles demeurent encore dans les consciences, mais la vision de la musique a changé et les mentalités évoluent au fur et à mesure. Du point de vue religieux la musique peut aider à la méditation et à la communion avec Dieu à travers les chants religieux et il est illogique de dire qu'elle est bannie. Pour le problème financier je crois que les gens privilégient l'achat d'autres choses aux instruments tout simplement et par ignorance à ce que ça peut servir aux élèves.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne moderniseraient-ils pas rapidement l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Les élèves seraient davantage captivés si on intégrait ces technologies dans les cours, car ils adorent l'informatique. Le problème est le manque de supports et on ne peut se contenter uniquement de théorie.

_ Selon vous que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faut un minimum de matériel didactique, augmenter le coefficient et l'horaire. Instaurer l'inspection d'éducation musicale. C'est ainsi qu'on donnera de l'importance à la discipline.

_ Merci.

PEM. 20.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1992. J'ai fait d'abord Kédougou, Tivaouane avant de venir ici à Thiès.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ J'étais au séminaire où j'ai pris goût à la musique et j'avais une sœur qui était professeur d'éducation musicale et c'est avec son influence que j'ai fait le concours des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ Avez-vous suivi des cours d'éducation musicale au cours de votre cursus scolaire ?

_ Oui au séminaire on faisait éducation musicale et c'est là-bas aussi que j'ai commencé à jouer de la guitare.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Ce n'est pas facile, car j'ai constaté à mes débuts de professeur que les élèves étaient réticents envers la matière. Mais avec beaucoup de pédagogie et de tact, ils s'y sont intéressés, mais il faut avouer que c'est toujours difficile pour les professeurs d'éducation musicale de motiver les élèves et de faire passer leurs messages.

_ Il existe une contradiction entre la passion des élèves pour la musique et leur désintérêt pour les cours d'éducation. Est-ce dû aux contenus pédagogiques des cours basés sur la musique classique européenne qu'ils ne connaissent pas du tout ou à l'absence de matériel didactique qui ne permet pas au professeur d'exercer son art ?

_ Les élèves ne se retrouvent pas dans les cours car au fond le professeur n'a pas d'objectifs précis. A sa sortie, il ne lui est fixé aucun objectif à atteindre. Ma définition de l'éducation musicale est que c'est le plaisir musical partagé. Il est impossible d'enseigner l'éducation musicale sans chant ; par exemple le professeur d'éducation physique et sportive ne peut se contenter de faire recopier des leçons pendant son cours, il en est de même pour l'éducation musicale où la pratique est nécessaire et quelle que soit la forme de musique. Malheureusement on s'attarde plus sur la théorie musicale dont les élèves n'ont pas besoin. L'objectif de l'éducation musicale doit être d'insérer les élèves dans leur environnement socioculturel. Et c'est aux professeurs d'éducation musicale de les aider s'intégrer harmonieusement dans leurs milieux sereins, diolas etc. Il y a un déphasage total entre ce qui est actuellement enseigné et ce qui devrait l'être.

_ Est-ce que ce n'est pas en amont, au niveau de la formation même des élèves-professeurs que tout doit être revue ?

_ J'interviens dans la formation de maîtres de chœur, mais je trouve que la formation des élèves-professeurs n'est conforme à la réalité de l'enseignement à donner sur le terrain. Il faut par exemple se tenir au courant des goûts musicaux des élèves et leur demander de coller la photo de leur chanteur préféré sur leur cahier de musique, de rechercher sa biographie, son œuvre. Leur poser des questions sur l'hymne national, les pousser à faire le lien entre la musique qu'ils écoutent réellement

et les cours qu'ils suivent. Je leur fais faire aussi un classement des différentes stars de la musique sénégalaise.

_ Dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Ça fait partie de mes projets et j'en parlais avec un collègue pour que l'on travaille avec les musiciens. On peut bien lier des partenariats avec ces musiciens qui n'ont pas été formés académiquement et à qui on peut donner des notions théoriques dont ils ont besoin et qu'en contrepartie ils fassent des prestations pour nos élèves, ce serait un échange fructueux pour tous.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir qui leur est bénéfique. Ces différents facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est vrai que les parents sont réticents à ce que leurs enfants jouent de la musique chez eux. Tout récemment, un parent d'élève m'a interpellé pour me dire que j'ai envoyé mon enfant à l'école pour étudier et non pour jouer en faisant de la musique. Ce qui montre qu'il considère la musique comme un objet de divertissement et non d'éducation, et la majorité des sénégalais pense comme lui. C'est une donnée socioculturelle dont il faut tenir compte. Pour le problème des castes, ça s'estompe petit à petit et des intellectuels payent des cours de musique à domicile à leurs enfants car ils ont compris que ça contribue à leur équilibre psychique.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ L'administration scolaire ne prend pas en considération l'éducation musicale, je suis le dernier à recevoir mon emploi du temps. Alors que je suis en contact étroit avec les élèves et que ma matière contribue à forger la personnalité de l'élève.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de son enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ Cette rupture montre le peu d'intérêt que les autorités scolaires accordent à l'éducation musicale et même le professeur qui l'enseigne est bloqué dans sa carrière car il ne peut continuer ses études au Sénégal. Il n'y a pas non plus assez de professeurs d'éducation musicale et ceux qui sont en

exercice n'ont pas de cellules pédagogiques comme les autres disciplines pour réfléchir ensemble à leurs pratiques et échanger sur un programme commun.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser rapidement l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est possible là où il y a accès à Internet, mais un peu plus difficile dans les régions. Néanmoins l'administration scolaire pourrait aider à équiper en moyens didactiques cette matière. S'il y avait des salles spécialisées bien équipées pour la musique et l'informatique ça nous faciliterait la tâche. Moi je demande à mes élèves de faire des recherches sur le net pour se renseigner sur les instruments de musique, les biographies de musiciens et sur l'histoire de la musique.

_ Selon vous que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Collaborer avec les professeurs des autres disciplines avec qui on peut échanger sur des parties de programme qu'on a en commun.

_ Merci.

PEM. 21.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2002. Donc ça fait douze ans.

_ Et qu'est-ce qui vous a fait choisir d'enseigner cette discipline ?

_ C'est par amour pour la musique et quand j'ai eu mon baccalauréat, un ami m'a informé du concours de recrutement d'élèves-professeurs d'éducation musicale. Par la suite, j'ai fait le concours et suis entré à l'ENA.

_ Mais dans votre cursus scolaire vous avez rencontré l'éducation musicale ?

_ Si, j'ai suivi ces cours au collège de la sixième à la troisième et ça m'intéressait parce que j'habitais avec des musiciens et j'assistais à leurs répétitions.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ? Montrent-ils un enthousiasme proportionnel à leur passion pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée ? Est-ce que vous avez remarqué aussi une différence entre les cours actuels et ceux d'avant ?

_ Il y a une grande différence entre la passion des élèves pour la musique et l'intérêt qu'ils portent à l'éducation musicale. Et de par notre formation à l'ENA, on n'arrive pas à répondre à leurs attentes du point de vue musical. Mais il peut se trouver dans les classes des élèves qui ont déjà commencé la pratique musicale en dehors de l'école et s'intéressent aux cours ; ceux-là peuvent faire des émules qui vont constituer un groupe qui travaille en classe et est source de non-découragement pour le professeur.

_ Est-ce que la tâche est facilitée au professeur dès la formation pour qu'il puisse répondre aux attentes des élèves en intégrant dans son cours les musiques qu'ils écoutent ? Et à sa prise de service dispose-t-il d'un minimum de moyens didactiques pour bien exercer son art ?

_ Au début, je n'ai rien trouvé à l'école, mais j'ai dû me battre en écrivant des courriers de réclamation à l'administration pour exiger du matériel didactique. Et ça a payé, car actuellement je dispose d'un piano électronique et d'une guitare acoustique et je réclame toujours d'avantage de moyens. Car on ne peut se contenter de dispenser uniquement des cours de théorie musicale, sans la pratique de la musique qui est un volet important de l'éducation musicale pour qu'elle puisse jouer pleinement son rôle. Par exemple, on ne peut pas parler des noms de notes sans pour autant que l'élève puisse les distinguer à l'oreille.

_ L'éducation musicale est une discipline d'éveil et c'est à ce titre qu'elle est enseignée, et elle a des effets bénéfiques sur l'élève quand elle est complète. Mais occupe-t-elle une bonne place dans la hiérarchie des disciplines scolaires, dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Pas encore et il faut le reconnaître ; c'est pourquoi on a créé une association pour notre battre en vue de la reconnaissance de l'utilité de la matière. Il est impossible de terminer le programme à la fin de l'année avec une heure hebdomadaire par classe. La matière est facultative, ce qui la décrédibilise aux yeux des élèves et des autres acteurs de l'école.

_ L'éducation musicale n'est pas présente toujours dans tous les cycles du système éducatif : elle est informelle à la maternelle et au primaire ; presque inexistante au lycée et à l'université ; si bien que

l'élève ne la fait qu'au collègue. Est que cette discontinuité dans cet enseignement ne décourage pas les élèves qui peuvent se dire qu'il n'existe pas de débouchés pour cette matière et ne la délaissent ?

_ Si effectivement, les élèves ne sont pas préparés à l'éducation musicale dès le bas-âge, comme dans les pays occidentaux, il faut adopter cette culture. Dans le secondaire, les professeurs ne sont pas en nombre suffisant ; si je prends par exemple mon cas, je suis seul dans un lycée, donc je ne peux prendre en charge toutes les classes, ce qui est une énorme charge de travail. Alors je n'exerce que dans le premier cycle, de la sixième à la troisième ; alors que les élèves du second cycle réclament des cours d'éducation musicale, mais je me doute que ce n'est que pour gonfler leurs moyennes avec de bonnes notes. Il serait bon de créer un département des arts à l'université, ce qui revaloriserait l'éducation artistique : musicale et plastique.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique traditionnel ou moderne dans les foyers sénégalais. Et c'est à cause de plusieurs facteurs socioculturel, religieux et financier : le premier est que la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; le second est que beaucoup de musulmans croient que la musique est bannie par l'Islam ; le troisième est que le faible pouvoir d'achat des ménages sénégalais ne permet pas aux parents d'élèves d'acheter un instrument pour leurs enfants, achat qu'ils jugent souvent superflu. Ce manque qui empêche l'élève d'appliquer les leçons apprises au cours et de jouer de la musique comme loisir bénéfique, ne constitue-t-il pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Bien sûr que si, et c'est dans notre culture même que la musique a toujours été mal vue. Par exemple, avec des amis nous avons créé un centre de formation artistique doté de tout le matériel qu'il faut, avec accès gratuit aux cours et aux instruments de musique, mais il était difficile de trouver des jeunes prêts à venir suivre les formations qu'on y propose. Il y a toujours des préjugés envers la musique, et quand j'ai eu mon baccalauréat de la série D, mes parents étaient réticents à ce que je fasse la formation d'élève-professeur d'éducation musicale et j'ai dû convaincre ma mère pour qu'on me laisse poursuivre cette carrière.

_ Dans la société sénégalaise, comme vous le souligniez, la musique était mal vue ; mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que tout un chacun pouvait bien gagner sa vie avec le métier de musicien, s'enrichir et même créer des emplois. N'est-il pas temps que les professeurs d'éducation musicale s'approchent de ces musiciens confirmés afin de les amener enfin dans leurs cours par l'audition et le jeu de leurs musiques, des conférences et des concerts à l'occasion de la fête de l'école où on peut le groupe du coin. Ce qui pourrait mieux motiver les élèves pour qui ils sont des idoles, des symboles et des modèles même s'ils sont presque tous des autodidactes?

_ Je crois que le professeur d'éducation musicale doit être en même temps une sorte de promoteur culturel à l'échelle de son école et de ses environs.

_ Presque tous les élèves sont connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Et à l'aide de ces outils numériques et des logiciels de musique, on peut leur montrer virtuellement les différents instruments de musiques et sonorités. La musique par ordinateur ne pourrait-elle aider à la modernisation de l'éducation musicale au Sénégal ? Surtout qu'il y a le projet de doter prochainement d'une connexion Wifi tous les établissements publics.

_ Il y a au préalable un travail à faire en amont, au niveau même de la formation des élèves-professeurs, ainsi que de la formation continue de ceux qui sont déjà en service et qui fait défaut. Actuellement chaque professeur d'éducation musicale est laissé à lui-même, se débrouille dans son coin et chacun fait ce qui l'entend. Il faut formaliser tout ce qui doit aider cette matière à profiter des innovations technologiques et ça incombe en premier à l'administration scolaire.

_ Selon vous, que faut ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale ?

_ Promouvoir le rôle socioculturel de l'éducation musicale, faire des recherches pour faire la jonction entre la musique traditionnelle, la musique moderne et la musique étrangère. Il reste beaucoup de choses à faire.

_ Merci.

PEM. 22.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1988. J'ai servi au lycée de Bignona d'abord jusqu'en 2003, ensuite je suis venu ci à Mbao. Parallèlement j'enseigne entre autres l'informatique de base.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Ça dépend d'abord de la pédagogie et des moyens didactiques. Du fait que les professeurs d'éducation musicale ne sont pas nombreux, cette matière est considérée comme facultative. Ce statut induit un manque de considération pour cette matière de la part des élèves, car son faible coefficient n'a aucun impact sur leurs moyennes. Elle n'est pas obligatoire aussi aux examens du brevet et du baccalauréat. Si bien qu'on ne peut y intéresser les élèves qu'avec une bonne pédagogie et des moyens didactiques qui permettent d'allier théorie et pratique musicales. Car les élèves aiment bien écouter de la musique, chanter avant les explications théoriques.

_ Vous abordez là les contenus enseignés, mais n'est-ce pas justement à cause de contenus de cours non adaptés, qui ne les accrochent pas, qu'ils se désintéressent de l'éducation musicale, contrairement à la musique dont ils sont passionnés et l'écoutent à longueur de journée ?

_ C'est vrai d'une part, on peut même parler d'un train à deux vitesses : ce que les élèves vivent pendant le cours d'éducation musicale, est diamétralement opposé à ce qu'ils ressentent en écoutant leurs musiques préférées. Quand ils doivent faire des calculs en théorie, ils sont vite lassés, mais dès que tu commences la pratique, ils sont égayés. Ils aiment la facilité, écouter passivement par exemple le rap qui est difficile à transcrire. Et pourtant la base en apprentissage de la musique, c'est la théorie et le solfège.

_ La musique est considérée comme discipline d'éveil et même les neuroscientifiques ont constaté ses effets bénéfiques quand elle est complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle sa véritable place dans les emplois du temps, évaluations et examens ?

_ Non, elle n'a pas la place qu'elle mérite dans le système éducatif sénégalais ; il faut voir l'importance qui lui est accordée chez d'autres peuples comme les japonais. Ils la privilégient dans le développement cognitif et psychomoteur de la personnalité de l'enfant. L'éducation artistique en général, compte beaucoup dans l'éveil de leur intelligence et créativité. Mais malheureusement chez nous, c'est relégué au second plan.

_ Quelles sont les perspectives d'amélioration de l'enseignement de cette matière ?

_ D'abord revoir la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. Il y a un déficit de formateurs à l'ENA. Commencer l'éducation musicale dès le préscolaire et à l'élémentaire. Augmenter le nombre de professeurs, ainsi que le coefficient de cette matière.

_ L'éducation musicale est absente plus ou moins du préscolaire, de l'élémentaire, mais aussi en partie du second cycle du secondaire (lycées) et de l'université. N'est-ce pas aussi source de découragement des élèves pour cette matière qu'ils vont considérer sans débouché ?

_ L'éducation musicale est pourtant interdisciplinaire si on sait qu'en histoire de la musique, il y a des chapitres tels que le Romantisme qui sont en corrélation avec des leçons en littérature française et en philosophie. Il faut expliquer cela aux élèves qui gagnent ainsi doublement en optant pour cette matière. Il s'avère nécessaire de créer une filière artistique dans les facultés de lettres et de philosophie de nos universités. Ce qui amènerait de nouveaux débouchés aux étudiants sénégalais.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était vue de façon négative ; mais ça a tendance à changer grâce aux musiciens professionnels qui ont prouvé que l'on pouvait bien gagner sa vie avec le métier de musicien, s'enrichir et même créer des emplois. Ils sont aussi des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves, bien qu'ils soient presque tous autodidactes. Les professeurs ne devraient-ils pas essayer de collaborer avec eux en les intégrant dans les cours d'éducation musicale, par l'audition et le jeu de leurs œuvres, des conférences et concerts afin de mieux motiver les élèves pour suivre les cours d'éducation musicale ?

_ Ça recoupe exactement une expérience que j'ai vécue avec l'ONG ENDA, qui avait initié un séminaire pour étudier l'interaction entre le sport, la musique et les arts plastiques. On avait réuni des imams, des marabouts d'écoles coraniques, des artisans et des instituteurs. Dans leurs interventions, les religieux ont reconnu l'existence d'une musique religieuse musulmane, mais que la musique actuelle ne faisait que pervertir notre jeunesse. Mais quand on leur a expliqué le but de l'éducation musicale et le rôle qu'il jouait dans la formation de la personnalité du sénégalais moderne, ils étaient ébahis et ont avoué leur ignorance en la matière, ce qui a donné naissance à toutes sortes de préjugés. Ils ont enfin compris qu'ils fallait que l'élève devait consacrer une partie de son temps à l'éducation physique et sportive, à chanter ou dessiner pour égayer son esprit et non à ingurgiter et répéter des leçons du matin au soir. C'est pour dire aussi que l'éducation musicale à beaucoup à gagner en intégrant des acteurs extérieurs à l'école.

_ A part le frein religieux que vous venez d'évoquer, qui fait que beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam, n'existe-t-il pas deux autres freins qui sont : que la musique était dévolue depuis toujours à la caste des griots ; et que le faible pouvoir d'achat des ménages empêche l'acquisition d'un instrument musique traditionnel ou moderne ?

_ Pour le côté religieux, c'est surtout les danses excentriques et à la limite obscènes qui accompagnent la musique populaire qui les choquent et induit un amalgame qui fait qu'ils mettent tout dans le même panier des interdits. Mais la musique peut véhiculer des paroles qui peuvent aider à donner une bonne éducation. En ce qui concerne le frein culturel, il n'est plus trop d'actualité car avec la modernisation et l'évolution des mentalités, les griots sont très concurrencés sur leur terrain de chasse par une foultitude de jeunes qui font fi des tabous de leurs parents. Ils ont une idée mercantiliste de la musique qui peut leur procurer joie et argent et ainsi joindre l'utile à l'agréable. Mais il faudrait aussi ce milieu du show-business, et surtout ne pas diffuser dans nos médias, en particulier à la télévision, tout et n'importe quoi. Essayer d'influencer les jeunes vers de bons comportements.

_ La plupart des élèves sont connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Comme il existe des logiciels de musique qui peuvent les aider à découvrir virtuellement différents instruments et sonorités, les professeurs ne pourraient-ils se servir de ces outils numériques pour moderniser les cours d'éducation musicale au Sénégal ?

_ Malgré que l'acoustique soit plus réel et naturel, le numérique a créé une rupture et facilité beaucoup de choses. D'un seul clic on peut composer des sons et c'est l'inconvénient de l'informatique musicale qui demande maintenant moins d'effort sur tous les plans. Mais on ne peut se passer des instruments de musique réels pour un bon apprentissage de la musique.

_ Merci.

PEM. 23.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2012. Avant, de 2001 à 2008 j'étais instituteur à Linguère où j'ai eu à occuper le poste de directeur d'école élémentaire. Ensuite j'ai fait le concours professionnel d'entrée à l'ENA pour intégrer la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ Et qu'est-ce qui vous a fait choisir l'éducation musicale ?

_ Je pense que dans le monde actuel, l'éducation artistique est incontournable et que l'on apprend mieux à travers les arts. D'ailleurs il y a un rappeur sénégalais Fou Malade (Malal Talla) qui a fait un morceau où il démontre que toutes les leçons pouvaient se faire à travers des chansons et ils ont donné l'exemple avec une récitation. Les élèves retiennent de suite les paroles en écoutant une chanson.

J'ai aussi toujours aimé la musique depuis ma jeunesse et je voulais être DJ et j'avais créé un groupe de rap quand j'étais lycéen. Par la suite, quand j'étais à l'Ecole de Formation des Instituteurs (EFI) de Saint-Louis, j'ai eu un professeur d'éducation musicale qui nous avait remis un cahier et une cassette avec un répertoire de chants que j'aimais bien.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Les élèves aiment la matière, honnêtement c'est leur préférée. Mais le problème est que l'administration scolaire ne comprend pas l'utilité de l'éducation musicale. Et elle ne bénéficie pas de bonnes conditions pour être enseignée correctement. Parce que qui dit éducation musicale entend sons, et on ne peut l'enseigner sans produire de sons. Ce qui exige des instruments de musique et du petit matériel pour l'audition. Ce qu'on ne trouve pratiquement pas dans les écoles sénégalaises. Et même la disposition des classes pose problème, car mes élèves qui sont au nombre de soixante par classe, ne peuvent jouer de la flûte à bec sans gêner les classes contiguës. Mais les élèves aiment la matière, et quand j'ai amené un clavier pour la première fois en classe, tous les élèves étaient enthousiasmés.

_ Donc maintenant c'est différent des premiers pas de l'éducation musicale dans les écoles, car les élèves rechignaient à suivre les cours qui n'étaient souvent que théoriques faute de matériel didactique, comme vous l'avez souligné. Mais est-ce que les contenus aussi sont adaptés à l'attente des élèves qui s'attendent à retrouver les musiques auxquelles ils sont habitués et se retrouvent avec des musiques étrangères qui les déroutent ?

_ C'est vrai que la formation des élèves-professeurs est axée sur la musique classique européenne qui est complètement inconnue de ces derniers eux-mêmes, à plus forte raison des élèves sénégalais. Et c'est au professeur d'adapter son enseignement aux réalités culturelles de notre pays et au milieu où vivent les élèves, tout en y incluant d'autres musiques venant d'ailleurs. Mais il y a aussi la personnalité du professeur qui compte beaucoup, et certains confrères se comportent plus en artistes qu'en éducateurs devant donner le bon exemple. Ce qui pousse les élèves à les catégoriser à part, en croyant qu'ils ne sont pas aussi bien formés intellectuellement et pédagogiquement que les autres professeurs des autres disciplines. Ce qui est erroné car ils sortent avec le niveau bac+4 et doivent se comporter en enseignant-modèle et faire comprendre aux élèves qu'il est là pour leur faire acquérir des compétences que les autres matières ne peuvent pas. Je leur explique souvent que

j'ai été à l'université en anglais avant de faire ce métier et que je n'ai rien à envier aux autres collègues et ne suis pas là pour jouer de second rôle. Je peux enseigner d'autres matières alors que les collègues ne peuvent enseigner la mienne. Ce plus doit pousser les professeurs d'éducation musicale à être fiers de leur matière et à lui accorder plus d'importance.

_ L'éducation musicale est considérée comme une discipline d'éveil qui joue un rôle bénéfique chez les élèves, à condition d'être complète en alliant théorie et pratique, comme l'ont constaté les neuroscientifiques. Donc elle est importante comme vous le soulignez, mais est-ce qu'elle occupe sa véritable place dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Le législateur a défavorisé cette matière au départ en la considérant comme facultative, avec un coefficient faible et un horaire insuffisant. Ce qui n'incite pas les élèves à la prendre en considération.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était vue de manière négative, mais cette vision a changé grâce aux musiciens professionnels qui ont prouvé que l'on pouvait bien gagner sa vie avec le métier de musicien, s'enrichir et même créer des emplois. Si les professeurs d'éducation musicale collaboraient avec eux en les amenant dans les classes par l'intermédiaire de leurs œuvres à écouter ou jouer, des conférences ou des concerts, est-ce que cela ne motiverait pas plus les élèves pour qui ils sont des idoles, des symboles et des modèles ?

_ Effectivement ces musiciens professionnels sont des personnes-ressources qui peuvent apporter leur précieuse contribution pour adapter l'éducation musicale au contexte socioculturel. Le métier de musicien est réhabilité au Sénégal et on peut citer l'exemple de YoussouNdour qui emploie près de mille personnes.

_ Malgré tout, il existe encore des freins à l'éducation que sont : la division socioculturelle qui réservait la pratique de la musique à la caste des griots ; le fait que beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; et enfin le faible pouvoir d'achat des ménages sénégalais qui ne leur permet pas d'acheter un instrument de musique qui pourtant aurait permis à l'élève d'appliquer les leçons apprises au cours d'éducation musicale et de jouer de la musique en tant que loisir bénéfique. Ces facteurs qui empêchent la présence d'instruments dans les foyers sénégalais ne constituent-ils pas autant d'obstacles à l'éducation musicale ?

_ Ce sont des préjugés sans fondement, car il existe une musique religieuse musulmane ; le muezzin qui appelle à la prière, il chante ; il y a des chorales accompagnées parfois par des instruments. Ceux qui sont contre la musique parlent de la musique populaire qui est accompagnée de danses qu'ils n'apprécient pas. Pour le problème de caste, même le griot n'hérite pas de la musique de façon innée, il passe par un apprentissage ; quant au côté financier, c'est vrai que beaucoup d'élèves n'arrivent ou ne veulent pas payer une flûte à bec de deux mille francs cfa environ.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent se servir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Est-ce que ces outils numériques, qui peuvent aider à montrer aux élèves les différents instruments et sonorités même si c'est virtuellement, ne moderniseraient pas l'éducation musicale sénégalaise ?

_ Ceci pourrait pallier le manque de matériel didactique et on ne peut se passer actuellement des TIC. Et c'est à l'Etat de doter les écoles dans ce domaine et même construire des salles où on enseignerait l'informatique et l'éducation musicale.

_ L'éducation musicale est absente à la maternelle et à l'élémentaire, presque inexistante au lycée et à l'université. L'élève ne la rencontre qu'au collège ; est-ce que la discontinuité de cette matière dans les différents cycles du système éducatif sénégalais ne contribue pas à décourager l'élève qui peut se dire qu'elle n'a pas de débouché ?

_ C'est toujours la faute de l'administration scolaire qui tend à limiter l'éducation musicale au niveau de l'enseignement moyen. Mais la nouvelle commission nationale de l'éducation musicale vient de proposer un nouveau programme allant de la sixième secondaire à la terminale. Et c'est maintenant au ministère de l'Éducation de l'éditer et de le distribuer dans les établissements pour uniformiser réellement cet enseignement. Il faut souligner aussi la formation donnée à l'ENA n'est pas en phase avec les réalités du terrain. Il faudrait revoir aussi bien les contenus de la formation que le recrutement des formateurs qui devraient avoir au moins le master2.

_ Quelles sont les perspectives d'avenir, c'est-à-dire que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale sénégalaise ?

_ D'abord revoir la formation à l'ENA qui devrait intégrer le système Licence Master Doctorat qu'ont adopté les universités sénégalaises qui l'appliquent désormais. Appliquer officiellement un programme d'éducation musicale avec des manuels et des salles dotées du matériel didactique nécessaire. Et créer un département d'arts dans les universités.

_ Merci.

PEM. 24.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2004. Mon premier poste était à Saint-Louis et en 2007 j'ai été affecté ici.

_ D'après ton expérience, comment les élèves les cours d'éducation musicale ? Tu as un double regard en étant actuellement principal de ce collège.

_ J'ai trouvé un confrère ici et nous sommes deux à enseigner la musique. C'est depuis cinq mois seulement que j'assume l'intérim de la direction à la suite de la maladie du principal précédent. Pour ce qui concerne l'éducation musicale, les élèves font le choix entre elle et l'économie familiale qui sont les deux disciplines facultatives de ce collège. Nous avons un effectif total de deux mille élèves avec cinq cent cinquante environ en classe de troisième dont deux cents ont choisi l'éducation musicale comme épreuve facultative à l'examen du brevet.

_ Ce qui montre que les élèves s'intéressent moins à l'éducation musicale. Est-ce que ce désintérêt vous l'avez déjà constaté dans vos classes où à une certaine époque était tagué le slogan « la musique est l'art de perdre son temps à l'école » ? Ce qui est en parfaite contradiction avec la passion que les élèves vouent à la musique qu'ils écoutent à longueur de journée.

_ Je ne sais pas d'où provient ce slogan, mais mes élèves choisissent souvent de faire cours avec moi. Peut-être que c'est à cause des leçons courtes et faciles que je leur donne et ils peuvent avoir aisément de bonnes notes. Par rapport à l'économie familiale, elle traite de leur vécu quotidien et de la sexualité entre autres domaines, tandis que l'éducation musicale est une matière « importée » qui nous vient de France.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais en tant que discipline d'éveildont les neuroscientifiques ont constaté les effets bénéfiques sur le cerveau des élèves. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Elle est facultative à l'examen avec le système du bonus, ce qui fait les élèves n'ont rien à perdre en la choisissant comme épreuve. Nos anciens élèves viennent parfois pour qu'on leur dispense des cours afin d'en faire l'option au baccalauréat.

_ Ce qui montre l'absence de cours d'éducation musicale dans leur lycée. Elle absente aussi au préscolaire, à l'élémentaire et à l'université. Est-ce que cette rupture dans les différents cycles du système éducatif sénégalais, ne plaide pas en défaveur de cette matière que les élèves peuvent considérer sans débouché ?

_ La faute revient aux ministères de la Culture et de l'Education qui ne forment et ne recrutent pas assez de professeurs d'éducation musicale. Et c'est au niveau surtout des lycées de banlieue que ce manque se fait le plus sentir. Et cette matière souffre d'un manque criard d'enseignants et du fait de l'absence d'un cycle supérieur pour la poursuite de carrière des professeurs, ainsi que de l'inspection d'éducation musicale.

_ Est-ce que les contenus enseignés sont adaptés au contexte socioculturel des élèves et satisfont leurs attentes ? Le professeur d'éducation musicale lui-même est-il formé dans ce sens et dispose-t-il des moyens didactiques lui permettant d'exercer correctement son art ?

_ Beaucoup de chefs d'établissement font fi des besoins de l'éducation musicale au profit des matières dites principales. Peut-être parce qu'elle est une matière facultative avec le coefficient 1. Les professeurs n'ont à leur disposition que le tableau noir et la craie, si bien qu'ils n'enseignent que la théorie musicale faute d'instruments de musique et d'autres matériels didactiques.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Relever le coefficient de cette discipline ferait que les élèves la suivraient même si elle reste facultative à l'examen.

_ La musique pâtissait d'une mauvaise réputation dans la société sénégalaise, mais cette vision a positivement changé grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait vivre décemment avec métier de musicien, s'enrichir et même créer des emplois. Compte tenu du rôle éminent qu'ils jouent aujourd'hui, n'est-il pas de l'intérêt des professeurs d'éducation musicale de collaborer avec eux afin d'amener leurs musiques dans les classes par l'audition et le jeu de leurs œuvres, des conférences et concerts ? Cela pourrait peut-être mieux motiver les d'élèves dont ils sont les idoles, les symboles et modèles, malgré qu'ils soient presque tous autodidactes ?

_ Ça peut être compliqué parce qu'ils sont autodidactes comme vous l'avez souligné, et seront-ils en mesure d'apprendre quelque chose aux élèves et leur venue dans l'école peut perturber les autres cours. C'est une initiative qui demande réflexion quant à sa bonne réalisation. Il faut souligner que les élèves sont surtout enthousiasmés par le rythme de ces musiques et imaginez la résonance d'un tam-tam dans une salle de classe bondée.

_ A propos d'instrument, on n'en trouve pratiquement pas dans les foyers sénégalais à cause de préjugés et tabous qui font : que la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; la plupart des musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des sénégalais ne leur permet pas d'acheter un instrument de musique pour leurs enfants. Cette absence d'instrument, qui empêche l'élève de pouvoir appliquer les leçons apprises en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique, ne constitue pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Certainement, mais comme le disait un de nos anciens formateurs, l'africain a le rythme dans le sang et il apprend à danser au son de la musique tout jeune, quelle que soit son appartenance sociale. Mais vous avez raison, ce manque d'instrument est bien un frein à l'éducation musicale au Sénégal.

_ La plupart des élèves est connecté et ils savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Avec les logiciels de musique, on peut maintenant leur montrer les différents instruments et sonorités, même si c'est virtuellement. Ces outils numérique ne pourraient-ils pas aider à la modernisation de l'éducation musicale sénégalaise et à contourner le manque criard d'instruments de musique par l'intermédiaire des TIC ?

_ Cette modernisation aura un certain coût financier et sera-t-il à la portée de l'Etat ? Si on ne peut pas avoir le minimum de matériel didactique, des manuels, un piano électronique ou des flûtes à bec, ne parlons pas de matériel informatique. Je suis un peu pessimiste de ce côté.

_ Peut-être que cela pourra se réaliser avec l'aide de la coopération internationale. Merci.

PEM. 25.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2008. J'ai enseigné d'abord dans l'élémentaire pendant quatorze ans, avant de réussir au concours professionnel de recrutement d'élèves-professeurs d'éducation musicale en 2004.

_ Et qu'est-ce qui vous a fait choisir l'éducation musicale ?

_ Depuis ma formation à l'Ecole Normale, j'ai suivi pendant quatre ans des cours d'éducation musicale que j'aimais bien. Et pour mon examen de titularisation en tant qu'instituteur, j'ai été félicité pour l'épreuve de chant que le jury avait bien apprécié.

_ Avant d'entrer à l'Ecole Normale, vous n'aviez pas suivi des cours d'éducation musicale au collège et au lycée ?

_ Non, je ne savais même pas qu'il existait ce genre de cours dans les écoles publics. Mais je chantais dans une chorale en tant qu'amateur, sans savoir lire une partition.

_ Selon votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ C'est une discipline un peu négligée, car comme elle est facultative, les élèves n'étant pas obligés de la faire à l'examen, ne lui accordent pas trop d'importance. Voilà pourquoi nous sommes confrontés à d'énormes difficultés pour faire passer le message de l'éducation musicale. Ils sont intéressés par les cours si vous joignez la théorie à la pratique, et ils aiment bien jouer à la flûte à bec et entendre le piano ou la guitare les accompagner. Mais le temps imparti, une heure de cours, est vraiment bref et j'essaie de faire trente minutes de théorie et trente minutes de pratique.

_ Est-ce que les contenus des cours répondent à l'attente des élèves et y retrouvent-ils les musiques qui les intéressent et qu'ils ont l'habitude d'écouter à longueur de journée ? Et le professeur d'éducation musicale dispose-t-il des moyens pédagogiques et didactiques lui permettant de bien exercer son art ?

_ Pas toujours, mais on essaie de leur faire jouer et ensuite de leur expliquer théoriquement les chants qu'ils ont mémorisés depuis l'école élémentaire. Dans mon collège, je n'ai pas de piano, mais le principal m'achète des flûtes à bec, et on demande aux parents d'élèves d'en acheter au moment de l'inscription administrative, surtout pour les élèves de sixième.

_ Est-ce que vous ne rencontrez pas une certaine réticence pour l'achat de la flûte à bec de la part des parents d'élèves ?

_ Si, il y en a qui achètent, d'autres non. Quand je suis arrivé dans cet établissement, le principal m'a souhaité la bienvenue et m'a informé que c'est la première fois qu'ils recevaient un professeur d'éducation musicale. Et quand j'ai commencé les cours, une élève « ibadou » m'a dit que son père lui interdisait de suivre mes cours d'éducation musicale. Il a fallu convoquer ce parent et lui expliquer qu'on enseignait la musique en tant que discipline d'éveil et que si son enfant refusait le cours d'éducation musicale, elle serait exclue du collège, et il est revenu à de meilleurs sentiments en autorisant sa fille à suivre les cours tout en avouant son incompréhension de ce qu'était l'éducation musicale enseignée au collège.

_ Il est rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause : du facteur religieux que vous venez de souligner et qui fait que beaucoup de musulmans croient à tort que la musique est interdite par l'islam ; du facteur culturel qui réservait la pratique de la musique à la caste des griots ; et du facteur financier qui est que le faible pouvoir d'achat des ménages sénégalais ne leur permet pas d'acheter un instrument qui aurait permis pourtant à l'élève d'appliquer ce qu'il a appris en classe et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour lui. Cette absence d'instrument de musique ne constitue-t-elle pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Oui, ce manque de moyen ne concourt pas à l'expansion de cette matière, mais au fil du temps, les parents commencent à mieux comprendre que c'est une discipline scolaire comme les autres. Je leur explique toujours que dans les appels et à la prière, dans les psalmodies et chants religieux, ils chantent et produisent de la musique. Et certains marabouts ont créé des orchestres.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil dont les effets bénéfiques sur les élèves ont été constatés par les neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ C'est une matière délaissée par les autorités scolaires, surtout à cause de son caractère facultatif, de son faible coefficient et de son taux horaire insuffisant.

_ L'éducation musicale n'est pas enseignée à la maternelle, au primaire, à l'université et presque pas au lycée. L'élève ne la rencontre qu'au collège et cette rupture dans les différents cycles du système éducatif sénégalais ne décourage-t-elle pas l'élève qui peut penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est un handicap pour l'éducation musicale, et il arrive que des lycéens viennent me voir pour des cours, car ils veulent choisir la matière au baccalauréat mais n'ont pas de professeur dans leur lycée. Donc se pose aussi le problème de manque de professeurs d'éducation musicale ; et certains confrères sont à la base du peu d'engouement des élèves pour cette matière, parce que convaincus par l'administration de leur école, ils abandonnent les classes pour se cantonner à la bibliothèque ou à la salle d'informatique, ce qui est irresponsable.

_ Dans la société sénégalaise, la musique avait mauvaise réputation ; mais cette vision a positivement changé grâce aux musiciens professionnels qui ont prouvé que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec la musique. Malgré qu'ils soient tous autodidactes, ils demeurent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale ne devraient pas collaborer avec eux en intégrant leurs musiques aux cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et concerts, pour mieux motiver les élèves ?

_ Ce serait vraiment l'idéal, car les élèves connaissent par cœur toutes leurs chansons. Mais il faut avouer que ce n'est pas facile de pouvoir même les voir pour en discuter avec eux.

_ La majeure partie des élèves sénégalais sont connectés et savent se servir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Les logiciels musicaux actuels permettent de connaître virtuellement les différents instruments et sonorités. L'utilisation de ces outils numériques ne pourrait-elle pas aider à la modernisation de l'éducation musicale sénégalaise ?

_ Ce serait bien de passer par ces nouveaux procédés pour vulgariser l'enseignement de la musique à travers les TIC. Mais il faudrait initier d'abord les professeurs à l'informatique musicale.

_ Donc il faudrait intégrer la musique assistée par ordinateur dans la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale ?

_ Oui parce que ça fait défaut ; on avait marqué dans notre emploi du temps un cours d'informatique qui n'a jamais eu lieu. Et pourtant ça aurait permis aux sortants de l'ENA d'être au top niveau. Certains comme moi ont dû payer de leurs poches des cours d'informatique pour ne pas être laissés en rade par les élèves.

_ Selon vous, que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Rendre l'éducation musicale obligatoire et relever le coefficient comme pour l'éducation physique et sportive. Ce qui motiverait plus les élèves ; et aussi organiser des concours de chants et de musique entre les différentes écoles et que les meilleurs soient récompensés avec un reportage télévisé.

_ Merci.

PEM. 26.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1978. J'ai fait d'abord le concours de recrutement des élèves-maîtres d'éducation musicale, et plus tard un stage pour devenir professeur.

_ Selon votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Ils éprouvent de l'engouement pour ces cours, mais qui n'est pas proportionnel à leur passion de la musique. L'éducation musicale est une découverte pour eux, et ils y voient le côté scientifique de la musique. Ils font maintenant la relation entre ce qu'ils apprennent à l'école avec ce qu'ils écoutent et c'est là que le rôle du professeur d'éducation musicale est primordial. Par l'enseignement académique de la musique, il doit expliquer théoriquement aux élèves ce qu'ils aiment si bien écouter. Et aussi leur faire découvrir toutes les musiques venues d'ailleurs.

_ En parlant d'enseignement académique, les contenus des cours sont basés essentiellement sur la musique classique européenne qui est très éloignée de leur culture musicale. N'est-ce pas ce qui les rebute dans cette matière et qui leur faisait dire que « la musique est l'art de perdre son temps à l'école ». Et ce slogan ne s'arrête pas seulement au Sénégal, car au Ghana les élèves ont fait du music un acronyme : « Music is the Most Useless Subject In Class » (Afrofi 1982). Comment peut-on pallier à ce peu d'intérêt que les élèves accordent aux cours d'éducation musicale ?

_ Ces cours sont une nouveauté pour eux, et c'est aux professeurs de dissiper cette incompréhension. Et c'est là qu'intervient la formation des professeurs d'éducation musicale qui doivent être imaginatifs et créateurs. Et c'est un rôle qui incombe à l'Etat à travers l'ENA, qui doit les préparer à adapter les enseignements/apprentissages à leur contexte socioculturel. Les bases de l'enseignement de la musique sont universelles et peuvent aider à théoriser une culture musicale. Et c'est à partir de ces bases qu'on peut inclure les musiques locales traditionnelles et modernes et doter les professeurs d'outils pédagogiques et didactiques leur permettant de répondre à l'attente des élèves.

_ L'éducation musicale n'est pas présente dans tous les cycles d'enseignement : absente du préscolaire, de l'élémentaire, des lycées et universités, l'élève ne la retrouve qu'au collège. Ceci ne constitue-t-il pas un autre facteur de découragement de l'élève qui peut penser que cette matière ne mène à aucun débouché ?

_ C'en est un et j'interpelle les décideurs politiques par rapport à leur attitude à l'égard de l'éducation musicale. Le système éducatif sénégalais est calqué sur celui français, mais ne lui

emboîte pas le pas dans ce sens. On devrait aussi importer et adapter leur modèle d'intégration de l'éducation musicale à l'université. Et là j'emprunte la formule de Senghor disant « qu'il faut s'enraciner dans sa culture et s'ouvrir aux apports scientifiques et culturels de l'Occident ».

_ La musique était considérée négativement au Sénégal et rimait avec débauche dans l'imaginaire populaire. Mais cette vision a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre du métier de musicien, s'enrichir et même créer des emplois. Ils sont presque tous autodidactes, mais demeurent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne devraient-ils pas collaborer avec eux pour les amener dans les cours d'éducation musicale par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et concerts, afin de mieux motiver les élèves ?

_ C'est vrai que les vedettes de la musique ont une certaine notoriété nationale et internationale et on reconnaît leurs apports au développement du pays sur les plans économique et culturel. Donc il est temps pour l'éducation musicale de profiter de cet essor de la musique sénégalaise pour l'intégrer et ainsi l'adapter de manière formelle à l'enseignement académique de la musique.

_ On ne trouve pratiquement pas d'instrument de musique dans les foyers sénégalais, à cause de trois facteurs : le premier est d'ordre culturel et réserve la pratique de la musique à la caste des griots ; le second est religieux, car beaucoup de sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le troisième est un problème financier qui empêche les ménages d'acheter un instrument, à cause de leur faible pouvoir d'achat. Si bien que l'élève ne peut appliquer les cours appris en classe, ni jouer de la musique qui serait un loisir bénéfique pour lui. Cette inexistence d'instrument de musique ne constitue-t-elle pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Certains parents, à l'occasion des fêtes de fin d'année, achètent à leurs enfants des instruments de musique sous forme de jouets, c'est ce qui est le plus courant. Pour l'aspect religieux, c'est une interprétation erronée des textes sacrés qui ne disent nullement que la musique est bannie. Mais il y a de la musique dans certains aspects de célébrations que sont les chants religieux du Coran et des hadiths.

_ Pour pallier au manque d'instruments de musique et moderniser en même temps l'éducation musicale, la musique assistée par ordinateur ne serait pas une solution ? Les élèves sont presque tous connectés et savent utiliser un ordinateur, une tablette ou un smartphone ; les logiciels musicaux peuvent aider à connaître virtuellement les différents instruments et

sonorités. Est-ce que ces outils numériques ne seraient pas une précieuse aide pour l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Si on regarde du côté du rap, les TIC ont beaucoup contribué au développement de ce genre musical très prisé par les jeunes. Et ils ont pu exploiter au maximum les opportunités offertes par ces innovations. Ces outils numériques ont aussi permis de mieux vulgariser la production et la diffusion de la musique.

_ Merci.

PEM. 27.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1985. Depuis lors, je ne constate aucune avancée pour l'éducation musicale au Sénégal, faute d'une politique culturelle visant à valoriser cette discipline scolaire. Espérons que les futures générations de professeurs d'éducation musicale aient de meilleures perspectives pour ce métier et qu'ils puissent bénéficier du système LMD comme leurs collègues des autres disciplines. L'éducation musicale a toujours été le parent pauvre du système éducatif sénégalais et il est de notoriété publique que les élèves n'ont aucune considération pour cette matière.

_ Vous avez souligné l'absence de l'éducation musicale au niveau de l'enseignement supérieur, mais il n'y en a presque plus dans les lycées, ni dans l'élémentaire et au préscolaire. Est-ce que cette discontinuité de l'enseignement de cette matière dans tous les cycles du système éducatif sénégalais ne décourage pas aussi les élèves qui peuvent penser qu'il n'existe pas de débouché pour celle-ci ?

_ Oui, les élèves ne sont pas motivés aussi à cause de ce manque d'avenir quant à cet enseignement. Et ils ne sont pas accros à cette matière, à cause de la manière dont elle est enseignée et la trouvent inutile. D'ailleurs ils ont l'habitude de dire que « la musique est l'art de perdre son temps à l'école ».

_ Justement, ce fameux slogan ne se limite pas qu'au Sénégal, un confrère ghanéen a fait une thèse là-dessus et il souligne que les élèves en font un acronyme du mot music. Mais ce désintérêt des élèves pour les cours d'éducation musicale est en parfaite contradiction avec leur passion pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée. Est-ce que ce ne sont pas les contenus enseignés qui ne répondent pas à leurs attentes et aussi au manque de moyens didactiques qui rend cette éducation musicale incomplète ?

_ Il y a le manque de moyens didactiques en premier lieu, et aussi le phénomène qui nous vient de la tradition et qui veut que la musique soit pratiquée par la caste des griots. Ça peut expliquer en partie le peu de sérieux que les gens accordent à cette discipline. Ceux qui ne vivaient que de la musique étaient considérés comme oisifs, et on peut les comparer en Europe avec les tziganes ou autres gitans des siècles précédents. Mais c'est la politique culturelle et éducative du Sénégal qui aurait pu renverser cette tendance et donner du poids à cette discipline. D'abord le coefficient de celle-ci est trop faible et l'élève qui y obtient un zéro peut facilement le compenser dans une autre matière. Alors que si le coefficient était relevé, les élèves seraient obligés de bien suivre et travailler ces cours. Il y a aussi le fait que la matière soit considérée comme facultative, ce qui incite les élèves à la reléguer au second plan.

_ Vous avez évoqué le faible coefficient de l'éducation musicale considérée comme épreuve facultative, ainsi que le problème socioculturel des castes. Mais il y a aussi les freins religieux et financier : beaucoup de musulmans considèrent que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument de musique pour leurs enfants. Tout ceci fait qu'il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais, ce prive l'élève d'un moyen d'appliquer ce qu'il a appris aux cours et de jouer de la musique comme loisir bénéfique. Ces freins ne nuisent-elles pas à l'éducation musicale ?

_ Il faudrait remonter à la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale même dans laquelle la pratique instrumentale est trop limitée. C'est le piano qui est l'instrument principal enseigné et il faut reconnaître que le niveau est celui de l'initiation. Donc c'est au niveau de la maîtrise des instruments que le bât blesse. Il faut reconnaître que le temps de formation de quatre ans ne permet pas une totale maîtrise de la pratique instrumentale. Ce n'est qu'au plan de la théorie musicale que le niveau est bon.

_ Vous pensez donc que c'est en amont, c'est-à-dire à la formation des professeurs, qu'il faut tout revoir. Mais en dehors de la maîtrise des instruments, est-ce que ne se pose pas le problème de genre de musique, la musique classique européenne, à laquelle sont formés ces professeurs et qui diffère de celles que préfèrent écouter les élèves qu'ils auraient peut-être voulu retrouver dans les cours ?

_ Bien sûr, l'école est contraignante et exige l'assiduité, la régularité et des efforts à faire pour apprendre. Donc c'est motivant pour les élèves de retrouver ce qu'ils aiment et ainsi mêler l'utile à l'agréable.

_ La musique était vue négativement dans la société sénégalaise et les musiciens professionnels ont su la réhabiliter en prouvant que l'on pouvait bien gagner sa vie avec le métier de musicien, s'enrichir et même créer des emplois. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale ne devraient pas collaborer avec ces musiciens confirmés, malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, par l'écoute et le jeu de leurs œuvres dans les cours d'éducation musicale, des conférences et concerts ? Et comme ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves, ceci les motiveraient peut-être plus ?

_ Je vais faire le parallèle avec la lutte sénégalaise qui est en vogue et suscite un formidable engouement chez les jeunes. Ce qui n'était pas le cas il y a quelques décennies, mais c'est quand ça a commencé à générer des cachets de centaines de millions de francs cfa qu'ils s'y intéressent. Les vedettes de la musique sénégalaise aussi affichent une aisance financière qui leur octroie une respectabilité auprès des populations. Mais le danger est leur cursus

d'autoformation qui peut pousser les jeunes à penser que c'est une voie plus aisée et plus facile à suivre que celle académique. On sait qu'ils traînent aussi d'énormes lacunes, mais néanmoins il faut trouver une voie médiane pour intégrer toutes les musiques dans l'éducation musicale sénégalaise.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent se servir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Il existe maintenant des logiciels musicaux d'apprentissage de la musique avec lesquels on peut montrer virtuellement aux élèves les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne pourraient-ils pas aider à moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ A ce niveau, il y a des limites liées à la disponibilité de ces outils informatiques et de connexions internet pour tous les élèves ; et même s'ils peuvent aller payer et surfer dans un cybercafé, ce serait insuffisant à mon avis. Néanmoins, j'ai entendu le maire de Dakar dire qu'il va doter toutes les écoles de la région de connexions Wi-Fi et de tablettes. Si ça peut se faire au niveau de tout le Sénégal, on pourrait bien utiliser la musique assistée par ordinateur dans les écoles, car l'informatique musicale faciliterait la tâche aux professeurs d'éducation musicale.

_ Selon vous que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Les perspectives d'avenir ne sont pas très favorables, mais si on augmentait le coefficient et le taux horaire alloués à cette matière qui est d'une heure par semaine et par classe, c'est nettement insuffisant, on pourrait rendre l'éducation musicale plus attractive et plus valorisée aux yeux des élèves et même des professeurs.

_ Merci.

PEM.28.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1981 et je suis à la retraite depuis quelques mois. J'ai fini ma carrière en tant que principal du collège de Méouane.

_ Qu'est-ce qui vous a fait choisir l'éducation musicale ?

_ J'ai toujours aimé la musique et c'est depuis la classe de CM2 que j'ai intégré le séminaire de Ngazobil où il fallait chanter à la chorale tous les jours pour animer la messe. Et j'ai quitté le séminaire de Thiès après la classe de Terminale au moment où je devais porter la soutane. Ensuite je me suis inscrit à l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) en lettres modernes. Mais comme j'étais en butte à des difficultés à Dakar, le recteur m'a proposé de faire le concours d'entrée à l'ENA pour suivre la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale qui avaient une bonne bourse et l'emploi assuré dans la fonction publique dès leur sortie.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ L'éducation musicale étant considérée comme une épreuve facultative à l'examen, les élèves ne la mettent pas sur le même pied d'égalité que les autres disciplines, elle est reléguée au second plan. Et son faible coefficient aussi ne pousse pas les élèves à vraiment s'y intéresser.

_ Ce désintérêt est en totale contradiction avec la passion qu'éprouvent les élèves pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée. Est-ce qu'ils ne sont rebutés par les contenus des cours, ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont dispensés, le professeur n'ayant comme matériel didactique que le tableau noir et la craie et les submerge de leçons théoriques.

_ Les élèves aiment beaucoup la musique et il y a plein de mélomanes au Sénégal. Et si les cours alliaient théorie et pratique musicale avec la dotation des écoles en instruments de musique, je crois qu'ils adoreraient cette matière. Ils sont déçus quand ils ne doivent apprendre que des notions théoriques et ne sont évalués qu'avec des questions écrites sans même chanter. Et ça commence par la formation des professeurs qui ne maîtrisent pas leur instrument.

_ Là vous soulignez le problème de formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. Mais vous-même, avez-vous été satisfait de votre formation à l'ENA ?

_ Oui et non, parce qu'à notre époque, on avait à notre disposition des pianos et de bons professeurs étrangers, mais le seul inconvénient est que parmi eux il y avait des russes qui ne parlaient pas français et ne pouvaient expliquer clairement leurs méthodes pédagogiques. Mais actuellement, il y a une grande pénurie d'instruments à l'ENA et les élèves-professeurs

n'ont pas les moyens de travailler convenablement leurs instruments. Et la sélection pour le recrutement était plus sévère, ce qui n'est plus le cas maintenant. En plus de l'écrit, on devrait prendre en compte d'autres critères pour sélectionner les candidats à former, en se basant par exemple sur l'aptitude à bien chanter. Dans notre promotion, certains n'ont jamais pu maîtriser le solfège et chantaient toujours faux jusqu'à leur sortie. Le moins que l'on puisse exiger d'un professeur d'éducation musicale est de savoir bien chanter.

_ L'éducation musicale est considérée comme une discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves quand elle est complète en alliant théorie et pratique. Mais est-ce qu'on lui a accordé la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et examens ?

_ Dans les emplois du temps, on ne lui accorde qu'une heure hebdomadaire, après avoir placé toutes les autres matières. Son coefficient est l'un des plus faibles et elle est facultative à l'examen, mais beaucoup d'établissements appliquent ça aux cours même, et la pratique musicale est quasi inexistante. Donc l'éducation musicale n'est pas en mesure, dans ces conditions, de jouer son rôle d'éveil.

_ Dans la société sénégalaise, la musique jouissait d'une image négative, mais cette vision a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois par l'intermédiaire de la musique. Est-ce que les professeurs n'ont pas intérêt à collaborer avec ces musiciens confirmés pour les associer à leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Ces derniers seraient peut-être plus motivés par cette symbiose de l'académique avec le non-formel ?

_ Ça pourrait aider à adapter cet enseignement à la demande des élèves, mais est-ce que ces musiciens ont du temps à consacrer à l'école ? Ils ont des agendas très chargés le plus souvent. C'est vrai que leur réussite pousse beaucoup de jeunes à s'adonner à la musique, mais ils ont besoin d'être encadrés. Maintenant tout le monde s'improvise chanteur professionnel et beaucoup de productions musicales laissent à désirer. Maintenant il est très facile de confectionner un disque et le marché est saturé de toutes sortes d'albums.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais et c'est à cause de trois choses : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants qui sont privés ainsi d'un moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris aux cours et des effets

bénéfiques que leur aurait procuré le jeu d'un instrument de musique. Tout ceci ne constitue-t-il pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Effectivement, avant le métier de musicien impliquait quémende, louange des autres de qui on dépendait pour gagner sa vie etc. Mais ce n'est plus le cas maintenant et la profession de musicien est embrassée par tous les jeunes sans distinction. Beaucoup de jeunes veulent s'impliquer dans la musique, mais manquent de moyens et de formateurs. Les musiciens autodidactes ont un problème de transmission de leurs connaissances et la formation sur le tas ne fera pas progresser la musique au Sénégal. C'est pourquoi il faut formaliser la formation des musiciens avec des modules adaptés à nos réalités culturelles, mais intégrant les musiques étrangères.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Et il existe des logiciels musicaux qui aident à montrer virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces nouveaux outils numériques ne pourraient-ils pas aider à moderniser l'éducation musicale sénégalaise ?

_ Si, l'éducation musicale pourrait se développer à travers la musique assistée par ordinateur, mais le matériel informatique fait défaut. Mais les jeunes arrivent bien à obtenir des sons et à composer à partir de ces TIC.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faudrait privilégier l'apprentissage des instruments abordables tels que la guitare que les jeunes aiment bien, ainsi que d'autres qui aident à accompagner. Il ne faut pas oublier aussi nos instruments traditionnels. Mettre l'accent sur les cours de chant et l'harmonisation. La demande de formation existe, mais l'offre est presque inexistante, surtout au niveau institutionnel. C'est à l'Etat sénégalais de mettre les moyens qui permettront de valoriser l'éducation musicale.

_ Merci.

PEM. 29.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1989.

_ Qu'est-ce qui vous a fait choisir l'éducation musicale ?

_ Après le baccalauréat, avec des amies, nous avons fait plusieurs concours et j'ai réussi à celui des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ Et pendant votre cursus scolaire, avez-vous fait des cours d'éducation musicale ?

_ Non, je n'ai jamais fait d'éducation musicale avant le concours au cours duquel on a passé une épreuve de chant et c'est en ce moment que je me suis rendu compte que j'avais des dispositions pour cette matière.

_ Selon votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Mon premier poste a été dans un collège de Louga et j'ai constaté que les élèves ne prenaient pas au sérieux cet enseignement et il m'a fallu beaucoup d'efforts pour maîtriser mes classes. Et mes cours de psychopédagogie à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) m'ont beaucoup aidé dans ce sens.

_ Il existe une contradiction entre la passion qu'éprouvent les élèves pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée et le désintérêt qu'ils manifestent envers les cours d'éducation musicale. Est-ce à cause des contenus de ces cours qui leur sont totalement étrangers, alors qu'ils s'attendaient à écouter les musiques qu'ils aiment, ou les conditions défavorables dans lesquelles sont mis les professeurs pour dispenser leurs cours ? Ces professeurs sont-ils formés à adapter leurs connaissances de la musique au contexte socioculturel local et disposent-ils des matériels didactiques nécessaires à l'exercice de leur art ?

_ Les élèves sortent souvent déçus du premier contact avec le professeur d'éducation musicale. Car ils s'attendent à écouter la musique de leurs vedettes préférées et à chanter et se retrouvent à recopier des leçons de théorie musicale. Dès lors ils sont réticents à suivre attentivement le cours d'éducation musicale. Les moyens didactiques et des programmes adaptés font défaut ; par exemple en histoire de la musique, on parle aux élèves de Mozart, Weber etc. dont ils n'ont jamais entendu le nom, peu d'entre eux vont prêter attention aux explications du professeur et la majeure partie de la classe ne suivra pas. Faire des leçons de théorie musicale ou de solfège sans le support d'un instrument de musique pour concrétiser ce que vous expliquez, devient stérile. Pour parer à cela, je fais chanter les élèves qui peuvent s'accompagner en tapant rythmiquement sur leurs tables. C'est ainsi que j'ai pu motiver les élèves qui ont commencé à s'intéresser à mes cours.

L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur l'élève, quand elle est complète en alliant théorie et pratique, et c'est un constat fait par les neuroscientifiques. Mais est-ce qu'elle occupe la place qui lui revient dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Le crédit horaire est d'une heure hebdomadaire, ce qui est loin d'être suffisant ; le coefficient est bas ; c'est une matière facultative à l'examen, avec le système du bonus, donc les élèves ne lui accordent aucune importance. Même le professeur d'éducation musicale, s'il ne fait pas attention, ne sera pas respecté par ses collègues. Tout cela reflète la place qui est accordée à l'éducation musicale.

_ L'éducation musicale n'est pas présente dans tous les cycles du système éducatif sénégalais : elle est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et de plus en plus des lycées. Est-ce que cette discontinuité ne décourage pas aussi les élèves qui peuvent penser que cette matière ne mène à aucun débouché ?

_ C'est vrai et tant qu'on ne débutera pas l'éducation musicale à partir de l'école élémentaire, l'élève ne s'y intéressera pas. Et si on ne forme pas les professeurs à adapter leurs enseignements et à innover, les élèves ne seront pas motivés pour suivre avec enthousiasme cette matière.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était du ressort de la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants, ce qui prive ainsi les élèves de pouvoir appliquer ce qu'ils ont appris aux cours et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Il faut organiser un débat national pour essayer de trouver des solutions à tous ces problèmes. Je pense que l'instrument de musique doit être considéré comme un outil didactique au même titre que le livre de mathématiques. Le principal problème à résoudre est la valorisation de l'éducation musicale au Sénégal. Avant, ce sont les griots seuls qui vivaient de la musique ; ce qui n'est plus le cas maintenant, car les sénégalais ont compris que la musique n'est pas uniquement un amusement et que l'on pouvait bien gagner sa vie avec elle. Le diplôme des professeurs d'éducation musicale est l'équivalent d'un master¹ dans n'importe quelle discipline. On est conscient actuellement que la culture joue un rôle fondamental dans notre société et que le message est à communiquer le plus largement possible pour édifier le maximum de gens.

_ Comme vous l'avez souligné, la musique jouit actuellement d'une meilleure image auprès des sénégalais. Et c'est grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois par l'intermédiaire de la musique. Les professeurs d'éducation ne devraient-ils pas collaborer avec ces musiciens confirmés en les associant aux cours par l'audition et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts ? Même s'ils sont presque tous autodidactes, ils demeurent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves qui seraient peut-être plus motivés par cette initiative ?

_ Les professeurs d'éducation musicale doivent inciter les élèves à faire des recherches et des exposés sur ces musiciens et musiques qu'ils adorent tant. Il faudrait de la documentation sur nos musiques, ce qui n'existe pas encore.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui peuvent aider les élèves à découvrir virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques n'aideraient-ils pas à moderniser l'éducation musicale sénégalaise, avec le projet d'installation d'internet dans les écoles ?

_ Tout cela est bien beau et c'est ce qu'il faut, mais avec des classes pléthoriques de cent élèves, où la première des difficultés est d'instaurer le calme, est-ce que ça peut se réaliser ? Selon vous, qu'est-ce qu'il faut ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faut réformer de fond en comble le cours d'éducation musicale. Il faut arrêter avec les cours uniquement théoriques, sans manuels, ni instruments. L'éducation sénégalaise elle-même est généralement en décadence. On doit revoir les programmes enseignés et les adapter au contexte sénégalais ; pour l'éducation musicale, on doit former les professeurs à la direction de chorale, à la maîtrise des instruments traditionnels entre autres. Ils doivent avoir une bonne culture générale pour pouvoir parler aux élèves de leur propre patrimoine culturel et les informer de tout ce qui se passe dans le monde sur le plan culturel.

_ Merci.

PEM. 30.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2000. Je suis vacataire aussi à l'Ecole Nationale des Arts où j'enseigne la lecture musicale et le solfège.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ J'aime la musique depuis tout jeune, je chante dans les chorales et ai commencé à jouer du clavier depuis le collège en classe de troisième. C'est ce qui a motivé mon choix pour l'éducation musicale.

_ Dans votre cursus scolaire vous avez suivi des cours d'éducation musicale ?

_ Oui j'ai fait l'éducation musicale au collège, mais j'apprenais plus la musique à la chorale qu'au collège où je ne faisais que de la théorie ; tandis qu'à la chorale c'était la pratique et j'avais des partitions que mon frère m'aidait à déchiffrer et à jouer du piano aussi.

_ Quand vous étiez collégien, est-ce que les élèves s'intéressaient aux cours d'éducation musicale ?

_ Ils disaient que « la musique est l'art de perdre son temps à l'école », que l'on apprenait rien en musique qui était comme un cours de français, de grammaire, d'histo-géo. Faute de pratique les cours n'avaient pas beaucoup d'impact sur les élèves.

_ Est-ce que cette vision des élèves a changé actuellement ?

_ Non elle est toujours la même, car avec le nombre pléthorique d'élèves qu'il y a maintenant dans les classes, il est impossible de faire de la pratique musicale. Avec des classes de 70 à 80 élèves, c'est tout un problème pour obtenir le silence.

_ Mais la passion qu'ils ont pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée devrait les pousser à suivre avec attention le cours d'éducation musicale.

_ Normalement, mais ils ne font pas le lien et on voit bien que nos plus célèbres musiciens ne savent pas lire la musique, donc ils ne voient pas l'utilité de l'étudier académiquement.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était mal vue mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Je dirais plutôt le contraire et que c'est à eux de se rapprocher des professeurs d'éducation musicale. Car ils sont analphabètes en musique et il manque de la qualité dans ce qu'ils font, on ne retrouve dans leurs morceaux que trois accords répétés indéfiniment. Ils ont à se

perfectionner en étudiant la musique pour avoir des notions d'harmonie pour arranger leurs musiques au lieu de toujours faire appel à des étrangers pour ce faire. Leurs œuvres ne sont jamais pérennes et c'est toujours les mêmes mélodies qui reviennent et les mêmes thèmes qui sont toujours des louanges ou des textes d'amour. Ils seraient beaucoup plus performants s'ils faisaient un complément de formation académique.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je crois que la faute incombe au gouvernement qui devait sensibiliser les populations à l'importance de la musique qui éveille les élèves. Des études ont été faites entre deux cohortes d'élèves dont l'une faisait musique et l'autre non ; on a constaté que le groupe qui faisait musique avait l'intelligence plus développée que l'autre groupe. L'Etat devrait doter les professeurs d'éducation musicale de moyens leur permettant de faire correctement leur travail. Avec les effectifs pléthoriques des classes, je suis pour qu'on fasse une sélection des élèves qui veulent suivre la matière et travailler avec eux, au lieu de mettre tout le monde dans le même moule.

_ Comme vous l'avez souligné l'éducation musicale est une discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition d'être complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Pas du tout, les heures d'éducation musicale sont les dernières à être placées dans les emplois du temps après toutes les autres disciplines. Donc elle est le parent pauvre du système éducatif sénégalais qui l'appelle matière facultative, si bien que même si tu as un zéro ça ne change rien à ta moyenne. Ce qui fait que les élèves négligent cette matière et ne font aucun effort pour l'apprendre. Même pour le programme, il n'y en a pas un de défini officiellement, la discipline n'a pas d'inspection et ne bénéficie d'aucun encadrement et le professeur d'éducation musicale n'a que sa conscience professionnelle pour lui reprocher quoi que ce soit.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de cet enseignement dans le système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est un manque de volonté politique pour promouvoir la matière qui est presque méconnue des sénégalais. C'est à l'Etat de revaloriser cette discipline qui peut beaucoup apporter aux élèves.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser rapidement l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Tout ça c'est très beau, mais il faut d'abord motiver les élèves et tant que cette discipline restera facultative ils ne s'y intéresseront pas. On peut sensibiliser les élèves à la pratique musicale à travers ces moyens, mais pour moi ça ne suffira pas.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ On peut ajouter de la pratique aux cours théoriques en faisant par exemple de la flûte à bec, mais il faut que les chefs d'établissement fournissent le matériel didactique. Il n'y a même pas un manuel de musique dans les écoles, ne parlons pas d'instrument dans ce cas. Ici en banlieue il y a des élèves qui n'ont jamais vu réellement un clavier. Sans matériel didactique, les professeurs ne peuvent que donner des cours de théorie musicale. Il faudrait des salles équipées où les élèves se rendent pour les cours d'éducation musicale et pas que le professeur se déplace de salle en salle. Cela pourrait changer les choses.

_ Merci.

PEM. 31.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2013. J'étais d'abord instituteur et je chantais dans les chorales et j'ai appris aussi la musique au collège et après en autodidacte. Après quelques années dans l'enseignement élémentaire j'ai fait le concours professionnel des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ D'après votre expérience des classes comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ J'ai l'impression que les élèves comprennent de mieux en mieux et apprécient à sa juste valeur l'éducation musicale. Je me rappelle que quand j'étais collégien les élèves considéraient que c'était une matière sans importance et c'était dû à la manière dont les professeurs menaient les cours. Aujourd'hui nous avons une autre forme d'éducation musicale et dans les villes comme Dakar, les professeurs allient théorie et pratique musicales et certains font même de l'initiation instrumentale. Donc j'ai remarqué une amélioration de la vision et un changement de mentalité des élèves et des professeurs d'éducation musicale.

_ Comme vous l'avez souligné, il y avait un manque d'enthousiasme des élèves à suivre les cours d'éducation musicale et en tant que collégien vous connaissiez peut être le slogan qui disait que « la musique est l'art de perdre son temps à l'école » et qui était répandu en Afrique. Heureusement que vous dites que ça a changé, car cette réaction négative des élèves était source de frustration pour les professeurs d'éducation musicale. Et c'était paradoxal quand on sait la passion des élèves pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée.

_ Il y a changement et évolution des mentalités, mais des idées fixes restent et j'espère qu'avec la nouvelle génération de professeurs et la nouvelle pédagogie qui est appliquée, les choses vont changer durablement et définitivement.

_ Et vous croyez que les contenus enseignés ont changé et que les professeurs ont les moyens didactiques pour bien faire leur travail ?

_ Les contenus n'ont pas bien évolué car c'est un art qui a parcouru des siècles, mais c'est au niveau de l'approche musicale car avant les gens avaient tendance à ne faire que de la théorie, à expliquer des notions abstraites que les élèves ne comprenaient pas. Mais maintenant on essaie de faire de la pratique en expliquant ce qui sous-tend cette théorie à travers le solfège. Et on voit aussi que dans les collèges tous les élèves ont une flûte à bec et il y en a même qui jouent de la guitare. Il y a aussi des instruments d'accompagnement comme le piano qu'on retrouve dans certains établissements. Ce qui fait qu'il y a plus d'engouement des élèves pour les cours d'éducation musicale et que les choses ont changé.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves à condition d'être complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Elle a une place secondaire avec un coefficient très bas comme les autres matières facultatives qui ont pourtant de l'importance. Et si l'élève les néglige trop, elles peuvent lui valoir une mauvaise moyenne et le redoublement car elles sont prises en compte dans le calcul des évaluations.

_ Mais dans les textes ces matières ne sont facultatives qu'aux examens, mais elles sont obligatoires aux cours, qu'en est-il actuellement ?

_ A cause des problèmes de manque de salles, de professeurs et des effectifs pléthoriques les gens s'arrangent pour faire opter les élèves dès le début pour choisir entre l'éducation musicale ou plastique et l'économie familiale.

_ Dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant leurs musiques aux cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Je prends le cas du mbalax qui est le genre musical sénégalais le plus populaire et qui est de bonne facture et ses musiciens y apportent des innovations par d'incessantes recherches. Mais il y a un problème pour l'enseigner académiquement faute de supports tels que les textes, les partitions qui n'existent pas car il n'y a pas de transcriptions de ces morceaux de musique qui sont uniquement oraux. On pourrait se servir de la technologie comme les fichiers midi pour faire ce travail de transcription qui est une étape nécessaire avant de pouvoir incorporer cette musique dans nos cours. Sinon on se limiterait à l'écoute de ces musiques de tradition orale et parler de leurs instrumentations. Pour le moment je donne aux élèves des fichiers musicaux à écouter et à commenter en classe.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser rapidement l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Aujourd'hui beaucoup de confrères utilisent l'informatique musicale dans leurs cours à l'aide de fichiers sons et certains ont appris les technologies numériques. Mais pour que tous les élèves puissent en profiter, ça nécessite des moyens qui demandent un important investissement financier de l'Etat.

_ Que pensez-vous de l'introduction de l'éducation musicale dans l'enseignement supérieur?

_ Beaucoup de professeurs d'éducation musicale ont l'ambition de poursuivre leurs études dans ce domaine, mais il n'existe aucune offre de formation de ce type au Sénégal. Il n'y a pour le moment qu'un institut l'ISAC qui propose des masters en art et culture, mais pas spécifiquement en musique. Nous aimerions bien avoir des perspectives de poursuite d'études et de carrières. Par exemple l'Etat pourrait y aider avec l'aide de la coopération internationale.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces différents facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Ceci est un vrai handicap pour la matière, mais certaines familles aisées ont changé de point de vue à ce sujet. Par exemple certaines écoles privées ont des cours d'éducation musicale avec des salles spécialisées bien équipées et des élèves ont même des pianos chez eux. Mais la majorité de la population pense à acheter des chaînes hi-fi pour écouter de la musique plutôt qu'à l'acquisition d'un instrument de musique. L'instrument le plus populaire est la guitare qui commence à se banaliser et à être à la portée de toutes les bourses. Mais les autres instruments demeurent toujours inaccessibles et même au niveau des comités de gestion des écoles, il est difficile d'obtenir l'achat d'un clavier pour accompagner les élèves. Mais tout ça va se résoudre au fur et à mesure avec le dialogue avec les parents qui comprendront mieux le rôle de l'éducation musicale

_ Selon vous que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il y a des équipes qui font partie de commissions qui travaillent dans ce sens et des propositions ont été faites, dont particulièrement une parle d'instaurer un bac option musique ou arts plastiques, ce qui permettraient aux élèves de se spécialiser dès le lycée.

_ Merci.

PEM. 32.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2007. J'étais à Ziguinchor avant d'être affecté récemment à Dakar dans le lycée où j'ai fait mon stage quand j'étais élève-professeur. Notre rôle est d'aider les élèves à mieux comprendre ce qu'est la musique et de les éduquer à une sorte de psychomotricité que développe la musique.

_ En parlant de bienfaits de la musique sur les élèves, l'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil. Ses bienfaits ont été constatés par des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Je tiens à préciser qu'au Sénégal on ignore l'importance de cette matière, d'où la négligence qu'elle subit de la part de l'administration scolaire. Avec une heure de temps par classe et par semaine, il est impossible au professeur de dérouler son programme avant la fin de l'année. On est toujours confronté à ce manque de temps et il faut que cette organisation soit révolutionnée. Les professeurs d'éducation musicale ont en général des compétences transversales. Ils sont parfois capables de donner même des cours d'anglais, d'espagnol, mais leurs cours à eux sont tout à fait particuliers. Les autorités scolaires devraient leur accorder plus d'importance.

_ Pourquoi avez-vous choisi d'enseigner l'éducation musicale ?

_ J'ai toujours aimé la musique depuis le bas-âge, et j'étais en licence de droit quand j'ai été au courant du concours des élèves-professeurs d'éducation musicale. Aussitôt j'ai quitté l'université pour le faire, un choix que mes parents ne comprenaient pas, mais c'était la profession qui me plaisait.

_ Avez-vous fait des cours d'éducation musicale dans votre cursus scolaire ?

_ Non, mais j'appartenais à une chorale et on chantait sans pouvoir lire la musique.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Bon en ce qui concerne mes élèves, ils l'accueillent avec joie et je crois que c'est au professeur de donner de l'importance à sa matière. Les élèves aiment la matière et lui accordent de l'importance et il faut juste les motiver.

_ Mais est-ce que les contenus des cours répondent à leurs attentes et ne les déçoivent pas ?

_ Je dois préciser qu'il y a une part de déception quand les élèves s'attendent à ce qu'on leur joue de la musique, à chanter accompagnés par des instruments et découvrent qu'ils vont recopier des leçons. Et c'est en ce moment que le professeur doit leur expliquer que la

musique qu'ils écoutent n'est pas seulement de la pratique, mais qu'il y a une partie théorique sur laquelle il va leur donner des cours.

_ Est-ce que vous les faites travailler les musiques locales ou modernes, ou uniquement de la musique classique européenne ?

_ Je leur fais écouter aussi bien du mbalax que de la musique française. Les élèves ont des goûts musicaux éclectiques et il faut allier plusieurs genres pour les satisfaire.

_ Tantôt vous aviez souligné le désaccord de vos parents quand vous avez choisi d'enseigner l'éducation musicale. C'est parce que dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ C'est une très bonne idée d'associer tous ces acteurs de la musique et ça ne ferait qu'enrichir cette matière. On ne peut pas se passer de ces musiciens autodidactes qui ont apporté une touche spéciale à la musique sénégalaise. Car ne jamais avoir appris la musique et en jouer en professionnel, ce n'est pas donné à tout le monde et il faudrait partager leur expérience.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme un loisir bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Bien entendu qu'il y a des obstacles d'ordres différents à l'apprentissage de la musique et j'en veux pour preuve la réaction de mes parents qui me disaient que je ne devais pas faire de la musique. Mais le monde a beaucoup évolué et la musique est devenue universelle, le noir, le blanc, le casté comme le noble, tout le monde fait de la musique maintenant. Je crois que l'Etat doit tout faire pour faciliter l'acquisition des instruments de musique à des prix très bas.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de son enseignement dans le système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a pas de débouché ?

_ Absolument, on ne devrait même pas l'appeler matière facultative, mais à option pour tout élève qui la choisirait. L'étudier juste pour deux ans et ne pas la continuer est un facteur de découragement pour les élèves.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser rapidement l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Nous utilisons une méthode pédagogique archaïque et il y a un gap énorme entre ce qui se fait en Occident et ici. C'est vrai que les élèves sont férus de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et leur utilisation pourrait bien les motiver à s'intéresser aux cours.

_ Selon vous, que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Depuis belle lurette on utilise le même programme et des professeurs d'éducation ont pris l'initiative de revoir ce programme en tenant compte de l'évolution de l'enseignement moderne. Il faudra que tout le monde change de manière de faire et qu'on enseigne partout le même programme.

_ Merci.

PEM. 33.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1988. J'ai débuté à Ziguinchor où je suis resté une dizaine d'années, ensuite j'ai été affecté à Kolda pour deux ans, et depuis 2001 je suis à Dakar.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Malheureusement, dans le système éducatif sénégalais, une grande importance n'est pas accordée à l'éducation musicale. Il lui est attribué une heure hebdomadaire par classe, ce qui est beaucoup trop insuffisant et la pratique musicale est presque impossible en plus de la théorie pendant ce laps de temps. Les principaux vous casent dans des tranches horaires situées en fin d'après-midi, au moment où les élèves sont complètement lessivés par une journée continue qui débute à huit heures. Au niveau des élèves, c'est différent quand même, puisqu'ils sont intéressés par les cours, mais toutes les conditions ne sont pas réunies pour travailler convenablement. L'éducation musicale est incomprise dans le milieu scolaire et pourtant c'est une discipline transversale qui recoupe d'autres matières telles l'histoire, le français etc. En discutant avec des collègues, ils sont surpris quand ils apprennent qu'on étudie des leçons portant sur la renaissance, le romantisme, thèmes qu'ils enseignent eux aussi. Quant aux élèves, ils sont intéressés par l'éducation musicale et à Ziguinchor, j'avais pu créer une chorale avec laquelle je répétais le mercredi et le samedi et on donnait des représentations lors de la fête de l'école. Mais à Dakar avec des effectifs pléthoriques de cent élèves par classe, impossible de faire de la pratique musicale ; j'ai un clavier avec lequel je travaillais en classe, mais j'ai dû arrêter. Et je ne fais plus que de la théorie, sachant que les épreuves à l'examen sont uniquement théoriques.

_ Est-ce que les contenus des cours d'éducation musicale ne sont pas la cause du désintérêt pour l'éducation musicale que manifestent les élèves en général ? Ne sont-ils pas déçus par rapport à leurs attentes vis-à-vis de cet enseignement ?

_ Le principal problème est l'impossibilité d'effectuer le volet pratique musicale des cours et son adaptation à nos réalités. Il arrive que des collègues vous interpellent pour vous signaler la gêne que vous occasionnez et que leurs élèves ne peuvent se concentrer. Vous ne pouvez pas faire chanter toute une classe en sourdine quand même, et c'est pourquoi je vous ai dit que je ne fais plus que de la théorie musicale.

_ Vous avez souligné l'importance de l'éducation musicale et le rôle bénéfique qu'elle peut jouer chez les élèves, constat qu'ont fait les neuroscientifiques. Mais occupe-t-elle la place qui lui revient dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ D'abord le crédit horaire est insuffisant et devrait être au moins de deux heures par classe ; les cours devraient se dérouler dans une salle spécialisée équipée d'instruments. Et le coefficient aussi devrait être augmenté pour motiver les élèves.

_ La musique joue actuellement un rôle socio-économique important dans la société sénégalaise, ce qui n'était pas le cas il n'y a pas longtemps encore. Mais cette vision a changé grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré que la plupart de ces musiciens confirmés soient des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Est-ce que les professeurs ne gagneraient pas à intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts, pour mieux motiver les élèves ?

_ A Ziguinchor, on a tenté l'expérience en travaillant avec l'orchestre Casamance. Mais ici à Dakar, moi je travaille en privé avec les jeunes de mon quartier qui veulent perfectionner l'apprentissage de leurs instruments et me sollicitent pour leur donner un coup de main. Il serait possible de travailler avec les groupes de rap, mais les musiciens professionnels n'ont même pas de temps à consacrer aux écoles.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe maintenant aussi des logiciels musicaux qui peuvent montrer virtuellement aux élèves les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne pourraient-ils pas aider à moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ L'usage des NTIC en musique se fait plus chez les rappeurs qui utilisent beaucoup la musique assistée par ordinateur. Mais ce sera difficilement réalisable en milieu scolaire en raison des raisons que j'ai déjà évoquées.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause trois facteurs : la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que le musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet d'acheter un instrument à leurs enfants. Ce qui prive les élèves d'un moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris aux cours et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. L'éducation musicale n'est-elle pas freinée par tous ces facteurs que l'on vient de citer ?

_ Le manque d'instrument de musique est un grand problème qui handicape l'éducation musicale au Sénégal. Comment peut-on enseigner la musique sans en jouer ? C'est difficile d'acquérir un instrument, car on en trouve peu et qui coûtent cher. Quand je demande à mes élèves d'acheter l'instrument le moins cher qu'est la flûte à bec, seul un tout petit nombre

parmi eux parviennent à en acheter, et pour être équitable avec eux en les mettant tous sur le même pied d'égalité, je renonce à ces cours de pratique musicale. La musique pâtit de beaucoup de préjugés et de difficultés au Sénégal, si bien que si c'était à refaire, je choiserais autre chose. Ce qui me reconforte est que je me considère comme un acteur culturel et peut m'investir autrement au service de l'éducation et de la culture à mes heures libres.

_ L'absence de l'éducation musicale dans les différents cycles du système éducatif sénégalais, surtout dans les universités, n'est-il pas aussi source de découragement des élèves qui peuvent penser que cette matière n'a pas d'avenir ?

_ J'ai entendu dire que l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis vient d'initier une formation en arts et culture et que l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar aussi veut lui emboîter le pas. Ce serait formidable si on pouvait créer ainsi de nouvelles filières pour les étudiants qui ont fait l'option d'étudier l'éducation musicale.

_ Merci.

PEM. 34.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1999. Ce qui me fait quatorze ans d'enseignement.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ Le chant a toujours fait partie de mon environnement familial qui est catholique et quand mon père partait à la chorale, il m'emmenait avec lui et j'avais neuf ans à l'époque. Ce qui a suscité ma passion du chant qui a fait que je suis devenu par la suite choriste. Et c'est la principale raison de mon choix de devenir professeur d'éducation musicale.

_ Et dans votre cursus scolaire, avez-vous eu à suivre des cours d'éducation musicale ?

_ Non du tout, je n'ai pas eu cette chance. Mais on avait quand même des cours de musique à la chorale, pour pouvoir déchiffrer les partitions et bien exécuter les chants.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ A priori très mal au début, et il faut t'imposer pour que les élèves suivent correctement les cours. Parce que la matière n'est pas très considérée au Sénégal, elle est délaissée par les autorités et c'est aux professeurs de se débrouiller chacun dans son petit coin. Il faut avouer aussi que du côté des professeurs, nous n'innovons pas dans nos pratiques pédagogiques. Un professeur d'éducation musicale ne peut se limiter à n'enseigner que la théorie musicale, ce qui ennue les élèves. Il faut lier intrinsèquement théorie et pratique musicales. En tout cas j'essaie de mon mieux d'intégrer cette pratique dans mes cours en répartissant l'heure entre théorie, solfège et chant. Actuellement, je fais partie de la commission nationale d'éducation musicale qui réfléchit à réformer les programmes et à instituer désormais la pratique musicale comme épreuve aux examens. C'est illogique qu'en éducation musicale, on ne fasse que des leçons et épreuves écrites.

_ Donc les contenus des cours ne sont pas adaptés et ne répondent pas aux attentes des élèves. Est-ce que les élèves-professeurs sont bien formés pour adapter cet enseignement au contexte socioculturel sénégalais ? Et aussi une fois sur le terrain, disposent-ils des moyens didactiques indispensables pour bien exercer leur art ?

_ Là sont les problèmes fondamentaux auxquels cette matière est confrontée. En effet quand l'élève vient au cours d'éducation musicale, il s'attend à écouter du mbalax ou une musique qu'il adore écouter. Il est complètement dérouté quand il doit recopier des leçons théoriques pendant tout le cours. Mais au fil du temps, ils comprennent que ces leçons sont des explications scientifiques de la musique qu'ils écoutent. Pour ce qui concerne le matériel didactique, l'administration de l'école a toujours satisfait nos demandes et nous avait payé

deux claviers qui ont été volés. Mais même s'il y a ce qu'il faut comme matériel, les professeurs ne sont pas très à l'aise pour adapter leurs enseignements. Je suis en même temps formateur des élèves-professeurs à l'Ecole Nationale des Arts, mais normalement il m'aurait fallu un diplôme de troisième cycle pour enseigner dans le supérieur, mais ce cursus n'existe pas au Sénégal. Ce qui explique qu'on recrute comme formateurs, des professeurs d'éducation musicale qui ont de l'expérience. Il est nécessaire de créer un troisième cycle, ainsi que l'inspection d'éducation musicale. C'est la seule discipline scolaire qui n'a pas d'inspecteur.

_ L'éducation musicale n'est pas enseignée dans tous les cycles du système éducatif sénégalais : elle est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque des lycées. Cette discontinuité n'est-elle pas source de découragement des élèves qui peuvent penser que cette matière n'a pas de débouché ?

_ Effectivement, ils pensent que la matière n'a pas d'avenir et là se pose le problème du caractère facultatif de celle-ci. Les autorités du ministère de l'Education justifient la facultativité de cette matière à l'examen par le petit nombre de professeurs d'éducation musicale. Il n'y a pas une volonté politique de former assez de professeurs pour couvrir toutes les régions du Sénégal et tous les cycles d'enseignement. Alors que la musique stimule la créativité, la spontanéité de l'élève et l'aide à se relaxer ; si elle était enseignée depuis la maternelle jusqu'à l'université, elle permettrait d'aiguiser l'intelligence de nos élèves et étudiants.

_ Comme vous venez de le souligner, l'éducation musicale complète qui allie théorie et pratique est une discipline d'éveil. Elle a des effets bénéfiques sur l'élève, ce qui a été constaté par les neuroscientifiques, raison pour laquelle on l'enseigne dans les écoles. Mais est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Pas du tout, par exemple en ce qui concerne l'emploi du temps, c'est après avoir placé les heures de toutes les disciplines, que l'on laisse les cases vides à l'éducation musicale. Je me suis toujours battu contre ce fait et considère que les mathématiques ne sont pas plus scientifiques que l'éducation musicale.

_ La musique a toujours pâti d'une image négative au sein de la société sénégalaise. Mais cette vision a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont en grande majorité des autodidactes, ils demeurent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés, en intégrant leurs musiques

dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts, afin de mieux motiver leurs élèves ?

_ Je pense que la matière a intérêt à effectuer cette démarche, et c'est une demande des élèves qui me posent parfois cette question. Ils seraient ravis de pouvoir travailler sur les musiques qu'ils écoutent et d'allier ainsi l'utile à l'agréable.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais parce que : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants, qui sont ainsi privés d'un moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. Ces trois facteurs ne freinent-ils pas l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est vrai que les parents disent toujours à leurs enfants : lis ou fais tes devoirs de maths, de français ou d'anglais etc., au lieu de faire de la musique. Il faut que les gens de la profession se battent pour revaloriser cette matière et changer les préjugés véhiculés sur la musique.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Et il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent de connaître virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques n'aideraient-ils pas à moderniser l'éducation musicale sénégalaise ?

_ Je suis parfaitement d'accord, mais ce serait d'abord nous les professeurs qui doivent être formés à la musique assistée par ordinateur. C'est un module à intégrer dans la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ Selon vous que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je crois à la pratique musicale, et il faudrait qu'un élève de troisième puisse solfier une partition simple de quelques mesures en Do majeur. On doit mettre l'accent sur la lecture musicale dans les cours et ne plus se contenter uniquement de la théorie. Ça peut susciter des frictions avec les collègues ; un jour une collègue qui était en train de faire cours dans une classe mitoyenne à la mienne est venue me dire que ses élèves ne pouvaient suivre calmement ses explications parce que je les dérangeais avec ma musique. Je lui ai répondu que je ne peux pas faire cours sans chant, ni musique et qu'elle n'a qu'à aller se plaindre au niveau de l'administration qui aurait dû nous allouer une salle insonorisée.

_ Merci.

PEM. 35.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2001. J'ai servi d'abord à Joseph Correa, à Abdoulaye M. Diop (collèges) et ensuite je suis venu ici en 2009.

_ Pourquoi le choix de l'éducation musicale ?

_ J'ai toujours aimé la musique depuis la jeunesse, et après avoir fait une année à l'université, j'ai fait le concours des élèves -professeurs d'éducation musicale en 1997.

_ Dans votre cursus scolaire, avez-vous suivi des cours d'éducation musicale ?

_ Si, j'en ai fait de la sixième à la quatrième au lycée Blaise Diagne.

_ A cette époque les élèves suivaient-ils avec enthousiasme ou non ces cours ?

_ Non, car nous étions deux dans la classe, un ami et moi, à vraiment aimer cette matière et il y avait le slogan « la musique est l'art de perdre son temps à l'école ». Peut-être que c'était à cause des contenus ou à la manière dont était transmis les cours ou à d'autres paramètres. On doit se poser les bonnes questions pour effacer ce slogan.

_ A propos de contenus des cours, est-ce que les élèves s'y retrouvent ? Correspondent-ils à leurs attentes, si on sait la passion qu'ils éprouvent pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée et qui est en totale contradiction avec leur rejet des cours d'éducation musicale ?

_ Je pense que c'est lié à la façon dont le professeur présente le cours et en quoi consiste ce qu'il propose aux élèves. Donc l'approche pédagogique est importante, ainsi que l'assiduité et le sérieux du professeur qui doit d'abord lui-même accorder de l'importance à sa matière. Les élèves aiment, écoutent et dansent la musique. Mais s'ils viennent en classe pour découvrir uniquement des leçons de théorie, c'est alors que naît ce désintérêt pour l'éducation musicale. Le professeur doit faire aussi bien de la théorie que de la pratique musicale. Et la jeune génération de professeurs l'a bien compris et essaie de varier les contenus des cours en alliant théorie et pratique. L'élève a déjà assez de leçons théoriques à apprendre dans les autres matières et ne s'attend vraiment pas à retrouver la même chose en éducation musicale.

_ Est-ce qu'au niveau de la formation, l'élève-professeur est bien préparé à cette pratique musicale et une fois en service dispose-t-il des moyens didactiques adéquats à l'exercice de son art ?

_ La formation ne permet pas au professeur de bien asseoir sa pratique pédagogique et là se trouve le maillon faible de cette discipline. C'est une formation qui laisse à désirer, qui est toujours décriée mais sans apporter de changement. D'abord elle n'est pas en adéquation avec notre culture, parce qu'à l'Ecole Nationale des Arts (ENA), les modules de formation sont basés uniquement sur la musique classique européenne et un peu américaine. Et en ce qui concerne notre culture musicale, le professeur n'est nullement outillé pour l'enseigner. La

première réforme à envisager est celle des contenus pédagogiques de la formation des élèves-professeurs. Ensuite loger l'ENAdans des locaux dignes de ce nom, et l'équiper de matériel didactique en nombre suffisant, ce qui fait défaut actuellement où on n'y trouve même pas un seul piano bien accordé. La volonté politique manque dans le sens de la promotion de l'éducation artistique.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil, quand elle est complète en alliant théorie et pratique, ayant des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté les neuroscientifiques. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Il y a des problèmes à ce niveau, car le fait d'être classée comme matière facultative n'incite guère les élèves à choisir de l'étudier. D'accord que c'est lié au fait qu'il n'y a pas assez de professeurs d'éducation musicale dans tout le pays. Mais il existe un phénomène plus grave encore qui est le rejet de l'éducation musicale par certains chefs d'établissement. Nous avons accueilli ici récemment un confrère qui était affecté au CEM de Thiaroye et le principal l'a renvoyé à l'inspection d'académie sous prétexte qu'il n'avait plus de place dans son emploi du temps. Alors que c'est une matière officielle et obligatoire en classe, mais facultative seulement aux examens, un chef d'établissement scolaire public puisse se permettre de dire qu'il n'a pas de place pour la musique, ça devient grave et doit nous inquiéter. Il faut une volonté politique pour valoriser cette matière, mais ses professeurs doivent l'imposer de par l'exemplarité de leurs comportements et la qualité de leurs enseignements.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité ne pousse-telle pas les élèves à se dire que cette matière ne mène à aucun débouché et à s'en désintéresser ?

_ C'est un vrai problème pour l'éducation musicale, mais même dans ce lycée, j'étais seul et ne faisais cours que dans les classes de quatrième et de troisième et c'est avec l'arrivée du nouveau collègue que les classes de sixième et cinquième ont pu bénéficier de ces cours. Il y a un déficit de professeurs d'éducation musicale qu'il faut combler pour que les élèves s'intéressent davantage à cette matière.

_ Dans la société sénégalaise la musique avait mauvaise presse et cette image a radicalement changé grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés afin d'intégrer leurs musiques dans les contenus de leurs cours par

l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts pour mieux motiver les élèves à suivre les cours d'éducation musicale ?

_ L'enseignement et les programmes sont régis par des textes qu'il faut réviser pour en changer les contenus. Heureusement qu'a été créé une commission nationale d'éducation musicale chargée de revoir le programme qui datait de 1972 et qui n'envisageait d'enseigner que la musique classique européenne et laissait en rade notre patrimoine musical national. Et cette commission prévoit d'intégrer la musique traditionnelle et moderne sénégalaise dans les contenus des cours et avait commencé à répertorier les personnes-ressources pouvant mettre leurs compétences au service de ce projet de programme. On pensait inviter des musiciens tels que Samba DiabaréSamb, YoussouNdour et d'autres à des séminaires et dans les écoles comme vous le suggérez. Il faut formaliser et harmoniser les contenus des cours d'éducation musicale et ne pas laisser chacun se débrouiller dans son coin.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants ; ce qui prive les élèves d'un moyen précieux leur permettant d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces trois facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Effectivement les parents n'envisagent même pas que leurs enfants puissent faire de la musique, à plus forte raison de leur acheter des instruments. Et c'est à cause des aspects culturels, religieux et financiers que vous avez soulignés. Mais les mentalités commencent à changer et les gens commencent à dépasser ces clivages qui existent dans notre société. Les parents sont moins réticents à ce que leurs enfants fassent de la musique, mais il faut reconnaître que les instruments de musique, ainsi que la sono coûtent excessivement cher au Sénégal.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne pourraient-ils aider à moderniser l'éducation musicale sénégalaise ?

_ C'est une bonne solution aux problèmes de moyens didactiques auxquels est confrontée l'éducation musicale. Mais il y a l'obstacle de la maîtrise de l'outil informatique par les professeurs, avant qu'ils ne puissent utiliser la musique assistée par ordinateur dans leurs cours. Il faut avouer que les élèves sont actuellement plus à l'aise avec ces outils numériques

que leurs professeurs. Les TIC sont indispensables à tout enseignement qui se veut en phase avec l'époque actuelle. Des cours d'informatique musicale avaient été initiés à l'ENA, mais ont été vite abandonnés faute de financement. Et j'ai payé de ma propre poche des cours d'informatique.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ D'abord allier théorie et pratique musicales, parce que les élèves perçoivent la musique comme quelque chose de vivant et pas seulement sous forme de leçons à recopier. Donc apporter des innovations à l'enseignement de cette matière et l'adapter à notre contexte culturel avant d'enseigner aux élèves d'autres cultures pour ne pas les désorienter.

_ Merci.

PEM. 36.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2010. J'ai été d'abord instituteur jusqu'en 2006 où j'ai été admis au concours professionnel d'entrée à l'Ecole Nationale des Arts (ENA) dans la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. A la sortie, j'ai été affecté à Bandafassi pour deux ans, à Kédougou pendant un an, avant d'arriver ici.

_ Et qu'est-ce qui vous a fait choisir d'enseigner l'éducation musicale ?

_ Depuis le collège, j'étais brillant en éducation musicale, toujours premier de la classe pour cette matière. Je l'aimais bien, mais ne savais par où passer pour devenir professeur d'éducation musicale. Alors j'ai intégré l'école normale régionale pour être instituteur. C'est bien plus tard qu'un ami qui était en deuxième année d'élève-professeur m'a parlé de cette formation.

_ Quand vous étiez collégien, comment les élèves accueillaient les cours d'éducation musicale ?

_ Il y avait peu d'élèves qui prenaient en considération cette matière. Et pourtant le professeur avait du charisme et faisait correctement ses cours, mais les élèves préféraient suivre les autres matières qui les intéressaient plus à cause des notes aux examens. C'est beaucoup plus tard qu'ils se sont rendu compte qu'avec le bonus de cette épreuve facultative, ils n'avaient rien à perdre à la faire mais tout à y gagner et pouvaient être repêchés grâce à elle. Mais en classe, c'était le cours le moins suivi parce certains pensaient que c'était trop difficile, parce qu'il fallait être attentif et régulier dans l'apprentissage et il y avait un blocage chez eux.

_ Et actuellement l'atmosphère a-t-elle changé dans les classes ? Les élèves s'intéressent de plus en plus aux cours d'éducation musicale ou non ?

_ Je me sers de l'expérience du terrain acquise dans l'enseignement élémentaire et du souvenir de mes cours d'éducation musicale au collège. Au début de mes cours, je précise aux élèves les principaux objectifs de la matière ; car beaucoup viennent aux cours en pensant qu'ils vont se divertir en écoutant, chantant ou jouant leurs musiques préférées. Mais ils éprouvent quand même de l'engouement pour les cours.

_ A propos d'engouement pour les cours, est-ce qu'il est proportionnel à leur passion pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée ? Et les contenus pédagogiques ainsi que les conditions didactiques répondent-ils à leurs attentes ?

_ Au début, on n'a pas besoin de beaucoup de chose pour faire les premiers cours, mais au fur et à mesure qu'on avance, le besoin de matériel didactique se fait sentir. Mais comme les écoles ne sont pas équipées dans ce sens, c'est au professeur de trouver le minimum qu'il lui faut pour bien faire son cours. Par exemple quand on arrive à la leçon sur la place des notes

sur la portée, on est obligé de faire entendre aux élèves les différents sons, ce qui nécessite un instrument de musique. Les principaux de collèges ne savent pas ou feignent d'ignorer l'ancienne circulaire ministérielle leur demandant de mettre 8% des inscriptions et cotisations des parents d'élèves à l'équipement de l'éducation artistique. Et il faut réclamer cela avec diplomatie pour ne pas créer de friction avec l'administration de son établissement scolaire. Les élèves arrivent au collège avec un niveau très bas en français et il faut adapter ses cours en tenant compte de cela. Moi je fais de courtes leçons, suivis d'exercices pour qu'ils comprennent bien le cours.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil dont les effets bénéfiques sur les élèves ont été constatés par les neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Non parce qu'une seule heure hebdomadaire par classe est insuffisante, et il est difficile de terminer le programme avant la fin de l'année scolaire. Et si cette heure est placée en fin de journée, les élèves sont fatigués et certains ont tendance même à la boycotter. Pour les fournitures scolaires à acheter en début d'année, les parents vont acheter le cahier de musique en dernier lieu, ce qui montre la conception qu'ils ont de cette matière. C'est pourquoi en accord avec le principal, mes heures sont placées entre neuf et onze heures. Pour expliquer l'importance de la musique dans la vie des élèves, j'ai fait un sondage sur leurs confessions et ils étaient musulmans à 100%. Je leur ai expliqué que les chants religieux qu'ils entonnent dans les « dahiras » qu'ils fréquentent, c'est de la musique, car ils ne font pas le lien entre les deux. Mais ils sont écartelés entre les conceptions contradictoires de la musique que se font la famille et l'école. Parmi eux certains ont honte ou même peur de dire qu'ils font des cours d'éducation musicale à l'école parce qu'on leur a fait comprendre que la musique est « haram ». Pour les évaluations, il m'est arrivé d'assister à une réunion où on affirmait que l'éducation musicale ne devait pas faire partie des compositions. Je me suis insurgé contre cela en exigeant que l'on me montre le texte officiel qui dit cela, ce qui n'a pu se faire.

_ Vous venez d'évoquer un frein à l'éducation musicale qui est d'ordre religieux ; mais il y'en a un qui est d'ordre culturel, car dans la société sénégalaise la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; l'autre est d'ordre financier qui fait que le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants, ce qui prive les élèves d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces différents freins ne constituent-ils pas un handicap pour l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Le matériel de musique est vraiment cher au Sénégal où la plus petite flûte à bec en plastique coûte environ 1500 fcfa. Mais on peut fabriquer des instruments de musique locaux avec du matériel rudimentaire, mais il faudrait au moins un clavier pour le professeur. Pour l'aspect culturel, il faut expliquer aux élèves pourquoi on lui fait suivre des cours d'éducation musicale, car ils confondent griot, chanteur et musicien et éducation musicale qui est une discipline scolaire enseignée au même titre que les autres matières qui figurent dans son emploi du temps.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque des lycées. Est-ce que cette discontinuité de cet enseignement dans le système éducatif sénégalais ne constitue pas un obstacle et une source de découragement des élèves qui peuvent se dire que cette matière n'a aucun débouché ?

_ Pour avoir servi dans l'élémentaire, je sais que les instituteurs n'accordent pas à la leçon de chant tout le temps qui lui est imparti. Ceux qui s'intéressent le plus à cette leçon sont les instituteurs qui ont fait l'éducation musicale au cours de leur formation. Il faudrait avoir des personnes-ressources spécialistes du chant qui interviendraient périodiquement dans les classes pour se charger d'apprendre à bien chanter aux élèves. La responsabilité est partagée en ce qui concerne l'absence de l'éducation musicale dans certains établissements, car certains collègues ne protestent pas face à un principal ou proviseur hostile à cette matière. Il y en a même qui acceptent d'être affectés à d'autres tâches administratives au lieu de donner des cours. Il faudrait aussi qu'à l'ENA, on mette l'accent sur le volet pédagogique de la formation des élèves-professeurs, pour qu'ils puissent participer aux débats pédagogiques actuels et être considérés comme des éducateurs à l'instar de leurs collègues. Il ne faut pas accepter de se ou d'être marginalisés.

_ La musique avait mauvaise réputation dans la société sénégalaise, mais cette image a tendance à changer positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale n'ont pas intérêt à collaborer avec ces musiciens confirmés, en intégrant leurs musiques dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts ?

_ Cela est possible, mais il se pose le problème de la vie des écoles dont certaines ne suivent pas l'évolution de la société sénégalaise. Il existe beaucoup de blocages venant de l'administration scolaire qui devrait être confiée à des enseignants bien formés aux techniques de management. Car souvent les écoles sont confrontées à des problèmes de bonne gestion

financière. Les inscriptions et cotisations que paient les parents d'élèves, ainsi que les budgets alloués aux écoles par le ministère de l'Education sont gérés de manière peu orthodoxe. Et il faudrait dans le cadre de l'animation des cours d'éducation musicale et des écoles que l'on puisse réaliser ce que vous suggérez, mais les moyens financiers ne suivront pas pour le matériel que cela va nécessiter. Il y a aussi le problème des effectifs pléthoriques et de manque de salles spécialisées. Par exemple moi j'ai des classes de soixante-quinze élèves avec qui il m'est impossible de travailler en ateliers faute d'espace et de temps. On ne peut faire venir ces personnes-ressources dans ces conditions. Et pour mesurer la place infime accordée à la culture dans les écoles, il faut regarder le fonctionnement des foyers socio-culturels des élèves qui ne débute leurs activités qu'à la fin de l'année scolaire pour organiser le plus souvent des manifestations pendant une seule journée.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne contribueraient-ils pas à la modernisation de l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est important d'utiliser ces TIC dans les cours, mais il faudrait que les professeurs soient formés à l'informatique et à la musique assistée par ordinateur. Ça nécessite aussi que le matériel informatique soit disponible dans les écoles qui doivent être électrifiées et connectées à Internet. L'utilisation des TIC pourrait faciliter l'enseignement de cette matière, mais il faut un minimum de matériel et de formation. Certains aussi ont peur de l'évolution de la technologie, et pour preuve, quand j'étais à Bandafassy, j'avais un rendez-vous médical à Dakar, et comme le collège est bien équipé en ordinateurs, vidéoprojecteur avec un grand écran qui fonctionnent à l'énergie solaire, j'ai proposé au principal de faire mon cours à distance par vidéoconférence, mais il n'en a pas voulu. Donc en plus du matériel, il faut vaincre l'ignorance ou la réticence que beaucoup d'enseignants ont encore par rapport aux avancées technologiques qui peuvent pourtant les aider à faire face aux nombreux problèmes auxquels ils sont confrontés quotidiennement dans les écoles.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est régler le problème de l'environnement humain même, diviser les classes pléthoriques en deux groupes, avoir le minimum de matériel didactique pour lequel on ne dispose que de cahiers de musique avec des portées trop petites. Construire des salles spécialisées bien équipées où les cours pourront se dérouler sans déranger les classes voisines.

_ Merci.

PEM. 37.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1990. A la sortie de l'Ecole Nationale des Arts (ENA), j'ai été affecté au lycée Djignabo de Ziguinchor où j'ai servi pendant quinze ans. Ensuite j'ai été au lycée AouneSané de Bignona de 1995 à 2000 et de là-bas je suis revenu à Dakar au CEM O.S. Diop de Dieuppeul. Depuis 2004, je suis en même temps formateur à l'ENA.

_ D'après votre expérience, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Ça dépend des régions, par exemple en Casamance où la vie culturelle est très dynamique, il est plus aisé d'enseigner cette matière. Et les populations y sont plus enracinées dans leurs cultures locales ; et j'y ai découvert plusieurs genres musicaux liés aux différentes aires linguistiques. J'ai fait un travail de recherche et de codification de ces musiques et avec des élèves on a fait des prestations en présentant des rythmes originaux du terroir tels que bounouk et ékonkon. Et on a participé à des festivals où on a remporté des prix dont celui du festival national de 1995. Avec cette troupe scolaire, nous avons voyagé en France et avons visité des conservatoires à Saint-Maur. Et je crois bien que c'est le seul lycée au Sénégal qui a un orchestre avec sa propre sono. La vie musicale est très active à Ziguinchor et beaucoup d'étudiants de l'ENA viennent de cette région. Mais quand je suis venu à Dakar, j'ai trouvé un désert sur le plan équipement des écoles en matériel didactique. Il n'y a même pas le minimum, le professeur d'éducation musicale ne dispose que du tableau et de la craie, il doit en plus tracer des portées. Donc le professeur doit déployer beaucoup d'ingéniosité pour retenir l'attention des élèves pendant son cours. Les élèves sont lassés de ne recopier que des leçons de théorie. L'éducation des élèves comprend plusieurs volets dont le cognitif est laissé aux autres matières, le volet psychomoteur à l'Education Physique et Sportive (EPS) et le volet affectif à l'éducation artistique (musique et dessin). Mais ce dernier aspect ne peut jouer son rôle sans couleur ni son. Donc l'éducation musicale que l'on enseigne actuellement est tronquée et il lui manque une composante importante qu'est la pratique musicale. Et cette situation prive l'école de la plus-value que peut lui apporter l'éducation musicale. On ne peut pas obliger les élèves à acheter des instruments de musique qui sont quand même chers. Le moins cher est la flûte à bec, que j'ai demandé à mes élèves de se procurer et ils jouent l'hymne national au cours de la levée des couleurs qui se déroule tous les premiers lundis de chaque mois. En découvrant les instruments de musique, les élèves s'intéressent davantage aux cours et quelques-uns ont déniché des guitares acoustiques et veulent être initiés à la pratique de cet instrument. Pour pallier au manque de matériel didactique, il ne reste que la voix qui est le premier instrument de l'homme. J'essaie de travailler des chants thématiques

relatifs au contexte socioculturel en utilisant des airs populaires. Par exemple pour des femmes qui faisaient une marche, j'ai écrit un texte sur l'autorité parentale qui permet aux deux parents de prendre en charge leurs enfants, ce ne revenait qu'au père auparavant. On parle aussi du sida et de la tuberculose pour sensibiliser les élèves à ces maladies. Et les cinq cents élèves du collège peuvent transmettre ces messages en chansons autour d'eux, ce qui fait effet boule de gomme et peut toucher un public beaucoup plus large. Et avec mes élèves j'ai monté une chorale qui a animé des cérémonies officielles dont celle du forum mondial de la jeunesse de Dakar. Néanmoins l'éducation musicale n'est pas soutenue par les autorités de ce pays et pourtant la musique est une filière qui peut créer de nouveaux emplois, mais nos dirigeants politiques sont myopes sur le plan artistique. J'ai suivi une émission télévisée à laquelle participaient le conseiller culturel du ministre de la Culture et le chargé de la culture à la mairie de Dakar. Mais ils étaient incapables de répondre à une question portant sur l'offre de formation en musique à l'ENA. Alors que cette institution de formation manque aussi bien de moyens humains que matériels. Elle n'a même pas de locaux adaptés et c'est nous les sortants qui font des vacances là-bas. Et il n'y a pas pour le moment une politique culturelle mise en place pour améliorer les choses. Et même notre musique, surtout le mbalax, en pâtit parce que nos musiciens ne sont pas bien formés et traînent beaucoup de lacunes si bien qu'elle ne se vend pas aussi bien qu'elle devrait l'être sur le marché international. Si on n'est pas imprégné de la culture locale, il est difficile de bien apprécier les productions musicales locales. Le mbalax est privilégié, alors que les rythmes de Casamance que j'ai évoqués tantôt ont des ressemblances avec ceux d'Afrique du Sud, le rythme assiko est commun à toute la côte ouest-africaine ; on peut les exploiter en plus du mbalax qui est l'arbre qui cache la forêt.

_ Pour ce qui concerne les contenus enseignés dans les cours d'éducation musicale, vous êtes une exception à la règle qui veut qu'on y joue ou écoute que de la musique classique européenne comme support de base. Cette nouveauté pour eux, qui est loin de leurs traditions musicales et de leurs attentes, n'est-elle pas aussi source de désintérêt pour les cours ?

_ La musique classique européenne écrite et savante a joué un rôle historique très important dans l'enseignement de la matière. Mais les élèves sénégalais sont en déphasage total avec elle et n'y sont pas sensibles. Il faut retrouver les élèves dans leur univers musical et moi je vais sur internet pour collecter les musiques qu'ils écoutent, les solfier et chanter avec eux en classe, ce qui les motive beaucoup ; j'adapte aussi ces chants à la guitare avec laquelle je les accompagne. Donc on peut leur faire aimer cet enseignement académique de la musique en passant par ce qu'ils ont l'habitude d'écouter et en leur démontrant que l'on peut expliquer aussi ces musiques à l'aide de la théorie, en distinguant leurs mélodies, rythmes et harmonies.

_ Vous avez un peu anticipé mes questions, car je voulais aborder ce volet des musiques qu'ont l'habitude d'écouter les élèves. Dans la société sénégalaise, la musique avait mauvaise presse, mais les musiciens professionnels ont su inverser cette tendance en prouvant que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés et les intégrer dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs musiques, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves pour les cours d'éducation musicale ?

_ Certains de ces musiciens sont des éducateurs nés de par la teneur de leurs textes très pédagogiques. Je suis pour que ces compétences soient mises au service de l'éducation musicale. Mais il faut éviter les musiques permissives qui provoquent des danses obscènes et des tenues vestimentaires qui peuvent favoriser des comportements à risque pour les élèves que je sensibilise sur le sida. On peut faire appel à l'expertise de nos musiciens, mais en distinguant les musiques qu'il nous faut pour l'école.

_ Justement est-ce que ce n'est pas à cause de ces considérations qu'il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais, ce qui est dû entre autres facteurs, au fait que la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; et aussi que beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; et enfin que le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants, ce qui les prive d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris aux cours et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. Ces différents facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Je vais formuler une critique, nous vivons dans une société fortement islamisée où la femme est un peu enfermée, mais on leur a ouvert des fenêtres pour évacuer leur surplus libidinal avec la danse dans un cercle féminin. Mais avec les médias et en particulier la télévision, cette sphère privée féminine est devenue publique. Et c'est cela que les imams dénoncent de manière gauche en englobant toute la musique dans le même panier. Dans la société traditionnelle Il y avait des scènes de chants et danses qui se déroulaient à l'abri du regard des enfants. Il y avait aussi des chants et danses d'initiation non seulement cachés aux enfants, mais aux hommes et aux femmes suivant le genre qui les organisait. Mais ces traditions ont tendance à disparaître en même temps que les forêts qui les abritaient.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais au titre de discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté les neuroscientifiques. Mais

occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Non, et beaucoup de chefs d'établissements font la confusion entre épreuve et matière facultative. Les cours d'éducation musicale sont obligatoires pour tous les élèves dont elle figure dans l'emploi du temps. Mais ce sont les épreuves d'éducation musicale qui sont facultatives aux examens du brevet et du baccalauréat. Mais certains confrères sont complaisants et acceptent que les élèves fassent leurs options au niveau des cours mêmes, et c'est certainement pour éviter les effectifs pléthoriques. Mais ça prive l'élève d'une partie importante de son éducation et de sa culture générale. Le coefficient alloué à la matière est aussi une des causes qui provoquent le désintérêt des élèves pour cette matière. Et le dénuement matériel dans lequel évoluent les professeurs vient aggraver les problèmes. Au lycée, les élèves retrouvent rarement l'éducation musicale comme en Côte D'ivoire, où elle existe même à l'université.

_ Comme vous venez de le souligner, mais en ne citant pas le préscolaire et le primaire, l'éducation musicale n'est pas présente dans tous les cycles du système éducatif sénégalais. Cette discontinuité ne décourage-t-elle pas aussi l'élève qui peut penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est un problème que me soumettent mes anciens élèves qui sont brillants en éducation musicale au collège et veulent continuer à l'étudier ; mais ils font face à cette rupture qui les décontenance, car beaucoup veulent devenir professeur d'éducation musicale. Il se pose aussi le problème de salles spécialisées réservées à l'éducation musicale, et le professeur est obligé de tourner dans les classes, et s'il a pu dégoter un clavier qu'il va devoir porter, vous voyez le calvaire qu'il va endurer. Les élèves ne sont pas mis dans de bonnes conditions d'apprentissage, ce qui explique qu'ils vont apprendre la musique sur le tas en gobant tous les défauts de leurs mentors qui sont souvent un peu farfelus. Les établissements scolaires doivent mettre le matériel didactique nécessaire à la disposition des professeurs.

_ Il est rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais, à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris à l'école et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces facteurs culturels, religieux et financiers ne constituent pas un frein à l'éducation musicale ?

_ J'ai eu le cas d'une maman qui se plaignait que les élèves la tympanisaient avec leurs flûtes à bec. Je lui ai expliqué que c'est normal que des élèves de sixième qui ne maîtrisent pas encore leurs instruments fassent un peu de cacophonie, mais après quelques mois d'apprentissage, ils vont vous bercer avec leurs flûtes. Il y a des problèmes dans les familles qui ne font pas la différence entre musique sacrée et musique profane. Et je suis en porte-à-faux avec ceux qui affirment que l'Islam bannit la musique. Par exemple en Iran, on joue de la musique même dans les mausolées des saints musulmans. Ici chez nous, ceux qui ont fondé les confréries ont appris les chants de leurs poésies aux disciples qui les transmettent de génération en génération. Et ils ont adapté leurs mélodies à nos traditions musicales et non à celles des arabes.

_ Pour confirmer ce que vous affirmez, j'ajouterai qu'en Turquie les muezzins officiels sont formés au conservatoire et sélectionnés par des professeurs de musique. Bon, les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les différents sons et instruments. Ces outils numériques ne pourraient-ils aider à moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Avec les élèves-professeurs stagiaires qui sont avec moi actuellement, nous utilisons beaucoup internet pour préparer les cours et j'indique aux élèves des sites où ils peuvent se documenter en musique. La musique assistée par ordinateur peut pallier au manque d'instruments, mais l'inconvénient est que les ordinateurs sont plus chers que les petits claviers électroniques. Si l'école avait plusieurs ordinateurs et des appareils de projection, on pourrait envisager cette alternative, mais hélas tel n'est pas le cas. Et parfois on ne peut utiliser les TIC qu'avec un nombre restreint d'élèves qui possèdent ce matériel informatique et sont vraiment intéressés par l'éducation musicale et qui vous sollicitent pour les aider en dehors des heures de cours.

_ Merci.

PEM. 38.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1987. J'ai été d'abord à Gossas pendant quatre ans avant de venir ici aux Parcelles Assainies.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ C'est par amour pour la musique, mais j'ai fait un baccalauréat technique qui n'avait pas de débouché professionnel à cette époque. Et pour me recycler, je me suis inscrit au Conservatoire de Dakar pour étudier la musique et ce n'était pas le but de l'enseigner, mais d'en jouer et c'est par la suite que j'ai pu intégrer la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ Dans votre cursus scolaire, avez-vous suivi des cours d'éducation musicale au collège ou au lycée ?

_ Non, ce n'est qu'au Conservatoire que j'ai débuté l'étude de la musique.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ C'est un accueil plus ou moins mitigé, car les élèves aiment la musique, mais c'est le cadre dans lequel elle est enseignée qui pose problème.

_ Mais ce problème est-il relatif aux contenus enseignés, et les professeurs sont-ils mis dans les conditions ou dispositifs didactiques adéquats pour exercer leur art ?

_ Le problème est d'ordre matériel parce que nous nous retrouvons dans des classes dépourvues de tout manuel et instrument de musique, dans les mêmes conditions que les autres disciplines avec uniquement le tableau et la craie comme matériel didactique. L'administration scolaire ne nous fournit aucun moyen pouvant nous servir de support pour mener à bien nos cours. Et nous sommes laissés à nous-mêmes et nous nous débrouillons pour trouver par-ci un magnétophone, par-là un clavier qu'il faut payer de notre propre poche afin d'illustrer par des exemples concrets les cours de théorie musicale. Il y a le problème des effectifs pléthoriques alors qu'on devrait travailler avec chaque classe divisée en deux groupes. L'éducation musicale demande des conditions d'enseignement spécifiques qui ne sont pas réunies dans les écoles sénégalaises.

_ Est-ce qu'au niveau de la formation même, l'élève-professeur d'éducation musicale est préparé à adapter son enseignement au contexte socioculturel et à répondre à l'attente des élèves qui viennent aux cours avec l'espoir d'y retrouver les musiques qu'ils aiment et connaissent ?

_ Non car la formation est basée sur la musique classique européenne qui est inconnue au départ des professeurs eux-mêmes et à plus forte raison des élèves. J'ai été nommé récemment

dans une commission chargée de réactualiser le programme et d'y introduire la culture sénégalaise et africaine. Parce que l'éducation musicale sénégalaise est héritée de la colonisation française et ce n'est pas du tout évident de la changer du jour au lendemain. Il n'est pas dit aussi que le cours d'éducation musicale doit se transformer en une séance de hit-parade de la semaine. Il faudra donc théoriser nos musiques sénégalaises et africaines pour qu'on puisse les étudier en les écrivant et en les lisant.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais au titre de discipline d'éveil dont les neuroscientifiques ont constaté les effets bénéfiques sur les élèves quand elle est complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ L'éducation musicale est notée sur le coefficient 1, elle est facultative à l'examen, les contenus pédagogiques ne sont pas adaptés à nos réalités, tout ceci fait qu'elle est reléguée au second plan dans la hiérarchie des disciplines scolaires.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était vue de manière négative, mais cette tendance a positivement changé grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Est-ce que les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant dans les cours leurs musiques par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves pour les cours d'éducation musicale ?

_ Cela est possible, mais le problème est que ces musiciens sont des stars qui ne sont pas toujours disponibles et disposés à se mettre au service de l'école. Ils peuvent monnayer leurs prestations et les écoles ne peuvent les rémunérer, sauf s'il s'agit de petits groupes de quartier, et tout dépend de l'administration scolaire qui peut encourager ces initiatives. Dans nos cours, nous faisons parfois chanter aux élèves les chansons qu'ils aiment. Mais ça s'arrête là, car ces musiques ne sont pas encore codifiées pour être enseignées académiquement. Et leurs rythmes syncopés sont difficiles à traduire en partitions classiques.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais, à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que l'Islam interdit la musique ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument pour leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la

musique comme loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces trois facteurs ne constituent pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Tout cela pose des problèmes et j'en ai vécu l'expérience un jour où je faisais chanter aux élèves une chanson moderne, une fille « ibadou » est sortie de la classe parce que pour elle, c'était hors de question qu'elle assiste même à ça ; j'ai été tolérant et je ne lui ai pas fait de reproche. Et au niveau de la formation des élèves-professeurs, c'est le modèle de la musique classique qui est utilisé, et ils sont formés principalement au piano et ne savent pas utiliser en général les instruments traditionnels, par conséquent ils ne peuvent les enseigner aux élèves. Il y a tout un travail d'adaptation des modules de formation à faire pour que les élèves puissent être initiés aux instruments traditionnels. Et comme ils sont moins chers, les parents pourraient en acheter pour les élèves. C'est vrai que les sénégalais considèrent la musique comme objet de divertissement uniquement et non comme de connaissance et d'éducation.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, du primaire, de l'université et presque du lycée. Est-ce que cette discontinuité dans tous les cycles du système éducatif, ne décourage pas aussi les élèves qui peuvent penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ Effectivement l'éducation musicale est principalement cantonnée au cycle moyen où les élèves arrivent sans aucune notion en musique, car les instituteurs leur apprennent juste quelques chansons apprises sur le tas. Cette année, j'ai corrigé des copies du bac qui venaient de toutes les régions, et il y avait une première partie qui concernait la théorie musicale, mais la deuxième était une dissertation sur les décisions à prendre si on était ministre de la Culture. Ce qui ne figure pas dans les enseignements en éducation musicale, donc il est nécessaire de revoir ce qui existe actuellement et de mettre en place de nouveaux programmes pour cette matière.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne pourraient-ils aider à moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ L'éducation musicale devrait bien sûr profiter de ces nouvelles technologies, mais se pose toujours le problème des conditions matérielles et humaines avec l'absence dans les écoles d'ordinateurs en nombre suffisant et les effectifs pléthoriques des classes où il n'est pas aisé de travailler calmement. Il incombe à l'administration scolaire de favoriser une bonne atmosphère de travail en équipant les écoles d'assez de salles et de matériel didactique. La commission nationale d'éducation musicale a fait des recommandations dans ce sens et espérons qu'elles seront appliquées.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Bon il faut d'abord que l'enseignement soit généralisé à tous les cycles, dans le public et le privé ; que les effectifs de professeurs d'éducation musicale soient augmentés et leur formation améliorée, car le niveau baisse de plus en plus et il y a nécessité d'une formation continue. Pour que la matière soit crédible et mise en valeur, il faut augmenter son coefficient et son volume horaire ; revoir le caractère facultatif et le bonus pour les élèves qui ont opté de la passer à l'examen.

_ Merci.

PEM. 39.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2010.

_ Et pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ Par passion pour la musique et particulièrement le chant, et j'ai actuellement un groupe de musique dans lequel je joue de la guitare et chante.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Dans l'ensemble ils sont intéressés, mais ce sont les cours livresques qui les découragent et fait qu'ils n'accordent pas autant d'importance à la matière. Mais nous pouvons remédier à ça, par exemple tous mes camarades de promotion sont des musiciens et il est hors de question que l'on se contente de donner uniquement des cours théoriques. Et les élèves aiment bien que le professeur joue d'un instrument pendant le cours, ce qui les motive plus à s'intéresser à cette matière, car ils sont tous très enthousiasmés par la musique.

_ Donc ce sont les contenus des cours qui déterminent la réaction des élèves par rapport aux cours d'éducation musicale. Mais est-ce qu'au niveau de la formation et des écoles même, tout est fait sur le plan pédagogique et didactique pour que le professeur soit à mesure d'exercer convenablement son art ?

_ Il faut dire que les moyens ne suivent pas et nous devons nous débrouiller pour faire correctement nos cours et il faut reconnaître que la profession n'est pas trop respectée dans le milieu scolaire, alors que c'est une formation bac+4. Parfois tu es même un des plus gradés parmi les professeurs de l'école, mais la matière que tu enseignes est une des plus insignifiantes à cause de son faible coefficient, d'où ce manque de considération.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais en tant que discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté les neuroscientifiques, mais à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Il faut dire qu'elle est laissée en rade, alors que c'est une matière très importante parce que la musique permet de diminuer le stress, de détendre et d'y puiser des forces permettant l'endurance dans le travail. Et les autorités administratives doivent en tenir compte et la promouvoir en lui accordant plus de valeur.

_ Dans la société sénégalaise, la musique jouissait d'une image négative, mais cette vision a changé grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Et malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour

les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves pour suivre les cours d'éducation musicale ?

_ C'est vrai que beaucoup de musiciens ont appris leur métier sur le tas, mais ils essaient de se perfectionner en apprenant les notions de base, car la musique est aussi une science qu'il faut étudier. Actuellement, tout le monde a constaté le rôle important que joue la musique dans le développement en général, et en particulier dans le développement culturel. Personnellement j'emmène ma guitare en classe et fais travailler les élèves sur mes chansons qu'ils apprécient réellement. Il est grand temps que le gouvernement équipe les écoles en matériel didactique destiné à l'éducation musicale. Les musiciens professionnels peuvent apporter aussi leur contribution dans cette valorisation de l'éducation musicale, parce qu'ils en ont les moyens. Pour ne citer qu'un exemple, si on soumettait un projet permettant de développer l'éducation musicale à YoussouNdour, il accepterait bien de le financer.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Bien sûr, ces facteurs constituent un barrage à l'épanouissement harmonieux des élèves. Pas plus tard qu'hier, pendant que nous étions en train de répéter avec le groupe, une petite fillette dansait au rythme de la musique, et on ne peut pas dire que ce qui fait que ce qui rend joyeuse cette pure et innocente créature de Dieu soit satanique. La musique adoucit les mœurs, peut réconcilier des pays, des générations et résoudre des problèmes en passant beaucoup de messages. Elle ne peut être un péché et ce ne sont pas seulement les griots qui ont la fibre musicienne et je n'ai pas choisi volontairement de faire de la musique, c'est quelque chose d'inné en moi. Et je ne me vois pas faire un autre travail que la musique, et pourtant je ne suis pas griotte, tous mes ancêtres sont de nobles descendants de Meïssa Waly Dione. Mes parents ont compris et toléré mon choix de carrière, et beaucoup de sénégalais se sont rendu compte de la fonction de facteur de développement socio-économique que revêt la musique actuellement. Prenons en exemple le rôle de la musique dans l'économie des Etats-Unis et des pays développés où la culture a une grande importance. Et il est nécessaire pour l'être humain

de s'exprimer, de sortir ce qu'il a de plus profond en lui à travers la musique. Il faut laisser s'épanouir tous les talents et ne pas limiter la pratique de la musique aux seuls griots, ni considérer que la musique est bannie pour les musulmans et revenir à de meilleurs sentiments envers la musique.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Est-ce que cette discontinuité dans les différents cycles du système éducatif sénégalais, ne décourage pas aussi les élèves qui peuvent penser que cette matière n'a pas de débouché ?

_ Je pense que Léopold S. Senghor qui a introduit l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais a fait le premier pas et c'était à ses remplaçants d'améliorer cet héritage. Donc c'est au gouvernement de valoriser cette matière qui peut même aider à créer de nouvelles filières professionnelles qui résorberont le chômage des jeunes diplômés.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques pourraient-ils contribuer à la modernisation de l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Nous avons eu la chance d'avoir suivi des cours d'informatique musicale lors de notre formation à l'ENA. Et par le biais de l'association des professeurs d'éducation musicale, on pourrait initier une formation aux TIC à ceux qui ne les maîtrisent pas encore. Et ce serait un plus pour l'éducation musicale qui doit être soutenue par les responsables de l'école sénégalaise.

_ Selon vous, que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Les élèves trouvent que les leçons de théorie sont très techniques et difficiles, donc il faudrait les alléger et les rendre ainsi plus faciles. Il existe aussi des instruments de musique qui ne sont pas très chers, comme la flûte à bec et la guitare dont on devrait doter les écoles. Penser aussi à monter des orchestres dans les écoles et les doter de matériel informatique.

_ Merci.

PEM. 40.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1982. Mon premier poste a été le lycée Van Vollhonoven (Lamine Gueye) pendant deux ans, avant de venir ici à Rufisque.

_ Qu'est-ce qui vous a fait choisir l'éducation musicale ?

_ C'est une vocation chez moi, car dans ma jeunesse j'aimais le métier de musicien. J'ai fait une formation d'instituteur à l'Ecole Normale William Ponty où on avait une fanfare qui animait avec celle des militaires les cérémonies officielles comme les défilés de la Fête de l'Indépendance à Thiès.

_ Avant cela, au cours de votre cursus scolaire, avez-vous suivi des cours d'éducation musicale ?

_ Non, ce n'est qu'à Ponty que j'ai commencé ces cours.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Les élèves aiment tous la musique, mais les cours sont basés sur la théorie et l'histoire de la musique. Néanmoins, les meilleurs élèves du collège sont les plus brillants en éducation musicale aussi. Et c'est une matière d'éveil qui contribue à l'épanouissement de l'enfant, voilà pourquoi on l'enseigne.

_ Comme vous le dites, l'éducation musicale est intégrée dans le système éducatif sénégalais en tant que discipline d'éveil ayant des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté les neuroscientifiques, mais à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Je crois que, pour être sincère, c'est une matière traitée en parent pauvre du système éducatif. On n'est pas très chargé au niveau de l'emploi du temps, car l'organigramme prévoit une heure pour la classe et deux heures pour le professeur. Elle est facultative, ce qui n'est pas motivant aussi bien pour les élèves que pour le professeur. Ensuite au niveau du faible coefficient, on constate là une des plus grandes disparités du système éducatif ; alors que démocratiquement toutes les disciplines se valent, on favorise certaines disciplines au détriment d'autres. Le système d'évaluation ne tient pas compte des aptitudes qui ne sont pas les mêmes chez les élèves ; certains sont bons en maths, d'autres non et il ne faut pas que ça crée des inégalités.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque des lycées. Cette discontinuité dans les différents cycles du système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est un des facteurs bloquants pour l'éducation musicale, et j'ai eu d'anciens élèves qui sont passés au lycée où ils n'avaient pas de cours d'éducation musicale ; l'ayant opté comme épreuve facultative au bac, ils sont venus me trouver pour que je les aide à préparer l'examen, et certains sont même devenus professeurs d'éducation musicale.

_ Il existe une contradiction entre la passion des élèves pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée et leur désintérêt pour les cours d'éducation musicale. Est-ce à cause des contenus des cours qui ne répondent pas à leurs attentes ou aux conditions didactiques dans lesquelles cet enseignement est dispensé ?

_ Le fond du problème est l'inadéquation entre la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale et la pratique sur le terrain. Au conservatoire, l'instrument de base pour la formation est le piano que l'on ne trouve pas dans les établissements scolaires. Les professeurs travaillent sans support pédagogique, se contentent des moyens du bord et sont confrontés à d'énormes difficultés.

_ A propos d'instrument de musique, il est très rare d'en trouver dans un foyer sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était réservée aux griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants, ce qui prive les élèves d'un précieux moyen d'appliquer en pratique ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces trois facteurs ne constituent pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Ça c'est exact et c'est dû à une certaine ignorance qui ne distingue pas la musique profane de la musique religieuse dont font partie les chants religieux musulmans que sont les « khassides et les wazifas » (prières). Certains pensent que la musique est incompatible avec la religion, ce qui n'est pas le cas.

_ Je confirme ce que vous dites car en Turquie les muezzins sont formés et choisis par le Conservatoire de musique. Je connais une doctorante en musicologie qui travaille sur la musique religieuse arabe soufie et qui démontre le caractère musical de l'appel à la prière du muezzin et de la psalmodie du Coran qu'elle a transcrit en mélodies. Peut-être qu'un jour les sénégalais changeront de vision à l'égard de la musique.

La société sénégalaise considérait négativement la profession de musicien, mais cette image a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont presque tous autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs n'auraient-ils pas intérêt à collaborer avec ces musiciens confirmés

pour intégrer leurs musiques dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Absolument, et cela se fait lors des journées culturelles annuelles que chaque établissement organise et pendant lesquelles des groupes de musique du quartier, qui sont voisins des écoles sont parfois invités à jouer. Mais c'est au cours d'éducation musicale d'ouvrir une fenêtre pour accueillir ces musiques qui font partie de notre patrimoine culturel national.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. L'usage de ces outils numériques des TIC n'aiderait-il pas à moderniser l'éducation musicale sénégalaise ?

_ Ce serait l'idéal pour un enseignement de qualité, mais ça nécessite aussi des salles spécialisées, car nous travaillons dans un contexte difficile où tu es à proximité ou même côte à côte des collègues enseignant d'autres disciplines. Ce qui t'empêche de faire chanter les élèves pour ne pas gêner les classes voisines, alors que c'est un bon moyen pour eux de décompresser.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faut doter cette matière de supports pédagogiques pour que les élèves puissent entrer en contact avec tous les éléments de l'éducation musicale : intoner juste, savoir discerner les sons à l'oreille et même lire les notes d'une mélodie. Pour cela il est du ressort de l'Etat d'appliquer une politique culturelle visant à promouvoir l'éducation musicale.

_ Merci.

PEM. 41.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2002.

_ Et pourquoi le choix de l'éducation musicale ?

_ Par amour pour la musique, car je suis maître de chœur et j'ai commencé à chanter dans une chorale depuis mon jeune âge.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Malgré leur amour pour la musique, les élèves sont démotivés par le caractère facultatif de l'éducation musicale. Ensuite le faible volume horaire qui est d'une heure hebdomadaire par classe ne permet pas au professeur d'accomplir convenablement son travail. Et dans beaucoup de collèges, les élèves ne suivent les cours qu'à partir de la classe de quatrième en optant entre l'éducation musicale ou plastique et l'économie familiale. Il y a aussi le coefficient très faible qui est de 1 avec le système du bonus à l'examen. Tout ceci fait que les élèves ne sont pas très « imprégnés » en ce qui concerne cette matière et s'en détournent. Et j'ai eu à faire moi-même les frais de ce désintérêt des élèves pour cette matière : ayant programmé un cours de renforcement pour des élèves de troisième, j'ai dû exclure de la classe un élève qui perturbait en chahutant, sorti de la classe il m'a balancé un caillou sur la tête qui m'a blessé. Peut-être que c'est un cas extrême mais qui illustre le malaise que vit l'éducation musicale.

_ En plus des sources de démotivation que vous venez de citer, est-ce que les contenus des cours sont conformes à leur goût, en répondant à leurs attentes par rapport aux musiques qu'ils écoutent à longueur de journée ?

_ C'est un problème pointu qui existe, car les professeurs d'éducation musicale n'ont aucun manuel, ni programme officiel mis à leur disposition lorsqu'ils sortent du Conservatoire. Ils ne se basent que sur les leçons apprises lors de leur formation pour délivrer leurs cours. Normalement les professeurs devraient enseigner non seulement la théorie musicale, mais faire un peu de pratique musicale. Mais faute d'instrument de musique, ils ne peuvent faire entendre des sons aux élèves, ni les accompagner pour chanter avec justesse. Nous sommes formés à jouer du piano, mais impossible d'en trouver dans les écoles.

_ L'éducation musicale a été intégrée dans le système éducatif sénégalais comme une discipline d'éveil ayant des effets bénéfiques sur les élèves, à condition d'être complète en alliant théorie et pratique, comme l'ont constaté les neuroscientifiques. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Il y a une méconnaissance avérée de cette matière de la part des autorités chargées de gérer l'éducation. Il faudra revoir toute l'organisation de cet enseignement pour le revaloriser

depuis la formation des élèves-professeurs jusqu'aux cours en classe. Il risque de se poser aussi le problème de la relève des professeurs partant à la retraite.

_ La musique était mal vue dans la société sénégalaise, mais cette image a changé grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant leurs musiques dans leurs cours, par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ C'est dommage que la plupart des vedettes de la musique sénégalaise n'ait aucune connaissance théorique musicale. Néanmoins une collaboration serait une très bonne chose, car nous sommes complémentaires.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants, ce qui prive les élèves d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces trois facteurs ne constituent pas un frein pour l'éducation musicale ?

_ Effectivement, ces problèmes existent mais ont tendance à disparaître avec l'évolution de la société. A mon avis, le principal frein actuellement est le manque de moyens financiers, car les instruments de musique coûtent excessivement cher au Sénégal. Les familles se soucient avant tout de la dépense quotidienne pour manger, de payer le loyer, donc de survivre et ne pensent pas à acheter un instrument de musique. Et cet aspect complique l'enseignement de cette matière qui ne peut que se cantonner aux leçons théoriques.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier les différents instruments et sonorités. Avec l'aide de ces outils numériques, l'éducation musicale ne pourrait-elle être modernisée ?

_ Le créneau des TIC est très porteur, mais se pose toujours le problème des moyens, car il n'est pas toujours évident d'avoir une salle équipée d'ordinateurs. Il y a aussi le problème des effectifs pléthoriques qui est très aigu en banlieue où on peut avoir des classes de cent-trente élèves, mais c'est une question à approfondir.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de cette matière dans les différents cycles du système éducatif n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a pas de débouché ?

_ J'ai eu une élève qui était très brillante en éducation musicale au collège, mais elle n'a pu faire ça à son arrivée au lycée. Et comme elle voulait faire cette épreuve au baccalauréat, j'ai dû l'aider en lui donnant des cours. La demande existe mais c'est l'offre qui fait défaut et l'Etat devrait l'instaurer dans les lycées et universités.

_ Selon vous, que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est aux professeurs d'éducation musicale d'initier des réformes profondes pour changer cet enseignement et lui donner beaucoup plus de valeur.

_ Merci.

PEM. 42.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2001. Et depuis ma sortie, j'exerce dans ce collège.

_ Et pourquoi ce choix de l'éducation musicale ?

_ C'est depuis l'école primaire que j'ai pris goût à la musique, ensuite au collège j'avais un professeur qui m'a fait aimer l'éducation musicale que j'ai étudiée de la sixième à la troisième au lycée AmethFall de Saint-Louis.

_ Est-ce qu'à cette époque les élèves accordaient un intérêt aux cours d'éducation musicale proportionnel à leur passion pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée ?

_ Oui, contrairement à nos jours, car nous avons des instruments de musique pour nous accompagner. Et on était des classes d'à peine vingt élèves, alors que maintenant les effectifs sont pléthoriques avec quatre-vingts élèves en moyenne par classe. Et actuellement, le professeur ne disposant pas d'instrument, les élèves ne sont pas motivés.

_ Quand vous étiez lycéenne, est-ce qu'il n'y avait pas, écrit sur les murs de votre établissement, le slogan « la musique est l'art de perdre son temps à l'école » ?

_ Certains élèves le répétaient pour chahuter, mais dans l'ensemble on aimait la matière.

_ Est-ce le cas actuellement ?

_ Pas du tout, et il y a même des élèves qui ne comprennent pas pourquoi on leur enseigne cette matière. Et on dirait que cette génération n'a pas le sens de l'art et ne s'intéresse à aucune discipline artistique.

_ Est-ce que ce désintérêt n'est pas causé par les contenus enseignés et les conditions matérielles dans lesquels se déroulent les cours ? Leurs attentes ne sont-elles pas déçues ?

_ Il y a un problème de manque criard de matériel didactique et faire un cours magistral théorique uniquement, n'a pas de sens en éducation musicale et c'est hélas ce à quoi on est contraint.

_ L'éducation musicale est intégrée dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil ayant des effets bénéfiques sur les élèves si elle est complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Je ne pense pas, parce qu'elle est facultative, son coefficient est 1, le professeur ne rencontre l'élève qu'une heure par semaine, ce qui est insuffisant.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était mal vue, mais cette image a tendance à changer positivement, grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont

presque tous autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours, par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts ?

_ Peut-être que les artistes ne sont pas présents dans la vie scolaire, mais personnellement, j'organise des exposés faits par les élèves, sur tel ou tel musicien sénégalais célèbre. Ce sont les élèves qui font des recherches, nous parlent de leurs biographies et nous font écouter leurs œuvres ; et je connais aussi d'autres professeurs qui procèdent de même. Et les élèves sont très enthousiasmés par ces exposés.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer des instruments à leurs enfants, ce qui les prive d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces trois facteurs ne constituent pas un frein à l'éducation musicale ?

_ C'était avant, maintenant les gens ont changé et se sont modernisés. Ils s'intéressent davantage à la musique et parfois des élèves achètent un instrument de leur propre initiative et me demandent de leur apprendre à en jouer, ce qui fait plaisir quand même. Actuellement beaucoup d'élèves jouent de la flûte à bec et c'est un pas en avant.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de son enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais, n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a pas de débouché ?

_ Si, mais cette tendance change pour les lycéens dont beaucoup sollicitent leurs anciens professeurs pour des cours leur permettant d'opter pour cette matière au baccalauréat. Pour le préscolaire et l'élémentaire, l'éducation musicale figure dans le nouveau curriculum, mais est enseignée informellement par des instituteurs qui n'ont aucune formation musicale.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne pourraient-ils aider à la modernisation de l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Ce serait intéressant quand même, parce qu'en classe de sixième, on montre des images d'instruments de musique et avec les TIC ça pourra être plus concret et dynamique.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je crois qu'il faut au préalable doter les écoles d'instruments de musique pour favoriser la pratique. Parce qu'un cours sans support n'a aucun sens et décourage aussi bien l'élève que le professeur. Il faut aussi des manuels de musique, relever le coefficient et le taux horaire et enlever aussi le caractère facultatif. Je crois que si toutes ces mesures sont prises, les élèves se sentiront plus motivés pour suivre les cours d'éducation musicale.

_ Merci.

PEM. 43.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1979. J'ai d'abord servi à Ziguinchor avant de venir à Dakar.

_ Et pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ Je suis née à Saint-Louis dans une famille catholique et je faisais partie d'une chorale et c'est une sœur qui m'a offert ma première flûte à bec. Donc j'ai aimé la musique depuis mon enfance et je voulais l'enseigner aux non-voyants. D'ailleurs j'avais obtenu une bourse pour aller étudier la musique aux Etats-Unis, mais ma mère a refusé que je parte parce que j'étais fille unique. Et pendant tout mon cursus scolaire j'ai suivi des cours d'éducation musicale et joué du piano et de la flûte. Et après le baccalauréat, j'ai demandé à être orientée au Conservatoire pour suivre la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Il y a deux types d'élèves, ceux du premier degré : de la sixième à la troisième et ceux du second degré : de la seconde à la terminale. En général, tous les élèves sont férus de musique, mais il y a chaque année des élèves qui viennent de l'enseignement privé pour intégrer l'enseignement public, et souvent ils n'ont jamais suivi des cours d'éducation musicale et ce sont eux qui perturbent la classe. Il faut faire preuve de beaucoup de tact pour faire comprendre aux élèves l'utilité et l'impact de l'éducation musicale sur leur quotient intellectuel. J'essaie de faire de l'audition musicale en faisant écouter aux élèves d'abord des œuvres de musique classique et ensuite de la musique de variété qu'ils aiment écouter. Je leur apprend aussi des chansons dont des modernes, ce qui fait qu'ils aiment venir à mes cours et même ceux des autres classes me sollicitent. Donc le professeur doit essayer de faire un peu de pratique musicale et ne pas se contenter uniquement de leçons de théorie qui ne motivent pas les élèves.

_ Mais est-ce qu'au moment de leur formation, ainsi qu'à leur prise de service, les professeurs sont dotés de moyens pédagogiques et de matériel didactique leur permettant d'exercer pleinement leur art ?

_ Au niveau des écoles, il n'y a aucun matériel didactique, mais c'est au professeur qui aime son métier de se sacrifier pour acquérir un minimum d'équipement. J'ai acheté de ma poche un clavier et je leur ai demandé aussi de télécharger un clavier, un violon et une guitare à partir de leurs smartphones. Et nous avons travaillé des partitions de chansons qu'ils peuvent étudier et écouter tout le temps et partout. Et ils sont enthousiasmés par les cours d'éducation musicale.

_ Vous avez anticipé ma question sur la modernisation de l'éducation musicale avec les Tic, en passant par ces outils numériques que sont les smartphones, les ordinateurs, les tablettes et les logiciels musicaux. Quand on sait qu'il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants, ce qui prive les élèves d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces différents facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il y a des élèves qui viennent me dire que leurs parents ne veulent pas qu'ils suivent mes cours. Je leur réponds que leurs parents sont maîtres chez eux, mais que c'est moi la patronne de ma classe et qu'ils sont obligés de suivre tous les cours sans distinction. En ce qui concerne l'Islam, il y a du changement car même les confréries religieuses créent des orchestres et des chorales, ce qui fait que les jeunes savent maintenant que la musique n'est pas bannie par leur religion. Pour ce qui concerne les livres, les parents ne sont pas souvent en mesure d'acheter les livres de maths et autres qui sont leur priorité, à plus forte raison un manuel de solfège qui coûte beaucoup plus cher. Je crois que toute la faute incombe à l'Etat qui mène une politique culturelle à deux vitesses qui n'est pas conséquente en investissant dans la formation des élèves-professeurs et les salaires des professeurs d'éducation musicale et négliger cette matière au niveau des écoles.

_ L'éducation musicale a été intégrée dans le système éducatif sénégalais parce qu'elle est une discipline d'éveil qui a un impact positif sur les élèves quand elle est complète, c'est-à-dire si elle allie théorie et pratique. Mais est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Je voudrais rendre d'abord hommage à Léopold S. Senghor mon aïeul, qui est un grand homme de culture et qui est à l'origine de l'introduction de l'éducation musicale dans le système éducatif sénégalais. Il disait toujours que « la culture est au début et à la fin de tout développement » et ayant compris que la musique peut être enseigné de manière scientifique, ainsi que son rôle dans le développement de l'élève, il a essayé de promouvoir l'éducation artistique en général. Mais depuis son départ du pouvoir, ces enseignements liés aux arts ont été négligés et relégués au second plan. Si bien qu'il faut se battre pour insérer ses heures dans les emplois du temps avec la hiérarchie des disciplines qui donne la priorité à certaines matières. Et j'ai eu à me plaindre auprès de la direction du fait que les épreuves facultatives : éducation musicale et plastique, économie familiale soient toujours placées après les autres

cours, au moment où les élèves sont fatigués et déconcentrés, si bien qu'on m'a placé mes heures le matin. Il y a aussi le fait que certains chefs d'établissements disent aux élèves de choisir une des différentes épreuves facultatives, alors que ce choix n'est autorisé qu'aux examens, tous les cours étant obligatoires.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était vue négativement, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours par l'audition et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts, afin de mieux motiver les élèves ?

_ Cela me rappelle l'expérience qu'avait initiée le ministère de la Culture en 1995 : le concours « senior » qu'organisait Seyba Traoré qui était en ce moment le directeur de l'Orchestre National. Cet événement mettait en compétition des groupes de musique venant de différents établissements scolaires du pays. Il y avait des groupes de rap comme Daara J, BidewBou Bess, BMG, Black Mboolo etc. qui sont devenus célèbres plus tard ; mais cette expérience n'a été renouvelée que l'année suivante en 1996 et a cessé d'exister. Et pourtant c'était une source de motivation pour les élèves, mais maintenant ce sont des privés comme YoussouNdour qui ont pris le relais avec « super stars » et « sen petit gallé » qui sont des émissions de sa télé où des jeunes font des concours de chant. C'est vrai que les professeurs gagneraient beaucoup dans une collaboration avec les musiciens professionnels qui leur seraient d'une grande aide. Et il faudrait que l'association des professeurs d'éducation musicale du Sénégal puisse intervenir dans des émissions culturelles des différentes télévisions pour mieux vulgariser l'éducation musicale. Moi j'essaie de m'inspirer même du film « SisterAct » avec Whoopi Goldberg pour changer la physionomie de mon cours et faire qu'il soit différent des autres matières et aussi que les élèves puissent apporter leur contribution.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de cet enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais, n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette discipline n'a aucun débouché ?

_ Tout ceci fait partie du mémorandum que la Commission Nationale de l'éducation musicale a déposé au ministère de l'Éducation. Et cette commission se réunit au niveau de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale pour travailler sur un programme d'éducation musicale

allant de la sixième à la terminale. Nous espérons que ces revendications seront bientôt satisfaites, car on commence à introduire les filières artistiques dans les facultés de lettres de nos universités. Il y a aussi le problème de l'augmentation du coefficient et du volume horaire que nous demandons.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faudrait des salles spécialisées bien équipées instruments et en matériel audio pour l'éducation musicale. Et que les professeurs aiment et défendent leur matière et ne doivent avoir aucun complexe par rapport à leurs collègues, car ils peuvent remplacer ces derniers, ce qui n'est pas le cas pour ces autres. Et il faut qu'ils essaient d'appliquer en pratique les leçons de théorie et retiennent que la musique vient du cœur et va au cœur.

_ Merci.

PEM. 44.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2004. J'ai été à Matam d'abord avant de revenir à Dakar.

_ D'après votre expérience des classes comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Ils les accueillent bien et quand j'étais à Matam je remplaçais un confrère qui n'avait fait que trois mois là-bas et la matière était nouvelle pour les élèves et ils ne comprenaient pas de quoi il s'agissait. Il fallait donc les motiver et j'ai pu y arriver en faisant aussi bien de la théorie que de la pratique en imposant l'apprentissage de la flûte à bec. Les élèves ont beaucoup aimé et je les invitais à fréquenter le centre culturel aussi, c'était une expérience enrichissante.

_ Donc vous n'avez pas constaté la contradiction qui existe entre la passion des élèves pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée et leur manque d'enthousiasme pour les cours d'éducation musicale ?

_ C'est vrai qu'il existe une certaine réticence aux leçons en général et plus particulièrement en musique qu'ils conçoivent comme devant être joué ou écouté uniquement. J'essaie donc de leur faire recopier un minimum d'une demi-page, des exercices pour un quart d'heure et de la pratique pendant dix minutes. C'est ainsi que j'organise mon cours pour ne pas les ennuyer.

_ Pour les contenus des cours, est-ce que les élèves-professeurs sont préparés pédagogiquement pour adapter leurs cours au contexte socioculturel et disposent-ils sur le terrain des moyens didactiques leur permettant d'exercer leur art ?

_ Je dirais qu'il y a exceptionnellement des confrères qui ne maîtrisent pas bien la pratique et en plus il n'y a aucun moyen didactique pour l'éducation musicale dans les écoles. On est obligé de demander aux élèves d'acheter des flûtes à bec qui ne coûtent pas cher (environ 1500 fcfa) pour pouvoir faire de la pratique. Sinon beaucoup de confrères ne font que de la théorie musicale et n'arrivent pas à motiver les élèves, alors que la pratique est partie intégrante de la musique. A la formation on nous initie au piano et à la flûte à bec, mais certains confrères ont des difficultés pour en jouer et renoncent ainsi à la pratique musicale et certains ne songent même pas à chanter avec leurs élèves.

_ Donc il faudrait revoir la formation au niveau de l'ENA pour avoir des professeurs d'éducation musicale compétents ?

_ Désormais la flûte à bec fait partie des modules de formation des élèves-professeurs et comme ça s'ils ne disposent pas de clavier ou de guitare dans leurs futurs établissements, ils pourront jouer de la flûte avec leurs élèves.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Non car à l'examen on la nomme matière facultative, ce qui ne la met pas au même niveau que les autres matières. Ce qui ne motive pas du tout les élèves et il y a plein d'établissements où il n'y a pas cours d'éducation musicale.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de son enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a pas de débouché ?

_ Les élèves posent souvent la question de savoir s'ils pourront continuer l'éducation musicale après le collège et s'ils ne perdent pas du temps à suivre une matière qu'ils ne vont plus étudier du tout. Et cette considération ne s'arrête pas qu'aux élèves, car des étudiants avec qui j'étais à la fac me disent que je perds mon temps à faire de la musique à l'ENA au lieu de poursuivre des études plus sérieuses. Ce qui montre l'incompréhension de ce qu'est l'éducation musicale de la part même de grandes personnes. C'est parce qu'elle n'existe pas dans l'enseignement supérieur au Sénégal où il est grand temps de créer de nouvelles filières artistiques au sein des universités.

_ Dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Je trouve que jusque-là les sénégalais n'ont pas encore compris le rôle de la musique dans la société. Et je ne considère pas que tous ceux qui envahissent les médias avec leurs mauvais disques soient des musiciens. Je crois que ceux qui ont l'ambition d'être de bons musiciens vont l'apprendre académiquement. Je donne des cours de batterie à l'ENA et j'ai un élève qui jouait déjà dans ces groupes de variétés et qui est venu prendre des cours pour pouvoir comprendre ce qu'il faisait, lui c'est un musicien qui cherche à se perfectionner. Et je voudrais bien que les autres comprennent que la musique ne se joue pas n'importe comment.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces différents facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Tant que l'on n'a pas un instrument de musique pour soi, il est difficile d'apprendre à jouer de la musique. L'évolution de la musique sera très difficile au Sénégal tant qu'on ne changera pas de mentalité.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser rapidement l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est vrai que les jeunes sont tout le temps en train de surfer, mais ils en font souvent un mauvais usage et il est difficile de les orienter dans le bon sens. Ils sont toujours sur les réseaux sociaux ou en train de jouer, mais jamais sur des recherches pour se documenter sur leurs cours. Il faut leur faire prendre conscience qu'il n'y a pas que le côté ludique dans le net, mais aussi le côté éducatif qu'ils doivent privilégier. Il faudrait aussi un effort de dotation des écoles en parcs informatiques ; dans ce collège nous avons à peine une dizaine d'ordinateurs fonctionnels pour tout le monde.

_ Selon vous que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Les perspectives sont de tenir compte de l'évolution apportée par les NTIC sur la programmation de la musique assistée par ordinateur qu'utilise certains confrères, d'intégrer la musique moderne aussi dans nos cours.

_ Merci.

PEM. 45.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1984.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ Après avoir obtenu le bac D, j'ai été orientée en fac des sciences pour faire les sciences naturelles. Après quelques mois à l'université, un ami qui travaillait au rectorat m'a parlé du concours de recrutement des élèves-professeurs d'éducation musicale et des avantages financiers et administratifs qui y étaient liés, et voilà comment j'ai pu faire cette formation.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Ça dépend des classes et des élèves, il y en a qui sont intéressés et d'autres non, la matière étant considérée comme facultative. Et c'est ça notre principal problème, car la matière devrait être mise au même niveau que les matières fondamentales parce qu'elle apporte beaucoup à l'élève. La musique est aimée de tous les élèves, mais comme on la définit, c'est un art qui peut plaire, émouvoir ou intéresser selon l'auditeur. Mais il faut dire que ce que nous leur enseignons ce n'est pas ce qu'ils écoutent, nous faisons de la théorie musicale qui est le côté scientifique de la musique. Et c'est ce qu'il faut faire comprendre aux élèves, en leur parlant des différentes facettes de la musique et qu'il faut qu'ils en étudient les règles en apprenant des leçons comme dans les autres matières, avoir des notes.

_ Comme vous le dites, l'éducation musicale est bénéfique pour l'élève, ce qu'ont constaté des neuroscientifiques, mais à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique ; et c'est pourquoi elle est considérée comme discipline d'éveil. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Non et il faudrait revoir les choses, rendre la matière obligatoire, l'étaler de la sixième à la terminale, car elle peut aider l'élève à se façonner une bonne tête, moi j'ai fait un cursus scientifique et je sais que l'éducation musicale peut jouer le même rôle que les maths chez les élèves.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Est-ce que cette discontinuité de cet enseignement dans les différents cycles du système éducatif n'incite pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ Bien sûr, car dans toute activité il faut une motivation et ceci ne les encourage pas.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était vue négativement, mais cette tendance s'est inversée positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les

élèves. Est-ce que les professeurs ne gagneraient pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ On peut y penser, moi dans mes cours je leur fais l'historique de la musique et son rôle sur le plan social.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces facteurs ne constituent pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Le problème des castes est plus ou moins dépassé, et actuellement beaucoup de musiciens et chanteurs célèbres ne sont pas des griots de naissance et sont seulement passionnés par la musique. Sur le plan religieux, dans toutes les confréries musulmanes du Sénégal, il y a des chants religieux et les gens ne comprennent pas que le chant est une composante de la musique. Dans les églises on chante pendant les messes et lors de cérémonies telles les mariages, les baptêmes et même lors de funérailles on chante. Je ne vois pas où est le mal de faire de la musique qui existe dans toutes les religions et n'empêche pas d'adorer son créateur.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Est-ce que ces outils numériques ne permettraient pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je ne suis pas du tout doué en informatique que maîtrisent bien mes enfants et c'est vrai qu'avec les TIC, on peut tout faire maintenant.

_ Merci.

PEM. 46.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1989. Mon premier poste fut Bakel où j'ai fait deux ans et ensuite j'ai fait quatorze ans à Louga, et c'est du CEM Pikine Est A que je suis revenu à Thiès d'où je suis originaire. L'éducation musicale au Sénégal est confrontée à beaucoup de problèmes ; il y a une pénurie de professeurs, si bien que beaucoup de collègues ne font pas cette matière, ce qui en fait une matière facultative aux examens avec le coefficient 1. Au niveau de la formation, on avait neuf modules, mais à la sortie, tu ne peux enseigner effectivement que la théorie musicale. C'est ce qui explique le faible coefficient ; et à la longue, les professeurs désapprennent tout ce qu'ils avaient acquis. Il y a le problème des effectifs pléthoriques ; tu peux te retrouver avec des classes d'une centaine d'élèves, dans lesquelles tu ne peux même pas faire du chant. Tu te retrouves aussi sans support pédagogique ; il n'y a pas le plus petit manuel de musique dans les écoles. Il n'existe pas de programme officiel d'éducation musicale que tous les professeurs doivent respecter à la lettre. Par exemple, ce que j'enseigne est parfois différent des leçons qui figurent dans les cahiers de mes enfants qui sont dans un autre collège. Il devrait y avoir des cellules régionales de réflexion pédagogique regroupant tous les professeurs d'éducation musicale d'une même région, pour harmoniser les cours. Dans les pools de correction des épreuves du Brevet, on peut constater parfois que des confrères ne comprennent même pas les questions posées aux élèves. Et les questions sont d'un niveau inférieur à la classe de troisième, parce qu'on sait que les élèves n'apprennent plus les leçons et on leur facilite la tâche au maximum. Et il faut être très exigeant en classe pour que les élèves suivent attentivement les explications.

_ Le constat que vous avez fait, est que les élèves manquent d'enthousiasme pour suivre les cours d'éducation musicale, à cause des contenus enseignés qui sont uniquement théoriques et du manque de matériel didactiques des professeurs. Il y a donc un fort contraste entre la passion qu'ils éprouvent pour la musique et l'aversion qu'ils ont envers les leçons de théorie musicale. Et pourtant, l'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais en tant que discipline d'éveil dont les effets bénéfiques sur l'élève ont été constatés par les neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète, c'est-à-dire quand elle allie théorie et pratique. Mais est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ L'éducation musicale est le parent pauvre de l'école sénégalaise et sert de bouche-trous dans les emplois du temps, avec des créneaux horaires dont ne veulent pas les autres professeurs. En ce qui concerne la pratique musicale, j'ai fait l'expérience de son effet dans la motivation des élèves. Dans les années 90 à Louga, je disposais d'un clavier et d'une salle, et

même les élèves qui n'avaient pas cours avec moi, venaient aux fenêtres pour écouter. Et le chef d'établissement, sachant que les élèves ne boycottaient jamais mes cours, voulait m'utiliser parfois comme briseur de leurs grèves ; ce que je refusais évidemment. Actuellement, les classes sont bondées et tu ne peux même pas faire chanter les élèves sans déranger ceux d'à côté qui vont être déconcentrés. Quand j'étais au collège privé catholique Saint Gabriel de Thiès où j'ai fait tout mon cursus secondaire, on avait une salle de musique bien équipée où l'on faisait même des dictées musicales ; ce que l'on n'ose même pas imaginer dans les établissements publics. Et moi, c'est à partir de ces cours que je me suis intéressé à la musique. Pour les horaires, les textes préconisent une heure par classe et deux heures pour le professeur qui doit diviser chaque classe en deux groupes, ce qui est impossible à appliquer actuellement où l'on réduit même les heures des autres disciplines au strict minimum. Et beaucoup de chefs d'établissement n'accordent aucune importance à cette matière facultative. Mais néanmoins, les élèves l'optent au Brevet pour compenser le zéro que la majorité d'entre eux récolte en orthographe, ce qui est impossible en éducation musicale avec le système du bonus qui ne compte que les points au-dessus de dix. Dans mon collège actuel qui est polarisé, il n'y a qu'une classe de troisième qui est dépolarisée et dans laquelle les filles font économie familiale et les garçons éducation musicale pour que les élèves ne choisissent pas uniquement une seule épreuve facultative.

_ L'éducation musicale n'est pas étudiée dans tous les cycles du système éducatif : elle est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque des lycées à quelques exceptions près. Cette discontinuité de cet enseignement n'est-elle pas aussi source de démotivation des élèves qui peuvent penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ Ça dépend, parce que j'ai eu des élèves qui, après le collège, ont choisi l'éducation musicale au baccalauréat et comme ils étaient brillants dans cette matière, m'ont demandé de leur dire comment faire pour devenir professeur d'éducation musicale, carrière qu'ils envisageaient d'embrasser. Mais ils ne sont pas aidés par l'administration scolaire qui leur exige de payer mille francs cfa d'inscription et de se rendre à Dakar par leurs propres moyens pour passer les épreuves facultatives. Pour les lycées de Thiès, il y a des professeurs d'éducation musicale et même ma fille qui est en terminale en fait. On recommence à affecter des professeurs d'éducation musicale dans certains lycées.

_ La musique était négativement vue dans la société sénégalaise, mais cette image a tendance à changer positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des

modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale n'auraient-ils pas intérêt à collaborer avec eux en intégrant leurs musiques dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves à suivre leurs cours ?

_ Je me rappelle qu'en début de carrière, les élèves chahutaient quand il fallait définir la musique en disant que : « c'était l'art de perdre son temps à l'école ». Parce qu'en ce moment la musique était reléguée au second plan et les musiciens avaient mauvaise réputation et aucun parent ne voulait que son enfant exerce ce métier qui était peu honorable aux yeux des sénégalais. Parce que la musique a une connotation qui fait qu'elle est toujours assimilée à chant et danse. Quand je demande aux élèves à quelles occasions on fait de la musique ? Ils répondent que c'est lors de cérémonies festives uniquement. Je leur fais alors remarquer que même lors des funérailles, on entonne des chants religieux qu'ils n'assimilent pas à de la musique. Il faut reconnaître que les pionniers de la musique sénégalaise ne se produisaient que dans des cabarets, bar-dancings et autres night-clubs, pour des sommes modiques et ils n'ont pas pu réussir financièrement. Et c'était pour eux une affaire de bandes de copains ayant la même passion pour la musique. C'est à partir de la génération des YoussouNdour, que la musique est vraiment devenue une industrie culturelle à partir de la fin des années 80. Et c'est aussi avec l'aide des médias comme la télévision et le développement des moyens techniques d'enregistrement et de diffusion. C'est ce qui a créé un déclic au sein des jeunes qui ont saisi les opportunités leur facilitant l'enregistrement et la diffusion de leurs productions et l'ouverture sur l'international avec l'avènement de la world music. Et cette tendance a continué avec maintenant l'avènement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et la profusion des téléphones portables, cartes mémoires et autres clefs usb qui ont permis une écoute plus massive de la musique dans l'espace et dans le temps. Ce serait une bonne initiative d'écouter et d'expliquer les œuvres de nos musiciens locaux aux élèves et de les inviter si possible dans nos écoles et à donner des concerts lors de fêtes qu'organisent chaque année les foyers socio-éducatifs et culturels des collèves.

_ A propos de NTIC, les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant de montrer virtuellement aux élèves les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne pourraient-ils pas aider à moderniser l'éducation musicale sénégalaise ?

_ C'est une très bonne idée, mais dans nos écoles se pose un problème d'effectifs pléthoriques et d'espace restreint. Par exemple, les élèves qui n'ont pas cours et restent dans les petites cours de récréation font un tintamarre terrible. Dans les écoles, il y a des salles d'informatique, mais c'est souvent l'entretien et la maintenance des machines qui fait défaut.

L'environnement des écoles n'est pas très favorable pour le calme et la concentration qu'exige la réflexion, et les professeurs font leur cours par conscience professionnelle, mais ne sont pas mis dans de très bonnes conditions de travail.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique traditionnel ou moderne dans les foyers sénégalais à cause de plusieurs facteurs : la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas d'acheter un instrument pour leurs enfants. Ce qui fait que les élèves sont privés d'un moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris aux cours d'éducation musicale et du loisir de jouer de la musique qui aurait été bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale ?

_ C'est vrai que l'on ne voit des instruments de musique en grande quantité sur le marché qu'aux fêtes de Noël, mais les parents les achètent sous forme de jouets. J'essaie de contourner ce manque d'instruments par les chants des différentes ethnies, en français et en anglais que je transcris sur des portées et leur apprends en les solfiant. Je leur fais savoir aussi que c'est grâce à l'écriture de ces chants que la musique est qualifiée de langage universel, car une partition peut être jouée par n'importe quel musicien qui sait lire et écrire la musique. Je les exhorte aussi à essayer de jouer sur ces petits instruments qu'ils ont reçus comme cadeaux. Sur le plan religieux, il faut distinguer quel genre de musique est fustigé, car il existe plusieurs sortes de musiques : instrumentales, vocales dont font partie les chants religieux qu'apprécient beaucoup les musulmans sénégalais, même les prières et les appels à celles-ci sont chantées. Tous les peuples et toutes les religions chantent à diverses occasions, donc on ne peut parler de bannissement de la musique. J'avais un ami dont le père était imam, et il nous interdisait d'écouter la musique chez lui ; mais parfois, il empruntait la radiocassette de son fils et se mettait à écouter des chants religieux des confrérie. Je faisais remarquer au copain que son père était en train d'écouter pourtant de la musique vocale religieuse tandis qu'il nous interdisait de la musique profane tout simplement.

_ Je vous confirme qu'en Turquie, les muezzins qui font l'appel à la prière dans les mosquées sont officiellement recrutés au niveau du Conservatoire par un jury composé de professeurs de musique. Et nous ne sommes pas plus pieux et ne maîtrisons pas mieux les textes coraniques qu'eux.

_ Il y a même des marabouts comme Serigne Modou Kara et Serigne Moustapha Sy qui ont monté des orchestres, d'autres groupes qui reprennent des chansons de Oum Kalsoum qui chante les louanges du prophète Mouhamed (psl) avec un orchestre symphonique. Les élèves

viennent à l'école avec certaines idées arrêtées que leur ont transmis leurs parents. Mais au fur et à mesure, ils arrivent à démêler le vrai du faux.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ La première chose à faire est de bien préparer les élèves-professeurs à la pratique instrumentale. Un élève-professeur de quatrième année qui préparait son examen de sortie, était venu me voir pour que je lui prête mon clavier. Mais il arrivait à peine à jouer un morceau de la « Méthode Rose » qui est la base de l'initiation au piano en première année ; ce qui est inadmissible pour quelqu'un qui doit donner des cours d'éducation musicale. Il m'a donné comme raison de cette lacune, le fait qu'ils ne disposaient que d'un seul piano pour travailler à l'Ecole Nationale des Arts. Il est impérieux de résoudre cette pénurie de matériel didactique au niveau de l'institution chargée de la formation. Alors que le professeur d'éducation musicale devrait être en mesure d'accompagner les chants des élèves, cette formation se dégrade de plus en plus. En ce qui concerne les collèges, il manque des salles de classes adéquates, du matériel didactique pouvant permettre la pratique de la musique, des manuels pédagogiques. Il est temps de réformer les contenus de l'éducation musicale sénégalaise, et ne plus se contenter seulement de donner aux élèves des leçons de théorie musicale qui les rebutent. Il faut aussi que les professeurs soient au diapason des élèves et maîtrisent la musique assistée par ordinateur. Il est nécessaire d'adapter l'enseignement de l'éducation musicale au contexte socioculturel sénégalais.

_ Merci.

PEM. 47.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1984.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ En général les élèves aiment ça, mais particulièrement ceux des classes de sixième et cinquième, car à partir de la quatrième ils font un choix entre les matières facultatives que sont l'éducation musicale, l'éducation plastique et l'économie familiale. Entre ces trois matières, c'est l'éducation musicale qu'ils trouvent la plus difficile, ils s'en désintéressent, n'apprennent pas les leçons et sèchent souvent les cours.

_ Et pourquoi ce désintérêt ? Est-ce que c'est dû aux contenus pédagogiques ou aux conditions didactiques d'enseignement ?

_ Rien n'est prévu pour cet enseignement, ni manuels, ni cahiers, ni instruments tels que le piano ou la flûte à bec. Les heures sont placées en fin d'après-midi, au moment où les élèves sont fatigués, déconcentrés, ont faim et ne pensent qu'à rentrer chez eux après une longue journée continue.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Non du tout, comme je l'ai déjà dit, on place d'abord les matières dites principales telles les maths etc., et les matières facultatives viennent en dernier lieu. Pour les examens, les élèves boycottent l'éducation musicale car ils trouvent les épreuves trop difficiles et il faudrait donc les revoir pour les rendre plus abordables si on veut attirer le maximum de candidats.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Peut-être que ça peut se faire, mais avec une heure de cours seulement, ça va être difficile. Si on avait une salle aménagée, on pourrait faire cela tous les quinze jours éventuellement.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de

musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Il y a aussi que les cours ne sont que théoriques la plupart du temps et se déroulent sans instrument de musique, donc les élèves ne peuvent souvent jouer d'aucun instrument.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il existe aussi des logiciels permettant d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Ce serait une solution si les écoles se dotent du matériel nécessaire.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de cet enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a pas de débouché ?

_ Il y a des élèves qui sont intéressés par l'éducation musicale et ne pouvant l'étudier pendant tout leur cursus, sont ainsi lésés.

_ Merci.

PEM. 48.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis cette année 2014.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ Quand j'étais collégien, j'avais un professeur d'éducation musicale nommé Ngom qui m'a fait aimer cette discipline. Mais j'ai débuté comme instituteur et j'ai fait le concours des élèves-professeurs d'éducation musicale pour passer de la hiérarchie B à A.

_ Comment vos élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ A notre époque, on venait aux cours pour un peu s'amuser mais en y mettant un peu de sérieux. Mais actuellement, les élèves accordent de moins en moins d'importance à l'éducation musicale au profit d'autres matières dites essentielles comme les maths etc.

_ L'éducation musicale est considérée comme une discipline d'éveil dans le système éducatif sénégalais et qui a des effets bénéfiques sur les élèves si elle est complète en alliant théorie et pratique, comme l'ont constaté des neuroscientifiques. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Non, parce qu'il n'y a pas une volonté politique de la promouvoir sinon l'Etat la doterait de moyens. La seule dénomination de matière facultative pousse les élèves à ne pas la respecter et à ne pas s'y intéresser.

_ Est-ce qu'il n'y a pas une autre raison qui cause le désintérêt des élèves et qui est liée aux contenus pédagogiques des cours qui ne répondent pas à leurs attentes et aux conditions didactiques dans lesquels ils se déroulent ?

_ Je ne vois pas d'avenir pour l'éducation musicale au Sénégal car il est difficile d'acquérir un instrument de musique et les élèves n'arrivent même pas à avoir une flûte à bec en plastique.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir qui leur est bénéfique. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il n'y a que chez certains que ces préjugés demeurent, mais beaucoup de sénégalais aiment et écoutent de la musique. Il faut sensibiliser les parents sur le fait que l'éducation musicale n'a pas pour but de faire des élèves des musiciens, mais seulement de contribuer à les préparer harmonieusement à leur future vie d'adultes épanouis.

_ La musique était mal vue au Sénégal, mais cette tendance change positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Il doit exister une collaboration entre les musiciens formés sur le tas et ceux formés académiquement pour créer une nouvelle synergie à la musique en général et à l'éducation musicale en particulier.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser l'éducation musicale ?

_ Absolument, notre promotion n'a pas fait d'informatique musicale, mais certains parmi ceux qui nous ont précédés ont eu la chance de faire un module de musique assistée par ordinateur. L'utilisation des TIC en éducation musicale est à renforcer, développer et consolider pour que cette matière puisse être au diapason du développement du monde.

_ Selon vous que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Les professeurs d'éducation musicale réfléchissent sur un programme officiel, ainsi que sur une réforme de la formation des élèves-professeurs, que leurs diplômes soient équivalents à ceux de l'université, comme ceux de la Faculté des Sciences de l'Éducation et de la Formation. Ce qui prolongerait l'éducation musicale dans l'enseignement supérieur et permettrait de passer de la hiérarchie A3 à A1. Il existe même des essais de création de master d'art et de culture dans les universités de Saint-Louis, de Dakar et à l'Institut Supérieur des Arts et des Cultures (ISAC). Si tout cela aboutit, ce serait un avancement pour cette matière qui ne doit plus être qualifiée de facultative et nécessite une réforme en profondeur sur tous les plans.

_ Merci.

PEM. 49.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1997. J'ai servi d'abord au CEM Amilcar Cabral de Ziguinchor pendant neuf ans, c'est ensuite que j'ai été affecté ici à Guédiawaye.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ L'accueil de cette discipline par les élèves dépend du professeur, de la manière dont il présente ses cours. Il doit être le plus convaincant possible, car il faut reconnaître que c'est une discipline déshéritée et que c'est difficile de l'enseigner. Au sein du système éducatif sénégalais, il y a une hiérarchisation des disciplines dans laquelle les matières facultatives sont reléguées au second plan. Je n'en veux pour preuve que le crédit horaire qui leur est accordé qui est d'une heure par classe et par semaine. Il y a le fait aussi qu'il n'y a pas de matériel pédagogique et didactique dans les établissements scolaires. Le professeur d'éducation musicale est livré à lui-même, doit se débattre dans de multiples problèmes et c'est à lui de savoir comment animer son cours et de prendre les initiatives qu'il faut pour motiver les élèves à y adhérer. Il doit les convaincre que c'est une discipline scolaire qu'il faut étudier comme les autres. Il doit plaider aussi pour l'importance de sa matière dans la société et pour l'interdisciplinarité et de ses enjeux dans le système éducatif.

_ Pourquoi le choix d'enseigner l'éducation musicale ? Etes-vous satisfait de votre formation et vous aide-t-elle sur le terrain quant aux contenus des cours que vous enseignez ?

_ D'abord il n'y a pas de support pédagogique, vous ne trouverez pas le plus petit manuel de musique dans les bibliothèques de nos établissements. Ne parlons pas d'instrument et de matériel audio ou audiovisuel qui auraient permis des séances d'audition, de chant etc. C'est ce qui fait que nombreux sont les professeurs qui se rabattent sur les cours de théorie musicale, de solfège. Et même l'horaire insuffisant ne te permet pas de faire tout ça en même temps et tu arrives à boucler le programme avec peine. Ce qui fait que les élèves reçoivent un minimum d'initiation et souvent on vise leurs objectifs qui se résument à l'obtention du brevet. En ce qui concerne notre formation, elle a été bonne car outre les frères KETE, nous avons des formateurs russes, belges. Nous avons beaucoup de modules et devons réfléchir de façon critique sur notre formation et proposer des améliorations. Ce qu'il faudrait c'est moderniser cette formation en y incluant l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) etc. Mais il faudra articuler ces modules de formation aux finalités et objectifs du terrain, mais c'est leur application qui reste difficile.

_ Il existe une contradiction entre la passion des élèves pour la musique et leur manque d'enthousiasme pour les cours d'éducation musicale. Est-ce que ce n'est pas dû à la non-

adaptation de ces cours à leur univers socio-culturel et dont devrait tenir compte la formation des professeurs ?

_ C'est une question qui m'a toujours préoccupé et l'analyse que j'en ai faite est que ça découle de la connotation négative que la société sénégalaise a liée à cette discipline. Si vous interrogez des musiciens professionnels, la majorité vous dira que leurs parents avaient réprouvé leur choix de faire de la musique. Parce qu'ils avaient une image péjorative de la musique qui ne pouvait être un métier digne de ce nom. C'est parce qu'aussi les premiers musiciens n'étaient pas des enfants de chœur et symbolisaient un peu la vie de débauche. Et cette idée demeure toujours dans les esprits et certains parents croient qu'on prépare leurs enfants à devenir des musiciens en leur donnant des cours d'éducation musicale. Et il m'arrive d'avoir à convaincre des parents du contraire et de leur expliquer ce qu'est réellement cette discipline scolaire et ses objectifs. Et l'administration scolaire ne nous aide pas en mettant sur les bulletins de notes des élèves musique au lieu d'éducation musicale. Il y a un énorme travail d'explication qui reste à faire pour que les gens comprennent que la musique n'est pas que ludique et ne sert qu'à divertir, mais a un aspect scientifique qui est son rôle cognitif. Il y a un musicologue qui dit que la musique est aussi un acte de savoir. Alors que dans notre société, on considère que la musique fait partie du folklore et qu'on n'a pas besoin de l'apprendre.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ La perception qu'ont les autorités politiques de l'éducation est qu'elle doit être hiérarchisée. Des priorités sont définies et la culture est souvent mise au second plan. Le président Senghor qui accordait beaucoup d'importance à la culture dont il disait qu'elle était au début et à la fin de tout développement, a initié l'enseignement de l'éducation musicale à l'école publique. Mais ses successeurs n'ont pas continué dans la même lancée et l'ont négligée. A un moment le président Wade a eu de grands projets pour la culture, mais qui ne se sont pas tous concrétisés. La vision politique transparait jusque dans l'école, ainsi les matières facultatives dont fait partie l'éducation musicale sont au bas de l'échelle de la hiérarchie scolaire. Le coefficient et le taux horaire sont faibles, il n'y a ni manuel pédagogique ni matériel didactique pour l'éducation musicale.

_ Comme vous l'avez souligné, la musique était mal vue dans la société sénégalaise mais cette vision a tendance à changer positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su

prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont presque tous autodidactes, ils demeurent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts pour mieux motiver les élèves ?

_ Effectivement il se pose un problème d'anachronisme dans certains programmes pour ce qui concerne les contenus enseignés. Parce qu'il faut voir qu'au fil du temps une matière doit évoluer, car les générations changent ainsi que les genres musicaux. Le programme qu'on enseigne est calqué sur le programme français et basé sur la musique classique écrite. Alors que notre musique est de tradition orale, mais on doit l'inclure dans notre enseignement. Ce qui exige la modernisation et l'adaptation à notre contexte de nos programmes qui doivent suivre la mouvance des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Maintenant des compositeurs autodidactes arrivent à créer à partir du numérique sans savoir jouer d'un instrument de musique. Il y a un décalage entre ce qu'on enseigne à l'école et ce que vivent réellement les jeunes en matière de musique. Il est extrêmement difficile de les convaincre uniquement par le discours théorique du professeur. C'est aux pouvoirs publics d'initier de profondes réformes et de les accompagner de moyens conséquents, en commençant par l'ENA qui est chargée de la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. En ce moment ces derniers dépendent du ministère de la Culture qui les forme pour ensuite les mettre à la disposition du ministère de l'Éducation qui les emploie sur le terrain. Il faudrait une meilleure coordination entre ces deux ministères pour une meilleure efficacité de l'éducation musicale.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser rapidement l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je pense qu'on pourrait mieux intéresser les élèves par ce biais et je l'ai souligné dans mon mémoire de sortie qui portait sur la Musique Assistée par Ordinateur (MAO). J'ai proposé d'inclure ce module dans la formation des élèves-professeurs, l'ENA l'a arrêté après l'avoir débuté faute de moyens. Avec les didacticiels qui existent aujourd'hui, on pourrait initier facilement les élèves à la pratique musicale. Ce serait une solution possible aux nombreux problèmes de moyens auxquels l'éducation musicale se trouve confrontée. Il y a aussi le problème d'horaire et il faut constater qu'en une heure il est presque impossible de faire

l'appel, de donner un cours de théorie et de pratique musicales et remplir le cahier de textes pour une classe d'une centaine d'élèves.

_ Selon vous que faudrait-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ D'abord augmenter le taux horaire et le coefficient, adapter les contenus enseignés au contexte socioculturel. Doter les écoles de matériel pédagogique et didactique.

_ Merci.

PEM. 50.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1984. J'ai été affecté d'abord au lycée Charles De Gaulle de Saint-Louis où j'ai fait vingt ans et depuis 2004 je suis là à Mbaou.

_ Pourquoi ce choix d'être professeur d'éducation musicale ?

_ Sincèrement c'est par hasard, car j'avais comme premier choix l'enseignement des sciences naturelles. Mais n'ayant pu faire ce concours, j'ai été orienté directement vers l'Ecole Nationale des Arts.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Avec le recul, je me souviens qu'il y avait plus d'enthousiasme pour cette matière lors de mes premières années d'exercice que maintenant. Les élèves mettent le paquet sur les matières à dominante, comme ils les appellent, beaucoup plus que sur les matières facultatives. On note de plus en plus une certaine désaffection des élèves pour les disciplines artistiques.

_ Cette désaffection est causée par le caractère facultatif de la matière ou par l'inadaptation des contenus de cours qui ne répondent pas à l'attente des élèves quand on connaît la passion qu'ils vouent à la musique qu'ils écoutent à longueur de journée ?

_ Effectivement il y a cet aspect car malheureusement dans la plupart de nos établissements, les cours d'éducation musicale sont théoriques. Et les élèves sont surpris de devoir ne recopier que des leçons, alors qu'ils s'attendaient à écouter de la musique au moins. Ce qui fait qu'ils ne suivent que les matières qui les intéressent.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Les disciplines artistiques sont les parents pauvres de l'éducation au Sénégal et sont logées dans les dernières heures des emplois du temps au moment où les élèves sont très fatigués. Les responsables de l'éducation ne connaissent pas l'apport des matières artistiques qu'ils relèguent au second rang.

_ Dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour

intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ La musique est un art aimé par tout le monde du plus petit au plus grand, mais le constat que je fais après trente ans de carrière, c'est qu'il n'y a pas une volonté politique de promouvoir cette discipline. Si on regarde les contenus des cours et les lieux où se fait la formation, le plan de carrière de ceux qui embrassent ce métier, les bonnes conditions ne sont pas réunies pour permettre aux professionnels de l'éducation musicale de valoriser cette matière. Il y a peu de professeurs d'éducation musicale que je connais, tout au plus une dizaine, qui allient théorie et pratique, tout le reste ne donnent que des cours théoriques.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument pour leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces facteurs ne constituent pas un frein pour l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est vrai que ces aspects ne sont pas à négliger et notre société a un regard critique sur l'artiste en général qu'il soit musicien, peintre, danseur ou comédien. Nous sommes dans une société où les parents pensent que leurs enfants qui ont fait des études doivent tous être des bureaucrates. Même le métier d'enseignant a perdu son lustre d'antan. La situation économique est si difficile que les parents rechignent à acheter ne serait-ce qu'un cahier de musique qui ne coûte pas grand 'chose ; et ce serait la croix et la bannière si on leur demande d'acquérir un instrument. Les gens ont de fausses conceptions sur la musique, mais néanmoins les parents commencent à comprendre qu'un enfant ne doit pas être brimé et qu'il existe plusieurs moyens d'expression. Tout un chacun doit avoir le libre choix de développer les capacités dont il est dotées.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de cet enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est vrai qu'il n'y a pas extension de la discipline à tous les cycles, mais je crois qu'il a été créé à l'université Gaston Berger de Saint-Louis une formation en arts et culture et qu'un confrère y donne des cours d'éducation musicale. Du temps de Senghor l'art était privilégié,

mais depuis la période des ajustements structurels, l'Etat s'occupe de l'essentiel et les disciplines artistiques sont rangées aux oubliettes.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Est-ce que ces outils numériques ne permettraient pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est une approche qui est inévitable parce que les Tic sont incontournables dans tous les domaines. Mais si on initiait les élèves depuis le primaire à une éducation musicale plus complète et formelle, ça pourrait booster la discipline. Mais il faut constater que les professeurs d'éducation musicale ont toutes les peines du monde pour faire correctement leurs cours qui sont placés à des heures impossibles et qu'ils doivent dérouler souvent en deux ans pour les classes de quatrième et troisième.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Quand les élèves découvrent le cours de musique dans leurs emplois du temps, ils sont impatients et le découvrir et se demandent à quoi ça doit rimer. Ils s'attendent à chanter, écouter ou jouer de la musique au lieu de recopier des leçons très compliqués, car la théorie musicale n'est pas si facile. Pour éviter ces frustrations, il faut mettre cette discipline et ses enseignants dans de bonnes conditions. Je me souviens qu'à mes débuts au lycée De Gaulle, il y avait une salle dédiée à la musique et que c'est la dame que j'avais remplacée et qui faisait partie des enseignants de la coopération française qui l'avait bien équipée. Mais actuellement les conditions matérielles d'enseignement se sont beaucoup dégradées. L'éducation musicale est une discipline transversale qui comprend de la littérature, des maths et tout le monde y gagnerait si elle pouvait jouer pleinement son rôle.

_ Merci.

PEM. 51.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1979. Mon premier poste fut à Bambey où j'étais en même temps à l'école normale d'instituteurs et au collège DiéryFall, ensuite je suis venu au lycée Kennedy à Dakar en 1986. J'ai participé à la confection d'ouvrages sur la musique et fait des conférences dans plusieurs régions du Sénégal. Et je continue de travailler sur la musique sous l'aspect pédagogique, sociologique etc.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Les élèves sénégalais, comme tous les africains, sont sceptiques quant à l'enseignement de la musique. Ils n'imaginent pas que la musique puisse être enseignée comme une discipline scolaire et que c'est une perte de temps car elle est innée chez l'homme. Mais les mentalités commencent à changer au fur et à mesure et les élèves s'intéressent de plus en plus à la musique si bien que même les écoles privées et certaines familles font appel aux services de professeurs d'éducation musicale. Donc les choses évoluent, car ce n'étaient que les étrangers expatriés qui prenaient des cours particuliers de musique, mais maintenant les sénégalais s'y sont mis.

_ Vous avez parlé de perte de temps, est-ce que le fameux slogan « la musique est l'art de perdre son temps à l'école » qui avait cours à l'époque est toujours scandé par les élèves ? Et comme vous l'avez souligné ça ne se limite pas au Sénégal, car un professeur ghanéen a fait une thèse sur l'éducation musicale en Afrique dans laquelle il souligne que les élèves anglophones ont fait du mot music l'acronyme de « Music is theMostUselessSubject In the Class » (Akrofi 1982). Et ceci est en grande contradiction avec la grande passion pour la musique des élèves qui l'écoutent à longueur de journée.

_ Peut-être qu'il faut avoir plusieurs regards sur ce problème, il y a d'abord la manière d'enseigner, ensuite le contenu du cours qui sont les aspects les plus importants. Les professeurs d'éducation musicale étant formés dans le moule classique, sont tentés d'enseigner comme le font les professeurs des autres disciplines telles que les mathématiques ou le français. Ils donnent des leçons qui comportent trop de chiffres ou de littérature, ce qui n'est pas très attractif pour les élèves qui s'attendent à de la pratique musicale concrète. Parfois aussi les vocabulaires diffèrent à cause de la différence de compréhension des notions, par exemple le mot son signifie morceau de musique pour eux et qui sera défini différemment par le professeur. Donc il existe des incompréhensions à lever et aussi un déphasage entre le prof et ses élèves dont les attentes sont déçues. Ce qui crée un problème d'indiscipline car les élèves ne sont pas très emballés par la musique classique qu'on leur enseigne et qu'ils

qualifient de musique ancienne. Il faut donc revoir les contenus et les outils didactiques employés, adapter nos enseignements à leurs besoins en nous souciant et nous imprégnant de leurs goûts musicaux. Qu'on le veuille ou non, il existe maintenant une culture jeune que nous ne pouvons ignorer en continuant la même routine qu'avant. Pour ce qui concerne les moyens didactiques, on ne trouve rien dans les écoles et au cours de deux séminaires l'Etat a promis d'équiper l'éducation artistique, mais rien n'a été fait jusqu'à présent. A part que dans les écoles ayant des effectifs importants, les inscriptions des élèves permettent parfois d'acheter un clavier pour l'éducation musicale.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme une discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ La réponse est non et même les inspections académiques, les directions des écoles ne connaissent pas la matière et les professeurs d'éducation musicale sont regardés comme des martiens. Pendant toute ma carrière, aucun de ces responsables de l'éducation ne m'a contacté pour s'enquérir de mon travail et c'est valable pour tous les professeurs d'éducation musicale qui sont marginalisés et laissés à eux-mêmes au sein de l'école. Il n'y a pas de corps de contrôle tels des inspecteurs pour l'éducation artistique.

_ Est-ce que cela ne se ressent pas dans les évaluations et épreuves d'examens ?

_ Evidemment les élèves sont jugés très faibles en éducation musicale et presque dans toutes les autres matières, d'où la nécessité de revoir tout le système éducatif. Tant qu'on n'aura pas des outils didactiques appropriés, la matière connaîtra des problèmes.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. La discontinuité de cet enseignement dans le système éducatif n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a pas de débouchés ?

_ Tout à fait, bien qu'il y ait des lycées comme Kennedy où l'éducation musicale continuait jusqu'en terminale, mais le plus souvent elle se limite aux collèges d'enseignement moyen. Ce qui est néfaste pour cette matière et qui fait qu'elle ne compte pas dans les orientations, alors qu'elle pourrait créer de nouvelles filières dans les universités et bénéficier d'une nouvelle synergie. Il faut donc créer un cadre d'évolution plus large pour à cette matière pour qu'elle puisse jouer son véritable rôle de vecteur culturel.

_ A propos de culture, dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Bien

qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés et intégrer leurs musiques dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Dans notre société les musiciens étaient au bas des catégories de l'échelle sociale, qualifiés de quémandeurs parce qu'ils devaient chanter les louanges des nobles et des riches pour gagner leur pitance, donc dépendaient d'eux. Ce qui faisait que les parents ne voyaient pas d'un bon œil le choix de leurs enfants pour la musique. Mais avec l'évolution les mentalités ont changé grâce à la réussite sociale de musiciens de notoriété internationale comme Youssou Ndour, Akon et autres qui ont créé de véritables entreprises culturelles. Ce qui a donné un autre visage à la musique et effacé les clichés dont pâtissait la musique. Maintenant les thèmes chantés contiennent des thèmes autres que des louanges et les griots n'ont plus le monopole de la musique. Et actuellement beaucoup de jeunes s'adonnent à la musique dès le collège comme l'ont fait les groupes de rap Daara J, PeeFroiss etc. Et ils ont émergé à partir d'un concours musical organisé entre les établissements scolaires du Sénégal. Des professeurs d'éducation musicale ont sélectionné des élèves qui ont répété avec l'Orchestre National, ce qui a fait éclore beaucoup de jeunes talents dont CoumbaGawlo par exemple. Les jeunes trouvent maintenant dans le sport et la musique une porte de sortie du marasme du chômage et ces matières peuvent les sauver de la débauche. L'Etat doit donc s'impliquer dans la promotion de l'éducation musicale et ne pas laisser ce terrain aux seuls privés. Actuellement les professions liées à la musique se sont développées, de nouvelles filières d'emplois apparaissent et attirent de nombreux jeunes. Les mentalités évoluent et la musique est réhabilitée et revalorisée.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Tout ceci commence à disparaître parce que les dahiras avec des chorales religieuses et même des orchestres ont proliféré. Et les musulmans ont des positions très prudentes par rapport à la musique et à la poésie même à cause d'antécédents ; les exégètes ont des avis différents sur le sujet : il y en a qui font la distinction entre la musique profane et la musique

religieuse dont font partie le bourde, les khassides, la psalmodie du Coran et l'appel à la prière du muezzin, qui ont des airs (mélodies) précis. Le chant est un moyen d'émouvoir très important dans la religion et les professeurs d'éducation musicale doivent être bien documentés dans ce sens et mettre à jour leurs cours pour pouvoir argumenter face à leurs détracteurs. En ce qui concerne les castes, il est difficile d'éradiquer ça de la société et les griots seront toujours liés à la musique. Mais ils n'en ont plus le monopole et on ne peut évacuer cette tradition de notre culture et ils sont les conservateurs de notre patrimoine culturel qu'ils ont la mission de transmettre aux futures générations, surtout à celles de la diaspora sénégalaise. Pour les instruments, on en trouve de plus en plus chez les gens mais souvent sous forme de jouets, mais c'est mieux que d'offrir des armes aux enfants.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ De plus en plus d'écoles ont des salles d'informatique et certains professeurs d'éducation musicale font leurs cours dans ces salles et il suffit compléter l'équipement de celles-ci pour qu'on puisse utiliser l'informatique musicale. Ce qui est moins cher que l'achat d'instruments et ça rendra les cours moins abstraits en mettant les élèves en contact avec les sons. Mais à défaut de cela, il faut utiliser l'instrument le moins cher qui est la flûte à bec et des confrères ont même créé des groupes avec ces flûtes, sinon on se sert de la voix tout simplement et des percussions. L'Etat n'a pas prévu pour le moment à l'éducation musicale dans ce développement des TIC et c'est aux professeurs de pallier à cela en essayant de les intégrer dans leurs cours. L'éducation musicale peut contribuer à une meilleure maîtrise de ces technologies par les élèves.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il n'y a pas de secret, il faut faire comme les autres disciplines, l'enseigner de la maternelle à l'université. Créer des cadres de réflexion sur la formation des élèves-professeurs, sur les méthodes et contenus des cours. L'université doit aider à cette réflexion et aussi créer de nouvelles filières en musicologie, ethnomusicologie etc. Il faut confectionner aussi des ouvrages pouvant servir de supports aux cours, ainsi que d'autres matériels didactiques comme des instruments de musique et d'autres équipements électroniques. Il faudrait inclure aussi dans la formation les instruments traditionnels de chez nous et pourquoi ne pas recruter les élèves-musiciens qui ont obtenu leurs diplômes comme musicien-intervenant dans les

écoles ? L'éducation musicale contribue à l'équilibre des élèves en leur permettant de mieux s'exprimer oralement en articulant très bien, et même à former de bons scientifiques.

_ Merci.

PEM. 52.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2008.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ J'étais déjà maître de chœur quand j'ai appris l'existence de cette formation d'élèves-professeurs d'éducation musicale pour les bacheliers et j'ai fait le concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Arts.

_ Est-ce que votre formation vous aide efficacement sur le terrain ?

_ Oui et j'ai beaucoup appris pendant les quatre années qu'ont duré cette formation, avec des cours sur l'histoire des institutions culturelles du Sénégal, de solfège, de piano, de psychopédagogie pour savoir comment gérer une classe, travailler avec un groupe etc.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Mes élèves participent aux cours et aiment la discipline, je crois que c'est au professeur de valoriser son enseignement. Les élèves adorent la musique et ils sont très fiers quand ils arrivent à jouer l'hymne national avec leurs flûtes à bec.

_ Est-ce que les contenus pédagogiques des cours et les moyens didactiques employés répondent à l'attente des élèves ?

_ Du point de vue de la théorie musicale ils s'y retrouvent, mais pas du côté pratique musicale. Les cours devraient normalement se dérouler dans une salle de musique, ce qui n'est pas le cas. Outre le manque de moyens didactiques, se pose le problème des classes pléthoriques où il est impossible de faire de la pratique. Même la flûte se pratique dans le club de musique dont les membres sont moins nombreux.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; beaucoup de musulmans croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique qui est un loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces facteurs ne constituent pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je dirais que la musique est secondaire dans les préoccupations des sénégalais ; et pourtant l'enfant doit s'exprimer et libérer son trop plein d'énergie. Certains le font à travers le sport, d'autres par la musique et ce sont le peu de personnes qui le comprennent qui achètent des instruments à leurs enfants. J'avais le cas d'une élève ibadou à qui son père avait interdit de faire son cours, mais après explication tout est rentré dans l'ordre.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves, comme l'ont constaté des neuroscientifiques, mais à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ En réalité et c'est malheureux, elle est reléguée au second plan avec une heure par classe et par semaine. Le coefficient étant égal à un, les élèves ne s'inquiètent pas d'avoir un zéro dans la matière. Si elle était aussi obligatoire comme les autres disciplines, au lieu d'être facultative, les élèves la prendraient plus au sérieux. Alors qu'elle peut aider à travers des chants, à retenir plus facilement les tables de multiplication, les règles de grammaire, l'alphabet etc. Mais c'est dommage qu'on ne lui donne pas son importance.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de son enseignement dans les différents cycles du système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est ce qui montre qu'elle est laissée en rade et ça décourage les élèves.

_ Dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ La motivation est importante dans tout enseignement, et il faut tout faire pour valoriser cette matière qui est une part entière de la culture. Dans toutes les cérémonies il y a de la musique et c'est aux professeurs d'adapter leurs enseignements au contexte socioculturel.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Normalement, les cours d'éducation musicale devraient se dérouler dans une salle spécialisée équipée d'instruments de musique, de sono et d'ordinateurs. Mais tel n'est pas le cas et cela se réalisera difficilement à mon avis.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faut d'abord des salles spécialisées bien équipées pour que le professeur puisse matérialiser les leçons théoriques et intéresser les élèves.

_ Merci.

PEM. 53.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1986. J'ai commencé par l'école normale régionale de Bambey que j'ai quitté en 1993 après sa fermeture avec la restructuration de la formation des instituteurs et depuis lors je suis dans ce collège.

_ Pourquoi ce choix d'enseigner l'éducation musicale ?

_ C'est par vocation je peux dire, parce que c'est depuis le lycée que j'ai senti en moi des dispositions pour la musique, car j'étais dans une famille où il y avait des musiciens et à partir de la classe de seconde j'ai commencé à jouer dans un orchestre. Et après le baccalauréat, j'ai opté d'entrer au Conservatoire de Dakar pour faire la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale.

_ Avez-vous suivi des cours d'éducation musicale pendant votre cursus scolaire ?

_ Non et pendant toutes mes études au lycée, je jouais dans l'orchestre où j'ai été formé sur le tas.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Bon, les élèves accueillent bien tout ce qui a trait à la musique, mais c'est la politique de l'administration scolaire envers l'éducation musicale qui crée une incompréhension de cette matière par les élèves. L'Etat ne met pas les professeurs d'éducation musicale dans de bonnes conditions pédagogiques et didactiques pour enseigner convenablement leur matière. On ne peut faire un cours de musique sans musique et c'est ce qu'on oblige les professeurs à faire. Ils sont contraints de faire uniquement des cours de théorie musicale, faute de moyens didactiques. Et ce genre de cours n'accroche pas les élèves qui baignent dans un environnement musical qu'ils veulent retrouver partout. Quand le cours est accompagné par un instrument de musique, ils sont très intéressés car c'est du concret pour eux.

_ C'est paradoxal que les élèves adorent écouter de la musique tout le temps et rejettent les cours d'éducation musicale. Ce désintérêt est dû aux contenus des cours qui ne correspondent pas à leur culture musicale et à leurs attentes ou c'est le professeur qui n'est pas doté des outils pédagogiques depuis sa formation et de moyens didactiques adaptés pour exercer son art ?

_ Ecoutez, la conception de l'éducation musicale et de l'éducation tout court est universelle. Mais on ne peut enseigner à des élèves sans tenir compte de leur environnement culturel et le professeur doit adapter ses cours au contexte socioculturel sénégalais. Le professeur doit essayer d'acquérir une guitare ou un clavier pour animer ses cours et motiver les élèves en donnant des exemples sonores tirés du répertoire local traditionnel ou moderne. Mais il y a

beaucoup de professeurs qui enseignent l'éducation musicale faute de mieux, c'est un choix par défaut. Beaucoup ont cartouché à l'université ou trouvent dans le métier une couverture sociale et ne le font pas par vocation ou dispositions artistiques. Les élèves aiment chanter dans toutes les langues, mais détestent recopier des leçons uniquement théoriques.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Le problème est que les autorités qui gèrent l'éducation nationale ne connaissent pas grand-chose de cette matière. Au niveau de l'institution de formation qu'est l'Ecole Nationale des Arts (ENA), des problèmes pédagogiques et didactiques restent à résoudre. Au niveau du quantum horaire et des heures de cours, la matière vient en dernier. Elle est facultative aux examens, faute d'un nombre suffisant de professeurs d'éducation musicale et même les sujets soumis aux élèves lors de ces épreuves sont à revoir. L'éducation musicale est interdisciplinaire car avec la pose de la voix les élèves s'expriment mieux ; elle éveille les sens et on ne peut être un bon mathématicien, un bon littéraire etc., sans des dispositions sensorielles. La préparation de l'oreille permet une meilleure audition et le jeu d'un instrument de musique développe l'intelligence. Donc il faut des changements pour accorder à l'éducation musicale l'importance qu'elle mérite.

_ Dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Bon, c'est un problème très aigu que vous posez, car en Afrique la musique n'est pas considérée de la même façon qu'ailleurs. Dans la société sénégalaise, la musique était le domaine exclusif des familles griottes. Ce qui est un peu aberrant, car on peut être de la caste des griots et ne pas être doué pour la musique, alors qu'un noble peut avoir d'énormes dispositions de musicien. Mais les pionniers de la musique au Sénégal étaient sérieux mais ils étaient traités de souldards, et c'est la seconde génération qui est celle de Youssou Ndour et autres qui ont réhabilité la profession de musicien. Mais leur impact sur la société ne touche pas encore l'école, car leurs musiques ne sont pas très éducatives et ne sont pas encore

codifiées. L'ENA ne joue aucun rôle dans le perfectionnement de la musique sénégalaise, alors qu'elle devrait aider à développer les dons de ces autodidactes. Les jeunes voulant devenir musiciens préfèrent apprendre dans le tas, parce qu'ils ne considèrent pas les formateurs qui y officient comme des musiciens professionnels. Donc il y a de profondes difficultés de formation à la musique qu'il faut surmonter. Les œuvres de nos musiciens comportent beaucoup de lacunes techniques, mais comme les élèves les aiment, il faut leur présenter ça aussi en même temps que d'autres musiques.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : comme vous l'avez évoqué, la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale ?

_ Oui, dans la culture africaine c'est chez les griots seulement qu'il y avait des instruments de musique. Néanmoins il y a actuellement beaucoup de salariés qui peuvent acheter un instrument, mais ils ne le font pas parce qu'ils n'en connaissent pas la vraie utilité. Pour ce qui concerne la religion, elle a toujours cheminé avec la musique et il faut que les gens comprennent qu'elle vient de Dieu avec les sept notes, les sept jours etc., mais chez nous c'est un tabou d'en parler. Alors que la musique adoucit les mœurs et agit sur le spirituel. Nous en savons quelque chose, nous qui avons étudié l'histoire de la musique et sa codification dans l'Eglise, son rôle dans le développement social en Grèce. Alors que l'imam ou le prêcheur qui prône le bannissement de l'Islam croit détenir toute la connaissance alors qu'il est limité en culture générale et ne connaît pas la quintessence même de la musique.

_ Je vous confirme dans ce sens avec l'exemple de la Turquie où les muezzins officiels sont recrutés et formés au conservatoire.

_ Même dans les pays arabes qui nous ont amené l'Islam, il y a des orchestres symphoniques, et le muezzin en appelant à la prière ou en psalmodiant le Coran, il chante des mélodies.

_ Je connais une doctorante en musicologie qui a transcrit en partitions la psalmodie du Coran et les appels à la prière du muezzin.

_ Même moi, quand je vais à la mosquée, je décode les notes que chante le muezzin ; c'est à nous de faire comprendre à nos compatriotes musulmans qu'il existe plusieurs formes de musique. Et ce qu'il faut qu'ils condamnent c'est peut-être des danses avec des tenues obscènes qui accompagnent nos musiques locales.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. Cette discontinuité de son enseignement dans tous les cycles du système éducatif, n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ C'est toute une politique éducative à changer car elle ignore l'éducation musicale et il faut des réformes scolaires pour enseigner convenablement cette matière à tous les niveaux. Et dans les séries littéraires, on pourrait inclure un baccalauréat artistique avec orientation depuis la classe de seconde et ensuite dans l'enseignement supérieur en créant des départements d'art dans les facs de lettres. Les études musicales au Sénégal s'arrêtent au diplôme des professeurs d'éducation musicale qui est égal à bac+4. Il faudrait leur permettre d'aller jusqu'au doctorat comme dans les pays occidentaux. Prenons l'exemple d'un magistrat qui juge un cas de piratage musical, s'il avait quelques connaissances sur la musique, ses décisions seraient plus pertinentes.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Les enseignants en ont besoin et ces technologies informatiques les aideraient beaucoup dans leurs tâches. Mais il faudrait qu'il y ait un minimum d'équipement dans les écoles, ce qui n'existe pas souvent. Alors que ça permettrait aussi de faire des recherches et de montrer des exemples d'instruments que l'on cite sans jamais les entendre.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ C'est surtout la pratique musicale d'abord et pas seulement des cours de théorie. Tenir compte aussi de l'environnement musical des élèves et de leur culture. Il manque aussi du matériel didactique permettant au professeur d'accomplir correctement son cours. Il faut des réformes depuis la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale à l'ENA jusqu'au programme enseigné dans les écoles. Créer des filières pour les enseignements artistiques dans les universités et préparer la relève des formateurs qui donnent des vacances même après la retraite par manque de personnel.

_ Merci.

PEM. 54.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1980. J'ai d'abord servi dans les lycées et collèges avant d'être nommé à ce poste depuis une dizaine d'années.

_ D'après votre expérience, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Ils sont souvent déçus en découvrant que les cours abordent le côté scientifique de la musique avec des leçons, alors qu'ils s'attendaient à écouter de la musique. Les cours théoriques ennuyaient vraiment les élèves et on a dû changer de système au fil des ans, en faisant entrer la musique dans les classes. L'enseignement de la flûte à bec est littéralement instauré comme module dans la formation des élèves-professeurs d'éducation musicale. Ceux qui ont un piano ou un magnétophone peuvent également accompagner les élèves et on a noté un regain d'engouement pour les cours d'éducation musicale. Là où le bât blesse c'est que la matière n'est pas obligatoire, mais facultative à l'examen. Son coefficient est 1, donc il y a des problèmes à ce niveau et c'est un problème de politique éducative qu'il va falloir revoir entre ministères. Il y a le problème du corps de contrôle aussi et tant que ces problèmes ne seront pas résolus, l'éducation musicale ne progressera pas.

_ Du point de vue contenus pratiques et non théoriques, l'élève-professeur est-il doté de moyens pédagogiques et didactiques lors de sa formation et de sa prise de service, lui permettant de répondre à l'attente des élèves ?

_ J'ai l'habitude de dire aux élèves-professeurs que s'ils sont affectés officiellement dans des collèges publics, leur matière est prévue dans les budgets de ces établissements et que c'est à eux de réclamer un minimum de matériel didactique auprès de leurs directions. Et c'est de cette manière que je procédais quand j'enseignais au lycée et j'arrivais toujours à avoir un clavier, un magnétophone, des livres de solfège et des flûtes à bec si l'établissement avait un budget conséquent. Autrement je demandais aux élèves de se procurer une flûte à bec eux-mêmes. Donc c'est aux professeurs d'éducation musicale de prendre leurs responsabilités sinon ils seront considérés comme des professeurs de cours théoriques et ils n'accrocheront pas l'attention des élèves. Et c'est aux professeurs de trouver les moyens de motiver les élèves pour qu'ils aient envie de retrouver le prochain cours. Mais à mon avis, le programme qui date de 1972 est à revoir aussi à tous les niveaux car il n'est pas très consistant. Le programme couvre de la sixième à la terminale mais il y a un problème de personnel pour enseigner dans tous les niveaux. Même s'il y en a un dans un établissement, il ne peut s'occuper de toutes les classes. Tous ces problèmes existent et il ne faut pas les nier.

_ Justement, l'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. La discontinuité de cet enseignement dans tous les cycles du système éducatif n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ Evidemment, mais c'est un problème que doit résoudre l'Etat en renforçant le nombre de professeurs par des recrutements plus importants. Pour le supérieur, il devrait y avoir une possibilité de continuer des études de troisième cycle pour les élèves-professeurs qui sortent d'ici avec un master professionnel. Mais dans ce cas il faudrait préparer la formation des enseignants de cette faculté à mettre en place. Il y a l'Institut Supérieur des Arts et de la Culture (ISAC) qui vient d'ouvrir ses portes pour former jusqu'au master2 en art et culture, mais ce sont des enseignements généraux théoriques et pas spécialement centrés sur l'éducation musicale ou plastique. Les professeurs d'éducation musicale n'ont pas de problèmes administratifs personnels en tant que fonctionnaires de la hiérarchie A rémunérés en tant que tels. Et ça pose le problème du corps de contrôle en éducation musicale, car si le professeur qui a effectué une longue carrière voit que l'inspecteur n'a que trois cent points de plus que lui au point de vue indiciaire (3217 et 3600), il peut ne pas trouver intéressant de faire ce concours. Pour que cette perspective soit attractive, il faudrait aligner ce point indiciaire à 4000 comme pour les inspecteurs des autres disciplines.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves comme l'ont constaté des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite au niveau des emplois du temps, des évaluations et des examens ?

_ Le coefficient est 1, le taux horaire est d'une heure hebdomadaire par classe, ce qui n'accorde pas au professeur le temps nécessaire pour faire correctement son cours et c'est une épreuve facultative à l'examen. Tout ceci ne permet pas à cette matière de remplir pleinement son rôle auprès des élèves et c'est une situation à revoir. Et il faudrait prendre des mesures visant à relever le coefficient, ainsi que l'effectif des professeurs d'éducation musicale. Ce qui aura pour conséquence une meilleure estime de cette matière et de ses enseignants auprès des élèves et des collègues eux-mêmes.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont presque tous des autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces

musiciens confirmés en intégrant leurs musiques dans leurs cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts ?

_ Cette collaboration existe, car certains professeurs donnent des cours de musique aux stars les plus populaires du Sénégal et même certains musiciens qui ont obtenu le disque d'or nous ont contactés pour un encadrement. Ils ont voyagé et découvert leurs carences et comme ils veulent s'exporter, il leur faut un minimum de connaissances de base. C'est vrai qu'il faut une symbiose de musiques dans les cours et des élèves-professeurs font des mémoires de sortie sur des musiciens locaux dont ils transcrivent et jouent les morceaux et ils sont invités lors de la soutenance de ces mémoires. On tient compte de tout ça et la nouvelle génération des professeurs d'éducation musicale pourra changer les contenus des cours.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet de payer un instrument à leurs enfants ce qui les prive ainsi d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux.

_ Le problème de caste ne se pose plus en ce qui concerne la musique et 90% des élèves-musiciens inscrits ici ne sont pas castés. Et même pour les professeurs, les parents n'étaient pas toujours d'accord pour que leurs enfants fassent carrière dans l'éducation musicale. Je peux relater mon cas personnel : après mes parents, mon grand-frère qui vivait pourtant en France est venu insister pour que j'arrête ma formation de professeur d'éducation musicale en prétextant que nous n'étions pas des griots, ce que j'avais évidemment refusé. Parce que pour eux le musicien fréquentait les bars, se droguait, était quelqu'un de débauché. Mais je leur ai fait comprendre que je n'en faisais qu'un métier, je n'ai jamais bu ni fumé de ma vie et que c'était le président Senghor qui voulait qu'on enseigne la musique et les arts en général dans les lycées et collèges du Sénégal et qui avait initié cette formation. Avec la mondialisation, ces problèmes de castes ont tendance à disparaître dans tous les métiers. En ce qui concerne l'Islam, je ne vois pas où est-ce que ces religieux musulmans ont vu que la musique était interdite. Le prophète lui-même a été accueilli à Médine par de la musique et il n'a pas arrêté cette musique. Moi je suis muezzin et appelle à la prière à la mosquée de mon quartier.

_ A propos de muezzin, je voudrais souligner que les muezzins officiels turcs sont formés et recrutés par un jury composé de professeurs du conservatoire.

_ Je travaille actuellement avec des turcs et on organise chaque année des galas où on joue de la musique. C'est un problème tout simplement de culture différente de celle des pays

développés où l'instrument de musique est banalisé, alors que chez nous il est exceptionnel d'en posséder. Mais espérons que tout ceci ne sera bientôt qu'un mauvais souvenir et que les mentalités changeront.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Ici à l'ENA, nous avons prévu de travailler avec les TIC et avons aménagé une salle d'informatique où les étudiants s'initient à la musique assistée par ordinateur. C'est vrai que nous n'avons pas beaucoup d'ordinateurs, mais on compte renforcer le parc et nous sommes là-dessus et espérons que dans les prochaines années cette innovation sera généralisée à toutes les formations que nous dispensons ici.

_ Selon vous, quelles sont les perspectives pour l'éducation musicale, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer cette matière au Sénégal ?

_ Il faut constater que l'enseignement public est en retard sur celui privé, car dans les écoles privées on trouve des salles spécialisées bien équipées et dédiées à la musique, ce qui n'est pas le cas dans les écoles publiques. D'où un problème d'installations adaptées à son enseignement pour le professeur d'éducation musicale. Je crois que le gouvernement pourrait en faire de même dans les établissements publics. Il y a aussi l'ignorance de cette discipline par l'administration scolaire qui n'accorde pas beaucoup d'importance à l'éducation artistique en général.

_ Merci.

PEM. 55.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2011. Je suis aussi artiste-musicien, chanteur et j'ai mon groupe, donc j'aime la musique et mon métier me plaît.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ J'ai remplacé un confrère qui partait à la retraite et j'ai constaté chez les élèves un manque d'engouement pour la matière parce qu'on ne leur proposait pas beaucoup de choses. Quand j'ai commencé mes cours, j'ai innové en essayant de proposer des cours incluant la pratique instrumentale avec des flûtes à bec et un accompagnement à la guitare ou au clavier. J'ai redonné vie à une chorale qui existait là-bas et tout ceci a fait que les élèves s'intéressent de plus en plus à la matière et ont hâte de faire le cours. Je suis bien accueilli aussi par l'administration du lycée.

_ Donc vous voulez dire que le manque d'enthousiasme des élèves pour l'éducation musicale est dû aux contenus enseignés et au manque de matériel didactique auxquels font face la majorité des professeurs d'éducation musicale ?

_ Tout est lié, car à mon arrivée j'ai constaté que les moyens ne suivaient pas. J'ai tapé sur la table en réclamant une salle consacrée à la musique et c'est aux professeurs de se faire respecter. Notre matière est une discipline artistique certes, mais qui inculque aux élèves beaucoup de qualités. La musique amène aux élèves l'ouverture d'esprit, la mémorisation et leur permet aussi de vaincre la timidité et de s'extérioriser, de s'épanouir en mêlant l'utile à l'agréable. Et les bons élèves en éducation musicale le sont aussi dans les autres matières. Et donc c'est à nous professeurs de montrer aux autres l'utilité de notre matière.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais comme discipline d'éveil ayant des effets bénéfiques sur les élèves constatés par des neuroscientifiques, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais occupe-t-elle la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Tout ce qui touche cette discipline devrait être revu à la hausse, le coefficient, le taux horaire et revoir aussi la dénomination de matière facultative, terme que je n'aime pas et préfère l'appeler matière à bonus. L'éducation musicale et l'éducation artistique tout court favorisent l'épanouissement et l'ouverture d'esprit des élèves et doivent être mieux considérées.

_ Dans la société sénégalaise la musique était mal vue, mais cette tendance a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien vivre, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Malgré qu'ils soient

presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés en intégrant leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts pour mieux motiver les élèves ?

_ Ce serait une bonne chose et une source de motivation pour les élèves. Je leur donne mon exemple pour leur expliquer que la musique ne m'a pas empêché de poursuivre mes études. L'artiste est d'abord un intellectuel qui voyage partout et touche un public international. Je dis aussi aux élèves qu'ils sont à un moment de leur vie où ils doivent essayer de tout apprendre et tout découvrir. Ce serait intéressant qu'ils puissent discuter avec les musiciens qu'ils aiment pour savoir le rôle de la musique dans la société, car une société sans musique est une société sans vie.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument à leurs enfants qui sont ainsi privés d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Ces facteurs ne constituent-ils pas un frein à l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Je pense que si on veut populariser les instruments de musique chez les sénégalais, on devrait commencer par nos instruments traditionnels. Un piano est hors de portée d'un sénégalais moyen, même une guitare est chère et je me rappelle que j'ai dû avoir de très bons résultats scolaires pour que ma maman m'achète ma première guitare. Avant, on ne retrouvait des instruments traditionnels que chez les familles griottes, mais ça tend à changer actuellement. Beaucoup de jeunes non castés s'adonnent à la musique en y réussissant avec talent et sont même encouragés par leurs familles. Pour l'Islam, des historiens et religieux musulmans racontent que le Prophète a été accueilli à Médine par des chants et danses. Ceux qui sont contre la musique parlent peut être de certains côtés obscènes et pervers qui accompagnent la musique. Mais une musique qui conscientise et éveille les gens a sa place dans toute religion. La religion tend à parfaire les comportements des personnes dans la société et les musiciens avec leurs conseils que sont leurs messages, arrivent à sensibiliser leurs publics dans ce sens.

_ L'éducation musicale est absente du préscolaire, de l'élémentaire, de l'université et presque du lycée. La discontinuité de cet enseignement dans le système éducatif sénégalais n'incite-t-elle pas les élèves à penser que cette matière n'a aucun débouché ?

_ Je dis que les sénégalais ne sont pas bien éduqués musicalement, quand on se rend compte que dans la structure de notre musique locale, on met trop en relief le rythme au détriment des autres composantes de la musique. Une meilleure éducation musicale permettrait à notre musique de mieux s'ouvrir et d'être mieux exploitée. C'est vrai que l'éducation musicale n'est souvent présente qu'au collège, mais le quantum horaire qui lui est accordé est insuffisant. Dans tout le Sénégal, il n'existe pas d'institution d'enseignement de la musique autre que l'Ecole Nationale des Arts (ENA), ce que j'ai déploré lors d'un passage à la télé où je demandais à ce que l'Etat crée des démembrements de l'ENA au niveau de toutes les régions où on retrouve des centres culturels qui pourraient être équipés et faire appel aux professeurs d'éducation musicale pour y donner des cours de musique. Car il y a actuellement une forte demande des jeunes qui veulent faire de la musique mais l'offre ne suit pas et c'est vraiment désolant.

_ Concernant l'ENA, est-ce que vous êtes satisfait de la formation que vous y avez reçue et aide-t-elle réellement sur le terrain ?

_ Il faut dire qu'entre ce que nous apprenons là-bas et ce que nous trouvons dans les écoles, il y a une différence. Il y a à l'ENA un déficit incroyable de matériel didactique pour bien s'exercer aux instruments tels le piano et la guitare et ses locaux ne sont même pas appropriés. Il faudra construire une école digne du nom pour bien former les professeurs, qui devront acquérir des compétences utiles dans leurs cours. Il y a aussi un déficit de formateurs au niveau supérieur où il y a un vide total quant à cette matière qui pourrait créer de nouveaux emplois, mais je crains pour son avenir qui peut être hypothéqué.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Il existe aussi des logiciels musicaux permettant d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne permettraient-ils pas de moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Mon mémoire de sortie avait comme thème la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) et l'apport des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) à l'éducation musicale. On trouve maintenant des applications interactives pour apprendre la musique et j'essaie d'utiliser cela avec ma chorale, ce qui me fait gagner beaucoup de temps pour les répétitions. L'informatique nous facilite beaucoup de choses maintenant.

_ Selon vous que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Il faut d'abord doter les professeurs de matériels didactiques pour qu'ils puissent faire correctement leur travail. Il faudra aussi dispenser l'éducation musicale hors des écoles, dans

les centres culturels régionaux. Baser cet enseignement sur notre musique locale et la codifier pour l'immortaliser, certes notre société est de tradition orale, mais on doit tendre vers l'écrit. Pour faire une recherche sur nos musiques, c'est un véritable parcours de combattant qu'il faut accomplir, faute d'ouvrages, d'archives et il nous faut sauvegarder notre patrimoine culturel en général et musical en particulier.

_ Merci.

PEM. 56.

_ Je suis professeur d'éducation musicale principal de classe exceptionnelle ; j'ai fait 23 ans d'enseignement et 9 ans de direction.

_ Qu'est-ce qui vous a poussé à embrasser le métier de professeur d'éducation musicale ?

_ C'est juste le hasard

_ Comme beaucoup

_ Oui, c'est un ami qui m'en a parlé, et comme les perspectives de carrière étaient intéressantes, devenir professeur à la fin de la formation et être fonctionnaire de la hiérarchie A, je me suis lancé.

_ Dans votre cursus scolaire, avez-vous rencontré l'éducation musicale ?

_ Nous avions des cours, mais ce n'était pas conforme à notre attente ; car on a créé cette formation sans la doter de moyens ; la volonté politique de la promouvoir faisant défaut.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Les élèves sont enthousiastes au début, mais le problème c'est que cet enthousiasme s'émousse, quand ils se rendent compte que les cours sont uniquement théoriques, car il n'y a ni instruments, ni de pratique en ateliers.

_ A propos de contenus de cours et de matériel didactique, est-ce que les cours sont adaptés au contexte musical sénégalais ? Et les élèves- professeurs d'éducation musicale sont-ils formés de manière à répondre à l'attente des élèves et disposent-ils des outils adéquats pour exercer leur art ?

_ La musique est universelle dans sa partie scientifique, la formation est bonne mais trop courte quand on sait que pour maîtriser le solfège, il faut sept ans, alors que les élèves-professeurs ne sont formés que sur quatre ans. Il y a aussi le problème d'accessibilité des instruments de musique tel que le piano...

_ A propos d'instrument de musique, il est très rare d'en trouver dans un foyer sénégalais à cause de plusieurs facteurs : le premier est d'ordre culturel car la musique était une pratique réservée à la caste des griots ; le second est religieux parce que beaucoup de musulmans sénégalais pensent que la musique est bannie par l'Islam. Le troisième est d'ordre économique, vu que le pouvoir d'achat des sénégalais est faible, les instruments de musique sont chers pour eux et sont relégués au second plan. Est-ce que cette absence d'instruments de musique qui pourraient aider les élèves à appliquer ce qu'ils ont appris au cours d'éducation musicale, et vu que même les neuroscientifiques ont constaté que cette pratique a des effets bénéfiques sur eux, ce manque ne nuit pas à l'essor de l'éducation musicale ?

_ Le facteur déterminant est culturel : on aime écouter de la musique et on adore les musiciens qui sont des idoles pour les jeunes, les femmes et pour tout le monde, mais on n'aime pas la pratiquer car c'est dévolue à un groupe, ce qui est regrettable. Pour le second facteur, mais dans la religion tout est musique : dans les célébrations, les chants religieux etc. Pour le troisième facteur, c'est vrai que la pauvreté est là et qu'on demande aux enfants d'étudier autre chose que la musique. Mais c'était le cas du football qui a pris sa revanche maintenant en devenant un métier honorable.

_ En parlant de métier, dans la société sénégalaise les musiciens professionnels étaient vus négativement car d'aucuns pensaient qu'ils étaient liés au milieu de la débauche. Mais cette vision a changé positivement, car ils ont réussi à prouver que la musique pouvait être un métier qui nourrit bien son homme, l'enrichir et même créer des emplois. Est-ce qu'il ne serait pas temps que les professeurs d'éducation musicale approchent ces musiciens professionnels, intègrent leurs musiques en les écoutant dans les cours d'éducation musicale ou par des invitations de groupes voisins des écoles pour des séances de discussion etc. ? Malgré le fait qu'ils aient opté, pour la majorité d'entre eux, pour l'autodidactisme quant à leur formation. Ils sont néanmoins des idoles, des symboles pour les jeunes lycéens et collégiens.

_ Evidemment qu'on gagnerait à beaucoup travailler pour transcrire leurs musiques. Bien qu'il y ait d'autres moyens de les conserver. Quant à les associer à l'enseignement musical, ça va être compliqué, car seuls ceux qui ont un certain niveau intellectuel pourront apporter leur contribution.

_ L'éducation musicale est considérée comme une discipline d'éveil et c'est pour cette raison qu'on l'a intégrée dans le système scolaire sénégalais. Et quand elle est complète, alliant pratique et théorie, elle est bénéfique pour les élèves, comme l'ont constaté les neuroscientifiques. Mais au vu de tout cela, est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ? Et vous qui êtes maintenant chef d'établissement devez être bien placé pour en témoigner.

_ Dans les emplois du temps, c'est deux heures de cours d'éducation musicale pour le professeur et une heure pour la classe. Mais ça c'est uniquement sur le papier, mais en réalité les chefs d'établissement prétextent un problème d'horaire surchargé pour n'en mettre qu'une heure. Et ça défavorise la discipline et on ne la place pas le matin. Il y a aussi le problème des classes insuffisantes et qui roulent. Quand on parle de musique aussi, il faudrait de la pratique, des chants et un instrument d'accompagnement, et ne pas se contenter uniquement de la théorie. La formation doit s'orienter dans ce sens.

_ Pour moderniser l'enseignement musical, vu que les élèves sont presque tous connectés et surfent sur internet, savent manipuler ordinateurs, tablettes et smartphones ; est-ce qu'il ne faudrait pas intégrer ces technologies de l'information et de la communication aux cours pour ne serait-ce qu'une démonstration virtuelle des instruments de musiques et leurs différentes sonorités etc.?

_ Absolument, car je crois qu'il faut utiliser ces outils informatiques dans toutes les matières, scientifiques, littéraires et artistiques pour être au diapason de l'avancée du monde.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels d'éducation musicale pour améliorer et développer cette discipline au Sénégal ?

_ Il faudra s'appuyer d'abord sur notre patrimoine culturel, allier théorie et pratique, essayer de transcrire nos chants locaux.

_ Merci beaucoup.

PEM. 57.

_ Je suis professeur d'éducation musicale de formation, et suis né le 16 mai 1969, présentement je suis intendant au niveau du lycée Kennedy, depuis le 17 décembre 2013. Auparavant, je travaillais au lycée Blaise Diagne jusqu'en 2005, ensuite je suis parti au ministère après l'obtention d'un DESS, on m'a affecté aux ressources humaines au ministère de l'éducation.

_ Qu'est-ce qui vous a poussé à embrasser la carrière de professeur d'éducation musicale ?

_ C'est depuis ma tendre jeunesse. Depuis le CE1, je suis choriste, depuis lors je suis dans une chorale, et par là j'ai eu l'amour du chant.

_ Avez-vous eu des cours d'éducation musicale au collège et au lycée ?

_ Oui, dans le secondaire, en sixième et en cinquième et aussi au séminaire où la musique est renforcée et où l'éducation musicale est bien approfondie. Ensuite j'ai pris des cours à l'ENA.

_ Selon votre expérience, les élèves reçoivent-ils les cours d'éducation musicale avec autant d'enthousiasme qu'ils mettent dans la passion de la musique qu'ils aiment et écoutent à longueur de journée ?

_ Au lycée Blaise Diagne, où j'ai œuvré, j'avoue qu'avec mon arrivée et l'introduction de la flûte en classe, les élèves étaient beaucoup plus intéressés. Je faisais des ateliers, lecture musicale, chant, flûte, ils aimaient parce que je ne faisais pas que de la théorie. Quand ce n'est que de la théorie, ils ne suivent pas, mais la pratique les intéresse.

_ Les contenus des cours sont-ils adaptés aux attentes des élèves, et met-on au niveau de la formation tous les atouts à la disposition de l'élève-professeur pour pouvoir adapter cet enseignement au contexte musical sénégalais, et aussi les moyens didactiques qu'il faut sont-ils à sa disposition pour exercer son art ?

_ Les élèves-professeurs sont laissés à eux-mêmes, ils ne sont pas préparés par leur formation à affronter les élèves, ça manque. S'ils pouvaient avoir une augmentation dans les années de formation pour exercer dans les collèges et lycées, ça leur ferait du bien. On les parachute dans les établissements à leur sortie de l'ENA sans stage de préparation.

_ La musique a été introduite dans l'enseignement sénégalais parce qu'elle est une discipline d'éveil quand elle allie théorie et pratique, et même les neuroscientifiques ont constaté qu'elle avait des effets bénéfiques sur les élèves quand elle est complète. Est-ce que l'éducation musicale, vue cette importance qu'elle revêt, a la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ L'éducation musicale est laissée au second plan dans l'enseignement sénégalais. On prend par exemple les pays développés, ils ne peuvent pas imaginer un élève sans éducation artistique. Or ici, quand on parle d'éducation artistique, automatiquement les gens en ont ras-le-bol, ça il faut le dire, et il y a même des inspecteurs qui soutiennent que ça doit disparaître.

_ Il y a des chefs d'établissement qui n'en veulent pas ?

_ Oui, qui n'en veulent même pas, cause pour laquelle il y a beaucoup de lycées qui n'ont pas d'éducation artistique ou de professeurs d'éducation artistique. Quand on leur envoie quelqu'un, ils le remettent à l'inspection pour que l'inspection à son tour le remette au ministère. Si les gens ne se battent pas, l'éducation artistique musicale va disparaître, alors que c'est un pilier fondamental pour l'éveil d'un enfant. Ça éveille les sens. Les plus intelligents dans les établissements, ce sont les plus brillants dans l'éducation artistique musicale, ça a été montré partout dans les pays. Les plus grands savants sont de grands pianistes, de grands dessinateurs. Pourquoi pas au Sénégal ? Senghor défendait l'éducation artistique, mais depuis qu'il est parti, les choses perdent leur valeur.

_ Si on parle de la société sénégalaise, qui a une incompréhension de l'éducation musicale, il est très rare de voir dans un foyer sénégalais un instrument de musique. Est-ce dû à un facteur culturel, qui est que la musique était réservée à la caste des griots, ou parce que beaucoup de musulmans croient que la musique est bannie par l'Islam, ou financier, les foyers n'ayant pas le pouvoir d'achat permettant d'acheter un instrument, qu'il soit traditionnel ou moderne, parce que c'est hors de portée de leur bourse. si bien que l'élève n'a pas les moyens d'appliquer à la maison ce qu'il a appris à l'école, et ensuite il ne peut pas bénéficier comme loisir du jeu d'un instrument de musique, qui est bénéfique comme on l'a dit.

_ Oui, là les trois facteurs pèsent, parce qu'il y a des temps où on ne pouvait pas imaginer un Sénégalais faire de la musique s'il n'était pas griot. Ca on ne pouvait pas l'imaginer. Mais maintenant avec le modernisme le développement, on voit ceux qui ne sont pas griots embrasser la musique. L'autre facteur aussi, c'est peut-être la cherté des instruments : tout le monde n'a pas la bourse pour pouvoir s'acheter un instrument de musique. Pour l'autre facteur, religieux... Du côté musulman, je ne maîtrise pas trop. Mais au niveau des catholiques, on peut dire que tous les enfants font de la musique, parce qu'ils vont dans les mouvements d'action catholique, comme le scoutisme ou le CVAV (Cœurs Vaillants Ames Vaillantes), et ils ne font que chanter là-bas, dès en bas âge ils sont imprégnés au niveau musical. Et maintenant quand tu as un certain âge, tu entres dans une chorale, bon, tu vois quelqu'un jouer du piano, ça t'intéresse, tu vois quelqu'un jouer de la guitare, ça t'intéresse,

mais tu l'approches, il t'apprend l'instrument. Donc sans aller à l'ENA, sans avoir la formation nécessaire, il y a déjà des gens qui maîtrisent ces instruments.

_ Un facteur aussi peut décourager les élèves, c'est la non-continuité de l'éducation musicale à tous les cycles de l'enseignement scolaire au Sénégal. A la maternelle et au primaire, c'est plus ou moins informel, l'élève n'est confronté à l'éducation musicale qu'au collège, après le BFEM, souvent il ne retrouve pas cet enseignement dans les lycées, Et même dans les rares lycées où il y a un professeur d'éducation musicale, après le bac, l'étudiant ne retrouve pas l'éducation musicale à l'université et dans l'enseignement supérieur. Est-ce que cette rupture-là ne fait pas que l'élève se dit : « si j'embrasse cette discipline, il n'y a pas d'avenir, vu que je ne vais pas la retrouver dans les autres cycles, ni avoir des débouchés pour l'enseignement supérieur. »

_ Oui, ça aussi c'est un facteur important, le fait que la musique n'est enseignée qu'au moyen cycle, et au moyen cycle, il faut voir, ce n'est pas jusqu'en troisième, ce sont les sixièmes et les cinquièmes qui font ça, les troisièmes préfèrent valoriser les matières scientifiques au détriment de la musique. L'élève qui arrive en troisième, on dit que la matière est facultative, mais la matière doit être obligatoire, dans tout le cycle, jusqu'en terminale. Il y a des élèves qui viennent me voir pour me dire : « on fait terminale, maintenant on voudrait choisir musique, est-ce que vous pouvez nous encadrer ? » Mais on n'a pas intégré ça dans le programme. Au lieu de les laisser se débrouiller... Ce sont des choses qui peuvent leur apporter des points, même la mention, à cause de la musique, ou bien à cause de l'éducation artistique plastique.

_ D'accord. Toujours dans la société sénégalaise, la musique était vue négativement, mais ça a tendance à changer avec l'évolution, et c'est grâce aux musiciens professionnels, qui ont prouvé que la musique pouvait être un métier comme un autre, que la musique pouvait nourrir son homme, et même l'enrichir, et même créer des emplois. Si bien que ces musiciens professionnels, qui, pour la plupart, ont préféré l'autodidaxie pour leur apprentissage, ont changé la vision des sénégalais sur la musique. Vu qu'ils sont des modèles, des symboles, des idoles même pour nos élèves, ne serait-il pas temps de les approcher, de collaborer avec eux, de les associer à nos cours par le biais de leurs musiques et même si on peut faire intervenir, par exemple, un groupe de mbalax, de rap etc. du quartier où se trouvent nos établissements, pour qu'ils puissent participer à la vie de l'école et ainsi motiver les élèves à mieux suivre l'éducation musicale?

_ Je ne dirais pas que ce serait mal, mais... C'est une bonne chose, que les artistes puissent de par leur art appuyer les établissements, surtout dans le domaine musical. Parce que nous

avons des artistes qui ont du talent, qui n'ont pas la formation académique requise, mais ils ont du talent, donc ils peuvent faire valoir ce talent au bénéfice des élèves, surtout au niveau de leur quartier, oui, ça serait une très bonne chose.

_ Toujours pour la modernisation de la musique, vu que nos élèves sont connectés, qu'ils surfent sur Internet, qu'ils maîtrisent presque tous les ordinateurs, les tablettes, les smartphones, est-ce qu'il ne serait pas temps aussi que l'éducation musicale s'approprie ces outils informatiques pour en faire bénéficier les élèves, ne serait-ce qu'en leur montrant l'usage des instruments de musique, même si c'est des instruments virtuels, à leur faire entendre des sons, à leur faire lire une mélodie, etc.

_ Oui, cet aspect de l'écriture musicale dans les TIC s'est développé. Au Sénégal, ce n'est pas tellement développé, mais vous allez en Côte d'Ivoire, tous les élèves transcrivent avec l'ordinateur, ils utilisent des logiciels de transcription musicale, ils y arrivent. Moi par exemple, tout à l'heure, vous êtes rentré, vous m'avez trouvé en train d'écouter une chanson de Franck Michael à propos des femmes, parce qu'on s'approche du huit mars (fête de la femme) ; c'est pour une prestation que je dois faire avec la chorale, mais il faut que je recherche dans l'internet quelle chanson sera appropriée, pour valoriser la journée du huit mars. Avec le net, les élèves peuvent faire leurs propres recherches dans le domaine musical, dans l'Internet on trouve de tout.

_ Selon vous, qu'est-ce qu'il faut ajouter aux cours d'éducation musicale actuels pour améliorer et valoriser cette discipline ?

_ Ce que j'ai l'habitude de dire, c'est qu'il faut valoriser le cours. Le cours, ce n'est pas uniquement de la théorie, mais on se rend compte que nos professeurs actuellement ont une carence, surtout dans la pratique, il faut faire l'ENA pour le savoir. Mais la flûte, ça coûte 2000FCFA, il faut que chaque élève en ait une. Donc des instruments pour aussi bien le prof que les élèves, ainsi que l'augmentation de l'horaire hebdomadaire.

_ Merci.

PEM. 58.

_ Bon, je suis professeur d'éducation musicale depuis 1992, sortie du Conservatoire National.

_ Et qu'est-ce qui vous a poussée à embrasser ce métier de professeur d'éducation musicale ?

_ Bon, pour être franche, j'étais à l'université, j'étais en deuxième année de sciences économiques, qui coïncidait avec l'année blanche. Pour ne pas rester sans rien faire, j'ai fait des concours. J'étais bien en éducation musicale, j'avais tout le temps de très bonnes notes.

_ Où ça ?

_ Ici à Dakar. J'ai fait beaucoup de concours, dont celui du Conservatoire. Quand je faisais le concours, je n'étais pas partante pour l'éducation musicale, j'y étais allée pour faire le concours d'animation culturelle. Il s'est trouvé que cette année-là, en 1988 je crois, il n'y avait pas l'animation culturelle, donc j'ai fait l'éducation musicale, que j'aimais bien d'ailleurs.

_ Vous avez eu à suivre des cours d'éducation musicale au secondaire. Mais est-ce que les élèves, vos anciens camarades de classe manifestaient le même enthousiasme qu'ils ont pour la musique, dont ils sont passionnés et qu'ils écoutent à longueur de journée, envers les cours d'éducation musicale.

_ Bon... Je dirais qu'à l'époque c'était vraiment une nouveauté, l'éducation musicale. Moi, j'ai dans ma famille des oncles, le directeur même du conservatoire était un oncle, donc j'étais dans le bain. Je connaissais déjà ce que c'était l'éducation musicale, ce que c'était la musique en général. Moi j'étais dans le bain, contrairement aux autres. Les élèves prenaient l'éducation musicale comme une distraction, ce n'était pas une matière proprement dite comme ils le prenaient. Donc moi je sortais du lot, quand même, parce que j'étais déjà dans le bain.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système scolaire sénégalais en tant que discipline d'éveil. Même les neuroscientifiques ont constaté que c'était une discipline qui avait des effets bénéfiques sur les élèves quand elle est complète, quand elle allie théorie et pratique. Mais est-ce qu'elle a la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, dans les évaluations et dans les examens?

_ Je dirais non. Comme on n'a qu'une heure par semaine et par classe, ici j'ai huit classes donc huit heures de cours, une heure par semaine et par classe et je trouve que c'est tellement insuffisant que les élèves ne la prennent pas au sérieux. Enfin, le reste ça dépend du professeur, parce que moi je suis là depuis 1992, mais je me débrouille bien. On ne fait pas de pratique, on a toujours posé la demande, on a fait des demandes d'instruments, ne serait-ce

qu'un clavier, mais jamais on n'a eu de suite. Mais quand même, on s'y met avec la théorie, et quand même les élèves suivent.

_ En parlant de contenus de cours et de matériel didactique, il n'y a pas le matériel didactique qu'il faut, comme vous venez de le souligner. Par rapport aux contenus, est-ce que les élèves ne sont pas un peu déçus quand ils découvrent les cours d'éducation musicale, est-ce qu'ils ne s'attendaient pas à trouver la musique qu'ils écoutent chaque jour, et ils sont confrontés à autre chose quand ils viennent en cours ?

_ Moi, tout au début, moi, j'ai les classes de la sixième à la troisième, donc moi tout au début, dans mon introduction, je dis aux élèves que l'éducation musicale c'est une matière à étudier comme toutes les autres. Dans cette matière, on a de la pratique, on a de la théorie. Pendant mes premières années, je tenais toujours à ce que les élèves aient au moins une flûte, je travaille avec la flûte, à partir de la cinquième. Mais avec les moyens, ça ne suivait pas; parfois tu as des problèmes avec certains élèves, certains parents, des problèmes de moyens. Je me disais que vraiment, ce n'était pas la peine, j'en ai demandé à la direction, des flûtes qui ne coûtaient rien du tout.

_ Vous venez d'évoquer le manque d'instruments qu'ont les élèves, ce constat est fait partout dans les foyers sénégalais, où il est très rare de trouver un instrument de musique qui permettrait à l'élève d'appliquer ce qu'il a appris à l'école, et même peut-être de faire du jeu d'un instrument un loisir qui serait très bénéfique pour lui. C'est dû au premier facteur que vous venez d'évoquer, le facteur financier, les foyers n'ont pas le pouvoir d'achat qu'il faut pour acheter des instruments de musique. Mais il y a aussi d'autres facteurs selon moi ; le deuxième est d'ordre culturel : c'est que la musique était dévolue à la caste des griots ; ça a tendance à changer, mais beaucoup de parents n'aiment pas que leurs enfants jouent d'un instrument à la maison. Et le troisième facteur est d'ordre religieux : beaucoup de Sénégalais pensent que la musique est bannie par l'Islam. Est-ce que tout ça ne joue pas en défaveur de l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Non, je ne trouve pas. En Islam, il y a de la musique. Moi, je pense que c'est un problème culturel, mais qui a tendance à être dépassé, vraiment, parce que moi, déjà en classe, surtout en quatrième ou bien en troisième, j'avais des élèves qui faisaient de la musique, donc qui avaient un prolongement du cours. Ils venaient en classe, ils me soumettaient des textes, et ils me posaient des questions, et jusqu'à présent j'ai des élèves qui ne sont plus là mais qui viennent me soumettre des textes, comme les rappeurs. L'influence de l'éducation musicale a vraiment porté, mais il y a toujours un retard par rapport aux autres matières, déjà au niveau de l'administration scolaire, ça ne suit pas. Si on attribue une heure de cours par semaine à

une classe, ça donne une idée de l'importance accordée à la matière. C'est comme ça qu'ils font avec l'arabe, et pourtant l'arabe c'est un peu islamique ; c'est une langue qu'utilise le Coran, et pourtant l'arabe c'est la même chose, le professeur d'arabe a les mêmes problèmes que moi.

_ Vous évoquez vos anciens élèves qui sont devenus des musiciens professionnels. Ces musiciens professionnels ont changé la vision de la musique dans la société sénégalaise. Avant, la musique était vue plus ou moins négativement, mais ces musiciens professionnels ont réussi à montrer que la musique est un métier comme un autre, qui peut bien nourrir son homme, l'enrichir et même créer des emplois ; si bien que ces musicien-là, sont des symboles, des modèles et sont même des idoles pour nos élèves. Vu qu'il y a un effet positif qu'ils ont créé au sein de la société sénégalaise, est-ce qu'il ne faudrait pas les approcher, collaborer avec eux, et peut-être amener leur musique dans nos cours ? Par exemple dans les quartiers où se trouvent nos écoles, essayer de contacter les groupes qui sont dans ce milieu-là et les amener à faire par exemple des séminaires, des conférences, ou peut-être même écouter leur musique ou faire des concerts lors des fêtes de l'école, et ce pourrait être une motivation pour les élèves.

_ Oui, à ce niveau, on a essayé quand même, il y a deux, trois ans, il y avait un prof d'éducation artistique qui était ici. On travaillait ensemble pendant les semaines culturelles ; moi-même j'ai invité des musiciens professionnels, soit des musiciens qui venaient du conservatoire, soit des rappeurs ou bien des musiciens amateurs, ça on le faisait. Mais depuis deux ans il est parti et c'est lui qui organisait, moi je lui venais en aide ; donc depuis deux ans, on n'a pas fait ça, mais quand même on a eu des essais.

_ Est-ce qu'il n'y a pas un autre facteur qui décourage les élèves à suivre les cours d'éducation musicale, on ne trouve pas ça dans tous les cycles de l'enseignement. A la maternelle et au primaire, c'est plus ou moins informel, c'est véritablement au collège que l'élève est confronté pour la première fois à l'éducation musicale ; et après le BFEM, souvent il ne retrouve pas ça dans les lycées, et même dans les rares lycées où il y a des professeurs d'éducation musicale, après le bac, l'élève ne retrouve pas la musique à l'université. Est-ce que cette rupture-là aussi ne conduit pas l'élève à se dire : « mais cette discipline, si je la suis, elle n'a pas d'avenir pour moi, vu que je ne pourrai pas continuer à l'étudier ? »

_ Oui, moi je crois que ça dépend de la personnalité de l'enseignant. Parce que moi, à ce niveau, vraiment, je n'ai pas de problème, mes élèves suivent vraiment mon cours, au même titre que les autres matières, donc c'est une question de personnalité je crois. Parce qu'il y a des années quand même, il y avait un professeur de Sciences Naturelles qui me disait que

quand tu dis à l'élève : « choisis entre le cours de Mme Diop et mon cours de SVT », il choisissait ton cours ; et il me disait : « pourquoi l'élève choisit ton cours d'éducation musicale ? », il me taquinait quoi, « ça ne lui apporte rien du tout », et je lui disais : « il faut demander à l'élève, moi je fais mon cours comme il le faut et j'aime mon cours, les élèves aussi suivent » ; donc ce n'est rien qu'une question de personnalité. J'avais un élève, par exemple, qui venait de Jean Mermoz (lycée français), eux ils font des cours de musique comme il le faut, avec des instruments ; on leur donne des questions pratiques à faire à la maison, et là on se rend compte que le seul problème, c'est l'instrument. Quand l'élève a un instrument, il va s'intéresser davantage. Donc ici à notre niveau, ce n'est que l'instrument qui fait défaut, parce que la théorie on le fait bien, on fait de la théorie, de la pratique, c'est-à-dire le solfège, on fait le solfège, mais ce qui reste, c'est l'instrument, on n'a pas d'instrument.

_ Et pour la modernisation de l'éducation musicale, vu que nos élèves sont presque tous connectés, surfent sur internet, savent manipuler les ordinateurs, les tablettes, leurs smartphones, et même qu'il y a un projet d'équiper les écoles publiques en Wi-Fi, est-ce qu'il ne serait pas temps d'intégrer ces outils de l'information et de la communication, pour ne serait-ce que montrer ce que c'est qu'un instrument, même virtuellement, leur faire écouter des sons ou des mélodies, pour mieux les motiver par le biais d'Internet ?

_ Moi, j'avais commencé ça avec les troisièmes, depuis des années, ici en troisième, la musique est un choix depuis deux ans, l'élève choisit dès le début de l'année l'éducation musicale qu'il va faire à l'examen. On divise les classes, donc je n'ai qu'une classe de troisième ; donc ceux qui ont déjà choisi l'éducation musicale, tu te dis que ces élèves sont bien intéressés par la matière ; et on faisait des dissertations qu'ils exposaient ; donc les élèves s'intéressaient bien à l'éducation musicale, ils faisaient des recherches. Mais c'est le problème du temps qui se pose, parce qu'à l'examen, on ne donne pas ça, on donne des questions de cours à l'examen ; donc tu les formes pour une heure avec des questions de cours pour ne pas rater leur examen ; on ne travaille que dans ce cadre, leur donner les éléments qui vont leur être utiles à l'examen.

_ Et selon vous, qu'est-ce qu'il faut ajouter aux cours actuels d'éducation musicale pour améliorer cette discipline ?

_ Le problème d'horaire. Le problème d'horaire, c'est tout, parce que si on a plus d'heures, quand même, peut-être on pourra mieux intéresser les élèves. Qu'ils cherchent des instruments, qu'ils fassent des exposés, donc tout ça sera vraiment pour l'évolution de l'éducation musicale dans les écoles.

_ Merci beaucoup.

PEM. 59.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1990, j'ai d'abord servi à Louga. Ensuite j'ai été affecté à Dakar Au CEM Karack. Je suis en même temps formateur en chant et technique vocale à l'ENA depuis 2007. J'ai fait cette spécialité à l'Institut Supérieur de Musique d'Eglise de Namur et à Liège en Belgique, à Aix-la-Chapelle en France et à Ahern en Allemagne.

_ Qu'est qui vous a fait choisir l'éducation musicale ?

_ La principale raison est que je suis chanteur, auteur, compositeur, donc j'aime bien la musique.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent l'éducation musicale ? Est-ce qu'ils manifestent le même enthousiasme qu'ils ont pour la musique qu'ils adorent écouter toute la journée ?

_ A mes débuts à Louga, le principal me disait : Sagna, tu as du boulot parce que les élèves n'aiment faire des cours de musique. Je lui ai répondu qu'on va en faire le constat plus tard et qu'il n'a qu'à me laisser faire. Et j'ai réussi à intéresser les élèves aux cours. C'est aux professeurs de motiver les élèves ; et il ne faut pas se cantonner uniquement à la théorie musicale. Les instruments de musique manquent, mais il faut au moins demander aux élèves d'acquérir une flûte à bec qui coûte le moins cher, les faire chanter en essayant de les accompagner.

_ Pour ce qui concerne les contenus des cours et les moyens didactiques à employer, est-ce que les élèves s'y retrouvent réellement par rapport à leurs attentes ?

_ Malheureusement les écoles sont dépourvues d'instruments de musique et de manuels, et il n'y a pas de salle spécialisée. Et il m'est arrivé plusieurs fois d'être interpellé par des collègues parce que je les dérangeais pendant qu'ils faisaient cours eux aussi. Il faudrait des dispositions spécifiques pour cet enseignement.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais en tant que discipline d'éveil jouant un rôle important dans le développement de l'élève, quand elle est complète en alliant théorie et pratique. Mais est-ce qu'elle trouve sa place dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Pas encore, parce qu'elle est considérée comme facultative et figure parmi les parents pauvres de l'école sénégalaise. Pour l'horaire hebdomadaire qui est fixé à une heure, si on l'augmente, les professeurs seraient débordés à cause de leur petit nombre et ils ont souvent une quinzaine de classes en charge. Et le volume de travail est différent que pour les autres matières, car il faut au moins une note par mois pour à peu près huit cents élèves. Peut-être

qu'on pourrait augmenter les heures de cours pour les classes d'examen, troisième et terminale, qui ne font que des épreuves de théorie musicale et parfois d'histoire de la musique.

_ L'éducation musicale n'est pas présente dans tous les cycles d'enseignement : elle est informelle à la maternelle et au primaire ; presque inexistante dans les lycées et universités ; l'élève ne la rencontre qu'au collège. Est-ce que cette discontinuité ne décourage pas les élèves qui peuvent penser qu'il n'y a pas de débouchés pour cette matière ?

_ On n'informe pas les élèves sur ce qui concerne les domaines artistiques. Ils ignorent même les formations de l'ENA. Au fond, l'éducation musicale n'est pas classée au même rang que les autres disciplines. C'est nous qui formions la quinzième promotion des professeurs d'éducation musicale qui avons initié la rédaction d'un mémoire de fin d'études à l'instar de tous les autres étudiants de l'Ecole Normale Supérieure de Dakar. Ce qui a montré que nous avions le même niveau que les élèves-professeurs des autres disciplines.

_ Dans la société sénégalaise, les musiciens avaient mauvaise réputation. Mais cette vision a changé positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont prouvé que le métier de musicien était honorable et pouvait nourrir son homme, l'enrichir et même créer des emplois. Même s'ils sont presque tous autodidactes, est-ce que les professeurs ne devraient pas les approcher, collaborer avec eux en les associant aux cours d'éducation musicale en écoutant, jouant ou chantant leurs œuvres, par des conférences et concerts. Comme ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves, ceci les motiveraient peut être plus pour suivre les cours d'éducation musicale ? Et vous qui êtes en même temps musicien professionnel êtes bien placé pour en parler.

_ C'est une bonne idée, mais c'est un travail à faire d'abord à la formation des élèves-professeurs. Car parmi eux certains font leurs DAMI et mémoires sur des musiciens locaux en soulignant l'impact qu'ils ont sur la société. Je transcris souvent pour eux les œuvres qu'ils ont choisies et ils ont les partitions et les textes de ces chansons qu'ils doivent pouvoir utiliser en classe. Reste peut être à étoffer le répertoire et l'éditer pour le mettre à la disposition de tous les professeurs d'éducation musicale. On n'est pas obligé de se cantonner uniquement à des œuvres étrangères, mais on doit les associer à celles de notre patrimoine culturel. Il est nécessaire d'adapter et de moderniser les contenus de notre enseignement pour mieux intéresser les élèves aux cours d'éducation musicale. Il faudrait collaborer avec les musiciens confirmés qui n'ont pas une formation académique et tout le monde y gagnerait car nous sommes complémentaires. Mais c'est un travail non négligeable qu'il faut accomplir.

_ Donc il faudrait commencer par la formation des élèves-professeurs qui doivent être à mesure d'utiliser d'autres musiques que l'unique musique classique européenne, comme vous le soulignez. Cependant, dans la société sénégalaise, il y a des facteurs qui bloquent l'éducation musicale et qui sont d'ordre culturel, religieux et financier : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est bannie par l'Islam ; le pouvoir d'achat est si faible que l'achat d'un instrument de musique ne leur effleure même pas l'esprit. Si bien que l'élève n'a pas un moyen pour appliquer les leçons apprises au cours d'éducation musicale, et ne peut jouer de la musique comme loisir bénéfique pour lui. N'est-ce pas aussi un frein pour l'éducation musicale ?

_ Tout à fait, il y a plein d'obstacles et de tabous, si bien que beaucoup d'élèves n'optent pas pour cette matière qui est facultative. Mais au fur et à mesure les mentalités évoluent, surtout au vu de la réussite financière et par conséquent sociale des jeunes rappeurs qui font que les choses s'améliorent. Mais il faut reconnaître que c'est une prouesse pour faire de la théorie et de la pratique en une heure de cours, quand en plus il n'y a pas de supports pédagogiques. Le peu de manuels que l'on peut trouver dans les librairies viennent d'Europe et coûtent cher. On essaie de contourner cet obstacle, par exemple j'ai confectionné des fascicules de théorie musicale et de technique vocale pour tous les niveaux et j'essaie de faire acquérir aux élèves des flûtes à bec en plastique. Et en arrivant à jouer des airs d'ici et d'ailleurs, les élèves sont très motivés pour suivre les cours d'éducation musicale.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent se servir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone. Ces outils numériques peuvent aider pour l'informatique musicale et avec les logiciels de musique, on peut montrer virtuellement aux élèves les différents instruments et sonorités. L'intégration de la Musique Assistée par Ordinateur aux cours ne contribuerait-elle pas à moderniser l'éducation musicale au Sénégal, avec le projet d'équiper prochainement de la connexion Wi-Fi les écoles ?

_ Personnellement, c'est mon rêve et je suis dans l'informatique musicale depuis longtemps et j'essaie de l'appliquer aux cours de technique vocale des élèves-professeurs. Actuellement les jeunes professeurs sont en mesure de s'approprier ces nouveaux outils didactiques. Mais il faut qu'il y ait la volonté politique de doter les écoles de matériel informatique suffisant et de former les formateurs.

_ Selon vous, que pourrait-on ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Qu'au moins il y ait un piano électronique (synthétiseur) pour chaque professeur et un amplificateur, une salle spécialisée. C'est un minimum. Merci.

PEM. 60.

_ Je suis professeur d'éducation musicale, depuis 2012. Avant j'étais instituteur pendant 12 ans et j'ai fait le concours professionnel pour entrer à l'ENA en 2008.

_ Et qu'est-ce qui vous a motivé à choisir l'éducation musicale ?

_ En fait, c'était pour progresser dans ma carrière professionnelle, et passer de la hiérarchie B à A, passer de l'enseignement primaire au secondaire.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ J'ai commencé depuis deux ans et n'intervient qu'en classes de quatrième et troisième. C'était la première fois qu'ils faisaient ce cours et ils sont très intéressés. Et les élèves de troisième ont opté massivement pour l'éducation musicale. Les élèves sont surtout emballés par la pratique, car je leur fais jouer de la flûte à bec et chanter en chœur.

_ Les élèves sont férus de musique qu'ils écoutent à longueur de journée, mais est-ce qu'ils manifestent le même enthousiasme envers les cours d'éducation musicale et les contenus de ces cours répondent à leurs attentes ? Les professeurs sont-ils formés à adapter leurs enseignements en fonction du goût des élèves et disposent-ils de moyens didactiques adéquats pour ce faire ?

_ Vous savez que cet enseignement comporte une partie théorique et une autre qui est pratique. Pour la formation des élèves-professeurs, l'instrument principal est le piano qui nécessite un bon formateur pour l'initiation, ce qui faisait défaut comme l'instrument lui-même. On traîne des lacunes de ce côté à cause d'insuffisances multiples. Quant aux élèves, dès qu'ils entendent cours de musique, ils pensent à la pratique et à l'écoute, ce qui est normal. Quand ils se retrouvent à recopier uniquement des leçons de théorie, ils sont démotivés. Pour éviter cela, je fais recours à la flûte à bec qui malgré son prix modique, n'est pas à la portée de tous les élèves. Faute de piano, j'utilise aussi des chants enregistrés avec accompagnement que je leur fais écouter et répéter, ce qui aide à les motiver.

_ Des chants sénégalais ou français ?

_ Il y a du tout, aussi bien des chants étrangers que sénégalais tels que les hymnes : national, de la jeunesse et de l'Afrique.

_ L'éducation musicale a été introduite dans le système éducatif sénégalais en qualité de discipline d'éveil ayant des effets bénéfiques sur l'élève. Mais est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Ce n'est pas une matière respectée, car on lui accorde une heure hebdomadaire par classe, le coefficient est 1, elle est facultative à l'examen et avec le système du bonus, elle n'a aucun

effet sur les moyennes. Elle est traitée en parent pauvre de l'éducation et il y a beaucoup d'écoles où il n'y a pas de cours d'éducation musicale faute de professeurs.

_ C'est peut-être ce qui explique l'absence de cette matière dans certains cycles de l'enseignement : informelle à la maternelle et au primaire, l'élève ne la rencontre qu'au collège et elle est presque inexistante au lycée et à l'université. Est-ce que cette discontinuité ne décourage pas les élèves à la choisir comme option, en pensant qu'elle est sans débouché ?

_ C'est vrai qu'il n'y a pas d'enchaînement de cette matière du préscolaire au supérieur. Et avec la réforme du curriculum, cette année il n'y a pas eu d'épreuve de chant pour les élèves de CM2. Dans tout le département de Rufisque, il n'y a que deux collèges qui ont des cours d'éducation musicale. Cette tendance à faire disparaître l'éducation musicale est inquiétante et ne motive aucunement les élèves à l'apprendre.

_ Il est exceptionnel de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais, et comme vous l'avez souligné tout à l'heure, il y a un problème financier qui empêche les élèves d'acquérir ne serait-ce qu'une flûte à bec. Mais il y a deux autres facteurs : le premier est d'ordre socioculturel et confiait la pratique de la musique à la caste des griots ; le second est d'ordre religieux et fait que beaucoup de sénégalais croient que la musique est bannie par l'Islam. Si bien que l'élève ne peut appliquer les leçons apprises, ni jouer de la musique comme loisir bénéfique pour lui. Est-ce que tout ceci ne freine pas l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Sociologiquement, la musique est assimilée au jeu. Et beaucoup de parents considèrent que l'éducation musicale ne fait que divertir les élèves et qu'elle n'est pas formatrice au même niveau que les autres disciplines scolaires. Et certains professeurs sont bloqués quand il s'agit de jouer d'un instrument ou de chanter en classe. Donc il faut revaloriser cet enseignement en le réformant de fond en comble. Et il est nécessaire de sensibiliser les parents d'élèves que l'élève doit être formé à toutes les disciplines scientifiques, littéraires et artistiques.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était vue négativement ; mais cette vision a changé grâce aux musiciens professionnels qui ont prouvé qu'avec le métier de musicien on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois. Même s'ils sont presque tous autodidactes, ils sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne devraient-ils pas s'approcher d'eux et collaborer avec eux en les associant aux cours en écoutant ou en chantant leurs œuvres, en les invitant dans les écoles pour des conférences, concerts etc. Et ainsi mieux motiver les élèves envers une éducation musicale dans laquelle ils vont se retrouver ?

_ Ce serait un plus, mais il se trouve que les professeurs sont formés à la musique classique, les musiques traditionnelle et populaire sénégalaises sont occultées parce que non transcrites. Pour que la musique sénégalaise soit enseignée dans les classes, les professionnels de cette musique doivent faire des efforts de recherche pour la transcrire. Ce n'est que comme ça qu'on parviendra à adapter l'éducation musicale aux réalités socioculturelles sénégalaises. Parce qu'étudier l'histoire de la musique étrangère sans mentionner celle de notre pays, ne participe pas au développement culturel de celui-ci. Donc il faut confectionner des programmes avec la participation de musiciens confirmés pour une éducation musicale sénégalaise, mais comportant un volet international.

_ Presque tous les élèves sont connectés et savent utiliser les outils informatiques ; il est même prévu d'équiper les écoles sénégalaises de connexion Wi-Fi et d'ordinateurs ou de tablettes. Avec l'aide des logiciels de musique, on peut montrer aux élèves les différents instruments et sonorités, même si c'est virtuellement. Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser ces outils numériques pour moderniser l'éducation musicale sénégalaise ?

_ Tout cela est bien possible, mais il faut tenir de l'environnement dans lequel se déroulent les cours. Nous avons des classes pléthoriques dont les effectifs peuvent dépasser cent et dans lesquelles il est presque impossible d'organiser une écoute normale à cause de l'indiscipline qui y règne et il est extrêmement difficile de maîtriser les élèves pour avoir du calme. Si tu leur fais jouer de la flûte, tu te retrouves avec beaucoup plus de bruits que de sons, ce qui crée de la cacophonie qui gêne même les autres classes.

_ Selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Réduire les effectifs des classes, prévoir des salles réservées à l'éducation musicale et pouvoir ainsi faire de la pratique alliée à la théorie. C'est par ce moyen qu'on motivera les élèves, car sans la pratique l'éducation musicale ne pourra jouer pleinement son rôle.

_ Merci.

PEM. 61.

Je suis professeur d'éducation musicale au Cem MatarSeck. Alors je suis entré dans l'enseignement en octobre 1980 au CEMT de Louga d'abord ; en 1996 j'ai été affecté au Cem A. Sadjji que j'ai quitté en 2013 pour venir au Cem M. Seck.

_ Et qu'est-ce qui vous a poussé à embrasser la carrière de professeur d'éducation musicale ?

_ Disons que ce n'était pas un choix au départ ; mais les circonstances étaient telles que nous les bacheliers à cette époque-là, on n'avait pas un choix pour être orienté dans tel ou tel domaine. C'est pourquoi il y avait les écoles de formation, il y avait l'université, etc. Alors nous on avait été orientés vers l'éducation musicale, disons le conservatoire, et là tu fais le choix entre l'éducation artistique (plastique) et l'éducation musicale ; et j'ai choisi l'éducation musicale.

_ Et selon votre expérience des classes, est-ce que l'enthousiasme des élèves pour l'éducation musicale est proportionnel à leur passion pour la musique qu'ils écoutent à longueur de journée ?

_ Absolument pas. Vous savez, l'éducation musicale, maintenant c'est connu dans certaines régions du Sénégal, parce qu'il y a des professeurs qui ont été des pionniers pour faire connaître quand même cette discipline dans les établissements, mais avant ce n'était pas ça. Maintenant, il va sans dire que compte tenu des conditions de travail, peut-être on va y revenir un peu plus tard, les élèves, en tout cas certains d'entre eux, n'embrassent pas la discipline comme ça se devrait, et ça c'est une réalité.

_ L'éducation musicale est une discipline d'éveil d'où son introduction dans l'enseignement sénégalais...

_ C'est vrai.

_ ... et quand elle est complète, elle a des effets très bénéfiques sur l'élève. Mais est-ce que l'éducation musicale, vue cette importance, a la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Alors c'est là où c'est difficile, parce que nous, nous sommes traités en parents pauvres, il faut le dire. Bon, il y en a certains quand même qui comprennent l'importance de la discipline et qui lui donnent le crédit horaire indiqué par le ministère de tutelle. Mais il faut dire que dans les examens, la discipline est considérée comme une épreuve facultative, et donc ça ne lui donne pas quand même le poids qu'elle devrait avoir dans le système éducatif et dans le système des évaluations, surtout en ce qui concerne le bac et le bfem dans notre pays, et c'est un défaut qu'il faut corriger.

_ En parlant de bfem et de bac, l'élève en général n'est confronté aux cours d'éducation musicale qu'au collège. Au primaire et à la maternelle, c'est enseigné de manière presque informelle, et pour les élèves qui choisissent la discipline au bfem, après, le plus souvent il ne retrouve pas ça au lycée. Et pour les rares lycées où il y a cours de musique, les élèves qui passent la matière au bac en option facultative ne retrouvent pas ça à l'université ni dans les instituts d'enseignement supérieur. Est-ce que cette rupture n'incite pas les élèves à se détourner de la matière vu le manque de continuité au sein du cursus et le manque d'avenir professionnel?

_ Voilà, tout cela ça entre dans le système qu'on a dit, on n'a pas donné la place qu'il faut à l'éducation musicale dans notre pays. Alors, il faut dire que ce sont les anciens dirigeants de ce pays qui avaient quand même œuvré pour que certaines disciplines soient enseignées au niveau des écoles, telles que l'éducation artistique, l'éducation musicale, et autres. Bon, maintenant il faut dire qu'après le collège, pratiquement, les élèves ne retrouvent plus quand même l'éducation musicale sur leur chemin. Cela n'attire pas les élèves pour pousser plus loin pour étudier cette discipline-là. Or, dans notre pays, tout le monde sait que ce qu'apporte la musique au point de vue ressources, il n'y a presque aucune discipline qui l'apporte. Vous avez des concerts, vous avez des animations culturelles, vous avez beaucoup de choses. Et quand on regarde également sociologiquement parlant, la musique est inséparable d'avec l'homme ; la musique est présente dans tous les événements de l'homme, depuis la naissance jusqu'à la mort. Donc nous sommes intimement liés à la musique. On devrait donc accorder beaucoup de crédit à l'éducation musicale, malheureusement ce n'est pas le cas.

_ En parlant de la société sénégalaise, on sait que dans presque tous les foyers sénégalais, sauf exceptionnellement quelques-uns, on ne trouve pas d'instruments de musique, sur lesquels l'élève pourrait pratiquer ce qu'il a appris à l'école, en rentrant à la maison. C'est dû à plusieurs facteurs, dont l'un qui est culturel : la musique était dévolue à la caste des griots ; un facteur religieux : plusieurs musulmans sénégalais considèrent que la musique est bannie par l'islam, ce qui est aussi un frein. Il y a encore un facteur financier : le pouvoir d'achat des ménages sénégalais ne leur permet pas d'acheter un instrument de musique pour leurs enfants, qu'il soit traditionnel ou moderne. Est-ce que ça aussi ce n'est pas un handicap pour l'éducation musicale?

_ Effectivement, quand on est dans un pays aussi sous-développé que le Sénégal, les gens ont un problème de survie. Or vous savez que les instruments de musique coûtent cher. Ensuite, il y a les autres disciplines comme nous l'avons dit. Et ils vont acheter les outils pédagogiques des autres disciplines pour leurs enfants, au lieu de les aider à développer leur talent, et il y a

beaucoup de talents ici. Donc il y a beaucoup de freins à cela. Mais tout cela, c'est l'ignorance. On n'a pas expliqué suffisamment l'éducation musicale, son importance, et puis on n'a pas donné le poids qu'il faut à l'éducation musicale de telle sorte que les élèves, les parents, tous, puissent savoir quelle est l'importance de cette discipline et pouvoir aider les enfants à s'épanouir autour de cette discipline-là. Mais s'ils parviennent à le comprendre, c'est fini, je pense que le problème sera résolu. Mais c'est un chemin qui est long, qu'il faut parcourir, enseignants, parents, élèves, il faut qu'on s'y mette, pour qu'à l'instar des autres pays, européens, américains, que la discipline puisse aller dans l'enseignement supérieur et qu'on puisse former des professeurs de qualité.

_ Vous avez parlé tantôt de moyens didactiques. Est-ce qu'au niveau contenus de cours, l'élève professeur d'éducation musicale, on lui donne tous les outils qu'il faut lors de sa formation même pour qu'il puisse adapter son enseignement au contexte socioculturel sénégalais des élèves, qu'il puisse adapter son enseignement à la musique sénégalaise, et est-ce que l'État aussi met tous les moyens didactiques qu'il faut pour qu'il puisse bien exercer son art et former ainsi les élèves à une éducation musicale complète ?

_ Je crois que c'est là où le bât blesse. Il faut dire que même au niveau de la formation des élèves-professeurs, cet établissement-là (ENA) aujourd'hui souffre, au point de vue pédagogique, au point de vue personnels, et même au point de vue orientation. Ce qui fait que quand on descend sur le terrain, il faut s'attendre à des difficultés beaucoup plus ardues. On ne peut pas honnêtement parlant faire un cours d'éducation musicale avec cent-dix, cent-vingt élèves dans une salle, c'est pratiquement impossible. Mais on s'évertue à leur donner les rudiments qu'il faut pour que si certains d'entre eux demain développent cet art-là, ils auront quand même des connaissances de base. Donc c'est là où se situe le problème. Maintenant, le reste, il faudrait sensibiliser ceux qui nous gouvernent pour qu'ils sachent que l'éducation musicale doit occuper une place de choix, parce que quand même, quoi qu'on dise, si notre hymne national est connu, c'est grâce à la musique. Partout dans le monde où tu vas, on te joue notre hymne national. Comme c'est un langage universel, il faudrait avoir les hommes qu'il faut pour développer cet art-là. C'est très important pour notre pays, très important.

_ Concernant la société sénégalaise toujours, avant, la musique était vue négativement, mais ça a tendance à changer, et c'est dû en grande partie aux musiciens professionnels qui ont réussi à montrer que la musique est un métier comme un autre, qui peut bien nourrir son homme, l'enrichir, et même créer des emplois, si bien que cette vision a changé du côté positif, malgré que ces musiciens-là sont le plus souvent autodidactes ; mais ils constituent des symboles, sont des modèles, et sont même des idoles pour nos élèves. Est-ce qu'il ne

faudrait pas les approcher, collaborer avec eux, et peut-être amener leur musique dans nos cours, ne serait-ce que par l'écoute ; par exemple dans le quartier où se trouvent nos écoles, essayer de contacter les musiciens professionnels qui sont dans ce milieu-là, qu'ils soient rappeurs ou musiciens de variété, et les amener à faire par exemple des séminaires, des conférences, ou peut-être même écouter leur musique en classe, ou faire des concerts lors des fêtes d'école, pour qu'ils puissent motiver les élèves à mieux suivre les cours d'éducation musicale ?

_ Oui, ça c'est vrai, mais vous savez, la musique est universelle. Il est bien vrai que les musiciens traditionnels ont leur importance dans la société. Des fois, quand il y a l'ouverture des foyers, on invite des groupes qui viennent jouer ici, des musiciens qui viennent faire une prestation, tout cela aide à mieux comprendre l'importance de la musique dans ce domaine-là. Mais vous savez, moi je suis de ceux qui disent que quand le monde évolue, il faut évoluer avec. On ne peut pas se moderniser et ne pas moderniser nos instruments de travail. On ne peut pas orienter notre discipline vers la modernité. Tous les musiciens doivent apprendre à lire et à écrire la musique. Parce que tous les grands musiciens que nous avons connus ont laissé à la postérité des textes de leurs morceaux, et qui est aujourd'hui le patrimoine de leur famille et de leur pays. C'est pourquoi de temps en temps même il y a des problèmes entre musiciens ; on dit « comme moi je suis musicien, et j'ai l'oreille musicale, alors tel passage de votre morceau m'appartient parce que c'est moi qui ai écrit ce passage-là ». Mais ici ça n'a pas été codifié, rien n'a été écrit, les gens sont formés sur le tas, dans la rue ; ils ont du talent, c'est vrai, mais ça tourne uniquement autour de l'animation. Mais scientifiquement parlant, la culture musicale et la science musicale en tant que telles n'existent pas dans ce pays.

_ Et toujours en parlant de modernisation, est-ce qu'il ne serait pas temps d'intégrer dans les cours d'éducation musicale l'informatique musicale, vu que tous nos élèves sont connectés, ils surfent sur Internet, ils savent manipuler le plus souvent un ordinateur, une tablette, un smartphone ; et avec l'aide des logiciels de musique, est-ce que l'on ne pourrait pas les initier à des instruments, même si c'est virtuel ; et avec Internet les initier à la distinction des sons et même à jouer des mélodies etc. ?

_ Oui, ça c'est vrai, et c'est pourquoi j'ai parlé tout de suite de la modernisation des instruments et de comment il faut faire pour apprendre la musique. Tout ce qui peut faire avancer l'homme dans le cadre de la connaissance est utile, il faut l'utiliser. On peut prendre les nouvelles technologies actuelles, voir ce qui peut nous aider à développer notre système éducatif ; ça pourra nous permettre en tout cas de voir qu'on peut avancer dans certains domaines. Mais seulement il y a une discrimination à ce niveau-là. Parce que ceux qui ont les

moyens d'acheter leurs instruments, tels qu'ordinateurs, smartphones, etc., et d'être connectés à l'Internet, c'est une minorité, or cette minorité-là ne pourra pas quand même faire l'essentiel. C'est pourquoi moi j'ai toujours dit dans ce cadre-là que les écoles de formation puissent en disposer et que les professeurs maintenant qui vont descendre sur le terrain puissent en disposer et les utiliser avec leurs élèves. Ça, ça serait la bonne chose.

_ C'est le projet de doter les écoles publiques de Wi-Fi, et la municipalité de Dakar qui veut doter les élèves de tablettes, c'est une initiative à propager, peut-être ?

_ Oui, ça c'est une bonne chose. De toute façon, sur le plan didactique c'est très bien, donc tout ce qui peut aider le professeur en tout cas à travailler mieux pour ses élèves, je pense que c'est quelque chose qu'il faut prendre.

_ Et selon vous, qu'est-ce qu'il faut ajouter aux cours actuels d'éducation musicale pour améliorer et développer cette discipline ?

_ D'abord au niveau des livres, il n'y a pas de livres à proprement parler, à part peut-être dans de rares établissements où on trouve le livret 1A du Solfège des solfèges. La théorie seule ne suffit pas, il faut également des livres d'histoire pour que les gens puissent apprendre aussi l'histoire de la musique, parce que la musique a une histoire. Il faut aussi peut-être des livres dans le système de l'analyse harmonique et de l'harmonie, même si c'est rudimentaire, pour que demain les élèves puissent savoir ce que c'est qu'un accord ; parce que tout cela ils l'utilisent en jouant, mais ils ne savent pas l'écrire. Le magnétophone et les diapositives aussi, tout cela on pourrait l'utiliser ; je pense que ce serait une bonne chose si on pouvait en doter certains établissements. Malheureusement, comme je vous l'ai dit, le pays a un problème de survie, c'est un pays pauvre, sous-développé. Espérons qu'avec la nouvelle situation, les gens pourront quand même penser à réorganiser l'éducation musicale.

_ Merci beaucoup pour cet entretien.

PEM. 62.

_ Je suis professeur d'éducation musicale au Cem SCAM.

_ Et vous exercez depuis.. ?

_ J'exerce depuis 1991, octobre 1991.

_ Qu'est-ce qui vous a poussée à choisir le métier de professeur d'éducation musicale ?

_ L'éducation musicale est une discipline qui m'a toujours intéressée, je fus chanteuse choriste dans une chorale ; j'avais eu la curiosité de pousser les études musicales, alors c'est ce qui m'a amenée à vraiment me tourner vers cette discipline.

_ Et dans votre cursus scolaire au collège ou au lycée vous n'avez pas eu à suivre des cours d'éducation musicale ?

_ Si, au premier cycle au lycée Blaise Diagne. J'ai suivi cette discipline de la sixième à la troisième.

_ Par rapport à la passion qu'ont les élèves pour la musique, est-ce qu'à ce moment-là où vous étiez au collège, les élèves ont manifesté un certain enthousiasme envers la discipline qu'est l'éducation musicale ?

_ Non, les élèves n'affichaient pas le même enthousiasme, parce qu'on n'était pas si motivés que cela, il n'y avait pas grand-chose. Notre professeur était une personne un peu farfelue, il venait quand il voulait et quand il était là on chantait seulement. C'étaient les anciens maîtres d'éducation musicale. Il n'y avait pas vraiment grand-chose qui nous captait pour pouvoir être intéressés.

_ Donc c'est au niveau du contenu des cours. Mais est-ce que l'on dote les professeurs en formation d'outils adaptés au contexte socioculturel ? Et est-ce que les moyens didactiques qu'il faut sont mis à leur disposition ? Afin qu'ils puissent répondre à l'attente des élèves et bien exercer leur art.

_ Les moyens didactiques ne sont malheureusement pas mis à notre disposition, nous avons beau déploré cette situation, mais jusque-là on n'a rien eu ; notre support, nous, c'est notre voix, sinon on utilise des instruments comme la flûte qui est un peu accessible à tout le monde pour pouvoir un peu intéresser les élèves ; mais en réalité nous n'avons pas du tout de support. Ce que nous aimerions vraiment bien avoir, parce que c'est ce qui motiverait les élèves, et les pousserait à s'intéresser davantage. C'est très important un support ; nous le déplorons très souvent, à chaque début d'année nous le disons à notre supérieur, mais que des promesses, que des promesses ; jusqu'à présent on se débrouille avec les moyens du bord.

_ L'éducation musicale est une discipline d'éveil dont on a constaté les bienfaits que ça apporte à l'élève ; mais est-ce qu'elle a la place qu'il faut au niveau des emplois du temps, au niveau des évaluations et des examens ?

_ Non je ne pense pas, l'éducation musicale c'est vrai que c'est une matière d'éveil mais il n'y a pas d'impact sur la mise en place de l'emploi du temps, nous l'avons également déploré, quand l'emploi du temps se fait, nous ne sommes pas présents. Nous sommes peut-être un peu coupables ; mais je pense qu'on ne la respecte pas comme il faut. Il faudrait accorder dans l'emploi du temps à cette matière une place qu'elle n'a pas, puisque c'est une matière facultative ; ils ont souvent tendance à la mettre au dernier rang dans les premières ou dernières heures, alors qu'il faudrait la placer entre deux cours de manière à distraire l'élève et le décontracter après et avant un cours plus difficile.

_ Et au niveau des différents cycles d'enseignement, on ne retrouve pas toujours l'éducation musicale. Au primaire et à la maternelle, c'est enseigné de manière presque informelle, et donc l'élève n'a de cours d'éducation musicale qu'au collège. Et après le BFEM, le plus souvent il ne retrouve pas ça au lycée. Et pour les rares lycées où il y a cours de musique, les élèves qui passent la matière au bac en option facultative ne retrouvent pas ça à l'université ni dans les instituts d'enseignement supérieur. Est-ce que cette rupture au niveau des différents cycles n'incite pas les élèves à se détourner de la matière, vu le manque de continuité au sein du cursus et le manque d'avenir professionnel ?

_ Effectivement ce n'est pas motivant ; il y a des professeurs jusqu'au premier cycle, mais au second cycle l'élève ne retrouve pas cette discipline. Les élèves se disent que cette matière est facultative et n'a pas d'avenir, et se limitent à ce qui est obligatoire.

_ Concernant l'absence d'instrument dans les foyers sénégalais, on peut invoquer trois facteurs. Le facteur financier : les foyers ne peuvent pas se permettre d'acheter des instruments ; le facteur culturel : la musique dans la société sénégalaise était réservée à la caste des griots ; le facteur religieux : beaucoup de musulmans ne veulent pas faire de la musique parce qu'ils estiment que la musique est bannie par l'islam. Si bien qu'à la maison on ne trouve pratiquement pas d'instruments de musique, pour que les élèves appliquent et pratiquent leurs leçons. Ces trois facteurs-là ne nuisent-ils pas à l'éducation musicale ?

_ Bien sûr que ça lui nuit, parce que tant que l'éducation musicale n'est pas continue, l'élève peut être intéressé mais il se décourage facilement. Mais actuellement les gens s'y intéressent de plus en plus parce qu'ils voient les musiciens aisés et qu'ils veulent être comme eux ; et les parents laissent de plus en plus leurs enfants s'intéresser à la musique.

_ Avant, la musique était vue plus ou moins négativement dans la société sénégalaise, mais les musiciens professionnels ont fait un travail énorme. Ils ont réussi à montrer que la musique est un métier comme un autre, qui peut bien nourrir son homme, et même l'enrichir, et même créer des emplois ; si bien que ces musiciens-là, qui sont le plus souvent autodidactes, sont des symboles, sont des modèles, et sont même des idoles pour nos élèves. Est-ce qu'il ne faudrait pas les approcher, collaborer avec eux, et peut-être amener leur musique dans nos cours ; par exemple dans le quartier où se trouvent nos écoles, essayer de contacter les groupes qui sont dans ce milieu-là, et les amener à faire, par exemple, des séminaires, des conférences, ou peut-être même écouter leur musique ou faire des concerts à l'école ?

_ Ce serait une bonne chose de côtoyer ces gens-là pour faire leur connaissance directe, surtout avec les élèves. Ça pourrait les intéresser à la musique et peut-être les pousser à les copier, à faire comme leurs idoles.

_ En ce qui concerne la modernisation de l'enseignement de la musique, vu qu'il y a presque tous nos élèves qui sont connectés : ils surfent sur internet ils savent manipuler l'ordinateur, les tablettes, le smartphone, est-ce qu'il ne serait pas temps d'utiliser ces nouvelles technologies de l'information et de la communication, et ces outils que sont les logiciels de musique pour initier les élèves à la pratique des instruments de musique, même si c'est virtuel, et pour leur montrer les différents sons ?

_ Oui je crois que ce serait aussi une très bonne chose de mettre les élèves en contact direct avec ces technologies, les temps y sont favorables. Par exemple j'ai déjà apporté un magnétophone en classe pour leur faire écouter de la musique classique et locale. Oui l'éducation musicale serait plus simple avec ces nouvelles technologies, ce serait une nouvelle ouverture.

_ Et donc qu'est-ce qu'il faudrait ajouter de plus aux cours actuels, au point de vue contenu et matériel didactique, pour améliorer et développer l'éducation musicale ?

_ Ce qu'il faudrait améliorer c'est surtout le support pédagogique ; il faudrait ajouter des supports didactiques adaptés à cette discipline, une salle spécialisée, des livres et tout un équipement.

_ Merci.

PEM.63.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 1985.

_ Pourquoi avez-vous choisi d'enseigner l'éducation musicale ?

_ J'étais en fac de droit quand un ami qui faisait la formation d'élève-professeur m'a convaincu de la faire et je ne connaissais vraiment rien en musique, mais les perspectives de carrière étaient intéressantes.

_ Pendant votre cursus scolaire, vous n'avez pas fait éducation musicale au collège ou au lycée ?

_ Non, si ce n'est les chants à l'école primaire où on ne t'explique pas ce que tu fais.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ Au début il faut reconnaître que c'est difficile, car les élèves ne connaissent pas la matière et son importance. Mais c'est au fur et à mesure que tu t'imposes et c'est quand ils commencent à avoir de bonnes notes qu'ils commencent à s'y intéresser.

_ L'éducation musicale figure dans le système éducatif sénégalais en tant que discipline d'éveil qui a des effets bénéfiques sur les élèves que les neuroscientifiques ont constatés, à condition qu'elle soit complète en alliant théorie et pratique. Mais est-ce qu'elle occupe la place qu'elle mérite dans les emplois du temps, les évaluations et les examens ?

_ Je peux dire qu'elle est sous-estimée même par l'administration avec son coefficient 1, considérée comme matière facultative et tout ça décourage les élèves, il faut le dire.

_ En ce qui concerne le découragement des élèves, est-ce que ce n'est pas dû aux contenus des cours qui ne répondent pas à leurs attentes ? Et le professeur d'éducation musicale est-il bien outillé pédagogiquement et didactiquement pour bien exercer son art ?

_ Ce qui manque c'est le matériel didactique, et lors de notre formation, on nous appris à jouer au piano pour accompagner les élèves, instrument qu'on ne trouve pas dans les écoles. Mais j'ai essayé de jouer de la flûte à bec pour intéresser les élèves et ne pas faire de cours uniquement théoriques. Mais les parents sont réticents pour acheter des flûtes dont ils ne voient pas la nécessité et se plaignent que les élèves leur cassent les tympons avec. Ce ne sont que les élèves de sixième qui achètent volontiers des flûtes à bec.

_ Il est d'ailleurs très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais à cause de trois facteurs : la pratique de la musique était dévolue à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est interdite par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument pour leurs enfants, ce qui les prive ainsi d'un précieux moyen d'appliquer ce qu'ils ont appris en classe et de jouer

de la musique comme loisir bénéfique pour eux. Est-ce que ces facteurs ne constituent pas un frein à l'éducation musicale ?

_ C'est vrai que traditionnellement ce sont les griots qui étaient musiciens, et il y a jusqu'à présent des parents d'élèves qui pensent ainsi. Une consœur nous a raconté qu'un parent d'élève lui a dit qu'il interdisait à son enfant de suivre ses cours parce qu'eux n'étaient pas des griots et qu'il n'acceptait même pas que l'on écoute de la musique chez lui et qu'il était pieux. Donc il faut faire attention et expliquer à tout le monde ce que c'est que réellement l'éducation musicale.

_ Dans la société sénégalaise, la musique était vue négativement ; mais cette tendance change positivement grâce aux musiciens professionnels qui ont su prouver que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Même s'ils sont presque tous des autodidactes, ils représentent des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs ne gagneraient-ils pas à collaborer avec ces musiciens confirmés pour intégrer leurs musiques dans les cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et des concerts afin de mieux motiver les élèves ?

_ Lors d'une réunion des professeurs d'éducation musicale, on a envisagé d'enseigner l'histoire de la musique de notre pays, parler des musiciens sénégalais aux élèves avant Mozart, Beethoven etc. Et j'ai un ancien élève qui est devenu musicien et qui est venu me voir pour me dire les cours qu'il avait suivi l'ont beaucoup aidé.

_ Les élèves sénégalais sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone ; il existe aussi des logiciels musicaux qui permettent d'étudier virtuellement les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne pourraient-ils aider à moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Ce serait bien que l'on puisse faire ça à l'école, mais se pose le problème de temps. Avec une heure de temps par semaine et par classe, on ne peut faire grand-chose.

_ Selon vous, que faut-il ajouter aux cours actuels pour améliorer et développer l'éducation musicale au Sénégal ?

_ D'abord accorder deux heures à la matière pour que le professeur puisse consacrer une heure à la théorie et une heure à la pratique musicales. Doter les écoles d'instruments de musique et faire des leçons d'histoire de la musique sénégalaise et non de musique classique seulement comme nous on l'a appris.

_ Merci.

PEM. 64.

_ Je suis professeur d'éducation musicale depuis 2002. Ce qui me fait onze ans d'enseignement en collège.

_ D'après votre expérience des classes, comment les élèves accueillent les cours d'éducation musicale ?

_ L'accueil des élèves dépend du professeur, car ils aiment bien la musique et nul n'est indifférent à celle-ci. Mais ils sont découragés par le faible coefficient attribué à cette matière, ce qui fait qu'ils ne sont pas très emballés par ces cours. Ils n'aiment pas aussi recopier uniquement des cours théoriques, ils s'attendent à entendre des sons aux cours d'éducation musicale. Donc la balle est dans le camp des enseignants qui doivent se débrouiller pour illustrer leurs cours.

_ Vous soulignez la responsabilité du professeur, mais est-ce l'administration scolaire met à sa disposition des moyens didactiques, des salles et assez d'heures pour exercer son art dans de bonnes conditions ?

_ Les professeurs d'éducation musicale sont les parents pauvres de l'école ; d'abord les salles de classes ne sont pas adaptées aux cours de musique ; une seule heure hebdomadaire leur est allouée pendant laquelle il est presque impossible de faire en même temps de la théorie et de la pratique musicales. Raison pour laquelle beaucoup de confrères ne se cassent pas la tête et se cantonnent à la théorie. Le faible coefficient, j'en ai déjà parlé ; il y a aussi l'attitude, que je peux qualifier d'hostile ou méprisante de l'administration scolaire qui rechigne à payer ne serait-ce qu'un clavier ou des flûtes à bec. Alors qu'il y avait un texte du ministère de l'Éducation qui octroie un certain pourcentage des inscriptions des élèves à l'équipement en matériel didactique de l'éducation musicale. Donc c'est au professeur de s'imposer pour réclamer ce à quoi il a droit. Moi, mon principal de collège m'a payé deux claviers, ce qui a intéressé et attiré beaucoup d'élèves qui ont opté en masse pour l'éducation musicale.

_ Donc vous n'êtes pas confrontés au manque d'enthousiasme des élèves pour ces cours, ce qui n'était pas le cas avant où fleurissait sur les murs des écoles le slogan « la musique est l'art de perdre son temps à l'école ». Et ça ne s'arrête pas au Sénégal, car un confrère ghanéen a eu à faire une thèse sur ce sujet. Ce désintérêt peut être causé par la place peu flatteuse qu'occupe l'éducation musicale dans la hiérarchie des disciplines scolaires et le manque de matériel didactique. Mais même si le professeur arrive à décrocher un ou des instruments de musique, les contenus enseignés sont-ils adaptés au contexte socioculturel sénégalais ?

_ Les professeurs d'éducation musicale n'ont pas été formés aux musicales locales qui ne sont pas codifiées pour être enseignées académiquement. Et ils ne restituent que ce qu'ils ont reçu

lors de leur formation. Ils sont essentiellement formés à la musique classique européenne et c'est ce qu'ils vont enseigner. De mon côté, j'essaie d'innover en prenant l'initiative de leur faire écouter du Mbalax qui est le genre musical sénégalais le plus populaire, de la musique traditionnelle et d'autres musiques étrangères pour les ouvrir au monde. Il faut reconnaître aussi que si on parvient à enseigner la musique en tant que discipline scolaire, c'est parce que l'Occident a joué un grand rôle pour la codifier et l'écrire. L'Eglise a surtout beaucoup contribué à ce travail qui a donné naissance à l'enseignement académique de la musique. Dès le début de mes cours, je fais comprendre aux élèves que la musique s'apprend, se lit et s'écrit avec des règles scientifiques bien précises, ce que ne peut pas faire la grande majorité de nos musiciens sénégalais.

_ L'éducation musicale, en tant que discipline d'éveil, occupe-t-elle la place qui lui revient dans les évaluations et examens ?

_ Oui tout à fait, l'éducation musicale fait partie des compositions semestrielles, des examens du brevet et du baccalauréat. Mais malheureusement il n'y a pas assez de professeurs dans les écoles, ce qui explique qu'elle soit facultative aux examens.

_ La musique n'avait pas bonne réputation dans la société sénégalaise, mais cette image a changé grâce aux musiciens professionnels qui ont prouvé que l'on pouvait bien gagner sa vie, s'enrichir et même créer des emplois avec le métier de musicien. Ces musiciens confirmés, même s'ils sont presque tous autodidactes, sont des idoles, des symboles et des modèles pour les élèves. Les professeurs d'éducation musicale ne gagneraient-ils pas à collaborer avec eux en les intégrant aux cours par l'écoute et le jeu de leurs œuvres, des conférences et concerts afin de mieux motiver les élèves pour les cours ?

_ La musique classique et la musique tradi-moderne (fusion de musiques traditionnelle et moderne), ce n'est pas pareil ; par exemple pour jouer du mbalax, c'est tellement local, tellement facile que beaucoup de musiciens formés académiquement ont du mal à se mouvoir dans ces genres musicaux. C'est le constat que j'ai fait ; et pour jouer de la musique, on n'est pas obligé de faire le conservatoire. Il suffit d'avoir une bonne oreille musicale et beaucoup d'heures de travail ; c'est ce qui a produit tous ces autodidactes qui traînent aussi, il faut le dire, d'énormes lacunes qui sont les inconvénients de la formation sur le tas.

_ Les élèves sont presque tous connectés et savent manipuler un ordinateur, une tablette et un smartphone. Et il existe des logiciels musicaux qui permettent de montrer virtuellement aux élèves les différents instruments et sonorités. Ces outils numériques ne contribueraient-ils pas à moderniser l'éducation musicale au Sénégal ?

_ Oui, il faut suivre la marche du monde et les NTIC sont devenus maintenant nécessaires dans tous les domaines. Mais le niveau de pauvreté dans le pays, ce n'est pas à la portée de tous. Mais les élèves sont très informés de tout ce qui se passe dans le monde grâce à Internet. Par exemple je leur demande de faire des recherches documentaires sur Bach, Mozart etc. Les NTIC sont devenues très importantes dans l'éducation des élèves.

_ Il y a actuellement un projet d'introduction de l'éducation musicale dans les universités sénégalaises, qu'en pensez-vous ?

_ C'est une bonne chose, il paraît que l'Université Gaston Berger de Saint-Louis a initié une formation de licence en arts et culture ; mais le problème qui se pose est que les étudiants recrutés dans cette filière n'ont jamais suivi de cours d'éducation musicale dans leurs cursus au Secondaire et n'ont aucune notion en musique. On ne peut faire un enseignement de niveau supérieur avec de grands commençants. C'est à la base qu'il faut instituer l'éducation musicale dès la sixième dans tous les collèges du Sénégal. Si je prends mon cas, jusqu'à la Terminale je n'avais jamais fait de cours d'éducation musicale et ce n'est qu'au début de ma formation d'élèves-professeur que j'ai été en contact pour la première fois avec l'éducation musicale. Cette matière a sa place dans les enseignements dispensés dans les universités ; l'autre jour, je suis allé dans un des établissements d'enseignement supérieur les plus prestigieux, l'Ecole Polytechnique de Thiès, et j'ai trouvé des étudiants en train de jouer de la musique, ce qui prouve qu'ils portent de l'intérêt à cet art.

_ Il est très rare de trouver un instrument de musique dans les foyers sénégalais parce que dans la société sénégalaise : la pratique de la musique était réservée à la caste des griots ; beaucoup de musulmans sénégalais croient que la musique est bannie par l'Islam ; le faible pouvoir d'achat des parents d'élèves ne leur permet pas de payer un instrument pour leurs enfants, si bien que ces derniers sont privés d'un moyen d'appliquer ce qu'ils apprennent en classe et du loisir de jouer de la musique qui est bénéfique pour eux. Est-ce que cette absence d'instrument ne freine pas l'éducation musicale ?

_ Là est le grand problème, la disponibilité des instruments de musique ; quand on ne dispose pas d'un instrument, on ne peut être un bon musicien. C'est comme au football, sans ballon nul ne peut devenir bon joueur. Heureusement qu'avec le gouvernement du président Wade, on a détaxé les instruments de musique qui depuis lors étaient considérés comme produits de luxe par les douanes, mais ils ne sont pas encore à la portée du sénégalais moyen.

_ Merci.

TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	4
Liste des annexes.....	6
Introduction.....	7
Chapitre I.....	15
1.1. Géographie, histoire, colonisation, démographie, culture et éducation au Sénégal, Islam et musique.....	15
1.1.1. Géographie.....	15
1.1.2. Histoire.....	16
1.1.3 Colonisation.....	17
1.1.4. Démographie et groupes ethniques.....	18
1.1.5.Culture.....	19
1.1.6. Education.....	21
1.1.7. Islam et musique.....	22
1.2. La tradition orale.....	28
1.2.1. Modes de l'expression orale.....	30
1.2.2. La collecte des traditions orales.....	30
1.2.3. Les griots.....	30
1.2.4. Les instruments de musique des griots.....	35
1.2.5. La fonction des instruments de musique.....	36
1.2.6.L'utilisation du patrimoine oral et instrumental.....	37
1.1.7. La fonction sociale de la musique traditionnelle.....	37
1.3. L'apprentissage et la transmission dans l'enseignement traditionnel.....	40
1.4. L'apprentissage (autodidaxie) de la musique moderne (de danse).....	50
Chapitre II : la musique dans le système éducatif sénégalais.....	60
2.1. La musique à l'école.....	60
2.2. L'éducation musicale académique.....	61
2.3. La politique éducative et culturelle du Sénégal.....	63
2.4. L'Ecole Nationale des Arts de Dakar (ENA).....	68
2.4.1. Les débuts de l'ENA.....	72
2.4.2. La formation à l'ENA.....	76

2.5. L'informatique musicale	95
2.6. La transcription de la musique sénégalaise	97
Chapitre III : Les différentes méthodes pédagogiques musicales	111
3.1. Enseignement de la musique, psychologie de l'enfant et pédagogies musicales.....	111
3.1.1. Les différentes méthodes actives pour la musique.....	115
3.1.2. L'éducation nouvelle.....	124
3.1.3. Les finalités et buts pédagogiques.....	126
3.1.4. Les taxonomies pédagogiques.....	127
3.1.5. Les différents aspects et phases de l'apprentissage de la musique.....	132
3.2. Les différentes réformes de l'enseignement musical en France.....	134
3.2.1. La formation musicale.....	134
Chapitre IV : Problématique	138
4.1. Cadre théorique	143
4.2. Questions de recherche.....	144
4.3. Hypothèses	146
Chapitre V : Méthodologie.....	148
5.1. Matériel d'enquête.....	149
5.2. Guide d'entretien.....	150
5.3. Retranscription des données.....	151
5.4. Codage des données	151
5.5. Identification des thèmes.....	152
5.6. Traitement des données	152
Chapitre VI : Résultats et analyses.....	154
6.1. Résultats	154
6.2. Analyse des données	155
6.3. Analyse de contenu	156
6.3.1. La pré-analyse	157
6.3.2. L'exploitation des documents	158
6.3.3. Les différents thèmes : données brutes et discussion.....	159
6.3.4. La formulation des conclusions.....	215

6.4. Perspectives	219
6.5. Métissage culturel	222
Conclusion.....	224
Bibliographie.....	229
Annexes.....	234
Carte du Sénégal.....	235
Nombres de professeurs d'éducation musicale au Sénégal (2014-2015).....	236
Programme sénégalais d'éducation musicale (2008).....	237
Dépenses de personnel et de fonctionnement de l'ENA.....	244
Questionnaire des collégiens.....	246
Questionnaire des élèves-professeurs.....	257
Plaquette de présentation de l'ENA.....	272
Entretiens avec les professeurs d'éducation musicale.....	274
Table des matières.....	482

L'éducation musicale au Sénégal : enracinement et ouverture

Résumé

L'éducation musicale académique n'est officialisée au Sénégal qu'à partir de 1976, dans l'intention de démocratiser l'accès à la culture à l'école. Le but est de former un citoyen sénégalais enraciné dans sa propre culture et ouvert vers le reste du monde. Mais la concrétisation de cette noble ambition a presque échoué en raison d'une « ouverture » qui a pris le pas sur « l'enracinement ». Car la formation des professeurs d'éducation musicale est calquée sur les contenus de cours légués par les français et basés essentiellement sur la musique classique européenne inconnue des sénégalais. Ce qui crée une tension par rapport à la culture musicale populaire des élèves. Dans les écoles, rien n'est prévu pour l'enseignement de cette discipline, au niveau des moyens et matériels didactiques. Les professeurs d'éducation musicale sont confrontés aussi à un problème de rapport au savoir académique dans une société de tradition orale très islamisée avec un système de castes, d'où des préjugés culturels et religieux à propos de la musique. Dans ce travail, nous étudions l'éducation musicale sénégalaise sous ses aspects socioculturels, politiques, politiques, scolaires et économiques.

Mots-clefs : tradition orale, politiques culturelle et éducative, rapport au savoir, musique, pédagogie et didactique, apprentissage et autodidaxie.

Abstract

Academic music education is formalized in Senegal until 1976, with the intention of democratizing access to culture in the school. The goal is to train a Senegal citizen rooted in their own culture and open to the rest of the world. But the realization of this noble ambition almost failed due to an "openness" that has overtaken the "rooting". Because the pattern of musical education training for teachers is imitating the courses contents left by the French and based mainly on European classical music unknown by the Senegalese. What creates a voltage compared to the popular musical culture of students. In schools, nothing is provided for teaching this subject as for as the resources and educational tools are concerned. Music education teachers are also facing a problem report to the academic knowledge in a society of highly Islamized oral tradition with a caste system, where cultural and religious prejudices about the music. In this work, we study the Senegalese musical education in its socio-cultural, political, academic and economic aspects.

Keywords: oral tradition, cultural and educational policies, report to knowledge, music, pedagogy and didactics, learning and self-learning.